

REPUBLIQUE GABONAISE

Commission Nationale du Recensement (CNR)

Ministère du Développement Durable, de l'Economie,  
de la Promotion des Investissements et de la Prospective

Direction Générale de la Statistique (DGS)

Direction Nationale du Recensement (DNR)

Bureau Central du Recensement (BCR)



*RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS DE 2013 DU GABON  
(RGPL-2013)*

DECEMBRE 2015

# RÉSULTATS GLOBAUX DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS DE 2013 DU GABON (RGPL-2013)

*PUBLICATION DE LA  
DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA STATISTIQUE (DGS)  
LIBREVILLE – DÉCEMBRE  
2015*



**RESULTATS GLOBAUX DU RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DES LOGEMENTS DE 2013 DU GABON  
(RGPL-2013)**

*DECEMBRE 2015*

**Citation recommandée :**

Direction Générale de la Statistique (2015) : *Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013)*. Libreville, 195 pages + Annexes.

---



Le présent rapport est le résultat d'un atelier organisé à Libreville d'août à octobre 2015 par la Section « Traitement, Analyse et Diffusion » du Bureau Central du Recensement (BCR)

sous la Direction de :

Mme **Nicole NTSAME ONDO**

-----

Le rapport a été préparé sous la supervision technique des consultants internationaux du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) :

M. **Richard DACKAM-NGATCHOU**, expert en analyse des données de recensement et

**M. Macoumba THIAM**, expert en analyse des données de recensement

et des consultants internationaux de la Direction Générale de la Statistique (DGS) :

M. **Leonard NABASSEMBA**, expert en traitement de données et

M. **Robert DeCLERCQ**, expert en traitement de données

-----

Ont participé à l'atelier d'analyse :

M. **Noël MOUSSAVOU**, Directeur du BCR, Analyste et Appui au traitement des données

M. **Jean Pierre ZIMA MEFÉ**, Directeur Adjoint du BCR, Analyste

Mme **Nicole NTSAME ONDO**, Chef de Section « Traitement, Analyse et Diffusion » du BCR, Analyste

Mme **Jeannine Laure BAKENDA**, Chef de Section « Administration et finances » du BCR, Analyste

Mme **Hélène BENGOSAME**, Chef de Section « Collecte » du BCR, Analyste

M. **Désiré ZE NGUEMA**, Chef de Section « Cartographie » du BCR, Analyste

M. **Serges R. MAGANGA**, Chef de Section Adjoint « Cartographie » du BCR, Analyste

M. **Lionnel BOUASSA**, Cadre à la Section « Traitement, Analyse et Diffusion » du BCR, Analyste

M. **Roland BAKITA**, Cadre à la Section « Traitement, Analyse et Diffusion » du BCR, Analyste

M. **Arnaud ENGOZOGHO**, Cadre à la Section « Collecte » du BCR, Analyste

M. **Serge NKOGHE BEKALE**, Cadre à la Section « Traitement, Analyse et Diffusion » du BCR, Appui au traitement des données

Mme **Wynnie Charlène Gisèle MBOUMBA NDJANA**, Cadre informaticienne, Appui au traitement des données

-----

Le rapport a été produit avec l'appui technique du  
**Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) au Gabon**





**SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b>	I
<b>PREFACE</b>	II
<b>REMERCIEMENTS</b>	III
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	VI
<b>DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE</b>	VIII
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	IX
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	XVII
<b>LISTE DES CARTES</b>	XXI
<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS</b>	XXII
<b>INTRODUCTION</b>	1
<b>I. BREVE PRESENTATION DU RGPL-2013</b>	2
<b>II. EFFECTIF, STRUCTURE PAR AGE, REPARTITION SPATIALE ET EVOLUTION DE LA POPULATION</b>	3
2.1 Volume global de la population en 2013 et répartition par sexe, milieu de résidence et nationalité..	3
2.2 Répartition spatiale de la population et urbanisation.....	5
2.3 Composition de la population par sexe et âge, dividende démographique et poids démographiques de quelques groupes d'âges cibles de programmes.....	13
2.4 Pratique des langues gabonaises et affiliation religieuse.....	17
<b>III. SITUATION MATRIMONIALE, NUPTIALITE, FECONDITE, MORTALITE ET MIGRATIONS</b>	21
3.1 Situation matrimoniale et nuptialité .....	21
3.2 Natalité et fécondité des femmes au Gabon .....	26
3.3 Mortalité générale, mortalité des enfants et mortalité maternelle.....	35
3.4 Migrations internes et Immigration internationale.....	38
<b>IV. SCOLARISATION, INSTRUCTION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION</b>	51
4.1 Scolarisation .....	51
4.2 Instruction .....	67
4.3 Formation professionnelle.....	69
4.4 Alphabétisation .....	71
<b>V. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION</b>	73
5.1 Volume de la main d'œuvre et participation à l'activité économique.....	73
5.2 Chômage et Insertion sur le marché du travail.....	77
5.3 Comparaison du profil sociodémographique des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée et demandeurs d'emploi .....	80
5.4 Quelques caractéristiques du marché du travail .....	83
<b>VI. LA PRATIQUE DES ACTIVITES AGRICOLES</b>	86
6.1 Pratique agricole parmi la population de 12 ans et plus.....	86
6.2 La population active agricole.....	89
6.3 Les types d'agriculture pratiqués à titre personnel par la population .....	94
6.4 Les ménages agricoles .....	97

<b>VII.</b>	<b>LES GROUPES VULNERABLES : CONJOINTS SURVIVANTS, PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, PERSONNES AGEES, ENFANTS .....</b>	<b>104</b>
7.1	Les conjoints survivants .....	104
7.2	Les personnes vivant avec un handicap .....	112
7.3	Les personnes âgées .....	116
7.4	Les enfants .....	119
<b>VIII.</b>	<b>SOUS-GROUPES DE POPULATIONS : ADOLESCENTS, JEUNES ET FEMMES .....</b>	<b>129</b>
8.1	Les adolescents .....	129
8.2	Les jeunes.....	134
8.3	Les femmes .....	148
<b>IX.</b>	<b>FAMILLE, MENAGES, CADRE DE VIE ET LOGEMENTS .....</b>	<b>151</b>
9.1	Famille et ménage.....	151
9.2	Les logements.....	158
9.3	Cadre de vie.....	169
<b>X.</b>	<b>LES INDICATEURS DES OMD ET DES ODD DU RGPL EN 2013.....</b>	<b>192</b>
10.1	Les indicateurs des OMD en 2013 d'après les données du RGPL .....	192
10.2	Les indicateurs des ODD (Objectifs de développement durable) du RGPL en 2013 .....	195
10.3	Annexe 1 : Indicateurs prioritaires pour les ODD identifiées par le Gabon .....	204
<b>CONCLUSION</b>	<b>.....</b>	<b>205</b>
<b>ANNEXE 1 :</b>	<b>PLAN DE PUBLICATION DES RESULTATS DU RGPL .....</b>	<b>XXXII</b>
<b>ANNEXE 2 :</b>	<b>Liste du personnel de la BNR et du BCR.....</b>	<b>XXXV</b>
<b>ANNEXE 3 :</b>	<b>EFFECTIFS DE LA POPULATION DES CANTONS, COMMUNES, ARRONDISSEMENT PAR SEXE .....</b>	<b>XXXVII</b>



**PRÉFACE**

C'est avec un réel plaisir que la Commission Nationale du Recensement (CNR) présente ce second produit du Recensement Général de la Population et des Logements du Gabon de 2013 (RGPL-2013).

Le présent document contient les résultats globaux du RGPL-2013 portant sur :

- l'effectif et la structure par sexe et âge;
- la répartition spatiale de la population jusqu'au niveau Canton ainsi que sa densité ;
- la dynamique de la population (Situation matrimoniale, nuptialité, fécondité, mortalité et migration) ;
- la situation démographique et socioéconomique de quelques sous-populations et groupes spécifiques (enfants, jeunes, adolescents, femmes, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap) ;
- la scolarisation, l'instruction, la formation professionnelle, l'alphabétisation et les technologies de l'information et de la communication ;
- l'activité économique de la population ainsi que la pratique des activités agricoles ; et
- la famille, les ménages, le cadre de vie et les logements
- les niveaux actualisés de plusieurs indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés cette année par l'Assemblée Générale des Nations Unies et les indicateurs prioritaires pour les ODD identifiés par le Gabon à la veille de cette assemblée Générale.

Cette seconde publication fait suite à celle de décembre 2014 portant sur les résultats préliminaires. Elle sera suivie par d'autres publications et produits plus détaillés tout au long de l'année 2016 selon le plan de publication présenté à la fin de ce document. En attendant, nous espérons qu'elle répondra aux besoins les plus urgents des différents utilisateurs.

Au nom de la Commission Nationale du Recensement et en mon nom personnel, je voudrais adresser mes sincères remerciements à tous les ménages pour avoir bien voulu accueillir les équipes de collecte et répondre à leurs questions. Mes remerciements vont également aux autorités locales, à toutes les administrations centrales et déconcentrées qui ont collaboré à la réussite du RGPL-2013. J'adresse également mes vives félicitations et encouragements à toute l'équipe technique qui a mené à bien ce travail.

Enfin, je voudrais exprimer au nom du Gouvernement Gabonais toute notre reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) qui nous a accompagnés tout au long de ce processus, en fournissant notamment des appuis techniques aux phases les plus cruciales de l'opération.

Le Président de la Commission Nationale du Recensement

Professeur Daniel ONA ONDO,  
Premier Ministre



## REMERCIEMENTS

Le Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013) a été réalisé par la Direction Générale de la Statistique (DGS) à travers le Bureau Central du Recensement (BCR) et a bénéficié de l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Le RGPL-2013 est une opération qui vise à répondre aux exigences de la constitution du pays, laquelle instaure l'organisation d'un recensement tous les dix (10) ans. Elle vise également à fournir des données fiables et détaillées sur la situation démographique et socio-économique du pays. Ces données sont utiles pour la prise de décisions en matière économique et sociale ainsi que pour la planification du développement. Les données du recensement de la population constituent notamment la seule source exhaustive sur le nombre d'habitants, sa répartition par entité géographique, sa structure par sexe et âge, plusieurs autres caractéristiques démographiques, économiques et sociales ainsi que sur les ménages, les logements et le cadre de vie.

L'aboutissement de cette opération a été le résultat de la disponibilité du peuple gabonais ainsi que de l'engagement du Gouvernement Gabonais, de la collaboration d'institutions diverses et de l'implication dévouée de l'encadrement technique. Elle a mobilisé d'importantes ressources humaines, matérielles et financières.

A cet égard, je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les institutions et à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de cet important projet qui permettra à l'ensemble des utilisateurs de disposer d'une base de données fiables et actualisées permettant de servir à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement de notre pays.

Je voudrais remercier particulièrement :

- Le Président de la République Gabonaise pour son implication personnelle dans la mise en œuvre du projet ;
- Le Gouvernement Gabonais et particulièrement le Premier Ministre et les Ministres Luc OYOUNI, Christophe AKAGHA MBA et Régis IMMONGAULT qui ont efficacement œuvré à la réussite du projet ;
- La Direction Générale du Budget dont la réactivité a permis une meilleure exécution du projet ;
- Les autorités administratives, politiques, militaires et religieuses pour les facilités apportées aux équipes pendant les phases de cartographie, du pré-test et du dénombrement principal ;
- Toutes les populations des localités visitées pour leur accueil et leur disponibilité ;
- Notre partenaire technique et financier, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour sa précieuse contribution à la réussite de ce projet.

Je voudrais également féliciter :

- L'encadrement technique du RGPL-2013 : le Directeur du Bureau Central du recensement et son adjoint, les chefs de section et leurs adjoints, le personnel d'appui technique et administratif, les superviseurs, les chefs d'équipe, les contrôleurs, les cartographes, les enquêteurs et enquêtrices, les personnels d'exploitation des données et les chauffeurs pour l'esprit de responsabilité et de sacrifice dont ils ont fait montre malgré les difficultés financières souvent récurrentes tout au long de l'exécution de ce projet ;
- Les experts et consultants nationaux, les experts en traitement de données, Leonard NABASSEMBA et Robert DeCLERCQ, ceux de l'UNFPA notamment Messieurs Richard DACKAM-NGATCHOU et Macoumba THIAM, experts en analyse des données de recensement pour l'appui dans la préparation et l'encadrement des activités d'analyse.

Nos chaleureuses félicitations vont aussi à toute l'équipe qui a contribué à la réalisation de cette présente publication.

Au nom de la Direction Nationale du Recensement, je puis assurer aux utilisateurs que cette seconde publication, portant sur les résultats globaux, et la première présentant les résultats préliminaires ne sont que l'avant-goût d'un grand nombre de produits du RGPL-2013 qui seront mis à leur disposition dans les prochains mois. La Direction Nationale du Recensement sera aussi heureuse de recevoir leurs commentaires et observations éventuelles qui permettront d'améliorer les prochaines publications.

Le Directeur National du Recensement

M. Francis-Thierry TIWINOT,  
Directeur Général de la Statistique

Carte 1 : Carte administrative du Gabon en 2013



Source : <http://www.populationdata.net/images/cartes/afrique/gabon-administrative.jpg>

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMM	Age Moyen à la Maternité
AMPM	Age Moyen au Premier Mariage
BCR	Bureau Central du Recensement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNR	Commission Nationale du Recensement
CS	Conjoint Survivant
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGS	Direction Générale de la Statistique
DISTAT	Disability Statistics (Base de données des Nations Unies sur les statistiques sur le handicap)
DGPVO	Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin
DNR	Direction Nationale du Recensement
ED-1960	Enquête Démographique de 1960-1961
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSG	Enquête Démographique et de Santé du Gabon
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONPDF	Observatoire National de Protection des Droits de la Famille
PAMPH	Programme d'Action Mondial pour les Personnes Handicapées
PNDS	Plan National du Développement Sanitaire
PRB	Population Reference Bureau
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PVH	Personnes Vivant avec un Handicap
RCMM	Risque Cumulé de Mortalité Maternelle
RGPLH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RGPL-2013	Recensement Général de la Population et des Logements de 2013
RMM	Ratio de Mortalité Maternelle
SIG	Système d'Information Géographique
TA	Taux d'Achèvement
TBA	Taux Brut d'Activité
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TBM	Taux Brut de Mortalité

---

TBN	Taux Brut de Natalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TFGA	Taux de Fécondité Générale par Âge
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TNS	Taux Net de Scolarisation
TSA	Taux Spécifique de Scolarisation par âge
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

## DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE

Concept	Définition
Période intercensitaire	Période entre deux recensements de la population.
Poids démographique	Pourcentage de la population d'une zone géographique (ex. la Province) dans la population totale (ex. du pays).
Temps de doublement	<p>Nombre d'années mis par une population pour doubler son effectif. En supposant une croissance géométrique de la population (la plus probable pour les pays africains), il est obtenu par la formule :</p> $n = \frac{\ln(2)}{\ln(1+r)} \text{ où}$ <p>n = Temps de doublement de la population (en années).  r = Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen (cf. définition en bas).  ln = Fonction mathématique « Logarithme népérien ».</p>
Taux d'urbanisation	Pourcentage de la population vivant en milieu urbain.
Taux global d'accroissement intercensitaire	<p>C'est le pourcentage auquel a accru l'effectif de la population entre deux recensements. Il est simplement obtenu par la formule :</p> $t_x = 100 * \left[ \left( \frac{P_2 - P_1}{P_1} \right) \right] \text{ où}$ <p>t<sub>x</sub> = Taux d'accroissement entre les deux recensements (en %).  P<sub>2</sub> = Effectif de la population au recensement le plus récent.  P<sub>1</sub> = Effectif de la population au recensement le plus ancien.</p>
Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen	<p>C'est le rythme annuel moyen auquel a accru une population entre deux recensements.</p> <p>En supposant une croissance géométrique de la population (la plus probable pour les pays africains), le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen est obtenu par la formule suivante :</p> $r = 100 * \left[ \left( \frac{P_2}{P_1} \right)^{1/t} - 1 \right] \text{ où}$ <p>r = Taux d'accroissement annuel moyen entre les deux recensements (en %).  P<sub>2</sub> = Effectif de la population au recensement le plus récent.  P<sub>1</sub> = Effectif de la population au recensement le plus ancien.  t = Durée entre les deux recensements (en années).</p>



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Effectif de la population résidente du Gabon en octobre 2013 par sexe selon la nationalité .	3
Tableau 2 :	Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe.....	4
Tableau 3 :	Taux d'accroissement de la population entre les recensements de 1960, 1993 et 2013.....	4
Tableau 4 :	Répartition de la population résidente du Gabon par province selon le sexe et densité.....	6
Tableau 5 :	Répartition de la population résidente du Gabon par département selon le sexe et densité .	7
Tableau 6 :	Evolution de l'effectif de la population des provinces entre 1960 et 2013 et taux d'accroissement intercensitaire.....	9
Tableau 7 :	Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen entre 1960 et 2013 et temps de doublement de la population par province.....	9
Tableau 8 :	Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe.....	10
Tableau 9 :	Les villes de plus de plus de 10 000 habitants et leur poids démographique dans la population totale du pays et dans la population urbaine.....	11
Tableau 10 :	Répartition de la population résidente du Gabon en 2013 par milieu de résidence et province et taux d'urbanisation.....	12
Tableau 11 :	Evolution de l'effectif de la population urbaine et des taux d'urbanisation entre 1993 et 2013 et taux d'accroissement urbain annuel moyen par province.....	13
Tableau 12 :	Taux de dépendance démographique par milieu de résidence.....	15
Tableau 13 :	Effectif des personnes âgées par catégorie et sexe.....	16
Tableau 14 :	La population des groupes d'âges fonctionnels par sexe.....	16
Tableau 15 :	Répartition de la population résidente de 5 ans et plus (%) selon qu'elle parle au moins une langue gabonaise ou pas par sexe et milieu de résidence.....	17
Tableau 16 :	Répartition de la population résidente par situation matrimoniale selon le sexe.....	21
Tableau 17 :	Population des mariés et type de mariage par sexe et milieu de résidence.....	23
Tableau 18 :	Répartition de la population résidente de 12 ans et plus vivant actuellement en union selon la forme d'union par sexe et milieu de résidence.....	23
Tableau 19 :	Répartition de la population résidente de 12 ans et plus ayant déjà été marié selon la situation matrimoniale actuelle par sexe et milieu de résidence.....	25
Tableau 20 :	Nombre de naissances annuelles selon le sexe des enfants par milieu de résidence.....	27
Tableau 21 :	Nombre de naissances annuelles par province et milieu de résidence.....	27
Tableau 22 :	Taux Brut de Natalité (TBN) et Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) par province et milieu de résidence.....	28
Tableau 23 :	Taux de Fécondité Générale par Age (TFGA) et Age Moyen à la Maternité (AMM) selon le milieu de résidence.....	31
Tableau 24 :	Age moyen à la maternité (AMM) par province et milieu de résidence.....	31
Tableau 25 :	Quelques indicateurs de mortalité.....	36
Tableau 26 :	Tables de mortalité masculine et féminine du Gabon en 2013 (RGPL-2013).....	36
Tableau 27 :	Table de mortalité ensemble des deux sexes du Gabon en 2013 (RGPL-2013).....	36
Tableau 28 :	Estimation de quelques indicateurs de mortalité maternelle avec les données du RGPL-2013 et comparaison avec celle des EDS de 2012 et de 2000.....	38
Tableau 29 :	Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois selon le type du dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence.....	40
Tableau 30 :	Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois selon la période du dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence.....	40

Tableau 31 :	Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois et dont le dernier changement de résidence a eu lieu entre 2007 et 2013 selon le motif de ce dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence .....	41
Tableau 32 :	Répartition (effectif et %) de la population née au Gabon selon le statut par rapport à la migration interprovinciale durée de vie par sexe et milieu de résidence .....	41
Tableau 33 :	Matrice migratoire durée de vie (Répartition de la population résidente née au Gabon par province de résidence et de naissance) .....	43
Tableau 34 :	Stock de migrants interprovinciaux durée de vie par province .....	44
Tableau 35 :	Taux et indices de la migration interprovinciale durée de vie selon la province .....	44
Tableau 36 :	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le statut migratoire sur la période 2007-2013 par milieu de résidence et sexe .....	45
Tableau 37 :	Stock de migrants interprovinciaux récents (entre 2007-2013) par province .....	47
Tableau 38 :	Matrice migratoire interprovinciale de la période durée 2007-2013 (Répartition de la population résidente ayant changé de province de résidence entre 2007 et 2013 par province de départ et province de destination) .....	47
Tableau 39 :	Répartition de la population résidente selon la nationalité par sexe et milieu de résidence	48
Tableau 40 :	Répartition de la population résidente étrangère par province, sexe et milieu de résidence	48
Tableau 41 :	Pourcentage d'étrangers dans la population totale résidence des provinces selon le sexe et le milieu de résidence.....	49
Tableau 42 :	Répartition (%) des Gabonais et des étrangers selon le pays de naissance par sexe .....	50
Tableau 43 :	Effectif de la population résidente scolarisable par catégorie et effectif de la population d'âge scolaire obligatoire selon le sexe et le milieu de résidence .....	52
Tableau 44 :	Effectif de la population résidente des ménages ordinaires scolarisable par groupe d'âges officiel de scolarisation dans les différents cycles et effectif de la population d'âge scolaire obligatoire selon le sexe et le milieu de résidence .....	52
Tableau 45 :	Effectif de la population résidente des ménages ordinaires scolarisable par groupe d'âges officiel de scolarisation dans les différents cycles et effectif de la population d'âge de scolarité obligatoire selon la province .....	53
Tableau 46 :	Effectif d'enfants fréquentant le pré-primaire, effectif d'enfants en âge officiel de fréquenter le pré-primaire et Taux Brut de Scolarisation au pré-primaire par sexe et milieu de résidence .....	53
Tableau 47 :	Effectifs des populations scolarisable, scolarisée et non scolarisée âgée de 6-16 ans et taux de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence et le sexe .....	55
Tableau 48 :	Taux de fréquentation scolaire et Pourcentage d'enfants déscolarisés parmi les 6-16 ans par sexe et province .....	56
Tableau 49 :	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 3-25 ans scolarisée selon le cycle fréquenté au cours de l'année scolaire 2013-2014. ....	56
Tableau 50 :	Taux Brut de Scolarisation (TBS) des différents cycles (%) par sexe et milieu de résidence .....	57
Tableau 51 :	Taux Brut de Scolarisation (TBS) du pré-primaire et du primaire (%) par sexe, milieu de résidence et province.....	57
Tableau 52 :	Taux Brut de Scolarisation (TBS) du secondaire 1 <sup>er</sup> cycle et du secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle (%) par sexe, milieu de résidence et province.....	58
Tableau 53 :	Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire des 6-10 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province .....	59
Tableau 54 :	Taux Net de Scolarisation (TNS) au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle des 11-14 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province.....	60
Tableau 55 :	Taux Net de Scolarisation (TNS) au secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle 15-17 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province .....	61

Tableau 56 :	Récapitulatif de quelques indicateurs de performance du système éducatif (taux) par milieu de résidence et sexe parmi les enfants d'âge de scolarité obligatoire de 7-16 ans* .	61
Tableau 57 :	Récapitulatif de quelques indicateurs de performance du système éducatif (effectif) par milieu de résidence et sexe parmi les enfants d'âge de scolarité obligatoire de 7-16 ans* .	62
Tableau 58 :	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par sexe et milieu de résidence .....	67
Tableau 59 :	Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les 16-65 ans par province selon le sexe et le milieu de résidence .....	71
Tableau 60 :	Alphabétisation des 20-24 ans par sexe et milieu de résidence .....	72
Tableau 61 :	Répartition (effectif) de la population résidente des ménages ordinaires en âge de travailler (16-65 ans) selon le statut d'activité par sexe et milieu de résidence.....	74
Tableau 62 :	Répartition (effectif) de la population résidente des ménages ordinaires en âge de travailler (16-65 ans) selon le statut d'activité par province selon le sexe .....	74
Tableau 63 :	Taux brut d'activité (%) par province selon le sexe et le milieu de résidence .....	76
Tableau 64 :	Taux de chômage (%) des actifs de 16-65 ans par province selon le sexe et le milieu de résidence .....	78
Tableau 65 :	Composition de la population active par type selon le sexe et le milieu de résidence (Effectif).....	80
Tableau 66 :	Composition de la population inactive par type selon le sexe et le milieu de résidence (Effectif) .....	81
Tableau 67 :	Répartition par sexe des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi.....	81
Tableau 68 :	Age moyen et médian des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe .....	82
Tableau 69 :	Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe .....	82
Tableau 70 :	Répartition (%) selon le niveau d'instruction es populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe .....	83
Tableau 71 :	Répartition (%) des occupés selon la situation dans l'occupation par sexe et milieu de résidence .....	84
Tableau 72 :	Répartition (%) des occupés selon le secteur institutionnel par sexe et milieu de résidence .....	84
Tableau 73 :	Répartition de la population résidente gabonaise des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles à titre personnel et/ou comme activité principale.....	87
Tableau 74 :	Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles à titre personnel et/ou comme activité principale .....	87
Tableau 75 :	Répartition (Effectif et %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus selon la pratique des activités agricoles par sexe et milieu de résidence.....	90
Tableau 76 :	Répartition de la population active agricole par province selon le sexe et le milieu de résidence .....	90
Tableau 77 :	Effectifs de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel les différents types d'agriculture et leur pourcentage parmi la population agricole totale et la population totale de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence .....	95
Tableau 78 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'agriculture vivrière par sexe et milieu de résidence .....	95
Tableau 79 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel la culture d'arbres fruitiers par sexe et milieu de résidence.....	96
Tableau 80 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'agriculture de rente par sexe et milieu de résidence .....	96

Tableau 81 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'élevage par sexe et milieu de résidence .....	97
Tableau 82 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel la pisciculture/Aquaculture par sexe et milieu de résidence .....	97
Tableau 83 :	Nombre des ménages agricoles (dont au moins un des membres résidents âgés de 12 ans et plus pratique des activités agricoles à titre personnel) par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage .....	98
Tableau 84 :	Répartition (%) des ménages agricoles par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage .....	98
Tableau 85 :	Pourcentage de ménages agricoles parmi l'ensemble des ménages ordinaires par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage .....	99
Tableau 86 :	Nombre de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	100
Tableau 87 :	Pourcentage de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture parmi l'ensemble des ménages agricoles par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	100
Tableau 88 :	Pourcentage de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture parmi l'ensemble des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	100
Tableau 89 :	Nombre de ménages agricoles par type d'agriculture pratiqué, Nombre total de ménages agricoles et Nombre total de ménages ordinaires par province .....	102
Tableau 90 :	Pour chaque type d'agriculture, nombre moyens de personnes par ménage qui la pratiquent par province et milieu de résidence .....	102
Tableau 91 :	Effectif des conjoints survivants et répartition par sexe, province et milieu de résidence ..	105
Tableau 92 :	Effectif et pourcentage des conjoints survivants dont le couple possédait certains biens par sexe, province et milieu de résidence .....	108
Tableau 93 :	Répartition (Effectif et %) des conjoints survivants selon le statut par rapport à la spoliation par sexe et milieu de résidence .....	109
Tableau 94 :	Pourcentage de conjoints survivants spoliés de certains biens par sexe et milieu de résidence .....	110
Tableau 95 :	Effectif de conjoints survivants spoliés de certains biens par sexe et milieu de résidence	110
Tableau 96 :	Pourcentage de conjoints survivants spoliés pour au moins un des biens considérés* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et province .....	112
Tableau 97 :	Effectif de conjoints survivants spoliés pour au moins un des biens considérés* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et province .....	112
Tableau 98 :	Répartition (Effectif et %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 1 an et plus selon le statut par rapport au handicap par sexe et milieu de résidence ...	114
Tableau 99 :	Effectif des personnes de 1 an et plus vivant avec les différents types de handicap par sexe et milieu de résidence .....	114
Tableau 100 :	Prévalence des différents types de handicap parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 1 an et plus par sexe et milieu de résidence (% de personnes vivant avec le handicap*) .....	115
Tableau 101 :	Effectif des personnes âgées de 65 ans et plus et de 60 ans et plus et leur pourcentage dans la population résidente totale par sexe et milieu de résidence .....	117
Tableau 102 :	Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus des ménages ordinaires selon qu'elles sont assurées ou non par sexe .....	118
Tableau 103 :	Effectif des personnes âgées de 65 ans et plus des ménages ordinaires vivant avec un handicap et prévalence du handicap par sexe .....	119
Tableau 104 :	Effectif des enfants de moins de 18 ans (0-17 ans) par milieu de résidence et province ..	120

Tableau 105 :	Effectif des enfants de quelques groupes d'âges fonctionnels (cibles d'interventions / programmes spécifiques) par province.....	120
Tableau 106 :	Effectif des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et le milieu de résidence .....	121
Tableau 107 :	Effectif des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et La province .....	121
Tableau 108 :	Répartition des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et La province.....	122
Tableau 109 :	Répartition (Effectif et %) des enfants de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par groupe d'âges .....	123
Tableau 110 :	Répartition (Effectif et %) des garçons de moins de 18 ans selon la survie des parents par groupe d'âges des enfants .....	123
Tableau 111 :	Répartition (Effectif et %) des filles de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par groupe d'âges des enfants .....	123
Tableau 112 :	Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par province .....	124
Tableau 113 :	Répartition (Effectif et %) des enfants de moins de 18 ans selon la cohabitation avec les parents biologiques par sexe et milieu de résidence.....	125
Tableau 114 :	Effectif des enfants de moins de 18 ans en union ou ayant vécu en union par âge et sexe .....	126
Tableau 115 :	Répartition (%) des enfants de 12-17 ans selon situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence .....	127
Tableau 116 :	Effectif des enfants de moins de 18 ans en union ou ayant vécu en union par âge et sexe .....	127
Tableau 117 :	Effectif et pourcentage des enfants de 6-15 ans qui travaille par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence .....	128
Tableau 118 :	Effectif de la population résidente âgée de 12 à 24 ans (adolescents) par sexe, milieu de résidence et province.....	130
Tableau 119 :	Pourcentage des adolescents dans la population résidente totale (poids démographique) par sexe, milieu de résidence et province.....	130
Tableau 120 :	Effectif des adolescents (population résidente âgée de 12 à 24 ans) par âge selon le sexe et le milieu de résidence.....	131
Tableau 121 :	Répartition spatiale (%) des adolescents (selon la province) par sexe, milieu de résidence et province.....	131
Tableau 122 :	Pourcentage d'adolescentes mères par groupe d'âge et milieu de résidence .....	133
Tableau 123 :	Effectif de la population résidente âgée de 12 à 24 ans (adolescents) par sexe, milieu de résidence et province.....	135
Tableau 124 :	Pourcentage des jeunes dans la population résidente totale (poids démographique) par sexe, milieu de résidence et province.....	136
Tableau 125 :	Effectif des jeunes (population résidente âgée de 15 à 34 ans) par âge selon le sexe et le milieu de résidence .....	136
Tableau 126 :	Répartition spatiale (%) des jeunes (selon la province) par sexe, milieu de résidence et province .....	137
Tableau 127 :	Pourcentage de jeunes ayant suivi une formation professionnelle par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence .....	139
Tableau 128 :	Taux d'activité des jeunes par groupe d'âge quinquennal selon le sexe et le milieu de résidence .....	140
Tableau 129 :	Répartition des jeunes actifs de 15-34 ans selon le qu'ils sont occupés ou sans emploi par sexe et milieu de résidence.....	141
Tableau 130 :	Taux de chômage chez les jeunes de 15-34 ans par groupe d'âges quinquennal	

	selon le sexe et le milieu de résidence .....	142
Tableau 131 :	Répartition des actifs de 15-34 ans par situation dans l'occupation par sexe et milieu de résidence .....	143
Tableau 132 :	Pourcentage d'entrepreneurs par type (employeur, indépendant) parmi les jeunes occupés de 15-34 ans par groupe d'âges selon le sexe .....	145
Tableau 133 :	Répartition (Effectif et %) des jeunes de 15-34 ans selon qu'ils pratiquent ou non des activités agricoles (à titre personnel et/ou comme activité principale) par sexe et milieu de résidence .....	145
Tableau 134 :	Effectif de chefs de ménage jeunes et taux de chef de ménage parmi les jeunes âgés de 15-34 ans par groupe d'âges (% de chef de ménage parmi les jeunes) selon le sexe et le milieu de résidence .....	146
Tableau 135 :	Effectif et pourcentage de chefs de famille monoparentaux* jeunes (âgés de 15-34 ans) par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence .....	146
Tableau 136 :	Effectif et pourcentage de jeunes âgés de 15-34 ans chefs de ménage ou conjoints du chef de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle) par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence .....	147
Tableau 137 :	Effectif et pourcentage de jeunes âgés de 15-34 ans vivant encore chez leurs parents biologiques chefs de ménage par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence .....	147
Tableau 138 :	Effectif et poids démographique des femmes dans la population résidente du Gabon par milieu de résidence et province .....	149
Tableau 139 :	Répartition spatiale de la population résidente féminine du Gabon comparée à celle des hommes par milieu de résidence et province .....	150
Tableau 140 :	Quelques indicateurs du statut et de la condition de la femme au Gabon .....	150
Tableau 141 :	Nombre de ménages ordinaires et nombre de ménages collectifs recensés par milieu de résidence et province .....	151
Tableau 142 :	Répartition des ménages ordinaires et des ménages collectifs par province selon le milieu de résidence .....	152
Tableau 143 :	Répartition des ménages ordinaires (nombre) selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence et province .....	152
Tableau 144 :	Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence et province .....	154
Tableau 145 :	Indice de promiscuité résidentielle des ménages ordinaires (nombre moyen de personnes par chambre à coucher) sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province .....	155
Tableau 146 :	Typologie des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	156
Tableau 147 :	Nombre de logements occupés et vacants par milieu de résidence et province .....	159
Tableau 148 :	Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	160
Tableau 149 :	Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	162
Tableau 150 :	Répartition des ménages propriétaires de leur logement ou accédant à la propriété selon le mode d'acquisition du logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	163
Tableau 151 :	Répartition des ménages locataires de leur logement selon le type de contrat de location par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	164
Tableau 152 :	Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	164
Tableau 153 :	Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon qu'ils éprouvent ou non des difficultés d'accès au logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	166
Tableau 154 :	Effectif des membres des ménages ordinaires en manque de logement par province et milieu de résidence .....	167
Tableau 155 :	Nombre de logements désirés par les ménages ordinaires et leur répartition par	

	province et milieu de résidence .....	168
Tableau 156 :	Caractéristiques des terrains sur lesquels sont bâtis les logements des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	170
Tableau 157 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du sol de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	171
Tableau 158 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du mur de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	172
Tableau 159 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du toit de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	173
Tableau 160 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du plafond de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	175
Tableau 161 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la principale source d’approvisionnement en eau par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	176
Tableau 162 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon qu’ils disposent ou non d’un compteur d’eau par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	178
Tableau 163 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le type de toilettes par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	179
Tableau 164 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le mode d’évacuation de leurs ordures par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	180
Tableau 165 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le mode d’évacuation de leurs eaux usées par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	182
Tableau 166 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon l’existence et le type de cuisine par province .....	184
Tableau 167 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d’éclairage par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	186
Tableau 168 :	Comparaison entre le nombre de ménages utilisant l’électricité de la compagnie d’électricité et le nombre de ménages disposant de propre compteur par province .....	188
Tableau 169 :	Pourcentage de ménages possédant certains biens d’équipement de communication et de télécommunication par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	189
Tableau 170 :	Pourcentage de ménages possédant certains biens d’équipement de communication et de télécommunication par province .....	190
Tableau 171 :	Pourcentage de ménages possédant certains biens d’équipement ménager et de transport par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	191
Tableau OMD 172 :	Ratio Emploi/Population parmi la population résidente âgée de 16-65 ans par sexe et milieu de résidence.....	192
Tableau OMD 173 :	Proportion (%) de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée par sexe et milieu de résidence .....	192
Tableau OMD 174 :	Taux net de scolarisation dans le primaire (6-10 ans) par sexe et milieu de résidence.....	193
Tableau OMD 175 :	Taux d’alphabétisation des 15-24 ans par sexe et milieu de résidence.....	193
Tableau OMD 176 :	Rapport filles/garçons dans l’enseignement primaire, secondaire et supérieur par milieu de résidence .....	193
Tableau OMD 177 :	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe.....	193
Tableau OMD 178 :	Taux de fécondité générale par âge des 15-19 ans par milieu de résidence.....	194
Tableau OMD 179 :	Pourcentage des ménages utilisant une source d’eau améliorée par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population utilisant une source d’eau améliorée par sexe et milieu de résidence.....	194
Tableau OMD 180 :	Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate (jetées aux bacs à ordures ou évacués par un service de ramassage) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate par sexe et milieu de résidence .....	194

Tableau OMD 181 : Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate (dans des fosses septiques ou puisards) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate par sexe et milieu de résidence .....	195
Tableau OMD 182 : Pourcentage des ménages ayant l'internet par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population vivant dans ces ménages par sexe et milieu de résidence .....	195
Tableau ODD 183 : Pourcentage de de personnes âgées de 65 ans et plus ayant une assurance par sexe et milieu de résidence .....	196
Tableau ODD 184 : Pourcentage de la population résidente selon leur accès à certains services sociaux de base par sexe et milieu de résidence .....	196
Tableau ODD 185 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe .....	197
Tableau ODD 186 : Taux de natalité (Parité moyenne) Taux de fécondité des adolescentes (12-19 ans) par groupe d'âges et milieu de résidence .....	197
Tableau ODD 187 : Taux net de scolarisation au primaire et au secondaire par sexe et milieu de résidence ..	197
Tableau ODD 188 : Taux net de scolarisation des différents cycles par sexe et milieu de résidence .....	198
Tableau ODD 189 : Taux brut de scolarisation des différents cycles par sexe et milieu de résidence .....	198
Tableau ODD 190 : Indice de parité de différents indicateurs de l'éducation (indicateur des filles sur celui des garçons multiplié par 100) par milieu de résidence .....	198
Tableau ODD 191 : Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (20-24 ans) par sexe et milieu de résidence...	199
Tableau ODD 192 : Pourcentage de conjoints survivants spoliés* partiellement ou entièrement des biens de son couple avec le défunt conjoint par milieu de résidence .....	199
Tableau ODD 193 : Effectif et pourcentage des adolescentes de 12 à 17 ans actuellement en union ou ayant été en union par groupe d'âges et milieu de résidence.....	199
Tableau ODD 194 : Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	200
Tableau ODD 195 : Pourcentage des ménages utilisant une source d'eau améliorée par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée par sexe et milieu de résidence.....	200
Tableau ODD 196 : Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate (jetées aux bacs à ordures ou évacués par un service de ramassage) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate par sexe et milieu de résidence .....	201
Tableau ODD 197 : Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate (dans des fosses septiques ou puisards) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate par sexe et milieu de résidence .....	201
Tableau ODD 198 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population totale ayant accès à l'électricité par sexe et milieu de résidence .....	202
Tableau ODD 199 : Taux de chômage des 16-65 ans par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence .....	202
Tableau ODD 200 : Taux de chômage des personnes vivant avec un handicap de 16-65 ans par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence .....	202
Tableau ODD 201 : Pourcentage de jeunes de 15-24 ans non scolarisés, sans emploi, ni en formation et Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans par sexe et milieu de résidence .....	203
Tableau ODD 202 : Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5-17 ans qui travaille par groupe d'âges, s ex e et milieu de résidence .....	203
Tableau A 203 : Effectifs de la population des Cantons, Communes, Arrondissement par sexe .....	xxxvii



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Pourcentage d'hommes et de femmes dans la population résidente selon la nationalité.....	3
Graphique 2 :	Evolution de l'effectif de la population du Gabon entre 1960 et 2013.....	4
Graphique 3 :	Répartition de l'effectif de la population et de la superficie du territoire national selon le milieu de résidence .....	5
Graphique 4 :	Taux d'urbanisation du Gabon en 2013 comparé à ceux des pays d'Afrique Centrale et de la moyenne africaine .....	10
Graphique 5 :	Age moyen et Age médian de la population par sexe, milieu de résidence et nationalité .....	14
Graphique 6 :	Pyramide des âges Gabon en 2013 .....	14
Graphique 7 :	Pyramide des âges et milieu de résidence Gabon en 2013 .....	15
Graphique 8 :	Pourcentage de la population résidente âgée de 5 ans ou plus parlant au moins une langue gabonaise selon le sexe et le milieu de résidence par nationalité .....	18
Graphique 9 :	Pourcentage de la population résidente âgée de 5 ans ou plus parlant au moins une langue gabonaise selon l'âge par sexe et par milieu de résidence .....	19
Graphique 10 :	Pourcentage de la population résidente parlant au moins une langue gabonaise selon le sexe, le milieu de résidence et la province .....	20
Graphique 11 :	Pyramides de la population selon l'état matrimonial.....	22
Graphique 12 :	Pourcentage de polygames parmi les hommes mariés de 15 ans et plus par province .....	24
Graphique 13 :	Pourcentage de polygames (Taux de polygamie) parmi les hommes mariés de 15 ans et plus par province et milieu de résidence .....	24
Graphique 14 :	Pourcentage de polygames parmi les hommes mariés de 15 ans et plus par groupe d'âges et milieu de résidence .....	24
Graphique 15 :	Proportion de célibataires parmi les résidents de 15 ans et plus selon le groupe d'âges par sexe et milieu de résidence .....	26
Graphique 16 :	Indice Synthétique de Fécondité et Taux de Fécondité Générale par Age (TFGA) du Gabon en 2013 par milieu de résidence.....	29
Graphique 17 :	Indice Synthétique de Fécondité par province pour les périodes Nov. 2012 – Oct. 2013 et (RGPL 2013) et 2010-2012 (EDS 2012) .....	30
Graphique 18 :	Indice Synthétique de Fécondité par province pour les périodes Nov. 2012 – Oct. 2013 et (RGPL 2013) et 2010-2012 (EDS 2012) .....	30
Graphique 19 :	Taux de fécondité Générale par Age (TFGA) par province .....	32
Graphique 20 :	Evolution des taux de fécondité par âge entre 1960 et 2013 .....	33
Graphique 21 :	Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (parité moyenne) par groupe d'âge en 1993 et 2013 .....	34
Graphique 22 :	Evolution de la prévalence de la stérilité (% de femmes de 45-54 ans sans enfants) entre 1960 et 2013 .....	35
Graphique 23 :	Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires ayant changé de résidence au moins une fois depuis la naissance par sexe, milieu de résidence et province .....	39
Graphique 24 :	Répartitions des migrants interprovinciaux durée de vie selon la province de départ (origine) et la province d'arrivée (destination).....	42
Graphique 25 :	Taux de rétention et Taux net de migration interprovinciale durée de vie des provinces .....	45
Graphique 26 :	Répartition des migrants interprovinciaux récents (migration survenue entre 2007 et 2013) par province de départ et province de destination.....	46
Graphique 27 :	Répartition de la population étrangère totale et vivant en milieu rural par province .....	49
Graphique 28 :	Pourcentage de la population étrangère dans la population totale et rurale par province .....	50

Graphique 29 :	Taux de fréquentation scolaire des enfants de 3-5 ans par sexe et province.....	54
Graphique 30 :	Taux de fréquentation scolaire et pourcentage ne fréquentant plus l'école parmi les enfants de 6-16 ans selon le sexe et le milieu de résidence .....	55
Graphique 31 :	Taux net de scolarisation au primaire parmi les enfants de 6-10 ans selon le sexe et le milieu de résidence .....	58
Graphique 32 :	Taux net de scolarisation (TNS) au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle parmi les enfants de 11-14 ans par sexe, milieu de résidence et province .....	59
Graphique 33 :	Taux net de scolarisation (TNS) au secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle parmi les enfants de 15-17 ans selon le sexe, le milieu de résidence et la province.....	60
Graphique 34 :	Taux de déperdition scolaire entre les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 parmi les enfants de 4-24 ans selon l'âge par sexe et milieu de résidence.....	63
Graphique 35 :	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires (hommes et femmes) âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province.....	68
Graphique 36 :	Répartition de la population résidente masculine des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province .....	68
Graphique 37 :	Répartition de la population résidente féminine des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province .....	69
Graphique 38 :	Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle chez les 16-65 ans par sexe et milieu de résidence .....	69
Graphique 39 :	Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les 16-65 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe .....	70
Graphique 40 :	Taux d'alphabétisation des 20-24 ans par province .....	72
Graphique 41 :	Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes de 20-24 ans par province .....	72
Graphique 42 :	Taux d'activité parmi les 16-65 ans par sexe et milieu de résidence.....	75
Graphique 43 :	Taux spécifiques d'activité par âge selon le sexe et le milieu de résidence .....	77
Graphique 44 :	Taux de chômage (%) parmi les actifs de 16-65 ans par sexe, milieu de résidence et province.....	78
Graphique 45 :	Taux de chômage par âge selon le sexe et le milieu de résidence .....	80
Graphique 46 :	Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge .....	88
Graphique 47 :	Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge et sexe.....	89
Graphique 48 :	Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge et milieu de résidence .....	89
Graphique 49 :	Pyramide des âges de la population active agricole en milieu urbain et en milieu rural .....	91
Graphique 50 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par sexe, milieu de résidence et province .....	92
Graphique 51 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par province chez les hommes, les femmes, en milieu urbain et en milieu rural .....	93
Graphique 52 :	Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par âge selon le sexe et milieu de résidence.....	94
Graphique 53 :	Pourcentages de ménages agricoles et pourcentages de ménages pratiquant les différents type d'agriculture parmi les ménages ordinaires par province.....	101
Graphique 54 :	Âge moyen (ans) des conjoints survivants par sexe, milieu de résidence et province .....	105
Graphique 55 :	Pourcentages des conjoints survivants selon le type d'union avec le conjoint décédé par s exe et milieu de résidence.....	106

Graphique 56 :	Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés partiellement* et pourcentage de conjoints survivants spoliés totalement par sexe et milieu de résidence .....	109
Graphique 57 :	Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés pour au moins un des biens considérés* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et type d'union .....	111
Graphique 58 :	Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés pour au moins un des biens considérés* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par province.....	111
Graphique 59 :	Prévalence du handicap parmi les personnes de 1 an et plus et pourcentage des personnes ayant au moins deux handicaps parmi les PVH (polyhandicap) par province .....	115
Graphique 60 :	Prévalence du handicap par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence .....	116
Graphique 61 :	Pourcentage de personnes âgées de 65 et plus en rupture d'union par sexe .....	118
Graphique 62 :	Pourcentage de personnes âgées de 65 et plus selon le type d'assurance par sexe .....	118
Graphique 63 :	Pourcentage d'adolescentes âgées de 12-19 ans qui ont déjà eu un enfant par province pour l'ensemble du Gabon et pour le milieu rural*.....	133
Graphique 64 :	Evolution entre 1960 et 2013 de la contribution des adolescentes de 15-19 ans et des femmes des autres groupes d'âges à la fécondité générale (% dans l'ISF).....	134
Graphique 65 :	Pourcentages de jeunes de 15-34 ans ayant suivi une formation professionnelle par sexe, milieu de résidence et province .....	138
Graphique 66 :	Taux d'activité chez les jeunes de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province .....	140
Graphique 67 :	Taux de chômage chez les jeunes de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province ..	142
Graphique 68 :	Pourcentage d'entrepreneurs (employeurs et indépendants) parmi les jeunes occupés de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province .....	144
Graphique 69 :	Pourcentage de ménages dirigés par une femme par milieu de résidence et province .....	153
Graphique 70 :	Taille moyenne des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage .....	154
Graphique 71 :	Indice de promiscuité résidentielle des ménages ordinaires (nombre moyen de personnes par chambre à coucher) par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage.....	154
Graphique 72 :	Définition de la typologie des ménages selon le lien de parenté avec le chef de ménage .....	156
Graphique 73 :	Typologie des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	157
Graphique 74 :	Typologie des ménages par province et selon le sexe du chef de ménage .....	158
Graphique 75 :	Taux d'occupation des logements par province .....	159
Graphique 76 :	Taux d'occupation des logements par province .....	160
Graphique 77 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	161
Graphique 78 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par province.....	161
Graphique 79 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	162
Graphique 80 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par province.....	163
Graphique 81 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence .....	164
Graphique 82 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par province.....	165
Graphique 83 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon la difficulté d'accès à un logement .....	166

Graphique 84 :	Répartition (%) des ménages ordinaires selon qu'ils éprouvent ou non des difficultés d'accès au logement par province.....	167
Graphique 85 :	Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires en manque de logement par province.....	167
Graphique 86 :	Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires en manque de logement en milieu urbain et en milieu rural par province.....	168
Graphique 87 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du sol de leur logement par province.....	171
Graphique 88 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du mur de leur logement par province.....	173
Graphique 89 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du toit de leur logement par province.....	174
Graphique 90 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du plafond de leur logement par province.....	175
Graphique 91 :	Pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'approvisionnement en eau par province.....	177
Graphique 92 :	Pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'approvisionnement en eau par province en milieu urbain et en milieu rural.....	177
Graphique 93 :	Pourcentage de ménages disposant d'un compteur d'eau par sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province.....	178
Graphique 94 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon le type de toilettes utilisé par province.....	180
Graphique 95 :	Pourcentage de ménages ordinaires évacuant leurs ordures de manière adéquate selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et la province.....	181
Graphique 96 :	Pourcentage de ménages ordinaires évacuant leurs eaux usées de manière adéquate selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et la province.....	183
Graphique 97 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon l'existence et le type de cuisine par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	184
Graphique 98 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'énergie pour la cuisson par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	185
Graphique 99 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'énergie pour la cuisson par province.....	185
Graphique 100 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'éclairage par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	186
Graphique 101 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'éclairage par province.....	187
Graphique 102 :	Répartition des ménages ordinaires (%) selon que le logement dispose ou non de son compteur d'électricité par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	187

**LISTE DES CARTES**

Carte 1 :	Carte administrative du Gabon en 2013.....	v
Carte 2 :	Carte des densités de la population du Gabon en 2013 par province.....	6
Carte 3 :	Carte des densités de la population du Gabon en 2013 par département .....	8
Carte 4 :	Carte des taux d'urbanisation des provinces du Gabon en 2013 .....	12
Carte 5 :	Taux de déperdition scolaire (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 chez les 7-16 ans par département.....	64
Carte 6 :	Taux de redoublement (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 chez les 7-16 ans par département ....	65
Carte 7 :	Taux de promotion (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans par département.....	66
Carte 8 :	Cartographie de la participation à l'activité économique (Taux d'activité en % par département)...	75
Carte 9 :	Cartographie du chômage (Taux de chômage parmi les actifs de 16-65 ans en % par département).....	79

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

### EFFECTIF, REPARTITION SPATIALE ET EVOLUTION DE LA POPULATION

La population résidente du Gabon en 2013 est de 1 811 079 habitants. Elle est composée d'un peu plus d'hommes (934 072) que de femmes (877 007). La population gabonaise est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans. La moitié de la population a moins de 22 ans. Le Gabon est ainsi en pleine transition d'une population très jeune vers une population de jeunes. Il est même entré dans la fenêtre d'opportunité pour bénéficier du bonus démographique. On compte 1 458 464 gabonais et 352 615 étrangers résidents. Les trois quarts des Gabonais parlent au moins une langue gabonaise contre 12 % des étrangers. En milieu rural, c'est 90 % des Gabonais qui parlent au moins une langue du pays.

La population est très inégalement répartie sur le territoire national. Une province sur 9, l'Estuaire, abrite près de la moitié de la population. La densité démographique au niveau national est faible, 6,8 habitants au km<sup>2</sup>, mais atteint en réalité des records à certains endroits. Elle dépasse 3 700 habitants au km<sup>2</sup> dans la Commune de Libreville et 2 480 habitants au km<sup>2</sup> à Port-Gentil. La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural). En outre on note une mégacéphalie urbaine avec la moitié de la population urbaine vivant à Libreville et sa ville attenante Owendo.

Le rythme d'accroissement de la population reste soutenu. Entre 1960 et 2013 l'effectif de la population a plus que triplé et s'est accru de 78 % au cours des 20 dernières années. A noter également l'évolution spectaculaire de la densité démographique dans l'Estuaire qui est passée de 3,0 habitants au km<sup>2</sup> en 1960 à 43 habitants au km<sup>2</sup> en 2013. Enfin l'accroissement de la population urbaine se fait de manière plus rapide (3,8 % en moyenne par année) que celui de la population totale (2,9 %).

### MIGRATIONS INTERNES ET IMMIGRATION INTERNATIONALE

Plus de la moitié de la population résidente du Gabon (58 %) a changé de résidence au moins une fois depuis la naissance. La mobilité résidentielle a concerné plus les citoyens et les résidents des provinces du Moyen-Ogooué, de l'Estuaire et du Woleu-Ntem. La mobilité intra-provinciale (changements de résidence au sein d'une même province) est la forme de mobilité résidentielle la plus fréquente au Gabon. La moitié des derniers changements de résidence est intra-provinciale, 30 % est entre provinces et 14 % est une immigration internationale. Les changements de résidence sont essentiellement motivés par des raisons économiques/professionnelles, familiales et scolaires.

Au total 552 711 personnes ont changé de résidence au cours de la période 2007-2013, soit 3 résidents sur 10. Un peu plus de la moitié des personnes ayant changé de résidence sont restées dans la même province et deux fois moins ont changé de province de résidence. Enfin 80 000 résidaient à l'étranger. L'Estuaire est à la fois la principale province de départ et de destination de ces migrants interprovinciaux récents.

Le Gabon est une terre d'immigration internationale. Il accueille plus de 352 600 étrangers, soit 20 % de la population résidente du pays. L'Estuaire est la principale destination des migrants. Il accueille 192 766 étrangers sur les 352 615 résidant au Gabon, soit 56 %. L'Ogooué-Ivindo en accueille le moins (moins de 5000). Le pourcentage d'étrangers dans la population résidente des provinces varie sensiblement, d'un minimum de 8 % dans l'Ogooué-Ivindo à un maximum de 25 % dans le Haut-Ogooué. Environ 1 % des Gabonais (12 448) est né à l'étranger et 22 % des étrangers est né au Gabon (70 659), autrement dit, ce sont des migrants de seconde génération.

### SITUATION MATRIMONIALE, NUPTIALITE, FECONDITE ET MORTALITE

Parmi les 12 ans et plus, 1/5 est marié, 1/5 est en union consensuelle et un peu plus des 2/5 est célibataire. Le mariage coutumier reste le type de mariage le plus pratiqué au Gabon. Bien qu'encore pratiquée au Gabon en 2013, la polygamie est un phénomène relativement rare (9 %). L'essentiel des entrées en première union se fait avant 35 ans. Les filles se marient 6,3 ans plus tôt que les garçons.

Au Gabon, naissent 170 enfants chaque jour, soit 7 par heure, essentiellement en milieu urbain. En 2013 l'indice synthétique de fécondité est de 4,2 enfants par femme en moyenne. Ce niveau de fécondité apparaît élevée vu le caractère essentiellement urbain de la population gabonaise. Le niveau de fécondité varie très sensiblement selon la province, passant du simple au double de l'Estuaire (3,5 enfants par femme) à l'Ogooué-Ivindo (7,2 enfants par femme). La fécondité est relativement stable depuis 1960, mais cette stabilité de la fécondité cache des changements dans la structure et le calendrier de celle-ci. Il y a un vieillissement du calendrier de la fécondité qui crée une compensation de la baisse de la fécondité aux jeunes âges par une hausse de la fécondité aux âges plus avancés. Toutefois la comparaison des mesures de la fécondité passée et de la fécondité actuelle présage d'une baisse prochaine de la fécondité. La stérilité existe toujours au Gabon et frappe 1 femme sur dix environ (9 %). Toutefois elle a fortement reculé avec une prévalence divisée par 4 entre 1960 et 2013.

La mortalité est en baisse au Gabon. Cependant, les objectifs du PNDS ne sont pas encore atteints. Le taux de mortalité infantile est de 40,6 ‰ (43 chez les garçons et 38 chez les filles). L'espérance de vie à la naissance est de 63,4 ans (66 ans chez les femmes et 61,2 ans chez les hommes). Le pays a fait des progrès notables en matière de lutte contre la mortalité maternelle au cours des 20 dernières années avec 277 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes durant les 12 mois qui ont précédé le recensement contre 519 au cours de la période 1993-2000 (EDS 2000).

#### **INSTRUCTION, SCOLARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION**

En 2013, le Gabon compte 288 984 enfants en âge de fréquenter les cycles pré-primaire, primaire et secondaire et 205 938 enfants en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans). Plus de neuf enfants sur dix d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) sont scolarisés (93 %) sans grandes disparités selon le sexe et la province, mais avec un léger avantage pour le milieu urbain. Bien que le niveau de cet indicateur soit encourageant, l'objectif de scolarisation universelle de ce groupe d'âges que le Gabon s'est fixé n'est pas encore atteint.

Plus d'un demi-million (582 140) de personnes âgées de 3-25 ans fréquentent les différents cycles d'enseignement au Gabon, du pré-primaire au supérieur au cours de l'année scolaire 2013-2014. Parmi elles, on dénombre un peu plus de filles que de garçons. Les cycles primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle sont en sureffectif. Ils accueillent respectivement 45 % et 27 % d'élèves de plus qu'ils ne devraient. Le surnombre est plus marqué en milieu rural pour le primaire et en milieu urbain pour le secondaire 1<sup>er</sup> cycle.

Le Taux Net de Scolarisation au primaire est de 88 % sans grandes disparités entre filles et garçons et entre urbain et rural. Le Taux Net de Scolarisation au secondaire 1<sup>er</sup> cycle est de 41 %. Les filles sont avantagées par rapport aux garçons (41 % contre 44 %) et le milieu urbain largement par rapport au milieu rural (11 % contre 45 %). Des variations importantes existent entre provinces. Le Taux Net de Scolarisation au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle est de 12 % et varie sensiblement selon le milieu de résidence (milieu rural : 2 % ; milieu urbain : 13 %) et la province (de 3 % à 17 %).

Certains indicateurs de performance du système éducatif laissent encore à désirer, notamment le taux de redoublement encore élevé (24,3 % au primaire) et le taux de promotion très en deçà de 100 %. Les différences de sexe sont faibles, mais les disparités entre urbain et rural sont importantes. Le milieu rural est largement désavantagé par rapport à l'urbain.

D'après le RGPL-2013, le Gabon a atteint la parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et les filles seraient même avantagées par rapport aux garçons au secondaire.

Au total 13,5 % des personnes de 15 ans ou plus sont non instruites. Près du cinquième (18 %) se sont arrêtés au primaire et les deux tiers ont atteint ou dépassé le secondaire 1er cycle. Le Gabon compte 25 505 analphabètes âgés de 20-24 ans. Le taux d'alphabétisation est de 85 % avec peu de variations selon le sexe mais des différences marquées entre urbain et rural. Seul un quart de la main-d'œuvre potentielle (population en âge de travailler, 16-65 ans) a suivi une formation professionnelle.

### **ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le Gabon compte 1.031.521 personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 16 à 65 ans, Parmi eux, on dénombre près de 580.000 actifs. Le niveau de participation à l'activité économique des 16-65 ans est relativement faible puisque le taux brut d'activité (TBA) n'est que de 58 %. Autrement dit, moins de six personnes sur dix en âge de travailler est sur le marché du travail. Les femmes et les citadins participent moins au marché du travail que les ruraux et les hommes. Les variations du niveau de participation à l'activité économique des 16-65 ans selon les départements sont très marquées, avec un TBA variant de 18 % à 81 %. L'entrée dans le marché du travail au Gabon n'est pas précoce comme ailleurs en Afrique, mais la sortie est tardive. La participation à l'activité économique est la plus intense entre 30 et 54 ans, sans être universelle, âges auxquels 74 à 83 % des individus sont sur le marché du travail.

Le taux de chômage est relativement élevé au Gabon : 1 actif de 16-65 ans sur 6 (16,5 %) est sans emploi. Le chômage sévit presque deux fois plus chez les femmes (22 %) que chez les hommes (13 %), un peu plus en milieu urbain qu'en milieu rural et nettement plus dans l'Ogooué-Ivindo (30 %) que dans les autres provinces. Les disparités géographiques du taux de chômage sont encore plus importantes au niveau des départements que des provinces. Il atteint ou dépasse 38 % dans 8 départements alors qu'il est inférieur ou égal à 15 % dans 13 départements. Le chômage sévit plus chez les jeunes quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Entre 16 et 25 ans, le taux de chômage varie de 25 % à 42 %, soit largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 16,5 %.

Le marché du travail au Gabon est caractérisé par la prédominance de l'emploi rémunéré, qui occupe plus de la moitié des travailleurs, suivi par le travail indépendant, effectué par les trois dixièmes des occupés. La situation est différente en milieu rural. Le privé est le principal pourvoyeur d'emplois (un peu plus du tiers des emplois), suivi de près par les ménages et entreprises individuelles (31,5 % des emplois). Le public vient en 3<sup>ème</sup> position avec 20 %. En milieu rural et chez les femmes, c'est plutôt les ménages et entreprises individuelles qui sont les premiers pourvoyeurs d'emplois.

### **ACTIVITES AGRICOLES**

Parmi la population âgée de 12 ans et plus, 211 858 pratiquent des activités agricoles, 922 197 n'en pratiquent pas et pour 107 124 personnes, le statut par rapport à la pratique des activités agricoles n'a pas été déclaré. Une personne âgée de 12 ans et plus sur 5 est un actif agricole. Un peu plus des 3 quarts de ceux qui pratiquent l'agriculture le font à titre personnel et comme activité secondaire. La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence du caractère essentiellement urbain de la population.

La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes. Elle n'occupe qu'une faible partie des jeunes (moins de 10 % jusqu'à 26 ans). Par contre l'agriculture mobilise 40 % ou plus de la population qu'à partir de 57 ans. La population agricole est vieillissante avec une moyenne d'âge de 46 ans, atteignant 50 ans parmi les femmes rurales.

Les principaux types de cultures pratiquées par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % d'entre eux) et la culture des arbres fruitiers (26 %) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole.



Le RGPL-2013 a dénombré 106 925 ménages agricoles dont 42 263 en milieu rural (soit 39,5 %) et 38 657 dirigés par des femmes (soit 36,2 %). Ainsi, un ménage gabonais sur quatre est agricole. Cette proportion varie grandement selon le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage et la province. Elle est plus élevée en milieu rural (70 %), parmi les ménages dirigés par les femmes (32 %) et dans les provinces de la Ngounié, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo (61 à 62 %).

### **CONJOINTS SURVIVANTS**

Le Gabon compte 29 707 conjoints survivants en 2013. Neuf conjoints sur dix sont des femmes, 1 sur 3 vit en milieu rural et 3 sur 4 résident dans l'Estuaire, le Woleu-Ntem ou le Haut-Ogooué. Les conjoints survivants sont âgés en moyenne de 66 ans, sans disparités de sexe, mais avec des différences marquées selon le milieu de résidence et la province. Moins de la moitié des conjoints survivants (47 %) était marié à l'état civil avec le conjoint décédé, le seul type d'union qui garantit les droits successoraux des conjoints et les protège devant la loi contre les pratiques telle que la spoliation. Le type d'union le plus répandu est le mariage coutumier, contracté par 84 % des conjoints survivants avec leur défunt conjoint.

La spoliation des conjoints survivants est une pratique courante au Gabon : 1 conjoint survivant sur 5 (20,3 %) a été spolié d'au moins un ou de tous les types de bien considérés dans cette analyse (Immobilier, Pension, Voiture, Avoirs financiers, Mobilier, Foncier). La proportion est d'environ 1 sur 8 (12,3 %) si l'on considère la spoliation par rapport à tous les biens possédés par le couple parmi ceux considérés ici (spoliation totale). Les femmes sont plus victimes des deux formes de spoliation que les hommes, même si les différences ne sont pas importantes<sup>1</sup>. La pratique est un peu plus répandue en milieu urbain. La spoliation porte sur tous les types de biens.

Le pourcentage de conjoints survivants victimes de spoliation par type de bien varie de 12 % (pour la voiture) à 16 % (pour le foncier). Le risque d'être victime de spoliation dépend du type d'union. Il est plus élevé pour les unions libres et le mariage coutumier et plus faible pour le mariage religieux et le mariage civil. La pratique de la spoliation varie grandement en fonction de la province. Le pourcentage de conjoints survivants victimes de spoliation pour au moins un bien varie de 12,5 % dans l'Ogooué-Ivindo à 38 % dans la Nyanga. Pour la spoliation concernant tous les biens, le pourcentage varie de 8 % dans l'Ogooué-Ivindo à 30 % dans la Nyanga.

### **PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP (PVH)**

Le Gabon compte 37 789 personnes vivant avec un handicap (PVH) âgées de 1 an et plus dont une moitié de femmes, soit une prévalence nationale de 2,2 %. La prévalence est deux fois et demie plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les types de handicap les plus répandus au Gabon sont l'infirmité des membres supérieurs et /ou inférieurs (avec 15 429 cas) et la cécité totale ou partielle (14 206 cas).

La prévalence du handicap varie sensiblement d'une province à l'autre, allant d'un minimum de 1,6 % dans l'Estuaire à un maximum de 4,2 % dans la Nyanga. De même un quart des PVH cumule au moins deux handicaps. Ce pourcentage du polyhandicap varie d'un minimum de 20 % dans l'Estuaire à un maximum de 31 % dans l'Ogooué-Lolo. La prévalence du handicap augmente avec l'âge, de 0,4 % chez les 1-4 ans à 17 % chez les 85 ans et plus, quel que soit le sexe ou le milieu de résidence.

---

<sup>1</sup> La comparaison peut être biaisée par le fait que les hommes conjoints survivants au moment du recensement ne sont pas représentatifs des hommes conjoints survivants de manière générale, du fait de la forte propension des hommes à se remarier plus vite que les femmes suite à un veuvage et, dans une moindre mesure, de la polygamie qui fait que le décès du conjoint ne fait pas d'un homme systématiquement un veuf.

## **PERSONNES AGEES**

En 2013, le Gabon compte 71 492 personnes âgées de 65 ans et plus et 100 937 personnes de 60 ans et plus. Ce qui représente respectivement des taux de vieillissement de 3,9 % et 5,6 %. On compte 3 femmes de 65 ans et plus pour 2 hommes du même groupe d'âges. Une personne âgée sur 4 ne vit plus avec son conjoint. La proportion atteint 38 % chez les femmes alors qu'elle est de 8 % chez les hommes. La souscription à une assurance est plutôt généralisée chez les personnes âgées, même si elle n'est pas encore universelle (72 %). La CNAMGS est le premier assureur des personnes âgées, quel que soit le sexe. Le handicap sévit plus parmi les personnes âgées de 65 ans et plus que dans le reste de la population (12,5 % d'entre elles vit avec un handicap). Les hommes sont un peu plus touchés que les femmes (13,9 % contre 11,6 %).

## **ENFANTS**

Le Gabon compte 733 716 enfants de moins de 18 ans, dont 370 480 garçons et 363 236 filles. Une bonne partie de ces enfants sont en situation difficile ou de vulnérabilité. Quelques 30 000 enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) sont hors du système scolaire, soit parce qu'ils ont quitté l'école (15 843 enfants déscolarisés), soit parce qu'ils n'y ont jamais été (14 103 enfants jamais scolarisés). Les provinces les plus peuplées accueillent les plus grand nombre d'enfants non scolarisés. Une partie des enfants jamais scolarisés sont des inscriptions tardives tandis que les déscolarisés se concentrent aux âges 14, 15 et 17 ans (signe des déperditions au secondaire).

On dénombre au Gabon 56,710 orphelins de mère, de père ou des deux parents âgés de moins de 18 ans, ce qui correspond à 7,8 %. Le taux d'orphelins tombe à 5,5 % parmi les 0-5 ans. Les orphelins des deux parents sont près de 8 000 et représentent 1,1 % de l'ensemble des enfants. La survie des parents présente très peu de différences selon le sexe de l'enfant. Le pourcentage d'orphelins chez les garçons est de 7,8 % contre 7,7 % chez les filles. Le pourcentage d'enfants orphelins varie selon la province d'un minimum de 6,8 % dans l'Ogooué-Maritime à un maximum de 10 % dans le Woleu-Ntem.

Au Gabon moins de la moitié des enfants de moins de 18 ans vivent avec tous leurs deux parents biologiques dans le même ménage : Un enfant sur 5 ne vit avec aucun parent, 28 % vit avec la mère en l'absence du père et 7 % vit avec le père sans la présence de la mère. Le pourcentage d'enfants ne cohabitant avec aucun des parents augmente avec l'âge. Il est de 14 % chez les 0-4 ans et 31,5 % chez les 15-17 ans, sans variations selon le sexe.

Le RGPL a dénombré 6 332 enfants de 12 à 17 ans qui vivent actuellement en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont vécu en union (divorcés, séparés ou veuf). La majorité d'entre eux sont des filles (4 602, soit 73 %). Insignifiant du point de vue statistique, ce chiffre est important du point de vue social et légal car constituant une violation des droits de l'enfant, même si la loi gabonaise autorise le mariage des filles mineures sous certaines conditions.

Bien que l'âge légal de travail commence au Gabon à 16 ans, le RGPL révèle que 2 025 enfants en deçà de cet âge légal (âgés de 6-15 ans), travaillent (sont occupés) dont 1 132 garçons et 893 filles.

## **ADOLESCENTS**

En 2013, le Gabon compte 472 815 adolescents de 12-24 ans dont une moitié de filles et une grande majorité (430 458, soit 91 %) vivant en milieu urbain. Les adolescents représentent 26 % de la population résidente. Une des problématiques majeures chez les adolescents est la fécondité précoce, celle des 12-19 ans. Celle-ci est un phénomène très répandu au Gabon ; 1 adolescente âgée de 12-19 ans sur 7 est déjà mère. Cette proportion atteint 1 sur 4 en milieu rural. La prévalence de la maternité précoce varie très sensiblement d'une province à l'autre, allant du simple (10 % dans l'Ogooué-Maritime) à plus du double (22 % dans le Woleu-Ntem). En milieu rural du Woleu-Ntem, c'est plus du tiers des adolescentes qui sont déjà mères. Bien que la fécondité demeure précoce au Gabon, la

contribution des adolescentes de 15-19 ans à la fécondité générale a tout de même baissé de plus de moitié entre 1960 et 2013. Pendant ce temps, la contribution des 30-34 ans a augmenté sensiblement au cours de la même période

## JEUNES

En 2013, le Gabon compte 675 718 jeunes âgés de 15 à 34 ans, dont un peu moins de la moitié de sexe féminin (328 762, soit 48,7 %). Les jeunes représentent plus du tiers de la population résidente du Gabon (37 %). Deux citadins sur cinq sont des jeunes, contre 1 sur 4 en milieu rural.

Peu de jeunes de 10-34 ans (1 sur 5) ont suivi une formation professionnelle : le milieu rural est largement défavorisé avec 9 % seulement de jeunes formés contre 20 % en milieu urbain. Les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses à être formées (20,5 %) que et les jeunes hommes (18 %). Les variations interprovinciales sont encore plus marquées, de 7 % dans l'Ogooué-Ivindo à 29 % dans l'Ogooué-Maritime. Le pourcentage de jeunes ayant suivi une formation professionnelle augmente avec l'âge, allant de 4 % parmi les 15-19 ans à 32 % parmi les 30-34 ans.

Moins de la moitié des jeunes participe au marché du travail avec de fortes disparités selon le sexe, le milieu de résidence et la province. La participation à l'activité économique est plus forte chez les hommes et en milieu rural. Le niveau de participation à l'activité économique augmente très vite avec l'âge, allant de 8 % chez les 15-19 ans à 78 % chez les 30-34 ans. Il atteint même 91 % chez les hommes de cet âge. La participation à l'activité économique débute plus tôt en milieu rural mais est plus intense en milieu urbain après 30 ans.

Parmi les jeunes qui sont sur le marché du travail, on dénombre 202 109 qui travaillent et 59 795 qui sont sans emploi, dont 23 081 sont à la recherche de leur premier emploi. Le chômage touche ainsi particulièrement les jeunes ; 22,8 % d'entre eux sont sans emploi. Le chômage sévit plus chez les jeunes femmes (31,5 %) que chez les jeunes hommes (17,6 %) et plus en milieu urbain (23 %) qu'en milieu rural (20,7 %). Le chômage des jeunes est 2,3 fois plus élevé dans l'Ogooué-Ivindo (36,7 %) que dans le Woleu-Ntem (16 %). Il est essentiellement concentré chez les moins âgés d'entre eux. Il est 2,5 fois plus élevé chez les 15-19 ans que chez les 30-34 ans.

Parmi les 202 109 jeunes occupés, 61 925 (30,6 %) sont des entrepreneurs parmi lesquels seuls 3 550 sont des employeurs et 58 375 des indépendants (gèrent une entreprise individuelle). Le pourcentage d'entrepreneurs ne varie pas selon le sexe mais est plus élevé en milieu rural.

Au total 54 241 jeunes de 15-34 ans pratiquent des activités agricoles (à titre personnel et/ou comme activité principale), soit 8,5 % de l'ensemble des jeunes. L'agriculture est essentiellement pratiquée par les jeunes du milieu rural, en particulier les femmes.

Sur les 638 278 jeunes que compte le Gabon, 137 998 sont des chefs de ménage, correspondant à un peu plus du cinquième des jeunes (21,6 %), 21 643 chefs de famille monoparentaux, dont une écrasante majorité de femmes et de citadins.

L'autonomie résidentielle n'est pas universelle chez les jeunes, même pas chez les plus âgés d'entre eux (les 30-34 ans). Elle est plus faible chez les hommes et en milieu rural.

La dépendance résidentielle vis-à-vis des parents touche près du tiers des jeunes, mais baisse rapidement avec l'âge, allant de 56,5 % chez les 15-19 ans à 10,7 % chez les 30-34 ans. Les hommes de moins de 25 ans sont un peu plus dépendants que les femmes du même groupe d'âges. Les variations dans les autres groupes d'âges et entre urbain et rural sont faibles.

## **FEMMES**

Le Gabon compte 877 007 femmes en 2013. Les femmes représentent ainsi un peu moins de la moitié de la population résidente du Gabon (48 %). Au Gabon les femmes performant mieux que les hommes sur la plupart des indicateurs de santé et d'éducation, mais moins bien sur le marché du travail où elles sont moins bien payées que les hommes et sont moins souvent employeurs. La question de la situation de la femme étant transversale à tous les thèmes abordés dans ce rapport, on retrouve des éléments de cette situation éparés dans tous les chapitres et sections à travers la désagrégation de l'analyse par sexe.

## **MENAGE ET FAMILLE**

Le RGPL a recensé 431 550 ménages ordinaires et 550 ménages collectifs, dont 86,0 % et 87,5 % respectivement se trouvent en milieu urbain. Au niveau national, 311 317 ménages sur 431 471 sont dirigés par des femmes, soit 27,8 %. Ce pourcentage varie peu selon le milieu de résidence mais fortement selon la province.

La taille moyenne de ménages ordinaires est de 4,1 personnes par ménage. Elle ne varie pas selon le sexe mais est plus élevée en milieu urbain. Les variations interprovinciales de la taille moyenne des ménages sont tout aussi importantes : de 3,8 dans trois provinces à 5,6 dans le Haut-Ogooué. On compte en moyenne trois personnes pour deux chambres à coucher dans les ménages. Cet indice de promiscuité résidentielle de 1,5 personne par chambre à coucher ne varie pratiquement pas selon le sexe du chef de ménage mais varie plutôt selon le milieu de résidence. Par contre, il varie sensiblement selon la province, passant du simple (1,1) dans le Woleu-Ntem au double (2,0) dans Haut-Ogooué.

Le ménage nucléaire (composé du chef de ménage, de ses enfants et de ses conjoints) et le ménage semi-nucléaire (dont au moins un membre est un parent du chef de ménage autre que ses enfants) sont les deux types de ménage les plus répandus au Gabon, comptant respectivement pour 34 et 39 % de l'ensemble des ménages. On note que 23 % des ménages n'est composé que d'un seul individu. La répartition des ménages selon la typologie présente de très fortes variations selon la province. Les provinces qui se distinguent sont le Haut-Ogooué qui a la plus forte proportion de ménages semi-nucléaires (68 %), le Woleu-Ntem et le Moyen-Ogooué avec la proportion la plus élevée de ménages d'une personne (27 %) et l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime qui ont les pourcentages de ménages nucléaires les plus élevés (37 % et 36 % respectivement).

## **LOGEMENTS**

Le RGPL-2013 a recensé au total 468 351 logements au Gabon dont 431 550 occupés et 36 801 vacants. La majorité de ces logements se trouve en milieu urbain (395 297, soit 84,4 %). Au total 35 % des logements vacants se trouve en milieu rural contre 14 % des logements occupés. Le taux d'occupation des logements, de 92 %, varie d'une province à l'autre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et pour l'ensemble des deux milieux pris ensemble.

De manière générale, les types de logement sont plus homogènes en milieu rural et plus diversifiés en milieu urbain avec la maison individuelle de plain-pied qui prédomine. L'accès à la propriété foncière n'est pas encore très généralisé au Gabon. Près de la moitié des ménages est locataire (49 %) et seul le tiers est propriétaire de son logement avec de grandes variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Plus de la moitié des ménages ruraux (59 %) est propriétaire contre 29,5 en milieu urbain. Au total 42 % des femmes chefs de ménage est propriétaire contre 30 % des hommes. L'auto-construction est le principal mode d'acquisition du logement parmi les 151 535 propriétaires et accédant à la propriété, sans grande différence selon le sexe du chef de ménage. Ce mode d'acquisition est plus répandu en milieu rural (75 %) qu'en milieu urbain (69 %).

Seule la moitié des ménages est satisfaite de son logement. Près d'un ménage sur dix (9 %) s'est déclaré très insatisfait de son logement. Les variations interprovinciales du degré de satisfaction par

rapport au logement sont très importantes : de 38 % seulement dans l'Ogooué-Ivindo à 58 % dans le Woleu-Ntem.

Près de la moitié des ménages (47 %) a déclaré éprouver des difficultés d'accès à un logement. Les chefs de ménage femmes sont un peu plus nombreux dans ce cas que les hommes. Selon la province où ils sont situés les ménages éprouvent plus ou moins des difficultés à accéder à un logement. Ils sont 35 % à avoir de telles difficultés dans la Ngounié et 54 % dans l'Ogooué-Ivindo.

La demande en logements au Gabon est très forte ; 345 468 personnes, soit un résident sur cinq, sont en manque de logement d'après les déclarations des ménages. L'ampleur des besoins en logement varie selon la province aussi bien en termes de nombre de personnes en manque de logement qu'en termes de leur pourcentage dans la population résidente. Le nombre de logements désirés par les ménages est estimé à 259 5792. Ce qui signifie que pour satisfaire entièrement la demande en logements des ménages, il faudrait construire l'équivalent de 55 % de l'ensemble des logements actuellement disponibles dans le pays (occupés et vacants). La majeure partie de ces logements (215 328, soit 83 %) serait à construire en milieu urbain et 44 251 en milieu rural.

### **CADRE DE VIE**

Au Gabon, sept logements sur dix sont construits sur un terrain exposé à au moins l'un des 9 types de risques retenus par le RGPL. C'est essentiellement en milieu urbain que cette exposition au risque est la plus importante puisque 73 % des logements est bâti sur un terrain à risque contre 50 % en milieu rural. Il n'y a pas de différences selon le sexe du chef de ménage.

En milieu urbain gabonais, les deux principaux matériaux utilisés pour le sol des logements sont le ciment (49 % des ménages) et le carrelage (31 % des ménages). En milieu rural, le sol des logements est en terre dans 45 % des logements et en ciment dans 40 %. Les autres matériaux sont marginaux quel que soit le milieu de résidence (moins de 6 %). Le sol des ménages dirigés par les hommes sont de standing plus élevé que celui des ménages dirigés par les femmes. Quant aux murs, ils sont principalement en parpaings (par 47 % des ménages) et en planches (par 27,6 % des ménages) en milieu urbain. En milieu rural ce sont les planches qui sont les plus utilisées (59 %) suivies de la terre battue (10 %).

Les matériaux pour le toit sont moins diversifiés. Près de neuf dixièmes des ménages ont leur toit en tôle aluminium (68 %) ou en bac aluminium (20,5 %) avec quelques variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Dans toutes les provinces la tôle aluminium et le bac aluminium sont les deux principaux matériaux de construction des toits utilisé par 86 à 95 % des ménages, mais quelques spécificités provinciales existent. L'existence de plafond dans les logements n'est pas systématique au Gabon ; deux logements sur cinq n'en ont pas. Pour la moitié des logements, le plafond est fait de contre-plaqué et dans 3,3 % des cas de béton.

La principale source d'approvisionnement en eau des ménages dépend du milieu de résidence et pas du sexe du chef de ménage. Au niveau national, 88 % des ménages utilisent une source améliorée pour leur approvisionnement en eau. Ce pourcentage est de 95 % en milieu urbain et deux fois moins en milieu rural (46 %). L'utilisation d'une source améliorée varie également selon la province. Non seulement le milieu rural est lésé en termes d'accès à l'eau par rapport au milieu urbain, mais en plus les inégalités entre provinces y sont plus criardes qu'en milieu urbain. En effet, les variations interprovinciales de l'accès à une source d'eau améliorée sont faibles en milieu urbain et très marquées en milieu rural. Bien que 74 % des ménages gabonais utilise le robinet comme principal source d'approvisionnement en eau, seul 34 % de l'ensemble des ménages dispose de son compteur, avec de fortes variations selon le milieu de résidence et la province.

<sup>2</sup> Dans ce genre d'opérations, il arrive que les répondants surestiment leurs besoins réels, pensant augmenter leurs chances de bénéficier d'un programme de construction de logements basé sur leur déclaration et qui suivrait.

Le type de toilettes dépend fortement du milieu de résidence et peu du sexe du chef de ménage. De manière générale, les ménages urbains ont les types de toilettes les plus modernes. En milieu urbain les trois principaux types de toilettes utilisés par les ménages sont : les WC internes avec chasse d'eau et les latrines simples utilisés par respectivement 28 % des ménages suivi du des WC externes sans chasse d'eau qu'on retrouve dans 14 % des ménages urbains. En milieu rural, les deux principaux types de toilettes qu'on rencontre le plus sont les latrines simples (dans 44 % des ménages) et la fosse (dans 28 % des ménages).

Au Gabon, l'évacuation des ordures ménagères de manière adéquate (par bac à ordures ou par ramassage) est loin d'être systématique parmi les ménages gabonais. Seul un peu plus de la moitié des ménages (53 %) le fait et ce pourcentage tombe à 9 % en milieu rural. Au total, 80 % des ménages évacue leurs eaux usées dans la broussaille, les fosses septiques, la cour/rue ou dans les canaux, qui sont les quatre modes d'évacuation les plus utilisés. L'évacuation de manière adéquate des eaux usées (par puisard ou fosse septique) est faite par une minorité de ménages (le tiers). En milieu urbain, c'est 37 % des ménages qui le font et seulement 6 % en milieu rural.

Les ménages n'ont pas systématiquement de cuisine ; le quart n'en a pas. Le gaz est la principale source d'énergie des ménages pour faire la cuisine au niveau national et en milieu urbain. En milieu rural, c'est le bois de chauffe qui prédomine. L'utilisation de l'électricité pour l'éclairage est généralisée au Gabon et presque universelle en milieu urbain. L'utilisation généralisée de l'électricité ne concerne pas toutes les provinces. Dans plus de la moitié d'entre elles (5 sur 9), c'est entre 58 et 75,5 % seulement des ménages qui s'éclaire à l'électricité. Ce n'est que dans deux provinces sur 9 (Estuaire et Ogooué-Maritime) que le pourcentage atteint les 90 %. Bien que l'utilisation de l'électricité pour l'éclairage soit généralisée au Gabon, moins de la moitié des ménages (47 %) dispose de son compteur d'électricité. Au total 359 449 ménages utilisent l'électricité de compagnie d'électricité pour s'éclairer, mais seuls 201 530 ont déclaré avoir leur propre compteur d'électricité, soit 56,1 % seulement.

Les ménages sont dans l'ensemble bien équipés pour certaines technologies de l'information et de la communication TIC (téléphone mobile, téléviseur et lecteur DVD) et moins bien pour d'autres (Téléphone fixe, ordinateur, internet, écran plasma, magnétoscope). Le milieu rural est faiblement équipé sauf pour le téléphone mobile. Quel que soit le type de TIC, les ménages dirigés par les femmes en sont moins bien équipés que ceux dirigés par les hommes. La téléphonie mobile est en train de devenir le principal mode de communication au Gabon. L'internet à domicile est encore balbutiant et se retrouve essentiellement en milieu urbain. Pour ce qui est des appareils électroménagers, les ménages en sont dans l'ensemble mieux équipés qu'en TIC. Pour certains équipements (cuisinière, congélateur, fer à repasser), les ménages dirigés par les femmes en sont plus équipés et pour d'autres c'est l'inverse. Un ménage sur 7 a une voiture. Les ménages urbains sont de loin mieux équipés que les ménages ruraux.

## INTRODUCTION

Le Gabon a réalisé en octobre 2013 son sixième Recensement Général de la Population, après les opérations de 1960, 1970, 1980, 1993 et 2003. Les trois derniers répondent aux exigences de la Constitution (Article 1er, Alinéa 15) ainsi qu'aux recommandations des Nations Unies sur la tenue d'un recensement de population tous les dix ans. Cependant, malgré toutes ces opérations, seuls les résultats de 1960 et ceux de 1993 ont pu être exploités et rendus disponibles aux utilisateurs.

Après vingt ans, on observe un besoin accru de données actualisées sur la population du Gabon : effectif, structure par sexe et âge, répartition spatiale, composition par nationalité, dynamique, caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles ainsi que sur les ménages, les logements et le cadre de vie. Ces données sont indispensables pour :

- l'élaboration, le suivi et l'évaluation de nombreux politiques et programmes nationaux et sectoriels, à l'instar du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), du Plan National du Développement Sanitaire (PNDS) ; et
- le suivi des engagements internationaux auxquels le Gabon a souscrit (Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire en 1994, Conférence Internationale sur la Femme à Beijing en 1995...), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus récemment les Objectifs du Développement Durable (ODD).
- l'implantation des entreprises et leur organisation ;

Le RGPL-2013 a le mérite de se situer à une période charnière : la fin d'époque des OMD (2000-2015) et le début de celle de l'Agenda post-2015, les Objectifs du Développement Durable (ODD) pour la période 2016-2030. De fait, les résultats permettront au Gouvernement, d'une part, de disposer de données à jour pour évaluer les performances accomplies concernant les OMD et, d'autre part, d'avoir les données de base pour le PSGE (Horizon 2025) et les ODD.

Le présent rapport est consacré à la présentation des résultats définitifs globaux du RGPL-2013, issus du premier traitement informatique de l'ensemble des données collectées au niveau des ménages. A la suite de ce rapport, le BCR préparera et publiera une série d'une vingtaine de rapports thématiques ainsi que d'autres produits du RGPL-2013 conformément au plan de publication des produits du recensement présenté à l'annexe de ce document.

Le document est structuré selon le plan suivant :

- Effectif, structure par âge, répartition spatiale et évolution de la population, nationalité et pratique des langues gabonaises ;
- Situation matrimoniale, nuptialité, fécondité, mortalité et migrations ;
- Situation de quelques groupes spécifiques et sous-populations (enfants, adolescents, jeunes, femmes, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap et conjoints survivants) ;
- Scolarisation, instruction, formation professionnelle et alphabétisation ;
- Activité économique de la population ;
- Pratique des activités agricoles ;
- Famille, ménages, cadre de vie et logements ;
- Indicateurs des OMD et des ODD du RGPL en 2013 ;
- Indicateurs prioritaires pour les ODD identifiés par le Gabon ;
- Conclusion ; et
- Annexes (Tableaux complémentaires, Plan de publication des résultats du RGPL, Liste du personnel de la BNR et du BCR).

## I. BRÈVE PRÉSENTATION DU RGPL-2013

La Constitution du Gabon prévoit l'organisation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat tous les 10 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2003. C'est ainsi que le Décret présidentiel N° 0602/PR/MEEDD a institué l'organisation d'un recensement en 2013 intitulé Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL-2013).

L'objectif général du RGPL-2013 est de contribuer, d'une part, à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique, sociale et économique du pays et, d'autre part, à l'élaboration des politiques et au suivi des programmes de logements.

Le RGPL-2013 se distingue des recensements précédents par l'inclusion d'un certain nombre de thèmes novateurs au questionnaire en plus des thèmes classiques de recensement. Ces thèmes sont : la situation des conjoints survivants ; les besoins en logements des ménages ; les caractéristiques des terrains d'habitation ; l'exposition des logements à différents types de pollution ; les pratiques agricoles des ménages ; les tranches de revenus des travailleurs ; l'affiliation syndicale des travailleurs ; la possession d'une assurance, etc.

Le RGPL-2013 comporte trois grandes phases : la phase préparatoire, la phase d'administration des questionnaires aux ménages (dénombrement principal) et la phase post-dénombrement.

La phase préparatoire a couvert toute l'année 2012. Au cours de cette phase, les activités suivantes ont été réalisées : élaboration du document du projet, promulgation des textes légaux régissant le recensement et mettant en place ses organes d'exécution aux niveaux national et décentralisé ; élaboration des outils de collecte des données ; réalisation de la cartographie censitaire (découpage de l'ensemble du territoire national en zones géographiques que peut couvrir un agent recenseur, collecte des données sur les infrastructures et les équipements de ces zones) ; conduite d'un recensement pilote visant à tester tout le dispositif ; et sensibilisation de la population sur le recensement.

La phase du dénombrement principal est la plus lourde et a consisté à visiter l'ensemble des ménages du Gabon pour y administrer les questionnaires. Elle a eu lieu d'octobre à novembre 2013. La nuit de référence du recensement, qui sert à faire correspondre une date à l'effectif et la répartition de la population trouvée, a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Le dénombrement a mobilisé plus de 3.000 agents recenseurs et un personnel d'encadrement de plus de 800 personnes chargées, entre autres, de vérifier l'exhaustivité et la qualité des données recueillies. Durant cette phase, les agents recenseurs ont dénombré tous les membres de chaque ménage, collecté les caractéristiques individuelles de chacun d'entre eux, recueilli les informations concernant le ménage, le logement, le cadre de vie ainsi que sur les décès survenus dans le ménage au cours de l'année écoulée. La collecte s'est déroulée en collaboration avec les organes décentralisés du recensement et les autorités au niveau local.

La phase post-dénombrement consiste : (i) à codifier les réponses non pré-codées figurant dans les questionnaires, à saisir sur ordinateur les données collectées (phase de traitement) ; (ii) à analyser les données et préparer les différents produits du recensement (phase d'analyse) ; et (iii) publier et diffuser les différents produits (phase de publication et diffusion). A ce jour, la phase de traitement a été bouclée saisie et la phase d'analyse entamée avec une première publication portant sur les résultats préliminaires suivi de la présente publication sur les résultats globaux définitifs. Elles seront suivies bientôt par la préparation et la publication de 5 rapports sur les localités et les infrastructures basées essentiellement sur les données de la cartographie ainsi que d'une vingtaine de rapports thématiques. Les rapports thématiques analyseront de manière spécifique les thèmes portant sur l'effectif, l'état et la structure de la population, la fécondité, la mortalité, la migration, l'éducation, l'activité économique, la pauvreté, la situation des groupes vulnérables, les ménages, les logements, le cadre de vie, etc. Le plan de publication des produits du RGPL-2013 en annexe donne plus de détails sur cette phase d'analyse et de diffusion.



## II. EFFECTIF, STRUCTURE PAR ÂGE, RÉPARTITION SPATIALE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Ce chapitre donne le volume global de la population résidente du Gabon et sa répartition par sexe, milieu de résidence et nationalité. Il décrit ensuite sa répartition spatiale à travers les effectifs de population par province, département et arrondissement/canton et calcule les densités démographiques. Enfin le chapitre traite de la composition par sexe et âge de la population (pyramide des âges) et de son évolution depuis 1960.

### 2.1 Volume global de la population en 2013 et répartition par sexe, milieu de résidence et nationalité

#### 2.1.1 Effectif de la population selon la nationalité

##### En 2013 le Gabon compte 1 811 079 résidents dont 1 458 464 de nationalité gabonaise

En 2013, la population résidente du Gabon est de 1 811 079 habitants. Elle est constituée d'un peu plus d'hommes (934 072) que de femmes (877 007) comme le montre le Tableau 1. La population résidente de nationalité gabonaise s'élève à 1 458 464 habitants, tandis qu'on dénombre 352 615 étrangers.

Tableau 1 : Effectif de la population résidente du Gabon en octobre 2013 par sexe selon la nationalité

Population résidente par nationalité	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Gabonais	706 417	752 047	1 458 464
Etrangers*	227 655	124 960	352 615
Total	934 072	877 007	1 811 079

\* Inclut aussi les recensés dont la nationalité n'a pas été déclarée.

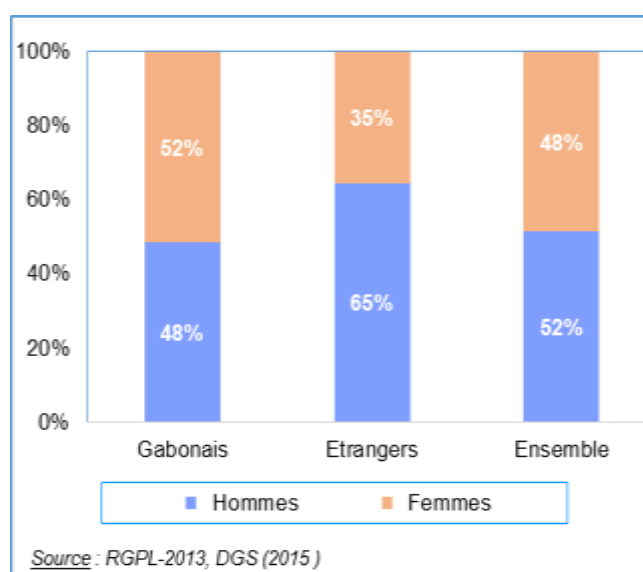
#### 2.1.2 Répartition par sexe et milieu de résidence (taux d'urbanisation)

##### Une population à dominante masculine

À la naissance, le rapport de masculinité est généralement compris entre 103 et 105 garçons pour 100 filles. La mortalité des garçons étant plus élevée que celle des filles, le rapport diminue avec l'âge et les femmes deviennent majoritaires aux âges adultes.

Contrairement à cette tendance habituelle, la population du Gabon compte en 2013 plus d'hommes (52 %) que de femmes (48 %) comme l'illustre le Graphique 1. Ce déséquilibre est caractéristique des pays d'immigration, puisque l'immigration, de travail, concerne plus les hommes. En effet, la population étrangère est majoritairement masculine, avec 65 % d'hommes contre 35 % de femmes. Par contre, dans la population de nationalité gabonaise, il y a plus de femmes (52 %) que d'hommes (48 %).

Graphique 1 : Pourcentage d'hommes et de femmes dans la population résidente selon la nationalité



### **Le fort déséquilibre urbain/rural observé depuis 1960 s'est accentué**

Sur une population totale de 1 811 079 habitants, 1 577 646, soit 87 %, vivent dans les centres urbains. Le taux d'urbanisation (pourcentage de la population vivant en milieu urbain) ne varie pas selon le sexe (Tableau 2).

L'urbanisation du Gabon s'est renforcée. Le taux d'urbanisation a ainsi augmenté de 20 % au cours des 20 dernières années, passant de 73 % en 1993 à 87 % en 2013.

**Tableau 2 :** Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Effectif			Pourcentage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	813 098	764 548	1 577 646	87,0	87,2	87,1
Rural	120 974	112 459	233 433	13,0	12,8	12,9
Total	934 072	877 007	1 811 079	100	100	100

La forte concentration de la population dans l'espace urbain explique pour l'essentiel, le caractère urbain des indicateurs démographiques du Gabon, présentés plus loin.

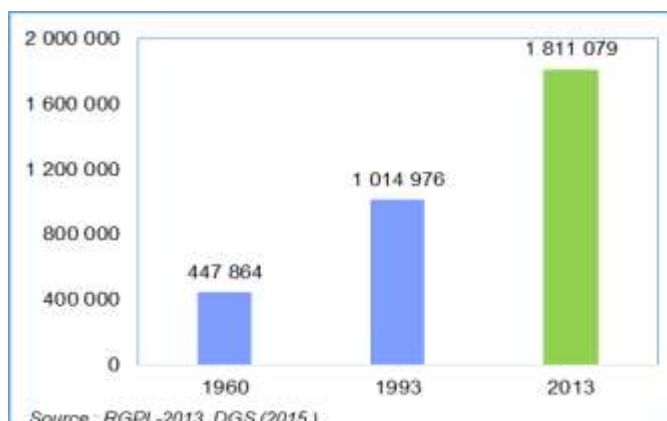
### **2.1.3 Accroissement de la population entre 1960 et 2013**

#### **L'effectif de la population du Gabon a été multiplié par quatre depuis l'indépendance (1960).**

Les résultats des trois recensements publiés du Gabon (1960, 1993 et 2013) permettent de suivre l'évolution de l'effectif de la population sur une période de 53 ans, soit plus d'un demi-siècle.

Au cours de cette période, l'effectif de la population du Gabon est passé de 447 864 habitants en 1960 à 1 014 976 habitants en 1993, puis à 1 811 079 habitants en 2013. L'effectif de la population a ainsi été multiplié par 4 en 53 ans. Il a augmenté de plus de trois quarts en 20 ans, entre 1993 et 2013.

**Graphique 2 :** Evolution de l'effectif de la population du Gabon entre 1960 et 2013



#### **Si la population du Gabon maintient son rythme d'accroissement des 20 dernières années, elle doublerait d'effectif d'ici 24 ans.**

L'évolution décrite ci-haut signifie qu'entre 1993 et 2013, la population du Gabon s'est accrue de 2,9 % en moyenne par an. Cette évolution est due, d'une part, à un accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) de 2,5 % et, d'autre part, à un accroissement dû à la migration nette (différence entre effectifs d'immigrants et d'émigrants) de 0,4 %.

**Tableau 3 :** Taux d'accroissement de la population entre les recensements de 1960, 1993 et 2013

Taux d'accroissement intercensitaire	Période intercensitaire		
	1960-1993	1960-2013	1993-2013
Taux d'accroissement intercensitaire global (%)	126,6	304,4	78,4
Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen (%)	2,5	2,7	2,9

En d'autres termes, entre 1993 et 2013, la population s'est accrue de 43 000 habitants en moyenne chaque année dont 32 000 par l'accroissement naturel et 11 000 par le solde migratoire.

Le rythme d'accroissement annuel moyen de la population a été plus lent entre 1960 et 1993 (2,5 %) qu'entre 1993 et 2013 (2,9 %). Si cette tendance est maintenue jusqu'en 2037, soit 24 ans plus tard, le Gabon doublerait l'effectif de sa population et compterait un peu plus de 3,6 millions d'habitants.

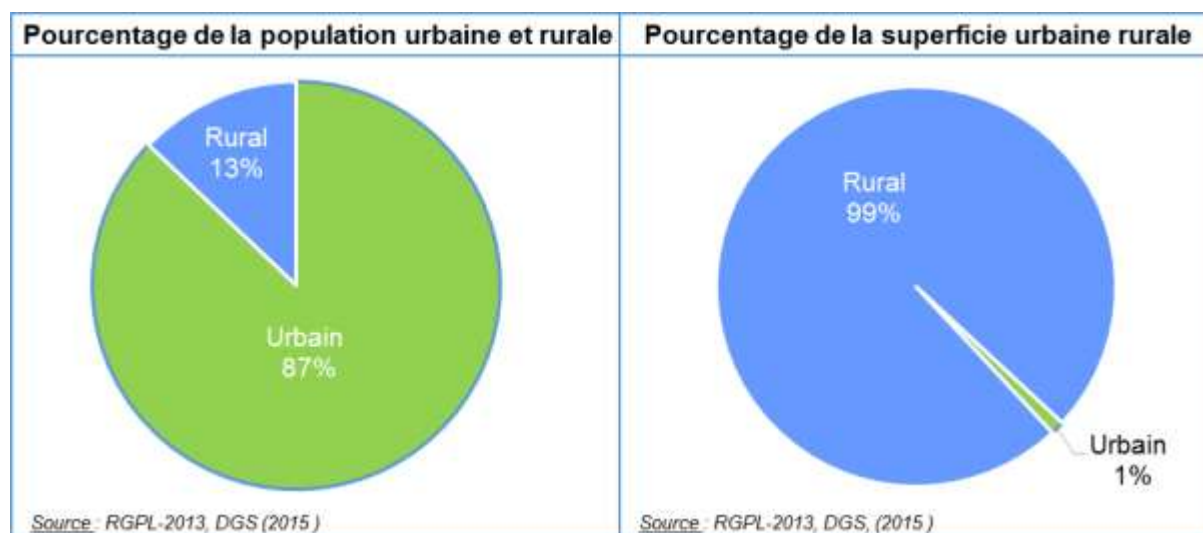
## 2.2 Répartition spatiale de la population et urbanisation

### 2.2.1 Répartition de la population dans l'espace urbain et rural

**Une population très inégalement répartie : 87 % de la population (les citadins) occupe 1 % du territoire national (superficie du milieu urbain)**

La population du Gabon est très majoritairement urbaine. C'est 87 % de la population qui vit en milieu urbain qui ne représente que 1,1 % du territoire national (Graphique 3). Ceci crée une extrême concentration de la population gabonaise sur le territoire urbain, de superficie relativement faible.

**Graphique 3 : Répartition de l'effectif de la population et de la superficie du territoire national selon le milieu de résidence**



### 2.2.2 Répartition de la population par province et département et densité démographique

**Près de la moitié de la population réside dans 1 seule des 9 provinces du pays, l'Estuaire.**

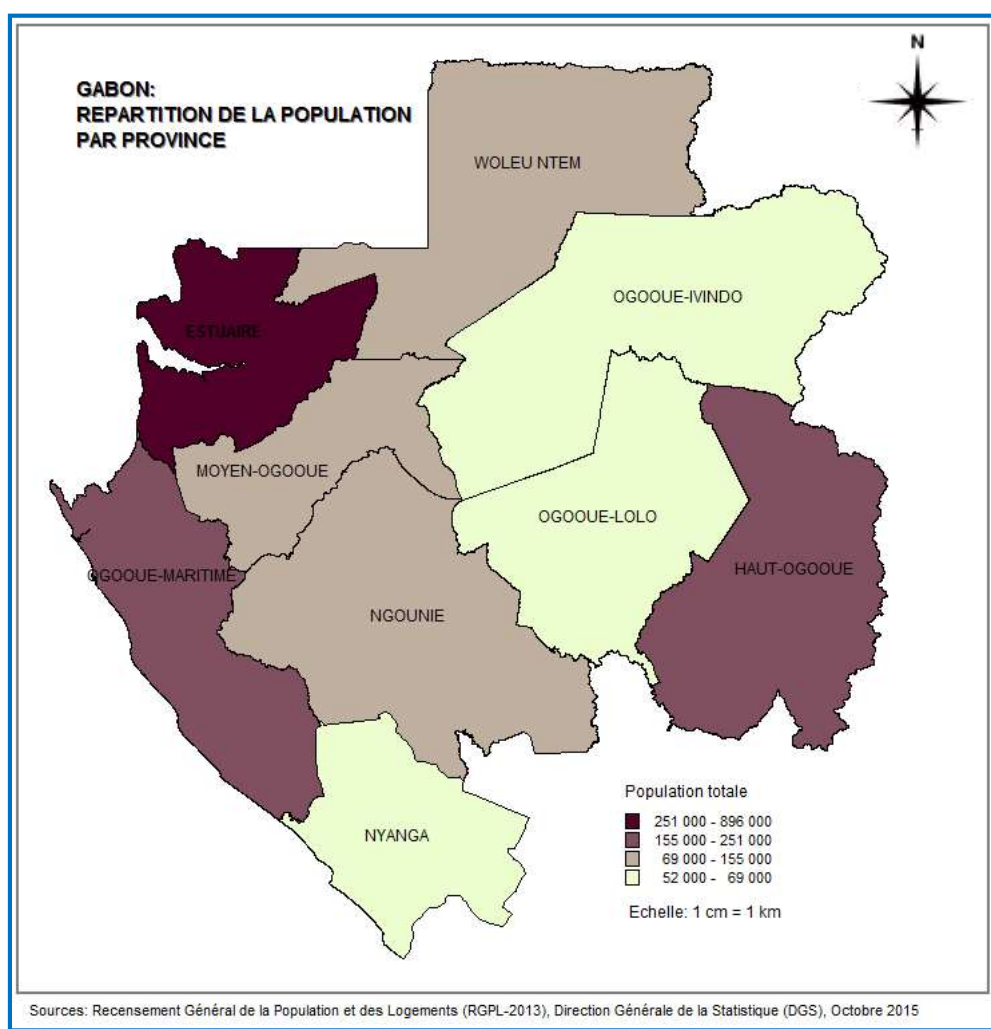
La population gabonaise est répartie de manière très inégale entre les 9 provinces que compte le pays. La population des provinces varie d'un minimum de 52.854 habitants dans la Nyanga à un maximum de 895.689 dans l'Estuaire (Tableau 4). La seconde province la plus peuplée, le Haut-Ogooué, suit de loin l'Estuaire avec 250 799 habitants. Seules trois autres provinces atteignent les 100 000 habitants : Ogooué-Maritime (157 562 habitants), Woleu-Ntem (154 986 habitants) et Ngounié (100 838 habitants). Les quatre provinces les moins peuplées comptent chacune moins de 70 000 résidents : Moyen-Ogooué, Nyanga, Ogooué-Ivindo et Ogooué-Lolo.

Globalement, le Gabon n'est pas densément peuplé avec 6,8 habitants en moyenne au km<sup>2</sup> (3,8 habitants au km<sup>2</sup> en 1993). Cette densité moyenne cache cependant de très fortes disparités puisque la densité des provinces varie de 1,4 habitants par km<sup>2</sup> dans l'Ogooué-Ivindo à 43 habitants par km<sup>2</sup> dans l'Estuaire. En fait aucune province autre que l'Estuaire n'atteint les 10 habitants au km<sup>2</sup>. La Carte 2 donne les densités de population par province.

Tableau 4 : Répartition de la population résidente du Gabon par province selon le sexe et densité

Province	Sexe			Rang	Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )
	Hommes	Femmes	Ensemble		
Estuaire	456 848	438 841	895 689	1 <sup>er</sup>	43,2
Haut-Ogooué	137 690	113 109	250 799	2 <sup>ème</sup>	6,9
Moyen-Ogooué	35 239	34 048	69 287	6 <sup>ème</sup>	3,7
Ngounié	50 616	50 222	100 838	5 <sup>ème</sup>	2,7
Nyanga	26 095	26 759	52 854	9 <sup>ème</sup>	2,5
Ogooué-Ivindo	32 663	30 630	63 293	8 <sup>ème</sup>	1,4
Ogooué-Lolo	35 306	30 465	65 771	7 <sup>ème</sup>	2,6
Ogooué-Maritime	81 033	76 529	157 562	3 <sup>ème</sup>	6,9
Woleu-Ntem	78 221	76 765	154 986	4 <sup>ème</sup>	4,0
Gabon	933 711	877 368	1 811 079		6,8

Carte 2 : Carte des densités de la population du Gabon en 2013 par province

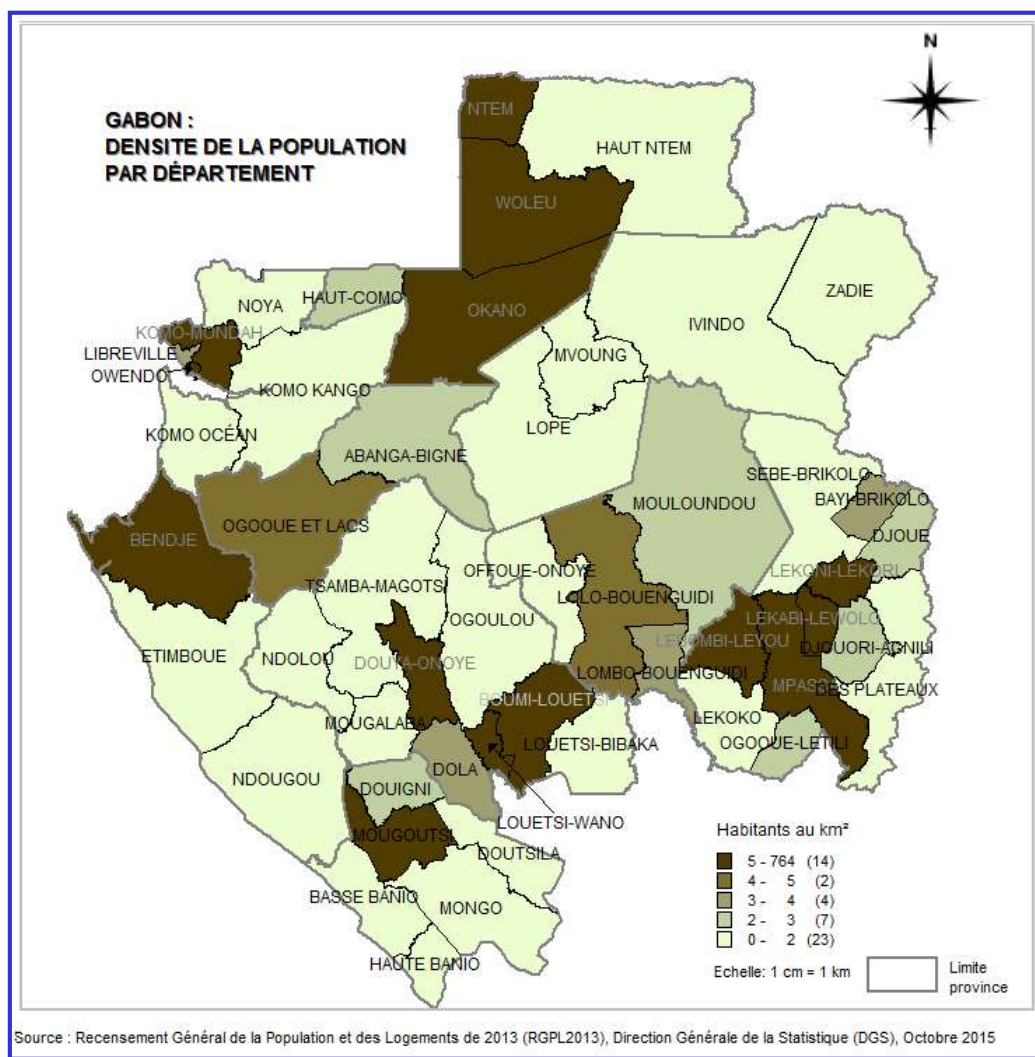


***L'inégale répartition de la population gabonaise par entité administrative et les variations de la densité démographique sont encore plus marquées au niveau départemental.***

La population des départements varie considérablement, allant d'un minimum de 533 habitants dans le Komo-Océan à 703 940 habitants à Libreville (tous deux situés dans la province de l'Estuaire) comme le montre le Tableau 5. De même la densité varie de moins d'un habitant au km<sup>2</sup> dans plusieurs départements (Exemple Komo-Océan, Djoué, Louetsi-Bibaka, Mougala et Haute-Banio) à 3 725 habitants au km<sup>2</sup> à Libreville et 809 habitants au km<sup>2</sup> à Owendo (Tableau 5 et Carte 3).

Tableau 5 : Répartition de la population résidente du Gabon par département selon le sexe et densité

Province / Département	Effectif de la population par sexe			Rang du département dans la province	Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )
	Hommes	Femmes	Ensemble		
Libreville	359 688	344 252	703 940	1 <sup>er</sup>	3724,6
Komo-Mondah	45 692	44 404	90 096	2 <sup>ème</sup>	48,9
Komo	8 923	8 652	17 575	4 <sup>ème</sup>	1,7
Noya	2 128	2 097	4 225	5 <sup>ème</sup>	1,0
Komo-Océan	351	202	553	6 <sup>ème</sup>	0,1
Owendo	40 066	39 234	79 300	3 <sup>ème</sup>	809,2
<b>ESTUAIRE</b>	<b>456 848</b>	<b>438 841</b>	<b>895 689</b>		<b>43,2</b>
Mpassa	74 633	55 061	129 694	1 <sup>er</sup>	24,6
Lebombi-Leyou	33 610	30 959	64 569	2 <sup>ème</sup>	22,5
Sebe-Brikolo	9 103	7 340	16 443	3 <sup>ème</sup>	2,1
Lekoko	2 551	2 369	4 920	6 <sup>ème</sup>	1,3
Ogooué-Letili	1 387	1 404	2 791	9 <sup>ème</sup>	1,6
Djouori-Agnili	2 064	2 146	4 210	8 <sup>ème</sup>	1,8
Lekoni-Lekori	5 325	4 703	10 028	4 <sup>ème</sup>	7,1
Plateaux	4 518	4 536	9 054	5 <sup>ème</sup>	1,6
Djoué	995	1 183	2 178	10 <sup>ème</sup>	0,9
Lekabi-Lewolo	2 600	2 314	4 914	7 <sup>ème</sup>	4,1
Bayi-Brikolo	904	1 094	1 998	10 <sup>ème</sup>	1,2
<b>HAUT-OGOOUE</b>	<b>137 690</b>	<b>113 109</b>	<b>250 799</b>		<b>6,9</b>
Ogooué et Lacs	27 243	27 103	54 346	1 <sup>er</sup>	4,9
Abanga-Bigne	7 996	6 945	14 941	2 <sup>ème</sup>	2,0
<b>MOYEN-OGOOUE</b>	<b>35 239</b>	<b>34 048</b>	<b>69 287</b>		<b>3,7</b>
Douya-Onoye	19 618	18 081	37 699	1 <sup>er</sup>	16,4
Tsamba-Magotsi	7 604	7 271	14 875	2 <sup>ème</sup>	1,4
Boumi-Louetsi	6 157	7 066	13 223	3 <sup>ème</sup>	3,7
Ogoulou	4 139	4 222	8 361	5 <sup>ème</sup>	1,0
Dola	3 492	3 487	6 979	6 <sup>ème</sup>	2,9
Ndolou	3 049	2 678	5 727	7 <sup>ème</sup>	1,3
Louetsi-Wano	4 673	5 077	9 750	4 <sup>ème</sup>	12,0
Louetsi-Bibaka	1 296	1 438	2 734	8 <sup>ème</sup>	0,8
Mougalaba	588	902	1 490	9 <sup>ème</sup>	0,6
<b>NGOUNIE</b>	<b>50 616</b>	<b>50 222</b>	<b>100 838</b>		<b>2,7</b>
Mougoutsi	15 293	16 496	31 789	1 <sup>er</sup>	9,3
Basse-Banio	3 636	3 556	7 192	2 <sup>ème</sup>	1,9
Douigny	2 412	2 823	5 235	3 <sup>ème</sup>	2,1
Doutsila	2 284	2 339	4 623	4 <sup>ème</sup>	1,5
Haute-Banio	1 022	391	1 413	6 <sup>ème</sup>	0,8
Mongo	1 448	1 154	2 602	5 <sup>ème</sup>	0,4
<b>NYANGA</b>	<b>26 095</b>	<b>26 759</b>	<b>52 854</b>		<b>2,5</b>
Ivindo	15 833	15 240	31 073	1 <sup>er</sup>	1,6
Lopé	7 014	5 368	12 382	3 <sup>ème</sup>	1,0
Zadié	7 863	7 953	15 816	2 <sup>ème</sup>	1,5
Mvoug	1 953	2 069	4 022	4 <sup>ème</sup>	0,9
<b>OGOOUE-IVINDO</b>	<b>32 663</b>	<b>30 630</b>	<b>63 293</b>		<b>1,4</b>
Mulundu	14 245	13 505	27 750	2 <sup>ème</sup>	2,0
Lombo-Bouenguidi	2 263	2 372	4 635	3 <sup>ème</sup>	2,9
Offoué-Onoye	1 325	1 418	2 743	4 <sup>ème</sup>	0,8
Lolo-Bouenguidi	17 473	13 170	30 643	1 <sup>er</sup>	4,7
<b>OGOOUE-LOLO</b>	<b>35 306</b>	<b>30 465</b>	<b>65 771</b>		<b>2,6</b>
Bendjé	72 272	68 475	140 747	1 <sup>er</sup>	20,1
Ndougou	5 719	5 373	11 092	2 <sup>ème</sup>	1,4
Etimboué	3 042	2 681	5 723	3 <sup>ème</sup>	0,7
<b>OGOOUE-MARITIME</b>	<b>81 033</b>	<b>76 529</b>	<b>157 562</b>		<b>6,9</b>
Woleu	37 251	37 152	74 403	1 <sup>er</sup>	8,6
Ntem	25 240	24 472	49 712	2 <sup>ème</sup>	20,8
Haut-Ntem	5 247	5 591	10 838	4 <sup>ème</sup>	0,7
Okano	8 833	7 797	16 630	3 <sup>ème</sup>	1,7
Haut-Como	1 650	1 753	3 403	5 <sup>ème</sup>	1,5
<b>WOLEU-NTEM</b>	<b>78 221</b>	<b>76 765</b>	<b>154 986</b>		<b>4,0</b>
<b>TOTAL GABON</b>	<b>933 711</b>	<b>877 368</b>	<b>1 811 079</b>		<b>6,8</b>

**Carte 3 : Carte des densités de la population du Gabon en 2013 par département**

### 2.2.3 Evolution de la répartition spatiale de la population par provinces entre 1960 et 2013

*L'effectif de la population de toutes les provinces a sensiblement augmenté depuis 1960 mais avec de très fortes variations d'une province à l'autre.*

Entre 1960 et 2013, l'effectif de la population du Gabon a augmenté de 304 % (multiplié par 4). Cette évolution est reflétée dans chacune des provinces avec cependant des amplitudes très variables (Tableau 6). Si la population de la Ngounié ne s'est accrue que d'à peine 28 %, celle de l'Estuaire a augmenté de 1 356 % (multipliée par 14,5). Les autres provinces qui ont connu les plus forts accroissements sont le Haut-Ogooué (effectif multiplié par presque 6) et l'Ogooué-Maritime (par 3,7).

Les différences d'accroissement démographique entre provinces décrites ci-dessus sont variables selon la période intercensitaire (1960-1993 et 1993-2013). Mais dans l'ensemble quelle que soit la période ce sont les mêmes provinces qui ont connu les plus forts accroissements démographiques (Estuaire, Haut-Ogooué et Ogooué-Maritime) et les mêmes qui ont connu les plus faibles progressions (Ngounié et Nyanga). Au cours de la période intercensitaire la plus récente (1993-2013), la population du Gabon s'est accrue de 78 % avec de fortes variations interprovinciales : d'environ 30 % dans la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo à 140 % dans le Haut-Ogooué. Par contre sur la période intercensitaire la plus ancienne (1960-1993), une province (la Ngounié) a connu un déclin démographique (-1,6 % d'accroissement) et la Nyanga a presque stagné avec 5 % d'habitants de plus sur 33 ans. A l'autre extrémité, la population de l'Estuaire a été multipliée par 7,5, celui du Haut-Ogooué par 2,5 et l'Ogooué-Maritime par 2,3.

**Tableau 6 :** Evolution de l'effectif de la population des provinces entre 1960 et 2013 et taux d'accroissement intercensitaire

Province	Effectif de la population par année de recensement			Accroissement global intercensitaire (%)		
	Novembre 1960	Juillet 1993	Octobre 2013	1960-2013	1960-1993	1993-2013
Estuaire	61 520	463 187	895 689	1 355,9	652,9	93,4
Haut-Ogooué	42 274	104 301	250 799	493,3	146,7	140,5
Moyen-Ogooué	34 193	42 316	69 287	102,6	23,8	63,7
Ngounié	79 010	77 781	100 838	27,6	-1,6	29,6
Nyanga	37 503	39 430	52 854	40,9	5,1	34,0
Ogooué-Ivindo	36 126	48 862	63 293	75,2	35,3	29,5
Ogooué-Lolo	36 792	43 915	65 771	78,8	19,4	49,8
Ogooué-Maritime	42 322	97 913	157 562	272,3	131,4	60,9
Woleu-Ntem	78 124	97 271	154 986	98,4	24,5	59,3
Total	447 864	1 014 976	1 811 079	304,4	126,6	78,4

**Le rythme d'accroissement démographique s'est accéléré entre 1993 et 2013 comparativement à 1960-1993 sauf pour l'Estuaire (ralentissement) et l'Ogooué-Maritime (même rythme).**

Pour comparer le rythme d'accroissement des provinces entre les deux périodes intercensitaires, il est plus judicieux de recourir au taux annuels moyens puisque les deux périodes n'ont pas la même durée, 33 ans et 20 ans respectivement.

Il ressort de cette comparaison que le rythme annuel moyen auquel s'accroît la population gabonaise s'est accéléré dans le temps. Il était de 2,5 % par an en moyenne entre 1960 et 1993 contre 2,9 % entre 1993 et 2013, soit une augmentation relative du rythme d'accroissement de 16 % (Tableau 7). L'accélération concerne toutes les provinces à l'exception de deux : l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime. Le rythme d'accroissement de l'Estuaire a diminué, quoique toujours important : 6,2 % entre 1960 et 1993 et 3,3 % entre 1993 et 2013. Celui de l'Ogooué-Maritime a stagné entre 2,5 % et 2,4 %.

Au rythme d'accroissement observé entre 1993 et 2014, le Gabon doublerait son effectif en 24 ans et les provinces entre 16 ans (Haut-Ogooué) et 54 ans (Ngounié et Ogooué-Ivindo). L'Estuaire, quant à elle, doublerait sa population en 21 ans, c'est-à-dire aurait près de 1 800 000 habitants en 2024, soit la population actuelle du Gabon.

**Tableau 7 :** Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen entre 1960 et 2013 et temps de doublement de la population par province

Province	Accroissement global intercensitaire (%)			Temps de doublement basée sur l'accroissement entre 1993 et 2013
	1960-2013	1960-1993	1993-2013	
Estuaire	5,2	6,2	3,3	21,3
Haut-Ogooué	3,4	2,7	4,4	16,0
Moyen-Ogooué	1,3	0,6	2,5	28,5
Ngounié	0,5	0,0	1,3	54,1
Nyanga	0,6	0,2	1,5	47,9
Ogooué-Ivindo	1,1	0,9	1,3	54,2
Ogooué-Lolo	1,1	0,5	2,0	34,7
Ogooué-Maritime	2,5	2,5	2,4	29,5
Woleu-Ntem	1,3	0,7	2,3	30,1
Total	2,7	2,5	2,9	24,2

## 2.2.4 Population urbaine et taux d'urbanisation au niveau national

Au Gabon, le milieu urbain est officiellement constitué par la capitale nationale, les chefs-lieux de province, les chefs-lieux de département, les communes d'Owendo, de Moanda (Département de Lebombi-Leyou) et Akanda (Département du Komo-Mondah). Sur la base de cette définition, le Gabon est un pays essentiellement urbain. L'écrasante majorité de sa population vit en milieu urbain (1 577 646 habitants, soit 87 %). Seules 233 433 personnes résident en milieu rural. Ce schéma (87 % d'urbains et 13 % de ruraux) ne varie pas selon le sexe.

Tableau 8 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe

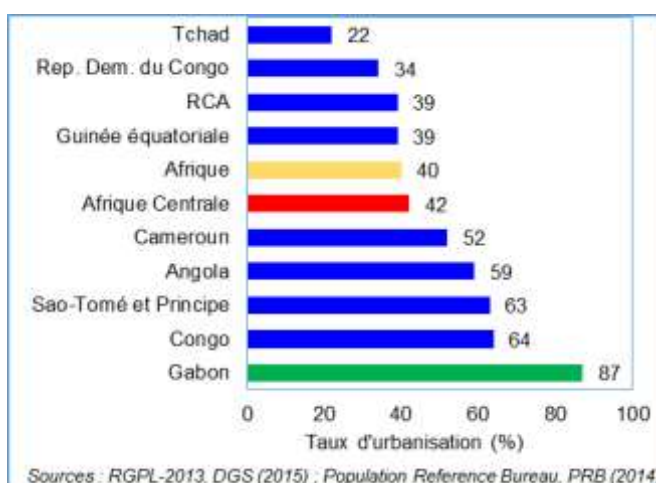
Milieu de résidence	Effectif			Pourcentage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	813 098	764 548	1 577 646	87,0	87,2	87,1
Rural	120 974	112 459	233 433	13,0	12,8	12,9
Total	934 072	877 007	1 811 079	100	100	100

### **Le Gabon est le pays le plus urbanisé d'Afrique Centrale et l'un des plus urbanisés d'Afrique.**

Comparativement à la plupart des pays africains, le Gabon présente un taux d'urbanisation assez élevé (87 %), ce qui en fait le pays le plus urbanisé de la sous-région Afrique Centrale et parmi les plus urbanisés d'Afrique (Graphique 4). En effet le taux d'urbanisation du Gabon (87%) est deux fois plus élevé que la moyenne africaine qui se situe à 40% et celle de la sous-région Afrique Centrale (42 %).

Une autre caractéristique de cette urbanisation est la concentration de la population urbaine dans un nombre réduit de villes, comme analysé dans la section suivante.

**Graphique 4 : Taux d'urbanisation du Gabon en 2013 comparé à ceux des pays d'Afrique Centrale et de la moyenne africaine**



### **Le Gabon ne compte que 17 villes/commune de plus de 10 000 habitants ou plus qui regroupe 92 % de la population urbaine totale du pays.**

Le Gabon ne compte que 17 villes/communes de 10 000 habitants ou plus regroupant 92 % de la population urbaine totale du pays, parmi lesquelles très peu sont de grande envergure (Tableau 9). Seules trois villes ont une population de 100 000 habitants ou plus (Libreville, Port-Gentil et Franceville) et quatre autres une population comprise entre 50 000 et 100 000 habitants (Owendo, Oyem, Mouanda et Ntoum).

Par ailleurs, on note une forte concentration de la population urbaine dans un nombre très réduit de villes, créant ainsi une mégacéphalie urbaine très marquée. En effet 45 % des citoyens vit à Libreville et en prenant en compte Owendo, la ville attenante à Libreville, c'est plus de la moitié de la population urbaine qui est concentrée en un seul endroit (775 222 habitants, soit 53 %).



**Tableau 9 :** Les villes de plus de plus de 10 000 habitants et leur poids démographique dans la population totale du pays et dans la population urbaine

Nom de la ville (Province d'appartenance)	Effectif de la population de la ville	Part (%) de la population de la ville dans la population urbaine totale	Part (%) de la population de la ville dans la population totale du Gabon	Effectif cumulé de la population des villes
Libreville (Estuaire)	703 939	44,6	38,9	703 939
Commune de Port-Gentil (Ogooué-Maritime)	136 462	8,6	7,8	840 401
Commune de Franceville (Haut-Ogooué)	110 568	7,0	7,2	950 969
Owendo (Estuaire)	79 300	5,0	4,4	1 030 269
Commune d'Oyem (Woleu-Ntem)	60 685	3,8	4,1	1 090 954
Mouanda (Haut-Ogooué)	59 154	3,7	3,3	1 150 108
Ntoum (Estuaire)	51 954	3,3	2,9	1 202 062
Commune de Lambaréné (Moyen-Ogooué)	38 775	2,5	3,0	1 240 837
Commune de Mouila (Ngounié)	36 061	2,3	2,1	1 276 898
Akanda (Estuaire)	34 548	2,2	1,9	1 311 446
Commune de Tchibanga (Nyanga)	30 042	1,9	1,8	1 341 488
Commune de Bitam (Woleu-Ntem)	27 923	1,8	1,5	1 369 411
Commune de Koulamoutou (Ogooué-Lolo)	25 651	1,6	1,7	1 395 062
Commune de Makokou (Ogooué-Ivindo)	20 653	1,3	1,7	1 415 715
Commune de Lastourville (Ogooué-Lolo)	11 990	0,8	0,7	1 427 705
Commune Okondja (Haut-Ogooué)	10 785	0,7	0,6	1 438 490
Commune de Gamba (Ogooué-Maritime)	10 454	0,7	0,6	1 448 944
Total	1 448 944	91,8	84,2	

### **2.2.5 Population urbaine et taux d'urbanisation au niveau provincial**

#### ***La forte urbanisation est une réalité commune à toutes les provinces du Gabon***

Quelle que soit la province, la majorité de sa population vit en milieu urbain (Tableau 10). Le taux d'urbanisation des provinces varie très fortement, d'un minimum de 58 % à un maximum de 98 %.

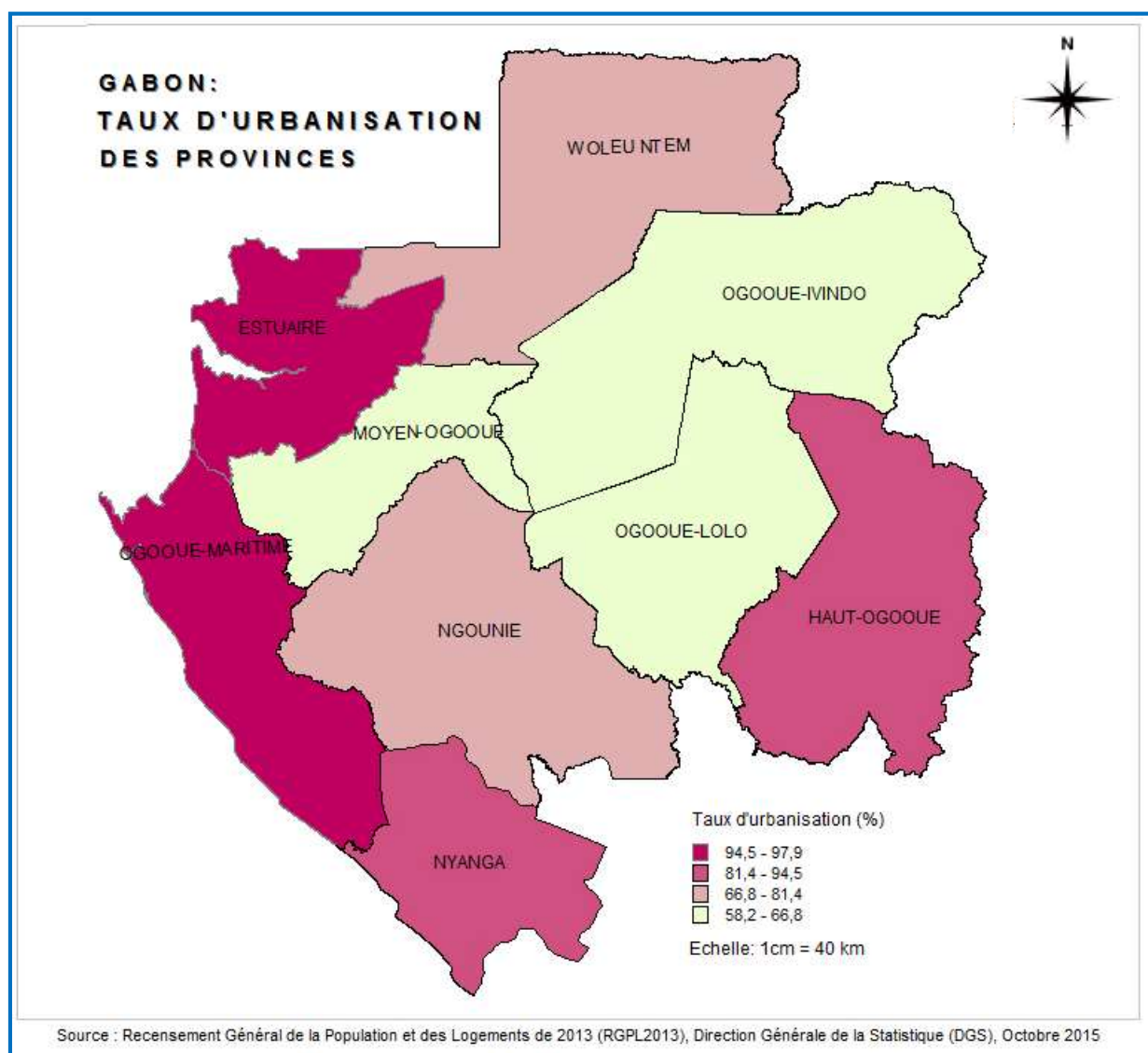
Plus spécifiquement on distingue :

- deux provinces sont presque exclusivement urbaines avec des taux d'urbanisation de 98 % (Estuaire) et 95 % (Ogooué-Maritime) ;
- deux autres provinces (Haut-Ogooué et Nyanga) se rapprochent de cette tendance avec des taux d'urbanisation respectifs de 84 et 81 % ;
- trois provinces ont entre 66 et 69 % de leur population résidant en milieu urbain (Ngounié, Woleu-Ntem et Moyen-Ogooué) ; et
- deux provinces ont les taux d'urbanisation les plus faibles : Ogooué-Ivindo (58 %) et Ogooué-Lolo (62 %).

Tableau 10 : Répartition de la population résidente du Gabon en 2013 par milieu de résidence et province et taux d'urbanisation

Province	Milieu de résidence			Taux d'urbanisation (%)	Classement
	Urbain	Rural	Ensemble		
Estuaire	877 147	18 542	895 689	97,9	1 <sup>er</sup>
Haut-Ogooué	211 531	39 268	250 799	84,3	3 <sup>ème</sup>
Moyen-Ogooué	45 652	23 635	69 287	65,9	7 <sup>ème</sup>
Ngounié	69 992	30 846	100 838	69,4	5 <sup>ème</sup>
Nyanga	43 014	9 840	52 854	81,4	4 <sup>ème</sup>
Ogooué-Ivindo	36 819	26 474	63 293	58,2	9 <sup>ème</sup>
Ogooué-Lolo	40 987	24 784	65 771	62,3	8 <sup>ème</sup>
Ogooué-Maritime	148 925	8 637	157 562	94,5	2 <sup>ème</sup>
Woleu-Ntem	103 579	51 407	154 986	66,8	6 <sup>ème</sup>
Gabon	1 577 646	233 433	1 811 079	87,1	

Carte 4 : Carte des taux d'urbanisation des provinces du Gabon en 2013



## 2.2.6 Croissance urbaine

**La croissance urbaine a été plus forte que l'accroissement de la population totale au cours des 20 dernières années. En d'autres termes le Gabon s'urbanise plus rapidement qu'il ne se peuple.**

La population urbaine du Gabon croit plus rapidement que la population totale. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine entre 1993 et 2013 est de 3,8 %, bien au-dessus du taux d'accroissement annuel de la population totale sur la même période qui est de 2,9 %.

Trois provinces ont un rythme de croissance urbaine encore plus rapide que la moyenne nationale : le Haut-Ogooué, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et le Moyen-Ogooué (entre 4,5 et 5,5 %). Les autres provinces ont des taux d'accroissement urbain inférieurs ou égaux à celui du niveau national, avec l'Ogooué-Maritime qui a eu la croissance urbaine la moins rapide (2,7 %).

L'analyse de l'évolution de l'urbanisation révèle aussi qu'en 2013 toutes les provinces sont majoritairement, voire presque exclusivement urbaines, alors que 20 ans plus tôt seules 4 provinces sur 9 avaient la majorité de leur population qui vivait en milieu urbain (Estuaire, Ogooué-Maritime, Haut-Ogooué et Nyanga).

**Tableau 11** : Evolution de l'effectif de la population urbaine et des taux d'urbanisation entre 1993 et 2013 et taux d'accroissement urbain annuel moyen par province

Province	Effectif de la population urbaine		Taux d'urbanisation		Taux d'accroissement urbain annuel moyen (%)
	1993	2013	1993	2013	
Estuaire	427 950	877 147	92,4	97,9	3,6
Haut-Ogooué	76 378	211 531	73,2	84,3	5,2
Moyen-Ogooué	18 726	45 652	44,3	65,9	4,5
Ngounié	37 520	69 992	48,2	69,4	3,1
Nyanga	21 815	43 014	55,3	81,4	3,4
Ogooué-Ivindo	17 775	36 819	36,4	58,2	3,7
Ogooué-Lolo	19 379	40 987	44,1	62,3	3,8
Ogooué-Maritime	87 659	148 925	89,5	94,5	2,7
Woleu-Ntem	35 094	103 579	36,1	66,8	5,5
Total	742 296	1 577 646	73,1	87,1	3,8

## 2.3 Composition de la population par sexe et âge, dividende démographique et poids démographiques de quelques groupes d'âges cibles de programmes

### 2.3.1 Composition par sexe et âge

**Une population jeune et une structure par âge perturbée par l'immigration des jeunes adultes.**

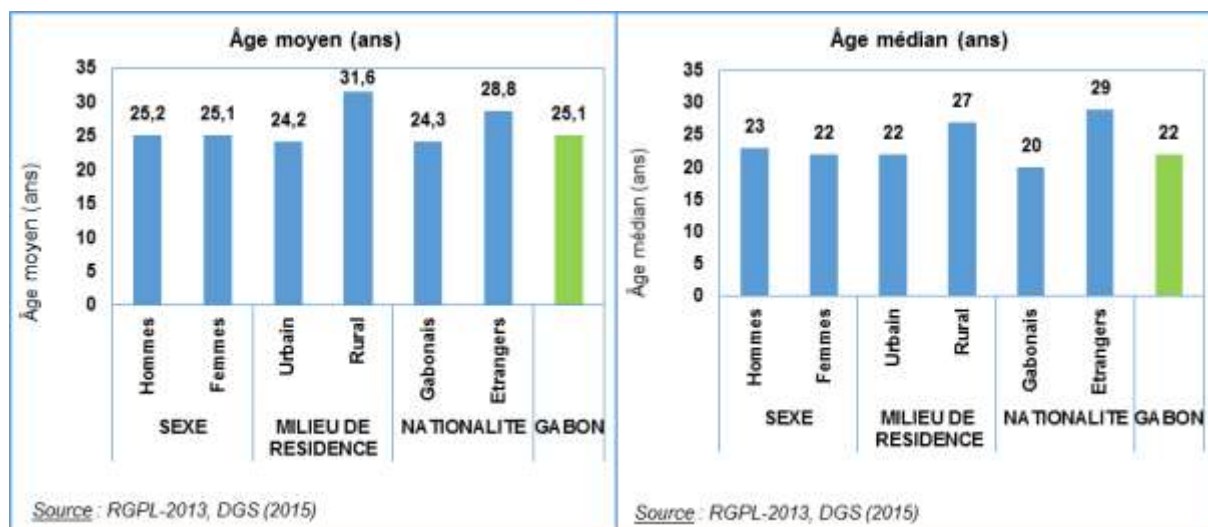
La population gabonaise est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans, alors que la moitié de la population a moins de 22 ans (âge médian).

La moyenne d'âge est beaucoup plus élevée en milieu rural où elle dépasse 32 ans qu'en milieu urbain où elle est de 25 ans. Par contre, l'âge moyen des hommes ne diffère pas beaucoup de celui des femmes.

Enfin, la population étrangère est en moyenne plus âgée (29 ans) que la population gabonaise (25 ans). L'âge moyen des Gabonais est plus faible du fait de l'influence de l'âge des enfants, qui sont

proportionnellement moins nombreux parmi la population étrangère.

**Graphique 5 : Age moyen et Age médian de la population par sexe, milieu de résidence et nationalité**

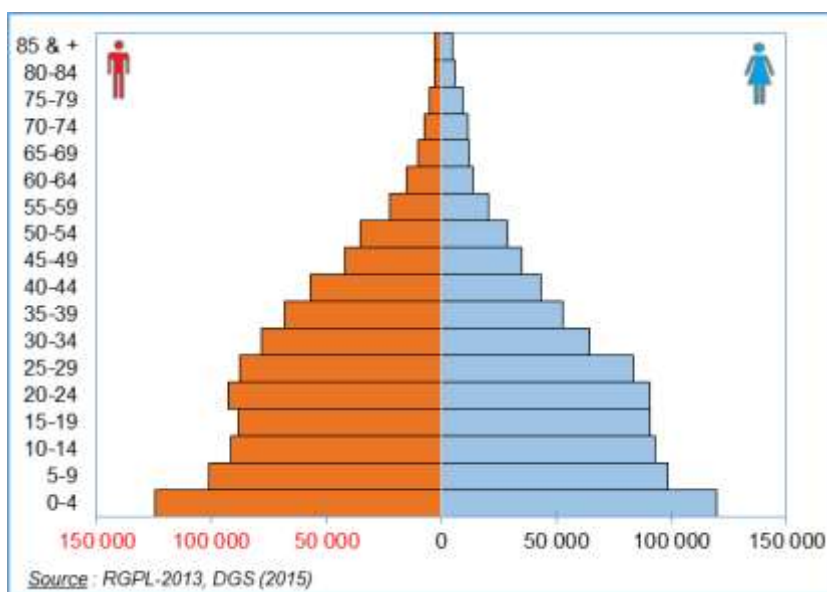


**Le Gabon est en pleine transition d'une population très jeune vers une population de jeunes.**

L'allure générale de la pyramide des âges de la population gabonaise en 2013 est caractéristique de celle des pays à forte proportion des jeunes : base élargie et rétrécissement progressif au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Cette allure révèle une fécondité et une mortalité relativement importantes.

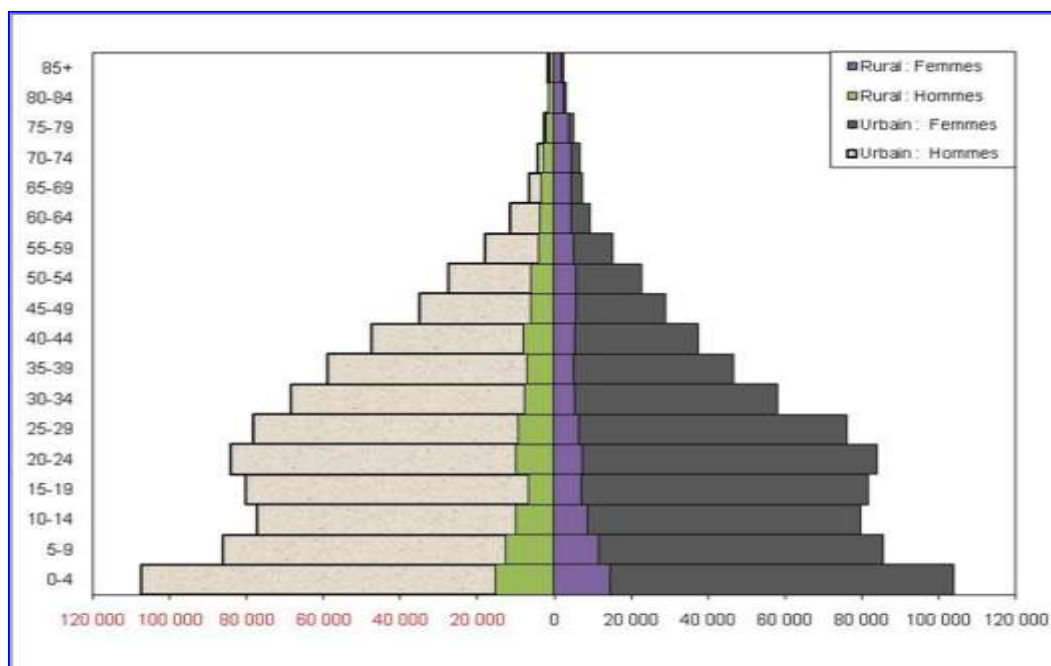
La pyramide des âges est légèrement protubérante à gauche. Ce qui confirme le rapport de masculinité en faveur des hommes.

**Graphique 6 : Pyramide des âges Gabon en 2013**



Elle présente une autre protubérance à 20-34 ans et ce, quel que soit le sexe, effet d'une immigration de jeunes. Aux âges avancés, on note, plus de femmes que d'hommes, conséquence de la plus grande longévité des femmes, comme dans presque tous les pays. Le rapport de masculinité, en dessous de 100 dès 55 ans, le confirme.

La pyramide de la population urbaine suit les allures de la pyramide de la population totale, ce qui reflète le caractère essentiellement urbain de la population gabonaise, dû à un faible effectif de la population rurale des deux sexes.

**Graphique 7 : Pyramide des âges et milieu de résidence Gabon en 2013**

### 2.3.2 Dividende démographique, dépendance démographique et groupe d'âges cibles d'interventions

**Le Gabon est entré dans la fenêtre d'opportunité pour bénéficier du bonus démographique.**

Les conditions pour bénéficier d'un dividende démographique positif (bonus démographique) sont réunies au Gabon.

- Les moins de 15 ans représentent 34,7 % de la population totale ;
- La population âgée de moins de 30 ans représente 64,1 % de la population totale ;
- La population d'âges actifs constitue 61,4 % de la population totale ;
- Les 60 ans et plus font 5,6 % de la population totale et les 65 ans et plus 3,9 % ;
- La part de la population potentiellement active a augmenté passant de 55,6 % en 1993 à 61,4 % en 2013.

La population de moins de 30 ans représente 64,1 % en 2013. La baisse continue de la mortalité (surtout celle des enfants) et la stabilité de la fécondité ont conduit à de fortes augmentations des naissances et des effectifs de jeunes.

**Le taux de dépendance démographique au Gabon est faible.**

La population potentiellement active (15-64 ans) est plus nombreuse que la population potentiellement inactive (moins de 15 ans et 65 ans et plus).

Le taux de dépendance démographique observé est de 63 inactifs potentiels à la charge de 100 actifs potentiels (61 en milieu urbain et 81

**Tableau 12 :** Taux de dépendance démographique par milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux de dépendance démographique des jeunes	Taux de dépendance démographique des personnes âgées	Taux de dépendance démographique
Urbain	56	4	61
Rural	59	22	81
Gabon	57	6	63

en milieu rural).

Le taux de dépendance démographique au Gabon reste faible, ce qui signifie que les conditions pour bénéficier d'un dividende démographique positif (bonus démographique) sont réunies au Gabon. Ainsi, le pays devrait prioriser les investissements sur le capital humain des jeunes, car le Gabon s'approche du point où le dividende démographique est possible.

**Le Gabon compte 84 771 personnes du troisième âge (60-79 ans) et 16 166 du quatrième âge (80 ans et plus), dont une majorité de femmes.**

Le Gabon compte 71 492 personnes de 65 ans et plus (définition de personnes âgées au Gabon). Quant aux personnes âgées de 60 et plus, définition internationale de personnes âgées, elles sont au nombre de 100 937, dont 84 771 du troisième âge (60-79 ans) et 16 166 du quatrième âge (80 ans et plus). Quelle que soit la catégorie de personnes âgées considérée, on en dénombre plus de femmes que d'hommes. Par exemple, on compte 42 980 femmes âgées de 65 et plus contre 28 502 hommes du même groupe d'âges, soit 3 femmes âgées pour 2 hommes (Tableau 13).

Enfin, en termes de poids démographique ou taux de vieillissement (pourcentage des personnes âgées dans la population totale), il est de 3,9 % pour les 65 ans et plus, 5,6 % pour les 60 ans et plus, 4,7 % pour le troisième âge et 0,9 % pour le quatrième âge. Le taux de vieillissement est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 13 : Effectif des personnes âgées par catégorie et sexe

Catégorie de personnes âgées	Effectif des personnes âgées			Poids démographique (% des personnes âgées dans la population totale)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Personnes âgées (65 ans et +)	28 502	42 980	71 492	3,1	4,9	3,9
Personnes âgées (60 ans et +)	43 989	56 948	100 937	4,7	6,5	5,6
- Troisième âge (60-79 ans)	38 260	46 511	84 771	4,1	5,3	4,7
- Quatrième âge (80 ans et +)	5 729	10 437	16 166	0,6	1,2	0,9

**Population des groupes d'âges fonctionnels.**

Les effectifs des groupes d'âges fonctionnels issus du recensement servent avant tout à définir l'importance numérique de la population cible des programmes et des plans nationaux de développement socio-économique. C'est par exemple le cas du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), dont plusieurs programmes sont déployés en faveur des enfants des groupes d'âge vaccinal et préscolaire. Le Tableau 14 suivant donne ces effectifs ventilés par sexe.

Tableau 14 : La population des groupes d'âges fonctionnels par sexe

Groupe d'âges (ans)	Spécification	Sexe		
		Hommes	Femmes	Ensemble
0-5	Population vaccinale - Programme de santé infanto-juvénile (PEV...)	124 713	119 637	244 350
3-5	Population d'âge préscolaire - Programme de Préscolarisation et de santé préscolaire	67 351	65 896	133 247
6-16	Population scolarisable - Scolarisation obligatoire	207 521	205 938	413 459
0-17	Population des enfants	370 480	363 236	733 716
12-19	Population cible de la sante de reproduction des adolescentes	143 155	146 293	289 448
15-24	Population des adolescents	181 012	181 396	362 408
15-34	Population des Jeunes	346 956	328 762	675 718
15-49	Programme de santé de la reproduction des	---	459 700	459 700

	femmes			
18 et +	Population en âge de voter	378 517	431 740	810 257

## 2.4 Pratique des langues gabonaises et affiliation religieuse

Le RGPL-2013 permet de déterminer l'effectif et le pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus parlant au moins une langue gabonaise, d'une part, et d'analyser les variations de la compréhension d'une langue gabonaise selon différentes caractéristiques (sexe, âge, milieu de résidence, province, nationalité).

### 2.4.1 Compréhension d'une langue gabonaise par sexe et milieu de résidence

**Moins des deux tiers de la population gabonaise âgée de 5 ans ou plus parlent une langue du pays. Les femmes et les ruraux sont proportionnellement plus nombreux à parler une langue gabonaise.**

Sur les 1 513 706 résidents du Gabon âgés de 5 ans ou plus, moins d'un million (964 579) parle une langue gabonaise, ce qui représente 64 %, soit moins des deux tiers (Tableau 15). La compréhension d'une langue gabonaise est plus fréquente en milieu rural (86 %) qu'en milieu urbain (60,5 %). Les femmes parlent plus souvent une langue gabonaise (68 %) que les hommes (60 %). Cet avantage des femmes est conservé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 15 : Répartition de la population résidente de 5 ans et plus (%) selon qu'elle parle au moins une langue gabonaise ou pas par sexe et milieu de résidence

Compréhension d'au moins une langue gabonaise	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif									
Ne parle aucune langue gabonaise	273 583	209 215	482 798	13 062	7 603	20 665	286 645	216 818	503 463
Parle au moins 1 langue gabonaise	380 061	423 225	803 286	77 248	84 045	161 293	457 309	507 270	964 579
Non déclaré	21 312	19 386	40 698	2 579	2 387	4 966	23 891	21 773	45 664
Effectif total	674 956	651 826	1 326 782	92 889	94 035	186 924	767 845	745 861	1 513 706
Pourcentage									
Ne parle aucune langue gabonaise	40,5	32,1	36,4	14,1	8,1	11,1	37,3	29,1	33,3
Parle au moins 1 langue gabonaise	56,3	64,9	60,5	83,2	89,4	86,3	59,6	68,0	63,7
Non déclaré	3,2	3,0	3,1	2,8	2,5	2,7	3,1	2,9	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 2.4.2 Compréhension d'une langue gabonaise par nationalité

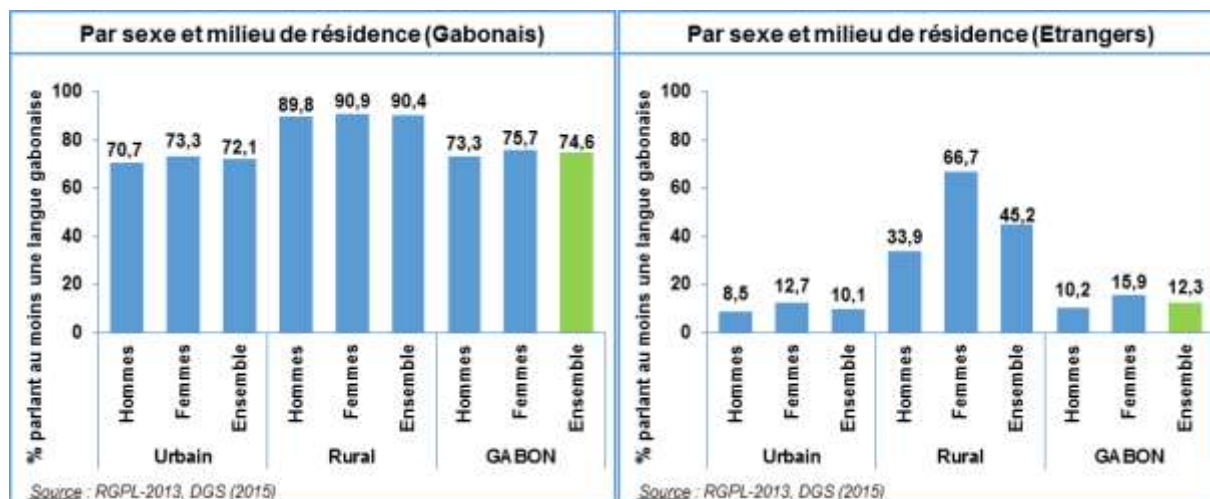
**La compréhension d'une langue gabonaise dépend grandement de la nationalité. Les trois quarts des Gabonais parlent au moins une langue gabonaise contre 12 % des étrangers. En milieu rural, c'est 90 % des Gabonais qui parlent au moins une langue du pays.**

La compréhension d'au moins une langue gabonaise est plus répandue parmi les Gabonais de nationalité que les 64 % trouvés au niveau de la population totale (Graphique 8). En effet les trois quarts

d'entre eux (75 %) parlent au moins une langue du Gabon et ce pourcentage atteint 90 % en milieu rural. Il est de 72 % en milieu urbain. Les différences selon le sexe sont faibles parmi la population gabonaise.

Chez les étrangers, c'est 12 % qui comprennent au moins une langue gabonaise, proportion qui monte à 45 % en milieu rural, et à 67 % parmi les femmes étrangères vivant en milieu rural. En milieu urbain, c'est un étranger sur dix qui parle une langue gabonaise.

**Graphique 8 : Pourcentage de la population résidente âgée de 5 ans ou plus parlant au moins une langue gabonaise selon le sexe et le milieu de résidence par nationalité**



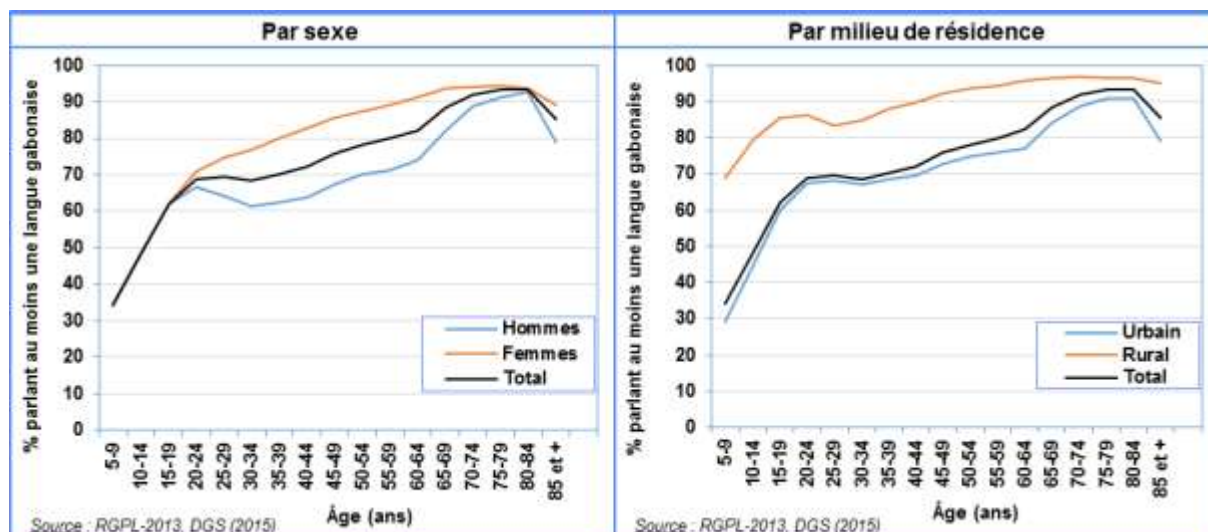
### 2.4.3 Compréhension d'une langue gabonaise par âge

**Quel que soit le sexe et le milieu de résidence, la compréhension d'une langue gabonaise dépend de l'âge.**

Par sexe, la compréhension d'au moins une langue gabonaise augmente rapidement et régulièrement de 34 % à 5 ans à presque 70 % à 20 ans sans distinction de sexe. C'est à partir de 20 ans que la progression du pourcentage de femmes parlant au moins une langue gabonaise est plus rapide que celle des hommes. Cette différence est maintenue jusqu'à 80 ans où 93 % des deux sexes parle au moins une langue du pays. L'écart entre hommes et femmes se réduit à partir de 70 ans. Les écarts entre hommes et femmes observés entre 25 et 70 ans seraient dû à la surreprésentation des immigrants internationaux parmi les hommes, immigrants qui sont largement moins nombreux à parler une langue gabonaise que les nationaux.

Par milieu de résidence, on observe aussi une progression du pourcentage de ceux qui parlent une langue gabonaise avec l'âge, même si elle est moins rapide et moins régulière qu'avec le sexe. A tous les âges, les ruraux sont beaucoup plus nombreux proportionnellement à parler une langue gabonaise que les citadins. L'écart entre les deux milieux s'amointrit à partir de 75 ans, âge auquel plus de 95 % de la population des deux milieux parle au moins une langue gabonaise.



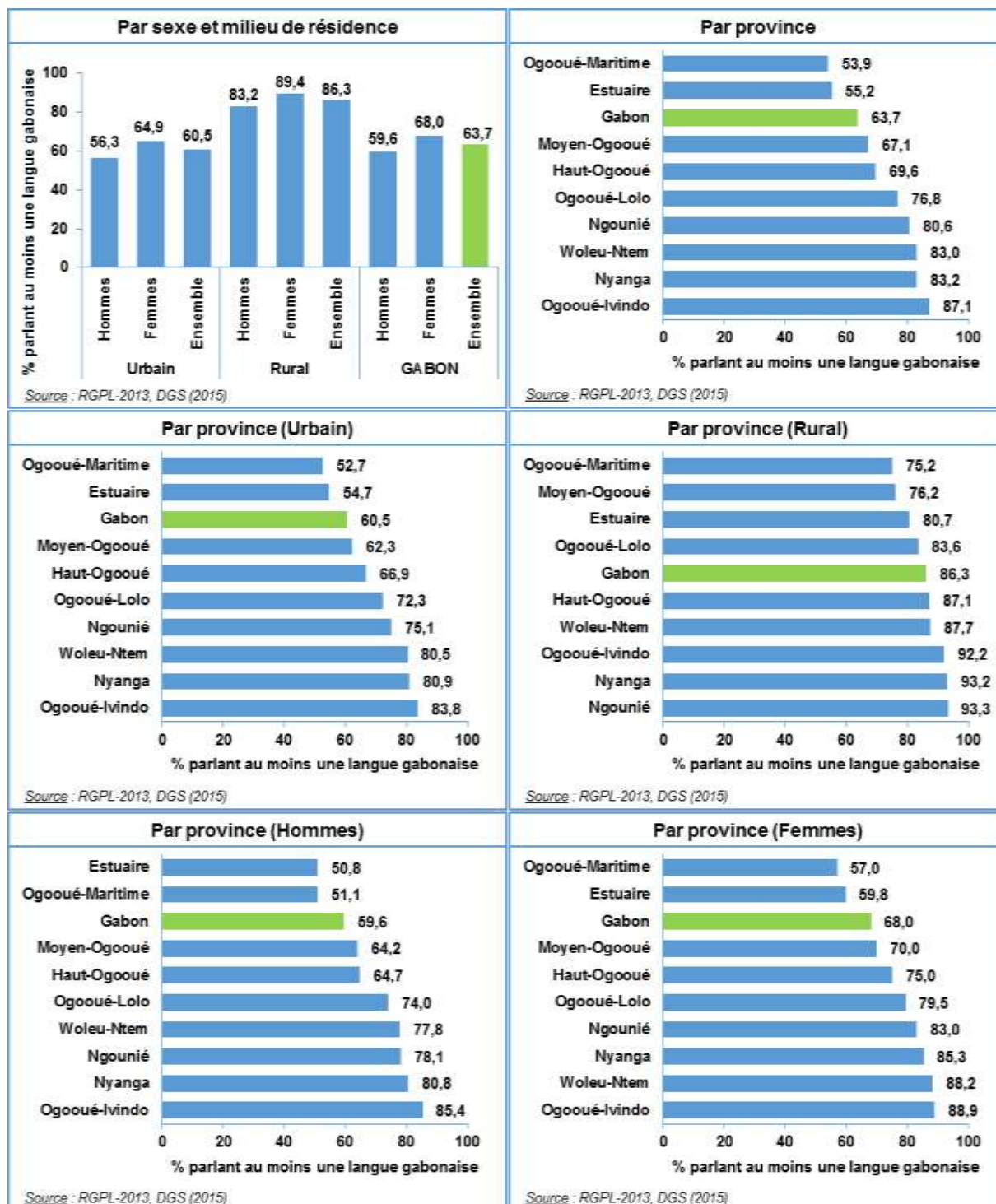
**Graphique 9 : Pourcentage de la population résidente âgée de 5 ans ou plus parlant au moins une langue gabonaise selon l'âge par sexe et par milieu de résidence**

#### 2.4.4 Variations régionales de la compréhension d'une langue gabonaise

*La compréhension des langues gabonaises dépend fortement de la province.*

Leur compréhension varie sensiblement par province, de 54 % dans l'Ogooué-Maritime et 55 % dans l'Estuaire à 87 % dans l'Ogooué-Ivindo (Graphique 10). Dans trois autres provinces, ce pourcentage dépasse les 80 % (Ngounié, Woleu-Ntem et Nyanga). Le faible pourcentage de ceux qui parlent les langues gabonaises dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime proviendrait en partie de la plus grande présence des étrangers dans ces deux provinces. Les langues gabonaises sont plus parlées par la population rurale et par la population féminine, et ceci quelle que soit la province.

**Graphique 10 : Pourcentage de la population résidente parlant au moins une langue gabonaise selon le sexe, le milieu de résidence et la province**



### III. SITUATION MATRIMONIALE, NUPTIALITÉ, FÉCONDITÉ, MORTALITÉ ET MIGRATIONS

Le deuxième objectif spécifique du RGPL-2013 vise l'amélioration de la connaissance sur la dynamique de la population et la famille. Les composantes de la dynamique démographique sont la fécondité qui contribue positivement à l'accroissement de la population à travers les naissances, la mortalité, qui contribue négativement à travers les décès et les migrations qui peuvent contribuer soit positivement, soit négativement selon que le solde migratoire (différences entre le nombre d'immigrants et celui des émigrants). Ce chapitre analysera également les migrations internes, peu documenté au Gabon.

Du fait que l'essentiel de la procréation se fait au sein des unions, la situation matrimoniale et la nuptialité des célibataires sont également traitées dans ce chapitre sur la dynamique de la population.

#### 3.1 Situation matrimoniale et nuptialité

La situation matrimoniale et la nuptialité sont des facteurs explicatifs de la fécondité, ils participent ainsi à la dynamique de la population. Au Gabon, comme partout ailleurs, la famille, socle de toutes sociétés et autres groupements humains, repose elle-même sur les mariages et les unions d'une manière générale. L'essentiel de la procréation humaine se réalise au sein des mariages.

Le RGPL-2013, comme les recensements précédents (1960, 1993, et 2003), a collecté des données sur la situation matrimoniale de chaque résident. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), de 2000 et récemment celle de 2012, ont mis à disposition des informations sur le statut matrimonial. L'avantage du RGPL-2013 est de pouvoir désagréger ces informations à des niveaux géographiques plus fins (départements et localités), mais aussi de fournir les indicateurs de la nuptialité.

##### 3.1.1 Situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence

**Parmi les 12 ans et plus, 1/5 est marié, 1/5 est en union consensuelle et un peu plus des 2/5 est célibataire. Les variations de la situation matrimoniale sont faibles par sexe mais marquées par milieu de résidence.**

La population de 12 ans et plus compte 1 241 179 personnes. Les résultats du RGPL-2013 relèvent que parmi ces personnes, 44 % est célibataire, 48 % a déjà été marié ou a vécu dans une union et pour 7 % la situation matrimoniale n'a pas été déclarée. Le poids démographique important de la population de 12-18 ans explique la proportion élevée des célibataires. Le célibat est plus fréquent en milieu urbain (46 %) qu'en milieu rural (31 %). Dans ce dernier milieu plus de la moitié des 12 ans et plus vit en union (52 %) contre à peine 45 % en milieu urbain.

Tableau 16 : Répartition de la population résidente par situation matrimoniale selon le sexe

Situation matrimoniale	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble Gabon
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Célibataire	45,4	43,1	46,2	30,9	44,3
Marié(e)	21,8	19,4	19,9	25,7	20,6
En union libre	18,5	19,1	18,6	20,5	18,8
En union non cohabitant	6,0	5,9	6,1	5,4	6,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,3	0,8	0,5	0,8	0,5
Veuf/Veuve	0,5	4,3	1,8	6,6	2,4
Non déclaré	7,4	7,3	7,0	10,1	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	630 000	611 179	1 088 214	152 965	1 241 179

### **Une pyramide des âges très différente selon le statut matrimonial.**

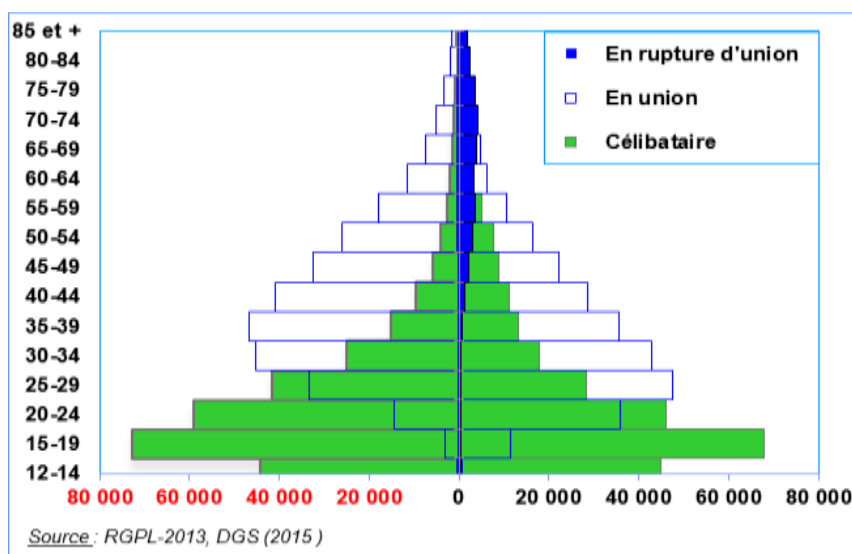
Le Graphique 11 superpose les pyramides des âges des personnes n'ayant jamais été en union (célibataires), des personnes actuellement en union (mariés, union libre et union sans cohabitation) et des personnes en rupture d'union (divorcés, séparés et veufs).

En 2013, les couples en union comprennent quelques 563 489 personnes, soit 45 % de la population âgée de 12 ans et plus. La pyramide des âges de ces personnes a la forme d'une pyramide inversée jusqu'à 30 ans chez les femmes et 35 ans chez les hommes. Elle se rétrécit au fur et mesure que l'âge avance, du fait des ruptures d'union et de la mortalité.

L'effectif des personnes en rupture d'union, 36 472 personnes, augmente avec l'âge jusqu'à 70 ans et diminue au-delà du fait de la forte mortalité aux âges élevés.

On note une plus forte représentation de la population féminine dans ce groupe, du fait certainement de la facilité, socialement et culturellement acceptée, qu'ont les hommes à se remarier.

**Graphique 11 : Pyramides de la population selon l'état matrimonial**



La pyramide des 549 678 célibataires à partir de 15 ans, ressemble tout naturellement à une pyramide des âges d'une population qui a 35 ans d'espérance de vie. L'effectif des célibataires de sexe féminin, diminue plus rapidement avec l'âge que celui des hommes. Quel que soit le sexe, il y a de moins en moins de célibataires au-delà de 40 ans, et pratiquement plus à 65 et plus. La faible proportion des célibataires définitifs à 50 ans confirme ce constat. On notera que les 12-14 ans (groupe d'âges de trois ans) sont numériquement moins nombreux que les 15-19 ans (groupe d'âges quinquennal).

### **3.1.2 Les types d'union**

#### **Le mariage coutumier reste le type de mariage le plus pratiqué au Gabon en 2013.**

Le RGPL a dénombré 255.610 personnes mariées parmi les 1.241.179 résidents âgés de 12 ans et plus. Au sens du RGPL-2013, est considéré comme mariée toute personne dont l'union avec une autre a été célébrée à l'état civil ou scellé à la coutume ou à la religion. Les unions consensuelles ne sont pas classées dans les mariages mais dans deux autres catégories : union libre (avec cohabitation) ou union consensuelle sans cohabitation des partenaires. Notons que dans les recensements passés (1993 et 2003), les personnes en union libre étaient incluses dans la population mariée.

Le mariage coutumier reste le type de mariage le plus pratiqué au Gabon et le mariage religieux le plus rare. Dans la population mariée, 88 % ont fait un mariage coutumier, 52 % se sont mariés à l'état civil et 37 % ont fait un mariage religieux (Tableau 17). Ce constat traduit la réalité selon laquelle le mariage coutumier précède dans le calendrier les autres types de mariage. Plusieurs couples qui en 2013 étaient mariés coutumièrement n'ont encore célébré ni le mariage légal ni le mariage religieux.

Tableau 17 : Population des mariés et type de mariage par sexe et milieu de résidence

Type de mariage	Gabon	Sexe		Milieu de résidence	
		Hommes	Femmes	Urbain	Rural
Pourcentage					
Marié à l'état civil	52,3	51,7	53,1	56,2	31,2
Marié à la coutume	88,1	87,3	89,0	87,2	92,6
Marié à la religion	37,2	41,1	32,6	41,5	13,7
Effectif					
Marié à l'état civil	133 748	70 854	62 894	121 476	12 272
Marié à la coutume	225 124	119 670	105 454	188 677	36 447
Marié à la religion	95 059	56 376	38 683	89 652	5 407
Ensemble des mariés	255 610	137 084	118 526	216 262	39 348

**Parmi les femmes vivant actuellement en couple, la proportion des femmes mariées est plus faible que celle des femmes en union libre et en union sans cohabitation.**

Les personnes en couple comprennent les personnes mariées, celle vivant en union libre et celles en union consensuelle sans cohabitation. Elles sont 563 489 sur l'ensemble du pays dont 271 760 femmes, soit près de la moitié.

Sur 100 personnes vivant en couple, 46 sont mariées, 41 en union libre et 13 en union sans cohabiter avec leurs conjoint(e)s. Les femmes mariées sont moins nombreuses en absolu et en proportion que les hommes mariés. Ceci signifie que certaines femmes et des hommes polygames sont en situation d'union libre ou d'union non-cohabitant.

On note que les hommes mariés sont plus nombreux que les femmes mariées parce que certains hommes qui vivent en union libre avec une femme et marié avec une autre se sont déclarés mariés. L'immigration masculine plus importante que l'immigration féminine explique aussi et en partie ce constat, car dans le processus migratoire, les hommes se déplacent d'abord seuls, suivi éventuellement et plus tard par leurs épouses. Par ailleurs, dans une société dans laquelle la polygamie est encore pratiquée, on devrait constater le contraire.

Tableau 18 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus vivant actuellement en union selon la forme d'union par sexe et milieu de résidence.

Situation matrimoniale	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble Gabon
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Marié(e)	47,0	43,6	44,6	49,8	45,4
En union libre	40,0	43,1	41,7	39,7	41,5
En union non cohabitant	13,0	13,3	13,6	10,5	13,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	291 729	271 760	484 515	78 974	563 489

### 3.1.3 Les régimes matrimoniaux

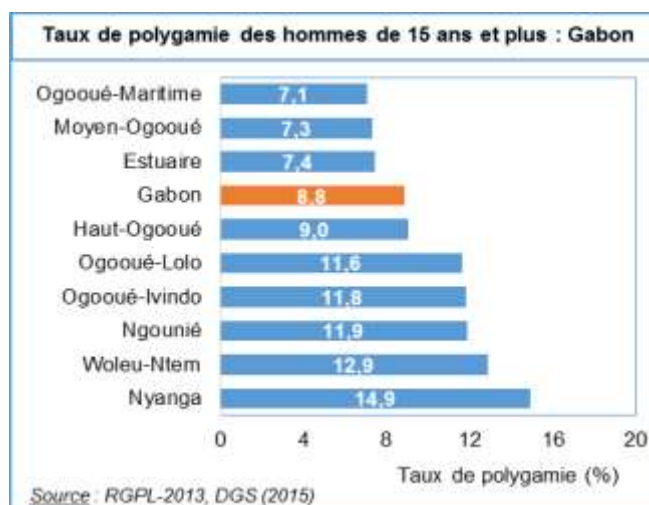
**Bien qu'encore pratiquée au Gabon en 2013, la polygamie est un phénomène relativement rare.**

La prévalence de la polygamie en 2013 est de 9 hommes polygames sur 100 hommes mariés de 15 ans et plus<sup>3</sup>. Elle varie selon la province du simple au double, d'un minimum de 7 % dans l'Ogooué-

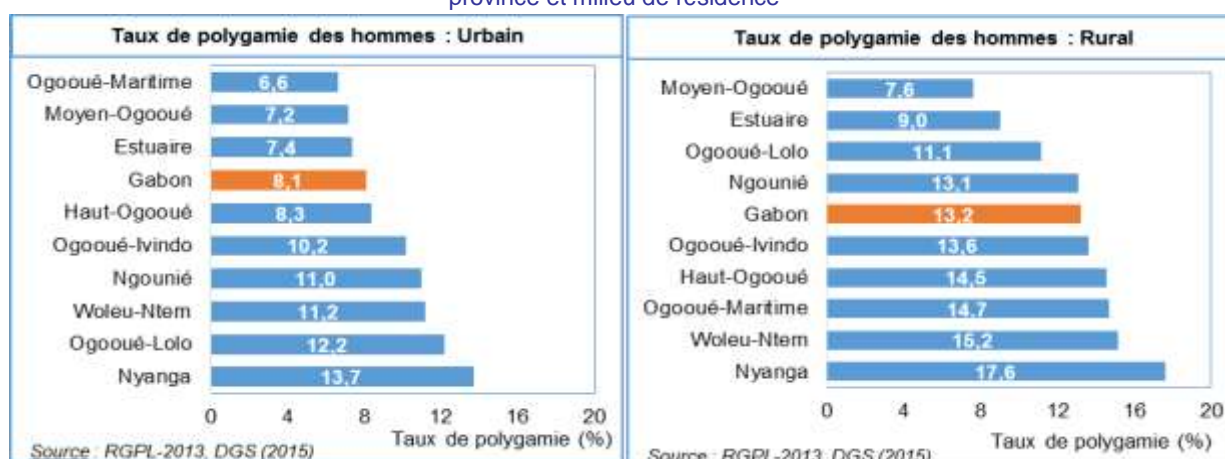
<sup>3</sup> L'analyse porte uniquement sur les 15 et plus parce que les faibles effectifs de mariés dans le groupe 12-14 ans et les problèmes de déclaration dans ce groupe d'âges risquent d'introduire des biais substantiels dans l'analyse.

Maritime, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire à 15 % dans la Nyanga et 13 % au Woleu-Ntem. Les graphiques 12 et 13 suivants donnent les taux de polygamie des provinces par milieu de résidence. Le Graphique 12 ci-contre révèle que la polygamie est pratiquée dans toutes les provinces du Gabon, quel que soit le milieu de résidence mais avec des niveaux de prévalence différents selon qu'on est en milieu urbain ou rural.

Elle est plus élevée en milieu rural (13 %) qu'en milieu urbain (8 %). Cette différence est notée dans toutes les provinces sauf dans l'Ogooué-Lolo où la polygamie est légèrement plus fréquente en milieu urbain (12 %) qu'en milieu rural (11 %) et au Moyen-Ogooué où elle est presque identique dans les deux milieux.



**Graphique 13 : Pourcentage de polygames (Taux de polygamie) parmi les hommes mariés de 15 ans et plus par province et milieu de résidence**



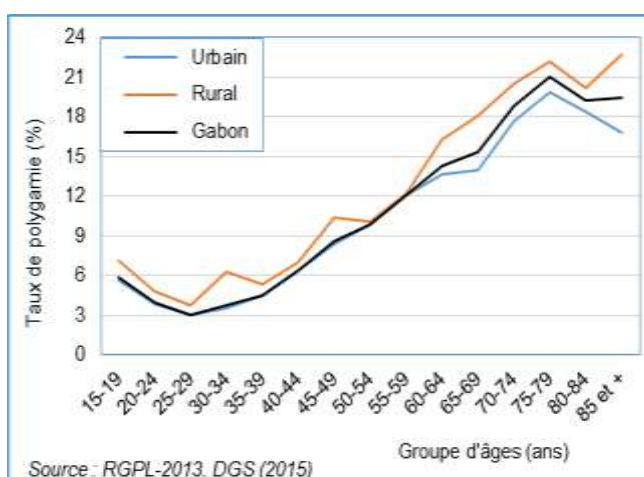
### Le taux de polygamie varie encore plus sensiblement selon l'âge des hommes.

De manière générale, le taux de polygamie augmente régulièrement avec l'âge à partir de 25 ans où il tourne autour de 3 % pour dépasser les 20 % chez les personnes de 75 ans et plus comme le montre le Graphique 14 ci-contre.

A noter également que le taux de polygamie baisse de moitié entre 15-19 ans (6 %) et 25-29 ans (3 %).

La tendance décrite précédemment au niveau national prévaut aussi en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, la hausse du taux de polygamie ne se fait pas de manière régulière, mais en dents de

**Graphique 14 : Pourcentage de polygames parmi les hommes mariés de 15 ans et plus par groupe d'âges et milieu de résidence**



scie entre 15 ans et 60 ans.

**Relativement peu répandue au Gabon de nos jours, la polygamie est en outre peu intense : On compte en moyenne 2,2 épouses par homme polygame de 15 ans et plus.**

L'intensité de la polygamie est mesurée par deux indicateurs : Nombre moyen de femmes par homme marié de 15 ans et plus, Nombre moyen d'épouses par homme polygame de 15 ans et plus. Au regard de ces 2 indicateurs, la polygamie apparaît peu intense au Gabon quel que soit la province et le milieu de résidence. Le nombre moyen de femmes par homme marié de 15 ans et plus est de 1,1 et le nombre moyen d'épouses par homme polygame de 15 ans et plus est de 2,2.

### 3.1.4 Les ruptures d'union

**Parmi les personnes déjà mariées, 12,5 % sont en situation de rupture d'union. Le décès du conjoint est la rupture d'union la plus fréquente au Gabon, avec des variations selon le sexe et le milieu de résidence.**

L'étude des ruptures d'union (par divorce, séparation ou décès du conjoint) se fait parmi la population ayant déjà été mariée. Dans ce groupe on compte les hommes et femmes actuellement mariés, divorcés ou séparés et les veufs désignés par conjoints survivants au Gabon.

Les ruptures d'union touchent 12,5 % des personnes ayant déjà été mariés. Au total 87,5 % des personnes de 12 ans et plus ayant déjà contracté une forme de mariage était encore marié au moment du recensement (Tableau 19). Le décès du conjoint est la forme de rupture d'union la plus fréquente au Gabon comparativement au divorce et à la séparation qui restent relativement rares. En effet, sur 100 personnes de 12 ans et plus ayant déjà été mariées, 10 ont perdu leur conjoint, et 2 sont en situation de divorce ou de séparation.

Ce schéma cache des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. Les ruptures d'union sont plus fréquentes chez les femmes (21 %) que chez les hommes (4 %). Ceci s'explique, d'une part, par le remariage plus rapide des hommes en cas de rupture d'union et, d'autre part, par la polygamie (un homme polygame divorcé ou veuf d'une de ses épouses reste toujours marié contrairement à une femme). Par type de rupture d'union, on note qu'un homme sur 50 est veuf, contre 9 femmes sur 50. Par ailleurs un homme sur 100 est divorcé ou séparé, contre 3 femmes sur 100.

Par milieu de résidence, on rencontre proportionnellement plus de personnes en situation de rupture d'union en milieu rural (22 %) qu'en milieu urbain (10 % des citadins). Cette différence provient essentiellement de la situation de veuvage plus fréquente en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (8 %). Cette différence provient du fait que la population rurale est en moyenne plus âgée que la population urbaine, donc plus sujette au veuvage.

**Tableau 19** : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus ayant déjà été marié selon la situation matrimoniale actuelle par sexe et milieu de résidence.

Situation matrimoniale	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble Gabon
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Pourcentage					
Marié(e)	96,2	79,2	89,6	77,7	87,5
Divorcé(e)/Séparé(e)	1,5	3,1	2,3	2,4	2,3
Veuf/Veuve	2,3	17,7	8,1	19,9	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif					
Marié(e)	137 084	118 526	216 262	39 348	255 610
Divorcé(e)/Séparé(e)	2 073	4 692	5 568	1 197	6 765
Veuf/Veuve	3 271	26 436	19 616	10 091	29 707
Total	142 428	149 654	241 446	50 636	292 082

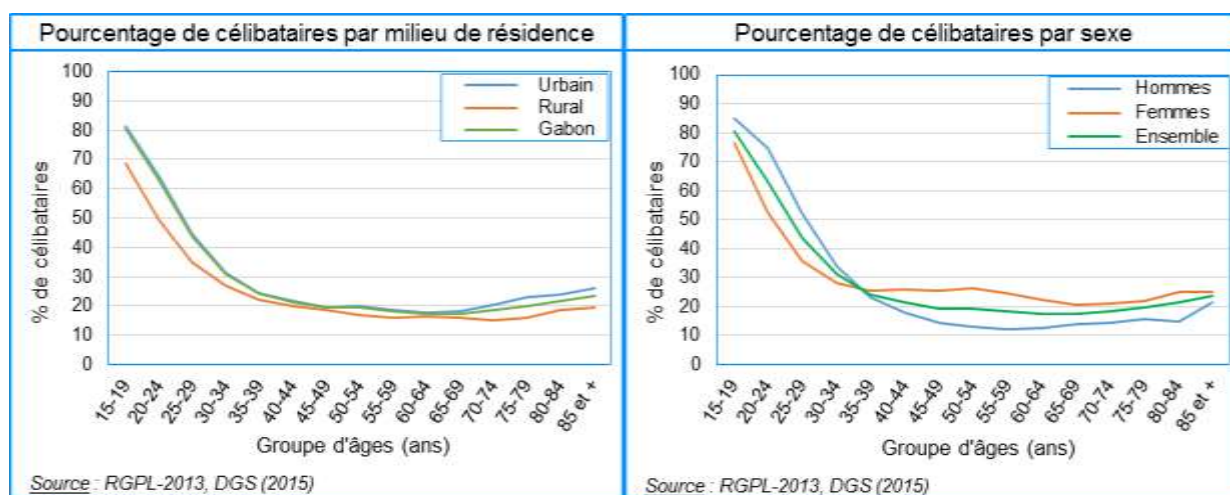
### 3.1.5 La nuptialité des célibataires (entrée en première union)

**L'essentiel des entrées en première union se fait avant 35 ans. Au-delà de cet âge le pourcentage de célibataires ne varie pratiquement plus selon l'âge, surtout chez les femmes. La femme non-mariée à 35 ans court le risque de rester longtemps célibataire.**

Les entrées en première union (reflétée par la baisse du pourcentage de célibataires avec l'âge) se font au Gabon essentiellement avant l'âge de 35 ans. La proportion de célibataires tombe à 25 % à cet âge et reste stable autour de 20 % pour les âges plus élevés.

On observe une chute plus accentuée de la proportion de célibataires du sexe féminin dès l'âge de 15 ans ; ce qui atteste chez elles des mariages plus précoces. Les deux courbes se croisent autour de 25-30 ans, dans la période des âges de la vie où il y a parité entre candidates et candidats au premier mariage. La proportion des femmes célibataires se stabilise plus ou moins à partir de 35 ans, démontrant après cet âge, la difficulté, voire l'impossibilité des premiers mariages pour elles. Celle des hommes continue de décroître, prouvant ainsi qu'au-delà de 30 ans, les hommes peuvent toujours perdre le statut de célibataire et se marier pour la première fois. Ils restent dans cette situation jusqu'au-delà de 50 ans.

**Graphique 15 : Proportion de célibataires parmi les résidents de 15 ans et plus selon le groupe d'âges par sexe et milieu de résidence**



**Les filles se marient 6,3 ans plus tôt que les garçons.**

L'âge moyen au premier mariage des filles est 21,4 contre 28 ans chez les garçons. L'écart d'âge au premier mariage entre les femmes et les hommes est de 6,6 ans. Les garçons se marient en moyenne plus tôt, à 26 ans alors qu'en milieu urbain ils se marient en moyenne à 28 ans. Pour les filles, l'âge moyen au premier mariage est presque le même (21 ans) quel que soit le milieu de résidence.

## 3.2 Natalité et fécondité des femmes au Gabon

Cette partie traite de la natalité et de la fécondité des femmes. Pour la natalité, l'analyse porte sur le nombre total de naissances vivantes au cours de l'année précédant le recensement, le niveau actuel et les variations du phénomène selon la province.

Quant à la fécondité, l'analyse porte sur son niveau actuel, sa structure, son calendrier, son évolution dans le temps et ses disparités provinciales. Cette section traite également de la fécondité des adolescentes et de la prévalence et les variations provinciales de la stérilité.



### 3.2.1 Niveau actuel et variations géographiques de la natalité

**Au Gabon naissent 170 enfants chaque jour, soit 7 par heure, essentiellement en milieu urbain.**

Au cours des 12 derniers mois précédant le RGPL, le Gabon a enregistré 60 466 naissances vivantes issues des femmes de 12 ans et plus dont 86 % en milieu urbain (Tableau 20). Ce qui correspond en moyenne à 5 030 naissances vivantes par mois, 1 160 par semaine et 168 par jour, soit encore **7 naissances par heure**. Comme ailleurs dans le monde, il est né plus de garçons que de filles. Le rapport de masculinité à la naissance, 105 garçons pour 100 filles, est le même quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 20 : Nombre de naissances annuelles selon le sexe des enfants par milieu de résidence

Nombre de naissances vivantes des 12 derniers mois par sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Gabon
Naissances masculines	26 774	4 219	30 993
Naissances féminines	25 450	4 023	29 473
Total des naissances	52 224	8 242	60 466
Rapport de masculinité à la naissance (Nombre de garçons pour 100 filles)	105	104	105

**La répartition des naissances par province reflète le poids démographique très variables des provinces.**

Le nombre de naissances annuelles varie considérablement d'une province à l'autre, d'un minimum de 1 834 naissances dans la Nyanga à un maximum de 28 593 naissances dans l'Estuaire. Cette inégale répartition des naissances par province reflète en fait le poids démographique très variables des provinces. Par exemple l'Estuaire qui regroupe près de la moitié de la population du pays compte pour 47 % des naissances.

Tableau 21 : Nombre de naissances annuelles par province et milieu de résidence

Province	Nombre de naissances vivantes des 12 derniers			%
	Urbain	Rural	Total	
Estuaire	28 029	564	28 593	47,3
Haut-Ogooué	6 735	1 009	7 744	12,8
Moyen-Ogooué	1 461	808	2 269	3,8
Ngounié	2 411	1 072	3 483	5,8
Nyanga	1 549	285	1 834	3,0
Ogooué-Ivindo	1 530	1 234	2 764	4,6
Ogooué-Lolo	1 312	1 082	2 394	4,0
Ogooué-Maritime	5 173	263	5 436	9,0
Woleu-Ntem	4 024	1 925	5 949	9,8
Gabon	52 224	8 242	60 466	100,0

**Le Taux brut de natalité est de 34 naissances annuelles pour mille habitants et le taux global de fécondité générale à 130 naissances annuelles pour 1 000 femmes en âge de procréer.**

Le Tableau 22 donne le Taux Brut de Natalité (TBN) et le Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) au niveau national et province et milieu de résidence. Avec le nombre de naissances annuelles enregistré, le RGPL-2013 estime le TBN à 34 naissances annuelles pour mille habitants et le TGFG à 130 naissances annuelles pour 1 000 femmes en âge de procréer. L'EDS de 2012 avait trouvé

respectivement 33 ‰ et 143 ‰ pour le TBN et le TGFG.

**Tableau 22** : Taux Brut de Natalité (TBN) et Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) par province et milieu de résidence

Province	Taux Brut de Natalité (TBN) en ‰			Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) en ‰		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Estuaire	33	31	33	113	161	114
Haut-Ogooué	35	34	35	143	185	148
Moyen-Ogooué	33	35	34	129	174	142
Ngounié	37	37	37	149	188	159
Nyanga	38	32	37	159	202	165
Ogooué-Ivindo	42	51	46	178	264	208
Ogooué-Lolo	39	47	42	156	236	184
Ogooué-Maritime	35	32	35	132	163	133
Woleu-Ntem	40	38	40	161	196	171
Gabon	34	38	35	127	199	133

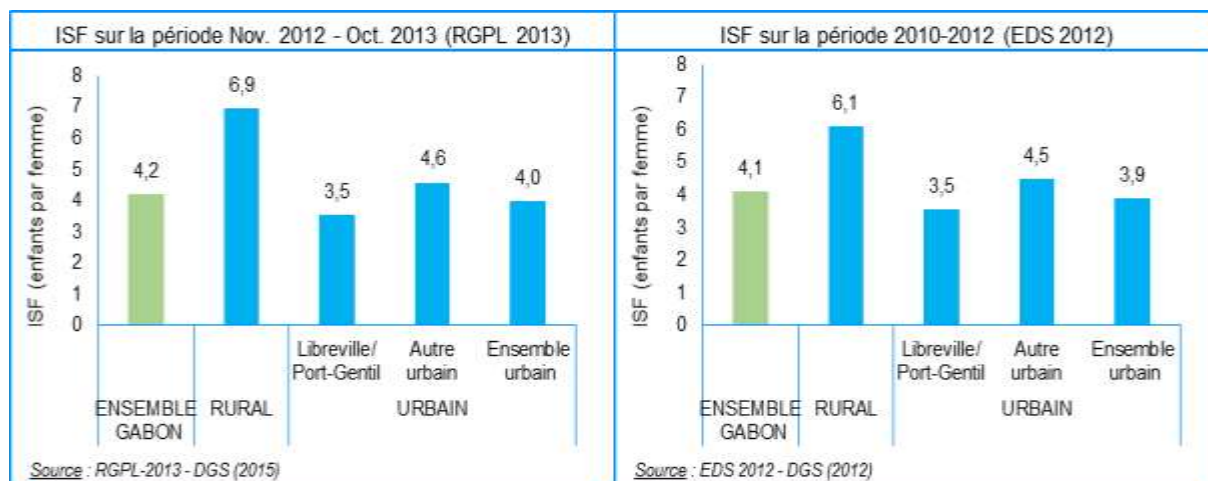
### 3.2.2 Niveau actuel de la fécondité

#### *Une fécondité élevée vu le caractère essentiellement urbain de la population gabonaise.*

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie procréative dans les conditions actuelles de fécondité. Elle est une mesure du niveau actuel de la fécondité.

En 2013 l'ISF au Gabon est de 4,2 enfants par femme (Graphique 16). Ce niveau varie très sensiblement selon le milieu de résidence. Il atteint 6,9 en milieu rural et est deux fois plus faible dans les 2 plus grandes villes du pays que sont Libreville et Port-Gentil (3,5 enfants par femme). L'ISF en milieu urbain est de 4 enfants par femme. Ce niveau est essentiellement influencé par Libreville et Port-Gentil puisque sans ces deux villes l'ISF dans le reste de l'urbain est de 4,6 enfants par femme, soit plus que le niveau national.

Avec un ISF de 4,2 enfants en moyenne par femme, on peut affirmer que la fécondité est relativement élevée au Gabon. En effet, le Gabon étant essentiellement urbain (87 % de sa population vit en milieu urbain), ses indicateurs sont comparables à ceux des milieux urbains africains. Or, la fécondité urbaine dans la plupart de pays africains est en dessous de 4 enfants par femme. Le niveau relativement élevé de la fécondité combinée à la croissance des chiffres globaux a produit un important effectif de population de moins de 20 ans, comme vu dans le chapitre précédent.

**Graphique 16 : Indice Synthétique de Fécondité et Taux de Fécondité Générale par Age (TFGA) du Gabon en 2013 par milieu de résidence**

Le Graphique 16 permet aussi de comparer les niveaux de fécondité trouvés par le RGPL-2013 à ceux trouvés par l'Enquête Démographique et de Santé du Gabon de 2012 (EDSG-2012), niveaux dont la période de référence est 2010-2012. Il en ressort que les résultats du RGPL sont très similaires à ceux de l'EDS, sauf pour le milieu rural pour lequel l'estimation du RGPL (6,9) est sensiblement supérieure à celle de l'EDS qui était de 6,1.

### 3.2.3 Variations géographiques de la fécondité

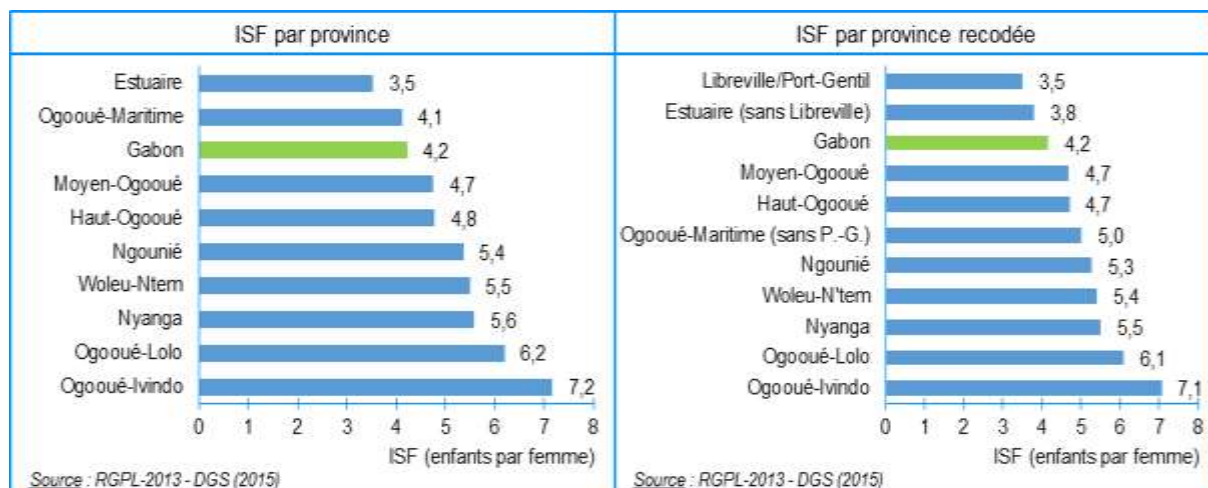
**Un niveau de fécondité passant du simple au double de l'Estuaire à l'Ogooué-Ivindo (3,5 vs 7,2 enfants par femme).**

Le Graphique 17 compare l'ISF au niveau national et des 9 provinces que compte le pays. Il compare aussi l'ISF dans ces mêmes provinces mais en retirant et en isolant les deux grandes villes du pays, Libreville et Port-Gentil, de leurs provinces respectives pour mesurer le niveau spécifique de leur fécondité et permettre des comparaisons avec l'EDSG-2012, qui avait utilisé ce recodage.

Il ressort du Graphique 17 que le niveau de fécondité présente de fortes disparités provinciales, avec un ISF variant du simple au double, de la province la plus féconde à la moins féconde. L'ISF atteint un minimum de 3,5 enfants par femme dans l'Estuaire et un maximum de 7,2 dans l'Ogooué-Ivindo. Toutes les provinces à l'exception de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime ont des niveaux de fécondité plus élevés que le national. L'Ogooué-Lolo, la seconde province la plus féconde, a un ISF de 6,2, suivi de la Nyanga, du Woleu-Ntem et de la Ngounié qui ont des ISF autour de 5 enfants et demi par femme. Enfin, le Moyen-Ogooué et le Haut-Ogooué ont des ISF supérieur au niveau national mais en deçà de 5 enfants par femme.

En isolant Port-Gentil de la province de l'Ogooué-Maritime, celle-ci affiche un niveau de fécondité élevé (5 enfants par femme), soit largement au-dessus du niveau national. Par contre, même privé de Libreville, l'Estuaire demeure une province à faible fécondité puisque son ISF est à 3,8 enfants par femme, soit moins que le niveau national.

Les niveaux de fécondité trouvés par le RGPL sont très similaires à ceux de l'EDSG de 2012 à l'exception de l'Ogooué-Lolo pour lequel l'ISF fourni par le RGPL (6,1 enfants par femme) est nettement supérieur à celui de l'EDS (5,3 enfants par femme).

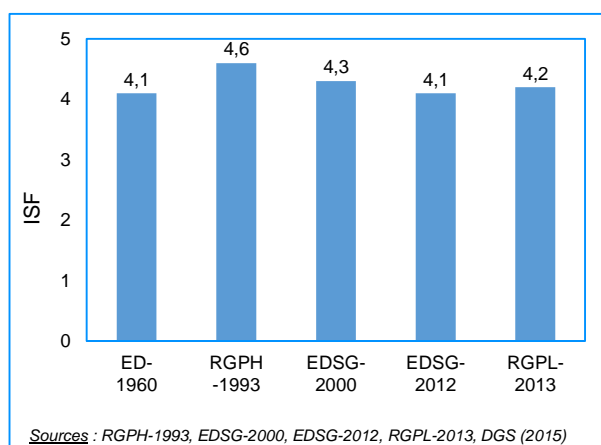
**Graphique 17 : Indice Synthétique de Fécondité par province pour les périodes Nov. 2012 – Oct. 2013 et (RGPL 2013) et 2010-2012 (EDS 2012)**

### 3.2.4 Tendances de la fécondité

#### Une fécondité relativement stable depuis 1960.

L'existence d'une série de données comparables permet de suivre l'évolution de la fécondité au Gabon sur une période de 53 ans, entre 1960 et 2013 : Enquête Démographique de 1960-61 (ED-1960), recensement de 1993 (RGPH-1993), enquêtes démographiques et de santé de 2000 (EDSG-2000) et de 2012 (EDSG-2012) et recensement de 2013 (RGPL-2013).

Il ressort de ces données que sur plus d'un demi-siècle, la fécondité est demeurée relativement stable à un niveau élevée, compris entre 4,1 et 4,6 enfants par femme. En faisant fi du niveau de 4,6 trouvé par le RGPH-1993, l'ISF ne varie pratiquement pas puisque son niveau oscille entre 4,1 et 4,3 enfants par femme.

**Graphique 18 : Indice Synthétique de Fécondité par province pour les périodes Nov. 2012 – Oct. 2013 et (RGPL 2013) et 2010-2012 (EDS 2012)**

### 3.2.5 Structure actuelle et calendrier de la fécondité

#### La structure et le calendrier de la fécondité au Gabon est celle d'un pays à forte fécondité, avec un début précoce et un maximum atteint très vite.

Les Taux de Fécondité Générale par Âge (TFGA) donnent une bonne indication du niveau actuel, du calendrier et de la structure de la fécondité des femmes. De plus l'Âge Moyen à la Maternité (AMM), âge moyen auquel les femmes ont donné leurs naissances des 12 derniers mois ayant précédé le recensement, fournit un résumé du calendrier actuel de la fécondité dans la population. Le Tableau 23 donne les taux de fécondité générale par âge et l'âge moyen à la maternité par milieu de résidence.

Il en ressort que la structure de la fécondité au Gabon est similaire à celle des pays à forte fécondité. La fécondité débute précocement et augmente rapidement avec l'âge pour atteindre son maximum entre 25 et 29 ans. La fécondité diminue ensuite progressivement et lentement avec l'âge.

Cette évolution donne une idée du calendrier de la fécondité et montre que celui-ci est un peu plus tardif (ou plus étalé dans le temps) que dans les pays à forte fécondité où le pic de maternité est généralement atteint entre 20 et 24 ans. L'âge moyen à la maternité confirme ce résultat puisqu'il est de 28 ans en 2013 et oscille autour de ce niveau quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 23 : Taux de Fécondité Générale par Age (TFGA) et Age Moyen à la Maternité (AMM) selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux de Fécondité Générale par Age (TFGA) exprimé en millier							AMM (ans)
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
Libreville/Port-Gentil	68	145	165	150	116	51	15	28,1
Autre urbain	99	191	206	194	135	71	20	27,5
Ensemble urbain	83	164	180	167	124	60	17	27,8
Rural	196	317	287	265	200	98	26	28,1
Gabon	91	175	188	175	131	65	19	27,9

### La structure et le calendrier de la fécondité varient substantiellement en fonction de la province.

Le Graphique 19 donne les TFA par province et le Tableau 24 l'âge moyen à la maternité par province et milieu de résidence.

Ils montrent que les caractéristiques du calendrier et de la structure de la fécondité observés au niveau national et par milieu de résidence se retrouvent au niveau des provinces.

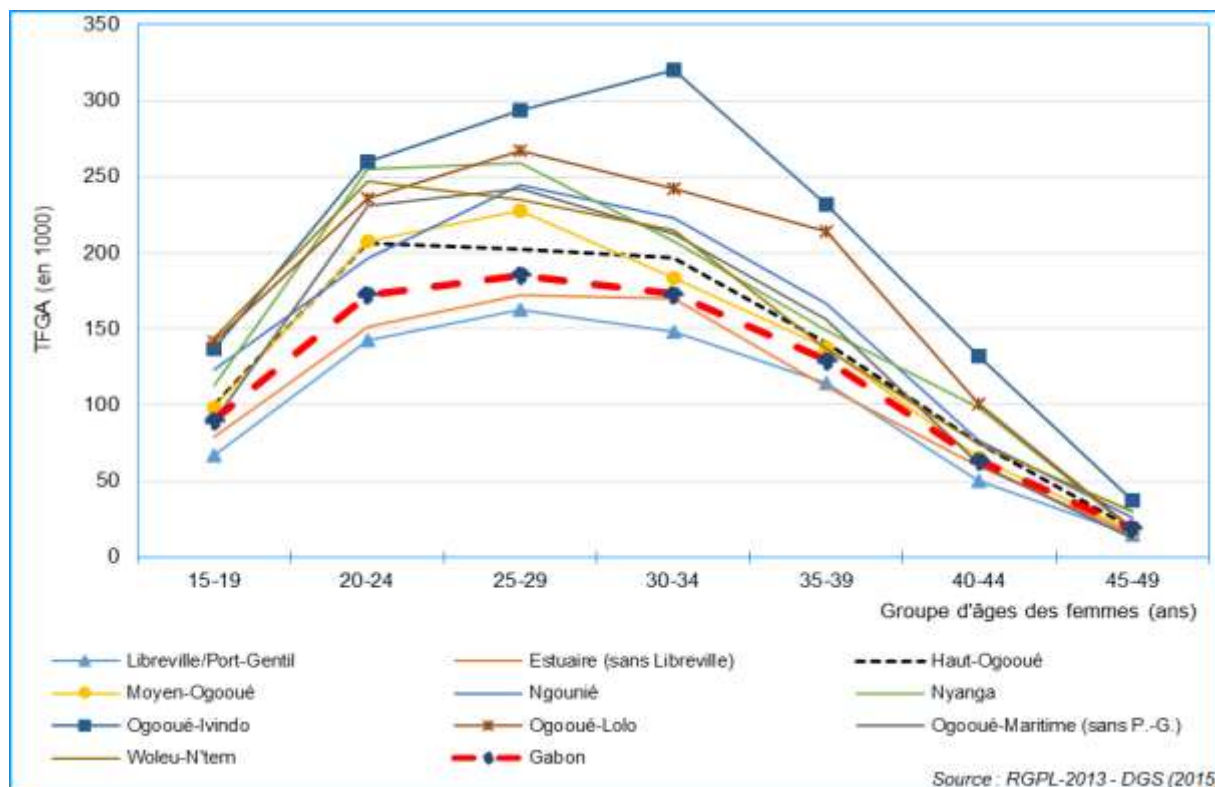
De manière générale, le calendrier et la structure de la fécondité de de Libreville/Port-Gentil et toutes les provinces et même de Libreville/Port-Gentil sont ceux de pays à forte fécondité. Mais des différences très marquées apparaissent entre entités géographiques.

Tableau 24 : Age moyen à la maternité (AMM) par province et milieu de résidence

Province	AMM (ans)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Libreville/ Port-Gentil	28,1	28,1	28,1
Estuaire (sans Libreville)	28,1	27,0	28,0
Haut-Ogooué	27,7	28,8	27,8
Moyen-Ogooué	27,5	28,2	27,7
Ngounié	27,3	28,3	27,6
Nyanga	27,0	28,7	27,3
Ogooué-Ivindo	27,8	28,9	28,3
Ogooué-Lolo	26,7	28,0	27,3
Ogooué-Maritime (sans Port-Gentil)	28,9	28,6	28,8
Woleu-Ntem	26,6	27,4	26,8
Gabon	27,8	28,1	27,9

Libreville/Port-Gentil et la province de l'Estuaire sans Libreville ont des structures similaires à celle du niveau national. Ailleurs le taux de fécondité de chaque groupe d'âges jusqu'à 44 ans est supérieur à celui du national, de Libreville/Port-Gentil et du reste de l'Estuaire.

De plus la progression vers la fécondité maximale est plus rapide. Toutes les provinces ont leurs pics de fécondité respectifs entre 25 et 29 ans à trois exceptions près. D'abord le Haut-Ogooué et le Woleu-Ntem l'atteignent entre 20 et 24 ans, traduisant un calendrier plus précoce ou moins étalé de la fécondité. Il y a ensuite l'Ogooué-Ivindo où le maximum de fécondité est atteint entre 30 et 34 ans, signe d'une fécondité relativement tardive.

**Graphique 19 : Taux de fécondité Générale par Age (TFGA) par province**

### 3.2.6 Evolution de la structure et du calendrier de la fécondité

*La relative stabilité du niveau de la fécondité au cours des cinq dernières décennies cache des changements dans la structure et le calendrier de celle-ci, notamment le vieillissement du calendrier de la fécondité qui crée une compensation de la baisse de la fécondité aux jeunes âges par une hausse de la fécondité aux âges plus avancés. D'où la stabilité du niveau global de la fécondité.*

Le Graphique 20 donne l'évolution des taux de fécondité par âge depuis 1960. La courbe de gauche compare directement les taux observés et permet donc pour chaque groupe d'âges d'analyser l'évolution de son niveau de fécondité dans le temps. Par contre pour analyser la contribution relative de chaque groupe d'âge à la fécondité et détecter ainsi des changements dans la structure de la fécondité qui auraient pu être masqués, il faut standardiser les taux par âge, soit en les normalisant à 100 ou 1000 soit en utilisant une des structures de la série comme standard. C'est cette seconde approche qui est utilisée ici, en utilisant la structure de 2013 fourni par le RGPL comme standard. Les résultats sont contenus dans la courbe de droite.

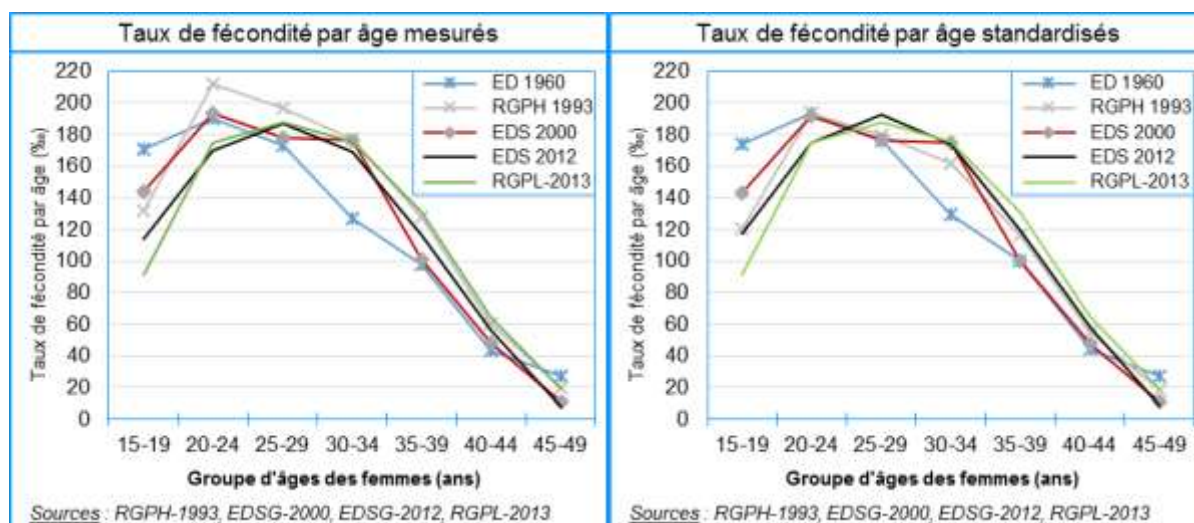
L'analyse du Graphique 20 montre qu'il y a eu décalage des naissances par vieillissement du calendrier de la fécondité, créant ainsi un phénomène de compensation qui masque au niveau global les changements en cours dans la fécondité. En effet, la structure de la fécondité en 2013 est presque identique à celle observée lors de l'EDS de 2012 mais diffère de celles de l'ED de 1960, du RGPH de 1993 et de l'EDS de 2000. La fécondité aux jeunes âges mesurée par ces trois dernières opérations était plus élevée qu'en 2013 et le maximum de fécondité atteint plus tôt (entre 20 et 24 ans).

Par contre la fécondité aux âges plus avancés est plus élevée en 2013 que par le passé. La plus grande contribution des femmes plus âgées à la fécondité générale que par le passé, est visible par le fait que les courbes des taux par âge standardisés du RGPL et de l'EDSG-2012 passent au-dessus des autres courbes après 25 ans.

Le changement dans le calendrier de la fécondité est confirmé par le relèvement de l'âge moyen à la maternité, qui est passé de 26 ans en 1993 (RGPH-1993) à 28 ans en 2013 (RGPL-2013).

En conclusion la stabilité du niveau de la fécondité qui ressort des tendances de l'ISF s'est accompagnée néanmoins d'un changement et de la structure et du calendrier de la fécondité au cours des cinq dernières décennies.

**Graphique 20 : Evolution des taux de fécondité par âge entre 1960 et 2013**



### 3.2.7 Fécondité passée

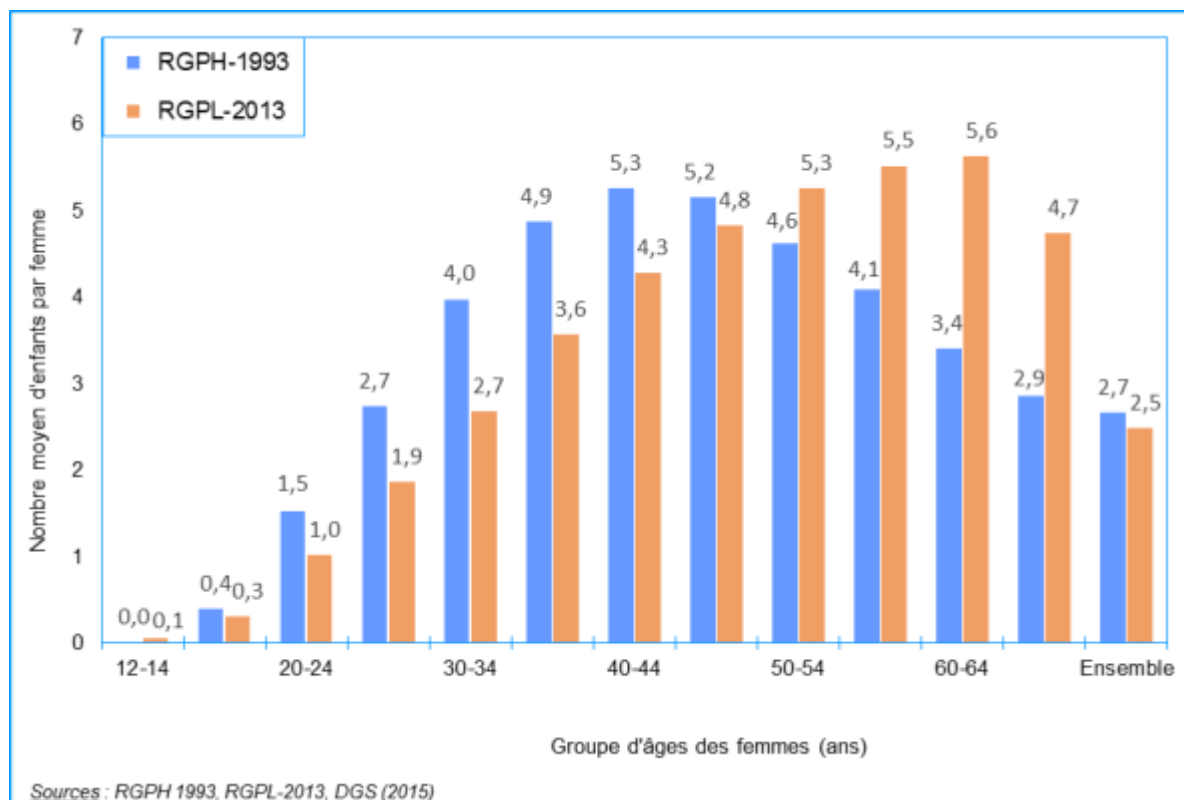
**Au Gabon la descendance finale (nombre moyen d'enfants des femmes de 45-49 ans) est de 4,8 enfants par femme, soit un peu plus que l'ISF (4,2). Cette différence entre ces deux mesures respectives de la fécondité passée et actuelle présage d'une baisse prochaine de la fécondité.**

Au moment du recensement on comptait en moyenne 2,5 enfants par femme (parité moyenne). Cet indicateur ne donne pas un résumé de la fécondité actuelle ni passée puisqu'il ne tient pas compte des différences de stade dans la vie procréative atteint par les femmes. Certaines sont en début de vie procréative, d'autres au milieu tandis que le reste est en fin de vie féconde.

Par contre le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes en fin de vie procréative (par exemple âgées de 45-49 ans au moment du recensement), encore appelée descendance finale, donne une bonne mesure du niveau de la fécondité passée.

La descendance finale (nombre moyen d'enfants des femmes de 45-49 ans) est de 4,8 enfants par femme. Cette mesure de la fécondité passée, étant plus élevée que l'ISF (4,2 enfants par femme), qui mesure la fécondité actuelle, ceci présage d'un début de baisse de la fécondité au Gabon dans les prochaines années.

On note enfin qu'il y a 20 ans les parités moyennes étaient plus élevées chez les moins de 50 ans que maintenant. L'inverse est observé chez les 50 ans et plus, reflétant sans doute le recul de l'infécondité et de la stérilité observé au Gabon ces dernières décennies.

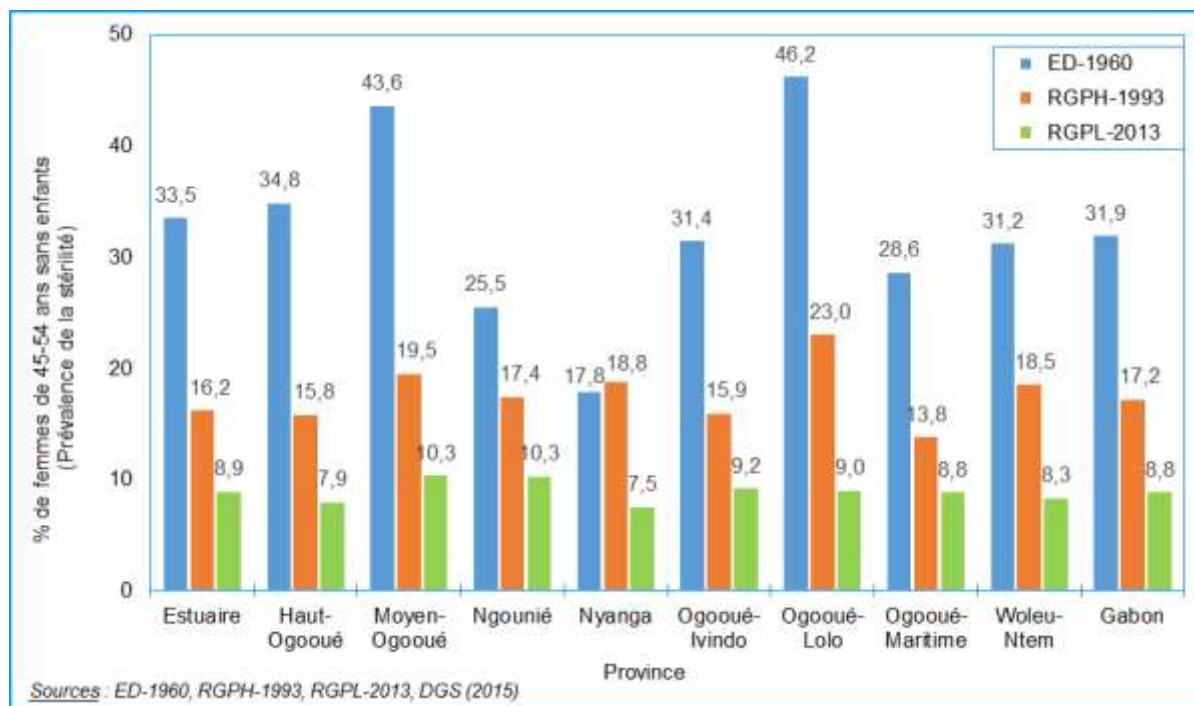
**Graphique 21 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (parité moyenne) par groupe d'âge en 1993 et 2013**

### 3.2.8 Infécondité et stérilité

***Au Gabon, 1 femme sur dix environ (9 %) finit sa vie sans avoir d'enfant. Toutefois la stérilité a fortement reculé avec une prévalence divisée par 4 entre 1960 et 2013.***

La stérilité continue de sévir au Gabon puisque 9 % des femmes continuent d'en être victimes. Cependant le phénomène est moins répandu que par le passé. En effet, la prévalence a baissé drastiquement, passant de 32 % en 1960 à 17 % en 1993 puis 9 % en 2013.



**Graphique 22 : Evolution de la prévalence de la stérilité (% de femmes de 45-54 ans sans enfants) entre 1960 et 2013**

### 3.3 Mortalité générale, mortalité des enfants et mortalité maternelle

Le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2015 s'est fixé, entre autres, comme objectif général l'amélioration de l'état de santé des populations, notamment des plus démunies et a retenu neuf objectifs spécifiques dont :

- Réduire la mortalité maternelle de 519 décès pour 100 000 naissances vivantes à 129 décès pour 100 000 naissances vivantes, d'ici 2015 ;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 92 pour 1 000 naissances vivantes à 30 pour 1 000 naissances vivantes, d'ici 2015.

Ce chapitre est une contribution au suivi de ces objectifs à travers le calcul et la mise à disposition de plusieurs indicateurs :

- de mortalité générale (nombre de décès, taux brut de mortalité, tables de mortalité par sexe donnant les quotients de mortalité par âge et les espérances de vie à différents âges) ;
- de mortalité des enfants de moins de cinq ans (taux de mortalité infantile, juvénile infanto-juvénile) ; et
- de mortalité maternelle (Ratio de Mortalité Maternelle ou RMM, Risque Cumulé de Mortalité Maternelle ou RCMM, pourcentages des décès de femmes liés à des causes maternelles...).

#### 3.3.1 Mortalité générale et mortalité des enfants

**Une mortalité en baisse, cependant, les objectifs du PNDS ne sont pas encore atteints. Les femmes vivent en moyenne 4,8 ans de plus que les hommes.**

En octobre 2013, c'est-à-dire moins de deux ans avant l'horizon 2015, on a obtenu les indicateurs suivants présentés dans le Tableau 25. Ces indicateurs ont été extraits des tables de mortalité présentées ci-dessous dans les Tableau 26 (par sexe) et 27 (ensemble des deux sexes).

On constate, une mortalité en baisse continue, une mortalité plus élevée pour le sexe masculin à tous les âges, marquée par un écart d'espérance de vie de 4,8 ans à l'avantage de la population féminine.

Tableau 25 : Quelques indicateurs de mortalité

Indicateurs	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux de mortalité infantile (‰)	43,0	38,0	40,6
Taux de mortalité juvénile (‰)	24,0	17,8	21,0
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	66,0	55,1	60,4
Espérance de vie à 20 ans (ans)	47,9	51,5	49,5
Espérance de vie à la naissance (ans)	61,2	66,0	63,4
Taux brut de mortalité (‰)	9	9	9
Nombre total de décès annuels			15 782

**Pour l'année 2013, il y a eu 15 782 décès au Gabon, soit 43 décès par jour.**

Le nombre de décès survenus au cours de l'année précédant le recensement correspond à un Taux Brut de Mortalité (TBM) de 9 ‰ pour l'ensemble de la population. Ce taux est identique chez les hommes et chez les femmes (9 ‰).

Tableau 26 : Tables de mortalité masculine et féminine du Gabon en 2013 (RGPL-2013)

Age (x)	Hommes				Femmes			
	l(x)	m(x)	q(x)	e(x)	l(x)	m(x)	q(x)	e(x)
0	100 000	0,0446	0,0430	61,2	100 000	0,0392	0,0380	66,0
1	95 700	0,0061	0,0240	62,9	96 204	0,0045	0,0178	67,6
5	93 403	0,0035	0,0173	60,5	94 492	0,0024	0,0119	64,8
10	91 787	0,0022	0,0107	56,5	93 365	0,0015	0,0075	60,6
15	90 805	0,0034	0,0167	52,1	92 668	0,0019	0,0095	56,0
20	89 289	0,0044	0,0217	47,9	91 791	0,0025	0,0124	51,5
25	87 351	0,0046	0,0225	43,9	90 651	0,0029	0,0144	47,1
30	85 386	0,0049	0,0241	39,9	89 345	0,0033	0,0164	42,8
35	83 328	0,0055	0,0272	35,8	87 883	0,0038	0,0188	38,4
40	81 061	0,0067	0,0330	31,7	86 229	0,0048	0,0237	34,1
45	78 386	0,0084	0,0412	27,7	84 183	0,0057	0,0281	29,9
50	75 157	0,0118	0,0574	23,8	81 816	0,0080	0,0393	25,7
55	70 843	0,0156	0,0754	20,1	78 605	0,0108	0,0527	21,6
60	65 501	0,0234	0,1109	16,5	74 466	0,0169	0,0813	17,7
65	58 237	0,0357	0,1646	13,2	68 413	0,0274	0,1287	14,0
70	48 651	0,0560	0,2464	10,3	59 608	0,0451	0,2036	10,7
75	36 664	0,0886	0,3629	7,8	47 473	0,0736	0,3128	7,7
80	23 358	0,1360	0,5016	5,9	32 624	0,1537	0,5512	5,1
85	11 642	0,2263	...	4,4	14641	0,2998	...	3,3

Tableau 27 : Table de mortalité ensemble des deux sexes du Gabon en 2013 (RGPL-2013)

Age (x)	l(x)	m(x)	q(x)	e(x)
0	100 000	0,0420	0,0406	63,4
1	95 944	0,0053	0,0210	65,1
5	93 933	0,0030	0,0147	62,5
10	92 556	0,0018	0,0091	58,4
15	91 716	0,0026	0,0130	53,9
20	90 522	0,0034	0,0168	49,5

25	88 998	0,0037	0,0184	45,3
30	87 357	0,0041	0,0205	41,2
35	85 563	0,0048	0,0235	37,0
40	83 553	0,0059	0,0289	32,8
45	81 140	0,0072	0,0352	28,7
50	78 283	0,0100	0,0489	24,6
55	74 456	0,0133	0,0646	20,8
60	69 646	0,0203	0,0968	17,0
65	62 907	0,0312	0,1454	13,6
70	53 763	0,0494	0,2205	10,4
75	41 906	0,0790	0,3312	7,7
80	28 026	0,1478	0,5368	5,2
85	12 982	0,3012	,,,	3,3

### 3.3.2 Mortalité générale et mortalité des enfants

#### **Le Gabon a fait des progrès notables en matière de lutte contre la mortalité maternelle au cours des 20 ans dernières années.**

Le Gabon dispose de trois sources de données différentes qui donnent des estimations comparables du ratio de mortalité maternelle au niveau national à des périodes différentes, permettant ainsi une analyse des tendances de la mortalité maternelle sur une période de 20 ans. Il s'agit : (i) de l'EDS de 2000 dont l'estimation de la mortalité maternelle couvre la période 1993-2000 ; (ii) de l'EDS de 2012 qui estime la mortalité maternelle sur la période 2007-2012 ; et (iii) du RGPL de 2013 dont l'estimation couvre la période Novembre 2012-Octobre 2013.

Les mesures de la mortalité maternelle fournies par ces sources sont :

- le Ratio de Mortalité Maternelle (RMM) qui est le nombre décès maternels (de femmes) pour 100.000 naissances vivantes ;
- Risque Cumulé de Mortalité Maternelle (RCMM) sur la durée de la vie procréative ou RCMM (une femme étant soumise au risque de décès maternel à chaque grossesse, il y a cumul des risques avec la répétition des grossesses, c'est ce cumul que mesure le RCMM) ;
- La proportion des décès maternels parmi l'ensemble des décès de femmes en âge de procréer.

L'analyse de ces différentes estimations révèle que la mortalité maternelle a baissé au Gabon au cours des 20 dernières années. En effet le Ratio de Mortalité Maternelle (RMM) est passé de 519 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes pour la période 1993-2000 à 277 pour la période 2012-2013. Il était estimé à 316 pour la période 2007-2012<sup>4</sup> (Tableau 28).

Par ailleurs, le risque cumulé de décéder en voulant donner la vie que court une femme durant sa vie procréative a sensiblement baissé. Il a été divisé par 2 en 20 ans, passant de 1 sur 43 entre 1993-2000 à 1 sur 88 entre 2012-2013. Il était de 1/76 entre 2007-2012.

Enfin, la proportion des décès maternels parmi l'ensemble des décès de femmes en âge de procréer a été divisée par presque 3 au cours des 20 dernières. Il était de 19 % entre 1993-2000, 11 % entre 2007-2012 et 7 % entre 2012-2013.

<sup>4</sup> Ces données permettent de conclure qu'il y a une baisse effective de la mortalité maternelle entre les périodes 1993-2000 et 2012-2013. On ne peut pas en dire autant entre les périodes 2007-2012 et 2012-2013 car la valeur du RMM en 2012-2013 tombe dans l'intervalle de confiance de l'estimation de 2007-2012.

**Tableau 28** : Estimation de quelques indicateurs de mortalité maternelle avec les données du RGPL-2013 et comparaison avec celle des EDS de 2012 et de 2000

Indicateurs	Source de données		
	EDS 2000	EDS 2012	RGPL 2013
Période couverte par l'indicateur de mortalité maternelle	1993 – 2000	2005 – 2012	Nov. 2012 – Oct. 2013
Ratio de mortalité maternelle (Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) : RMM	519	316	<b>277</b>
Intervalle de confiance du RMM	[327 - 710]	[178 - 454]	---
Risque de mortalité maternelle durée de vie : $RMM_{MDV} = 1 - (1 - RMM/100000)^{JSF}$	0,023	0,013	0,012
Nombre de fois pour lequel 1 femme a 1 chance de décéder de cause maternelle = $1/RMM_{MDV}$	43	76	86
Pourcentage des décès maternels dans les décès des femmes de 15-49 ans	19,3	10,6	7,4

NB : Le RMM du RGPL couvre la période Oct. 2012 - Oct. 2013

Le RMM de l'EDS 2012 couvre la période 2005-2013

Le RMM de l'EDS 2002 couvre la période 1993-2000

### 3.4 Migrations internes et Immigration internationale

Si le Gabon est bien connue comme une terre d'immigration internationale, les mouvements de population au sein du territoire national sont par contre moins bien documentés, faute de données empiriques. Pourtant, il est largement admis que les migrations internes jouent un rôle de premier plan dans l'occupation du territoire et la mise en valeur des ressources du pays à travers, entre autres, la redistribution de la main-d'œuvre. Par ailleurs, au Gabon plusieurs projets de développement impliquent des transferts non négligeables de main-d'œuvre.

Tout ceci nécessite une bonne connaissance des stocks et flux migratoires internes, des motifs des migrations, des caractéristiques individuelles des migrants et de leurs conditions de vie. Le RGPL-2013 offre une opportunité unique d'actualiser les informations sur les migrations internes, mais aussi internationales et contribuera ainsi à éclairer la prise de décision affectant ou affectée par les déplacements de populations.

Cette section analyse quatre types de migration :

- La mobilité résidentielle, qui porte sur les changements de résidence depuis la naissance, peu importe la date et le type de frontière administrative franchie ;
- la migration interprovinciale durée de vie, qui analyse les changements de province de résidence depuis la naissance ;
- la migration interprovinciale récente, qui analyse les changements de province de résidence survenus entre 1997, date de la dernière réforme administrative du pays et 2013 ; et
- l'immigration internationale, qui analyse les entrées dans le territoire national ainsi que la population résidente de nationalité étrangère, qu'elle ait immigré au Gabon ou née sur place.

#### 3.4.1 La mobilité résidentielle

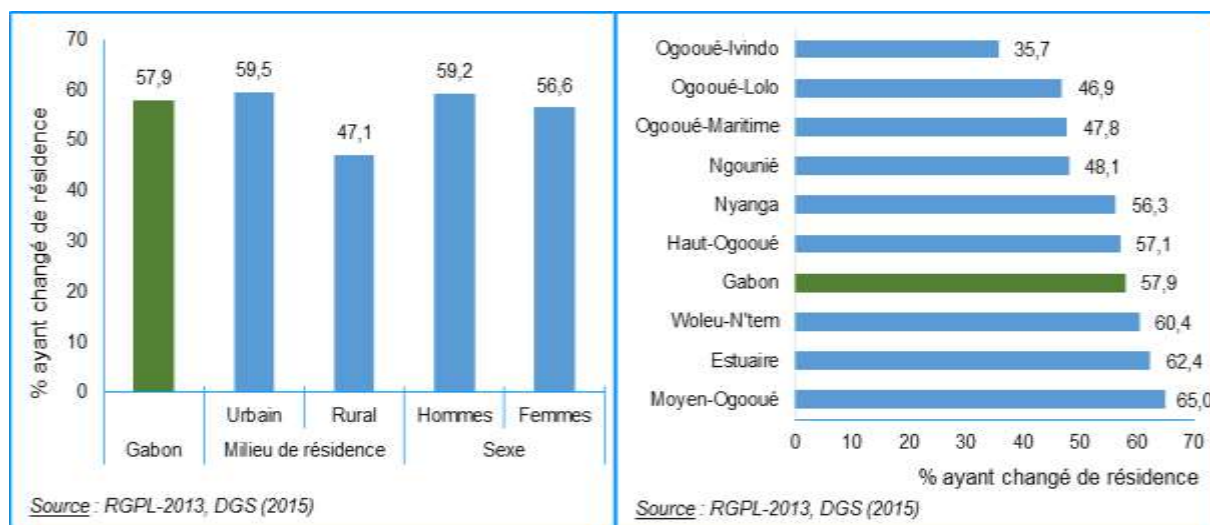
**Plus de la moitié de la population résidente du Gabon (58 %) a changé de résidence au moins une fois depuis la naissance. La mobilité résidentielle a concerné plus les citadins et les résidents des provinces du Moyen-Ogooué, de l'Estuaire et du Woleu-Ntem.**

Sur les 1 757 620 personnes résidant dans les ménages ordinaires<sup>5</sup> du Gabon, 1 018 297 ont déjà

<sup>5</sup> Les informations permettant l'analyse de la mobilité résidentielle n'ont été

changé de résidence depuis leur naissance, soit 58 % de la population. La mobilité résidentielle est plus répandue en milieu urbain (59,5 % ont changé de résidence qu'en milieu rural (47 %).

**Graphique 23 : Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires ayant changé de résidence au moins une fois depuis la naissance par sexe, milieu de résidence et province**



La mobilité résidentielle varie également de manière sensible selon la province. Le pourcentage de personnes ayant déjà changé de résidence varie ainsi d'un minimum de 36 % dans l'Ogooué-Ivindo à un maximum de 65 % dans le Moyen-Ogooué. La mobilité est plus grande qu'au niveau national dans

Deux autres provinces : l'Estuaire (62 %) et le Woleu-Ntem (60 %). A l'opposé, moins de la moitié de la population de l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime et la Ngounié ont une fois changé de résidence.

**La mobilité intra-provinciale (changements de résidence au sein d'une même province) est la forme de mobilité résidentielle la plus fréquente au Gabon. La moitié des derniers changements de résidence est intra-provinciale, 30 % est entre provinces et 14 % est une immigration internationale.**

Le Tableau 29 présente la répartition des personnes ayant changé au moins une fois de résidence selon la nature du dernier changement de résidence : changement de résidence à l'intérieur d'une même province (mobilité intra-provinciale), changement de province (mobilité interprovinciale) ou changement de pays (immigration internationale).

Il ressort du tableau que la mobilité intra-provinciale est prédominante au Gabon sur les autres types de mobilité. C'est environ la moitié des derniers changements de résidence qui est intra-provinciale, quel que soit le milieu de résidence. Par contre cette forme de mobilité est un peu plus répandue chez les hommes que chez les femmes. Des différences apparaissent également entre sexes pour ce qui est de l'immigration internationale qui compte pour 17 % des derniers changements de résidence des hommes contre 10 % chez les femmes.

Pour ce qui est des différences entre urbain et rural, c'est surtout marqué pour la mobilité interprovinciale et dans une moindre mesure internationale. La mobilité interprovinciale est plus répandue en milieu rural (35 %) qu'en milieu urbain (29 %).

**Tableau 29** : Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois selon le type du dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence

Type du dernier change-ment de résidence	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Intra-provincial	49,8	50,0	47,9	47,6	52,2
Interprovincial	29,5	28,9	34,9	28,7	30,3
International	13,8	14,1	11,5	17,0	10,4
Type non déclaré	6,9	7,0	5,7	6,7	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 018 297	915 983	102 314	528 722	489 575

**Parmi les derniers changements de résidence, 56 % ont eu lieu entre 2007 et 2013, pourcentage similaire pour les 2 sexes et en milieu urbain, mais est inférieur en milieu rural (50 %).**

**Tableau 30** : Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois selon la période du dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence

Période du dernier changement de résidence	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
2013	19,1	19,1	19,8	19,5	18,8
2011-2012	18,3	18,7	15,2	18,5	18,1
2007-2010	19,5	20,0	15,5	19,7	19,4
Avant 2007	25,0	24,5	29,4	24,7	25,4
Non déclaré	18,0	17,7	20,2	17,6	18,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 018 297	915 983	102 314	528 722	489 575

**Au Gabon les changements de résidence sont essentiellement motivés par des raisons économiques/professionnelles, familiales et scolaires.**

Au niveau national, les raisons économiques et professionnelles sont le premier motif des changements de résidence qui ont eu lieu entre 2007 et 2013. Elles ont motivé le quart des changements de résidence tandis que les raisons familiales en ont motivé le cinquième et les migrations scolaires (pour études) ont été à la base de 13 % des changements de résidence (Tableau 31).

Ce schéma présente des variations selon le sexe et le milieu de résidence. En milieu urbain, il est identique à celui du niveau national. En milieu rural les migrations économiques viennent largement en tête (34 %) suivies des migrations familiales (25 %), à l'instar du niveau national, mais les migrations scolaires sont plutôt rares (moins de 6 %).

Selon le sexe, on note que chez les hommes, les raisons économiques et professionnelles demeurent en tête des motifs de changements de résidence (38 %), largement devant les motifs familiaux (11,5 %) et scolaires (12 %). Chez les femmes, le schéma est complètement différent de celui du niveau national et des hommes. Chez elles, c'est les raisons familiales qui viennent largement en tête, puisque motivant le tiers des changements de résidence, suivies des motifs scolaires (14 %). Les raisons économiques et professionnelles ne viennent qu'en troisième position avec 10 % seulement des changements de résidence.

**Tableau 31** : Répartition de la population ayant changé de résidence au moins une fois et dont le dernier changement de résidence a eu lieu entre 2007 et 2013 selon le motif de ce dernier changement de résidence par sexe et milieu de résidence

Motif du changement de résidence	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Economique/Professionnel	24,9	24,0	34,4	38,1	10,3
Familial (Regroupement familial/Décès conjoint)	21,5	21,2	25,2	11,5	32,7
Etudes	13,0	13,8	5,6	12,3	13,8
Acquisition d'un logement	8,9	9,5	2,8	9,4	8,3
Santé	1,0	0,9	1,4	0,6	1,3
Refugié(e)	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Autre	17,4	16,9	22,2	15,8	19,1
Non déclaré	13,3	13,7	8,2	12,2	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	580 483	528 875	51 608	305 259	275 224

### 3.4.2 La migration interprovinciale durée de vie

Une personne est considérée comme migrant durée de vie s'il réside dans une entité administrative autre que celle où elle est née. En considérant l'entité administrative province, on parlera de migration interprovinciale durée de vie. Les migrants interprovinciaux durée de vie sont alors toutes les personnes dont la province de résidence actuelle est différente de la province de naissance.

Le statut par rapport à la migration interprovinciale durée de vie ne peut donc être défini que pour les personnes nées au Gabon et dont les provinces de naissance et de résidence actuelle sont connues, soit 1 506 478 individus. L'analyse qui suit porte sur ce groupe.

**Au total 432 405 personnes, 29 % de la population née au Gabon, sont des migrants durée de vie, autrement dit elles résidaient au moment du recensement hors de leur province de naissance.**

Le RGPL a dénombré 432 405 migrants interprovinciaux durée de vie, parmi lesquels 51 % de femmes et 92 % de citadins (Tableau 32). Le pourcentage de migrants est de 29 % sans différences de sexe mais avec de fortes variations selon le milieu de résidence. Le pourcentage de migrants durée de vie est deux fois plus élevé en milieu urbain (35,5 %) qu'en milieu rural (17 %).

**Tableau 32** : Répartition (effectif et %) de la population née au Gabon selon le statut par rapport à la migration interprovinciale durée de vie par sexe et milieu de résidence

Statut migratoire	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Effectif					
Non migrant	1 074 073	907 974	166 099	520 038	554 035
Migrant	432 405	399 293	33 112	210 015	222 390
Total	1 506 478	1 307 267	199 211	730 053	776 425
Pourcentage					
Non migrant	71,3	69,5	83,4	71,2	71,4
Migrant	28,7	30,5	16,6	28,8	28,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Sur 1 506 478 résidents nés au Gabon, 432.405 résident hors de leur province de naissance, soit 3 résidents sur 10.**

Le Graphique 24 donne la répartition des 432 405 migrants selon leur province d'origine (province de naissance) et leur province de destination (province de résidence actuelle). Le Tableau 33 donne la même répartition mais pour chaque province. C'est la matrice migratoire interprovinciale durée de vie. Elle fournit pour chaque province les stocks de migrants (nombre d'émigrants et d'immigrants) et les flux de migrants (provinces de départ des immigrants et de destination des émigrants de la province).

Le RGPL a dénombré 432 405 personnes nées au Gabon et qui résident dans une province différente de celle de leur naissance. Ces migrants sont répartis dans toutes les provinces et proviennent de toutes les provinces. Cependant certaines sont plus pourvoyeuses de migrants que d'autres. De même, certaines sont des destinations privilégiées des migrants comparativement à d'autres.

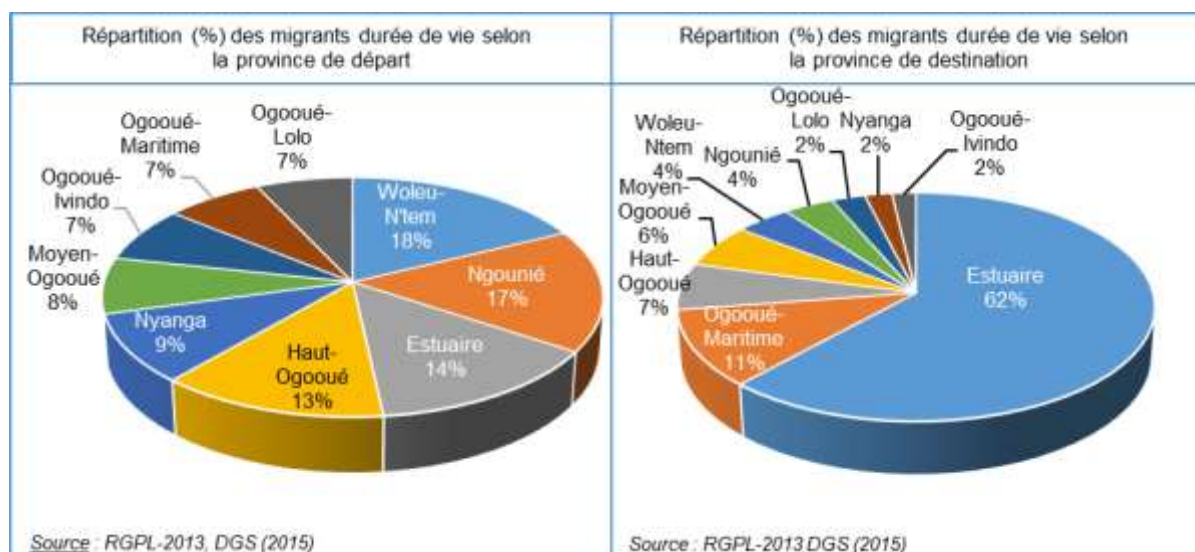
**L'Estuaire est de loin la principale destination de ces migrants durée de vie.**

Les deux principales provinces de départ des migrants sont le Woleu-Ntem (avec 76 800 émigrants, soit 18 % des départs), suivi de près par la Ngounié (avec 71 600 départs, soit 17 % des migrants). A l'autre extrémité figurent 5 provinces contribuant chacune entre 7 et 9 % de l'ensemble des émigrants, soit deux fois moins que le Woleu-Ntem : Ogooué-Lolo, Ogooué-Maritime, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué et Nyanga. L'Estuaire et le Haut-Ogooué sont entre les deux groupes de provinces avec respectivement 13 et 14 % des départs.

**Le Woleu-Ntem et la Ngounié sont les principaux pourvoyeurs de migrants durée de vie.**

Contrairement aux départs, les destinations sont plus concentrées. La province de l'Estuaire, qui abrite aussi la capitale du pays, est de loin la principale destination des migrants durée de vie, avec 267 000 entrées, soit 6 migrants sur dix qui y ont convergé. La seconde destination des migrants en a accueilli 47 000 seulement, soit six fois moins que l'Estuaire. Cinq provinces sur 9 accueillent respectivement entre 2 et 4 % seulement des migrants.

**Graphique 24 : Répartitions des migrants interprovinciaux durée de vie selon la province de départ (origine) et la province d'arrivée (destination)**





**Tableau 33** : Matrice migratoire durée de vie (Répartition de la population résidente née au Gabon par province de résidence et de naissance)

Province de résidence actuelle	Province de naissance									Total des entrées	Total des résidents
	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem		
Estuaire	0	44 804	21 404	47 783	25 208	23 599	17 018	21 724	65 450	266 990	737 599
Haut-Ogooué	10 895	0	910	2 049	980	1 940	8 149	1 421	2 249	28 593	192 546
Moyen-Ogooué	7 110	1 079	0	7 893	2 159	1 877	1 368	2 910	2 246	26 642	62 390
Ngounié	6 903	1 003	1 769	0	2 981	652	721	1 695	1 011	16 735	90 829
Nyanga	3 436	435	484	2 260	0	259	247	1 273	523	8 917	46 698
Ogooué-Ivindo	3 607	827	472	541	251	0	601	227	1 399	7 925	58 564
Ogooué-Lolo	3 016	4 458	365	977	362	775	0	643	529	11 125	55 096
Ogooué-Maritime	14 964	2 932	6 327	8 675	7 929	1 100	1 623	0	3 408	46 958	136 473
Woleu-Ntem	10 297	1 155	1 064	1 440	683	2 303	688	890	0	18 520	126 283
Total des sorties	60 228	56 693	32 795	71 618	40 553	32 505	30 415	30 783	76 815	432 405	
Total des natifs	530 837	220 646	68 543	145 712	78 334	83 144	74 386	120 298	184 578		1 506 478

Les tableaux 34 et 35 résument les stocks de migrants et calculent différents indicateurs pour mesurer l'ampleur de la migration ainsi que les degrés de répulsion, d'attraction et de rétention des provinces.

- **Le taux d'entrée** : c'est le pourcentage des immigrants dans la population résidente de la province. Il varie de 0 % (pas d'immigrants, tous les résidents de la province sont des natifs de la province) à 100 % (tous les résidents des immigrants, c-à-dire nés hors de la province). Plus le taux est élevé, plus l'immigration vers la province est importante.
- **Le taux de sortie** : c'est le pourcentage des natifs de la province qui ont émigré vers d'autres provinces du pays. Il varie de 0 % (aucun natif de la province ne réside dans une autre province du pays) à 100 % (tous les natifs de la province résident dans les autres provinces du pays). Plus le taux est élevé, plus l'émigration au départ de la province est importante.
- **Le taux de rétention** : c'est le pourcentage de natifs de la province qui résident actuellement dans la province (non migrants). Il varie de 0 % (tous les natifs de la province résident dans les autres provinces du pays) à 100 % (aucun natif de la province ne réside dans une autre province du pays). Plus le taux est élevé plus la province a une capacité à retenir ses natifs. Plus le taux est élevé, plus grande est la capacité de la province à retenir ses natifs.
- **Le taux net de migration** : il mesure le bilan migratoire de la province. Il varie de -100 % à +100 %. Un taux positif signifie que la province accueille plus de migrants durée de vie qu'elle n'en pourvoit aux autres provinces.

***L'Estuaire et l'Ogooué maritime sont les deux seules provinces à enregistrer plus d'entrées que de sorties. Les autres provinces ont des soldes migratoires déficitaires, en tête la Nyanga suivie de la Ngounié.***

Le Tableau 34 montre que seules deux provinces sur 9 ont un solde migratoire excédentaire : l'Estuaire, qui abrite la capitale du pays, avec un excédent des entrées sur les sorties de plus de 206 000 personnes, suivi de loin par l'Ogooué-Maritime, qui abrite la seconde ville du pays, et qui affiche un excédent migratoire d'un peu plus de 16 000. Le Woleu-Ntem et la Ngounié ont les déficits migratoires les plus prononcés avec respectivement des soldes de près de -58 300 et -54 900.

Tableau 34 : Stock de migrants interprovinciaux durée de vie par province

Province	Résidents (Population résidant actuellement dans la province)	Natifs (Population née dans la province)	Stock de migrants				
			Non migrants (Population née dans la province et y résidant actuellement)	Emigrants (Nombre de sorties)	Immigrants (Nombre d'entrées)	Solde migratoire (Migration nette)	Migration totale (Total des échanges migratoires)
	a	b	c	d	e	f	g
Estuaire	737 599	530 837	470 609	60 228	266 990	206 762	327 218
Haut-Ogooué	192 546	220 646	163 953	56 693	28 593	-28 100	85 286
Moyen-Ogooué	62 390	68 543	35 748	32 795	26 642	-6 153	59 437
Ngounié	90 829	145 712	74 094	71 618	16 735	-54 883	88 353
Nyanga	46 698	78 334	37 781	40 553	8 917	-31 636	49 470
Ogooué-Ivindo	58 564	83 144	50 639	32 505	7 925	-24 580	40 430
Ogooué-Lolo	55 096	74 386	43 971	30 415	11 125	-19 290	41 540
Ogooué-Maritime	136 473	120 298	89 515	30 783	46 958	16 175	77 741
Woleu-Ntem	126 283	184 578	107 763	76 815	18 520	-58 295	95 335
Total	1 506 478	1 506 478	1 074 073	432 405	432 405	0	864 810

Le classement des provinces sur la base des stocks ne tient pas compte de l'effectif de la population des provinces de départ et donc ne permet pas de classer les provinces selon leur niveau d'attraction, de répulsion et de rétention. En effet une province peut avoir un plus grand solde migratoire qu'une autre du fait simplement qu'elle est plus peuplée et non parce qu'elle est plus attractive ou plus répulsive. Les taux et indices de migrations présentés dans le Tableau 35 et le Graphique 25 suivants permettent de tenir compte de ce facteur taille de la population.

**Le degré de rétention des provinces est très variable, allant d'un minimum de 48 % dans la Nyanga à un maximum de 89 % dans l'Estuaire. Seules deux provinces, l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime, sont attractives en termes de migration durée de vie (migration nette positive).**

Il ressort du Tableau 35 et du Graphique 25 que le degré de rétention des provinces est très variable, allant d'un minimum de 48 % dans la Nyanga à un maximum de 89 % dans l'Estuaire.

Deux autres provinces, l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué, ont des taux de rétention assez élevés, de l'ordre de 74 %.

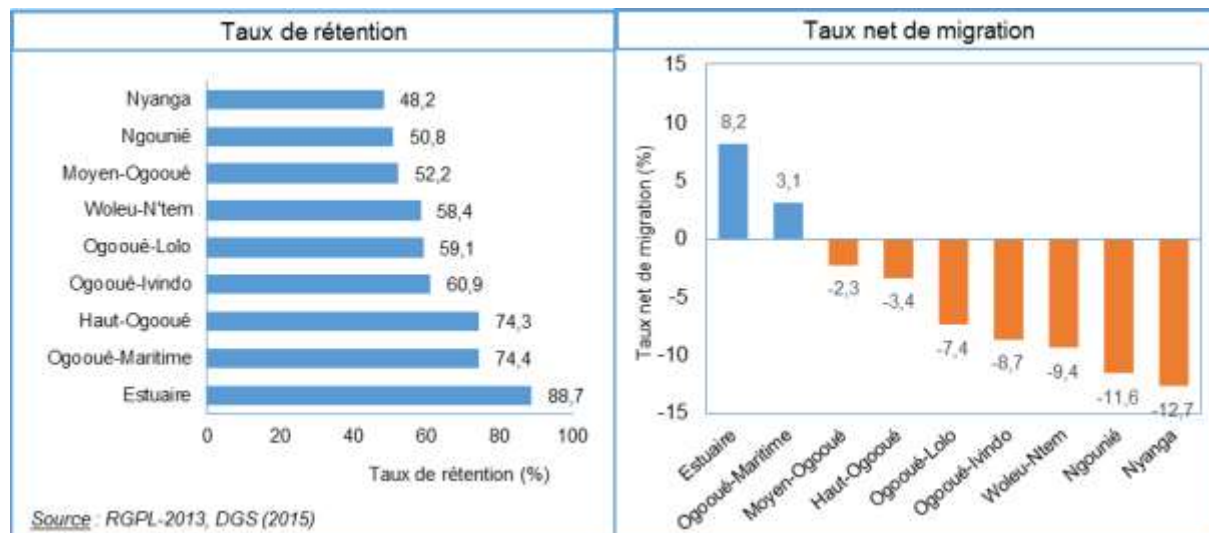
Tableau 35 : Taux et indices de la migration interprovinciale durée de vie selon la province

Province	Population moyenne $h=(a+b)/2$	Taux et indices de migration (%)			
		Taux de sortie $i=100*d/b$	Taux d'entrée $j=100*e/a$	Taux de rétention $k=100-i$	Taux net de migration $m=100*(e-d)/h$
Estuaire	634 218	11,3	36,2	88,7	8,2
Haut-Ogooué	206 596	25,7	14,8	74,3	-3,4
Moyen-Ogooué	65 467	47,8	42,7	52,2	-2,3
Ngounié	118 271	49,2	18,4	50,8	-11,6
Nyanga	62 516	51,8	19,1	48,2	-12,7
Ogooué-Ivindo	70 854	39,1	13,5	60,9	-8,7
Ogooué-Lolo	64 741	40,9	20,2	59,1	-7,4
Ogooué-Maritime	128 386	25,6	34,4	74,4	3,1
Woleu-Ntem	155 431	41,6	14,7	58,4	-9,4
Total	1 506 478	28,7	28,7		

En plus de la Nyanga, deux autres provinces ont des taux de rétention relativement faibles : la Ngounié et le Moyen-Ogooué avec respectivement 51 et 52 %. Le Woleu-Ntem bien qu'étant la première province pourvoyeuse de migrants, est la cinquième province avec le taux de rétention le plus élevé.

En termes de taux net de migration, les variations interprovinciales sont tout aussi importantes. Le taux net varie de -13 % dans la Nyanga et -12 % dans la Ngounié, provinces les moins attractives, à 8 % dans l'Estuaire, la province la plus attractive. L'Estuaire est suivi de loin par la seule autre province avec une migration nette positive, l'Ogooué-Maritime (3 %).

**Graphique 25 : Taux de rétention et Taux net de migration interprovinciale durée de vie des provinces**



### 3.4.3 La migration interprovinciale récente (entre 2007 et 2013)

**Au total 552 711 personnes ont changé de résidence au cours de la période 2007-2013, soit 3 résidents sur 10. Un peu plus de la moitié des personnes ayant changé de résidence sont restées dans la même province et deux fois moins ont changé de province de résidence. Enfin 80 000 résidaient à l'étranger.**

La mobilité résidentielle a été relativement fréquente entre 2007 (date de la dernière réforme administrative) et 2013 avec un total de 31 % des résidents qui vivait ailleurs que dans leur résidence actuelle (Tableau 36). Des différences existent entre sexes et entre urbain et rural aussi bien sur l'ampleur de ces changements de résidence que sur le type de changement de résidence (intra-provincial, interprovincial, international).

**Tableau 36 :** Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le statut migratoire sur la période 2007-2013 par milieu de résidence et sexe

Statut migratoire	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
<b>EFFECTIF</b>					
Non-migrant	1 156 324	993 209	163 115	576 324	580 000
Migrant	552 711	502 890	49 821	291 184	261 527
<i>Migrant intra-provincial</i>	303 860	280 787	23 073	153 330	150 530
<i>Migrant interprovincial</i>	168 913	149 540	19 373	87 001	81 912
<i>Migrant international</i>	79 938	72 563	7 375	50 853	29 085
Non déclaré	48 585	44 281	4 304	24 867	23 718
<b>Total</b>	<b>1 757 620</b>	<b>1 540 380</b>	<b>217 240</b>	<b>892 375</b>	<b>865 245</b>
<b>POURCENTAGE</b>					
Non-migrant	65,8	64,5	75,1	64,6	67,0
Migrant	31,4	32,6	22,9	32,6	30,2
<i>Migrant intra-provincial</i>	17,3	18,2	10,6	17,2	17,4
<i>Migrant interprovincial</i>	9,6	9,7	8,9	9,7	9,5
<i>Migrant international</i>	4,5	4,7	3,4	5,7	3,4
Non déclaré	2,8	2,9	2,0	2,8	2,7

Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
-------	-------	-------	-------	-------	-------

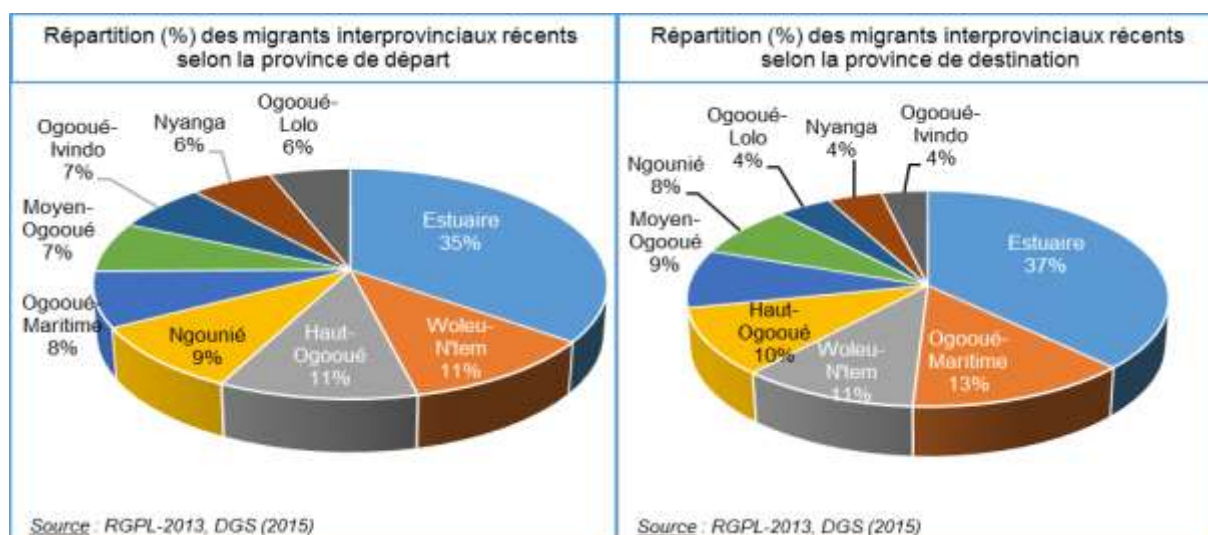
En termes d'ampleur, les changements de résidence sont plus répandus en milieu urbain (33 %) qu'en milieu rural (23 %). La différence entre hommes et femmes est moins importantes : 33 % chez les premières et 30 % chez les dernières.

***Au recensement on a dénombré quelques 168 913 migrants interprovinciaux dont le dernier changement de province de résidence a eu lieu entre 2007 et 2013. L'Estuaire est à la fois la principale province de départ et de destination de ces migrants interprovinciaux récents.***

Il ressort du Graphique 26 et du Tableau 37 que presque 168 913 personnes ont changé de province de résidence entre 2007 et 2013. Ces migrants interprovinciaux récents proviennent essentiellement de l'Estuaire (59 253 émigrants, soit 35 % de l'ensemble des migrants), suivi du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Maritime avec respectivement un peu plus de 18.800 émigrants. La Nyanga et l'Ogooué-Lolo ont fourni le moins de migrants en chiffre absolu avec moins de 10 000 émigrants chacun.

Pour ce qui est des zones de destination, l'Estuaire se dégage encore comme le principal point de chute des migrants avec quelques 63 316 immigrants représentant 37 % de l'ensemble des entrées. Il est suivi de l'Ogooué-Maritime avec 22 628 immigrants, soit 13 % des entrées. A elles deux, ces provinces accueillent donc la moitié des migrants. L'Ogooué-Lolo, la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo sont les provinces qui ont attiré les moins de migrants, avec respectivement 4 % seulement des entrées.

**Graphique 26 : Répartition des migrants interprovinciaux récents (migration survenue entre 2007 et 2013) par province de départ et province de destination**



La migration nette (solde migratoire) permet d'avoir un autre classement des provinces selon leur niveau d'attractivité et de récursivité. Elle montre que seules trois provinces ont des soldes migratoires positifs, c'est-à-dire reçoivent plus de migrants qu'elles n'en fournissent : l'Ogooué-Maritime avec un excédent de 9 347 migrants, l'Estuaire avec un solde de 4 063 migrants et le Moyen-Ogooué qui affiche un bilan migratoire net de 2 956. Ces provinces peuvent être considérées comme relativement attractives.

Toutes les autres provinces ont enregistré plus de départs que d'arrivées, avec en tête l'Ogooué-Ivindo avec un déficit de plus de 5 276 migrants. Le déficit des autres provinces varie de 1 723 (Haut-Ogooué) à près de 3 000 dans la Nyanga et la Ngounié.

Tableau 37 : Stock de migrants interprovinciaux récents (entre 2007-2013) par province

Province	Résidents (Population résidant actuellement dans la province)	Stock de migrants interprovinciaux récents (entre 2007-2013)				
		Emigrants (Nombre de sorties)	Immigrants (Nombre d'entrées)	Solde migratoire (Migration nette)	Migration totale (Total des échanges migratoires)	Taux d'entrée (% de d'immigrants dans la population)
		A	b	c	d=c-b	e=c+b
Estuaire	891 020	59 253	63 316	4 063	122 569	7,1
Haut-Ogooué	224 961	18 861	17 138	-1 723	35 999	7,6
Moyen-Ogooué	68 147	11 819	14 775	2 956	26 594	21,7
Ngounié	95 701	16 110	13 156	-2 954	29 266	13,7
Nyanga	50 062	9 854	6 865	-2 989	16 719	13,7
Ogooué-Ivindo	60 836	11 214	5 938	-5 276	17 152	9,8
Ogooué-Lolo	57 779	9 653	7 095	-2 558	16 748	12,3
Ogooué-Maritime	156 920	13 281	22 628	9 347	35 909	14,4
Woleu-Ntem	152 194	18 868	18 002	-866	36 870	11,8
Total	1 757 620	168 913	168 913	0	337 826	

L'analyse de la matrice migratoire confirme que quelle que soit la province autre que l'Estuaire, la principale destination de ses émigrants est l'Estuaire. Par contre les émigrants en provenance de l'Estuaire se dirigent majoritairement vers trois provinces : le Woleu-Ntem (12 298 migrants) l'Ogooué-Maritime (12 041 migrants) et le Haut-Ogooué (près de 10 888 migrants).

Tableau 38 : Matrice migratoire interprovinciale de la période durée 2007-2013 (Répartition de la population résidente ayant changé de province de résidence entre 2007 et 2013 par province de départ et province de destination)

Province de résidence actuelle (Destination)	Province de résidence antérieure (Origine)									
	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Total des entrées
Estuaire	0	12 451	5 649	8 572	4 585	6 229	4 261	7 705	13 864	63 316
Haut-Ogooué	10 888	0	490	520	222	886	2 675	715	742	17 138
Moyen-Ogooué	6 855	587	0	2 067	622	922	762	1 734	1 226	14 775
Ngounié	7 349	583	1 211	0	1 470	382	485	1 134	542	13 156
Nyanga	3 667	240	299	1 101	0	173	153	934	298	6 865
Ogooué-Ivindo	3 328	468	364	256	116	0	359	99	948	5 938
Ogooué-Lolo	2 827	2 454	254	368	127	524	0	238	303	7 095
Ogooué-Maritime	12 041	1 282	2 521	2 485	2 471	346	537	0	945	22 628
Woleu-Ntem	12 298	796	1 031	741	241	1 752	421	722	0	18 002
Total des sorties	59 253	18 861	11 819	16 110	9 854	11 214	9 653	13 281	18 868	168 913

### 3.4.4 Population étrangère et immigration internationale

L'analyse de la migration internationale à travers un recensement de population requiert un module spécifique qui collecte des informations sur les entrées et les sorties du territoire nationale sur une certaine période de référence. Ceci permet de mesurer le nombre d'immigrants et d'émigrants internationaux (stock de migrants internationaux) et respectivement leurs pays de provenance et de destination (flux migratoires).

Le RGPL-2013 n'a pas un module « Migration internationale » proprement dit, ce qui ne permet pas de mesurer directement les flux migratoires internationaux. Par contre, on peut estimer le stock d'immigrants internationaux vivant dans le pays au moment du recensement à travers les questions sur la nationalité et le pays de naissance.

Grace à la question sur la nationalité, on a une bonne estimation de la population des immigrants internationaux au Gabon par la population résidente de nationalité étrangère. Cette estimation sous-estime légèrement l'effectif des immigrants puisqu'elle ne prend pas en compte les immigrants arrivés au Gabon et qui ont acquis par la suite la nationalité gabonaise. Mais on peut considérer ces cas négligeables par rapport à l'effectif de la population étrangère totale.

En combinant l'information sur la nationalité et celle sur le lieu de naissance, on peut identifier les étrangers qui sont entrés au Gabon en provenance d'un autre pays (immigrants internationaux de première génération) et les étrangers nés au Gabon (immigrants de seconde, voire de troisième génération). Cette combinaison permet en outre d'identifier les Gabonais nés à l'étranger et résident actuellement au Gabon.

**Le Gabon est une terre d'immigration internationale. Il accueille plus de 352 600 étrangers, soit 20 % de la population résidente du pays.**

La répartition de la population par nationalité (Gabonais vs. étrangers) varie en fonction du milieu de résidence et du sexe. La population étrangère représente 20 % de la population urbaine mais 15 % de la population rurale. Les différences sont plus marquées selon le sexe. En effet, 25 % de la population masculine est étrangère contre 15 % de la population féminine. Ceci traduit le fait qu'il y ait beaucoup plus d'immigrants que d'immigrantes (65 % vs. 35 %).

Tableau 39 : Répartition de la population résidente selon la nationalité par sexe et milieu de résidence

Nationalité	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Effectif					
Gabonais	1 458 464	1 259 335	19 9129	706 417	752 047
Etrangers	352 615	318 311	34 304	227 655	124 960
Ensemble	1 811 079	1 577 646	233 433	934 072	877 007
Pourcentage					
Gabonais	80,5	79,8	85,3	75,6	85,8
Etrangers	19,5	20,2	14,7	24,4	14,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**L'Estuaire est la principale destination des migrants. Il accueille 192 766 étrangers sur les 352 615 résidant au Gabon, soit 56 %. L'Ogooué-Ivindo en accueille le moins (moins de 5000).**

A part l'Estuaire, le Haut-Ogooué est la seconde province d'accueil des étrangers avec 62 360 hôtes. Il est suivi du Woleu-Ntem qui en accueille 30 539 et l'Ogooué-Maritime avec 26 240 étrangers.

Le Moyen-Ogooué, la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo accueillent chacune entre 4 800 et 7 100 étrangers.

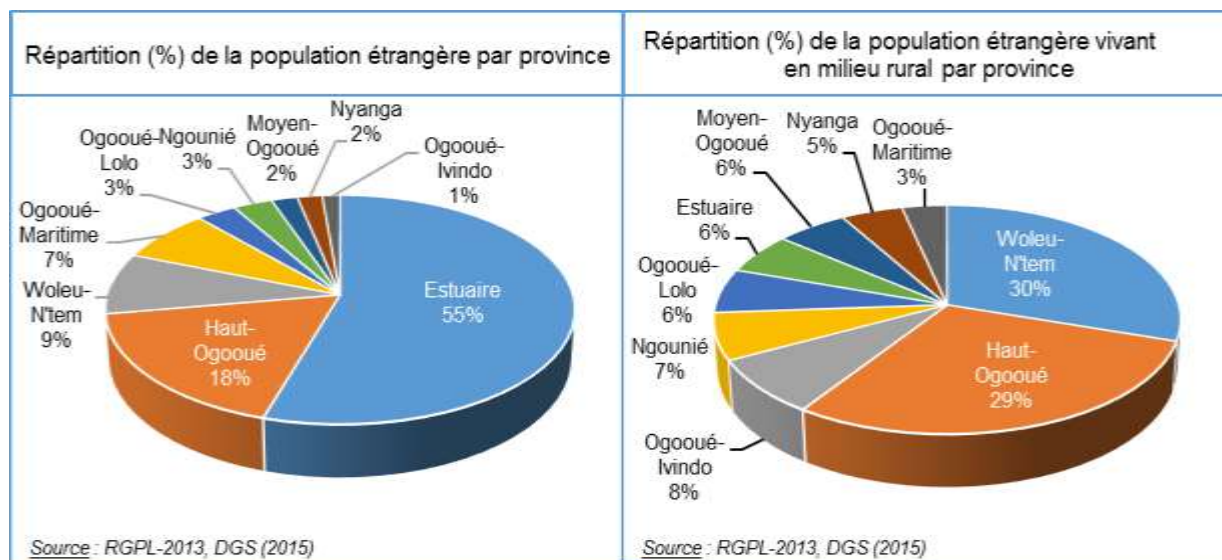
Tableau 40 : Répartition de la population résidente étrangère par province, sexe et milieu de résidence

Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Estuaire	192 766	190 771	1 995	118 477	74 289
Haut-Ogooué	62 360	52 296	10 064	45 024	17 336
Moyen-Ogooué	7 159	5 229	1 930	4 884	2 275
Ngounié	10 854	8 581	2 273	7 550	3 304
Nyanga	6 836	5 177	1 659	4 387	2 449
Ogooué-Ivindo	4 887	2 176	2 711	3 900	987
Ogooué-Lolo	10 974	8 818	2 156	8 560	2 414
Ogooué-Maritime	26 240	25 029	1 211	16 108	10 132
Woleu-Ntem	30 539	20 234	10 305	18 765	11 774
Total	352 615	318 311	34 304	227 655	124 960

Le classement des provinces selon la taille de leur population étrangère ne varie pas selon le sexe.

L'ordre des provinces par rapport à la population étrangère en milieu urbain est le même que l'ordre au niveau national. Par contre en milieu rural, le Woleu-Ntem et le Haut-Ogooué apparaissent comme les principales destinations rurales des étrangers avec respectivement un peu plus de 10 305 étrangers sur 34 300 (Tableau 40), soit 30 % (Graphique 27). L'Estuaire, qui est la première destination des étrangers, accueille moins de 2 000 d'entre eux en milieu rural.

**Graphique 27 : Répartition de la population étrangère totale et vivant en milieu rural par province**



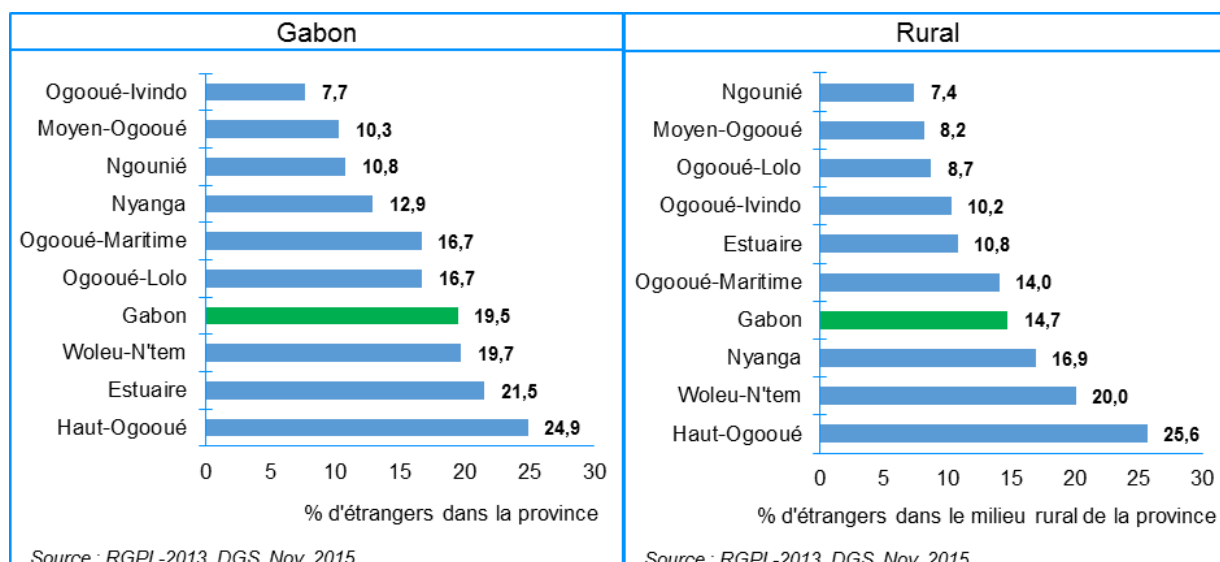
**Le pourcentage d'étrangers dans la population résidente des provinces varie sensiblement, d'un minimum de 8 % dans l'Ogooué-Ivindo à un maximum de 25 % dans le Haut-Ogooué.**

Les étrangers constituent une frange importante de la population de certaines provinces, allant jusqu'à en représenter le quart (Haut-Ogooué) ou le cinquième (Estuaire et Woleu-Ntem). L'Ogooué-Maritime, une des destinations de choix des étrangers en termes d'effectif absolu, et l'Ogooué-Lolo ont chacun 17 % de sa population qui est d'origine étrangère.

Le classement des provinces selon le poids démographique des étrangers varient sensiblement selon le sexe, mais surtout selon le milieu de résidence. Le classement du milieu urbain est similaire à celui du niveau national mais diffère beaucoup de celui du milieu rural comme le montre le Graphique 28. Le Haut-Ogooué a la population étrangère proportionnellement la plus importante, aussi bien en milieu rural que pour l'ensemble urbain/rural. En milieu rural, il est suivi du Woleu-Ntem et de la Nyanga qui détrône l'Estuaire parmi les trois principales provinces hôtes des étrangers.

**Tableau 41 : Pourcentage d'étrangers dans la population totale résidence des provinces selon le sexe et le milieu de résidence**

Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Estuaire	21,5	21,7	10,8	25,9	16,9
Haut-Ogooué	24,9	24,7	25,6	32,7	15,3
Moyen-Ogooué	10,3	11,5	8,2	13,8	6,7
Ngounié	10,8	12,3	7,4	14,9	6,6
Nyanga	12,9	12,0	16,9	16,8	9,2
Ogooué-Ivindo	7,7	5,9	10,2	11,9	3,2
Ogooué-Lolo	16,7	21,5	8,7	24,5	7,8
Ogooué-Maritime	16,7	16,8	14,0	19,9	13,3
Woleu-Ntem	19,7	19,5	20,0	24,0	15,3
Total	19,5	20,2	14,7	24,4	14,2

**Graphique 28 : Pourcentage de la population étrangère dans la population totale et rurale par province**

**Environ 1 % des Gabonais (12 448) est né à l'étranger et 22 % des étrangers est né au Gabon (70 659), autrement dit, ce sont des migrants de seconde génération.**

Toute la population étrangère vivant au Gabon n'est pas venue de l'étranger. En effet, 22 % de cette population est né au Gabon et constitue ce qu'on appelle des migrants de seconde génération. Réciproquement, tous les Gabonais ne sont pas natifs du Gabon, 1 % d'entre eux est né à l'étranger. Chez les Gabonais la répartition par pays de naissance ne varie pas par sexe, contrairement aux étrangers. Chez ces derniers, 17 % des hommes est né au Gabon contre 31 % des femmes.

**Tableau 42 : Répartition (%) des Gabonais et des étrangers selon le pays de naissance par sexe**

Pays de naissance	Gabonais			Etrangers		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Gabon	98,9	99,0	98,9	16,9	31,3	22,0
Etranger	0,9	0,8	0,9	63,4	57,7	61,4
Non déclaré	0,2	0,2	0,2	19,6	11,0	16,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	706 417	752 047	1 458 464	227 655	124 960	352 615



#### IV. SCOLARISATION, INSTRUCTION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABÉTISATION

**« Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale » : Objectif stratégique N° 6, Plan Stratégique Gabon Emergent, Vision 2025 et Orientations stratégiques 2011-2016**

D'après la Loi N° 21/2011 portant Orientation Générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche « *l'Education et la Formation sont obligatoires au Gabon et leur accès est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans* ».

Par ailleurs, un des chantiers du Plan stratégique Gabon Emergent (PSGE), « Statistiques de l'éducation », «  *vise à identifier, collecter et traiter l'ensemble des données statistiques permettant de calculer et de suivre les indicateurs, ainsi que de rendre compte de l'évolution du système éducatif gabonais vers les objectifs définis*<sup>6</sup> ».

La synthèse ci-dessous est une contribution à ce chantier. L'information issue du RGPL-2013, source exhaustive de données sur la population du Gabon, constitue un élément central du système d'information du management de l'éducation fondée sur des données et statistiques de toutes les unités administratives du Gabon. En plus de contribuer à répondre à ces besoins nationaux, ce chapitre répond aussi aux préoccupations mondiales de l'éducation pour tous<sup>7</sup>.

Le chapitre traite de la scolarisation des enfants, du niveau d'instruction de la population et de la formation professionnelle.

#### 4.1 Scolarisation

Cette section sur la scolarisation traite de :

- la demande scolaire (effectif de la population scolarisable par cycle et de la population d'âge scolaire obligatoire) ;
- l'utilisation des services d'éducation par la population (taux de fréquentation scolaire et taux brut et net de scolarisation) ; et
- la performance du système éducatif (taux de rétention, de déperdition, de redoublement et de promotion) et l'égalité des sexes dans l'éducation.

##### 4.1.1 La demande scolaire : population scolarisable et population d'âge scolaire obligatoire

**En 2013 le Gabon compte 288 984 enfants en âge de fréquenter les cycles pré-primaire, primaire et secondaire et 205 938 enfants en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans). La majorité de cette population scolarisable réside en milieu urbain.**

Le Tableau 43 ci-dessous donne le volume de la demande scolaire (population scolarisable) par sexe et milieu de résidence. Il fournit les effectifs des groupes d'âges officiels pour fréquenter les différents cycles d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle, ainsi que l'effectif de la population d'âge de scolarité obligatoire (6-16 ans).

On dénombre au Gabon 288 984 enfants en âge de fréquenter les cycles pré-primaire jusqu'au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle et 205 938 enfants en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans). On compte un peu plus de garçons que de filles. Environ 9 enfants scolarisables sur dix résident en milieu urbain.

<sup>6</sup>République du Gabon (2012) : PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016, juillet 2012, Libreville, 149 p.

<sup>7</sup> UNESCO (2015) : Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous : progrès et enjeux, UNESCO, Paris, 2015, 472 p.

**Tableau 43** : Effectif de la population résidente scolarisable par catégorie et effectif de la population d'âge scolaire obligatoire selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de province et Sexe	Catégorie de population scolarisable					
	Population scolarisable au pré-primaire (3-5 ans)	Population scolarisable au primaire (6-10 ans)	Population scolarisable au secondaire 1er cycle (11-14 ans)	Population scolarisable au secondaire 2nd cycle (15-17 ans)	Population scolarisable des cycles pré-primaire à secondaire (3-17 ans)	Population en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans)
Gabon	133 247	195 319	147 571	105 380	581 517	413 459
Milieu de résidence						
Urbain	116 639	170 824	131 980	97 238	516 681	367 796
Rural	16 608	24 495	15 591	8 142	64 836	45 663
Sexe						
Garçons	67 351	99 092	73 129	52 961	292 533	207 521
Filles	65 896	96 227	74 442	52 419	288 984	205 938

Les informations qui permettent de calculer les différents indicateurs de scolarisation n'ont été collectées que dans les ménages ordinaires. Aussi, lesdits indicateurs seront-ils calculés sur les enfants vivant dans les ménages ordinaires. Le Tableau 44 donne les effectifs de la population scolarisable aux différents cycles et de la population en âge de scolarité obligatoire vivant dans les ménages ordinaires.

Ces effectifs sont peu différents des effectifs basés sur la population résidente totale. De même leur répartition par sexe et milieu de résidence est à peu près le même que celle de la population scolarisable résidente totale.

**Tableau 44** : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires scolarisable par groupe d'âges officiel de scolarisation dans les différents cycles et effectif de la population d'âge scolaire obligatoire selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de province et Sexe	Catégorie de population scolarisable					
	Population scolarisable au pré-primaire (3-5 ans)	Population scolarisable au primaire (6-10 ans)	Population scolarisable au secondaire 1er cycle (11-14 ans)	Population scolarisable au secondaire 2nd cycle (15-17 ans)	Population scolarisable des cycles pré-primaire à secondaire (3-17 ans)	Population en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans)
Gabon	132 841	194 748	146 801	103 777	578 167	411 219
Milieu de résidence						
Urbain	116 256	170 341	131 550	95 709	513 856	366 033
Rural	16 585	24 407	15 251	8 068	64 311	45 186
Sexe						
Garçons	67 271	98 830	72 871	51 860	290 832	206 546
Filles	65 570	95 918	73 930	51 917	287 335	204 673

**Près de la moitié de la population scolarisable et d'âge de scolarité obligatoire (48 %) réside dans la seule province de l'Estuaire.**

L'Estuaire est la province qui compte le plus d'enfants en âge d'aller à l'école avec près de la moitié des effectifs (48 %). Il est suivi du Haut-Ogooué qui en compte 12 %. La Nyanga, l'Ogooué Lolo et l'Ogooué Ivindo sont les trois provinces qui contribuent le moins à la population scolarisable avec à elles trois réunies moins d'enfants en âge d'aller à l'école que la province du Haut-Ogooué (Tableau 45).

**Tableau 45** : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires scolarisable par groupe d'âges officiel de scolarisation dans les différents cycles et effectif de la population d'âge de scolarité obligatoire selon la province

Province	Catégorie de population scolarisable					
	Population scolarisable au pré-primaire (3-5 ans)	Population scolarisable au primaire (6-10 ans)	Population scolarisable au secondaire 1er cycle (11-14 ans)	Population scolarisable au secondaire 2nd cycle (15-17 ans)	Population scolarisable des cycles pré-primaire à secondaire (3-17 ans)	Population en âge de scolarité obligatoire (6-16 ans)
Estuaire	64 217	92 521	71 959	50 946	279 643	198 775
Haut-Ogooué	15 926	23 457	17 159	12 866	69 408	49 241
Moyen-Ogooué	5 471	8 345	6 427	4 198	24 441	17 613
Ngounié	8 271	12 155	9 221	6 538	36 185	25 843
Nyanga	4 303	6 546	4 701	3 436	18 986	13 501
Ogooué-Ivindo	5 473	8 498	5 923	4 006	23 900	17 143
Ogooué-Lolo	5 150	7 671	5 475	3 935	22 231	15 798
Ogooué-Maritime	12 085	18 254	13 314	8 769	52 422	37 448
Woleu-Ntem	11 945	17 301	12 622	9 083	50 951	35 857
Gabon	132 841	194 748	146 801	103 777	578 167	411 219

#### 4.1.2 Education et protection de la petite enfance

**Au total 7 enfants de 3-5 ans sur dix sont scolarisés, soit au pré-primaire, soit au primaire (inscrits précoces). Le milieu rural est largement désavantagé par rapport au milieu urbain en matière de scolarisation des 3-5 ans et d'enseignement au pré-primaire.**

En 2013 le Gabon compte 132 841 enfants d'âges de fréquenter le cycle pré-primaire. Parmi eux 91 607 sont scolarisés, soit un taux de fréquentation scolaire de 69 %. L'enseignement pré-primaire accueille 26 109 enfants, soit un Taux Brut de Scolarisation (TBS) au pré-primaire de 20 %.

Les différences de sexe sont faibles pour tous ces indicateurs. Par contre le milieu rural est largement désavantagé par rapport au milieu urbain. Par exemple le taux de fréquentation scolaire des 3-5 ans en milieu urbain est de 73 % contre 40 % en milieu rural.

**Tableau 46** : Effectif d'enfants fréquentant le pré-primaire, effectif d'enfants en âge officiel de fréquenter le pré-primaire et Taux Brut de Scolarisation au pré-primaire par sexe et milieu de résidence

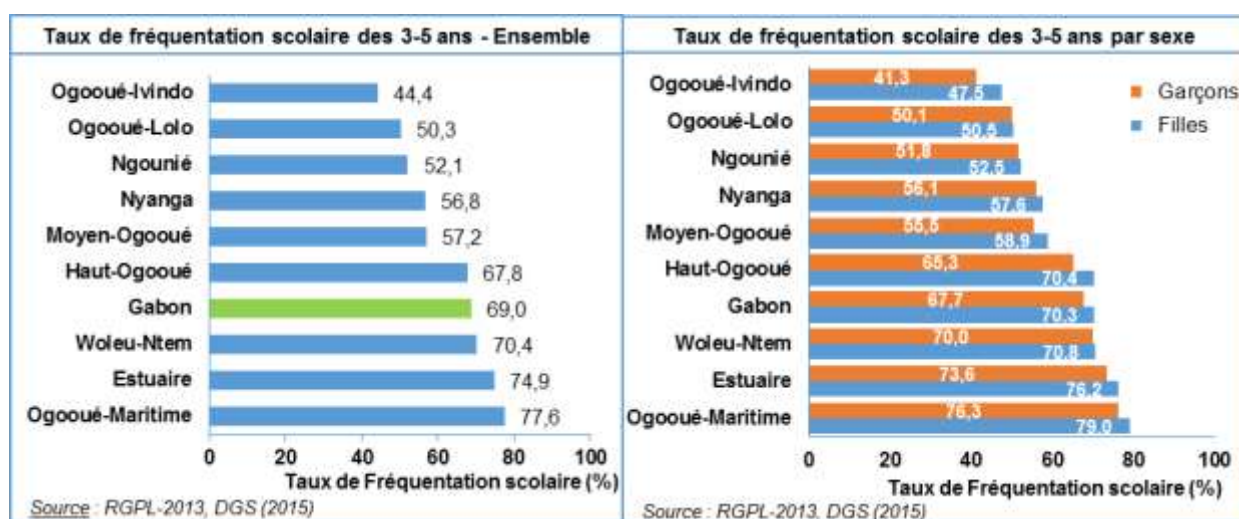
Milieu de résidence / Sexe	Population scolarisable au pré-primaire (3-5 ans)	Population scolarisée âgée de 3-5 ans, quel que soit le cycle	Population scolarisée au pré-primaire, quel que soit l'âge	Taux de fréquentation scolaire des 3-5 ans (en %)	Taux brut de scolarisation au pré-primaire (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d=b/a)	(e=c/a)
Urbain					
Garçons	58 834	42 212	12 214	71,7	20,8
Filles	57 422	42 789	11 966	74,5	20,8
Ensemble	116 256	85 001	24 180	73,1	20,8
Rural					
Garçons	8 437	3 309	1 031	39,2	12,2
Filles	8 148	3 297	898	40,5	11,0
Ensemble	16 585	6 606	1 929	39,8	11,6
Gabon					
Garçons	67 271	45 521	13 245	67,7	19,7
Filles	65 570	46 086	12 864	70,3	19,6
Ensemble	132 841	91 607	26 109	69,0	19,7

**La scolarisation des enfants de 3-5 ans varie très sensiblement d'une province à l'autre. Le taux de fréquentation scolaire atteint un minimum de 44 % dans l'Ogooué-Ivindo et un maximum de 78 % dans l'Ogooué-Maritime. Dans toutes les provinces les filles sont plus scolarisées que les garçons, même si les différences sont dans l'ensemble faibles.**

La scolarisation des enfants de 3 à 5 ans n'est pas encore généralisée à toutes les provinces. Moins de la moitié des enfants de ce groupe d'âges va à l'école dans l'Ogooué-Ivindo et environ la moitié dans l'Ogooué-Lolo et la Ngounié. Trois provinces scolarisent plus leurs enfants de 3-5 ans que le niveau national avec des taux de fréquentation atteignant 70 % : l'Ogooué-Maritime (78 %), l'Estuaire (75 %) et le Woleu-Ntem (70 %).

Toutes les provinces scolarisent plus leurs filles que les garçons, mais les écarts sont partout faibles à l'exception de l'Ogooué-Ivindo où le taux de scolarisation est de 47,5 % chez les filles et 41 % chez les garçons et le Haut-Ogooué (65 % contre 70 %).

**Graphique 29 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 3-5 ans par sexe et province**



#### 4.1.3 Scolarisation obligatoire

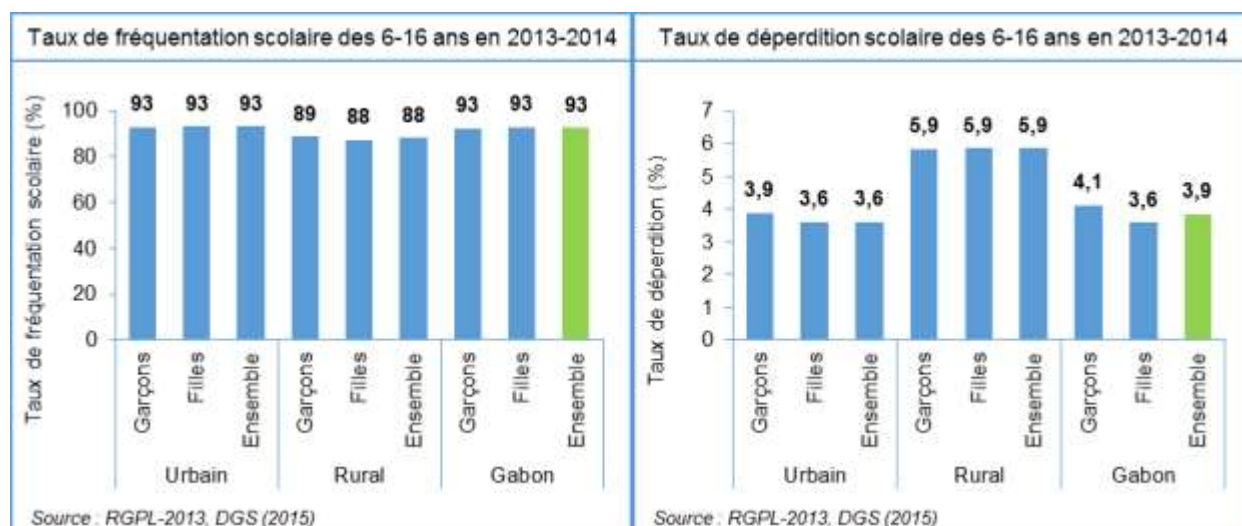
**Plus de neuf enfants sur dix d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) sont scolarisés (93 %) sans grandes disparités selon le sexe mais avec un léger avantage pour le milieu urbain. Bien que le niveau de cet indicateur soit encourageant, l'objectif de scolarisation universelle de ce groupe d'âges que le Gabon s'est fixé n'est pas encore atteint.**

Le Tableau 47 suivant donne la répartition de la population d'âge de scolarité obligatoire (6-16 ans) selon la situation scolaire en 2013-2014 (scolarisée, jamais scolarisé, déscolarisé). Le Graphique 30 donne le pourcentage d'enfants scolarisés (taux de fréquentation) et le pourcentage d'enfants sortis du système éducatif (taux de déperdition).

Il ressort du Tableau 47 et du Graphique 30 que la scolarisation des enfants de 6-16 ans est obligatoire au Gabon. Bien que la scolarisation universelle ne soit pas encore atteinte dans ce groupe, 93 % fréquente actuellement l'école. Le taux de fréquentation scolaire ne varie pratiquement pas selon le sexe. Toutefois, la scolarisation est moins répandue en milieu rural (88 %) qu'en milieu urbain (93 %).

**Tableau 47** : Effectifs des populations scolarisable, scolarisée et non scolarisée âgée de 6-16 ans et taux de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence / Sexe	Population scolarisée	Population non scolarisée			Population scolarisable	Taux de fréquentation scolaire (%)
		Déscolarisée	Jamais scolarisée	Total non scolarisée		
	(a)	(b)	(c)	(d=b+c)	(e=a+b+c)	(f=100*a/e)
Urbain						
Garçons	170 084	7 227	5 238	12 465	182 549	93,2
Filles	172 003	6 211	5 270	11 481	183 484	93,7
Ensemble	342 087	13 438	10 508	23 946	366 033	93,5
Rural						
Garçons	21 289	1 409	1 299	2 708	23 997	88,7
Filles	18 546	1 244	1 399	2 643	21 189	87,5
Ensemble	39 835	2 653	2 698	5 351	45 186	88,2
Gabon						
Garçons	191 373	8 636	6 537	15 173	206 546	92,7
Filles	190 549	7 455	6 669	14 124	204 673	93,1
Ensemble	381 922	16 091	13 206	29 297	411 219	92,9

**Graphique 30** : Taux de fréquentation scolaire et pourcentage ne fréquentant plus l'école parmi les enfants de 6-16 ans selon le sexe et le milieu de résidence

**Il y a très peu de variations interprovinciales en matière de scolarisation des 6-16 ans.**

La scolarisation des 6-16 ans varie faiblement selon la province. Le minimum du taux de fréquentation est de 91 % dans l'Ogooué-Ivindo et le maximum de 95 % dans le Haut-Ogooué. Il n'y a pas de différences entre filles et garçons (Tableau 48).

Une partie des enfants non scolarisés sont des déperditions scolaires. Ils ont fréquenté l'école dans le passé mais l'ont quitté par la suite. Au niveau national, ces déperditions représentent 3,9 % de la population d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) avec une légère différence en faveur des filles (3,6 %) par rapport aux garçons (4,1 %).

Tout comme pour le taux de fréquentation scolaire, il varie faiblement selon la province, allant d'un minimum de 3,3 % dans le Haut-Ogooué à un maximum de 4,3 % dans l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo.

**Tableau 48** : Taux de fréquentation scolaire et Pourcentage d'enfants déscolarisés parmi les 6-16 ans par sexe et province

Province	Pourcentage d'enfants de 6-16 ans scolarisés (Taux de fréquentation scolaire)			Pourcentage d'enfants de 6-16 ans déscolarisés (Taux de déperdition scolaire)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	91,9	91,9	92,4	4,2	3,7	3,9
Haut-Ogooué	94,0	94,0	94,6	3,6	3,0	3,3
Moyen-Ogooué	92,2	92,2	92,5	4,5	3,6	4,0
Ngounié	92,8	92,8	92,5	3,8	3,5	3,6
Nyanga	93,4	93,4	93,3	4,0	3,5	3,7
Ogooué-Ivindo	91,3	91,3	90,9	4,2	4,4	4,3
Ogooué-Lolo	91,9	91,9	92,2	4,4	4,1	4,3
Ogooué-Maritime	93,4	93,4	94,4	4,0	3,2	3,6
Woleu-Ntem	93,3	93,3	93,8	4,4	3,9	4,1
Gabon	92,5	92,5	92,9	4,1	3,6	3,9

#### 4.1.4 **Utilisation des services d'éducation : Population scolaire et fréquentation scolaire**

**Plus d'un demi-million (582 140) de personnes âgées de 3-25 ans fréquente les différents cycles d'enseignement au Gabon, du pré-primaire au supérieur au cours de l'année scolaire 2013-2014. Parmi elles, on dénombre un peu plus de filles que de garçons.**

Le Gabon compte 582 140 élèves et étudiants de 3 à 25 ans pour l'année scolaire 2013-2014. La majorité réside en milieu urbain (532 947, soit 92 %). Il y a un peu plus de filles (295 465) que de garçons (286 675). Près de la moitié de la population scolaire (48 %) est au primaire et le tiers au secondaire 1<sup>er</sup> cycle. Les différents établissements du cycle supérieur accueillent quelques 24 198 étudiants.

**Tableau 49** : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 3-25 ans scolarisée selon le cycle fréquenté au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Cycle	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Effectif									
Pré-primaire	12 214	11 966	24 180	1 031	898	1 929	13 245	12 864	26 109
Primaire	122 834	119 339	242 173	21 240	18 382	39 622	144 074	137 721	281 795
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	85 625	94 451	180 076	3 276	3 362	6 638	88 901	97 813	186 714
Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle	29 172	33 257	62 429	439	456	895	29 611	33 713	63 324
Supérieur	10 805	13 284	24 089	39	70	109	10 844	13 354	24 198
Ensemble	260 650	272 297	532 947	26 025	23 168	49 193	286 675	295 465	582 140
Pourcentage									
Pré-primaire	4,7	4,4	4,5	4,0	3,9	3,9	4,6	4,4	4,5
Primaire	47,1	43,8	45,4	81,6	79,3	80,5	50,3	46,6	48,4
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	32,9	34,7	33,8	12,6	14,5	13,5	31,0	33,1	32,1
Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle	11,2	12,2	11,7	1,7	2,0	1,8	10,3	11,4	10,9
Supérieur	4,1	4,9	4,5	0,1	0,3	0,2	3,8	4,5	4,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Les cycles primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle sont en sureffectif. Ils accueillent respectivement**

**45 % et 27 % d'élèves de plus qu'ils ne devraient. Le surnombre est plus marqué en milieu rural pour le primaire et en milieu urbain pour le secondaire 1<sup>er</sup> cycle.**

La pression des effectifs sur le système éducatif se fait ressentir très fortement aux cycles primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle, où on compte respectivement 45 % et 27 % plus d'élèves qu'attendus (excédents par rapport à 100 % des taux bruts dans le Tableau 50). Pour le cycle primaire, le problème de sureffectif se pose aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans ce dernier milieu, l'excédent d'élèves est de 62 %, alors qu'il est de 42 % en milieu urbain. Par contre ce n'est qu'en milieu urbain où on note une forte pression des effectifs au secondaire 1<sup>er</sup> cycle.

Au pré-primaire et au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle il y a moins d'élèves qu'attendus sur la base des âges officiels de scolarisation aux différents cycles. Le déficit d'élèves est de l'ordre de 80 % au pré-primaire et 39 % au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle.

Les écarts des TBS entre filles et garçons sont faibles sauf pour le secondaire 1<sup>er</sup> cycle pour lequel le taux des filles est supérieur à celui des garçons.

Ces écarts entre les effectifs attendus aux différents cycles et les effectifs les fréquentant effectivement traduisent les non-inscriptions des enfants à l'école (cycle pré-primaire), aux entrées précoces et aux redoublements (cycle primaire et cycle secondaire).

Tableau 50 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) des différents cycles (%) par sexe et milieu de résidence

Cycle	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Pré-primaire	20,8	20,8	20,8	12,2	11,0	11,6	19,7	19,6	19,7
Primaire	143,0	141,4	142,2	164,5	160,0	162,3	145,8	143,6	144,7
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	132,2	141,4	136,9	40,5	47,0	43,5	122,0	132,3	127,2
Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle	61,3	69,1	65,2	10,3	11,9	11,1	57,1	64,9	61,0
Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle)	102,1	111,2	106,7	30,1	34,8	32,3	95,0	104,5	99,8

**Le schéma général décrit ci-dessus se retrouve aussi au niveau provincial.**

Tableau 51 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) du pré-primaire et du primaire (%) par sexe, milieu de résidence et province

Province	TBS au pré-primaire					TBS au primaire				
	Gabon	Milieu de résidence		Sexe		Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	20,0	20,1	15,0	20,2	19,9	133,8	133,3	158,5	134,6	133,0
Haut-Ogooué	20,5	21,5	13,6	19,9	21,0	156,3	154,4	168,9	156,8	155,9
Moyen-Ogooué	20,1	22,4	15,4	19,9	20,4	152,3	150,7	155,7	152,7	151,7
Ngounié	16,5	21,1	5,8	15,5	17,5	160,9	158,5	166,2	165,0	156,5
Nyanga	18,9	20,6	8,7	19,2	18,6	161,4	162,9	153,4	163,2	159,5
Ogooué-Ivindo	13,8	18,5	7,2	13,9	13,7	172,3	168,6	177,7	175,1	169,3
Ogooué-Lolo	17,3	20,7	12,4	18,5	16,1	163,0	164,3	161,2	162,8	163,3
Ogooué-Maritime	22,3	22,7	12,6	22,1	22,4	138,8	138,6	144,2	139,7	137,9
Woleu-Ntem	19,8	22,0	14,4	20,3	19,3	150,4	149,0	154,1	149,5	151,4
Gabon	19,7	20,8	11,6	19,7	19,6	144,7	142,2	162,3	145,8	143,6

**Tableau 52** : Taux Brut de Scolarisation (TBS) du secondaire 1<sup>er</sup> cycle et du secondaire 2<sup>nd</sup> cycle (%) par sexe, milieu de résidence et province

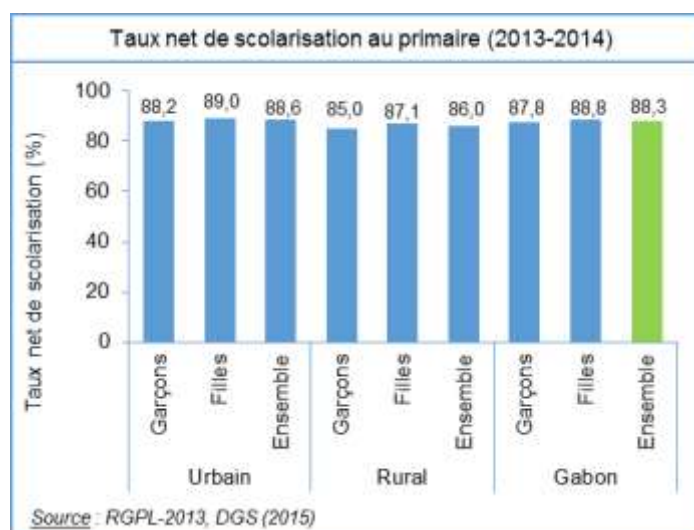
Province	TBS au Secondaire 1er cycle					TBS au Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle				
	Gabon	Milieu de résidence		Sexe		Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	134,8	136,0	58,2	129,6	139,7	77,7	78,5	10,6	71,9	83,1
Haut-Ogooué	130,5	138,1	75,4	126,8	134,2	46,7	50,0	19,8	46,0	47,5
Moyen-Ogooué	111,8	133,4	55,9	108,7	114,8	37,9	45,9	8,6	35,5	40,5
Ngounié	112,1	137,5	36,1	109,5	115,0	39,4	47,5	5,4	37,5	41,6
Nyanga	115,8	129,2	16,0	110,3	121,5	38,7	41,5	3,2	41,0	36,4
Ogooué-Ivindo	91,1	135,0	14,0	87,8	94,8	19,7	25,8	2,7	18,9	20,6
Ogooué-Lolo	104,2	139,2	39,1	101,1	107,5	33,7	42,6	7,4	33,3	34,2
Ogooué-Maritime	129,2	132,1	51,2	119,0	138,8	54,1	55,2	17,3	49,6	58,4
Woleu-Ntem	127,2	152,0	42,0	123,6	130,8	59,2	66,2	19,0	59,8	58,5
Gabon	127,2	136,9	43,5	122,0	132,3	61,0	65,2	11,1	57,1	64,9

**Le Taux Net de Scolarisation au primaire est de 88 % sans grandes disparités Filles/Garçons, Urbain/Rural.**

Reflète de la scolarisation presque universelle au Gabon, les taux nets de scolarisation (TNS) au primaire en 2013 au primaire sont proches de 90 %. Le TNS au primaire est 88 % au niveau national, 88 % pour les garçons et 89 % pour les filles. Il ne varie pratiquement pas selon le milieu de résidence : 87 % en milieu urbain et 86 % en milieu rural.

Le TNS du Gabon, bien qu'élevé pour la sous-région, est encore loin de la cible des OMD pour l'année 2015. Cependant du fait des inscriptions précoces et des sauts de classe, une partie des enfants du groupe 6-10 ans est déjà au secondaire. Leur prise en compte rapprocherait le TNS de 100 % s'ils étaient encore au primaire.

**Graphique 31** : Taux net de scolarisation au primaire parmi les enfants de 6-10 ans selon le sexe et le milieu de résidence



**De même le taux net de scolarisation ne varie pas très sensiblement selon la province.**

Le Tableau 53 suivant présente les taux net de scolarisation au primaire par province désagrégé par sexe et milieu de résidence.

Le taux net de scolarisation au primaire ne présente pas beaucoup de disparités provinciales. Il varie de 87 % à 91 %. Il n'y a pratiquement pas d'écart de TNS entre filles et garçons au sein d'une même province.

Les différences urbain/rural par province sont aussi faibles sauf dans la Nyanga et l'Ogooué-Maritime où elles sont respectivement de 9,5 et 6,6 points de pourcentage.



**Tableau 53** : Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire des 6-10 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province

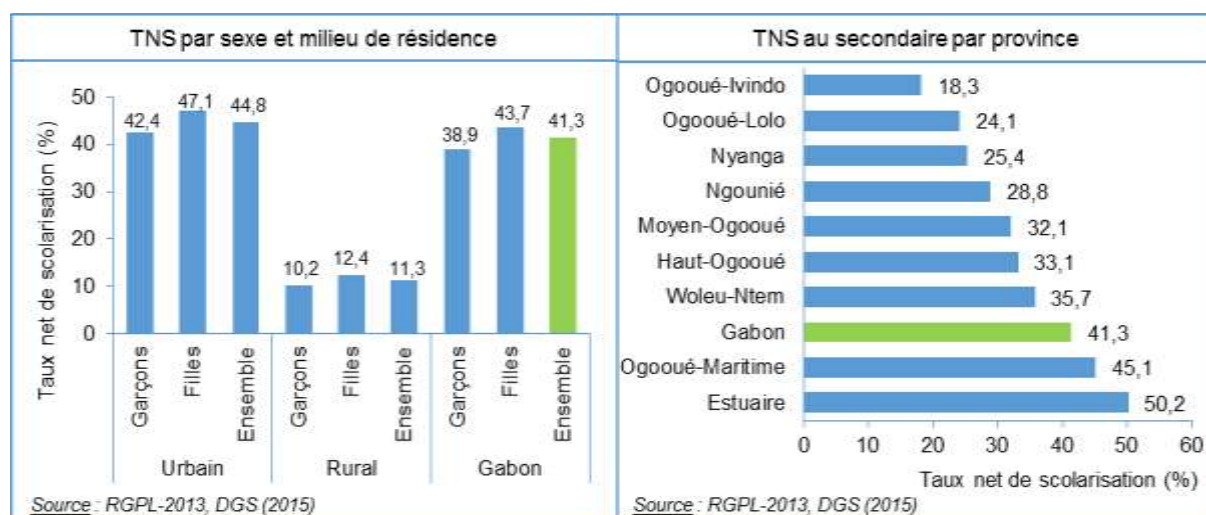
Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	87,5	87,4	88,1	87,1	87,8
Haut-Ogooué	91,0	91,0	90,7	90,0	92,0
Moyen-Ogooué	86,9	88,4	83,6	86,4	87,6
Ngounié	88,1	89,5	85,1	87,9	88,3
Nyanga	89,2	90,7	81,2	89,3	89,1
Ogooué-Ivindo	86,6	87,7	85,1	86,5	86,8
Ogooué-Lolo	87,2	88,2	85,8	86,2	88,3
Ogooué-Maritime	89,4	89,6	83,0	89,1	89,6
Woleu-Ntem	89,4	90,5	86,3	88,3	90,6
Gabon	88,3	88,6	86,0	87,8	88,8

**Le Taux Net de Scolarisation au secondaire 1<sup>er</sup> cycle est de 41 % Les filles sont avantagés par rapport aux garçons (41 % contre 44 %) et le milieu urbain largement par rapport au milieu rural (11 % contre 45 %). Des variations importantes existent entre provinces.**

Contrairement à la scolarisation au primaire, les Taux Net de Scolarisation au secondaire sont largement en deçà de 100 %. Au niveau national, le TNS est de 41 %. Il est plus faible chez les garçons (39 %) que les filles (44 %). Cet écart se retrouve aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le milieu rural est particulièrement désavantagé avec un TNS de 11 % contre 45 % en milieu urbain.

Les variations interprovinciales sont marquées puisque le TNS varie de 18 % dans l'Ogooué-Ivindo à 50 % dans l'Estuaire. De manière générale, toutes les provinces ont des TNS inférieurs à celui du niveau national à l'exception de l'Ogooué-Maritime et de l'Estuaire.

**Graphique 32** : Taux net de scolarisation (TNS) au secondaire 1<sup>er</sup> cycle parmi les enfants de 11-14 ans par sexe, milieu de résidence et province



**Les différences entre sexes, d'une part, et entre milieu de résidence, d'autre part, présentent des spécificités selon la province.**

Dans toutes les provinces, le TNS des filles sont plus élevés que celui des garçons avec des écarts plutôt faibles sauf dans trois d'entre elles : Haut-Ogooué (31 % chez les garçons, 35,5 % chez les filles), Ogooué-Maritime (42 % vs. 48 %), Woleu-Ntem (33 % vs. 38 %) et l'Estuaire (48 % vs. 52 %).

Les écarts entre urbain et rural sont partout élevés mais dans trois provinces, le TNS du rural est particulièrement faible et n'atteint même pas 10 % : Ogooué-Ivindo (3 %), Nyanga (4 %) et Ngounié (8 %). Dans ces trois provinces, même en milieu urbain, le TNS reste peu élevé ; moins du tiers des enfants censés être au secondaire y sont effectivement (Tableau 54).

**Tableau 54** : Taux Net de Scolarisation (TNS) au secondaire 1<sup>er</sup> cycle des 11-14 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province

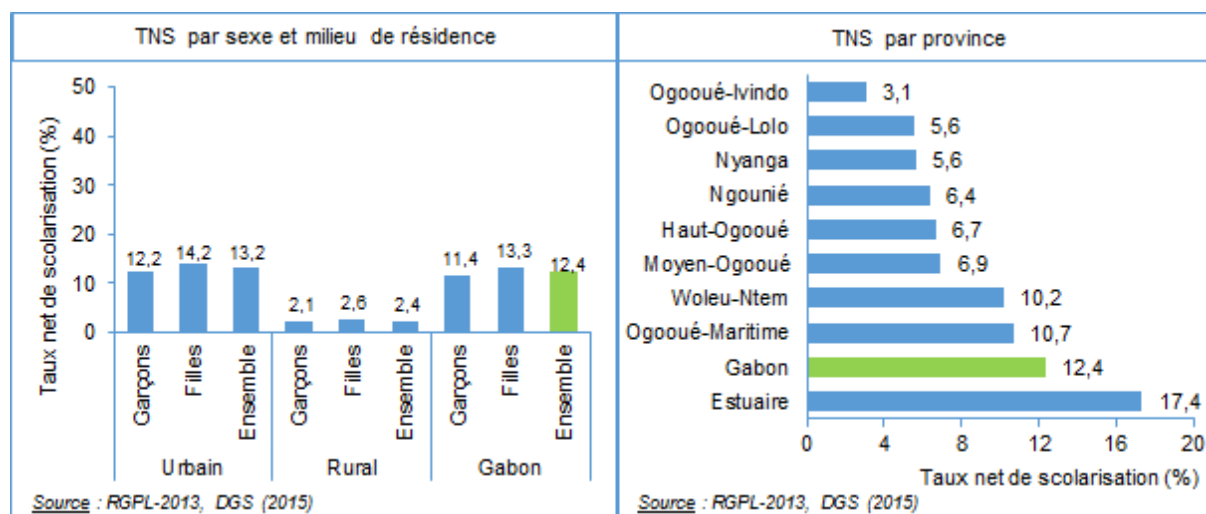
Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	50,2	50,8	14,1	47,9	52,3
Haut-Ogooué	33,1	35,3	17,9	30,8	35,5
Moyen-Ogooué	32,1	37,7	17,5	30,7	33,5
Ngounié	28,8	35,8	7,9	27,5	30,2
Nyanga	25,4	28,2	4,1	23,6	27,3
Ogooué-Ivindo	18,3	27,0	2,9	17,2	19,5
Ogooué-Lolo	24,1	31,7	10,0	23,1	25,2
Ogooué-Maritime	45,1	46,2	16,5	41,9	48,2
Woleu-Ntem	35,7	42,7	11,9	33,2	38,3
Gabon	41,3	44,8	11,3	38,9	43,7

**Le Taux Net de Scolarisation au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle est de 12 % et varie sensiblement selon le milieu de résidence (milieu rural : 2 % ; milieu urbain : 13 %) et la province (de 3 % à 17 %).**

Le taux net de scolarisation au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle suit la même tendance que celui du 1<sup>er</sup> cycle. Toutefois, comme le montre le Graphique 33, les différences selon le sexe sont moins marquées (11 % chez les garçons et 13 % chez les filles) et les variations selon le milieu de résidence sont plus importantes (13 % en milieu urbain contre 2 % en milieu rural).

Seules trois provinces ont un TNS au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle supérieur ou égal à 10 % : l'Estuaire, qui se dégage nettement des autres provinces avec 17 %, l'Ogooué-Maritime avec 11 % et le Woleu-Ntem avec 10 %. Partout ailleurs le TNS est inférieur à 7 %.

**Graphique 33** : Taux net de scolarisation (TNS) au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle parmi les enfants de 15-17 ans selon le sexe, le milieu de résidence et la province



**Les disparités entre sexes et milieu de résidence au niveau national se retrouvent au niveau des provinces comme le montre le Tableau 55 suivant.**

**Tableau 55** : Taux Net de Scolarisation (TNS) au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle 15-17 ans (%) selon le sexe et le milieu de résidence par province

Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	17,4	17,5	2,1	16,1	18,5
Haut-Ogooué	6,7	7,2	2,6	6,1	7,3
Moyen-Ogooué	6,9	8,3	2,1	5,7	8,3
Ngounié	6,4	7,6	1,1	6,2	6,6
Nyanga	5,6	6,0	1,6	5,5	5,8
Ogooué-Ivindo	3,1	3,9	0,7	3,0	3,2
Ogooué-Lolo	5,6	6,8	2,0	5,1	6,1
Ogooué-Maritime	10,7	10,9	5,6	10,3	11,2
Woleu-Ntem	10,2	11,2	4,7	10,1	10,4
Gabon	12,4	13,2	2,4	11,4	13,3

#### 4.1.5 Performance du système éducatif

**Certains indicateurs de performance du système éducatif laissent encore à désirer, notamment le taux de redoublement encore élevé et le taux de promotion très en deçà de 100 %. Les différences de sexe sont faibles, mais les disparités entre urbain et rural sont importantes. Le milieu rural est largement désavantagé par rapport à l'urbain.**

Au sein du groupe d'âges de scolarité obligatoire, on a calculé quelques indicateurs de performance du système éducatif et consigné les résultats dans le Tableau 56 et le Tableau 57 suivants. Les trois cartes 5 à 7 donnent respectivement les variations départementales des taux de déperdition scolaire, de redoublement et de promotion.

On note globalement une fréquentation scolaire élevée (93 %), mais un taux de promotion nettement plus faible (73,5 %) et un taux de redoublement élevé (24 %). Quant aux abandons et aux déperditions scolaires de manière générale, ils sont plutôt marginaux. Les différences de sexe sont faibles, mais les disparités entre urbain et rural sont importantes. Le milieu rural est largement désavantagé par rapport à l'urbain.

**Tableau 56** : Récapitulatif de quelques indicateurs de performance du système éducatif (taux) par milieu de résidence et sexe parmi les enfants d'âge de scolarité obligatoire de 7-16 ans\*

Taux (%)	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Taux de fréquentation scolaire actuelle	93,0	93,5	93,3	89,3	87,6	88,5	92,6	92,9	92,8
Taux de promotion scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014	73,2	75,6	74,4	64,7	66,8	65,6	72,3	74,8	73,5
Taux de redoublement entre 2012-2013 et 2013-2014	24,6	22,5	23,5	31,8	29,5	30,8	25,4	23,1	24,3
Taux d'abandon scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014	1,5	1,4	1,4	2,4	2,2	2,3	1,6	1,4	1,5
Taux de déperdition scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014	2,2	1,9	2,0	3,5	3,7	3,6	2,3	2,1	2,2

\* 6-16 ans est le groupe d'âges de scolarité obligatoire, mais pour tenir compte de la fréquentation scolaire l'année précédant le

recensement l'âge minimum considéré est 7 ans au moment du recensement.

**Tableau 57** : Récapitulatif de quelques indicateurs de performance du système éducatif (effectif) par milieu de résidence et sexe parmi les enfants d'âge de scolarité obligatoire de 7-16 ans\*

Indicateur	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Nombre d'élèves scolarisés en 2013-2014	152 761	154 798	307 559	18 902	16 254	35 156	171 663	171 052	342 715
Nombre d'élèves admis en classe supérieure entre 2012-2013 et 2013-2014	112 379	117 213	229 592	12 206	10 900	23 106	124 585	128 113	252 698
Nombre de redoublants entre 2012-2013 et 2013-2014	37 753	34 796	72 549	6 012	4 820	10 832	43 765	39 616	83 381
Nombre d'abandons scolaires entre 2012-2013 et 2013-2014	2 286	2 108	4 394	457	357	814	2 743	2 465	5 208
Taux de déperdition scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014	3 319	2 949	6 268	660	607	1 267	3 979	3 556	7 535

\* 6-16 ans est le groupe d'âges de scolarité obligatoire, mais pour tenir compte de la fréquentation scolaire l'année précédant le recensement l'âge minimum considéré est 7 ans au moment du recensement.

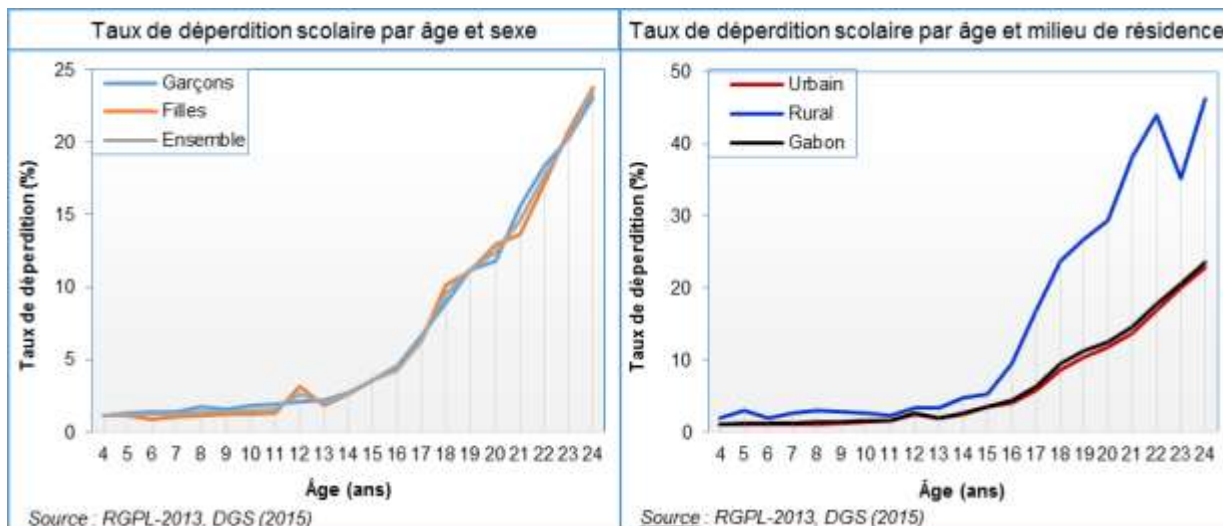
**Le taux de déperdition scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans est de 2,2 %. Il varie sensiblement avec l'âge et atteint un 1<sup>er</sup> pic à 12 ans. La hausse est ensuite régulière à partir de 13 ans, sans disparités de sexe.**

La déperdition scolaire est définie comme la non-poursuite de la scolarité du fait d'une exclusion, de la fin des études, ou d'un abandon volontaire ou involontaire (en cas de maladie incompatible avec la fréquentation scolaire par exemple).

Au Gabon le taux de déperdition scolaire chez les 7-16 ans entre les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 est estimé à 2,2 %. Il atteint les 4,4 ans à 16 ans, dernière année de scolarité obligatoire. Il atteint 23,5 % à 24 ans.

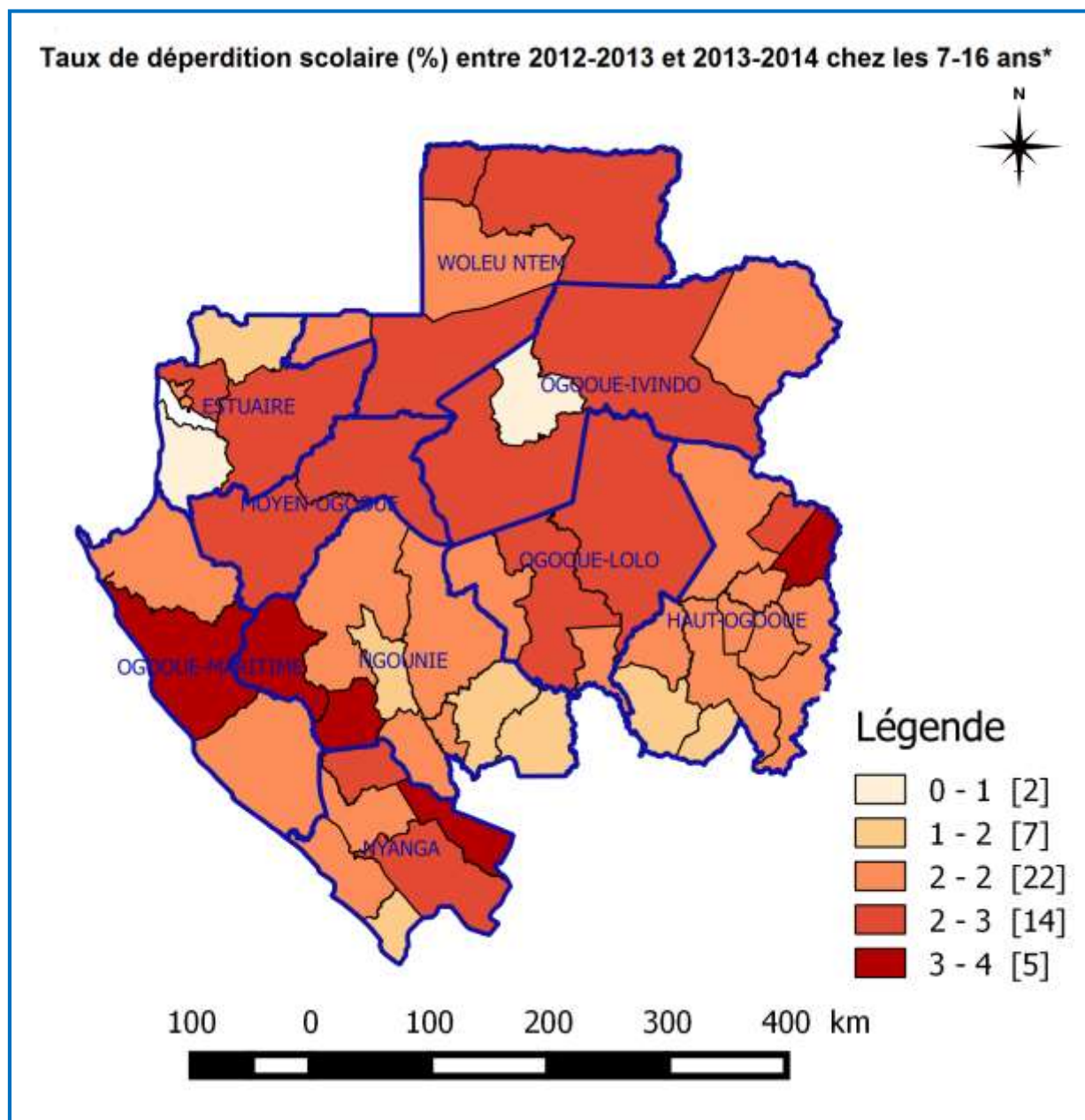
La déperdition scolaire varie très peu selon le sexe mais très sensiblement selon le milieu de résidence (Graphique 34). Le milieu rural est particulièrement touché, surtout à partir de 15 ans. Parmi les 7-16 ans le taux de déperdition est de 2,0 en milieu urbain et 3,6 en milieu rural.

**Graphique 34 : Taux de déperdition scolaire entre les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 parmi les enfants de 4-24 ans selon l'âge par sexe et milieu de résidence**



*Le taux de déperdition scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans varie de 0 % dans le Komo-Océan (Province de l'Estuaire) à 4,4 % à Ndolou (Province de Ngounié) et à Etimboué (Province de l'Ogooué-Maritime).*

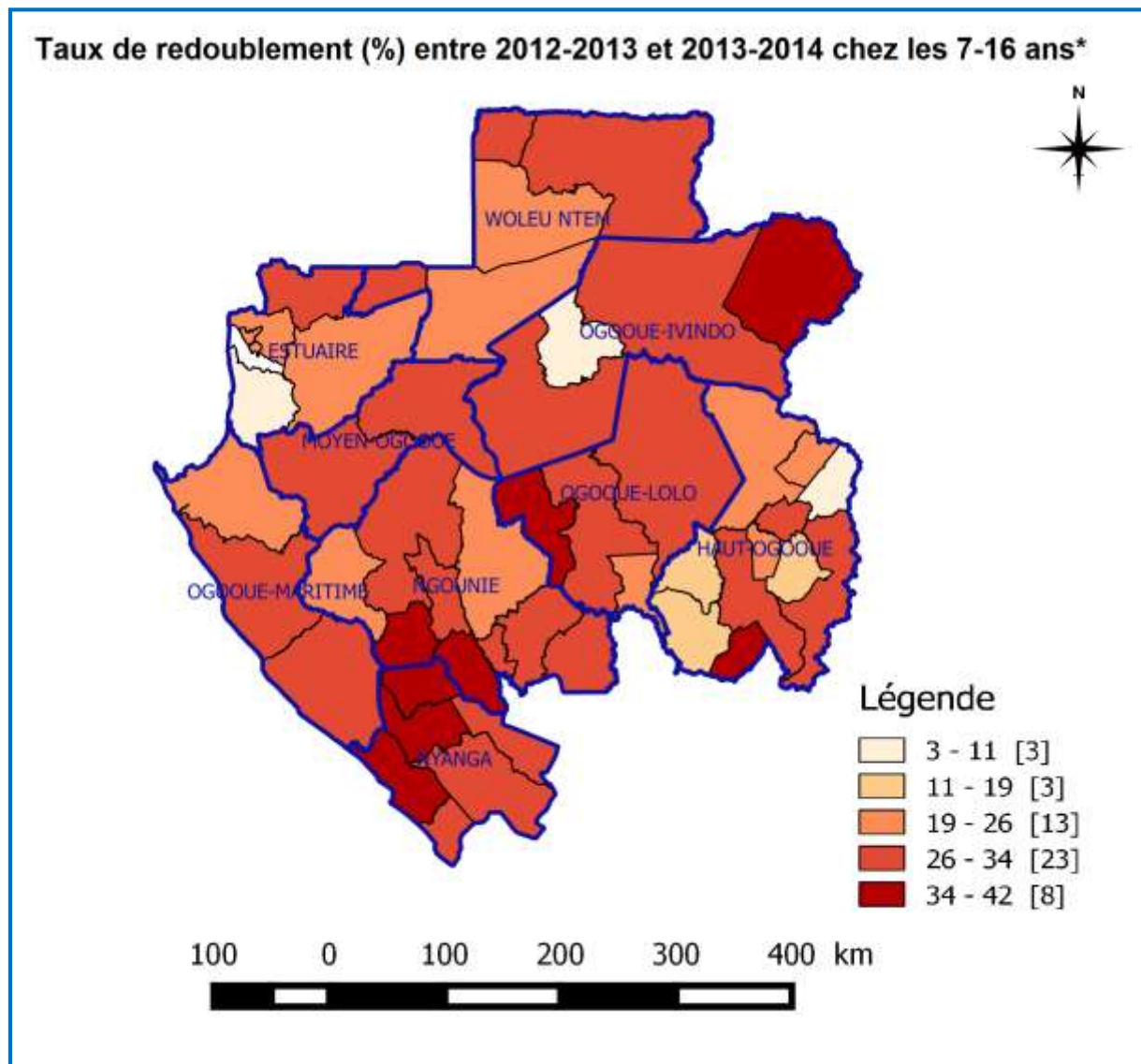
**Carte 5** : Taux de déperdition scolaire (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 chez les 7-16 ans par département



\* 6-16 ans est le groupe d'âges de scolarité obligatoire, mais pour tenir compte de la fréquentation scolaire l'année précédant le recensement l'âge minimum considéré est 7 ans au moment du recensement.

**Le taux de redoublement entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans varie de 2,8 % à Djoué (Province du Haut-Ogooué) à 41,9 % à Zadié (Province de l'Ogooué-Ivindo).**

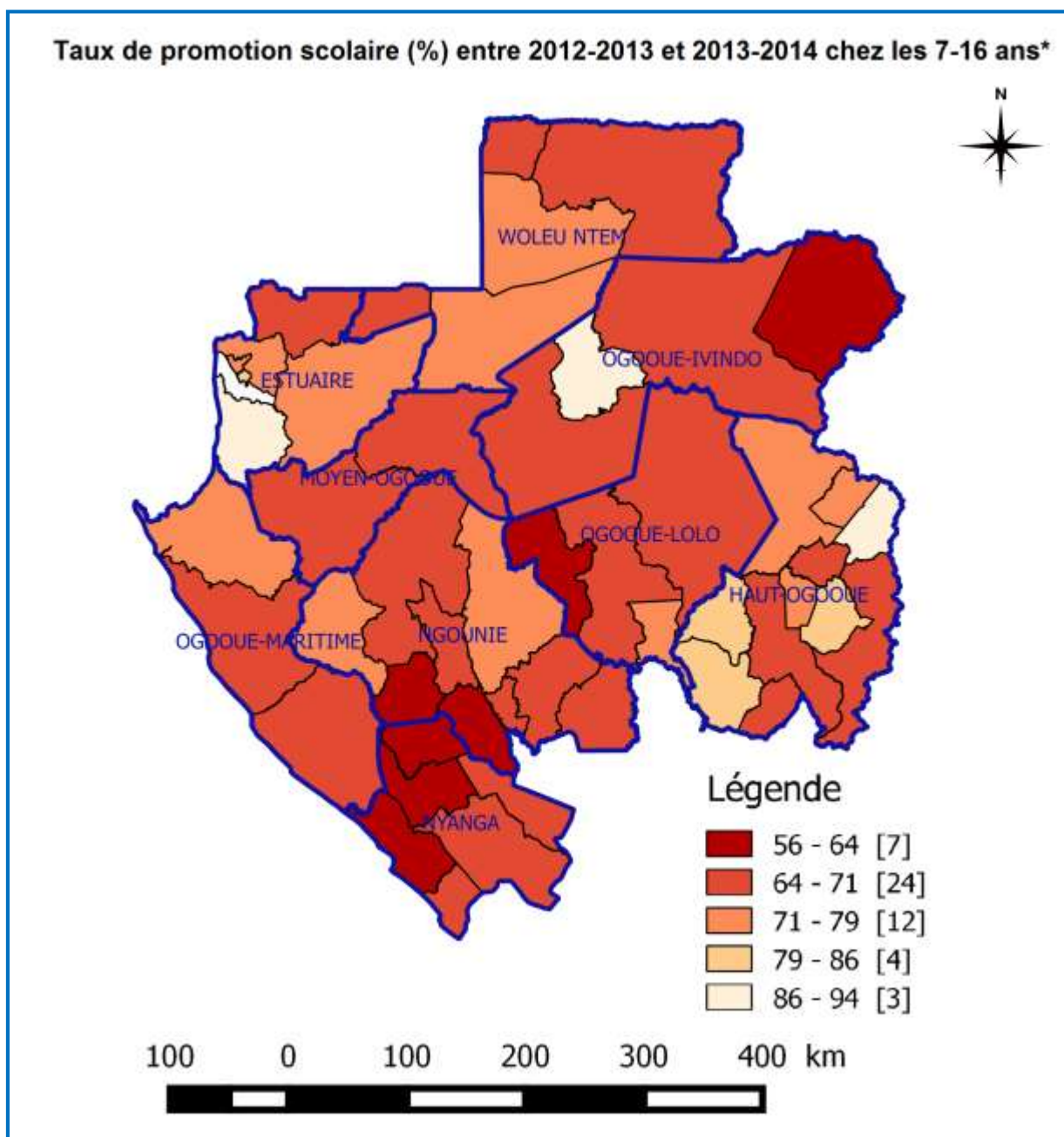
**Carte 6 : Taux de redoublement (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 chez les 7-16 ans par département**



\* 6-16 ans est le groupe d'âges de scolarité obligatoire, mais pour tenir compte de la fréquentation scolaire l'année précédant le recensement l'âge minimum considéré est 7 ans au moment du recensement.

*Le taux de promotion scolaire entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans varie de 56,1 % à Mougabala (Province de Ngounié) à 94,1 % au Komo Océan (Province de l'Estuaire).*

Carte 7 : Taux de promotion (%) entre 2012-2013 et 2013-2014 parmi les 7-16 ans par département



#### 4.1.6 Égalité des sexes dans la scolarisation

*D'après le RGPL-2013, le Gabon a atteint la parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et les filles seraient même avantagées par rapport aux garçons au secondaire.*

Selon les résultats du RGPL-2013, le Gabon a atteint la parité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire ; l'indice de parité est quasiment de 100 % au primaire. Au niveau du secondaire l'indice de parité est à 1,1 à l'avantage des filles.

Dans la minorité des enfants non-scolarisés de 6-16 ans, les garçons sont plus nombreux (15 173) que les filles (14 124). En revanche, les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école avant le niveau supérieur.



## 4.2 Instruction

### 4.2.1 Niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

**Au total 13,5 % des personnes de 15 ans ou plus sont non instruites. Près du cinquième (18 %) se sont arrêtés au primaire et les deux tiers ont atteint ou dépassé le secondaire 1er cycle.**

L'instruction est assez généralisée au Gabon puisque parmi la population de 15 ans et plus 86,5 % a un certain niveau d'instruction formelle. Au total, 13,5 % n'ont pas d'instruction. L'absence d'instruction est plus marquée en milieu rural (30 %) qu'en milieu urbain (11 %). De même les femmes sont légèrement plus nombreuses à être non instruites (15 %) que les hommes (12 %).

Notons que ce gap entre hommes et femmes est en train d'être comblé puisque chez les jeunes de 6-16 ans les niveaux indicateurs d'éducation sont généralement meilleurs que chez les filles comme révélé par les analyses de la section précédente sur la scolarisation.

On note aussi qu'un pourcentage assez élevé de personnes a le niveau supérieur (13 %) ou secondaire 2<sup>nd</sup> cycle (15 %). Là aussi le milieu rural est moins bien loti que l'urbain et les femmes moins bien que les hommes.

**Tableau 58** : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par sexe et milieu de résidence

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans instruction	10,5	11,8	11,1	22,3	37,7	30,2	11,9	15,2	13,5
Pré-primaire	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Primaire	13,4	18,0	15,6	32,5	36,5	34,6	15,7	20,4	18,0
Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle	35,8	39,6	37,7	32,1	21,8	26,8	35,3	37,3	36,3
Secondaire technique 1 <sup>er</sup> cycle	1,3	1,0	1,2	1,2	0,5	0,8	1,3	0,9	1,1
Secondaire général 2 <sup>nd</sup> cycle	17,4	15,4	16,4	6,9	2,3	4,6	16,2	13,7	14,9
Secondaire technique 2 <sup>nd</sup> cycle	2,1	1,3	1,7	1,1	0,2	0,6	2,0	1,2	1,6
Supérieur	16,4	11,9	14,2	3,0	0,7	1,8	14,8	10,4	12,7
Ecole coranique	2,9	0,7	1,8	0,6	0,1	0,3	2,6	0,6	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	506 490	482 940	989 430	69 096	72 708	141 804	575 586	555 648	1 131 234

### 4.2.2 Variations provinciales du niveau d'instruction

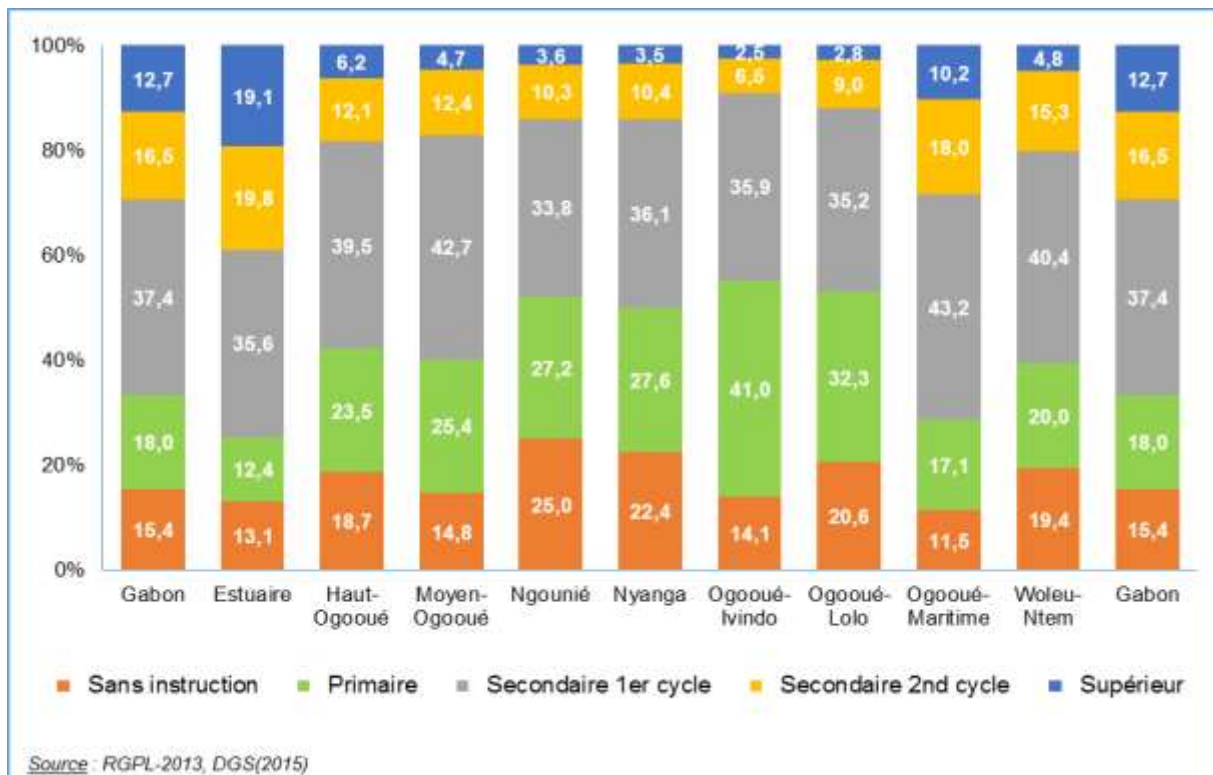
**Le niveau d'instruction des personnes de 15 ans ou plus présente des variations provinciales importantes. L'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem ont les niveaux d'instruction les plus élevés. La Nyanga, la Ngounié et l'Ogooué-Lolo ont les niveaux les plus faibles.**

Les graphiques 35, 36 et 37 présentent respectivement la répartition de l'ensemble de la population de 15 ans et plus, celle des femmes et celle des hommes selon le niveau d'instruction par province.

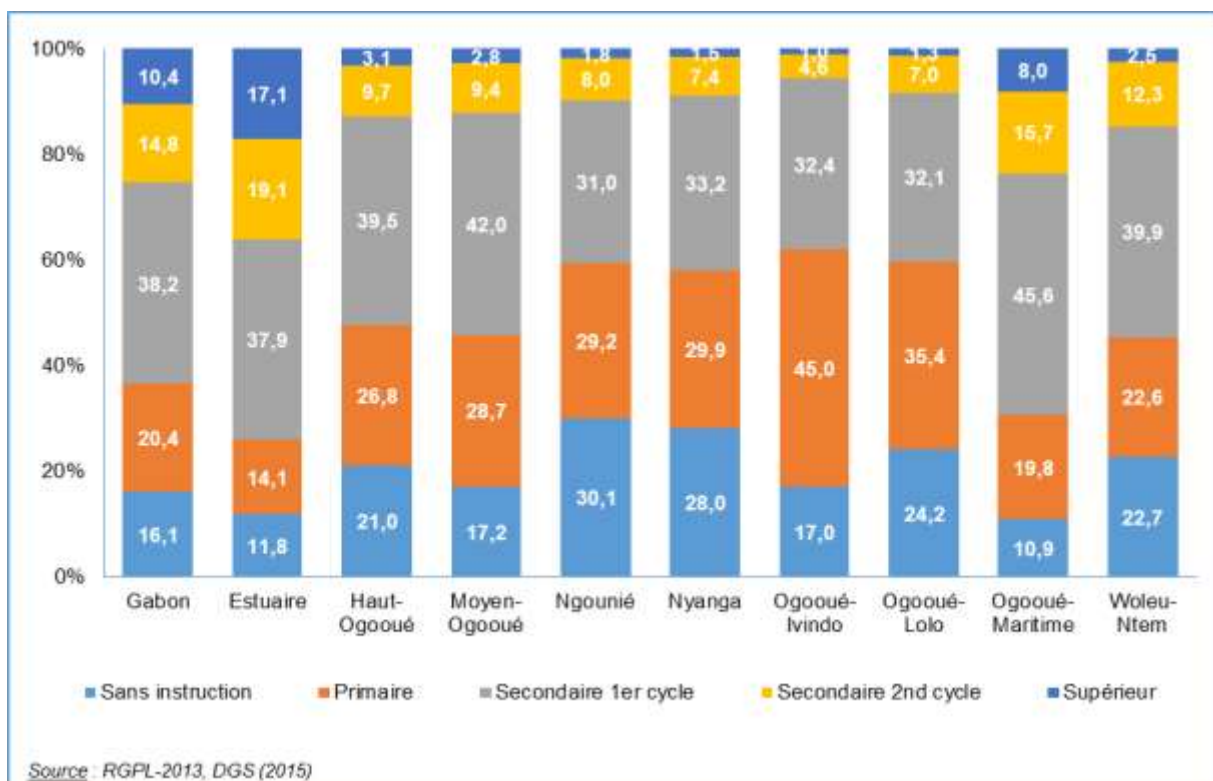
De manière générale, le niveau d'instruction varie beaucoup selon le milieu de résidence et la province et moins selon le sexe. L'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem ont les niveaux d'instruction les plus élevés. La Nyanga, la Ngounié et l'Ogooué-Lolo ont les niveaux les plus faibles.

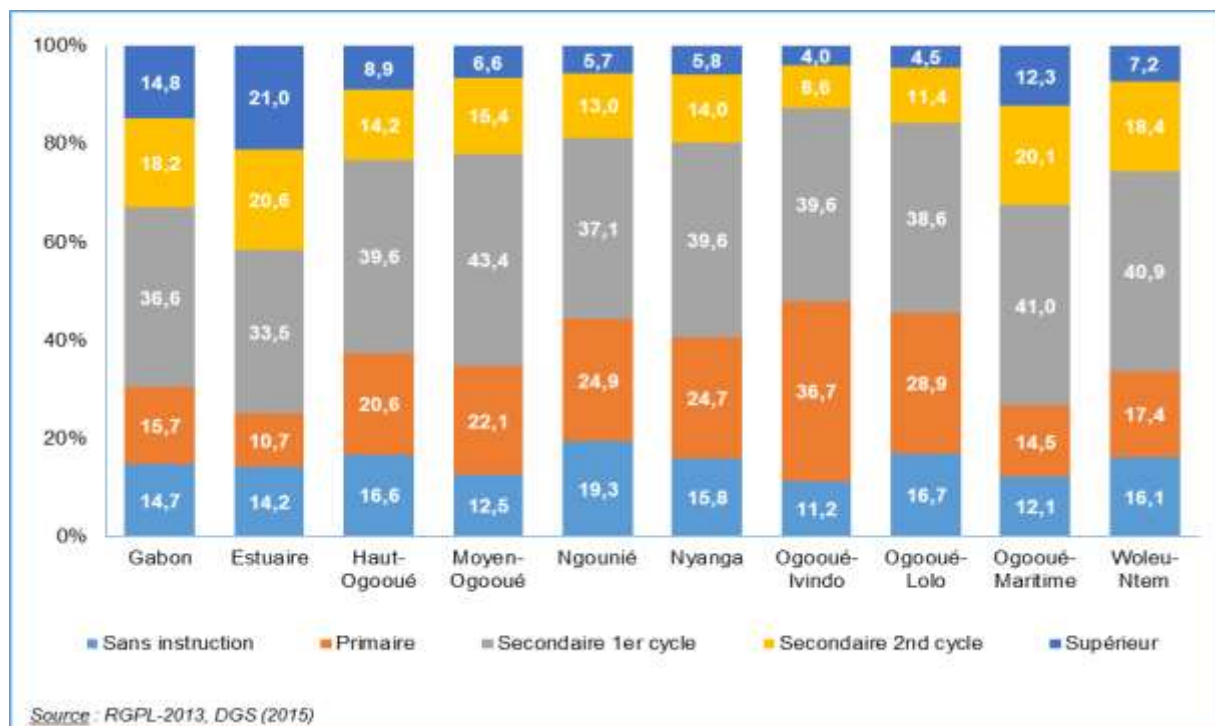
Les femmes sont en général moins bien instruites quelle que soit la province, mais c'est surtout dans la Nyanga, la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo que les différences de genre sont les plus marquées. Par exemple dans la Nyanga 28 % des femmes sont non-instruites contre 16 % des hommes. La différence est de 30 % contre 19 % dans la Ngounié.

**Graphique 35 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires (hommes et femmes) âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province**



**Graphique 36 : Répartition de la population résidente masculine des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province**



**Graphique 37 : Répartition de la population résidente féminine des ménages ordinaires âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction par province**

### 4.3 Formation professionnelle

La constitution gabonaise garantit le droit à l'éducation et à la formation aux résidents du pays. La formation professionnelle est un atout majeur sur le marché du travail puisque dotant celui qui en a reçue d'une qualification à exercer une profession. Du fait de ce lien étroit entre formation et emploi, l'analyse de la formation professionnelle est faite parmi la population en âge officiel de travailler (16-65 ans), qui constitue la main-d'œuvre potentielle du pays. Elle sera désagrégée selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province.

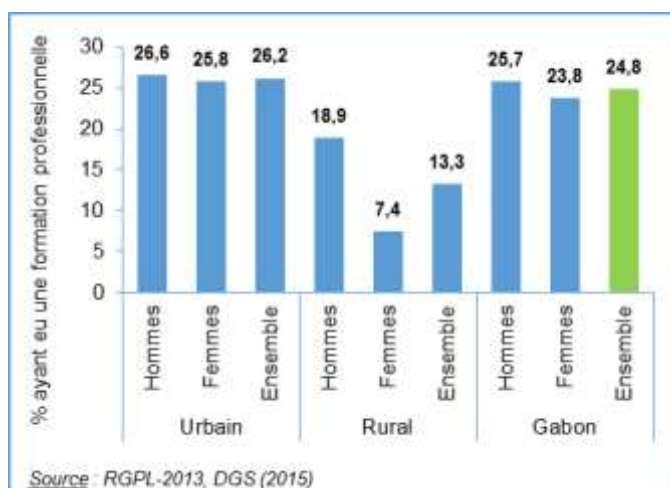
#### 4.3.1 Variations de la formation professionnelle selon le sexe et le milieu de résidence

**Seul un quart de la main-d'œuvre potentielle du Gabon a suivi une formation professionnelle.**

Le fait de suivre une formation professionnelle n'est pas généralisé parmi la population en âge de travailler au Gabon. Seul le quart de ce groupe a reçu une formation professionnelle.

Ce pourcentage très fortement selon le milieu de résidence. Alors qu'en milieu urbain 26 % des 16-65 ans ont une formation professionnelle, ils ne sont que 13 % en milieu rural à en bénéficier.

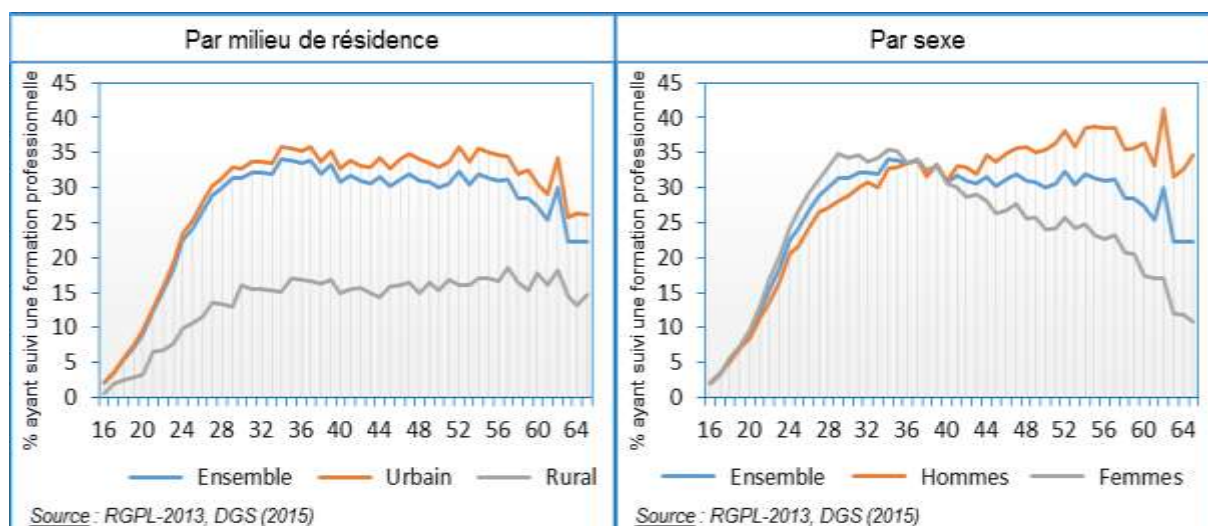
Les variations selon le sexe sont faibles au niveau national et en milieu urbain, mais très marquées en milieu rural. Dans ce milieu, seul 7 % des femmes sont formées contre 19 % des hommes.

**Graphique 38 : Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle chez les 16-65 ans par sexe et milieu de résidence**

#### 4.3.2 Variations de la formation professionnelle selon l'âge par sexe et milieu de résidence

*Le pourcentage de personnes ayant eu une formation professionnelle augmente très vite avec l'âge pour ensuite plafonner autour de 30 à 35 % à partir de 30 ans. Les variations sont fortes entre urbain et rural, d'une part, et entre hommes et femmes à partir de 40 ans, d'autre part.*

**Graphique 39** : Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les 16-65 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe



#### 4.3.3 Variations de la formation professionnelle selon la province

*Le pourcentage de personnes ayant suivi une formation professionnelle varie très sensiblement d'une province à l'autre d'un minimum de 13 % dans l'Ogooué-Ivindo à un maximum presque trois fois plus élevé (33 %) dans l'Ogooué-Maritime.*

La comparaison des pourcentages de personnes avec une formation professionnelle par sexe et milieu de résidence (Tableau 59) montre les résultats suivants :

- une forte variation selon la province avec le pourcentage de personnes formées variant du simple au triple presque entre la Nyanga et l'Ogooué-Lolo (13 et 14 %), d'une part, et l'Ogooué-Maritime (33 %), d'autre part ;
- un pourcentage deux fois plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain sauf dans la Ngounié où celui du milieu rural est trois fois plus faible que celui de l'urbain (7 % contre 22 %) ;
- des différences entre hommes et femmes à l'échelle provinciale partout faibles sauf dans la Ngounié, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo où les écarts sont de l'ordre du simple au double en défaveur des femmes ;
- des disparités de genre en défaveur des femmes en milieu urbain plus marquées dans l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo que dans les autres provinces ; et
- des disparités de genre en défaveur des femmes en milieu rural plus marquées dans la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo que dans les autres provinces.

**Tableau 59** : Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les 16-65 ans par province selon le sexe et le milieu de résidence

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Estuaire	26,1	28,1	27,1	17,1	8,8	13,1	25,9	27,7	26,8
Haut-Ogooué	23,9	20,3	22,3	18,6	7,7	13,3	23,3	18,7	21,2
Moyen-Ogooué	24,3	23,2	23,7	18,8	9,5	14,6	22,3	18,8	20,6
Ngounié	27,3	16,6	21,8	11,9	2,7	7,0	23,1	12,5	17,7
Nyanga	25,6	18,0	21,6	16,5	4,1	10,2	24,2	16,1	19,9
Ogooué-Ivindo	21,6	11,3	16,4	12,8	2,6	7,6	18,3	8,0	13,1
Ogooué-Lolo	20,2	13,4	16,6	14,4	4,3	9,3	17,8	9,8	13,7
Ogooué-Maritime	35,6	31,9	33,8	23,9	16,9	20,9	34,9	31,3	33,2
Woleu-Ntem	26,7	22,0	24,4	25,8	10,6	18,4	26,4	18,2	22,3
Gabon	26,6	25,8	26,2	18,9	7,4	13,3	25,7	23,8	24,8

#### 4.4 Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation parmi les 20-24 ans est l'un des indicateurs des OMD. Malheureusement le RGPL n'a pas saisi l'alphabétisation. Toutefois, on peut approximer la capacité à lire et à écrire par le niveau d'instruction. Dans ce cas est considéré comme alphabétisé toute personne ayant complété au moins la 4<sup>ème</sup> année du primaire. On suppose qu'un élève de cette classe sait déjà lire et écrire. Pour ceux qui ont quitté l'école à ce niveau depuis longtemps, il y a risque de perdre la capacité à lire et à écrire, connu sous le nom d'analphabétisme de retour. Ce risque est très faible dans le cas de cette analyse puisque le taux d'alphabétisation est mesuré sur le groupe d'âge 20-24 ans.

Sur cette base sont calculés des taux approximatifs d'alphabétisation parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 20-24 ans par sexe, milieu de résidence et province.

##### 4.4.1 Taux d'alphabétisation par sexe et milieu de résidence

**Le Gabon compte 25 505 analphabètes âgés de 20-24 ans. Le taux d'alphabétisation est de 85 % avec peu de variations selon le sexe mais des différences marquées entre urbain et rural.**

Le Gabon compte 25.505 résidents de 20-24 ans ne sachant ni lire ni écrire sur un total de 166 477. Le taux d'alphabétisation se situe ainsi à 85 %.

Le taux d'alphabétisation ne varie pratiquement pas selon le sexe. Par contre il est beaucoup plus faible en milieu rural (66 %) qu'en milieu urbain (86 %).

Tableau 60 : Alphabétisation des 20-24 ans par sexe et milieu de résidence

Indicateurs	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
% de jeunes alphabétisés	85,6	86,7	86,2	66,8	65,4	66,1	84,1	85,2	84,7
Effectif de jeunes alphabétisés	62 220	70 515	132 735	4 201	4 036	8 237	66 421	74 551	140 972
Effectif de jeunes analphabètes	10 480	10 802	21 282	2 085	2 138	4 223	12 565	12 940	25 505
Effectif des jeunes de 20-24 ans	72 700	81 317	154 017	6 286	6 174	12 460	78 986	87 491	166 477

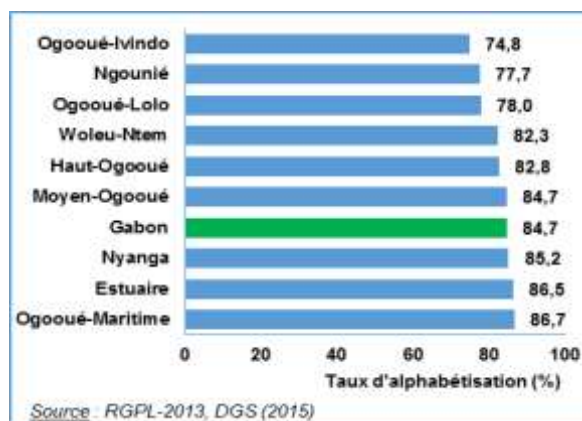
#### 4.4.2 Variations provinciales du taux d'alphabétisation

##### Le taux d'alphabétisation varie selon la province quel que soit le sexe.

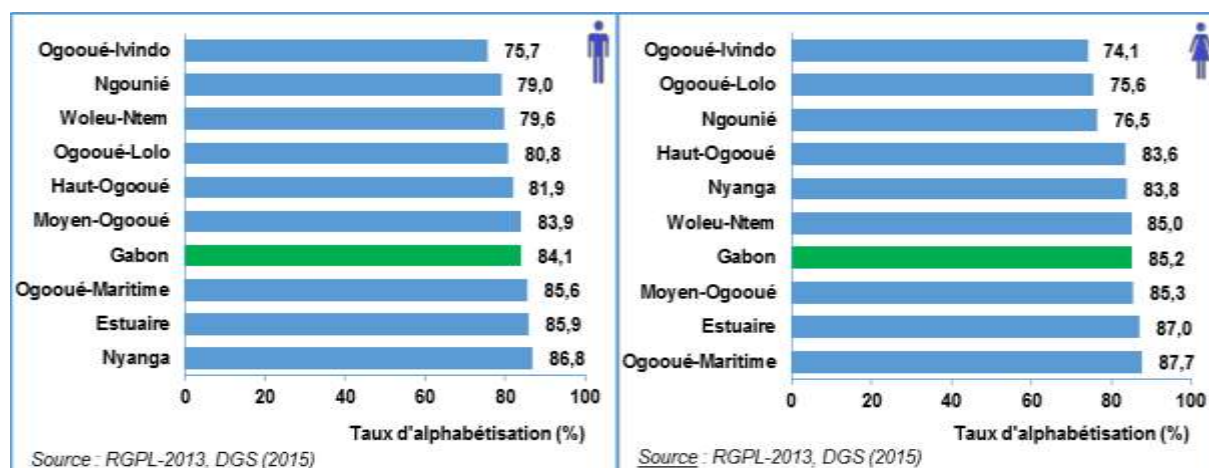
Le taux d'alphabétisation varie selon la province d'un minimum de 75 % dans l'Ogooué-Ivindo à 87 % dans l'Ogooué-Maritime (Graphique 40).

Quelques différences existent entre les provinces en termes de variations selon le sexe. Pour chacun des sexes, le taux d'alphabétisation suit les mêmes variations provinciales que pour l'ensemble hommes/femmes. On note cependant deux exceptions avec des différences selon le sexe non négligeables : l'Ogooué-Lolo avec 81 % chez les hommes et 76 % chez les femmes et du Woleu-Ntem avec 80 % chez les hommes et 85 % chez les femmes (Graphique 41).

Graphique 40 : Taux d'alphabétisation des 20-24 ans par province



Graphique 41 : Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes de 20-24 ans par province



## V. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

Le RGPL-2013 permet l'analyse d'un certain nombre de caractéristiques de la participation de la population à l'activité économique et ses variations par sexe, milieu de résidence et province :

- taille des différentes catégories de population qui interviennent dans l'analyse de l'activité économique (population en âge de travailler, population active, population inactive, etc.) ;
- classement de la population selon le statut d'activité ;
- calcul des différents taux de participation à l'activité économique (taux de dépendance économique, taux d'activité, taux d'occupation, taux de chômage, ratio population/emploi, indice de ségrégation sexuelle du marché du travail) ;
- description des caractéristiques du capital humain du pays (âge, niveau d'instruction, formation professionnelle de la population active) ainsi que celles de la population inactive ; et
- description du marché du travail (secteur institutionnel, situation dans l'occupation, type d'industrie, tranche de revenu, affiliation syndicale des travailleurs).

Le rapport thématique sur l'activité économique abordera de manière complète et détaillée tous ces aspects. La présente synthèse se focalise sur le calcul des effectifs et des taux et la description de certaines caractéristiques de la population active et du marché du travail.

### 5.1 Volume de la main d'œuvre et participation à l'activité économique

Cette section traite de l'effectif des différentes catégories de population intervenant dans l'analyse de l'activité économique et des niveaux, de l'intensité et du calendrier de la participation de la population au marché du travail.

#### 5.1.1 Volume de la main d'œuvre, de la population active et de la population inactive

***Le Gabon compte 1.031.521 personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 16 à 65 ans, Parmi eux, on dénombre près de 580.000 actifs.***

L'âge légal du travail au Gabon est compris entre 16 et 65 ans. Cette tranche définit donc la population potentiellement travailleuse ou main-d'œuvre potentielle du pays. Elle se divise en :

- Actifs, constitués de ceux qui sont effectivement sur le marché du travail, soit en tant que travailleurs (les occupés) ou cherchant un premier emploi tel que les étudiants finissant (les demandeurs de premier emploi) ou cherchant un nouvel emploi à la suite d'une perte d'emploi (les chômeurs).
- Inactifs qui, bien qu'ayant l'âge légal pour travailler, sont hors du marché du travail pour des diverses raisons telles que les études, le handicap lourd incompatible avec l'exercice d'un emploi, la décision de vivre de rente, la retraite, le fait d'être femme au foyer.

Le Tableau 61 donne la répartition de la main-d'œuvre potentielle du pays (population de 16-65 ans) selon le statut d'activité.

Il en ressort que le Gabon compte 1 031 521 personnes en âge de travailler dont 577 242 sont des actifs (participent au marché du travail) et 412 340 des inactifs (sont hors du marché du travail). A noter que le statut d'activité de près de 42 000, soit 4 % du total, n'est pas déclaré. Il y a plus d'hommes actifs que de femmes actives. A l'inverse les femmes inactives sont plus nombreuses que les hommes inactifs. L'essentiel de la population en âge de travailler, de la population active et de la population inactive réside en milieu urbain, environ 90 %, plus que la part de la population totale vivant en milieu urbain.

**Tableau 61** : Répartition (effectif) de la population résidente des ménages ordinaires en âge de travailler (16-65 ans) selon le statut d'activité par sexe et milieu de résidence

Statut d'activité	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs	317 674	192 004	509 678	41 365	26 199	67 564	359 039	218 203	577 242
Inactifs	138 009	235 648	373 657	13 113	25 570	38 683	151 122	261 218	412 340
Non déclaré	20 099	15 717	35 816	2 631	3 492	6 123	22 730	19 209	41 939
Total	475 782	443 369	919 151	57 109	55 261	112 370	532 891	498 630	1 031 521

**Les provinces les plus peuplées du pays concentrent les populations en âge de travailler et les populations actives les plus nombreuses, en tête l'Estuaire, suivi de l'Ogooué-Maritime.**

**Tableau 62** : Répartition (effectif) de la population résidente des ménages ordinaires en âge de travailler (16-65 ans) selon le statut d'activité par province selon le sexe

Province	Hommes				Femmes			
	Actif	Inactif	Non déclaré	Ensemble	Actif	Inactif	Non déclaré	Ensemble
Estuaire	191 049	81 740	13 662	286 451	122 431	136 244	9 686	268 361
Haut-Ogooué	52 424	18 431	2 263	73 118	23 721	33 967	1 967	59 655
Moyen-Ogooué	13 431	4 565	839	18 835	8 522	8 247	1 052	17 821
Ngounié	13 266	8 569	1 072	22 907	9 783	13 657	1 153	24 593
Nyanga	6 628	4 369	658	11 655	4 278	7 951	793	13 022
Ogooué-Ivindo	7 587	6 612	644	14 843	3 821	10 790	773	15 384
Ogooué-Lolo	8 677	4 415	701	13 793	6 812	7 094	843	14 749
Ogooué-Maritime	37 365	9 755	1 742	48 862	21 437	21 192	1 447	44 076
Woleu-Ntem	28 612	12 666	1 149	42 427	17 398	22 076	1 495	40 969
Gabon	359 039	151 122	22 730	532 891	218 203	261 218	19 209	498 630

### 5.1.2 Niveau global de participation à l'activité économique

**Le niveau de participation à l'activité économique des 16-65 ans est relativement faible et le taux de chômage relativement élevé. Les femmes et les citadins participent moins au marché du travail que les ruraux et les hommes.**

Le niveau global de participation à l'activité économique d'une population est mesuré par le taux brut d'activité (TBA) qui donne la proportion de la population en âge de travailler qui se trouve effectivement sur le marché du travail, en train de travailler ou en quête d'emploi. Le Graphique 42 donne ce niveau pour l'ensemble du Gabon, par sexe, milieu de résidence et province.

Au Gabon, la participation à l'activité économique, mesurée par le taux brut d'activité (TBA) des 16-65 ans, est relativement faible. Le TBA n'est que de 58 %. C'est donc moins des trois cinquièmes de la main d'œuvre potentielle du pays qui travaille ou qui cherche du travail.

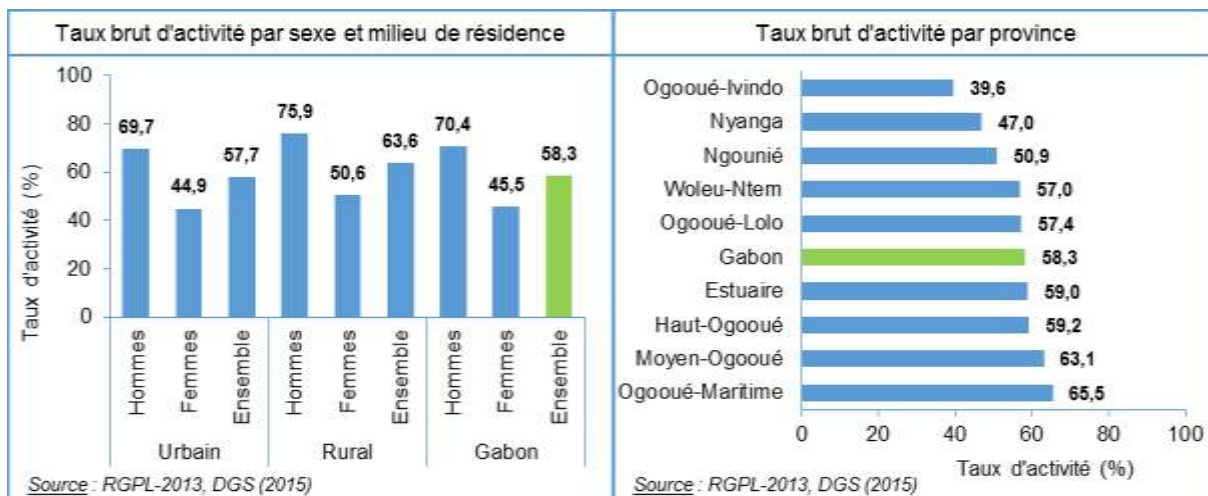
La participation au marché du travail est plus intense en milieu rural et parmi les hommes. En effet, le TBA est de 58 % en milieu urbain contre 64 % en milieu rural et atteint 70 % chez les hommes alors qu'il n'est que de 45,5 % chez les femmes. Quel que soit le milieu de résidence, les écarts entre hommes et femmes sont tout aussi importants.

Les variations provinciales sont importantes. La participation au marché du travail est moindre dans



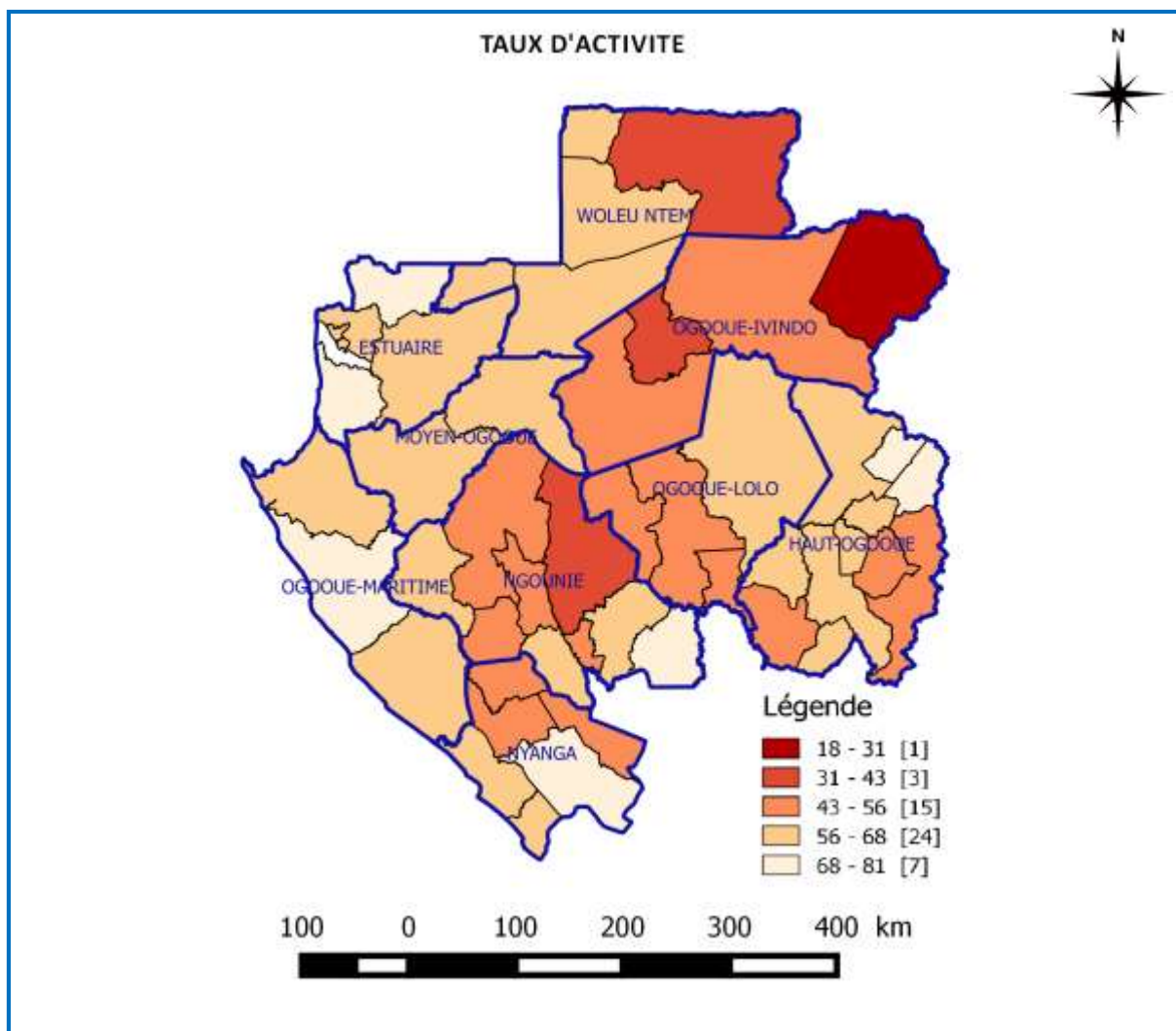
l'Ogooué-Ivindo (40 %) et maximale l'Ogooué Maritime (65,5 %) et l'Estuaire (63 %). La moitié des provinces ont des TBA qui tournent autour du niveau national, 58 %.

**Graphique 42 : Taux d'activité parmi les 16-65 ans par sexe et milieu de résidence**



Les variations du niveau de participation à l'activité économique des 16-65 ans selon les départements sont très marquées, de 18 % à 81 % (Carte 8). Les taux de participation les plus faibles sont enregistrés dans des départements formant un corridor traversant le centre du pays du nord au sud.

**Carte 8 : Cartographie de la participation à l'activité économique (Taux d'activité en % par département)**



### ***L'ampleur des disparités de genre et de milieu de résidence varie en fonction de la province.***

Le Tableau 63 montre d'importantes spécificités provinciales dans de disparités de genre et de milieu de résidence de la participation à l'activité économique. Dans la plupart des provinces, le TBA des hommes est 50 % plus élevé que celui des femmes. Mais dans l'Ogooué-Ivindo, il l'est de 100 %. Pour ce qui est des différences selon le milieu de résidence, on note qu'il n'y en a en fait pas dans trois provinces (Ngounié, Haut-Ogooué et Ogooué-Ivindo) alors que dans la Nyanga et l'Ogooué-Lolo, la participation à l'activité économique est 50 % plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 63 : Taux brut d'activité (%) par province selon le sexe et le milieu de résidence

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Estuaire	69,8	47,0	58,7	83,6	63,8	74,3	70,0	47,3	59,0
Haut-Ogooué	74,1	40,4	59,1	72,7	46,2	59,9	74,0	41,1	59,2
Moyen-Ogooué	68,5	46,7	57,7	85,6	59,5	73,8	74,6	50,8	63,1
Ngounié	59,7	39,9	49,6	63,8	46,3	54,3	60,8	41,7	50,9
Nyanga	57,7	31,3	43,8	73,3	53,8	63,0	60,3	35,0	47,0
Ogooué-Ivindo	53,6	27,5	40,3	53,2	24,0	38,4	53,4	26,2	39,6
Ogooué-Lolo	56,5	40,6	48,2	80,9	63,0	72,0	66,3	49,0	57,4
Ogooué-Maritime	78,7	49,4	64,7	89,0	68,2	80,1	79,3	50,3	65,5
Woleu-Ntem	63,9	41,4	52,8	79,9	49,7	65,4	69,3	44,1	57,0
Gabon	69,7	44,9	57,7	75,9	50,6	63,6	70,4	45,5	58,3

### ***5.1.3 Calendrier et intensité de la participation à l'activité économique***

L'analyse du calendrier et de l'intensité de la participation à l'activité économique se fait à travers les Taux Spécifiques d'Activité par Âge (TSAA). L'étude du calendrier vise à répondre aux questions suivantes : Quand est-ce que les gens entrent dans le marché du travail ? Combien de temps y restent-ils ? Quand est-ce qu'ils en sortent ? Quant à l'intensité, son étude vise à identifier pour les différentes périodes (âges) le niveau de participation à l'activité économique, c'est-à-dire la part de la population de cet âge/groupe d'âges qui est actif. On peut ainsi identifier les périodes de la vie où la participation à l'activité économique est maximale et celle où est moins importante.

L'analyse du calendrier et de l'intensité de la participation à l'activité économique est faite en désagrégeant selon le sexe et le milieu de résidence.

***L'entrée dans le marché du travail au Gabon n'est pas précoce comme ailleurs en Afrique, mais la sortie est tardive. La participation à l'activité économique est intense, mais non universelle, entre 30 et 54 ans, âges auxquels 74 à 83 % des individus sont sur le marché du travail.***

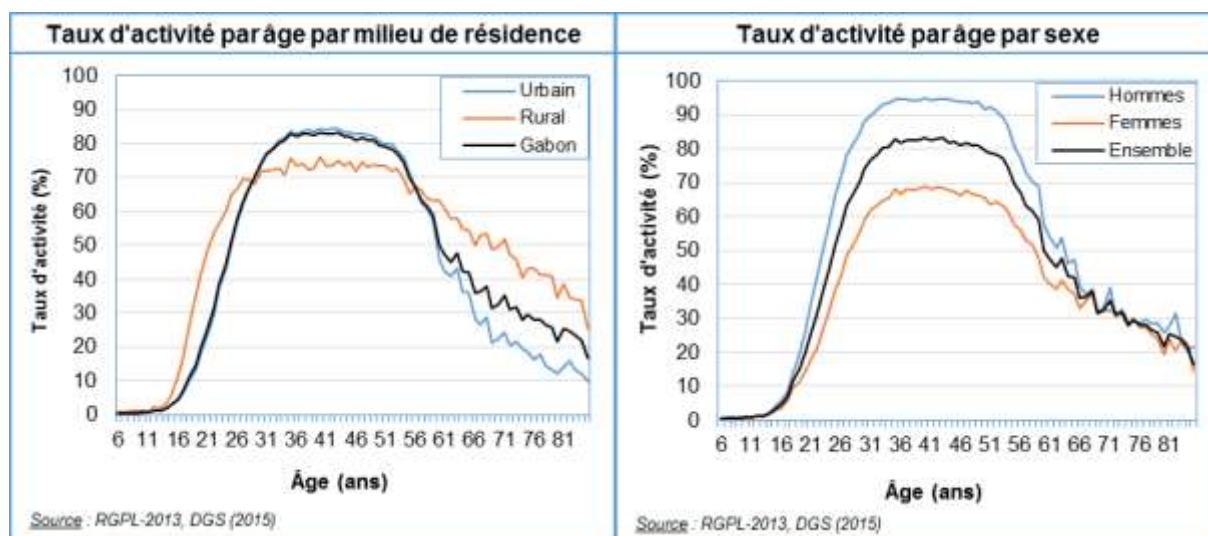
Concernant le calendrier et l'intensité de la participation à l'activité économique, les données du RGPL-2013 révèlent dans l'ensemble les résultats suivants :

- L'entrée dans le marché du travail au Gabon n'est pas précoce contrairement à ce qui est observé dans la plupart des pays africain. Jusqu'à 16 ans, l'âge officiel de début de l'activité économique, moins de 5 % des individus sont des actifs. A 20 ans, le taux d'activité n'est que de 20 %. Il n'atteint 50 % qu'à 25 ans.
- Par contre la sortie du marché du travail est tardive, une bonne partie des actifs le demeurent jusqu'à des âges très avancés. Les premières sorties de masse commencent à 50 ans (la courbe des TSAA décroît progressivement), mais plus du tiers des individus restent encore actifs à 66

ans, au-delà de la fin de la période officielle de travail. Les taux d'activité par âge restent supérieurs à 20 % à des âges très avancés (après 70 ans).

- L'intensité de la participation à l'activité économique atteint son maximum entre 30 et 54 ans où les TSAA varient entre 74 % et 83 %. La participation à l'activité économique n'est toutefois pas universelle. On notera que même au cours de cette période de participation intense à l'activité économique, près du cinquième de la main-d'œuvre potentielle demeure hors du marché du travail.
- Des différences de calendrier et d'intensité marquées dès 18 ans selon le sexe. Les hommes entrent plus tôt et sortent plus tard du marché du travail que les femmes. De même les hommes participent plus intensément au marché du travail que les femmes (avec des taux plus élevés).
- Une entrée dans le marché du travail plus précoce et une sortie plus tardive en milieu rural et une participation moins intense en milieu rural entre 25 et 60 ans.

**Graphique 43 : Taux spécifiques d'activité par âge selon le sexe et le milieu de résidence**



## 5.2 Chômage et Insertion sur le marché du travail

Pour ceux qui sont déjà sur le marché du travail (les actifs), le niveau d'insertion se mesure par le taux d'occupation ou son complément à 100, le taux de chômage. Plus le taux d'occupation est élevé (et donc le taux de chômage faible), plus grande est l'insertion. Le taux d'occupation et le taux de chômage varient de 0 à 100 %. Un taux d'occupation de 100 % (soit un taux de chômage de 0 %) correspond au plein emploi ; il n'y a pas de demandeur d'emploi dans le marché du travail, tous ceux qui y sont travaillent. A l'inverse, un taux d'occupation de 0 %, soit un taux de chômage de 100 %, correspond à la situation hypothétique où tous les actifs sont en quête d'emploi, aucun ne travaille.

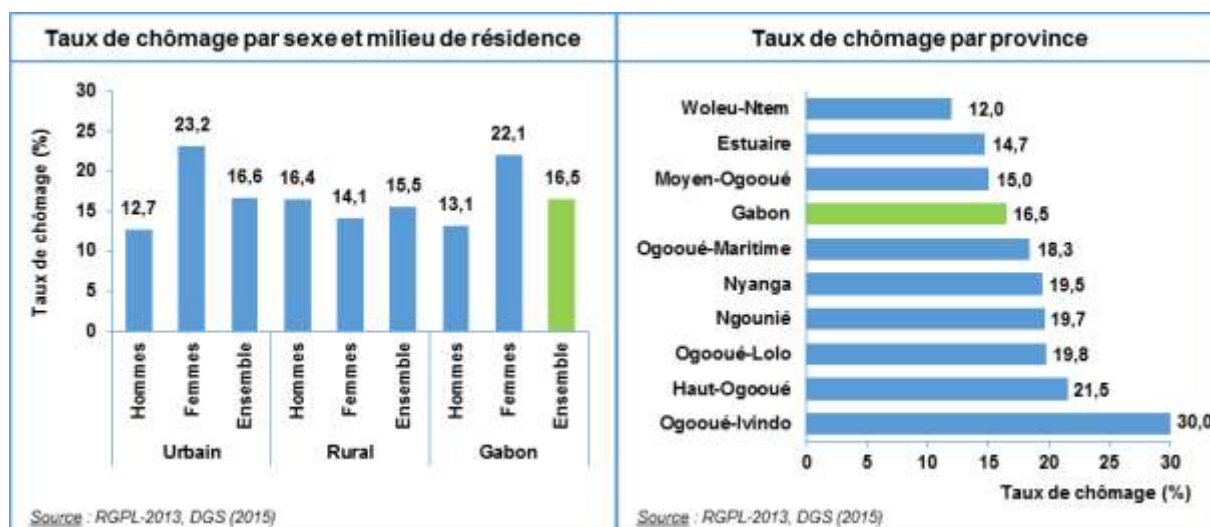
### 5.2.1 Chômage, insertion professionnelle par sexe, milieu de résidence et province

**Le taux de chômage est relativement élevé au Gabon : 1 actif de 16-65 ans sur 6 (16,5 %) est sans emploi. Le chômage sévit presque deux fois plus chez les femmes (22 %) que chez les hommes (13 %), un peu plus en milieu urbain qu'en milieu rural et nettement plus dans l'Ogooué-Ivindo (30 %) que dans les autres provinces.**

Les données du RGPL-2013 confirment le caractère répandu du chômage au Gabon et les difficultés d'insertion sur le marché du travail. En effet, 1 actif de 16-65 ans sur 6 (16,5 %) est sans emploi (Graphique 44). Seuls cinq actifs sur 6 ont pu s'insérer. Le chômage sévit plus chez les femmes actives (22 %) que chez les hommes (13 %). Ces disparités de genre en matière de chômage reflètent en réalité la situation du milieu urbain, car en milieu rural le taux de chômage des hommes n'est pas très différent

de celui des femmes et est même légèrement supérieur (16 % contre 14 %).

**Graphique 44 : Taux de chômage (%) parmi les actifs de 16-65 ans par sexe, milieu de résidence et province**



*Les caractéristiques du chômage (niveau, disparités de sexe et différences urbain/rural) décrites au niveau national varient très sensiblement selon la province. En règle générale, le schéma national ne se retrouve que dans l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime.*

Les variations provinciales du niveau et des disparités du chômage entre hommes et femmes et entre urbain et rural (Graphique 44 et Tableau 64) peuvent se résumer comme suit :

- Le taux de chômage varie grandement selon la province, d'un minimum de 12 % dans le Woleu-Ntem à un maximum de 30 % dans l'Ogooué-Ivindo. En plus du Woleu-Ntem, deux autres provinces, l'Estuaire et le Moyen-Ogooué, ont des taux de chômage relativement faibles de 15 % (donc inférieur à la moyenne nationale). Le reste des provinces, hormis l'Ogooué-Ivindo, ont des taux de chômages compris entre 18 et 21,5 %.
- Les écarts de sexe importants du taux de chômage notés au niveau national ne se retrouvent que dans les trois provinces qui abritent les trois plus grandes villes du pays (Estuaire, Haut-Ogooué et Ogooué-Maritime). Ailleurs ils sont faibles, voire à l'avantage des femmes (Nyanga).
- Au niveau national les écarts du taux de chômage entre urbain et rural sont faibles. Tel n'est pas le cas dans 4 provinces où ils sont importants : Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ogooué-Lolo et Ogooué-Maritime. Dans les 2 dernières provinces par exemple le taux du chômage est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.
- Les écarts de chômage entre hommes et femmes sont systématiquement plus élevés en ville.

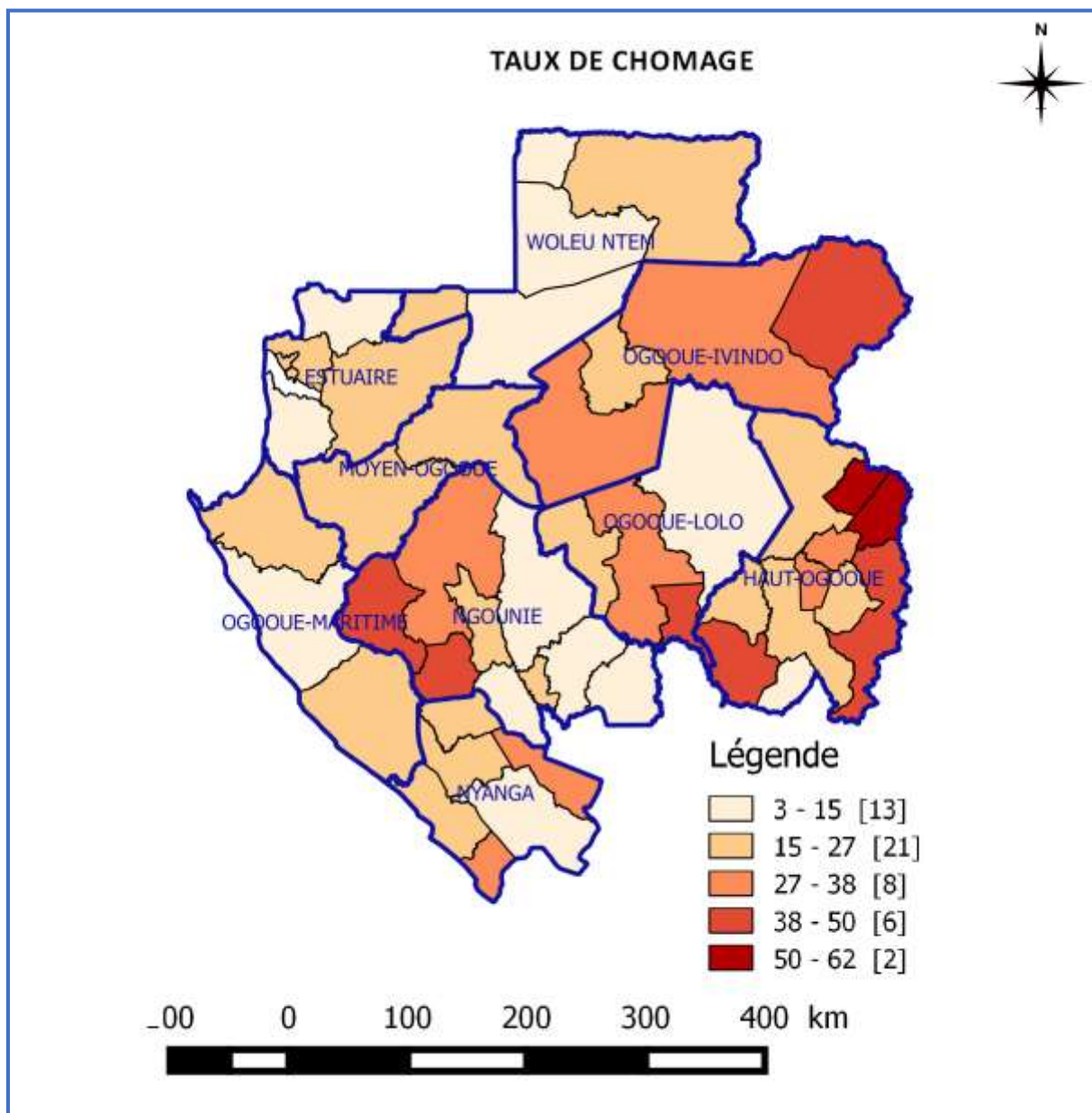
**Tableau 64 : Taux de chômage (%) des actifs de 16-65 ans par province selon le sexe et le milieu de résidence**

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Estuaire	10,9	21,2	14,9	11,0	7,0	9,4	10,9	20,8	14,7
Haut-Ogooué	15,9	31,7	20,7	24,6	33,0	27,7	16,8	31,8	21,5
Moyen-Ogooué	14,9	22,4	17,9	10,3	11,1	10,6	13,0	18,2	15,0
Ngounié	16,2	24,3	19,5	24,9	14,2	20,0	18,6	21,1	19,7
Nyanga	18,2	21,1	19,3	26,1	12,6	20,1	19,8	19,0	19,5
Ogooué-Ivindo	26,0	36,3	29,6	32,0	28,0	30,7	28,3	33,4	30,0
Ogooué-Lolo	22,0	30,1	25,6	13,1	14,2	13,6	17,7	22,4	19,8
Ogooué-Maritime	13,8	28,3	19,1	7,9	7,6	7,8	13,4	26,9	18,3

Woleu-Ntem	10,9	15,1	12,5	12,8	8,0	11,0	11,6	12,5	12,0
Gabon	12,7	23,2	16,6	16,4	14,1	15,5	13,1	22,1	16,5

*Les disparités géographiques du taux de chômage sont encore plus importantes au niveau des départements que des provinces. Il atteint ou dépasse 38 % dans 8 départements alors qu'il est inférieur ou égal à 15 % dans 13 départements (Carte 9).*

**Carte 9** : Cartographie du chômage (Taux de chômage parmi les actifs de 16-65 ans en % par département)



### 5.2.2 Variations du taux de chômage par âge

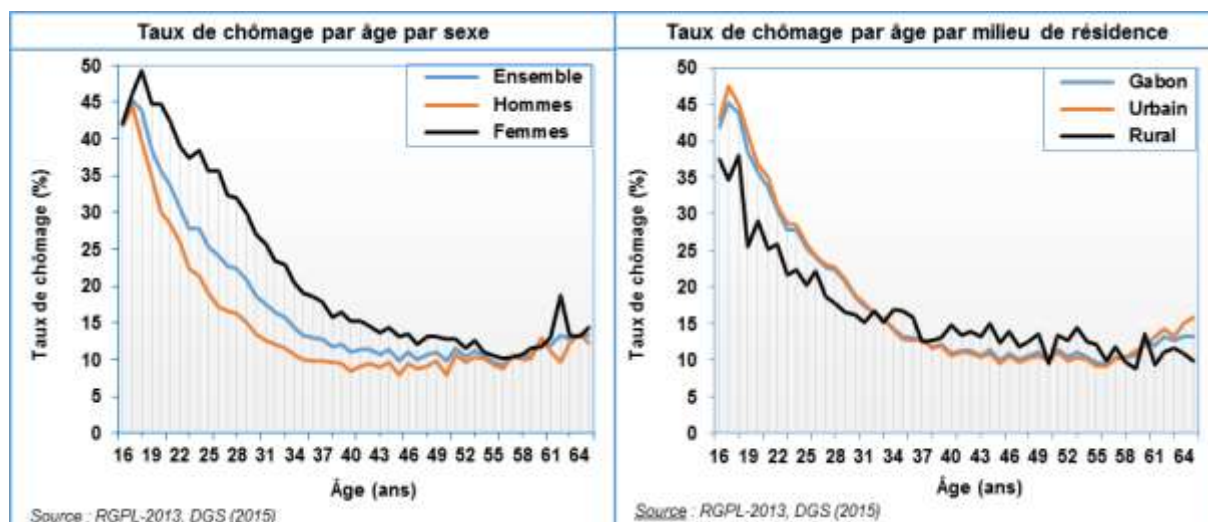
*Le chômage sévit plus chez les jeunes quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Entre 16 et 25 ans, le taux de chômage varie de 25 % à 42 %, soit largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 16,5 %.*

Globalement, le chômage sévit plus chez les jeunes que chez les personnes plus âgées (Graphique 45). Entre 16 et 25 ans, le taux de chômage varie de 25 % à 42 %, soit largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 16,5 %. Plus l'âge avance, plus le taux de chômage baisse, pour tomber en-deçà du niveau national à partir de 34 ans.

Ce schéma global est le même chez les femmes et chez les hommes, en milieu urbain comme en milieu rural. On note toutefois qu'à tous les âges, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes. Les écarts sont plus importants entre 20 et 40 avant de s'estomper pour les âges élevés.

Par milieu de résidence, le chômage sévit plus en milieu urbain qu'en milieu rural jusqu'à 33 ans. Entre 34 et 58 ans, c'est en milieu rural que le chômage touche le plus de monde.

**Graphique 45 : Taux de chômage par âge selon le sexe et le milieu de résidence**



### 5.3 Comparaison du profil sociodémographique des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée et demandeurs d'emploi

Cette partie donne la répartition de la population active et de la population inactive selon les différentes catégories qui les composent par sexe et milieu de résidence. Ensuite elle décrit et compare certains aspects du profil sociodémographique des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi. Les caractéristiques retenues sont : l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la formation professionnelle. Le profil sociodémographique de ces groupes donne une idée de la qualité du capital humain du pays.

#### 5.3.1 Composition de la population active et de la population inactive

**La population active est composée majoritairement d'occupés (83,5 %).**

Tableau 65 : Composition de la population active par type selon le sexe et le milieu de résidence (Effectif)

Type de population active	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif									
Occupé	277 342	147 523	424 865	34 566	22 497	57 063	311 908	170 020	481 928
Chômeur	27 895	29 832	57 727	5 286	3 017	8 303	33 181	32 849	66 030
En quête d'un 1er emploi	12 437	14 649	27 086	1 513	685	2 198	13 950	15 334	29 284
Ensemble actifs	317 674	192 004	509 678	41 365	26 199	67 564	359 039	218 203	577 242
Pourcentage									
Occupé	87,3	76,8	83,4	83,6	85,9	84,5	86,9	77,9	83,5
Chômeur	8,8	15,5	11,3	12,8	11,5	12,3	9,2	15,1	11,4
En quête d'un	3,9	7,6	5,3	3,7	2,6	3,3	3,9	7,0	5,1



Hommes	311 908	33 181	13 950	359 039	151 122	22 730	532 891	934 072
Femmes	170 020	32 849	15 334	218 203	261 218	19 209	498 630	877 007
Ensemble	481 928	66 030	29 284	577 242	412 340	41 939	1 031 521	1 811 079
% de femmes	35,3	49,7	52,4	37,8	63,4	45,8	48,3	48,4

### 5.3.3 Age moyen et médian des catégories de population liées à l'activité économique

#### *L'âge varie sensiblement en fonction du statut d'activité et du sexe.*

Les actifs sont en moyenne plus âgés que les inactifs de 9 ans : 37 ans contre 28 ans (Tableau 68). Dans la population active, les occupés sont les plus âgés (38 ans en moyenne), suivis des chômeurs (35 ans) et enfin des demandeurs de premier emploi (30 ans). L'âge moyen des demandeurs de premier emploi semble relativement élevé, vu que cette catégorie est composée en majorité des nouveaux diplômés qui terminent leurs études et entrent pour la première fois sur le marché du travail.

Les femmes inactives sont en moyenne plus âgées de 3 ans que les hommes. Une telle différence n'existe pas chez les actifs pris de manière globale. Mais on note que les occupées femmes sont plus âgées que les hommes de 1 an en moyenne chez les occupées et sont moins âgées de 1 an chez les chômeurs. Il n'y a pas de différences d'âges entre sexes chez les demandeurs de premier emploi.

**Tableau 68** : Age moyen et médian des populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe

Age moyen et Age médian par sexe	Actifs				Inactifs	Statut d'activité non déclaré	Population en âge de travailler (16-65 ans)
	Occupés	Chômeurs	En quête d'un 1er emploi	Ensemble Actifs			
Age moyen (ans)							
Hommes	37,6	35,4	29,4	37,1	26,2	34,4	33,9
Femmes	38,6	34,4	29,7	37,3	29,3	31,9	32,9
Ensemble	37,9	34,9	29,6	37,2	28,2	33,3	33,4
Age médian (ans)							
Hommes	36	33	28	36	21	33	32
Femmes	38	32	29	36	25	28	30
Ensemble	37	33	28	36	23	31	31

### 5.3.4 Formation professionnelle des catégories de population liées à l'activité économique

*Le tiers de la population active du Gabon a suivi une formation professionnelle. Les femmes et les nouveaux arrivés sur le marché du travail sont les plus formés. Les femmes demandeuses de premier emploi sont 46 % à avoir une formation professionnelle contre 28 % des chômeurs.*

La formation professionnelle participe de la qualité du capital humain d'un pays. Au Gabon, c'est un actif sur trois qui a reçu une formation professionnelle (Tableau 69). Ce pourcentage atteint les 37 % chez les demandeurs d'un premier emploi et 34 % chez les occupés. Les chômeurs sont les actifs les moins bien formés. Ils sont quand même plus nombreux à l'être que les inactifs dont 13 % est formé.

Les femmes sont plus nombreuses à être formées que les hommes, surtout chez ceux qui cherchent leur premier emploi (46 % contre 27 %).

**Tableau 69** : Pourcentage ayant suivi une formation professionnelle parmi les populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe

Sexe	Actifs				Inactifs	Statut d'activité	Ensemble (population âgée de
	Occupés	Chômeurs	En quête	Ensemble			



			d'un 1er emploi	Actifs		manquant	16-65 ans)
Hommes	32,6	25,3	26,6	31,7	12,3	14,0	25,7
Femmes	36,6	30,4	46,3	36,4	13,7	11,6	23,8
Ensemble	34,1	27,8	37,0	33,5	13,2	12,9	24,8

### 5.3.5 Niveau d'instruction des catégories de population liées à l'activité économique

*Les inactifs sont plus instruits que les actifs, reflet du poids important des élèves et étudiants dans la population inactive. Parmi la population active, les plus instruits sont les demandeurs de premier emploi, suivi des occupés, les chômeurs étant les moins instruits.*

Tout comme la formation professionnelle, le niveau d'instruction est un bon indicateur de la qualité de la main-d'œuvre d'un pays. Au Gabon, la main-d'œuvre potentielle est relativement bien instruite puisque seul 13 % est sans instruction. Au total 70 % a atteint ou dépassé le cycle secondaire. Des pourcentages similaires se retrouvent dans la population inactive et la population active. De manière générale, on note que la population inactive est plus instruite que la population active, conséquence de la part importante de cette population constituée des élèves, étudiants et stagiaires. Parmi les actifs, les chômeurs sont les moins bien instruits et les demandeurs de premier emploi les plus instruits. Ce schéma d'ensemble ne diffère pas d'un sexe à l'autre.

Tableau 70 : Répartition (%) selon le niveau d'instruction es populations en âge de travailler, active, inactive, occupée, au chômage et en quête d'un premier emploi par sexe

Niveau d'instruction	Actifs				Inactifs	Statut d'activité manquant	Ensemble (population âgée de 16-65 ans)
	Occupés	Chômeurs	En quête d'un 1er emploi	Ensemble Actifs			
Hommes							
Sans instruction	16,1	7,5	6,2	14,9	6,8	42,2	13,8
Primaire	14,3	24,6	18,4	15,4	12,4	12,5	14,4
Secondaire 1er cycle	33,9	43,5	42,0	35,1	43,5	21,7	36,9
Secondaire 2nd cycle	18,2	15,7	16,9	17,9	23,1	11,2	19,1
Supérieur	17,5	8,7	16,6	16,6	14,2	12,4	15,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes							
Sans instruction	11,4	7,6	3,1	10,3	10,8	44,4	11,8
Primaire	21,9	26,2	14,9	22,1	19,4	17,5	20,5
Secondaire 1er cycle	37,0	45,6	46,6	39,0	42,1	22,4	40,0
Secondaire 2nd cycle	15,0	13,3	18,5	15,0	17,7	8,3	16,1
Supérieur	14,6	7,2	17,0	13,6	10,1	7,4	11,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble							
Sans instruction	14,5	7,6	4,5	13,2	9,3	43,2	12,8
Primaire	17,0	25,4	16,6	17,9	16,8	14,8	17,4
Secondaire 1er cycle	35,0	44,6	44,4	36,6	42,6	22,1	38,4
Secondaire 2nd cycle	17,1	14,5	17,7	16,8	19,7	9,8	17,7
Supérieur	16,4	8,0	16,8	15,5	11,6	10,1	13,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 5.4 Quelques caractéristiques du marché du travail

Deux caractéristiques du marché du travail sont analysées ici : la situation dans l'occupation et le

secteur institutionnel des occupés<sup>8</sup>. Le Tableau 71 et le Tableau 72 suivants donnent respectivement la répartition des occupés selon la situation dans l'occupation et le secteur institutionnel par sexe et milieu de résidence.

#### 5.4.1 Situation dans l'occupation

**Le marché du travail au Gabon est caractérisé par la prédominance de l'emploi rémunéré, qui occupe plus de la moitié des travailleurs, suivi par le travail indépendant, effectué par les trois dixièmes des occupés. La situation est différente en milieu rural.**

Plus de la moitié des travailleurs sont des employés rémunérés et trois occupés sur dix travaillent pour leur propre compte (Tableau 71). Ce schéma ne varie pas selon le sexe et prévaut en milieu urbain. Par contre en milieu rural, c'est le travail indépendant qui domine le marché du travail avec 45 % des occupés contre 36 % pour le travail rémunéré. De même 4,4 % des travailleurs ruraux sont des aides familiaux contre 0,6 % en milieu urbain. Les autres modalités de la situation dans l'occupation concernent très peu de travailleurs, moins de 2 % respectivement.

Tableau 71 : Répartition (%) des occupés selon la situation dans l'occupation par sexe et milieu de résidence

Situation dans l'occupation	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Employé rémunéré	56,4	59,1	35,8	58,2	53,0
Indépendant	30,0	28,0	44,8	29,3	31,3
Employeur	1,9	2,0	0,9	2,2	1,4
Membre des coopératives de producteurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Aide familial	1,0	0,6	4,4	0,6	1,8
Travailleur non rémunéré/ Apprenti	0,6	0,5	1,1	0,5	0,7
Non déclaré <sup>9</sup>	10,0	9,7	12,8	9,1	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	481 928	424 865	57 063	311 908	170 020

#### 5.4.2 Situation dans l'occupation

**Le privé est le principal pourvoyeur d'emplois sur le marché du travail gabonais, suivi de près par les ménages et entreprises individuelles. Le Public vient en 3<sup>ème</sup> position.**

Le privé pourvoit un peu plus du tiers des emplois, les ménages et entreprises individuelles 31,5 % et l'Etat 20 %. En milieu rural et chez les femmes, c'est plutôt les ménages et entreprises individuelles qui sont les premiers pourvoyeurs d'emplois.

Tableau 72 : Répartition (%) des occupés selon le secteur institutionnel par sexe et milieu de résidence

Secteur institutionnel	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Privé	34,3	35,1	28,4	38,8	26,0
Ménage et Entrepreneur individuel	31,5	30,1	41,6	29,6	35,0
Public Etat (Fonctionnaire/Contractuel)	19,6	21,4	6,3	18,4	21,8

<sup>8</sup> Ces deux informations ont été aussi collectées pour le dernier emploi des chômeurs, mais une description plus actuelle du marché du travail, l'analyse est restreinte aux occupés actuels. En effet pour la période du dernier emploi des chômeurs est très hétéroclite. Le dernier emploi de certains remonte à plus de dix ans, d'autres à l'année du recensement.

<sup>9</sup> Ces taux de non déclaration sont assez élevés.

Public Etat (Main d'œuvre non permanente)	1,8	1,9	1,5	1,7	2,1
Collectivité locale	0,8	0,8	0,6	0,8	0,8
Autre	0,8	0,9	0,6	0,9	0,7
Non déclaré <sup>10</sup>	11,2	9,9	20,9	9,9	13,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	481 928	424 865	57 063	311 908	170 020

---

<sup>10</sup> Cf. note précédente.

## VI. LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le Gabon est un vaste pays tropical, disposant d'une pluviométrie abondante qui en fait l'un des pays les plus arrosés en Afrique, d'un réseau hydrographique dense et d'une longue façade maritime, autant d'atouts propices au développement de l'agriculture. Cependant le Gabon est en situation de dépendance agricole. Ce qui se traduit par une importation massive de produits agricoles. Cette situation fait courir au pays un risque de se retrouver un jour en insécurité alimentaire.

Le développement du secteur agricole devient dès lors une question stratégique pour le pays. Il existe déjà des dispositions pour traiter des questions du secteur agricole : Loi n° 023/2008 portant politique de développement agricole durable, Plan stratégique de développement du secteur agricole au Gabon de 2009...

La mise en application de ces dispositions requiert des données désagrégées, fiables et à jour sur la population et les ménages exerçant des activités agricoles, sur les types d'agriculture menées, sur la cartographie de la production agricole nationale et sur les besoins à satisfaire pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. De telles données sont malheureusement rares, voire inexistantes. Seuls un recensement ou une enquête agricole pourraient fournir de manière détaillée de telles informations. Toutefois le RGPL-2013 a été une occasion de combler une partie de ce déficit d'information<sup>11</sup>. Au cours du RGPL-2013, la pratique des activités agricoles a été saisie à deux niveaux : d'abord au niveau individuel, dans la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus, ensuite au niveau des ménages ordinaires. Les données récoltées seront analysées en détail dans le rapport thématique « Activités agricole ». Le présent chapitre présente les résultats globaux.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la pratique des activités agricoles des individus et celle des ménages. Plus spécifiquement, il s'agit de : recenser les individus et les ménages pratiquant des activités agricoles ; donner leur poids démographique et leur répartition spatiale ; les catégoriser selon le type d'agriculture pratiqué ; et enfin cartographier la pratique des différents types d'agriculture.

### 6.1 Pratique agricole parmi la population de 12 ans et plus

**Par définition, la population active agricole** est « l'ensemble des personnes résidant dans les ménages ordinaires qui pratiquent les activités agricoles. Elle est composée des exploitants agricoles actifs, des salariés permanents, et des aides familiaux actifs ». Ainsi, l'**Activité agricole** comprend l'agriculture vivrière, la culture d'arbres fruitiers, l'agriculture de rente, l'élevage du bétail et de la volaille, l'élevage de poissons (pisciculture) et de produits de l'aquaculture.

Un individu pratique l'agriculture si au moment du RGPL-2013 : (i) il pratique des activités agricoles à titre personnel ; et/ou il est occupé et a comme occupation principale l'agriculture ; et/ou pratique de l'agriculture de subsistance. Un ménage est considéré comme agricole si au moins un de ses membres âgée de 12 ans et plus pratique des activités agricoles à titre personnel. La population active agricole se scinde en quatre groupes selon le tableau dual suivant :

- *Exploitants agricoles sans une autre activité principale*, individus pratiquant l'agriculture comme activité principale à titre personnel ;
- *Exploitants agricoles avec une autre activité principale*, individus pratiquant l'agriculture comme activité secondaire à titre personnel ;
- *Employés agricoles sans autre activité*, individus pratiquant l'agriculture comme activité principale à titre non personnel.
- *Agriculteurs non spécifiés*, individus pratiquant l'agriculture mais pour lesquels il n'est pas précisé à quel des trois titres ci-dessus ils la pratiquent.

<sup>11</sup> Une bonne partie des questions sur l'activité agricole a été initialement introduite dans le RGPL pour mettre à jour la base de sondage agricole.

### 6.1.1 Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricole

Parmi la population âgée de 12 ans et plus, 211 858 pratiquent des activités agricoles, 922 197 n'en pratiquent pas et pour 107 124 personnes, le statut par rapport à la pratique des activités agricoles n'a pas été déclaré. Un peu plus des 3 quarts de ceux qui pratiquent l'agriculture le font à titre personnel et comme activité secondaire.

La population active agricole déclarée du Gabon est estimée en 2013 à 211 858 personnes (Tableau 72 et le Tableau 73). Parmi elles, 164 514 sont des exploitants agricoles comme activité secondaire, soit 78 % de la population agricole. Les exploitants agricoles comme activité principale sont beaucoup moins nombreux (19 757) et les employés agricoles encore moins (16 740). Notons cependant que pour 107 124 personnes la pratique ou non des activités agricole n'a pas été déclarée.

Tableau 73 : Répartition de la population résidente gabonaise des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles à titre personnel et/ou comme activité principale

Pratique l'agriculture comme activité principale	Pratique l'agriculture à titre personnel		
	Oui (A+D+G) (192 563 personnes)	Non (B+E+H) (974 464 personnes)	Non déclaré (C+F+I) (56 121 personnes)
Oui (A+B+C) (39 052 personnes)	Exploitants agricoles comme activité principale (A) (19 757 personnes)	Employés agricoles comme activité principale (B) (16 740 personnes)	Titre d'exploitation non entièrement déclaré (C) (2 555 personnes)
Non (D+E+F) (1 146 006 personnes)	Exploitants agricoles comme activité secondaire (D) (164 514 personnes)	Ne pratique pas l'agriculture à titre personnel, ni comme activité principale (E) (922 197 personnes)	Statut par rapport à la pratique agricole non déclaré (F) (59 295 personnes)
Non déclaré (G+H+I) (56 121 personnes)	Titre d'exploitation non entièrement déclaré (G) (8 292 personnes)	Statut par rapport à la pratique agricole non déclaré (H) (35 527 personnes)	Statut par rapport à la pratique agricole non déclaré (I) (12 302 personnes)

	Pratique des activités agricoles
	Ne pratique pas des activités agricoles
	Pratique de l'agriculture non déclarée

La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence du caractère essentiellement urbain de la population gabonaise.

Tableau 74 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles à titre personnel et/ou comme activité principale

Type de population selon la pratique des activités agricoles	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
<b>Population active agricole (a+b+c+d)</b>	<b>87 364</b>	<b>124 494</b>	<b>124 647</b>	<b>87 211</b>	<b>211 858</b>
Exploitants agricoles (a+b)	71 441	112 830	107 364	76 907	184 271
- Comme activité secondaire (a)	62 577	101 937	102 793	61 721	164 514
- Comme activité principale (b)	8 864	10 893	4 571	15 186	19 757
Employés agricoles (c)	12 052	4 688	12 182	4 558	16 740
Titre d'exploitation non déclaré (d)	3 871	6 976	5 101	5 746	10 847
<b>Population non agricole (e)</b>	<b>487 942</b>	<b>434 255</b>	<b>872 300</b>	<b>49 897</b>	<b>922 197</b>
<b>Population dont le statut est non déclaré (f)</b>	<b>54 694</b>	<b>52 430</b>	<b>91 267</b>	<b>15 857</b>	<b>107 124</b>
<b>Total population de 12 ans et plus</b>	<b>630 000</b>	<b>611 179</b>	<b>1 088 214</b>	<b>152 965</b>	<b>1 241</b>

(a+b+c+d+e+f)

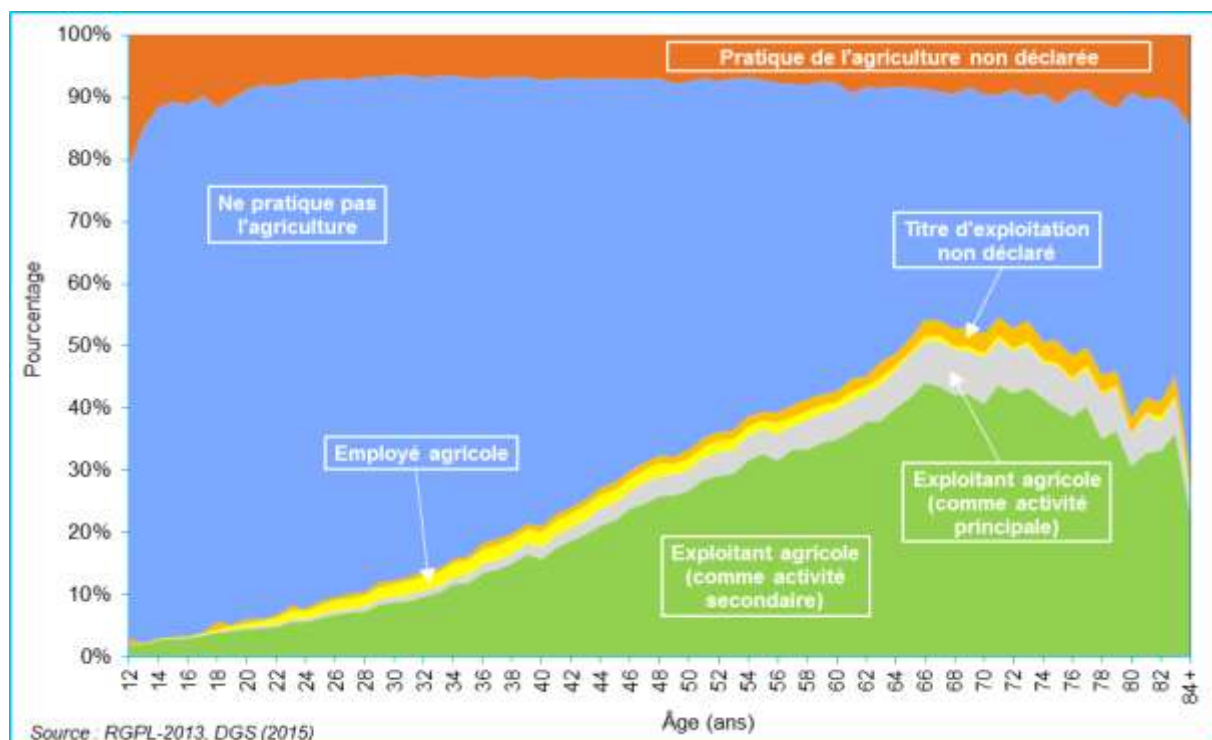
179

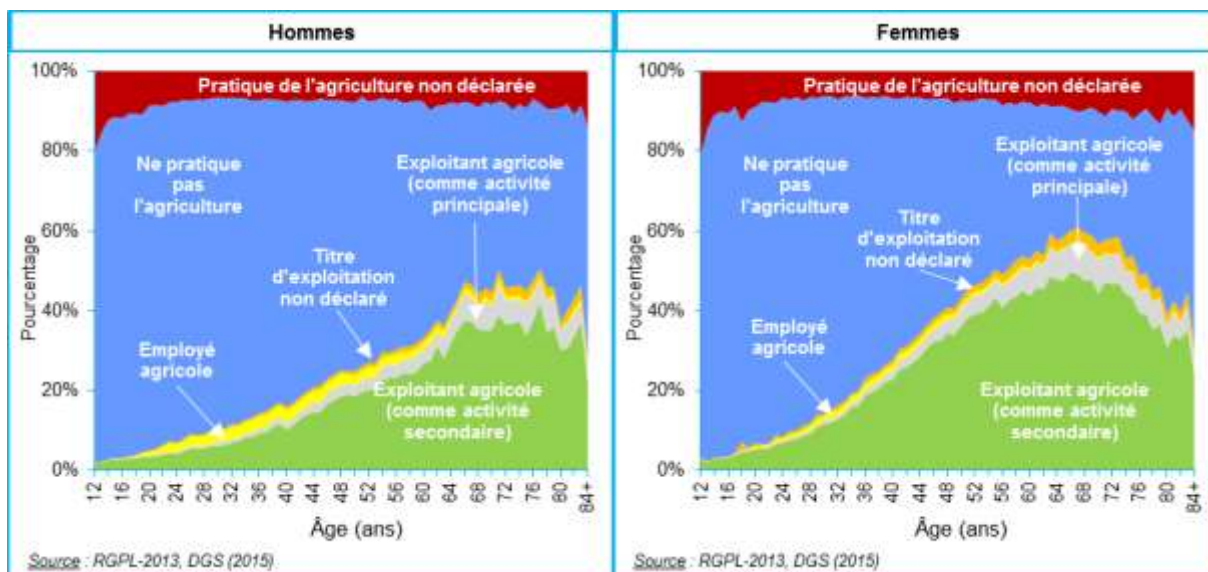
**Au Gabon, la pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes. Elle n'occupe qu'une faible partie des jeunes (moins de 10 % jusqu'à 26 ans). Par contre l'agriculture mobilise 40 % ou plus de la population qu'à partir de 57 ans.**

Les graphiques 46 et 47 donnent la répartition des 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique de l'agriculture par âge, respectivement pour l'ensemble de la population, par sexe et par milieu de résidence.

Il en ressort que la part de la population active agricole dans la population totale est très faible chez les jeunes ; moins de 5 % chez les moins de 18 ans et moins de 10 % jusqu'à 26 ans (Graphique 46). Cette part augmente ensuite très rapidement avec l'âge, atteignant un tiers à 50 ans, puis 40 % à 57 ans pour atteindre son maximum (entre 52 et 54 %) entre 66 et 73 ans. Au-delà de ces âges, la participation aux activités agricoles décroît lentement avec l'âge pour chuter à 30 % à 84 ans et plus. Les différences de sexe sont faibles (Graphique 47).

**Graphique 46 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge**

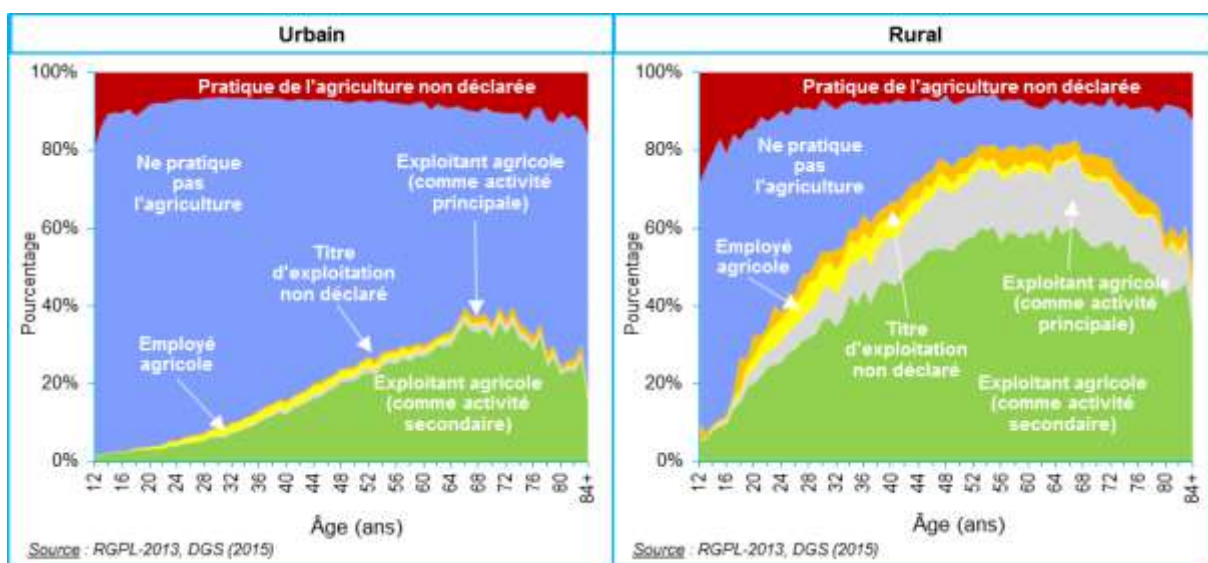


**Graphique 47** : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge et sexe

*Contrairement au sexe, les variations de la pratique des activités agricoles selon le milieu de résidence sont très marquées.*

Le Graphique 48 montre des différences importantes dans la répartition de la population âgée de 12 ans selon sa participation aux activités agricoles aux différents âges. Plus spécifiquement, on note :

- d'abord quel que soit l'âge, la part de la population pratiquant l'agriculture est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- ensuite la part des exploitants agricoles à titre principal est presque nulle en milieu urbain, mais est très importante en milieu rural et augmente avec l'âge ; et
- enfin les employés agricoles, bien que peu faiblement représentés dans les deux milieux, sont quand même plus nombreux en milieu rural.

**Graphique 48** : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut par rapport à la pratique des activités agricoles par âge et milieu de résidence

## 6.2 La population active agricole

### 6.2.1 Volume de la population active agricole et répartition par sexe, âge, milieu de résidence et province

**Au Gabon, quelques 212 000 personnes pratiquent des activités agricoles à titre personnel et/ou comme activité principale, dont une majorité de femmes.**

La population active agricole du Gabon est estimée en 2013 à 212 000 personnes. Elle est composée essentiellement de femmes (124 500) femmes, soit 59% du total.

Tableau 75 : Répartition (Effectif et %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus selon la pratique des activités agricoles par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectif			Pourcentage			% de femmes
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Urbain	49 595	75 052	124 647	56,8	60,3	58,8	60,2
Rural	37 769	49 442	87 211	43,2	39,7	41,2	56,7
Ensemble	87 364	124 494	211 858	100,0	100,0	100,0	58,8

Le déséquilibre des sexes dans la population active agricole est un peu plus marqué en milieu urbain (60 % de femmes) qu'en milieu rural (57 % de femmes). Une bonne partie de la population active agricole réside en milieu rural (87 211 personnes, soit 41 % du total) alors qu'il n'abrite que 13 % de la population résidente, signe que l'agriculture est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Les 211 858 personnes pratiquant des activités agricoles se répartissent dans les différentes provinces de manière très inégale et non conforme aux poids démographique des provinces.**

Moins de la moitié des provinces (4 sur 9) concentre 71 % de la population active agricole (Tableau 76). Ces provinces sont : l'Estuaire (21 %), le Haut-Ogooué (20 %), le Woleu-Ntem (17 %) et la Ngounié (12 %). Les autres provinces comptent respectivement entre 4 et 7,5 % de la population agricole.

Ces pourcentages ne sont pas en adéquation avec la part de ces provinces dans la population totale de 12 ans et plus. Bien qu'abritant la plus grande population agricole, l'Estuaire n'en est pas moins sous-représenté puisqu'il abrite 52 % des 12 ans et plus. Par contre le Haut-Ogooué, le Woleu-Ntem et la Ngounié sont surreprésentés parce qu'abritant respectivement 13 %, 5 % et 8,5 % de la population des 12 ans et plus, soit bien moins que leur part dans la population active agricole.

Tableau 76 : Répartition de la population active agricole par province selon le sexe et le milieu de résidence

Province	Sexe		Milieu de résidence		Total	
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Effectif	Pourcentage
Estuaire	19 966	25 085	36 626	8 425	45 051	21,3
Haut-Ogooué	16 778	26 198	31 234	11 742	42 976	20,3
Moyen-Ogooué	5 236	7 460	5 404	7 292	12 696	6,0
Ngounié	9 599	15 949	13 254	12 294	25 548	12,1
Nyanga	4 003	6 466	6 513	3 956	10 469	4,9
Ogooué-Ivindo	6 890	8 993	6 748	9 135	15 883	7,5
Ogooué-Lolo	5 798	9 235	6 738	8 295	15 033	7,1
Ogooué-Maritime	3 488	4 389	4 617	3 260	7 877	3,7
Woleu-Ntem	15 606	20 719	13 513	22 812	36 325	17,1
Total	87 364	124 494	124 647	87 211	211 858	100,0

### 6.2.2 Composition par sexe et âge de la population agricole

**La population agricole est vieillissante. L'effectif des jeunes de 12-34 ans occupés dans l'agriculture est faible aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, presque tous les groupes d'âge participent activement aux activités agricoles, alors qu'en milieu urbain**

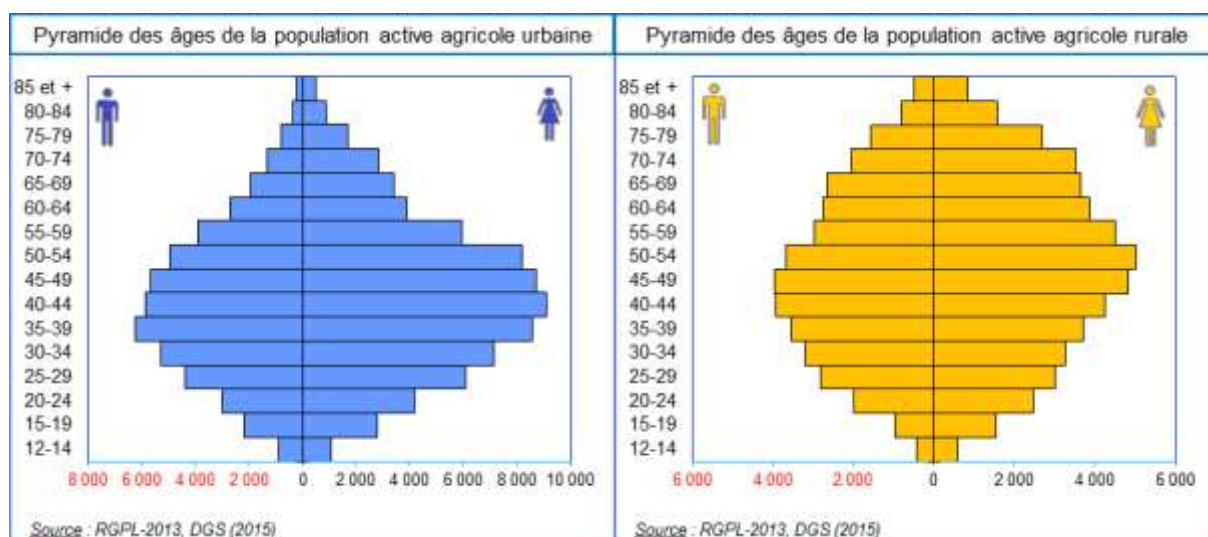


### **les activités agricoles concernent essentiellement un nombre plus réduit de groupes d'âges.**

L'agriculture gabonaise est plus l'affaire des femmes, des personnes d'âges avancés que des hommes et des jeunes. L'âge moyen de la population agricole est de 46,1 ans, 49,3 en milieu rural, 43,9 en milieu urbain, 45,1 chez les hommes et 46,9 chez les femmes. L'âge moyen atteint même 50,4 ans chez les femmes du milieu rural. On observe, de façon générale, un fort vieillissement des actifs agricoles aussi bien chez les hommes que chez les femmes avec une forte dominance féminine. Les actifs agricoles sont plus concentrés aux âges adultes entre 45-64 ans. Très peu de jeunes sont occupés par les activités agricoles (Graphique 49).

On note quelques différences selon le milieu de résidence. D'abord la prédominance féminine dans la population agricole est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. Jusqu'à 40 ans les écarts d'effectif entre hommes et femmes en milieu rural sont très faibles comparativement au milieu urbain. Ensuite, la concentration de la plus grande partie de la population agricole dans certains groupes d'âge est moins marquée en milieu rural. En somme tous les groupes d'âge participent activement aux activités agricoles. Enfin, la population agricole en milieu rural est plus âgée que celle du milieu urbain. Là aussi, cette différence dénote une plus grande implication d'un plus grand nombre de groupes d'âges dans les activités agricoles en milieu rural.

**Graphique 49 : Pyramide des âges de la population active agricole en milieu urbain et en milieu rural**

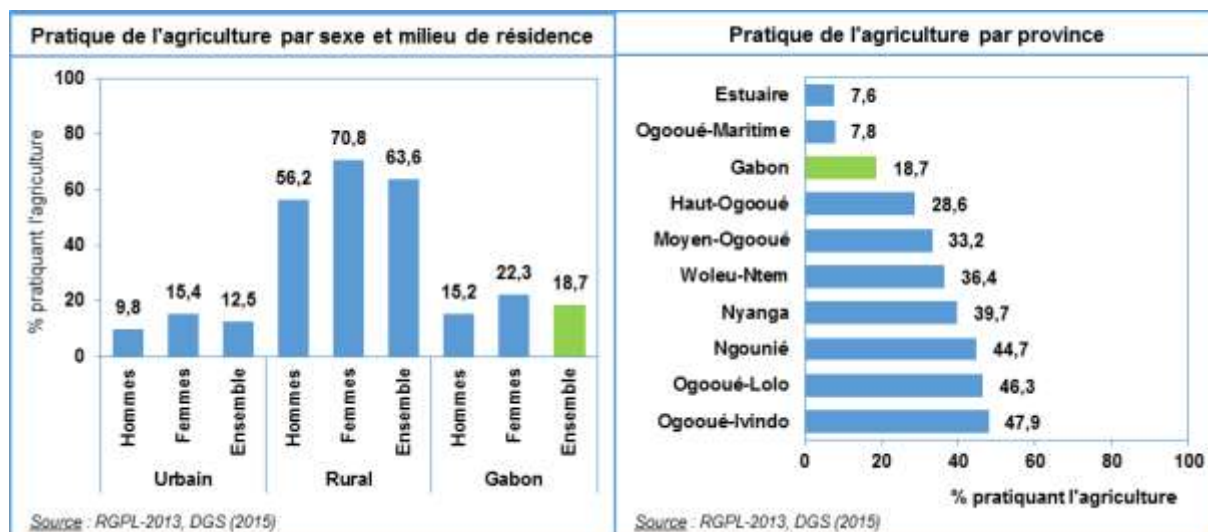


### **6.2.3 Niveau de la pratique des activités agricoles par sexe, milieu de résidence et province**

#### **Au Gabon, 1 personne âgée de 12 ans et plus sur 5 est un actif agricole.**

L'agriculture occupe le cinquième de la population âgée de 12 ans et plus au niveau national (19 %). C'est en milieu rural que la pratique des activités agricoles est plus répandue avec 64 % de la population des deux sexes et 71 % des femmes qui la pratiquent (Graphique 50). En milieu urbain, c'est 1 personne sur 8 âgées de 12 ans et plus qui pratique l'agriculture (12,5 %). Ceci ne signifie nullement que le lieu de leur pratique agricole soit en ville. En effet, un propriétaire de plantation peut résider en ville et sa plantation se situer en milieu rural.

Par rapport aux différences de genre, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer l'agriculture que les hommes, quel que soit le milieu de résidence (22 % contre 15 %).

**Graphique 50 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par sexe, milieu de résidence et province<sup>12</sup>**

***L'ampleur de la pratique des activités agricoles reflète le degré de ruralité des provinces.***

La pratique des activités agricoles varie très sensiblement selon la province. Moins de 8 % des 12 ans et plus de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime pratique l'agriculture contre 48 % dans l'Ogooué-Ivindo et 45 % dans la Ngounié.

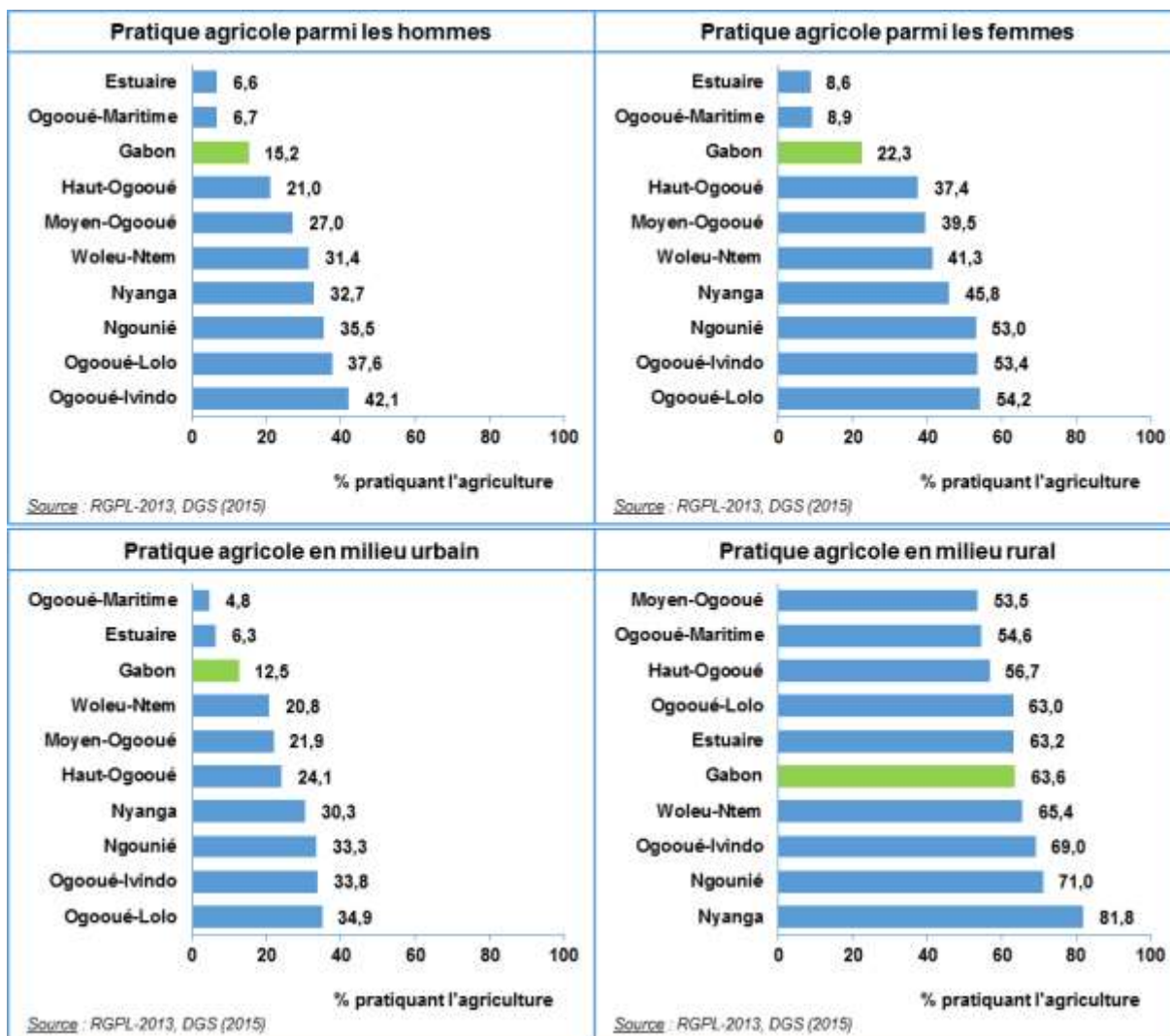
L'Estuaire et l'Ogooué-Maritime, les provinces les plus urbanisées du pays sont aussi les seules à avoir un pourcentage de population agricole plus faible, de presque deux fois, la moyenne nationale.

***Pour chaque sexe et pour chaque milieu de résidence, l'ampleur de la pratique des activités agricoles varie très fortement d'une province à l'autre.***

Chez les hommes comme chez les femmes, le pourcentage engagé dans les activités agricoles est multiplié par 6 ou 7 en passant des provinces les moins agricoles (Estuaire et Ogooué-Maritime) aux plus agricoles (Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo et Ngounié), comme le montre le Graphique 51. Les variations interprovinciales sont tout aussi fortes pour la pratique agricole en milieu urbain, allant de 5 % dans Ogooué-Maritime à 35 % dans l'Ogooué-Lolo.

Par contre les différences entre milieu rural des provinces sont beaucoup moins prononcées, de 53,5 % au Moyen-Ogooué rural à 82 % dans la Nyanga rurale.

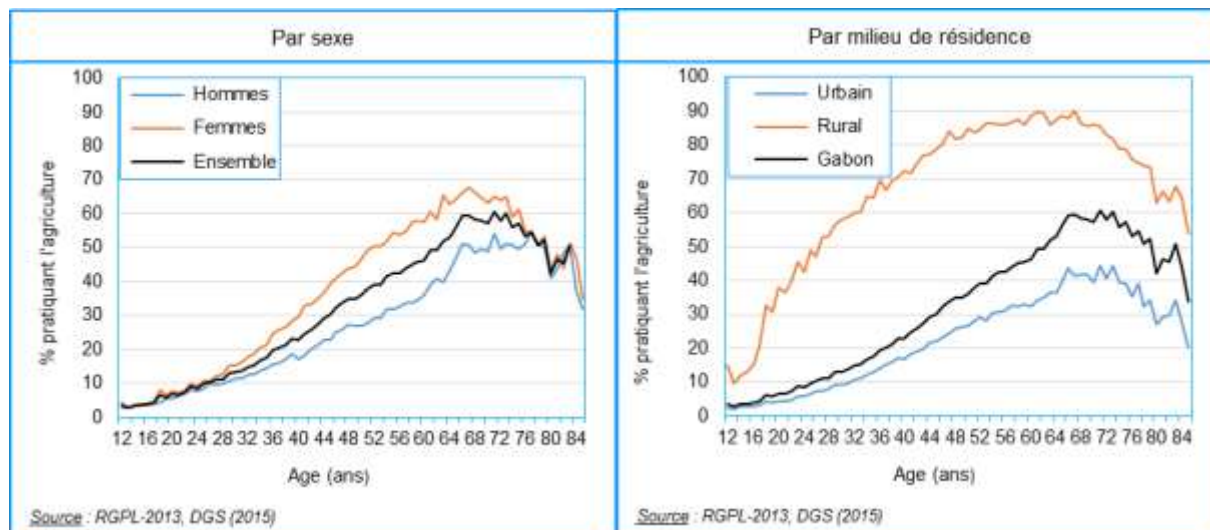
<sup>12</sup> Compte tenu du taux de non réponse très variable entre sexes et milieu de résidence, le pourcentage de personnes pratiquant l'agriculture a été calculé en excluant les personnes pour lesquelles l'information est manquante.

**Graphique 51** : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par province chez les hommes, les femmes, en milieu urbain et en milieu rural

**Le taux de participation aux activités agricole augmente avec l'âge jusqu'à 68 ans quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Mais la participation est nettement plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain et plus importante chez les femmes que chez les hommes.**

La tendance générale qui se dégage des courbes des taux de participation aux activités agricoles par âge est une augmentation de cette participation avec l'âge jusqu'à 68 ans et ceci indépendamment sexe et du milieu de résidence (Graphique 52). Quel que soit l'âge, les femmes participent plus aux activités agricole que les hommes, les ruraux beaucoup plus que les citadins.

**Graphique 52 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant des activités agricoles par âge selon le sexe et milieu de résidence**



### 6.3 Les types d'agriculture pratiqués à titre personnel par la population

Le RGPL-2013 a saisi cinq types d'agriculture pratiqués par la population à titre personnel : l'agriculture vivrière, la culture des arbres fruitiers, l'agriculture de rente, l'élevage et la pisciculture/aquaculture. Pour chacune de ces types d'agricultures, les points qui suivent donnent l'effectif de la population qui la pratique par sexe, milieu de résidence et province.

***L'agriculture vivrière et la culture des arbres fruitiers sont les principaux types de cultures pratiqués par la population agricole, quels que soient le sexe et le milieu de résidence.***

Le Tableau 77 suivant donne les effectifs de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel les différents types d'agriculture et leur pourcentage parmi la population agricole totale et la population totale de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence.

Il en ressort que l'agriculture vivrière et la culture des arbres fruitiers sont les principaux types de cultures pratiqués au Gabon, quel que soit le sexe et le milieu de résidence. En effet, 186 716 personnes pratiquent l'agriculture vivrière, soit 88 % de la population agricole et 15 % de la population totale âgée de 12 ans et plus. La culture des arbres fruitiers est le deuxième type d'agriculture la plus pratiquée mais vient loin derrière avec un effectif presque 3 fois et demi moindre (55 686 personnes, soit 26 % de la population agricole et 4,5 % de la population totale âgée de 12 ans et plus). L'agriculture de rente et la pisciculture/aquaculture n'occupent respectivement que 7 539, 13 911 et 1 089 personnes, soit 3,6 %, 6,6 % et 0,1 % de la main d'œuvre-agricole.

Ce schéma est globalement observé pour les deux sexes et en milieu urbain et rural, avec quelques spécificités. L'agriculture vivrière mobilise une plus grande part de la population agricole chez les femmes (94 %) que chez les hommes (80 %), en milieu rural (91 %) qu'en milieu urbain (86 %).

**Tableau 77** : Effectifs de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel les différents types d'agriculture et leur pourcentage parmi la population agricole totale et la population totale de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence

Type d'agriculture pratiqué à titre personnel	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Effectif pratiquant :					
Agriculture vivrière	69 757	116 959	107 630	79 086	186 716
Culture d'arbres fruitiers	27 137	28 549	31 498	24 188	55 686
Agriculture de rente	4 256	3 283	3 469	4 070	7 539
Elevage	6 733	7 178	5 374	8 537	13 911
Pisciculture/aquaculture	763	326	782	307	1 089
Pourcentage dans la population agricole de ceux qui pratiquent :					
Agriculture vivrière	79,8	93,9	86,3	90,7	88,1
Culture d'arbres fruitiers	31,1	22,9	25,3	27,7	26,3
Agriculture de rente	4,9	2,6	2,8	4,7	3,6
Elevage	7,7	5,8	4,3	9,8	6,6
Pisciculture/aquaculture	0,9	0,3	0,6	0,4	0,5
Pourcentage dans la population de 12 ans et plus de ceux qui pratiquent :					
Agriculture vivrière	11,1	19,1	9,9	51,7	15,0
Culture d'arbres fruitiers	4,3	4,7	2,9	15,8	4,5
Agriculture de rente	0,7	0,5	0,3	2,7	0,6
Elevage	1,1	1,2	0,5	5,6	1,1
Pisciculture/aquaculture	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1

**Le pourcentage de la population pratiquant chacune des différents types d'agriculture varie très fortement d'une province à l'autre et au sein d'une même province entre hommes et femmes, d'une part, et entre urbain et rural, d'autre part.**

Les tableaux 78 à 82 suivants montrent de très fortes variations provinciales de la pratique de ces types d'agriculture et au sein de chaque province, des variations très fortes entre urbain et rural et, dans une moindre mesure, entre hommes et femmes.

**Tableau 78** : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'agriculture vivrière par sexe et milieu de résidence

Province	Effectif					Pourcentage				
	Sexe		Milieu de résidence		Total	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural		Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Estuaire	13 616	21 895	28 701	6 810	35 511	4,2	7,0	4,6	4,2	7,0
Haut-Ogooué	13 660	25 275	28 320	10 615	38 935	15,8	33,0	20,0	15,8	33,0
Moyen-Ogooué	4 165	6 873	4 748	6 290	11 038	17,8	29,7	15,8	17,8	29,7
Ngounié	8 389	15 421	12 056	11 754	23 810	27,6	45,9	27,1	27,6	45,9
Nyanga	3 258	6 049	5 888	3 419	9 307	21,0	33,8	21,9	21,0	33,8
Ogooué-Ivindo	6 206	8 771	6 389	8 588	14 977	32,4	44,2	26,8	32,4	44,2
Ogooué-Lolo	5 059	8 968	6 371	7 656	14 027	27,9	45,3	28,0	27,9	45,3
Ogooué-Maritime	2 826	4 064	3 926	2 964	6 890	5,0	7,7	3,8	5,0	7,7
Woleu-Ntem	12 578	19 643	11 231	20 990	32 221	23,9	36,9	16,5	23,9	36,9

Gabon	13 616	21 895	28 701	6 810	35 511	11,1	19,1	9,9	11,1	19,1
-------	--------	--------	--------	-------	--------	------	------	-----	------	------

Tableau 79 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel la culture d'arbres fruitiers par sexe et milieu de résidence

Province	Effectif					Pourcentage				
	Sexe		Milieu de résidence		Total	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural		Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Estuaire	6 666	7 842	12 029	2 479	14 508	2,0	2,5	1,9	17,8	2,3
Haut-Ogooué	6 656	7 091	8 444	5 303	13 747	7,7	9,2	6,0	24,0	8,4
Moyen-Ogooué	891	913	672	1 132	1 804	3,8	3,9	2,2	6,9	3,9
Ngounié	1 320	1 450	1 301	1 469	2 770	4,3	4,3	2,9	7,5	4,3
Nyanga	859	728	849	738	1 587	5,5	4,1	3,2	11,4	4,7
Ogooué-Ivindo	1 739	1 853	1 773	1 819	3 592	9,1	9,3	7,4	12,0	9,2
Ogooué-Lolo	2 031	2 237	1 451	2 817	4 268	11,2	11,3	6,4	18,5	11,2
Ogooué-Maritime	774	790	1 004	560	1 564	1,4	1,5	1,0	8,7	1,4
Woleu-Ntem	6 201	5 645	3 975	7 871	11 846	11,8	10,6	5,8	20,9	11,2
Gabon	6 666	7 842	12 029	2 479	14 508	4,3	4,7	2,9	15,8	4,5

Tableau 80 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'agriculture de rente par sexe et milieu de résidence

Province	Effectif					Pourcentage				
	Sexe		Milieu de résidence		Total	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural		Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Estuaire	795	766	1 230	331	1 561	0,2	0,2	0,2	2,4	0,2
Haut-Ogooué	801	604	730	675	1 405	0,9	0,8	0,5	3,1	0,9
Moyen-Ogooué	97	100	75	122	197	0,4	0,4	0,2	0,7	0,4
Ngounié	199	162	217	144	361	0,7	0,5	0,5	0,7	0,6
Nyanga	199	150	212	137	349	1,3	0,8	0,8	2,1	1,0
Ogooué-Ivindo	147	134	69	212	281	0,8	0,7	0,3	1,4	0,7
Ogooué-Lolo	378	337	148	567	715	2,1	1,7	0,7	3,7	1,9
Ogooué-Maritime	128	154	237	45	282	0,2	0,3	0,2	0,7	0,3
Woleu-Ntem	1 512	876	551	1 837	2 388	2,9	1,6	0,8	4,9	2,3
Gabon	795	766	1 230	331	1 561	0,7	0,5	0,3	2,7	0,6

Tableau 81 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel l'élevage par sexe et milieu de résidence

Province	Effectif					Pourcentage				
	Sexe		Milieu de résidence		Total	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural		Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Estuaire	1 062	953	1 526	489	2 015	0,3	0,3	0,2	3,5	0,3
Haut-Ogooué	950	1 042	725	1 267	1 992	1,1	1,4	0,5	5,7	1,2
Moyen-Ogooué	210	251	71	390	461	0,9	1,1	0,2	2,4	1,0
Ngounié	348	426	232	542	774	1,1	1,3	0,5	2,8	1,2
Nyanga	385	295	313	367	680	2,5	1,6	1,2	5,7	2,0
Ogooué-Ivindo	623	666	465	824	1 289	3,2	3,4	2,0	5,4	3,3
Ogooué-Lolo	584	652	266	970	1 236	3,2	3,3	1,2	6,4	3,3
Ogooué-Maritime	150	140	231	59	290	0,3	0,3	0,2	0,9	0,3
Woleu-Ntem	2 421	2 753	1 545	3 629	5 174	4,6	5,2	2,3	9,7	4,9
Gabon	1 062	953	1 526	489	2 015	1,1	1,2	0,5	5,6	1,1

Tableau 82 : Pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus pratiquant à titre personnel la pisciculture/Aquaculture par sexe et milieu de résidence

Province	Effectif					Pourcentage				
	Sexe		Milieu de résidence		Total	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural		Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Estuaire	166	85	231	20	251	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Haut-Ogooué	91	39	117	13	130	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Moyen-Ogooué	77	29	88	18	106	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2
Ngounié	27	3	16	14	30	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Nyanga	25	8	17	16	33	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1
Ogooué-Ivindo	10	4	12	2	14	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Ogooué-Lolo	14	9	16	7	23	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Ogooué-Maritime	92	37	88	41	129	0,2	0,1	0,1	0,6	0,1
Woleu-Ntem	261	112	197	176	373	0,5	0,2	0,3	0,5	0,4
Gabon	166	85	231	20	251	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1

#### 6.4 Les ménages agricoles

Un ménage est considéré agricole si au moins un de ses membres résidents âgés de 12 ans et plus pratique l'agriculture à titre personnel, que ça soit l'agriculture vivrière, la culture d'arbres fruitiers, l'agriculture de rente, l'élevage ou la pisciculture/aquaculture. La présente section donne le nombre de ménages agricoles et leur répartition par province, nombre de membres pratiquant l'agriculture et type d'agriculture pratiqué. Les résultats seront désagrégés par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.





#### 6.4.2 Pourcentage de ménages agricoles parmi l'ensemble des ménages

*Un ménage gabonais sur quatre est un ménage agricole. Cette proportion varie grandement selon le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage et la province. Elle est plus élevée en milieu rural (70 %), parmi les ménages dirigés par les femmes (32 %) et dans les provinces de la Ngounié, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo (61 à 62 %).*

Un quart des ménages gabonais est agricole, c'est-à-dire compte au moins un membre âgé de 12 ans et plus qui pratique à titre personnel des activités agricoles (Tableau 85). Cette proportion varie considérablement en fonction du sexe du chef de ménage, du milieu de résidence et de la province. Elle atteint son minimum parmi les ménages urbains de l'Estuaire dirigés par un homme (8 %) et son maximum parmi les ménages ruraux de la Ngounié dirigés par une femme (89 %). De manière générale, la proportion de ménages agricoles est plus élevée en milieu rural, parmi les ménages dirigés par une femme et dans les provinces de la Ngounié (62 %) et de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo (61 %).

Le pourcentage de ménages agricoles est élevé (supérieur à la moyenne nationale) dans toutes les provinces, même en milieu urbain, sauf dans l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime où il n'atteint pas 10 %.

Tableau 85 : Pourcentage de ménages agricoles parmi l'ensemble des ménages ordinaires par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Province	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Estuaire	8,3	11,0	9,0	60,3	77,6	65,6	9,6	13,2	10,5
Haut-Ogooué	31,1	51,1	37,1	62,3	79,4	68,5	35,8	56,4	42,2
Moyen-Ogooué	26,7	36,5	29,8	48,1	66,9	53,1	35,5	47,3	39,1
Ngounié	44,8	60,4	49,9	83,5	88,7	85,0	58,2	69,2	61,7
Nyanga	39,0	48,9	42,4	71,0	75,1	72,2	47,0	54,2	49,4
Ogooué-Ivindo	45,3	56,2	48,4	75,3	82,0	76,8	58,7	66,0	60,6
Ogooué-Lolo	47,2	61,7	52,6	65,3	83,5	70,6	56,1	70,4	60,9
Ogooué-Maritime	6,9	9,8	7,6	52,2	68,9	56,1	10,1	13,7	11,0
Woleu-Ntem	27,4	41,2	31,8	68,3	82,6	73,1	43,9	58,6	48,8
Total	15,1	23,6	17,4	65,8	79,9	70,1	21,9	32,2	24,8

#### 6.4.3 Type d'agriculture pratiqué par les ménages agricoles par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

*L'agriculture vivrière est de loin le type d'agriculture le plus pratiqué par les ménages agricoles suivie par la culture des arbres fruitiers, ceci quel que soit le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.*

Le Tableau 86 donne le nombre de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture. Le Tableau 87 donne le pourcentage de ces ménages parmi l'ensemble des ménages agricoles et le Tableau 88 le pourcentage de ces ménages parmi l'ensemble des ménages ordinaires. Les trois tableaux sont désagrégés par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.

Il ressort de ces deux tableaux que l'agriculture vivrière est de loin le type d'agriculture le plus pratiqué par les ménages agricoles (97 % d'entre eux) suivi par la culture des arbres fruitiers (31 %). L'élevage est pratiqué par 8 % des ménages agricoles et les autres types d'agriculture par moins de 5 %. Ce schéma d'ensemble ne varie pas selon le sexe du chef de ménage et du milieu de résidence. On note toutefois que les ménages dirigés par un homme pratiquent plus la culture des arbres fruitiers que ceux dirigés par une femme (34 % contre 26 % de l'ensemble des ménages agricoles).

**Tableau 86** : Nombre de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Type d'agriculture	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture vivrière	38 864	23 643	62 507	27 109	14 451	41 560	65 973	38 094	104 067
Culture d'arbres fruitiers	12 868	5 716	18 584	10 102	4 314	14 416	22 970	10 030	33 000
Agriculture de rente	1 701	642	2 343	2 010	728	2 738	3 711	1 370	5 081
Elevage	2 520	975	3 495	3 653	1 624	5 277	6 173	2 599	8 772
Pisciculture/ Aquaculture	485	85	570	193	20	213	678	105	783
Nombre de ménages agricoles	40 579	24 083	64 662	27 689	14 574	42 263	68 268	38 657	106 925
Nombre total des ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**Tableau 87** : Pourcentage de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture parmi l'ensemble des ménages agricoles par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Type d'agriculture	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture vivrière	95,8	98,2	96,7	97,9	99,2	98,3	96,6	98,5	97,3
Culture d'arbres fruitiers	31,7	23,7	28,7	36,5	29,6	34,1	33,6	25,9	30,9
Agriculture de rente	4,2	2,7	3,6	7,3	5,0	6,5	5,4	3,5	4,8
Elevage	6,2	4,0	5,4	13,2	11,1	12,5	9,0	6,7	8,2
Pisciculture/ Aquaculture	1,2	0,4	0,9	0,7	0,1	0,5	1,0	0,3	0,7

**Tableau 88** : Pourcentage de ménages dont les membres pratiquent les différents types d'agriculture parmi l'ensemble des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

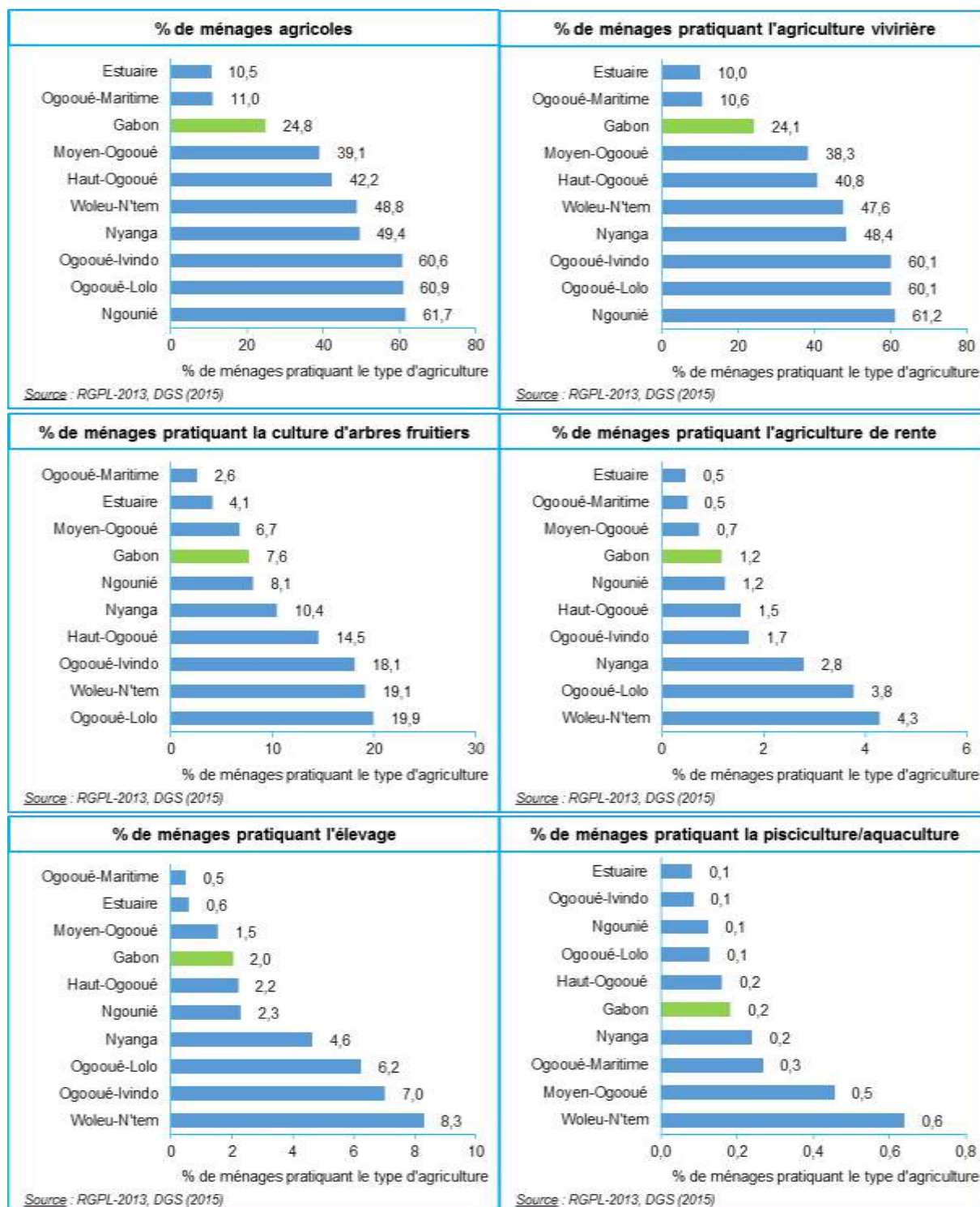
Type d'agriculture	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture vivrière	14,4	23,2	16,8	64,4	79,3	68,9	21,2	31,7	24,1
Culture d'arbres fruitiers	4,8	5,6	5,0	24,0	23,7	23,9	7,4	8,3	7,6
Agriculture de rente	0,6	0,6	0,6	4,8	4,0	4,5	1,2	1,1	1,2
Elevage	0,9	1,0	0,9	8,7	8,9	8,7	2,0	2,2	2,0
Pisciculture/ Aquaculture	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	0,4	0,2	0,1	0,2

#### 6.4.4 Variations provinciales du type d'agriculture pratiqué par les ménages agricoles

*L'ampleur de la pratique des différents types d'agriculture varie sensiblement selon la province.*

L'Estuaire et l'Ogooué-Maritime sont les provinces qui ont le moins de ménages pratiquant l'un ou l'autre des types d'agriculture, avec des pourcentages toujours inférieures à la moyenne nationale. La Ngounié, l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Ivindo sont les provinces les plus agricoles, tous types d'agriculture confondus. Par contre, par type, c'est le Woleu-N'tem qui se classe premier pour l'agriculture de rente, l'élevage et l'aquaculture/pisciculture et second pour la culture d'arbre fruitiers.

**Graphique 53 : Pourcentages de ménages agricoles et pourcentages de ménages pratiquant les différents type d'agriculture parmi les ménages ordinaires par province**



**Tout comme pour le milieu de résidence, quelle que soit la province, c'est l'agriculture vivrière qui est de loin le type d'agriculture pratiqué par le plus grand nombre de ménages. Elle est suivie de loin par la culture des arbres fruitiers (Tableau 89).**

**Tableau 89** : Nombre de ménages agricoles par type d'agriculture pratiqué, Nombre total de ménages agricoles et Nombre total de ménages ordinaires par province

Province	Nombre de ménages par type d'agriculture pratiqué					Nombre de ménages agricoles	Nombre de ménages ordinaires
	Agriculture vivrière	Culture d'arbres fruitiers	Agriculture de rente	Elevage	Pisciculture/Aquaculture		
Estuaire	23 536	9 498	1 106	1 388	191	24 718	234 430
Haut-Ogooué	16 543	5 871	626	894	65	17 075	40 501
Moyen-Ogooué	6 906	1 209	133	278	82	7 041	18 029
Ngounié	12 907	1 700	261	483	26	13 004	21 087
Nyanga	5 695	1 226	329	545	28	5 820	11 773
Ogooué-Ivindo	7 061	2 128	201	825	10	7 121	11 751
Ogooué-Lolo	8 023	2 660	504	831	17	8 124	13 340
Ogooué-Maritime	4 302	1 041	202	201	108	4 455	40 424
Woleu-Ntem	19 094	7 667	1 719	3 327	256	19 567	40 136
Gabon	104 067	33 000	5 081	8 772	783	106 925	431 471

#### **6.4.5 Nombre de personnes pratiquant des activités agricoles par ménage agricole**

**Le nombre moyen de personnes par ménage qui pratiquent l'agriculture est relativement faible et varie peu par type d'agriculture et par milieu de résidence. Par contre pour chaque type d'agriculture, les variations interprovinciales sont fortes.**

Dans les ménages agricoles, c'est finalement très peu de gens qui pratiquent l'agriculture. Tous types d'agriculture confondus, c'est en moyenne 1,9 personne qui les pratique en milieu rural contre 1,7 en milieu urbain. Ces nombres varient peu par milieu de résidence et type d'agriculture. Par contre, pour chaque type d'agriculture, les variations interprovinciales sont importantes, de 1 à 2,6 dans les cas les plus extrêmes. De manière générale, c'est dans le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo qu'il y a plus de membres de ménages impliqués dans les activités agricoles. Les différences entre les autres provinces sont moins importantes.

**Tableau 90** : Pour chaque type d'agriculture, nombre moyens de personnes par ménage qui la pratiquent par province et milieu de résidence

Province	Agriculture à titre personnel		Agriculture vivrière		Culture des arbres fruitiers		Agriculture de rente		Elevage		Pisciculture/Aquaculture	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Estuaire	1,5	1,7	1,5	1,7	1,5	1,5	1,4	1,3	1,4	1,5	1,3	1,3
Haut-Ogooué	2,3	2,5	2,3	2,5	2,3	2,4	2,0	2,6	2,1	2,3	2,0	2,6
Moyen-Ogooué	1,5	1,7	1,5	1,7	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,7	1,3	1,3
Ngounié	1,7	2,0	1,7	2,0	1,6	1,7	1,5	1,3	1,5	1,7	1,1	1,3
Nyanga	1,6	1,8	1,6	1,7	1,2	1,4	1,1	1,0	1,2	1,3	1,1	1,3
Ogooué-Ivindo	2,0	2,2	2,0	2,2	1,8	1,6	1,3	1,4	1,6	1,5	1,5	1,0
Ogooué-Lolo	1,7	1,8	1,7	1,8	1,8	1,5	1,5	1,4	1,6	1,5	1,3	1,4
Ogooué-Maritime	1,4	1,9	1,4	1,9	1,4	1,7	1,4	1,7	1,4	1,6	1,2	1,2
Woleu-Ntem	1,6	1,8	1,5	1,8	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,4	1,6

---

Gabon	1,7	1,9	1,7	1,9	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6	1,4	1,4
-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

## VII. LES GROUPES VULNÉRABLES : CONJOINTS SURVIVANTS, PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, PERSONNES ÂGÉES, ENFANTS

Les groupes qui sont analysés dans ce chapitre sont : les conjoints survivants, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et les enfants.

Ce rapport du RGPL-2013, et plus particulièrement le présent chapitre est une contribution significative à l'effort national de l'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille, en abrégé, ONPDF<sup>13</sup> qui a pour mandat dans son article 4, d'assurer « *la collecte, la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations et données relatives aux situations des droits de l'enfant, du conjoint survivant, de l'orphelin, des personnes vivant avec un handicap, de l'équité et du genre ainsi qu'aux politiques menées en faveur de ces populations cibles* ».

Plusieurs autres programmes nationaux ciblent spécifiquement certains de ces groupes. Par exemple il existe un programme d'assistance aux personnes âgées mis en place en 2009 par le Ministère et des Affaires sociales. Un Plan national d'accélération de la survie de l'enfant a été élaboré.

### 7.1 Les conjoints survivants

Dans certaines cultures gabonaises, à la mort de leur conjoint les veuves font l'objet de spoliations de la part de la belle-famille. Cette pratique était à l'origine plus répandue dans les cultures matrilineaires où les héritiers naturels sont les neveux et nièces des défunts. Cependant, elle a tendance à se généraliser. Par ailleurs, il est apparu que certains hommes se retrouvent aussi confrontés à cette situation à la mort de leurs épouses. Ainsi la problématique du conjoint survivant ne se réduit plus à la seule veuve, mais porte désormais sur les deux conjoints dont l'un survit au décès de l'autre, indépendamment du sexe.

Il existe au Gabon une forte prise de conscience de cette réalité et une volonté ferme de la part des autorités de lutter contre ce phénomène. C'est ainsi que le 21 décembre 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté un projet de résolution soumis par le Gabon, à l'initiative de la Première dame, instituant le 23 juin de chaque année « Journée internationale de la veuve ». C'est dans le sillage de cette volonté de lutter que la spoliation des conjoints survivants que l'un des objectifs fixés au RGPL-2013 est de fournir les données nécessaires pour l'analyse de différentes facettes de cette problématique.

Ainsi le RGPL-2013 a recueilli cinq informations sur les conjoints survivants : le type d'union avec le conjoint décédé ; le nombre d'enfants avec le conjoint décédé ; les biens possédés par le couple ; et enfin les personnes ayant hérité de ces biens. Tous ces aspects seront analysés de manière détaillée dans le rapport thématique consacré aux conjoints survivants. Le présent rapport de synthèse abordera sommairement ces questions.

#### **7.1.1 Effectif des conjoints survivants, composition par sexe et âge et répartition spatiale**

***Le Gabon compte 29 707 conjoints survivants en 2013. Neuf conjoints sur dix sont des femmes, 1 sur 3 vit en milieu rural et 3 sur 4 dans l'Estuaire, le Woleu-Ntem ou le Haut-Ogooué.***

Le Gabon compte 29 707 conjoints survivants (CS) d'après le Tableau 91. Les femmes (26 436 CS) ainsi que le milieu rural (10 091) sont surreprésentés dans ce groupe. En effet, l'écrasante majorité des conjoints survivants (26 436) sont des femmes, soit 89 % de l'ensemble des CS, alors que la population féminine ne représente que 48 % de la population totale.

<sup>13</sup> <http://www.lepratiqdedugabon.com/annuaire/onpdf/>

La longévité des femmes plus grande que celle des hommes, le remariage des hommes après le décès du conjoint plus systématique que celui des femmes et la polygamie qui fait que le décès d'une épouse ne fait pas de l'homme polygame un veuf sont autant de facteurs qui expliquent la sur-représentativité des femmes parmi les conjoints survivants. De même, le milieu rural où ne réside que 13 % de la population gabonaise abrite 10 091 CS, soit 33 % de l'ensemble des CS.

La répartition des conjoints survivants par province fait ressortir leur concentration dans trois d'entre elles : l'Estuaire (9 785 CS), le Woleu-Ntem (6 482 CS) et le Haut-Ogooué (5 521 CS). Ces trois provinces regroupent donc à elles seules 21 788 CS, soit près du quart (73,3 %). A part la Ngounié qui compte 2 541 conjoints survivants les 5 provinces restantes ont chacune moins de 1 400 CS.

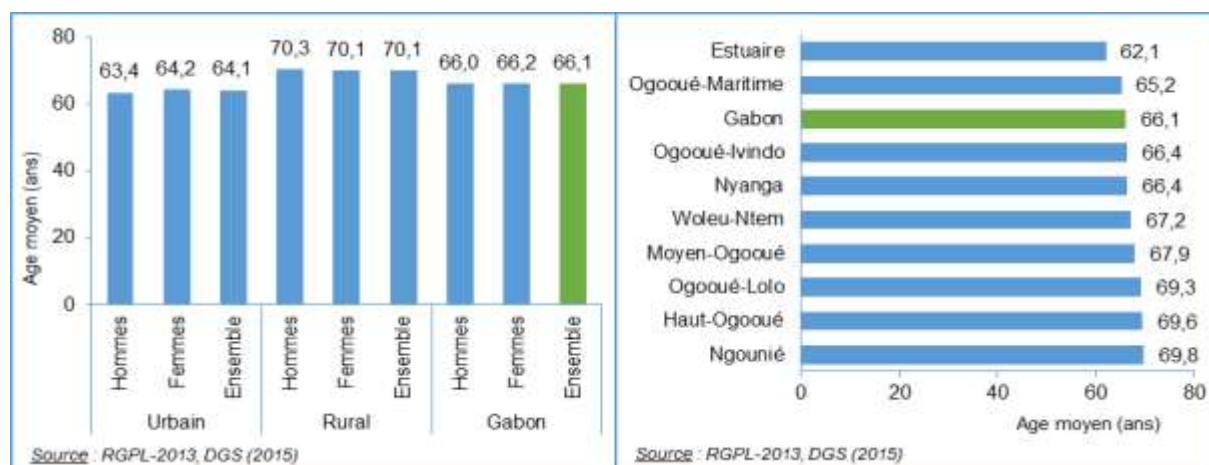
Tableau 91 : Effectif des conjoints survivants et répartition par sexe, province et milieu de résidence

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Estuaire	995	7 689	8 684	147	954	1 101	1 142	8 643	9 785
Haut-Ogooué	384	3 289	3 673	275	1 573	1 848	659	4 862	5 521
Moyen-Ogooué	53	389	442	85	375	460	138	764	902
Ngounié	107	1 260	1 367	131	1 043	1 174	238	2 303	2 541
Nyanga	72	653	725	36	220	256	108	873	981
Ogooué-Ivindo	55	487	542	70	480	550	125	967	1 092
Ogooué-Lolo	42	444	486	69	519	588	111	963	1 074
Ogooué-Maritime	150	1 004	1 154	30	145	175	180	1 149	1 329
Woleu-Ntem	162	2 381	2 543	408	3 531	3 939	570	5 912	6 482
Gabon	2 020	17 596	19 616	1 251	8 840	10 091	3 271	26 436	29 707

**Les conjoints survivants sont âgés en moyenne de 66 ans, sans disparité de sexe mais avec des différences marquées selon le milieu de résidence et la province.**

Les conjoints survivants sont relativement âgés (66 ans en moyenne). Il n'y a pratiquement pas de différences selon le sexe, contrairement au milieu de résidence et à la province. Les conjoints survivants du milieu rural sont en moyenne plus âgés de 6 ans que ceux du milieu urbain (64 ans contre 70 ans). Concernant les variations provinciales, l'écart d'âge moyen des conjoints survivants atteint 8 ans entre l'Estuaire (62 ans) et la Ngounié (70 ans). Seuls l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime ont des âges moyens de leurs conjoints survivants inférieurs à la moyenne nationale. Toutes les autres provinces ont des âges moyens supérieurs.

Graphique 54 : Âge moyen (ans) des conjoints survivants par sexe, milieu de résidence et province



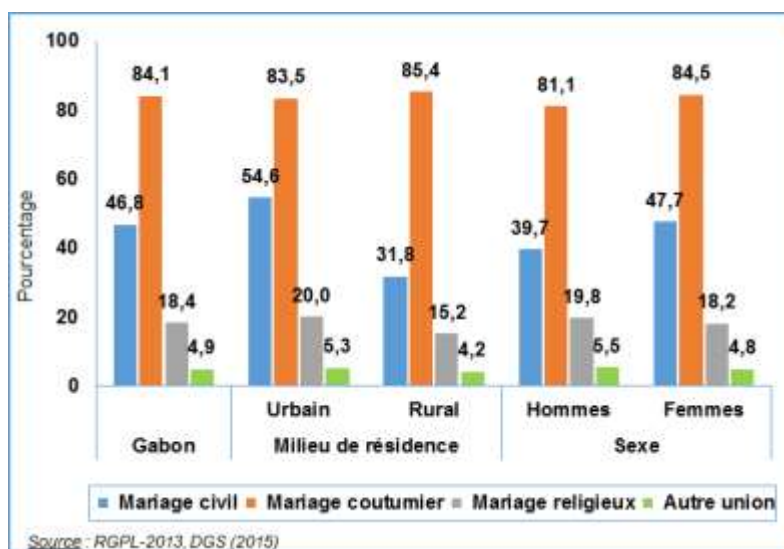
### 7.1.2 Type d'union avec le conjoint décédé

**Moins de la moitié des conjoints survivants (47 %) était marié à l'état civil avec le conjoint décédé, le seul type d'union qui garantit les droits successoraux des conjoints et les protège devant la loi contre les pratiques telle que la spoliation. Le type d'union le plus répandu est le mariage coutumier, contracté par 84 % des conjoints survivants avec leur défunt conjoint.**

L'union des conjoints survivants avec le conjoint décédé pouvait être soit un mariage civil ou religieux ou coutumier, soit n'importe quelle combinaison de ces trois mariages, soit être une union libre. Toutefois, le mariage civil est le seul type d'union qui garantit les droits successoraux des conjoints et les protège devant la loi contre les pratiques telle que la spoliation.

Moins de la moitié des conjoints survivants (47 %) était marié à l'état civil avec le conjoint décédé.

**Graphique 55 : Pourcentages des conjoints survivants selon le type d'union avec le conjoint décédé par sexe et milieu de résidence**



La grande majorité des conjoints survivants (84 %) avait célébré leur union avec le défunt conjoint à la coutume, et bien moins à la religion (18 %). Les unions libres représentaient 5 % des unions avec le conjoint décédé.

Ce schéma varie sensiblement selon le sexe et encore plus selon le milieu de résidence. Selon le sexe, les femmes conjoints survivants sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir été mariées à l'état civil (48 % contre 40 %) et à la coutume (84,5 % contre 81 %). Elles sont par contre un peu moins nombreuses à avoir été mariées à la religion et avoir été dans une union libre. Les écarts entre urbain et rural sont encore plus marqués.

Le mariage civil avec le conjoint décédé est beaucoup plus répandu chez les conjoints survivants en milieu urbain qu'en milieu rural (55 % contre 32 %). Il en est de même pour le mariage religieux (20 % contre 15 %). Par contre la prévalence du mariage coutumier et des unions libres varie très peu selon le milieu de résidence.

### 7.1.3 Spoliation des conjoints survivants : prévalence et variations selon le sexe et le milieu de résidence

L'analyse de la prévalence de la spoliation parmi les conjoints survivants est faite en considérant une série de biens pour lesquels on dénombre le nombre de couples de conjoints survivants qui en avait et le cas échéant, qui en a hérité. Ces biens sont : immobilier ; pension ; voiture ; mobilier ; foncier ; et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.).



### ***Différentes formes de spoliation, plusieurs types de prévalence***

Ce paragraphe donne la définition de spoliation, les différentes formes de spoliation et enfin les différents types de prévalences qui leur sont associées.

- **Spoliation par rapport à un bien spécifique** : Pour chacun des 6 biens pris en compte dans cette analyse, un conjoint survivant est considéré comme spolié s'il/elle ou son conjoint disposait de ce bien et qu'il/elle n'en a pas hérité au décès du conjoint.
- **Spoliation partielle** : un conjoint survivant est considéré spolié partiellement si son couple possédait au moins deux des 6 biens pris en compte ici et qu'il/elle a hérité de certains de ces biens et pas des autres. Autrement dit, il/elle est spolié(e) d'une partie des biens.
- **Spoliation totale** : un conjoint survivant est considéré spolié totalement s'il/elle n'a hérité d'aucun des biens possédés par son couple parmi les 6 types de biens pris en compte ici. Autrement dit, il/elle est spolié(e) pour chacun des biens du couple.
- **Statut par rapport à la spoliation** : C'est une variable qui classe chaque conjoint survivant dans l'une des trois catégories suivantes : Non spolié, Spolié partiellement, Spolié totalement par rapport aux 6 biens retenus ici.

A ces trois formes de spoliation correspondent quatre types de prévalence :

- **Prévalence spécifique de la spoliation d'un bien** : Pour un bien parmi les 6 considérés ici, on obtient la prévalence spécifique lui correspondant en rapportant le nombre de conjoints survivants qui en ont été spoliés sur le nombre total de conjoints survivants dont le couple possédait le bien.
- **Prévalence de la spoliation partielle** : C'est le rapport entre le nombre de conjoints survivants spoliés partiellement (d'une partie des biens mais pas tous) sur le nombre total de conjoints survivants dont le couple possédait au moins un des 6 biens.
- **Prévalence de la spoliation totale** : C'est le rapport entre le nombre de conjoints survivants spoliés de tous les biens possédés sur le nombre total de conjoints survivants dont le couple possédait au moins un des 6 biens.
- **Prévalence de la spoliation** : C'est le rapport entre le nombre de conjoints survivants spoliés d'au moins un bien, parmi les 6 retenus, sur le nombre total de conjoints survivants dont le couple possédait au moins un des 6 biens. La prévalence de la spoliation est la somme de la prévalence de la spoliation partielle et de la de la spoliation totale.

Il faut noter cependant que la définition de la spoliation adoptée ici est purement d'ordre pratique, car le droit successoral tel que défini dans la 2<sup>de</sup> partie du Code civil gabonais est plutôt complexe, avec certaines dispositions difficiles à mettre en pratique et comporte des dispositions clairement discriminatoires à l'égard de certains conjoints survivants. Une étude commanditée en 2007 par le ministère de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme et l'UNFPA intitulée « ETUDE SUR LA DEUXIEME PARTIE DU CODECIVIL GABONAIIS SOUS LE RAPPORT DE L'EXIGENCE D'EGALITE »<sup>14</sup> cite en exemple l'article 692, alinéa 3 du Code qui dispose : « la veuve est privée de son droit d'usufruit si elle se remarie en dehors de la famille, sans raison valable ».

Le Tableau 92 suivant donne l'effectif et le pourcentage des conjoints survivants dont le couple possédait les biens retenus pour la présente analyse : immobilier ; pension ; voiture ; mobilier ; foncier ; et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.).

On notera qu'un peu moins de la moitié des conjoints survivants (12 701, soit 43 %) avait au moins un des biens listés. L'analyse de la spoliation porte uniquement sur ces 12 635 conjoints survivants.

<sup>14</sup>

<http://countryoffice.unfpa.org/gabon/drive/Etudesurla2epartieducodecivilgabonais.pdf>

**Tableau 92** : Effectif et pourcentage des conjoints survivants dont le couple possédait certains biens par sexe, province et milieu de résidence

Type de biens possédés par les conjoints survivants	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Pourcentage de conjoints survivants ayant les biens suivants :					
Immobilier	31,3	36,2	21,7	16,6	33,1
Pension	25,5	31,2	14,4	10,1	27,4
Voiture	14,5	18,1	7,6	7,9	15,4
Avoirs financiers	14,4	17,8	7,8	8,7	15,1
Mobilier	21,7	25,6	14,2	11,8	22,9
Foncier	28,3	33,4	18,4	14,7	30,0
Au moins un des biens listés	42,5	48,7	30,5	21,9	45,1
Effectif de conjoints survivants ayant les biens suivants :					
Immobilier	9 285	7 100	2 185	544	8 741
Pension	7 573	6 124	1 449	332	7 241
Voiture	4 318	3 555	763	259	4 059
Avoirs financiers	4 274	3 482	792	286	3 988
Mobilier	6 451	5 021	1 430	385	6 066
Foncier	8 399	6 543	1 856	481	7 918
Au moins un des biens listés	12 635	9 557	3 078	715	11 920
Effectif total des conjoints survivants	29 707	19 616	10 091	3 271	26 436

**La spoliation des conjoints survivants est une pratique courante au Gabon : 1 conjoint survivant sur 5 a été spolié d'au moins un des types de bien considérés dans cette analyse. (Spoliation partielle) La proportion est d'environ 1 sur 8 si l'on considère la spoliation par rapport à tous les biens possédés par le couple parmi ceux considérés ici (Spoliation totale). Les femmes sont plus victimes des deux formes de spoliation que les hommes. La pratique est un peu plus répandue en milieu urbain.**

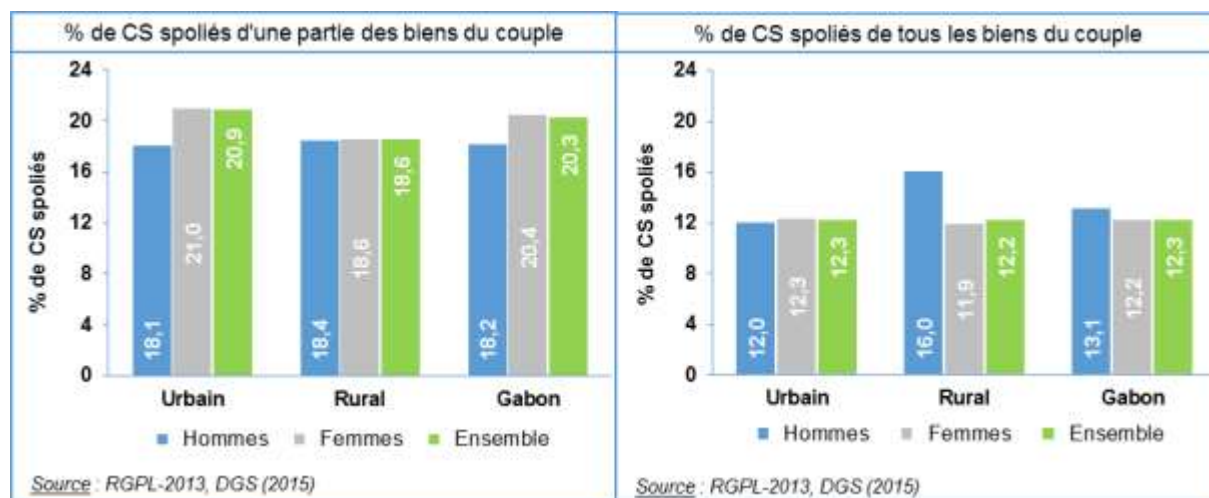
La spoliation des conjoints survivants est une pratique courante au Gabon puisque 20 % des conjoints survivants en ont été victimes pour au moins un des biens suivants : immobilier ; pension ; voiture ; mobilier ; foncier ; et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.). Pire, 12 % des conjoints survivants a été victime de spoliation pour l'ensemble des biens possédés par leur couple parmi cette liste (Tableau 93 et Graphique 56).

Les femmes sont plus victimes de spoliation que les hommes ; 20 % d'entre elles l'ont été au moins pour un bien contre 18 % des hommes conjoints survivants. La spoliation est également plus courante en milieu urbain 21 % des conjoints survivants en ont été victimes contre 19 % en milieu rural.

En termes d'effectifs absolus, ce sont 2 564 conjoints survivants dont le couple possédait au moins un des biens considérés qui ont été victimes de spoliation sur au moins un des biens. Parmi eux, on dénombre 2 434 femmes. La spoliation pour l'ensemble des biens du couple a touché 1 548 conjoints survivants dont 1 454 femmes.

**Tableau 93** : Répartition (Effectif et %) des conjoints survivants selon le statut par rapport à la spoliation par sexe et milieu de résidence

Statut du conjoint survivant par rapport à la spoliation	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Pourcentage									
Non spolié	81,9	79,0	79,1	81,6	81,4	81,4	81,8	79,6	79,7
Spolié	18,1	21,0	20,9	18,4	18,6	18,6	18,2	20,4	20,3
<i>Spolié d'une partie des biens</i>	6,1	8,7	8,6	2,4	6,6	6,3	5,0	8,2	8,0
<i>Spolié de tous les biens du couple</i>	12,0	12,3	12,3	16,0	11,9	12,2	13,1	12,2	12,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif									
Non spolié	417	7 147	7 564	168	2 339	2 507	585	9 486	10 071
Spolié	92	1 901	1 993	38	533	571	130	2 434	2 564
<i>Spolié d'une partie des biens</i>	31	790	821	5	190	195	36	980	1 016
<i>Spolié de tous les biens</i>	61	1 111	1 172	33	343	376	94	1 454	1 548
Total	509	9 048	9 557	206	2 872	3 078	715	11 920	12 635

**Graphique 56** : Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés partiellement\* et pourcentage de conjoints survivants spoliés totalement par sexe et milieu de résidence

\* Les types de biens considérés sont : immobilier, pension, voiture, mobilier, foncier et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.).

**La spoliation porte sur tous les types de biens. Le pourcentage de conjoints survivants victimes de spoliation par type de bien varie de 12 % (pour la voiture) à 16 % (pour le foncier).**

La spoliation n'épargne aucun bien. Le bien le moins concerné est la voiture pour lequel 12 % des conjoints survivants a tout de même été spolié. Le foncier est le bien sur lequel porte le plus souvent la spoliation avec 16 % de conjoints survivants spoliés (Tableau 94).

Par ailleurs, quel que soit le type de bien, la spoliation le concernant touche plus les femmes que les hommes, et est plus répandue en milieu urbain. La seule exception est le foncier pour lequel la spoliation est légèrement plus fréquente en milieu rural (17 %) contre 16 %.

Tableau 94 : Pourcentage de conjoints survivants spoliés de certains biens par sexe et milieu de résidence

Type de biens	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Immobilier	14,2	14,8	12,4	12,1	14,4
Pension	11,7	11,9	10,8	8,7	11,8
Voiture	12,4	13,2	8,7	6,2	12,8
Avoirs financiers	12,8	13,7	9,1	9,8	13,1
Mobilier	15,2	15,3	15,0	15,1	15,2
Foncier	16,0	15,9	16,6	15,0	16,1
Tout ou partie des biens du couple parmi les biens ci-dessus	20,3	20,9	18,6	18,2	20,4
Tous les biens du couple parmi les biens ci-dessus	12,3	12,3	12,2	13,1	12,2

En termes d'effectif absolus, c'est le foncier et l'immobilier qui sont les biens qui compte le plus de conjoint survivants spoliés avec respectivement 1 348 et 1 321 cas. Pour les autres biens, l'effectif de conjoints survivants spoliés varie de 535 cas pour la voiture à 981 pour le mobilier.

Tableau 95 : Effectif de conjoints survivants spoliés de certains biens par sexe et milieu de résidence

Type de biens	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Immobilier	1 321	1 049	272	66	1 255
Pension	883	727	156	29	854
Voiture	535	469	66	16	519
Avoirs financiers	549	477	72	28	521
Mobilier	981	767	214	58	923
Foncier	1 348	1 039	309	72	1 276
Au moins un des biens du couple parmi les biens ci-dessus	2 564	1 993	571	130	2 434
Tous les biens du couple parmi les biens ci-dessus	1 548	1 172	376	94	1 454

#### 7.1.4 **Spoliation des conjoints survivants : variations selon le type d'union et la province**

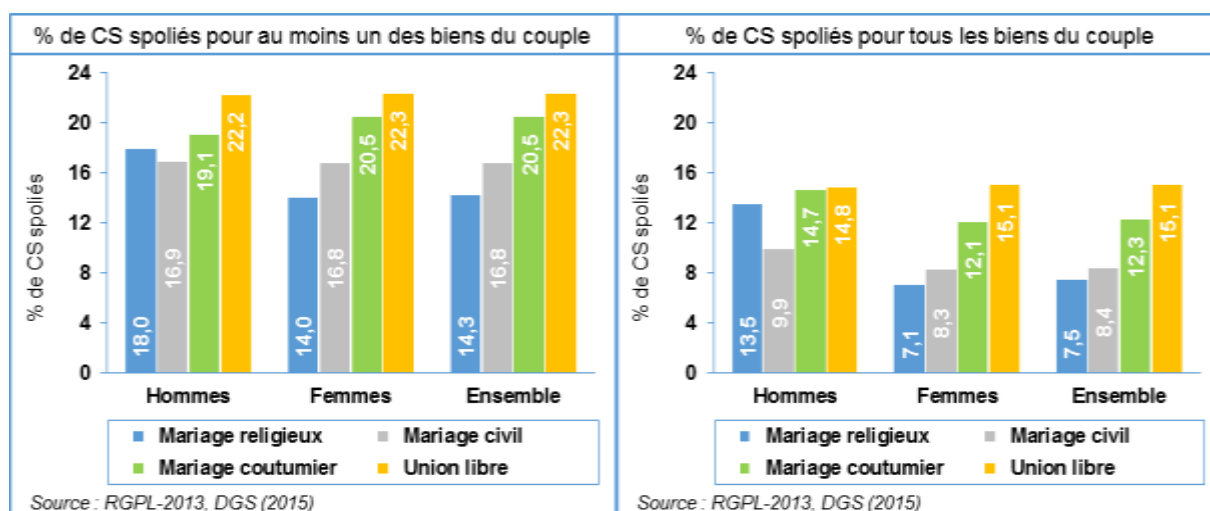
***Le risque d'être victime de spoliation dépend du type d'union. Il est plus élevé pour les unions libres et le mariage religieux et plus faible pour le mariage religieux et le mariage civil.***

L'union libre et le mariage coutumier (le type de mariage le plus fréquent) sont les formes d'union qui offrent le moins de protection contre la spoliation. En effet, le pourcentage de spoliés pour au moins un des biens considérés varie de 14 % pour le mariage religieux, à 17 % pour le mariage civil, puis à 20,5 % pour le mariage coutumier et atteint les 22 % pour l'union libre (Graphique 57).

Si on considère la spoliation pour tous les biens, le pourcentage est de 7,5 % pour le mariage religieux, 8 % pour le mariage civil, 12 % pour le mariage coutumier et 15 % pour l'union libre.

Le schéma d'ensemble décrit ci-dessus est valable pour les femmes conjoints survivants, mais varie quelque peu chez les hommes. Chez ces derniers, c'est le mariage civil qui offre le plus de garantie contre la spoliation suivi du mariage religieux, contrairement aux femmes.

**Graphique 57 : Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés pour au moins un des biens considérés\* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et type d'union**

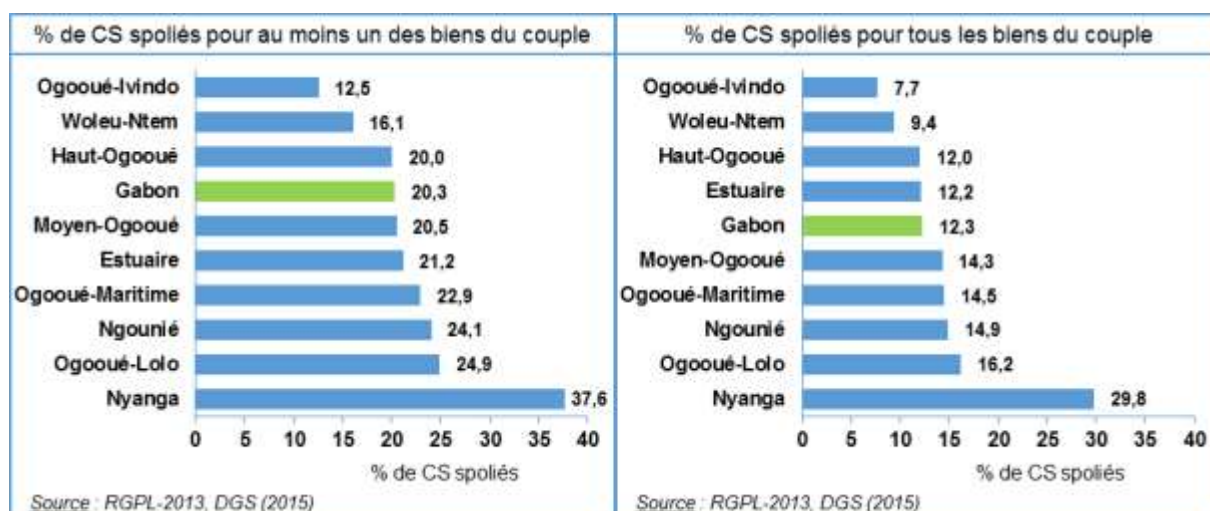


\* Les types de biens considérés sont : immobilier, pension, voiture, mobilier, foncier et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.).

**La pratique de la spoliation varie grandement en fonction de la province. Le pourcentage de conjoints survivants victimes de spoliation pour au moins un bien varie de 12,5 % dans l'Ogooué-Ivindo à 38 % dans la Nyanga. Pour la spoliation concernant tous les biens, le pourcentage varie de 8 % dans l'Ogooué-Ivindo à 30 % dans la Nyanga.**

Les variations de la pratique de la spoliation selon la province sont très marquées comme le montre le Graphique 58. La Nyanga se singularise avec une prévalence de cette pratique presque deux fois celle du niveau national et qui dépasse de loin celle de toutes les autres provinces : 38 % pour la spoliation d'au moins un bien et 30 % pour la spoliation de tous les biens. Pour chacun des deux types de spoliation, on distingue de manière générale trois groupes de provinces : (i) la Nyanga, province avec la plus forte prévalence ; (ii) les provinces à relative faible prévalence (Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem) ; et le reste des provinces avec des prévalences tournant autour de la moyenne nationale.

**Graphique 58 : Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés pour au moins un des biens considérés\* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par province**



\* Les types de biens considérés sont : immobilier, pension, voiture, mobilier, foncier et avoirs financiers (actions, assurances vie, comptes bancaires, obligations, etc.).

Les tableaux 96 et 97 donnent respectivement les pourcentages et les effectifs de spoliés par sexe par province. Pour la plupart des provinces, les chiffres des hommes sont trop petits et les pourcentages pas stables. Chez les femmes, on retrouve le même schéma que celui du graphique 58.

**Tableau 96** : Pourcentage de conjoints survivants spoliés pour au moins un des biens considérés\* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et province

Province	Pourcentage de conjoints survivants spoliés d'au moins un des biens du couple			Pourcentage de conjoints survivants spoliés de tous les biens du couple		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Estuaire	19,2	21,3	21,2	12,8	12,1	12,2
Haut-Ogooué	16,0	20,3	20,0	14,0	11,8	12,0
Moyen-Ogooué	---	20,1	20,5	---	13,9	14,3
Ngounié	---	24,2	24,1	---	14,7	14,9
Nyanga	---	38,8	37,6	---	30,6	29,8
Ogooué-Ivindo	---	13,3	12,5	---	8,2	7,7
Ogooué-Lolo	---	24,6	24,9	---	15,9	16,2
Ogooué-Maritime	---	22,6	22,9	---	14,7	14,5
Woleu-Ntem	14,7	16,1	16,1	12,1	9,3	9,4
Gabon	18,2	20,4	20,3	13,1	12,2	12,3

**Tableau 97** : Effectif de conjoints survivants spoliés pour au moins un des biens considérés\* et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par sexe et province

Province	Pourcentage de conjoints survivants spoliés d'au moins un des biens du couple			Pourcentage de conjoints survivants spoliés de tous les biens du couple		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Estuaire	57	984	1 041	38	560	598
Haut-Ogooué	24	414	438	21	241	262
Moyen-Ogooué	8	78	86	6	54	60
Ngounié	7	171	178	6	104	110
Nyanga	2	109	111	2	86	88
Ogooué-Ivindo	0	55	55	0	34	34
Ogooué-Lolo	3	74	77	2	48	50
Ogooué-Maritime	12	132	144	5	86	91
Woleu-Ntem	17	417	434	14	241	255
Gabon	130	2 434	2 564	94	1 454	1 548

## 7.2 Les personnes vivant avec un handicap

Les personnes vivant avec un handicap, tout comme celles des âges avancés, sont des individus aux prises avec des difficultés quotidiennes qui peuvent nuire à leur bon développement et à leur épanouissement dans la société. Ayant à cœur le bien-être de chaque individu dont fait partie cette composante, le Gabon a consacré dans son Article 1<sup>er</sup>, Alinéa 8 de sa constitution, la question de la protection sociale. Inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales, elle garantit en effet à tous, la protection de la santé et la sécurité sociale.

Plusieurs conventions, programmes et initiatives internationales relatives aux PVH existent :

- La Conférence panafricaine en 2002 pour l'adoption d'un Programme d'Action en faveur des personnes handicapées ;
- Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adoptée par la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le Vieillissement de 2002.
- Le Choix de la décennie 1999-2009 comme décennie africaine des personnes handicapées ;

- Le Programme d'Action Mondial pour les Personnes Handicapées (PAMPH) mis en œuvre durant la décennie 1983–1992 tournant autour de la prévention de l'incapacité ; la réadaptation ; la réalisation d'une pleine participation des personnes handicapées à la vie et au développement de la société et la réalisation de l'égalité ;
- L'adoption en 1993 par les Nations Unies des 22 règles pour l'égalisation des chances des personnes vivant avec un handicap ;
- La Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenu au Caire en 1994 (CIPD) qui a retenu trois objectifs concernant les personnes vivant avec un handicap ;
- L'Organisation des Jeux Olympiques pour les handicapés en 2004 ;
- La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes vivant avec un handicap de 2006 ;
- Les recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'impliquer les organisations représentant les personnes vivant avec un handicap dans les plans et programmes relatifs au handicap ;
- La mise en place d'une base de données des Nations Unies sur les statistiques sur le handicap (DISTAT) ;

Il est attendu de chaque pays signataire des conventions internationales sur les PVH qu'il fournisse des données statistiques fiables et actualisées qui rendent compte de la situation des PVH. Le Gabon ne dispose pratiquement pas de données sur les PVH et très peu d'opérations de collecte de données prennent en compte cette thématique.

Le RGPL2013 est une source de données unique, d'une part, du point de vue de l'exhaustivité du nombre de PVH sur lesquels portent les informations collectées et, d'autre part, de la diversité des aspects qu'il permet d'analyser, dont une partie seulement sera abordée dans ce rapport des résultats globaux.

Les points traités par cette partie sont : le dénombrement exhaustif des PVH, la prévalence globale du handicap (tous types confondus), la prévalence spécifique du handicap (prévalence par type de handicap) et le polyhandicap. Les analyses portent également sur les variations de ces indicateurs selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province afin de déceler les disparités de genre et mettre en lumière les disparités géographiques du handicap.

L'analyse est faite sur la population âgée de 1 an et plus. Les bébés de 0 an sont exclus du fait de la difficulté des répondants de détecter à cet âge certains handicaps étudiés ici comme la mutité (totale ou partielle), la surdit  (totale ou partielle), l'infirmit , la d ficiency mentale.

### **7.2.1 Pr valence du handicap et du polyhandicap selon le sexe et le milieu de r sidence**

***Le Gabon compte 37 789 PVH  g es de 1 an et plus dont une moiti  de femmes, soit une pr valence nationale de 2,2 %. La pr valence est deux fois et demie plus  lev e en milieu rural qu'en milieu urbain.***

Le RGPL a d nombr  37 789 personnes vivant avec un handicap (PVH) dont la moiti  est constitu e de femmes (Tableau 98). Les trois quarts des PVH (28 000) r sident en milieu urbain. Le pourcentage de PVH dans la population de 1 an et plus (pr valence du handicap) s' tablit ainsi 2,2 % au niveau national.

La pr valence du handicap ne varie pas selon le sexe mais diff re sensiblement entre les deux milieux de r sidence. Elle est 2,5 fois sup rieure en milieu rural (4,7 %) qu'en milieu urbain (1,9 %).

**Tableau 98** : Répartition (Effectif et %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 1 an et plus selon le statut par rapport au handicap par sexe et milieu de résidence

Statut par rapport au handicap	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
<b>Effectif</b>					
Ne vit pas avec un handicap	1 654 339	1 455 940	198 399	839 657	814 682
Vit avec un handicap	37 789	27 998	9 791	18 902	18 887
Non déclaré	9 940	8 092	1 848	5 236	4 704
<b>Total</b>	<b>1 702 068</b>	<b>1 492 030</b>	<b>210 038</b>	<b>863 795</b>	<b>838 273</b>
<b>Pourcentage</b>					
Ne vit pas avec un handicap	97,2	97,6	94,5	97,2	97,2
Vit avec un handicap	2,2	1,9	4,7	2,2	2,3
Non déclaré	0,6	0,5	0,9	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Les types de handicap les plus répandus au Gabon sont l'infirmité des membres supérieurs et /ou inférieurs (avec 15 429 cas) et la cécité totale ou partielle (14 206 cas).**

Certains handicaps sont plutôt rares comparés à d'autres (Tableau 99). Par exemple la surdité totale touche 908 personnes, la mutité partielle 1 041 tandis que la cécité partielle affecte 12 644 personnes et l'infirmité des membres inférieurs 12 354.

**Tableau 99** : Effectif des personnes de 1 an et plus vivant avec les différents types de handicap par sexe et milieu de résidence

Type de handicap	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Tous types de handicap	37 789	27 998	9 791	18 902	18 887
Infirmité membre(s) supérieur(s) et/ou inférieur(s)	15 429	11 163	4 266	8 386	7 043
<i>Infirmité membre(s) supérieur(s)</i>	7 856	5 653	2 203	4 268	3 588
<i>Infirmité membre(s) inférieur(s)</i>	12 354	9 018	3 336	6 599	5 755
Surdité (totale ou partielle)	7 202	4 978	2 224	3 585	3 617
<i>Surdité totale</i>	908	610	298	472	436
<i>Surdité partielle</i>	6 294	4 368	1 926	3 113	3 181
Mutité (totale ou partielle)	5 510	3 987	1 523	2 853	2 657
<i>Mutité totale</i>	4 469	3 243	1 226	2 296	2 173
<i>Mutité partielle</i>	1 041	744	297	557	484
Cécité (totale ou partielle)	14 206	10 366	3 840	6 584	7 622
<i>Cécité totale</i>	1 562	1 067	495	763	799
<i>Cécité partielle</i>	12 644	9 299	3 345	5 821	6 823
Déficiência mentale	5 791	4 275	1 516	2 918	2 873
Autre handicap	10 057	7 907	2 150	4 909	5 148

\* Les non déclarés sont exclus du dénominateur dans le calcul de la prévalence

Le Tableau 100 permet de comparer les prévalences des différents types de handicap de manière plus précise. Il en ressort que l'infirmité des membres inférieurs et la cécité partielle sont les types de handicap les plus répandus. La prévalence des différents handicaps ne varie pas selon le sexe mais est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain à l'exception de la mutité partielle qui ne présente aucune variation selon le milieu de résidence.



Tableau 100 : Prévalence des différents types de handicap parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 1 an et plus par sexe et milieu de résidence (% de personnes vivant avec le handicap\*)

Type de handicap	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Tous types de handicap	2,2	1,9	4,7	2,2	2,3
Infirmité membre(s) supérieur(s) et/ou inférieur(s)	0,9	0,8	2,1	1,0	0,8
<i>Infirmité membre(s) supérieur(s)</i>	<i>0,5</i>	<i>0,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,5</i>	<i>0,4</i>
<i>Infirmité membre(s) inférieur(s)</i>	<i>0,7</i>	<i>0,6</i>	<i>1,6</i>	<i>0,8</i>	<i>0,7</i>
Surdit� (totale ou partielle)	0,4	0,3	1,1	0,4	0,4
<i>Surdit� totale</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>Surdit� partielle</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,9</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
Mutit� (totale ou partielle)	0,3	0,3	0,7	0,3	0,3
<i>Mutit� totale</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
<i>Mutit� partielle</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
C�civit� (totale ou partielle)	0,8	0,7	1,9	0,8	0,9
<i>C�civit� totale</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>C�civit� partielle</i>	<i>0,7</i>	<i>0,6</i>	<i>1,6</i>	<i>0,7</i>	<i>0,8</i>
D�ficiency mentale	0,3	0,3	0,7	0,3	0,3
Autre handicap	0,6	0,5	1,0	0,6	0,6

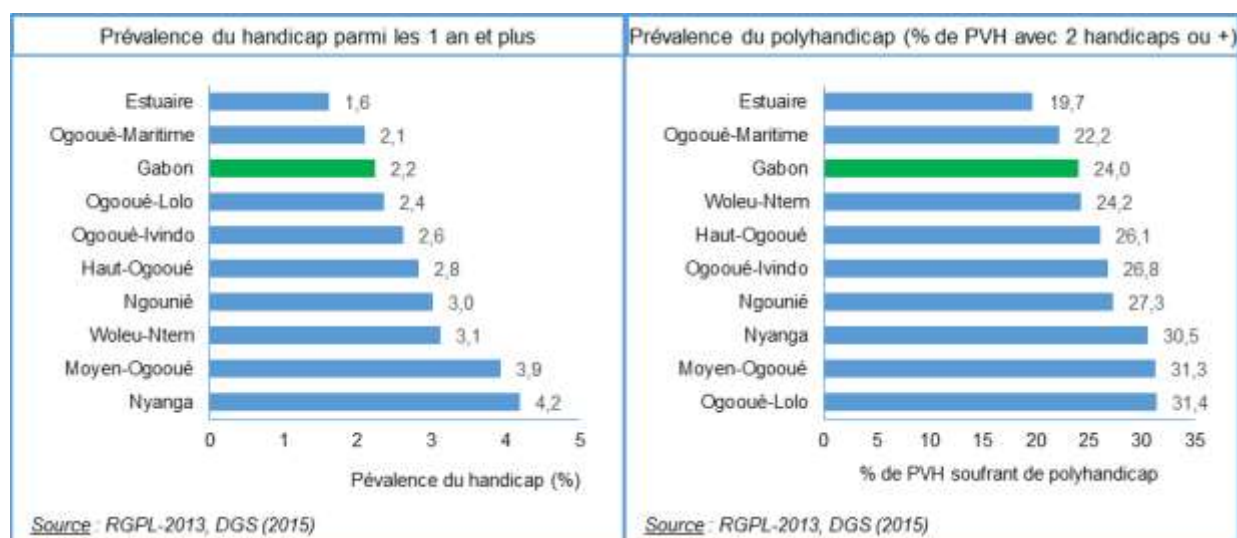
\* Les non d clar s sont exclus du d nominateur dans le calcul de la pr valence

### 7.2.2 Variations g ographiques de la pr valence du handicap selon la province et l' ge

La pr valence du handicap varie sensiblement d'une province   l'autre, allant d'un minimum de 1,6 % dans l'Estuaire   un maximum de 4,2 % dans la Nyanga. De m me un quart des PVH cumule au moins deux handicaps. Ce pourcentage du polyhandicap varie d'un minimum de 20 % dans l'Estuaire   un maximum de 31 % dans l'Ogoou -Lolo.

Il ressort du Graphique 59 que seules deux provinces ont de meilleurs indicateurs de pr valence du handicap et du polyhandicap que le niveau national : l'Estuaire et l'Ogoou -Maritime. Dans toutes les autres provinces la situation est moins reluisante, surtout dans la Nyanga et le Moyen Ogoou  (pour les deux pr valences) et l'Ogoou -Lolo (pour la pr valence du polyhandicap).

Graphique 59 : Pr valence du handicap parmi les personnes de 1 an et plus et pourcentage des personnes ayant au moins deux handicaps parmi les PVH (polyhandicap) par province

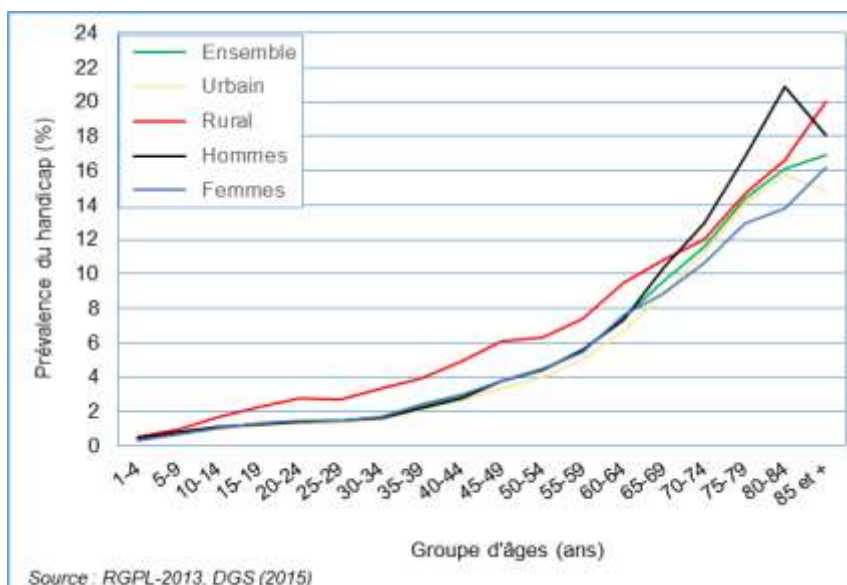


**La prévalence du handicap augmente avec l'âge, de 0,4 % chez les 1-4 ans à 17 % chez les 85 ans et plus. Cette tendance est valable indépendamment du sexe et du milieu de résidence.**

Le Graphique 60 confirme la hausse de la prévalence du handicap avec l'âge. En effet, avec l'âge l'exposition aux risques pouvant conduire à certains types de handicaps (infirmité par exemple) augmente sans compter la dégénérescence physique aux âges avancés qui s'accompagne de pertes ou réduction de certaines facultés comme la mobilité et la vue.

Le graphique montre aussi que la prévalence du handicap ne varie pas selon le sexe jusqu'à 65 ans.

**Graphique 60 : Prévalence du handicap par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence**



A partir de 65 ans, les hommes sont plus touchés que les femmes. Entre 1 et 75 ans la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Au-delà les différences sont faibles.

### 7.3 Les personnes âgées

Le phénomène de vieillissement de la population est un phénomène mondial mais prend des visages radicalement différents dans les pays développés et dans les pays les moins avancés. En effet, dans ces derniers la problématique se pose moins en termes de poids démographique qu'en termes de conditions de vie des personnes âgées. Ces différences reflètent en partie les différences de progrès dans la transition démographique.

Au Gabon, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses du fait de la hausse de l'espérance de vie. Mais, à l'instar des autres pays en voie de développement, les transformations concernant les personnes âgées touchent plus leurs conditions de vie. Traditionnellement les personnes âgées occupaient dans la société gabonaise une place de choix que leur conférait leur droit d'ainesse. Elles étaient les chefs dans le cercle familial et les leaders de la vie communautaire. Ce qui leur conférait un statut élevé et un prestige dans la société. Sans être fondamentalement remis en cause, ces statuts et rôles sont en train de s'effriter du fait de la modernisation et des difficultés économiques qui amènent par exemple de plus en plus de personnes d'âges avancés à demeurer actifs pour continuer soutenir leurs enfants qui ont des difficultés à trouver un emploi ou à fonder leur propre foyer.

Face à ces problématiques, des politiques et programmes en matière de protection des personnes âgées ont été élaborés : Décret 269 du 31 mai 1971, Loi 10/82 du 24 janvier 1983, Service de gérontologie/gériatrie de Melan créé en mai 1976, Fraternité Saint Jean créé en 1994, programme d'assistance aux personnes âgées mis en place en 2009 par le Ministère et des Affaires sociales... Au niveau international, il y a le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adoptée par la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le Vieillessement de 2002 qui identifie trois axes que sont la participation des personnes âgées au développement, l'avancement dans les domaines de la santé et du bien-être des personnes âgées et enfin la mise en place d'un environnement favorable aux personnes âgées. Mesurer les progrès réalisés par le Gabon dans ces différents domaines exige une grande variété de données et d'information sur les personnes âgées et leur environnement.

Ce chapitre est une contribution à la mise à disposition de telles information au Gouvernements et à

ses partenaires sur les questions de vieillissement (bailleurs de fonds, société civil, autorités locales, etc.). Il n'aborde qu'une partie des problématiques soulevées : effectif et poids démographique des personnes âgées dans la population résidente, analyse certaines de leurs caractéristiques qui en font un groupe vulnérables (handicap, solitude, absence de prise en charge, etc.). Le rapport thématique sur les personnes âgées les traitera toutes de manière approfondie.

Au Gabon est considérée personne âgée toute personne de 65 ans et plus. Au niveau international, le troisième âge commence à 60 ans. Pour des fins de comparaison internationale, l'effectif et le poids démographique des 60 ans et plus sera également fournis.

### **7.3.1 Effectif, poids démographique et situation matrimoniale des personnes âgées**

**Le Gabon compte 71 492 personnes âgées de 65 ans et plus et 100 937 personnes de 60 ans et plus. Ce qui représente respectivement des taux de vieillissement de 3,9 % et 5,6 %. On compte 3 femmes de 65 ans et plus pour 2 hommes du même groupe d'âges.**

La répartition des personnes âgées par sexe révèle une prédominance des femmes au troisième âge due essentiellement à leur plus grande longévité. Chez les 65 ans et plus, on dénombre 42 990 femmes âgées contre 28 502 hommes âgés, soit un rapport de 3 femmes pour 2 hommes.

Par ailleurs, il ressort que les personnes âgées sont sur-représentées en milieu rural, dû probablement au retour au village à la fin de la vie active. On dénombre 28 502 en milieu rural, soit 40 %. Or le rural ne concentre que 13 % de la population totale.

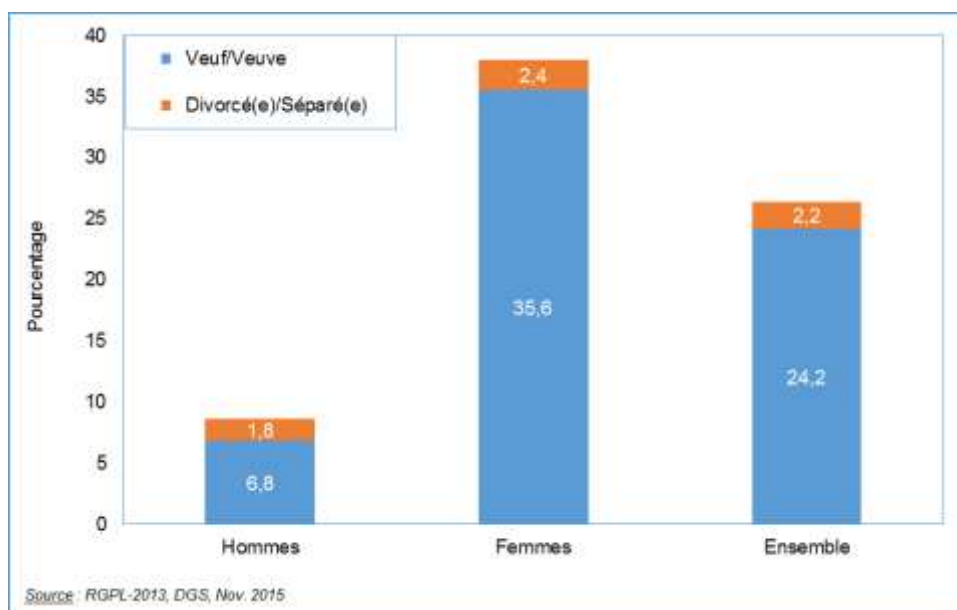
**Tableau 101** : Effectif des personnes âgées de 65 ans et plus et de 60 ans et plus et leur pourcentage dans la population résidente totale par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence / Sexe	Les 65 ans et plus		Les 60 ans et plus	
	Effectif des personnes âgées	% dans la population résidente	Effectif des personnes âgées	% dans la population résidente
Urbain				
Hommes	17 338	2,1	29 018	3,6
Femmes	25 618	3,4	35 084	4,6
Ensemble	42 956	2,7	64 102	4,1
Rural				
Hommes	11 164	9,2	14 971	12,4
Femmes	17 372	15,4	21 864	19,4
Ensemble	28 536	12,2	36 835	15,8
Gabon				
Hommes	28 502	3,1	43 989	4,7
Femmes	42 990	4,9	56 948	6,5
Ensemble	71 492	3,9	100 937	5,6

**Une personne âgée sur 4 ne vit plus avec son conjoint. La proportion atteint 38 % chez les femmes alors qu'elle est de 8 % chez les hommes.**

Les femmes âgées vivent plus souvent l'absence du conjoint que les hommes comme le montre le Graphique 61. Une personne âgée sur cinq ne vit plus avec son conjoint. Cette proportion est 5 fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (36 % contre 7 %).

La plus grande solitude des femmes âgées en termes de vie de couple provient essentiellement du veuvage plus fréquent chez les femmes du fait de leur plus grande longévité, de leur âge inférieur généralement à celui du conjoint, et des remariages plus fréquents chez les hommes ainsi que de la polygamie (un homme polygame qui perd un conjoint reste toujours marié).

**Graphique 61 : Pourcentage de personnes âgées de 65 et plus en rupture d'union par sexe**

### 7.3.2 Souscription à une assurance, handicap et prise en charge des personnes âgées

**La souscription à une assurance est plutôt généralisée chez les personnes âgées, même si elle n'est pas encore universelle.**

Environ sept personnes âgées sur dix bénéficient d'une assurance (72 %). Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à avoir souscrit à une assurance que les hommes (74 % contre 70 %).

**Tableau 102 : Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus des ménages ordinaires selon qu'elles sont assurées ou non par sexe**

Souscription à une assurance	Effectif			Pourcentage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Est assuré	19 563	31 357	50 920	70,1	73,8	72,3
N'est pas assuré	4 611	6 086	10 697	16,5	14,3	15,2
Non déclaré	3 748	5 074	8 822	13,4	11,9	12,5
Ensemble	27 922	42 517	70 439	100,0	100,0	100,0

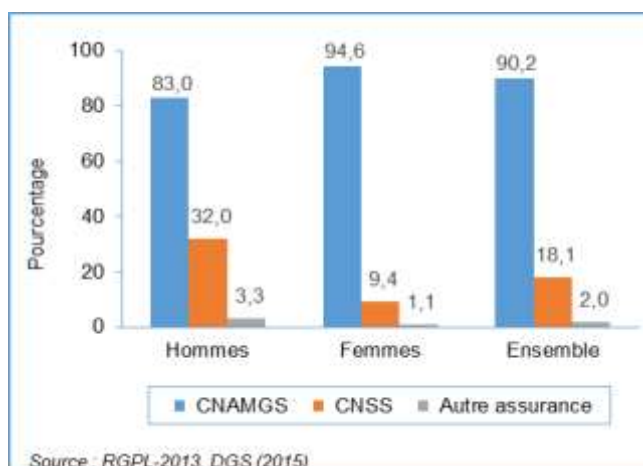
**La CNAMGS est le premier assureur des personnes âgées, quel que soit le sexe.**

Neuf personnes âgées assurées sur dix ont une assurance de la CNAMGS et 18 % à une assurance à la CNSS.

Les femmes âgées sont plus nombreuses à être assurées à la CNAMGS que les hommes (95 % contre 83 %). Par contre ces derniers sont plus nombreux à avoir une assurance de la CNSS que les femmes (32 % contre 9 %).

Au total 2 % des personnes âgées ont souscrit à une assurance autre que celle de la CNAMGS et de la CNSS. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à avoir ce type d'assurance (3,3 %) que les femmes (1,1 %).

**Graphique 62 : Pourcentage de personnes âgées de 65 et plus selon le type d'assurance par sexe**



\* Une personne peut avoir plus d'une assurance. La somme des pourcentages ne donne donc pas 100 %

**Le handicap sévit plus parmi les personnes âgées de 65 ans et plus que dans le reste de la population : Au total 12,5 % d'entre elles vit avec un handicap. Les hommes sont un peu plus touchés que les femmes (13,9 % contre 11,6 %).**

Le risque de certains handicaps augmente avec l'âge (ex. baisse de la vue, réduction de la motricité). Aussi la prévalence du handicap est-elle plus élevée chez les personnes âgées (12,5 %) que dans la population totale (2,2 %). Elle est plus élevée chez les hommes (14 %) que chez les femmes (12 %).

**Tableau 103** : Effectif des personnes âgées de 65 ans et plus des ménages ordinaires vivant avec un handicap et prévalence du handicap par sexe

Statut par rapport au handicap	Effectif de personnes âgées vivant avec un handicap			Prévalence du handicap parmi les personnes âgées		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ne vit pas avec un handicap	23 731	37 263	60 994	85,0	87,6	86,6
Vit avec un handicap	3 880	4 934	8 814	13,9	11,6	12,5
Non déclaré	311	320	631	1,1	0,8	0,9
Ensemble	27 922	42 517	70 439	100,0	100,0	100,0

Sur les 8 814 personnes vivant avec un handicap, seules 134 bénéficient d'une indemnité au titre de son handicap, soit 1,5 %. Parmi elles, on compte 83 hommes et 51 femmes.

#### 7.4 Les enfants

Les enfants constituent une grande part de la population gabonaise du fait du taux d'accroissement démographique relativement important (2,9 % en moyenne par an). Les enfants occupent une place importante dans la société gabonaise. Des rôles et statuts particuliers leur sont dévolus dans l'organisation sociale traditionnelle, au sein de la famille et de la communauté et dans la production des biens et des services. Des rites traditionnels leur sont consacrés et certains tabous les concernent spécifiquement.

L'étude de l'effectif, de la structure par âge et de la part dans population totale des enfants et adolescents a aussi un intérêt purement démographique en ce sens qu'elle révèle en partie le stade où se trouve un pays dans la transition démographique. Les enfants, et les jeunes, sont ainsi une porte d'entrée pour l'analyse des questions liées au dividende démographique.

Plusieurs dispositions nationales et internationales existent pour traiter des questions relatives aux enfants. Sur le plan national on peut citer plusieurs initiatives pour la survie, la protection et la lutte contre les inégalités et l'exclusion des enfants : Plan national d'accélération de la survie de l'enfant ; Loi N° 35/62 du 10 décembre 1962 en faveur de la protection de l'enfant ; Loi N° 3/94 du 21 novembre 1994 sur le travail des enfants ; l'Ordonnance n° 001/95, qui porte sur la protection de la mère et de l'enfant ; Manuel national de procédures de prise en charge des enfants victimes de traite (2008).

Sur le plan internationales, en plus des OMD et des ODD on peut citer : la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des enfants (1990) ; les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels (surtout les I et II de 1977) ; la Convention sur les droits des enfants (1989) ; le Sommet mondial sur l'enfance (1990) ; le Protocole de Palerme relatif à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000).

Toutes ces initiatives ont besoin de données fiables et actualisées pour le suivi de leur mise en œuvre et l'évaluation de leur impact. Le RGPL est une source de données privilégiée pour contribuer à cet objectif à travers les informations fournies par le présent rapport : effectif des enfants dans la population et certaines de leurs caractéristiques qui font leur vulnérabilité : enfants hors du système scolaire, survie des parents biologiques, cohabitation avec les parents biologiques et le mariage des enfants en union.

Est considérée comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans.

### 7.4.1 Effectif, poids démographique, répartition spatiale des enfants et effectif des enfants de certains groupes d'âges cibles de programmes

**Le Gabon compte 733 716 enfants de moins de 18 ans, dont 370 480 garçons et 363 236 filles.**

La répartition par province des enfants (population résidente âgée de 0-17 ans) est à l'image de celle de la population totale (Tableau 104). Les provinces les plus peuplées (par exemple l'Estuaire et le haut-Ogooué) ont un plus grand nombre d'enfants.

Tableau 104 : Effectif des enfants de moins de 18 ans (0-17 ans) par milieu de résidence et province

Province	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Garçons	Filles
Estuaire	354 571	348 553	6 018	177 103	177 468
Haut-Ogooué	88 188	76 819	11 369	44 293	43 895
Moyen-Ogooué	30 962	21 763	9 199	15 893	15 069
Ngounié	45 269	32 628	12 641	23 320	21 949
Nyanga	23 789	20 700	3 089	12 076	11 713
Ogooué-Ivindo	30 209	18 531	11 678	15 710	14 499
Ogooué-Lolo	28 461	18 003	10 458	14 885	13 576
Ogooué-Maritime	66 639	63 910	2 729	33 486	33 153
Woleu-Ntem	65 628	48 770	16 858	33 714	31 914
Total	733 716	649 677	84 039	370 480	363 236

Le Tableau 105 ci-dessous les effectifs par province des groupes d'âges pour les programmes visant les nourrissons (0-35 ans), pour le programme élargi de vaccination, PEV (0-59 mois), pour l'enseignement préscolaire (3-5 ans) et pour la scolarité obligatoire (6-16 ans).

Tableau 105 : Effectif des enfants de quelques groupes d'âges fonctionnels (cibles d'interventions / programmes spécifiques) par province

Province	Groupe d'âges fonctionnels			
	0-35 mois (Nourrissons)	0-59 mois (PEV)	3-5 ans (Préscolaire)	6-16 (Scolarité obligatoire)
Estuaire	74 509	119 244	44 735	199 080
Haut-Ogooué	17 852	29 057	11 205	49 983
Moyen-Ogooué	6 290	10 057	3 767	17 778
Ngounié	9 066	14 716	5 650	25 854
Nyanga	4 633	7 677	3 044	13 664
Ogooué-Ivindo	6 301	9 881	3 580	17 145
Ogooué-Lolo	5 654	9 156	3 502	15 838
Ogooué-Maritime	13 870	22 376	8 506	37 750
Woleu-Ntem	14 024	22 186	8 162	36 367
Gabon	152 199	244 350	92 151	413 459

### 7.4.2 Enfants hors du système scolaire

**Quelques 30 000 enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) sont hors du système scolaire, soit parce qu'ils ont quitté l'école (15 843 enfants déscolarisés), soit parce qu'ils n'y ont jamais été (14 103 enfants jamais scolarisés).**

Au Gabon, la scolarisation est obligatoire pour les enfants de 6-16 ans, dont l'effectif total s'élève à 413 459. La scolarisation est presque universelle dans ce groupe d'âges (Tableau 106). Cependant on dénombre 29 946 enfants de 6-16 ans sont hors du système éducatif, soit 7 % des 6-16 ans. Le Tableau 107 et le Tableau 108 donnent la répartition de ces enfants non scolarisés selon le type de non

fréquentation par sexe, milieu de résidence et province.

Parmi les 30 000 enfants non scolarisés on dénombre un peu plus d'enfants déscolarisés (15 843, soit 53 %) que d'enfants n'ayant jamais été à l'école (14 103). Par contre ils se répartissent presque équitablement entre filles et garçons. Le milieu rural accueille 5 355 de ces enfants, soit 18 %.

**Tableau 106** : Effectif des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	N'est fréquente plus l'école scolarisés (Déscolarisés)			N'a jamais fréquenté l'école (Jamais scolarisés)			Ensemble (Non scolarisés)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Urbain	7 104	6 092	13 196	5 658	5 737	11 395	12 762	11 829	24 591
Rural	1 404	1 243	2 647	1 306	1 402	2 708	2 710	2 645	5 355
Gabon	8 508	7 335	15 843	6 964	7 139	14 103	15 472	14 474	29 946

### **Les provinces les plus peuplées accueillent les plus grand nombre d'enfants non scolarisés.**

La répartition par province des enfants non scolarisés au moment du recensement est influencée par celle de la population totale. De manière générale, les provinces les plus peuplées ont les plus grands nombres d'enfants hors du système éducatif. L'Estuaire, où réside 43 % de la population résidente, accueille ainsi 15 600 de ces enfants, soit 52 %.

**Tableau 107** : Effectif des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et La province

Province	Ne fréquente plus l'école (Déscolarisés)			N'a jamais fréquenté l'école (Jamais scolarisés)			Ensemble (Non scolarisés)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	4 126	3 710	7 836	3 798	3 964	7 762	7 924	7 674	15 598
Haut-Ogooué	890	727	1 617	589	603	1 192	1 479	1 330	2 809
Moyen-Ogooué	403	306	709	306	335	641	709	641	1 350
Ngounié	509	434	943	466	501	967	975	935	1 910
Nyanga	274	228	502	185	212	397	459	440	899
Ogooué-Ivindo	381	352	733	409	374	783	790	726	1 516
Ogooué-Lolo	361	312	673	300	282	582	661	594	1 255
Ogooué-Maritime	753	597	1 350	468	459	927	1 221	1 056	2 277
Woleu-Ntem	811	669	1 480	443	409	852	1 254	1 078	2 332
Gabon	8 508	7 335	15 843	6 964	7 139	14 103	15 472	14 474	29 946

### **Une partie des enfants jamais scolarisés sont des inscriptions tardives tandis que les déscolarisés se concentrent aux âges 14, 15 et 17 ans (signe des déperditions au secondaire). Pour les filles, il y a plus de concentration de non scolarisées à 12 ans, difficilement explicable.**

La répartition par âge des enfants non scolarisés au moment du recensement et type de non fréquentation scolaire révèle que certains âges concentrent le plus d'enfants non déscolarisés et d'autres les enfants jamais scolarisés, ce qui trouve des éléments d'explication dans le contexte gabonais. Selon les résultats dans le Tableau 108, ces concentrations sont :

- Pour la population déscolarisée : 16 ans, 15 ans, 14 ans et 12 ans (pour les filles, ce qui traduit la forte déperdition scolaire au secondaire pour les deux sexes, correspondant à la période de transition entre les cycles primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle, en comptant les redoublements éventuelles.
- Pour la population jamais scolarisée : 6 ans, 7 ans et en plus pour les filles 12 ans. La concentration à 6 et 7 ans s'explique par inscriptions tardives. Une partie de ces enfants finiront

par fréquenter l'école. La concentration à 12 ans est par contre plus difficile à expliquer.

Tableau 108 : Répartition des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) actuellement non scolarisés par type de non fréquentation scolaire selon le sexe et La province

Province	Ne fréquente plus l'école (Déscolarisés)			N'a jamais fréquenté l'école (Jamais scolarisés)			Ensemble (Non scolarisés)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
6	455	316	771	1 320	1 131	2 451	1 775	1 447	3 222
7	452	297	749	844	698	1 542	1 296	995	2 291
8	604	309	913	654	567	1 221	1 258	876	2 134
9	480	327	807	505	486	991	985	813	1 798
10	612	344	956	530	541	1 071	1 142	885	2 027
11	658	377	1 035	497	424	921	1 155	801	1 956
12	697	1 045	1 742	469	1 075	1 544	1 166	2 120	3 286
13	710	619	1 329	565	626	1 191	1 275	1 245	2 520
14	894	863	1 757	473	486	959	1 367	1 349	2 716
15	1 236	1 197	2 433	516	502	1 018	1 752	1 699	3 451
16	1 710	1 641	3 351	591	603	1 194	2 301	2 244	4 545
Effectif	8 508	7 335	15 843	6 964	7 139	14 103	15 472	14 474	29 946

### 7.4.3 Enfants orphelins

**On dénombre au Gabon 56,710 orphelins de mère, de père ou des deux parents âgés de moins de 18 ans, ce qui correspond à 7,8 %. Le taux d'orphelins tombe à 5,5 % parmi les 0-5 ans. Les orphelins des deux parents sont près de 8 000 et représentent 1,1 % de l'ensemble des enfants.**

La famille constitue le soutien principal des enfants. Toute stratégie visant à protéger les enfants (moins de 18 ans) devrait, en priorité, consolider les capacités des familles à les prendre en charge. Il est donc essentiel d'identifier les enfants orphelins et analyser leur statut, selon certaines caractéristiques sociodémographiques : le lien de parenté avec le ménage ou il vit, son statut de scolarisation ou d'activité.

Le RGPL-2013 a établi par des questions directes : a) si la mère biologique de la personne recensée dans le ménage est encore vivante au moment du recensement; b) si le père biologique de la personne recensée est encore vivant au moment du recensement, que la mère et le père soient recensés ou non dans le même ménage. Le but étant d'obtenir des informations sur les parents biologiques, les instructions aux agents recenseurs étaient de prendre garde de ne pas inclure les parents d'adoption et les tuteurs.

La répartition des enfants de moins de 18 ans selon la survie de leurs parents (Tableau 109) donne les résultats suivants :

- 56,710 orphelins de mère, de père ou des deux parents, ce qui correspond à 7,8 %.
- 7 970 sont des orphelins à la fois de père et de mère (orphelins totaux), soit 1,1 %.
- 48,740 orphelins d'un des deux parents, l'autre étant vivant (orphelins partiels), soit 6,7 %.
- Un effectif d'orphelins de père (33 875) deux fois plus élevés que les orphelins de mère (14 865), reflète en partie de l'écart d'âges entre les parents, en défaveur des femmes.
- Plus l'âge de l'enfant augmente, plus le risque pour que ce dernier soit orphelin est élevé. En effet, les proportions d'enfants orphelins varient d'un minimum de 3,5 % chez les 0-5 ans à un maximum de 18 % chez les 17 ans.



Tableau 109 : Répartition (Effectif et %) des enfants de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par groupe d'âges

Survie des parents	Effectif				Pourcentage			
	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble
Orphelin								
2 parents décédés	1 881	5 296	793	7 970	0,7	1,3	2,3	1,1
Mère décédée	2 585	10 740	1 540	14 865	0,9	2,6	4,5	2,0
Père décédé	5 434	24 632	3 809	33 875	1,9	6,0	11,2	4,6
Total orphelins	9 900	40 668	6 142	56 710	3,5	9,9	18,0	7,8
Non orphelin (2 parents en vie)	271 421	365 670	27 487	664 578	95,3	88,9	80,6	91,0
ND	3 516	4 881	478	8 875	1,2	1,2	1,4	1,2
Total	284 837	411 219	34 107	730 163	100,0	100,0	100,0	100,0

**La survie des parents présente très peu de différences selon le sexe de l'enfant.**

Les Tableaux 110 et 111 donnent respectivement la répartition des garçons et des filles de moins de 18 ans selon la survie de leurs parents biologiques. Il en ressort qu'il y a très peu de différences en ce qui concerne la survie des parents selon le sexe de l'enfant. Le pourcentage d'orphelins chez les garçons est de 7,8 % contre 7,7 % chez les filles.

Tableau 110 : Répartition (Effectif et %) des garçons de moins de 18 ans selon la survie des parents par groupe d'âges des enfants

Survie des parents	Effectif				Pourcentage			
	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble
Orphelin								
2 parents décédés	1 013	2 567	397	3 977	0,7	1,2	2,3	1,1
Mère décédée	1 421	5 387	792	7 600	1,0	2,6	4,7	2,1
Père décédé	2 866	12 483	1 938	17 287	2,0	6,0	11,4	4,7
Total orphelins	5 300	20 437	3 127	28 864	3,7	9,9	18,4	7,8
Non orphelin (2 parents en vie)	137 857	183 628	13 638	335 123	95,0	88,9	80,2	90,9
Non déclaré	1 931	2 481	250	4 662	1,3	1,2	1,5	1,3
Total	145 088	206 546	17 015	368 649	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 111 : Répartition (Effectif et %) des filles de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par groupe d'âges des enfants

Survie des parents	Effectif				Pourcentage			
	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble	0-5 ans	6-16 ans	17 ans	Ensemble
Orphelin								
2 parents décédés	868	2 729	396	3 993	,6	1,3	2,3	1,1
Mère décédée	1 164	5 353	748	7 265	,8	2,6	4,4	2,0
Père décédé	2 568	12 149	1 871	16 588	1,8	5,9	10,9	4,6
Total orphelins	4 600	20 231	3 015	27 846	3,3	9,9	17,6	7,7
Non orphelin (2 parents en vie)	133 564	182 042	13 849	329 455	95,6	88,9	81,0	91,1
Non déclaré	1 585	2 400	228	4 213	1,1	1,2	1,3	1,2
Total	139 749	204 673	17 092	361 514	100,0	100,0	100,0	100,0

**Le pourcentage d'enfants orphelins varie selon la province d'un minimum de 6,8 % dans l'Ogooué-Maritime à un maximum de 10 % dans le Woleu-Ntem.**

Les variations interprovinciales concernant la survie des parents ne sont pas très grandes, de 6,8 dans l'Ogooué-Maritime à 10 % dans le Woleu-Ntem (Tableau 112). Elles reflètent essentiellement les variations du pourcentage d'orphelins de père (de 3,6 % à 6,4 %). Le pourcentage d'orphelins totaux et d'orphelins de mère ne varie pratiquement pas d'une province à l'autre.

A noter que les variations du pourcentage d'orphelins pourraient résulter des différences de taux de non réponse entre provinces, qui varie de 0,8 % dans le Woleu-Ntem à 2,6 % dans le Moyen-Ogooué.

Tableau 112 : Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans selon la survie des 2 parents par province

Province	Non orphelins (2 parents en vie)	Orphelins				Non déclaré	Total
		Total des orphelins	2 parents décédés	Mère décédée	Père décédé		
Estuaire	91,2	7,6	1,1	1,9	4,5	1,2	100,0
Haut-Ogooué	91,5	7,3	1,0	1,9	4,4	1,2	100,0
Moyen-Ogooué	90,0	7,4	1,0	2,1	4,4	2,6	100,0
Ngounié	91,0	8,1	1,1	2,0	5,0	0,9	100,0
Nyanga	90,3	8,5	1,1	2,6	4,8	1,2	100,0
Ogooué-Ivindo	91,2	7,9	0,9	2,3	4,7	0,9	100,0
Ogooué-Lolo	90,7	7,9	1,1	2,0	4,8	1,4	100,0
Ogooué-Maritime	91,8	6,8	1,0	2,2	3,6	1,4	100,0
Woleu-Ntem	89,2	10,0	1,3	2,3	6,4	0,8	100,0
Gabon	91,0	7,8	1,1	2,0	4,6	1,2	100,0

#### **7.4.4 Cohabitation des enfants avec leurs parents biologiques dans le même ménage**

L'analyse de la cohabitation des enfants avec leurs parents biologiques dans le même ménage permet d'étudier des phénomènes comme la circulation des enfants (ou confiage des enfants), les abandons d'enfants par les parents, le plus souvent le père, le trafic ou traite des enfants dans les contextes où elles existent, etc. La cohabitation avec les parents est aussi importante dans l'explication de certaines thématiques comme la scolarisation, le travail des enfants.

Le Tableau 113 suivant présente la répartition des enfants de moins de 18 ans selon leur cohabitation avec les parents biologiques par sexe et milieu de résidence.

**Au Gabon moins de la moitié des enfants de moins de 18 ans vivent avec tous leurs deux parents biologiques dans le même ménage : Un enfant sur 5 ne vit avec aucun parent, 28 % vit avec la mère en l'absence du père et 7 % vit avec le père sans la présence de la mère.**

La cohabitation des enfants avec leurs parents biologiques est loin d'être systématique au Gabon. Le RGPL a montré que seul 43 % des enfants de moins de 18 ans vit avec les deux parents biologiques dans le même ménage. Presque 20 % des enfants ne vit avec aucun des deux parents, 28 % vit avec la mère seule et 7 % avec le père.

Cette distribution ne varie pas selon le sexe de l'enfant, ni selon le milieu de résidence.

**Tableau 113** : Répartition (Effectif et %) des enfants de moins de 18 ans selon la cohabitation avec les parents biologiques par sexe et milieu de résidence

Cohabitation avec les parents biologiques	Gabon	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Effectif					
Vit avec les 2 parents	314 713	278 657	36 056	158 668	156 045
Vit avec la mère seule	203 144	182 304	20 840	101 573	101 571
Vit avec le père seul	51 854	45 996	5 858	28 038	23 816
Ne vit avec aucun parent	142 739	124 616	18 123	71 644	71 095
Non déclaré	17 713	15 086	2 627	8 726	8 987
Ensemble	730 163	646 659	83 504	368 649	361 514
Pourcentage					
Vit avec les 2 parents	43,1	43,1	43,2	43,0	43,2
Vit avec la mère seule	27,8	28,2	25,0	27,6	28,1
Vit avec le père seul	7,1	7,1	7,0	7,6	6,6
Ne vit avec aucun parent	19,5	19,3	21,7	19,4	19,7
Non déclaré	2,4	2,3	3,1	2,4	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Le pourcentage d'enfants ne cohabitant avec aucun des parents augmente avec l'âge. Il est de 14 % chez les 0-4 ans et 31,5 % chez les 15-17 ans, sans variations selon le sexe.**

Comme attendu, la cohabitation avec les parents est plus fréquente chez les enfants moins âgés. 13 % des enfants de moins de 5 ans ne vit avec aucun des deux parents contre 31,5 % des 15-17 ans. Il faut noter cependant que le pourcentage d'enfants cohabitant avec la mère en l'absence du père diminue avec l'âge de l'enfant tandis que l'inverse est noté pour la cohabitation avec le père sans la mère. En effet, 29 % des enfants de moins de 5 ans vit avec leur mère seule contre 26 % des 12-17 ans. Ces pourcentages varient de 4,5 % à 9 % pour la cohabitation avec le père sans la mère.

Tableau 114 : Effectif des enfants de moins de 18 ans en union ou ayant vécu en union par âge et sexe

Sexe / Groupes d'âges	Cohabitation avec les parents biologiques					
	Vit avec les deux parents	Vit avec la mère seule	Vit avec le père seul	Ne vit avec aucun parent	Non déclaré	Ensemble
<b>Garçons</b>						
0-4 ans	50,1	29,2	4,7	13,6	2,4	100,0
5-9 ans	44,9	27,1	7,9	17,7	2,3	100,0
10-14 ans	38,3	27,0	9,8	22,7	2,2	100,0
15-17 ans	30,7	25,5	10,1	31,2	2,5	100,0
Total 0-17 ans	43,0	27,6	7,6	19,4	2,4	100,0
<b>Filles</b>						
0-4 ans	50,7	29,6	4,4	12,7	2,6	100,0
5-9 ans	45,4	27,6	6,9	17,7	2,4	100,0
10-14 ans	38,1	27,3	8,3	24,0	2,4	100,0
15-17 ans	30,6	27,0	8,1	31,7	2,6	100,0
Total 0-17 ans	43,2	28,1	6,6	19,7	2,5	100,0
<b>Ensemble</b>						
0-4 ans	50,4	29,4	4,5	13,2	2,5	100,0
5-9 ans	45,2	27,4	7,4	17,7	2,3	100,0
10-14 ans	38,2	27,1	9,0	23,3	2,3	100,0
15-17 ans	30,6	26,2	9,1	31,5	2,6	100,0
Total 0-17 ans	43,1	27,8	7,1	19,5	2,4	100,0

#### 7.4.5 Enfants en union

**Le RGPL a dénombré 6 332 enfants de 12 à 17 ans vivent actuellement en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont vécu en union (divorcés, séparés ou veuf). La majorité d'entre eux sont des filles (4 602, soit 73 %). Insignifiant du point de vue statistique, ce chiffre est important du point de vue social et légal car constituant une violation des droits de l'enfant, même si la loi gabonaise autorise le mariage des filles mineures sous certaines conditions.**

L'entrée en union précoce comporte un certain nombre de risques qui en font à la fois un problème de santé publique et un problème de droit. L'union avec un mineur pose un problème de protection et de respect des droits de l'enfant, que l'union soit consensuelle ou célébrée de manière formelle. De plus l'entrée en union expose les filles de manière précoce au risque de grossesse avec son corollaire de conséquences socioéconomiques (déperdition scolaire, entrée précoce dans le marché du travail) et de conséquences sur leur santé et celle de leur enfant.

Toutefois, la loi gabonaise autorise le mariage des mineures filles, même si cela soulève les questions abordées dans la section précédente. En effet, le Code civil gabonais dispose, dans son Livre 1, Titre II, Chapitre I, Section 2, Paragraphe I, Article 203 : « *L'homme, avant dix-huit ans révolus, la femme, avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage. Néanmoins, le Président de la République ou, à défaut, le Président de la Cour suprême, peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves.* ». Plus loin, au Paragraphe 3, Article 205, il est stipulé : « *Même si les conditions exigées par l'article 203 sont réunies, le jeune homme ou la jeune fille qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans révolus ne peut contracter mariage sans le consentement de ses père et mère.* »<sup>15</sup>.

Les tableaux ci-après donnent la répartition des enfants de 12 à 17 ans selon la situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence (Tableau 115) et la répartition des enfants actuellement en union ou l'ayant été par âge et sexe (Tableau 116).

Il ressort du Tableau 115 que 1 098 enfants sont mariés, dont 877 filles, 5 020 sont en union consensuelle, dont 3 621 filles et enfin 214 sont en rupture d'union dont la moitié sont des filles. En

<sup>15</sup> [http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file\\_id=209873#LinkTarget\\_1045](http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=209873#LinkTarget_1045)

termes absolu, on compte plus d'enfants en union ou en rupture d'union en milieu urbain qu'en milieu rural, du fait essentiellement que 87 % de la population du Gabon vit en milieu urbain.

**Tableau 115** : Répartition (%) des enfants de 12-17 ans selon situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence

Statut matrimonial	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Célibataire	81 277	81 485	162 762	7 519	6 343	13 862	88 796	87 828	176 624
Marié(e)	191	826	1 017	30	51	81	221	877	1 098
En union consensuelle	1 224	3 078	4 302	175	543	718	1 399	3 621	5 020
En rupture d'union	105	97	202	5	7	12	110	104	214
Non déclaré	13 391	12 819	26 210	2 357	2 199	4 556	15 748	15 018	30 766
Total	96 188	98 305	194 493	10 086	9 143	19 229	106 274	107 448	213 722

Quel que soit l'âge compris entre 12 et 17 ans, on dénombre des enfants actuellement en union ou l'ayant déjà été. Ceci est valable indépendamment du sexe et du milieu de résidence (Tableau 116).

**Tableau 116** : Effectif des enfants de moins de 18 ans en union ou ayant vécu en union par âge et sexe

Âges (ans)	Garçons				Filles			
	Marié(e)	En union consensuelle	En rupture d'union	Total	Marié(e)	En union consensuelle	En rupture d'union	Total
12	18	79	18	115	15	83	19	117
13	14	123	24	161	43	137	13	193
14	30	188	16	234	53	286	15	354
15	52	237	22	311	127	501	22	650
16	58	308	17	383	248	943	14	1 205
17	49	464	13	526	391	1 671	21	2 083
Ensemble	221	1 399	110	1 730	877	3 621	104	4 602

#### **7.4.6 Enfants au travail**

**Bien que l'âge légal de travail comment au Gabon à 16 ans, le RGPL révèle que 2 025 enfants en deçà de cet âge légal (âgés de 6-15 ans), travaillent (sont occupés) dont 1 132 garçons et 893 filles.**

Le travail des enfants est de manière générale interdite. Elle n'est autorisée sous certaines conditions en rapport avec, entre autres, la nature du travail (dangerosité), de la supervision du travail par une personne adulte, de l'objectif du travail (aide familial, employé rémunéré, etc.).

Au Gabon le phénomène des enfants au travail existe même si en termes de pourcentage c'est faible. Au total 2 025 enfants de 6 à 15 ans exerçaient une activité économique au moment du recensement, soit 0,5 % de l'ensemble des enfants de ce groupe d'âges (Tableau 117).

Ce pourcentage varie avec l'âge de 0,3 % entre 6 et 9 ans à 2 % à 15 ans. Il varie également en fonction du milieu de résidence (0,5 % en milieu urbain et 1 % en milieu rural), mais pas en fonction du sexe.

Tableau 117 : Effectif et pourcentage des enfants de 6-15 ans qui travaillent par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence

Sexe / Age	% d'enfants de 6-15 ans qui travaillent			Nombre d'enfants de 6-15 ans qui travaillent		
	Urbain	Rural	Gabon	Urbain	Rural	Gabon
<b>Garçons</b>						
6-9 ans	0,2	0,5	0,3	160	49	209
10-14 ans	0,6	1,0	0,6	436	102	538
15 ans	2,1	4,4	2,3	316	69	385
Total 6-15 ans	0,6	1,1	0,6	912	220	1 132
<b>Filles</b>						
6-9 ans	0,2	0,5	0,3	142	44	186
10-14 ans	0,5	1,1	0,5	375	92	467
15 ans	1,2	4,1	1,4	189	51	240
Total 6-15 ans	0,4	1,0	0,5	706	187	893
<b>Ensemble</b>						
6-9 ans	0,2	0,5	0,3	302	93	395
10-14 ans	0,5	1,1	0,6	811	194	1 005
15 ans	1,7	4,3	1,9	505	120	625
Total 6-15 ans	0,5	1,0	0,6	1 618	407	2 025

## VIII. SOUS-GROUPES DE POPULATIONS : ADOLESCENTS, JEUNES ET FEMMES

Trois sous-groupes sont traités ici pour l'importance des problématiques qui leur sont attachées. Il s'agit des adolescents (groupe composé des personnes âgées de 12-24 ans), des jeunes (définis au Gabon comme la population âgée de 0 à 35 ans) et des femmes. Pour chacun de ces groupes leur effectif et poids démographique sont fournis, certaines de leurs caractéristiques démographiques sont présentées et quelques aspects de la problématique spécifique qui les concerne sont analysés. Les rapports thématiques consacrés respectivement à ces groupes traiteront de manière plus détaillée ces problématiques.

### 8.1 Les adolescents

Les adolescents (définis comme la population âgée de 12 à 24 ans) est un groupe qui suscite de plus en plus l'attention. Ceci du fait essentiellement des problèmes de santé sexuelle et reproductive qui se posent avec acuité au cours de cette période de la vie. De manière plus générale l'adolescence apparaît comme une période déterminante de transition dans le cycle de vie d'un individu marquée, entre autres, par (i) la crise de l'adolescence qui se traduit par une certaine défiance par rapport à l'autorité et une manifestation souvent violente du conflit de générations et (ii) la survenue de la puberté qui s'accompagne de l'éveil des sens sexuels et la tentation chez la plupart des jeunes de commencer une vie sexuelle active.

Le premier aspect peut conduire un adolescent à prendre des décisions qui vont avoir un impact négatif sur la suite de sa vie, comme l'abandon scolaire, la fugue du domicile parental, l'expérimentation de substances nocives pour leur santé comme l'alcool, le tabac et la drogue.

Mais c'est surtout le second aspect qui a le plus fait émerger une prise de conscience au niveau mondial concernant les adolescents. En effet, durant l'adolescence, de nombreux jeunes commencent une vie sexuelle active, sans les connaissances et aptitudes nécessaires pour se prémunir contre le risque de grossesse et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA. En cas de grossesse durant l'adolescence, les filles sont de plus exposées à une série de problèmes sanitaires et socioéconomiques. Ces conséquences sont abordés plus en détail dans les sections 8.1.2 et 8.1.3 portant sur les unions et la fécondité précoces, page 122.

L'analyse qui suit donne l'effectif, le poids démographique et la répartition spatiale et par âge des adolescents. Elle aborde ensuite succinctement la problématique de la nuptialité et de la fécondité des adolescents. D'autres chapitres et sections de ce rapport abordent aussi des problématiques liés à l'adolescence à travers la désagrégation des analyses par âge : scolarisation, formation professionnelle, activité économique, etc.

#### **8.1.1 Effectif, poids démographique et répartition par âge et province des adolescents**

***En 2013, le Gabon compte 472 815 adolescents dont une moitié de filles et une grande majorité (430 458, soit 91 %) vivant en milieu urbain.***

Le Tableau 118 donne les effectifs des adolescents par sexe, milieu de résidence et province. Il en ressort que le Gabon compte 472 815 adolescents dont 237 163 filles, soit 50,2 %. Cette population vit très largement en milieu urbain avec 430 458 citadins, soit 91,0 %, plus que le taux d'urbanisation du pays qui est de 87 %.

Quelques différences existent entre provinces par rapport à ce schéma. L'Ogooué-Lolo par exemple se distingue avec un grand déficit d'adolescentes (8 033) par rapport aux adolescents (11 032) ainsi que le Haut-Ogooué (30 672 filles contre 37 123 garçons). La part des adolescents vivant en milieu urbain varie également en fonction surtout du degré d'urbanisation des provinces.

Tableau 118 : Effectif de la population résidente âgée de 12 à 24 ans (adolescents) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	111 256	122 000	233 256	1 504	1 424	2 928	112 760	123 424	236 184
Haut-Ogooué	30 844	26 412	57 256	6 279	4 260	10 539	37 123	30 672	67 795
Moyen-Ogooué	6 598	6 642	13 240	2 252	2 105	4 357	8 850	8 747	17 597
Ngounié	11 020	9 872	20 892	2 646	2 695	5 341	13 666	12 567	26 233
Nyanga	5 982	6 316	12 298	599	578	1 177	6 581	6 894	13 475
Ogooué-Ivindo	5 601	5 342	10 943	2 288	2 267	4 555	7 889	7 609	15 498
Ogooué-Lolo	8 760	5 703	14 463	2 272	2 330	4 602	11 032	8 033	19 065
Ogooué-Maritime	17 721	19 364	37 085	776	570	1 346	18 497	19 934	38 431
Woleu-Ntem	15 447	15 578	31 025	3 807	3 705	7 512	19 254	19 283	38 537
Gabon	213 229	217 229	430 458	22 423	19 934	42 357	235 652	237 163	472 815

**Les adolescents représentent 26 % de la population résidente. Ils sont faiblement représentés en milieu rural et plus en milieu urbain sauf dans le Haut-Ogooué où leur poids démographique est le même dans les deux milieux.**

Le poids démographique des adolescents varie selon le sexe (25 % chez les garçons et 27 % chez les filles), selon le milieu de résidence (27 % en milieu urbain et 18 % en milieu rural) et selon la province (de 24 % dans l'Ogooué-Maritime à 29 % dans l'Ogooué-Lolo). Notons que cette province détient un record avec les adolescents constituant 40 % de sa population masculine urbaine mais seulement 17,5% de sa population masculine rurale. De même le poids démographique des garçons est plus important que celui des filles (32 % contre 26 %).

De manière générale, dans toutes les provinces, les adolescents représentent moins du cinquième de la population rurale et le quart ou plus de la population urbaine à l'exception notable du Haut-Ogooué où les adolescents sont 27 % de la population urbaine et rurale respectivement.

Tableau 119 : Pourcentage des adolescents dans la population résidente totale (poids démographique) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	24,8	28,4	26,6	16,0	15,6	15,8	24,7	28,2	26,4
Haut-Ogooué	26,6	27,7	27,1	29,2	24,0	26,8	27,0	27,1	27,0
Moyen-Ogooué	28,7	29,3	29,0	18,3	18,5	18,4	25,1	25,7	25,4
Ngounié	30,9	28,7	29,9	17,6	17,0	17,3	27,0	25,0	26,0
Nyanga	28,4	28,7	28,6	11,7	12,3	12,0	25,2	25,8	25,5
Ogooué-Ivindo	30,1	29,3	29,7	16,2	18,3	17,2	24,1	24,9	24,5
Ogooué-Lolo	39,9	30,0	35,3	17,5	19,8	18,6	31,6	26,1	29,0
Ogooué-Maritime	23,2	26,7	24,9	16,5	14,5	15,6	22,8	26,1	24,4
Woleu-Ntem	29,5	30,5	30,0	14,7	14,5	14,6	24,6	25,1	24,9
Gabon	26,2	28,4	27,3	18,5	17,7	18,1	25,2	27,0	26,1



*La répartition des adolescents par âge individuel est plutôt régulière avec à chaque âge entre 35 000 et 39 000 personnes.*

Tableau 120 : Effectif des adolescents (population résidente âgée de 12 à 24 ans) par âge selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
12	15 667	16 604	32 271	2 091	2 098	4 189	17 758	18 702	36 460
13	17 250	17 694	34 944	2 043	1 792	3 835	19 293	19 486	38 779
14	15 833	16 125	31 958	1 756	1 454	3 210	17 589	17 579	35 168
<b>12-14</b>	<b>48 750</b>	<b>50 423</b>	<b>99 173</b>	<b>5 890</b>	<b>5 344</b>	<b>11 234</b>	<b>54 640</b>	<b>55 767</b>	<b>110 407</b>
15	15 854	15 963	31 817	1 624	1 292	2 916	17 478	17 255	34 733
16	16 423	16 752	33 175	1 399	1 262	2 661	17 822	18 014	35 836
17	16 384	15 862	32 246	1 277	1 288	2 565	17 661	17 150	34 811
18	16 274	17 851	34 125	1 296	1 765	3 061	17 570	19 616	37 186
19	16 748	16 868	33 616	1 236	1 623	2 859	17 984	18 491	36 475
<b>15-19</b>	<b>81 683</b>	<b>83 296</b>	<b>164 979</b>	<b>6 832</b>	<b>7 230</b>	<b>14 062</b>	<b>88 515</b>	<b>90 526</b>	<b>179 041</b>
20	16 719	17 549	34 268	1 694	1 418	3 112	18 413	18 967	37 380
21	17 599	16 954	34 553	2 358	1 218	3 576	19 957	18 172	38 129
22	14 939	16 061	31 000	1 589	1 799	3 388	16 528	17 860	34 388
23	18 113	17 612	35 725	1 865	1 831	3 696	19 978	19 443	39 421
24	15 426	15 334	30 760	2 195	1 094	3 289	17 621	16 428	34 049
<b>20-24</b>	<b>82 796</b>	<b>83 510</b>	<b>166 306</b>	<b>9 701</b>	<b>7 360</b>	<b>17 061</b>	<b>92 497</b>	<b>90 870</b>	<b>183 367</b>
<b>12-24</b>	<b>213 229</b>	<b>217 229</b>	<b>430 458</b>	<b>22 423</b>	<b>19 934</b>	<b>42 357</b>	<b>235 652</b>	<b>237 163</b>	<b>472 815</b>

*A l'instar de la population totale du pays, les adolescents sont très inégalement répartis entre les provinces, avec la moitié d'entre eux vivant dans une seule des 9 provinces, l'Estuaire.*

La moitié des adolescents du pays vit dans l'Estuaire et 30 % dans trois autres : le Haut-Ogooué (14 %), l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem (8 % chacun). Les autres provinces comptent chacune moins de 6 % du total des adolescents.

Cette tendance est observée de manière générale quel que soit le sexe et en milieu urbain. Par contre la répartition des adolescents ruraux suit un tout autre schéma. Le Haut-Ogooué accueille à lui seul le quart des adolescents ruraux suivi par le Woleu-Ntem (18 %). L'Estuaire n'en accueille que 7 %.

Tableau 121 : Répartition spatiale (%) des adolescents (selon la province) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	52,2	56,2	54,2	6,7	7,1	6,9	47,9	52,0	50,0
Haut-Ogooué	14,5	12,2	13,3	28,0	21,4	24,9	15,8	12,9	14,3
Moyen-Ogooué	3,1	3,1	3,1	10,0	10,6	10,3	3,8	3,7	3,7
Ngounié	5,2	4,5	4,9	11,8	13,5	12,6	5,8	5,3	5,5
Nyanga	2,8	2,9	2,9	2,7	2,9	2,8	2,8	2,9	2,8
Ogooué-Ivindo	2,6	2,5	2,5	10,2	11,4	10,8	3,3	3,2	3,3
Ogooué-Lolo	4,1	2,6	3,4	10,1	11,7	10,9	4,7	3,4	4,0
Ogooué-	8,3	8,9	8,6	3,5	2,9	3,2	7,8	8,4	8,1

Maritime									
Woleu-Ntem	7,2	7,2	7,2	17,0	18,6	17,7	8,2	8,1	8,2
Gabon	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	213 229	217 229	430 458	22 423	19 934	42 357	235 652	237 163	472 815

### **8.1.2 Les entrées en union précoces des adolescents**

***Au total 6 332 adolescents de 12 à 17 ans vivent actuellement en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont déjà vécu en union (divorcés, séparés ou veuf).***

Ce point sur les entrées en union précoce (avant la majorité légale de 18 ans) a déjà été traité dans la section sur les enfants en union (Section 7.4.5, page 120).

Il en ressortait que 6 332 adolescents de 12 à 17 ans vivent actuellement en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont déjà vécu en union (divorcés, séparés ou veuf). La majorité d'entre eux sont des filles (4 602, soit 73 %). Selon le type d'union, on distingue 1 098 enfants mariés, dont 877 filles, 5 020 en union consensuelle, dont 3 621 filles et enfin 214 en rupture d'union dont la moitié sont des filles.

Bien que la loi gabonaise autorise le mariage des filles mineures sous certaines conditions, un tel phénomène pose à la fois des problèmes sociaux, éthiques et légal en termes de protection des droits des enfants. L'une de ces conséquences est l'exposition au risque de grossesse précoce, abordé dans la section ci-après.

### **8.1.3 Fécondité des adolescentes**

Une des problématiques majeures concernant les adolescents est la fécondité précoce, qu'elle soit pré-nuptiale ou dans le cadre d'un mariage. En effet la fécondité des adolescentes pose à la fois des problèmes de santé et des problèmes socioéconomiques.

Sur le plan sanitaire, la grossesse à l'adolescence est à risque puisqu'une adolescente n'est généralement pas encore mature physiologiquement pour mener à bien une grossesse. Son enfant n'est non plus épargné. Les risques de malformation sont majorés chez les enfants de mère adolescente. De plus, étant inexpérimentées, les mères adolescentes n'ont pas encore les aptitudes pour s'occuper d'un enfant durant cette période à haut risque. Aussi, les enfants de mère adolescente courent-ils un risque plus élevé de décéder à l'enfance que ceux de mère adulte.

Sur le plan socioéconomique, une grossesse entraîne souvent chez les adolescentes encore à l'école l'exclusion ou l'abandon scolaire, compromettant ainsi leur devenir et celui de leur enfant. Par ailleurs, la plupart des grossesses adolescentes surviennent avant mariage. La mère adolescente se retrouve ainsi à élever seule un enfant sans la présence d'un père, privée donc d'un pourvoyeur. De plus, dans certaines cultures qui stigmatisent les grossesses hors mariage, l'adolescente risque de faire l'objet d'ostracisme. Ceci ne serait toutefois pas le cas au Gabon.

Les mères adolescentes, se retrouvant souvent seules avec un enfant à prendre en charge, risquent d'entrer précocement dans le marché du travail, pour subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant. N'ayant pas complété ses études, les emplois qui lui sont accessibles sur le marché du travail ne sont souvent pas bien rémunérés, l'entraînant ainsi dans la trappe de la pauvreté.

***La fécondité des adolescentes est un phénomène très répandue au Gabon ; 1 adolescente âgée de 12-19 ans sur 7 est déjà mère. Cette proportion atteint 1 sur 4 en milieu rural.***

La fécondité est précoce au Gabon où 14 % des adolescentes ont déjà donné naissance. Le phénomène est plus répandu en milieu rural où c'est le quart des adolescentes qui sont déjà mères (Tableau 122). Le pourcentage d'adolescentes-mères augmente avec l'âge. Inférieure à 4 % chez les

moins de 15 ans, elle monte rapidement à 17 % à 17 ans pour atteindre 35 % chez les 19 ans. Ces proportions sont similaires à celles du milieu urbain. Par contre en milieu rural, dès 17 ans 37 % des filles ont déjà accouché et presque 60 % à 18 ans.

Tableau 122 : Pourcentage d'adolescentes mères par groupe d'âge et milieu de résidence

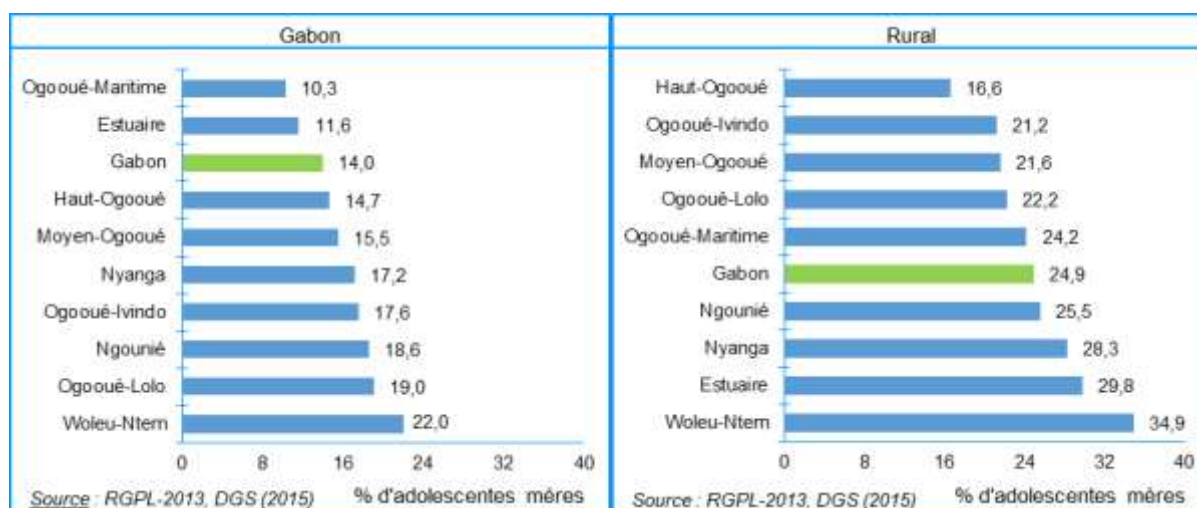
Âges (ans)	Pourcentage d'adolescentes mères		
	Urbain	Rural	Total
Moins de 15 ans	3,3	8,3	3,8
15	4,8	10,2	5,2
16	8,6	18,6	9,3
17	15,8	37,0	17,4
18	30,4	58,8	33,0
19	33,6	57,1	35,2
15-19	18,9	37,8	20,4
12-19 ans	13,0	24,9	14,0

**La prévalence de la maternité précoce varie très sensiblement d'une province à l'autre, allant du simple (10 % dans l'Ogooué-Maritime) à plus du double (22 % dans le Woleu-Ntem). En milieu rural du Woleu-Ntem, c'est plus du tiers des adolescentes qui sont déjà mères.**

Le niveau de la fécondité précoce de 13 % cache d'importantes disparités régionales. Seules les deux provinces les plus urbanisées du pays (Ogooué-Maritime et Estuaire) ont des niveaux de fécondité des adolescentes inférieurs à celui du national. Dans les 7 autres ce niveau varie de 14 % dans le Haut-Ogooué à 22 % dans le Woleu-Ntem (Graphique 63).

Ce schéma du niveau national se retrouve en milieu urbain, mais la situation est différente en milieu rural il est un peu différent. La moyenne nationale en milieu rural est de 25 % mais la moitié des provinces ont des niveaux de fécondité inférieurs. Celles qui ont des niveaux supérieurs sont, dans l'ordre croissant, la Ngounié, la Nyanga l'Estuaire et le Woleu-Ntem où plus du tiers des adolescentes (35 %) est déjà mère.

Graphique 63 : Pourcentage d'adolescentes âgées de 12-19 ans qui ont déjà eu un enfant par province pour l'ensemble du Gabon et pour le milieu rural\*



\* le graphique du milieu urbain est quasi identique à celui du pays tout entier (partie gauche du graphique).

**Bien que la fécondité demeure précoce au Gabon, la contribution des adolescentes de 15-19 ans à la fécondité générale a baissé de plus de moitié entre 1960 et 2013. Par contre celle des 30-34 ans a augmenté sensiblement au cours de la même période**

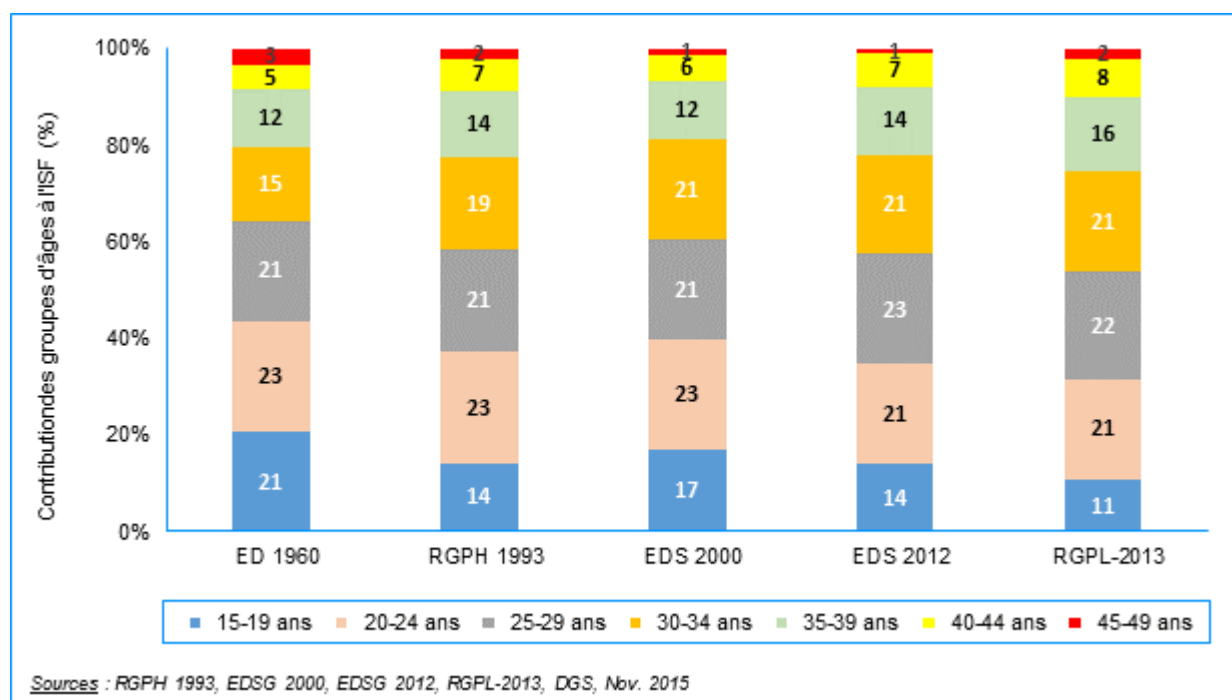
En normalisant l'ISF de sorte que la somme des taux de fécondité par âge donne 100 %, il est possible, d'une part, de comparer entre elles les contributions relatives des groupes d'âges à la fécondité générale et, d'autre part, de comparer la contribution d'un groupe d'âge donné à la fécondité à différentes époques ou pour différents groupe.

En appliquant ce procédé au groupe 15-19 ans, l'on peut ainsi analyser l'évolution entre 1960 et 2013 de la contribution des adolescentes à la fécondité grâce aux données de l'ED-1960, du RGPH-1993, des EDS de 2000 et 2012 et du RGPL de 2013.

Il ressort de cette analyse que la contribution des adolescentes à la fécondité au Gabon a sensiblement diminué au cours du temps passant de 21 % en 1960 à 11 % en 2013 (Graphique 64). Les jeunes de 20-24 ans contribuent également moins à la fécondité générale, mais à un degré moindre que leurs cadettes de 15-19 ans. En effet leur part dans l'ISF est passé de 23 % en 1960 à 21 % de nos jours.

A l'inverse, les femmes de 30-34 ans ont vu leur contribution à la fécondité générale augmenter fortement, passant de 15 % en 1960 à 21 % en 2013. Ce changement dans la structure de la fécondité (compensation par vieillissement du calendrier) avait déjà été noté au point 3.2.6.

**Graphique 64 : Evolution entre 1960 et 2013 de la contribution des adolescentes de 15-19 ans et des femmes des autres groupes d'âges à la fécondité générale (% dans l'ISF)**



## 8.2 Les jeunes

Les jeunes sont définis au Gabon comme la population âgée de 15 à 34 ans. Les jeunes sont au cœur des préoccupations du pays et occupent une place de choix dans les programmes de développement tel le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Les jeunes de 15-34 ans constitue cependant un groupe assez hétéroclite et de ce fait, les problématiques qui les concernent sont multiples, variées et la plupart spécifiques à certains d'entre eux seulement. On peut ainsi citer, sans être exhaustif :

- les questions de mariage et de santé de la reproduction parmi les 15-19 ans traitée dans la section précédente ;
- la problématique de l'éducation et de la formation professionnelle qui touche les jeunes de 15 à 24, voir 25 ans ;
- la problématique de l'emploi avec les jeunes en âge de début d'activité (20-24 ans et 25-29 ans) et la place des jeunes dans l'économie, par exemple, l'entrepreneuriat chez les jeunes ;

- d. la transition familiale avec l'entrée en union, surtout chez les jeunes de 18 ans à 34 ans ; et
- e. la transition résidentielle chez les jeunes et la problématique jeunes et famille.

La présente section abordera succinctement tous ces points à l'exception du premier déjà traité par la section sur les adolescents. Mais au préalable elle donnera l'effectif, le poids démographique et la répartition par âge et province des jeunes.

### **8.2.1 Effectif, poids démographique et répartition par âge et province des jeunes**

**En 2013, le Gabon compte 675 718 jeunes âgés de 15 à 34 ans, dont un peu moins de la moitié de sexe féminin (328 762, soit 48,7 %) sont des femmes. L'écrasante majorité (614 786 jeunes, soit 91,0 %) vit en milieu urbain.**

Le Gabon compte en 2013 quelques 675 718 jeunes (Tableau 123). Les femmes, au nombre de 328 762, constituent un peu moins de la moitié de ce groupe (48,7 %). L'immigration, qui touche plus les jeunes hommes que les jeunes femmes, explique en partie ce déséquilibre. Comme pour l'ensemble de la population, les jeunes vivent très majoritairement en milieu urbain (614 786 jeunes, soit 91,0 %).

Comme pour les adolescents, des différences existent entre provinces. Le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo ont chacun un déficit de jeunes femmes nettement plus prononcé que la moyenne nationale. Au Haut-Ogooué, on dénombre 41 686 seulement pour 58 687 hommes et dans l'Ogooué-Lolo 10 122 femmes pour 12 605 hommes. La part des jeunes citadins parmi l'ensemble des jeunes varie aussi entre provinces, dépendamment du degré d'urbanisation de celles-ci. Par exemple la quasi-totalité des jeunes de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime vivent en milieu urbain, alors que dans l'Ogooué-Ivindo, seuls les deux tiers des jeunes vivent en milieu urbain.

**Tableau 123** : Effectif de la population résidente âgée de 12 à 24 ans (adolescents) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	173 946	179 010	352 956	2 378	1 906	4 284	176 324	180 916	357 240
Haut-Ogooué	48 720	36 143	84 863	9 967	5 543	15 510	58 687	41 686	100 373
Moyen-Ogooué	7 774	7 899	15 673	3 094	2 620	5 714	10 868	10 519	21 387
Ngounié	12 537	11 373	23 910	3 499	3 841	7 340	16 036	15 214	31 250
Nyanga	6 989	7 109	14 098	1 178	742	1 920	8 167	7 851	16 018
Ogooué-Ivindo	6 126	6 194	12 320	3 406	2 862	6 268	9 532	9 056	18 588
Ogooué-Lolo	9 544	7 224	16 768	3 061	2 898	5 959	12 605	10 122	22 727
Ogooué-Maritime	27 825	28 343	56 168	1 181	821	2 002	29 006	29 164	58 170
Woleu-Ntem	19 182	18 848	38 030	6 549	5 386	11 935	25 731	24 234	49 965
Gabon	312 643	302 143	614 786	34 313	26 619	60 932	346 956	328 762	675 718

**Les jeunes représentent plus du tiers de la population résidente du Gabon (37 %). Deux citadins sur cinq sont des jeunes, contre 1 sur 4 en milieu rural.**

Le poids démographique des jeunes ne varie pas selon le sexe, mais est diffère selon le milieu de résidence et d'une province à l'autre (Tableau 124). Les jeunes constituent les deux cinquièmes de la population urbaine, mais seulement un peu plus du quart de la population rurale (26 %).

Les provinces se divisent en trois groupes ; celles dont la proportion de jeunes est supérieure à celle du national (Estuaire et Haut-Ogooué avec 40 %), celles qui ont une proportion de jeunes proches du

niveau national (Ogooué-Maritime et Ogooué-Lolo) et enfin le reste des provinces dont le pourcentage de jeunes oscille entre 29 et 32 %. Enfin le pourcentage de jeunes en milieu rural des provinces tourne autour de 25 % sauf au Haut-Ogooué où il atteint presque 40 %.

Tableau 124 : Pourcentage des jeunes dans la population résidente totale (poids démographique) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	38,8	41,7	40,2	25,3	20,9	23,1	38,6	41,3	39,9
Haut-Ogooué	41,9	37,9	40,1	46,3	31,2	39,5	42,6	36,9	40,0
Moyen-Ogooué	33,8	34,8	34,3	25,2	23,1	24,2	30,8	30,9	30,9
Ngounié	35,2	33,1	34,2	23,3	24,2	23,8	31,7	30,3	31,0
Nyanga	33,2	32,3	32,8	23,0	15,7	19,5	31,2	29,4	30,3
Ogooué-Ivindo	33,0	34,0	33,5	24,1	23,1	23,7	29,2	29,6	29,4
Ogooué-Lolo	43,5	38,0	40,9	23,6	24,6	24,0	36,1	32,9	34,6
Ogooué-Maritime	36,4	39,1	37,7	25,1	20,8	23,2	35,8	38,2	36,9
Woleu-Ntem	36,6	36,9	36,7	25,4	21,1	23,2	32,9	31,6	32,2
Gabon	38,5	39,5	39,0	28,4	23,7	26,1	37,1	37,5	37,3

*La répartition des jeunes par âge individuel ne montre pas de très grandes variations.*

Tableau 125 : Effectif des jeunes (population résidente âgée de 15 à 34 ans) par âge selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
15	15 854	15 963	31 817	1 624	1 292	2 916	17 478	17 255	34 733
16	16 423	16 752	33 175	1 399	1 262	2 661	17 822	18 014	35 836
17	16 384	15 862	32 246	1 277	1 288	2 565	17 661	17 150	34 811
18	16 274	17 851	34 125	1 296	1 765	3 061	17 570	19 616	37 186
19	16 748	16 868	33 616	1 236	1 623	2 859	17 984	18 491	36 475
<b>15-19 ans</b>	<b>81 683</b>	<b>83 296</b>	<b>164 979</b>	<b>6 832</b>	<b>7 230</b>	<b>14 062</b>	<b>88 515</b>	<b>90 526</b>	<b>179 041</b>
20	16 719	17 549	34 268	1 694	1 418	3 112	18 413	18 967	37 380
21	17 599	16 954	34 553	2 358	1 218	3 576	19 957	18 172	38 129
22	14 939	16 061	31 000	1 589	1 799	3 388	16 528	17 860	34 388
23	18 113	17 612	35 725	1 865	1 831	3 696	19 978	19 443	39 421
24	15 426	15 334	30 760	2 195	1 094	3 289	17 621	16 428	34 049
<b>20-24 ans</b>	<b>82 796</b>	<b>83 510</b>	<b>166 306</b>	<b>9 701</b>	<b>7 360</b>	<b>17 061</b>	<b>92 497</b>	<b>90 870</b>	<b>183 367</b>
25	16 045	17 695	33 740	2 367	1 696	4 063	18 412	19 391	37 803
26	15 940	14 937	30 877	2 332	1 347	3 679	18 272	16 284	34 556
27	15 962	15 246	31 208	1 791	1 177	2 968	17 753	16 423	34 176
28	15 559	15 175	30 734	1 845	1 075	2 920	17 404	16 250	33 654
29	14 591	13 673	28 264	1 385	1 126	2 511	15 976	14 799	30 775
<b>25-29 ans</b>	<b>78 097</b>	<b>76 726</b>	<b>154 823</b>	<b>9 720</b>	<b>6 421</b>	<b>16 141</b>	<b>87 817</b>	<b>83 147</b>	<b>170 964</b>
30	14 658	13 348	28 006	1 922	1 152	3 074	16 580	14 500	31 080

31	14 751	12 006	26 757	1 617	1 081	2 698	16 368	13 087	29 455
32	12 930	10 917	23 847	1 296	986	2 282	14 226	11 903	26 129
33	14 924	12 121	27 045	1 471	1 059	2 530	16 395	13 180	29 575
34	12 804	10 219	23 023	1 754	1 330	3 084	14 558	11 549	26 107
<b>30-34 ans</b>	<b>70 067</b>	<b>58 611</b>	<b>128 678</b>	<b>8 060</b>	<b>5 608</b>	<b>13 668</b>	<b>78 127</b>	<b>64 219</b>	<b>142 346</b>
<b>15-34 ans</b>	<b>312 643</b>	<b>302 143</b>	<b>614 786</b>	<b>34 313</b>	<b>26 619</b>	<b>60 932</b>	<b>346 956</b>	<b>328 762</b>	<b>675 718</b>

***A l'instar de la population totale du pays, les jeunes sont très inégalement répartis entre les provinces, avec plus de la moitié d'entre eux (53 %) vivant dans la seule province de l'Estuaire.***

Plus de la moitié des adolescents du pays vit dans l'Estuaire et (53 %) et 15 % dans le Haut-Ogooué. Les provinces de l'Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem suivent avec respectivement 8,6 % et 7,4 % des jeunes, les autres comptant chacune pour moins de 5 % du total des adolescents.

Ce schéma est le même en milieu urbain, chez les hommes comme chez les femmes. Par contre en milieu rural, c'est le Haut-Ogooué et le Woleu-Ntem qui ont les plus grandes parts des jeunes ruraux avec respectivement 25,5 % et 19,6 %/ accueillent le plus de jeunes à lui seul le quart des adolescents ruraux suivi par le (18 %). Quatre provinces ont chacune entre 9 et 12 % des jeunes ruraux : Moyen-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo et Ngounié. Les autres n'en ont que très peu.

Tableau 126 : Répartition spatiale (%) des jeunes (selon la province) par sexe, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Estuaire	55,6	59,2	57,4	6,9	7,2	7,0	50,8	55,0	52,9
Haut-Ogooué	15,6	12,0	13,8	29,0	20,8	25,5	16,9	12,7	14,9
Moyen-Ogooué	2,5	2,6	2,5	9,0	9,8	9,4	3,1	3,2	3,2
Ngounié	4,0	3,8	3,9	10,2	14,4	12,0	4,6	4,6	4,6
Nyanga	2,2	2,4	2,3	3,4	2,8	3,2	2,4	2,4	2,4
Ogooué-Ivindo	2,0	2,1	2,0	9,9	10,8	10,3	2,7	2,8	2,8
Ogooué-Lolo	3,1	2,4	2,7	8,9	10,9	9,8	3,6	3,1	3,4
Ogooué-Maritime	8,9	9,4	9,1	3,4	3,1	3,3	8,4	8,9	8,6
Woleu-Ntem	6,1	6,2	6,2	19,1	20,2	19,6	7,4	7,4	7,4
Gabon	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	312 643	302 143	614 786	34 313	26 619	60 932	346 956	328 762	675 718

### **8.2.2 Jeunes et formation professionnelle**

***Peu de jeunes de 10-34 ans (1 sur 5) ont suivi une formation professionnelle : le milieu rural est largement défavorisé avec 9 % seulement de jeunes formés contre 20 % en milieu urbain. Les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses à être formées (20,5 %) que et les jeunes hommes (18 %). Les variations interprovinciales sont encore plus marquées, de 7 % dans l'Ogooué-Ivindo à 29 % dans l'Ogooué-Maritime.***

Le Graphique 65 donne les pourcentages de jeunes de 15-34 ans ayant suivi une formation professionnelle par sexe, milieu de résidence et province.

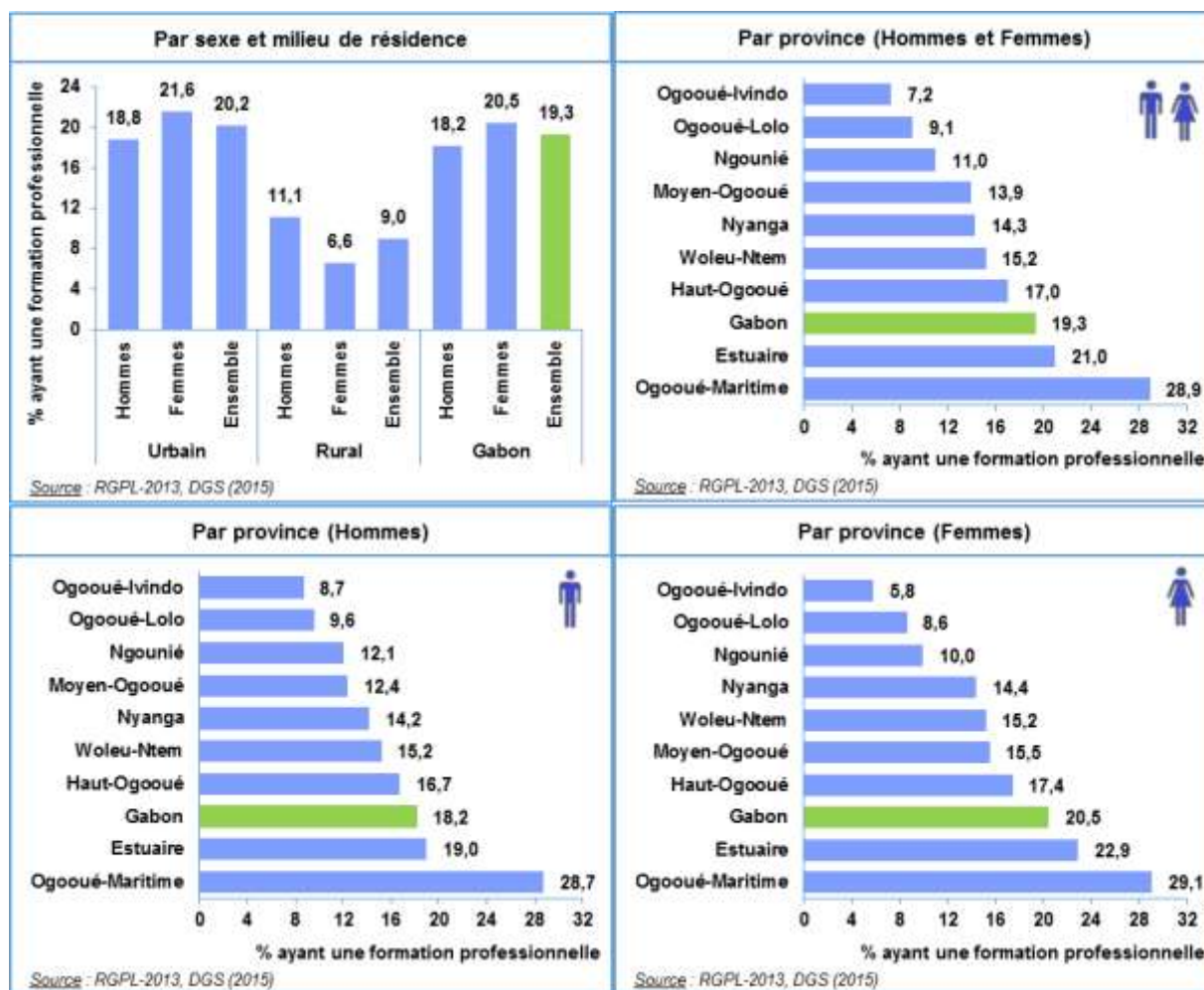
Dans l'ensemble il ressort que peu de jeunes au Gabon (19 %) ont bénéficié d'une formation professionnelle avec de très fortes variations selon le milieu de résidence et la province et, dans une moindre mesure, selon le sexe.

Les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être formées (20,5 %) que les garçons (18 %). Cet avantage des filles est toutefois perdu en milieu rural où le pourcentage de jeunes ayant suivi une formation professionnelle est de 11 % chez les hommes et 6,6 % chez les femmes.

Indépendamment du sexe, la formation professionnelle est plus rare en milieu rural (9 % de jeunes formés) comparativement au milieu urbain qui compte 20 % de jeunes formés.

Les variations interprovinciales sont tout aussi importantes, avec un minimum de 7 % dans l'Ogooué-Ivindo et un maximum de 29 % dans l'Ogooué-Maritime. Ce schéma ne varie pas selon le sexe.

**Graphique 65 : Pourcentages de jeunes de 15-34 ans ayant suivi une formation professionnelle par sexe, milieu de résidence et province**



**Le pourcentage de jeunes ayant suivi une formation professionnelle augmente avec l'âge, allant de 4 % parmi les 15-19 ans à 32 % parmi les 30-34 ans.**

Plus l'âge augmente, plus le pourcentage de jeunes formés augmente, allant de 4 % chez les 15-19 ans à 32 % chez les 30-34 ans. La progression la plus forte se produit entre 15-19 ans et 20-24 ans, où le pourcentage de jeunes formés est multiplié par 4, allant de 3,9 % à 15,5 %. Les mêmes tendances sont observées quels que soient le sexe et le milieu de résidence.

A tous les âges, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être formées que les hommes pour l'ensemble du pays et en milieu urbain. En milieu rural, elles le sont moins à tous les âges sauf entre 15 et 19 ans où il y a presque égalité des sexes.



**Tableau 127** : Pourcentage de jeunes ayant suivi une formation professionnelle par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âges (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	4,0	4,2	4,1	1,7	1,8	1,7	3,8	4,0	3,9
20-24	14,6	17,5	16,1	8,2	5,5	6,9	14,1	16,7	15,5
25-29	26,5	32,5	29,5	15,2	9,1	12,4	25,5	30,9	28,2
30-34	31,5	36,5	33,8	18,9	11,2	15,5	30,4	34,5	32,3
Total (15-34)	18,8	21,6	20,2	11,1	6,6	9,0	18,2	20,5	19,3

### ***8.2.3 Jeunes et participation au marché du travail***

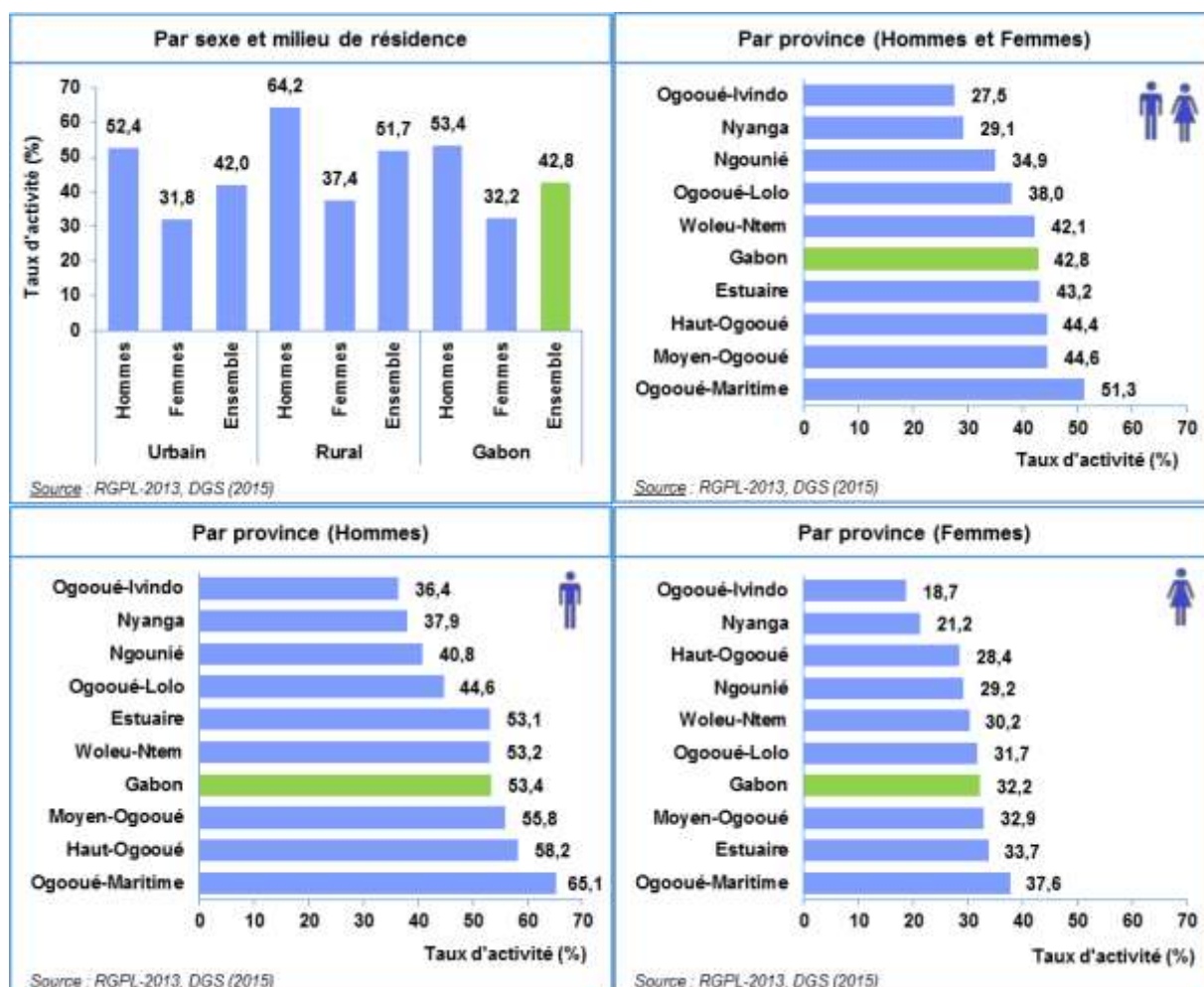
***Moins de la moitié des jeunes participe au marché du travail avec de fortes disparités selon le sexe, le milieu de résidence et la province. La participation à l'activité économique est plus forte chez les hommes et en milieu rural.***

La participation au marché du travail des jeunes est mesurée par le taux brut d'activité qui est le pourcentage de jeunes actifs, c'est-à-dire occupés ou à la recherche d'un emploi (Graphique 66) et les taux spécifiques d'activité par âge (Tableau 128).

La participation des jeunes à l'activité économique est, dans l'ensemble, relativement faible ; seul 43 % d'entre eux est sur le marché du travail (Graphique 66). Ce taux dépasse néanmoins les 50 % chez les hommes (53 % contre 32 % chez les femmes) et en milieu rural (52 % contre 42 % en milieu urbain).

Les variations selon la province sont également importantes : de 27,5 % dans l'Ogooué-Ivindo et 29 % dans la Nyanga à 51 % dans l'Ogooué-Maritime. Le reste des provinces ont des taux d'activité qui tournent autour de la moyenne nationale.

Le même schéma de variations interprovinciales est observé chez les hommes et les femmes, mais les différences sont moins fortes chez ces dernières.

**Graphique 66 : Taux d'activité chez les jeunes de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province**

**Le niveau de participation à l'activité économique augmente très vite avec l'âge, allant de 8 % chez les 15-19 ans à 78 % chez les 30-34 ans. Il atteint même 91 % chez les hommes de cet âge. La participation à l'activité économique débute plus tôt en milieu rural mais est plus intense en milieu urbain après 30 ans.**

La participation des jeunes à l'activité économique n'est en fait faible qu'entre 15 et 25 ans, mais devient intense à partir de 25 ans, ce qui peut se justifier par la poursuite des études pour beaucoup de jeunes entre 15 et 25 ans. Entre 25-19 ans le taux d'activité est de 61,6 % et atteint 78 % entre 30 et 34 ans (Tableau 128). Chez les hommes, il atteint même 91 %. De manière générale, les hommes participent plus que les femmes à l'activité économique.

Les taux d'activité sont plus élevés en milieu rural entre 15 et 30 ans mais plus faible pour le groupe d'âge 30-34 ans, ce qui traduit une entrée en activité plus tôt en milieu rural.

**Tableau 128 : Taux d'activité des jeunes par groupe d'âge quinquennal selon le sexe et le milieu de résidence**

Groupe d'âges (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	9,2	5,6	7,4	20,7	16,8	18,8	10,1	6,4	8,2
20-24	40,0	21,3	30,1	66,8	36,4	52,0	42,1	22,3	31,7
25-29	75,8	46,9	61,1	82,6	48,9	67,7	76,4	47,0	61,6
30-34	91,5	63,7	78,5	87,0	52,4	71,8	91,1	62,8	78,0
Total (15-34)	52,4	31,8	42,0	64,2	37,4	51,7	53,4	32,2	42,8

### 8.2.4 Insertion professionnelle et chômage chez les jeunes

**En 2013, le Gabon compte 202 109 jeunes de 15-34 ans qui travaillent et 59 795 sans emploi, dont 23 081 sont à la recherche de leur premier emploi. Le taux d'occupation est ainsi de 77 %.**

L'effectif de la population active des jeunes est de 261 904 dont une majorité d'hommes (162 939, soit 62,2 %). Parmi les actifs, 202 109 ont un emploi soit un taux d'occupation de 77 % (Tableau 129). Les femmes s'insèrent moins bien que les hommes (taux d'occupation de 68,5 % contre 82 %). L'insertion est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain (taux d'occupation de 79 % contre 77 %).

Tableau 129 : Répartition des jeunes actifs de 15-34 ans selon le qu'ils sont occupés ou sans emploi par sexe et milieu de résidence

Statut	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif									
Occupés	121 220	61 689	182 909	13 076	6 124	19 200	134 296	67 813	202 109
Sans emploi	25 673	29 116	54 789	2 970	2 036	5 006	28 643	31 152	59 795
<i>Chômeurs</i>	15 756	17 498	33 254	1 946	1 514	3 460	17 702	19 012	36 714
<i>En quête d'un 1er emploi</i>	9 917	11 618	21 535	1 024	522	1 546	10 941	12 140	23 081
Total actifs	146 893	90 805	237 698	16 046	8 160	24 206	162 939	98 965	261 904
Pourcentage									
Occupés (Taux d'occupation)	82,5	67,9	77,0	81,5	75,0	79,3	82,4	68,5	77,2
Sans emploi (Taux de chômage)	17,5	32,1	23,0	18,5	25,0	20,7	17,6	31,5	22,8
<i>Chômeurs</i>	10,7	19,3	14,0	12,1	18,6	14,3	10,9	19,2	14,0
<i>En quête d'un 1er emploi</i>	6,8	12,8	9,1	6,4	6,4	6,4	6,7	12,3	8,8
Total actifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Le chômage touche particulièrement les jeunes ; 22,8 % d'entre eux sont sans emploi. Le chômage sévit plus chez les femmes (31,5 %) que chez les hommes (17,6 %) et plus en milieu urbain (23 %) qu'en milieu rural (20,7 %). Il est 2,3 fois plus élevé dans l'Ogooué-Ivindo (36,7 %) que dans le Woleu-Ntem (16 %).**

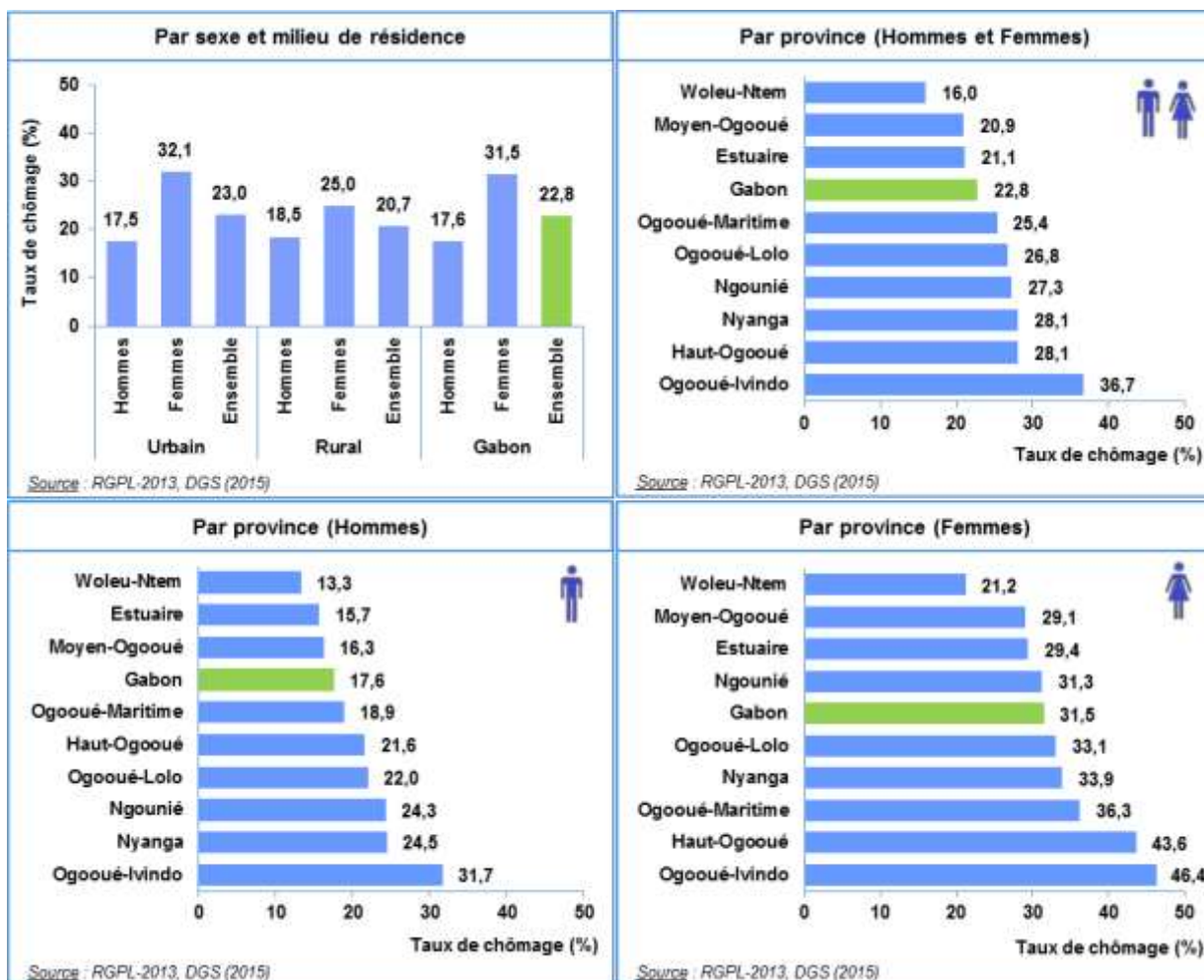
Le Graphique 67 présente les taux de chômage parmi les actifs jeunes selon le sexe, le milieu de résidence et la province.

Le chômage frappe durement les jeunes de 15-34 ans. Alors que dans la population active de 16-65 ans le taux de chômage se situe à 16,5 %, il est de 22,8 % chez les jeunes. Ce taux varie sensiblement selon le sexe, le milieu de résidence et la province.

Le taux de chômage est presque deux fois plus élevé chez les femmes (31,5 %) que chez les hommes (17,6 %). Cet écart est toutefois moins important en milieu rural (25 % contre 18,5 %).

Dans l'ensemble, le chômage sévit un peu plus en milieu urbain (23 %) qu'en milieu rural (20,7 %).

Quant aux disparités provinciales, elles sont encore plus importantes car le taux de chômage varie de 16 % dans le Woleu-Ntem à 36,7 % dans l'Ogooué-Ivindo, soit 2,3 fois plus. On distingue ensuite les provinces qui ont un taux de chômage de 21 %, proche du niveau national (Moyen-Ogooué et Estuaire) et le reste des provinces qui ont un taux plus élevé situé entre 25 et 28 %. On observe le même schéma de disparités interprovinciales chez les hommes et chez les femmes.

**Graphique 67 : Taux de chômage chez les jeunes de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province**

**Le chômage des jeunes est essentiellement concentré chez les moins âgés d'entre eux. Il est 2,5 fois plus élevé chez les 15-19 ans que chez les 30-34 ans.**

Le taux de chômage baisse drastiquement quand on passe des jeunes les moins âgés (15-19 ans) aux plus âgés (30-34 ans). En effet le taux est divisé par 2 et demi, passant 41,7 % à 16,5 %. La chute du taux de chômage avec l'âge est plus importante chez les hommes (divisé par 3,2) et en milieu urbain (divisé par 3,4).

**Tableau 130 : Taux de chômage chez les jeunes de 15-34 ans par groupe d'âges quinquennal selon le sexe et le milieu de résidence**

Groupe d'âges (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	40,3	48,7	43,6	30,9	34,5	32,5	38,8	46,0	41,7
20-24	25,3	40,8	31,1	20,8	31,5	24,4	24,8	39,8	30,3
25-29	16,7	33,7	23,3	17,3	22,9	19,1	16,7	32,9	23,0
30-34	11,8	24,5	16,6	15,0	17,9	16,0	12,1	24,0	16,5
Total (15-34)	17,5	32,1	23,0	18,5	25,0	20,7	17,6	31,5	22,8

### 8.2.5 Jeunes et entrepreneuriat économique

Dans cette analyse, un jeune est considéré entrepreneur s'il est employeur ou s'il est indépendant, c'est-à-dire travaille pour son propre compte, autrement dit gère une entreprise individuelle. Le Tableau 131 donne la répartition (effectif et pourcentage) des jeunes de 15-34 ans qui ont un emploi (occupés)

par situation dans l'occupation. Le Graphique 68 présente les pourcentages d'entrepreneurs chez les jeunes occupés par type (employeur, indépendant) par sexe et province.

**Parmi les 202 109 jeunes occupés 61 925 (30,6 %) sont des entrepreneurs parmi lesquels seuls 3 550 sont des employeurs et 58 375 des indépendants (gèrent une entreprise individuelle). Le pourcentage d'entrepreneurs ne varie pas selon le sexe mais est plus élevé en milieu rural.**

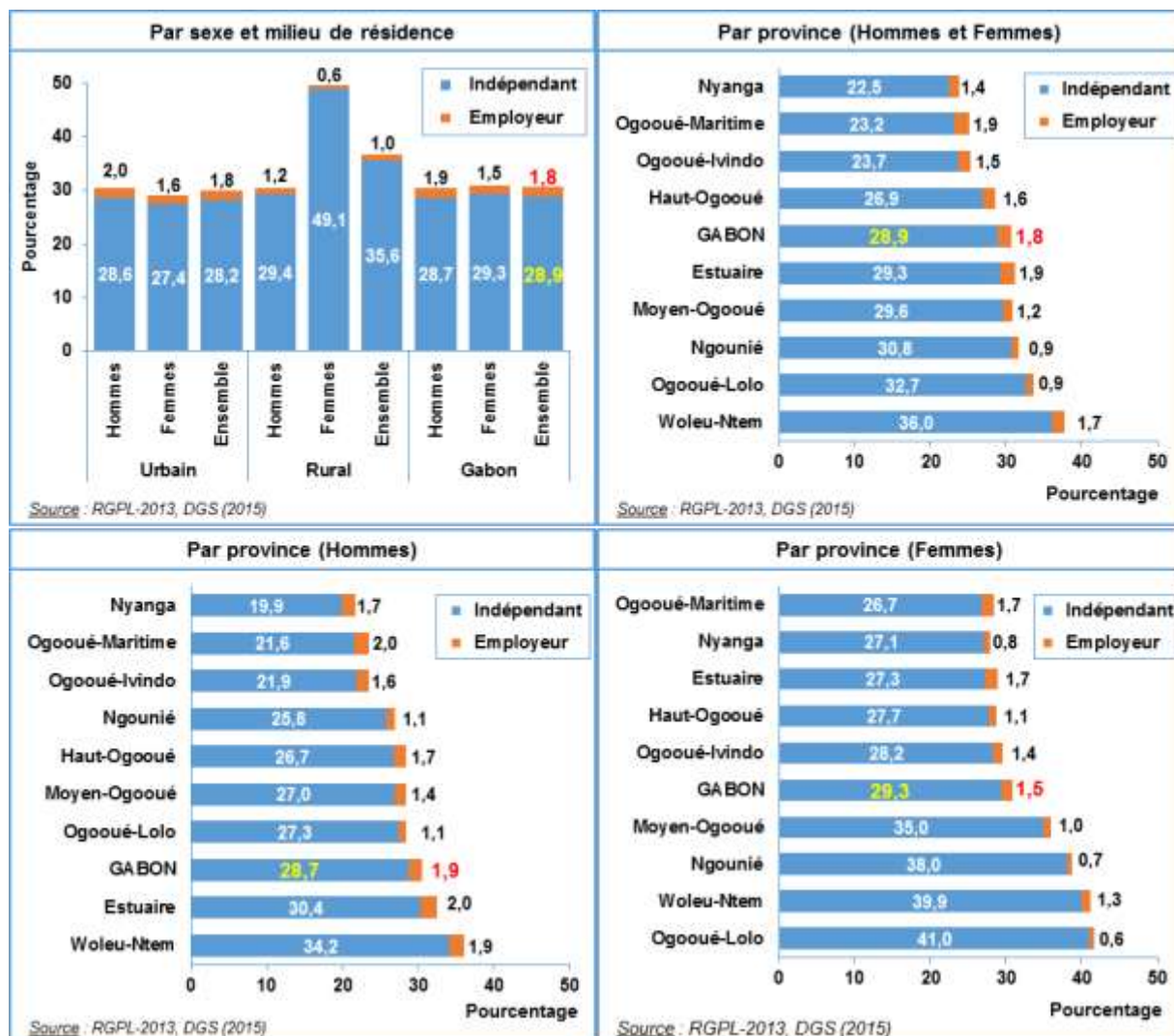
La plupart des entrepreneurs (94,3 %) sont des indépendants (58 375), les 2/3 des hommes (41 018) et 88,7 % (54 898) des citadins. Le pourcentage d'entrepreneurs est plus élevé chez les ruraux.

Tableau 131 : Répartition des actifs de 15-34 ans par situation dans l'occupation par sexe et milieu de résidence

Situation dans l'occupation	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif									
Entrepreneur	37 029	17 869	54 898	3 989	3 038	7 027	41 018	20 907	61 925
<i>Employeur</i>	2 382	983	3 365	151	34	185	2 533	1 017	3 550
<i>Indépendant</i>	34 647	16 886	51 533	3 838	3 004	6 842	38 485	19 890	58 375
Employé rémunéré	70 844	35 497	106 341	7 364	1 567	8 931	78 208	37 064	115 272
Autre	1 441	1 051	2 492	367	438	805	1 808	1 489	3 297
Non déclaré	11 906	7 272	19 178	1 356	1 081	2 437	13 262	8 353	21 615
Total	121 220	61 689	182 909	13 076	6 124	19 200	134 296	67 813	202 109
Pourcentage									
Entrepreneur	30,5	29,0	30,0	30,5	49,6	36,6	30,5	30,8	30,6
<i>Employeur</i>	2,0	1,6	1,8	1,2	0,6	1,0	1,9	1,5	1,8
<i>Indépendant</i>	28,6	27,4	28,2	29,4	49,1	35,6	28,7	29,3	28,9
Employé rémunéré	58,4	57,5	58,1	56,3	25,6	46,5	58,2	54,7	57,0
Autre	1,2	1,7	1,4	2,8	7,2	4,2	1,3	2,2	1,6
Non déclaré	9,8	11,8	10,5	10,4	17,7	12,7	9,9	12,3	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**L'entreprenariat chez les jeunes présente des variations selon le sexe, le milieu de résidence et la province.**

Les variations du pourcentage d'entrepreneurs par sexe et milieu de résidence sont introduites par le pourcentage très élevé des femmes du milieu rural qui travaillent comme indépendantes. Autrement, il ne varie que très faiblement. Par contre les variations interprovinciales sont plus marquées, surtout chez les femmes, où le pourcentage d'indépendants varie avec le degré d'urbanisation des provinces, de 27 % dans l'Ogooué-Maritime à 41 % dans l'Ogooué-Lolo. Les variations du pourcentage d'employeurs sont faibles.

**Graphique 68 : Pourcentage d'entrepreneurs (employeurs et indépendants) parmi les jeunes occupés de 15-34 ans par sexe, milieu de résidence et province**

*Les variations du pourcentage d'entrepreneurs (par type et tous types confondus) chez les jeunes selon le groupe d'âges sont faibles chez les hommes. Chez les femmes par contre, le pourcentage d'entrepreneurs varie sensiblement, variations dues en fait à celles du pourcentage des indépendants.*

Le Tableau 132 suivant présente les pourcentages d'entrepreneurs par type (employeur, indépendant) parmi les jeunes de 15-34 ans qui ont un emploi par groupe d'âges selon le sexe.

Il en ressort que le pourcentage d'entrepreneurs chez les jeunes femmes occupées diminue régulièrement avec l'âge, allant de 39,7 % chez les 15-19 ans à 28,4 chez les 30-34 ans.

**Tableau 132** : Pourcentage d'entrepreneurs par type (employeur, indépendant) parmi les jeunes occupés de 15-34 ans par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges (ans)	Employeurs			Indépendants			Total entrepreneurs		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	1,6	1,6	1,6	30,2	38,1	33,1	31,8	39,7	34,7
20-24	1,5	1,4	1,5	26,8	34,0	29,1	28,3	35,4	30,6
25-29	1,8	1,5	1,7	27,8	29,1	28,2	29,7	30,6	30,0
30-34	2,1	1,5	1,9	30,0	26,9	28,9	32,1	28,4	30,8
Total (15-34)	1,9	1,5	1,8	28,7	29,3	28,9	30,5	30,8	30,6

### 8.2.6 Jeunes et pratique des activités agricoles

**Au total 54 241 jeunes de 15-34 ans pratiquent des activités agricoles (à titre personnel et/ou comme activité principale), soit 8,5 % de l'ensemble des jeunes. L'agriculture est essentiellement pratiquée par les jeunes du milieu rural, en particulier les femmes.**

Le pourcentage de jeunes pratiquant des activités agricoles de 8,5 % au niveau national varie considérablement selon le milieu de résidence : 5,9 % en milieu urbain et 38,5 % en milieu rural, soit six fois et demi plus (Tableau 133). Chez les femmes jeunes du milieu rural, ce pourcentage atteint même 43 %.

**Tableau 133** : Répartition (Effectif et %) des jeunes de 15-34 ans selon qu'ils pratiquent ou non des activités agricoles (à titre personnel et/ou comme activité principale) par sexe et milieu de résidence

Pratique l'agriculture	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif									
Oui	14 779	20 167	34 946	8 947	10 348	19 295	23 726	30 515	54 241
Non	253 410	253 406	506 816	14 381	10 560	24 941	267 791	263 966	531 757
Non déclarée	23 633	22 708	46 341	2 965	2 974	5 939	26 598	25 682	52 280
Total	291 822	296 281	588 103	26 293	23 882	50 175	318 115	320 163	638 278
Pourcentage									
Oui	5,1	6,8	5,9	34,0	43,3	38,5	7,5	9,5	8,5
Non	86,8	85,5	86,2	54,7	44,2	49,7	84,2	82,4	83,3
Non déclarée	8,1	7,7	7,9	11,3	12,5	11,8	8,4	8,0	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 8.2.7 Jeunes, ménage et famille

La période de la jeunesse est également une période de transitions chez la plupart des individus. C'est le moment où les études se terminent, où débute la vie active, se forment les unions, naissent les premiers enfants et où se produit le départ du domicile parental pour fonder son propre foyer. Cette section analyse certaines de ces transitions en rapport avec la famille et l'autonomie résidentielle à travers quatre indicateurs :

- effectif et pourcentage de jeunes chefs de ménage ;
- effectif et pourcentage de jeunes chefs de famille monoparentaux ;
- effectif et pourcentage de jeunes qui sont soit chefs de ménage, soit époux ou épouses du chef de ménage (autonomie résidentielle) ; et
- effectif et pourcentage de jeunes vivant encore avec leurs parents biologiques chefs de ménage

(dépendance résidentielle vis-à-vis des parents).

**Sur les 638 278 jeunes que compte le Gabon, 137 998 sont des chefs de ménage, correspondant à un peu plus du cinquième des jeunes (21,6 %). Ce taux de chef de ménage varie substantiellement selon l'âge et le sexe, mais très peu selon le milieu de résidence.**

Le taux de chef de ménage augmente régulièrement avec l'âge, allant de 2,3 % chez les 15-19 ans 45,7 % chez les 30-34 ans. Il ne varie pas beaucoup selon le milieu de résidence mais est trois fois plus élevé chez les hommes (32,6 %) que chez les femmes (10,7 %).

**Tableau 134** : Effectif de chefs de ménage jeunes et taux de chef de ménage parmi les jeunes âgés de 15-34 ans par groupe d'âges (% de chef de ménage parmi les jeunes) selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif de chefs de ménage jeunes (âgés de 15-34 ans)									
15-19	2 353	1 346	3 699	299	91	390	2 652	1 437	4 089
20-24	13 414	6 182	19 596	1 739	321	2 060	15 153	6 503	21 656
25-29	33 563	11 840	45 403	3 354	545	3 899	36 917	12 385	49 302
30-34	45 013	13 117	58 130	4 042	779	4 821	49 055	13 896	62 951
Total	94 343	32 485	126 828	9 434	1 736	11 170	103 777	34 221	137 998
Taux de chef de ménage chez les jeunes (% de jeunes chefs de ménage)									
15-19	3,0	1,6	2,3	4,5	1,3	2,9	3,1	1,6	2,3
20-24	18,5	7,6	12,7	27,7	5,2	16,5	19,2	7,4	13,0
25-29	46,3	15,9	30,9	49,3	9,6	31,2	46,5	15,5	30,9
30-34	66,5	22,5	46,1	62,2	15,0	41,2	66,1	21,9	45,7
Total	32,3	11,0	21,6	35,9	7,3	22,3	32,6	10,7	21,6

**On dénombre au Gabon 21 643 chefs de famille monoparentaux parmi les jeunes de 15-34 ans, dont une écrasante majorité de femmes et de citadins. Cet effectif augmente avec l'âge.**

Le phénomène des chefs de famille monoparentaux est essentiellement féminine et urbain puisque 88,5 % d'entre eux sont des femmes et 94,2 % des citadins. Sa prévalence augmente peu avec l'âge.

**Tableau 135** : Effectif et pourcentage de chefs de famille monoparentaux\* jeunes (âgés de 15-34 ans) par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif de chefs de ménage monoparentaux* jeunes (âgés de 15-34 ans)*									
15-19	12	369	381	4	59	63	16	428	444
20-24	171	2 557	2 728	21	196	217	192	2 753	2 945
25-29	691	6 552	7 243	64	321	385	755	6 873	7 628
30-34	1 394	8 650	10 044	123	459	582	1 517	9 109	10 626
Total	2 268	18 128	20 396	212	1 035	1 247	2 480	19 163	21 643
Pourcentage de chefs de ménage monoparentaux* jeunes (âgés de 15-34 ans)									
15-19	0,5	27,4	10,3	1,3	64,8	16,2	0,6	29,8	10,9
20-24	1,3	41,4	13,9	1,2	61,1	10,5	1,3	42,3	13,6
25-29	2,1	55,3	16,0	1,9	58,9	9,9	2,0	55,5	15,5
30-34	3,1	65,9	17,3	3,0	58,9	12,1	3,1	65,6	16,9
Total	2,4	55,8	16,1	2,2	59,6	11,2	2,4	56,0	15,7

\* Un chef de ménage est considéré chef de famille monoparental s'il vit avec son ou ses enfants dans le ménage mais pas avec un conjoint.



***L'autonomie résidentielle n'est pas universelle chez les jeunes, même pas chez les plus âgés d'entre eux (les 30-34 ans). Elle est plus faible chez les hommes et en milieu rural.***

Au total 238 784 jeunes sont en autonomie résidentielle, c'est-à-dire sont chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage, ce qui correspond à un pourcentage de 37 %. L'autonomie résidentielle dépend en fait de l'âge. De 6,5 % chez les 15-19 ans, le taux atteint 70 % chez les 30-34 ans, 74 % chez les femmes de ce groupe d'âges. Elle est plus répandue chez les femmes (41,5 %) que chez les hommes (33,3 %) et en un peu plus en milieu rural (39,1 %) qu'en milieu urbain (37,3 %).

**Tableau 136** : Effectif et pourcentage de jeunes âgés de 15-34 ans chefs de ménage ou conjoints du chef de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle) par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif de jeunes chefs de ménage ou conjoints du chef de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle)									
15-19	2 641	7 456	10 097	334	947	1 281	2 975	8 403	11 378
20-24	13 751	27 734	41 485	1 784	2 250	4 034	15 535	29 984	45 519
25-29	34 129	44 213	78 342	3 419	3 232	6 651	37 548	47 445	84 993
30-34	45 629	43 617	89 246	4 143	3 505	7 648	49 772	47 122	96 894
Total	96 150	123 020	219 170	9 680	9 934	19 614	105 830	132 954	238 784
Pourcentage de jeunes chefs de ménage ou conjoints du chef de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle)									
15-19	3,3	9,1	6,3	5,0	13,9	9,5	3,5	9,4	6,5
20-24	18,9	34,1	26,9	28,4	36,4	32,4	19,7	34,3	27,3
25-29	47,1	59,4	53,3	50,2	56,9	53,3	47,3	59,2	53,3
30-34	67,4	74,7	70,8	63,8	67,5	65,4	67,1	74,1	70,3
Total	32,9	41,5	37,3	36,8	41,6	39,1	33,3	41,5	37,4

***La dépendance résidentielle vis-à-vis des parents touche près du tiers des jeunes, mais baisse rapidement avec l'âge, allant de 56,5 % chez les 15-19 ans à 10,7 % chez les 30-34 ans. Les hommes de moins de 25 ans sont un peu plus dépendants que les femmes du même groupe d'âges. Les variations dans les autres groupes d'âges et entre urbain et rural sont faibles.***

**Tableau 137** : Effectif et pourcentage de jeunes âgés de 15-34 ans vivant encore chez leurs parents biologiques chefs de ménage par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

Age (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectif de jeunes vivant encore chez leurs parents biologiques chefs de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle)									
15-19	45 485	45 585	91 070	3 889	3 658	7 547	49 374	49 243	98 617
20-24	29 060	28 992	58 052	2 186	2 198	4 384	31 246	31 190	62 436
25-29	14 622	14 533	29 155	1 338	1 278	2 616	15 960	15 811	31 771
30-34	6 709	6 501	13 210	789	803	1 592	7 498	7 304	14 802
Total	95 876	95 611	191 487	8 202	7 937	16 139	104 078	103 548	207 626
Pourcentage de jeunes vivant encore chez leurs parents biologiques chefs de ménage (jeunes ayant l'autonomie résidentielle)									
15-19	57,7	55,5	56,6	58,0	53,5	55,7	57,7	55,3	56,5
20-24	40,0	35,7	37,7	34,8	35,6	35,2	39,6	35,6	37,5
25-29	20,2	19,5	19,8	19,7	22,5	21,0	20,1	19,7	19,9
30-34	9,9	11,1	10,5	12,1	15,5	13,6	10,1	11,5	10,7
Total	32,9	32,3	32,6	31,2	33,2	32,2	32,7	32,3	32,5

### 8.3 Les femmes

Les femmes constituent la moitié de la population. Elles sont cependant généralement confinées à des rôles de second plan qui ne sont pas à la mesure de leur poids démographique ni de leur potentiel. Cette situation trouve son origine en grande partie dans la socialisation qui inculque et légitime des inégalités de genre qui sont souvent infondées. De plus les femmes, au même titre que les hommes, sont confrontées aux dures réalités de la vie dans les pays en voie de développement.

Cette double vulnérabilité, due aux inégalités de genre et au fait de vivre dans un pays en développement, rend nécessaires des actions spécifiques en direction des femmes basées sur une bonne connaissance de leur situation. Aussi un grand nombre d'initiatives a été pris au niveau international et au plan national pour lutter contre les inégalités de genre et pour la promotion de la femme. On peut citer plusieurs exemples au niveau national et au niveau international.

- Au niveau national : la Constitution gabonaise, le Code civil Gabonais<sup>16</sup> ; la Création d'une Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin (DGPVO) au sein du Ministère de la Santé ; l'Instauration d'une Journée internationale des veuves en 2011 sous l'initiative du Gabon, etc.
- Au niveau international : la Charte des Nations Unies de 1945 ; la Déclaration universelle de droits de l'homme de 1948 ; les quatre Conférences mondiales sur le statut des femmes (Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985, Beijing en 1995) ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979 ; la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994 au Caire ; la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le suivi du plan d'action de Beijing (2000) ; la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies de 2000 ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 2000 ; le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de 2001 ; les Objectifs du Développement Durable (ODD) de 2015, etc.

La situation de la femme n'est pas figée mais évolue constamment du fait de l'impact des initiatives listées ci-dessus et d'autres facteurs externes. D'où la nécessité d'une mise à jour régulière des informations sur la femme pour une analyse de sa situation actuelle et des tendances passées afin de mieux formuler, suivre et évaluer de telles initiatives.

Le RPL-2013 apporte une contribution significative à cet objectif en fournissant des données actualisées sur une multitude d'aspects de la situation de la femme tout en la comparant à celle des hommes. Ces aspects sont :

- Effectif, poids démographique dans la population totale et composition par âge ;
- Répartition spatiale et urbanisation ;
- Situation matrimoniale et nuptialité ;
- Natalité, fécondité et stérilité (des femmes uniquement sans comparaison avec les hommes) ;
- Mortalité générale, mortalité des enfants et mortalité maternelle ;
- Migrations internes et immigration internationale ;
- Scolarisation, instruction, formation professionnelle et alphabétisation ;
- Activité économique et pratique des activités agricoles ;
- Situation de groupes spécifiques (conjoints survivants, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, enfants, jeunes et adolescents) ; et

<sup>16</sup> Le Code civil contient toutefois des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes (cf. Section 7.1 sur les conjoints survivants, page 95).

- Ménages, cadre de vie et problématique du logement.

Tous ces points ont été traités dans des chapitres et sections spécifiques du présent rapport en comparant systématiquement la situation des femmes à celle des hommes. De plus les deux derniers chapitres de ce rapport donnent les indices de parité d'un ensemble d'indicateurs des OMD et des ODD.

Pour éviter les répétitions, cette section ne reviendra pas sur ces différentes analyses, lesquelles seront centralisées et approfondies dans un rapport thématique « Situation de la femme au Gabon ». Deux points sont abordés ici : (i) le rappel de l'effectif et du poids démographique des femmes dans la population totale ainsi que leur répartition spatiale et (ii) une vue d'ensemble de quelques indicateurs du statut de la femme comparé à celui des hommes.

### **8.3.1 Effectif, poids démographique et répartition spatiale des femmes**

**Le Gabon compte 877 007 femmes en 2013. Les femmes représentent ainsi un peu moins de la moitié de la population résidente du Gabon (48 %).**

Le Gabon compte 877 007 femmes sur une population totale de 1 811 079, soit un peu moins de la moitié de la population (48,4 %). Ce poids démographique des femmes dans la population totale de est à peu près le même dans toutes les provinces (compris entre 47 et 50 %) à l'exception du Haut-Ogooué où le déficit de femmes est assez prononcé puisqu'elles ne représentent que 45 % de la population de la province.

A l'instar de la population dans son ensemble, l'écrasante majorité des femmes (764 548, soit 87,2 %) vit en milieu urbain.

**Tableau 138** : Effectif et poids démographique des femmes dans la population résidente du Gabon par milieu de résidence et province

Province	Effectif des femmes			% des femmes dans la population totale		
	Urbain	Rural	Gabon	Urbain	Rural	Gabon
Estuaire	429 270	9 136	438 406	48,9	49,3	48,9
Haut-Ogooué	95 351	17 747	113 098	45,1	45,2	45,1
Moyen-Ogooué	22 671	11 348	34 019	49,7	48,0	49,1
Ngounié	34 360	15 841	50 201	49,1	51,4	49,8
Nyanga	21 987	4 712	26 699	51,1	47,9	50,5
Ogooué-Ivindo	18 240	12 369	30 609	49,5	46,7	48,4
Ogooué-Lolo	19 025	11 789	30 814	46,4	47,6	46,9
Ogooué-Maritime	72 503	3 940	76 443	48,7	45,6	48,5
Woleu-Ntem	51 141	25 577	76 718	49,4	49,8	49,5
Total	764 548	112 459	877 007	48,5	48,2	48,4

**La population féminine du Gabon est très inégalement répartie à travers les provinces du pays. Il en est de même de la population masculine.**

La moitié des femmes vit dans une seule des neuf provinces du pays, l'Estuaire et 30 % dans trois autres provinces : le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem (Tableau 139). Les cinq autres provinces comptent chacun moins de 6 % de la population féminine totale.

La répartition spatiale de la population urbaine féminine est la même que celle du niveau national. Par contre la répartition spatiale de la population rurale est très différente. Elle est moins déséquilibrée et le Woleu-Ntem passe en tête avec 23 % de la population suivi du Haut-Ogooué (16 %) et de la Ngounié (14 %). Le milieu rural de l'Estuaire ne compte que 8 % de la population féminine du rurale du pays et l'Ogooué-Maritime 3,5 %, soit le minimum.

Tableau 139 : Répartition spatiale de la population résidente féminine du Gabon comparée à celle des hommes par milieu de résidence et province

Province	Répartition spatiale des femmes			Répartition spatiale des hommes		
	Urbain	Rural	Gabon	Urbain	Rural	Gabon
Estuaire	56,1	8,1	50,0	55,1	7,8	49,0
Haut-Ogooué	12,5	15,8	12,9	14,3	17,8	14,7
Moyen-Ogooué	3,0	10,1	3,9	2,8	10,2	3,8
Ngounié	4,5	14,1	5,7	4,4	12,4	5,4
Nyanga	2,9	4,2	3,0	2,6	4,2	2,8
Ogooué-Ivindo	2,4	11,0	3,5	2,3	11,7	3,5
Ogooué-Lolo	2,5	10,5	3,5	2,7	10,7	3,7
Ogooué-Maritime	9,5	3,5	8,7	9,4	3,9	8,7
Woleu-Ntem	6,7	22,7	8,7	6,4	21,4	8,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 8.3.2 Vue d'ensemble du statut de la femme au Gabon

*Au Gabon les femmes performent mieux que les hommes sur la plupart des indicateurs de santé et d'éducation, mais moins bien sur le marché du travail où elles sont moins bien payées que les hommes et moins souvent employeurs.*

Pour analyser le statut et la condition de la femme nous allons recourir à une grille d'analyse qui compare les femmes aux hommes sur les indicateurs de pouvoir social (« Capacités ») et de pouvoir économiques « Opportunités ». Les résultats sont consignés dans le Tableau 140 ci-dessous.

Contrairement à l'image largement répandue d'une inégalité et d'une iniquité basée sur le genre, il existe des secteurs stratégiques dans lesquels les femmes performent mieux que les hommes. L'un de ces secteurs est l'éducation, ce qui présage d'un futur changement important dans des domaines comme l'emploi et le pouvoir économique. En effet, sur 11 indicateurs retenus ici, 8 ont des niveaux plus satisfaisants chez les femmes. Les seules exceptions portent le revenu et le statut d'employeur.

Tableau 140 : Quelques indicateurs du statut et de la condition de la femme au Gabon

Indicateurs	Sexe		Indice de parité	Parité en faveur des :
	Femmes	Hommes		
<b>Pouvoir social « Capacités »</b>				
Education				
Taux de scolarisation primaire	88,7 %	87,7 %	101 %	Femmes
Taux de scolarisation secondaire	56,5 %	52,4 %	108 %	Femmes
Taux de scolarisation supérieur				
Taux d'abandon primaire	1,6 %	2,4 %	66 %	Femmes
Alphabétisation : Aptitude à lire et écrire	85,2 %	84,1 %	101	Femmes
Santé				
Mortalité des moins de 5 ans	55,1 %	66,0 %	83 %	Femmes
Indice de santé infantile	38,0 %	43,0 %	88 %	Femmes
<b>Pouvoir économique « Opportunités »</b>				
Revenus : Moins que le SMIG	19,8 %	9,8 %	202%	Hommes
Revenus : Moins que 150.000	47,9 %	33 %	145%	Hommes
Accès aux ressources				
Propriétaire de son logement	43,2 %	31,0 %	139 %	Femmes
Possède un titre foncier	14,8 %	14,2 %	104	Femmes
Employeurs	1,6 %	2,5 %	64 %	Hommes
<b>Pouvoir politique « Pouvoir d'action »</b>				

## IX. FAMILLE, MÉNAGES, CADRE DE VIE ET LOGEMENTS

Ce chapitre traite de trois grands points : les ménages (nombre, répartition géographique, taille, sexe du chef) ; les conditions d'habitation et le cadre de vie (conditions de logement, nombre de pièces, caractéristiques physiques de l'habitation, biens et commodités du ménage) ; les logements (recensement des logements, satisfaction par rapport au logement, quantification des besoins en logements, caractéristiques des terrains sur lesquels sont bâtis les logements).

Le RGPL-2013, comme tous les recensements généraux de la population et de l'habitation, distingue les ménages ordinaires (ou privés) des ménages collectifs où vivent des gens pour un temps déterminé compte tenu de circonstances particulières. Des exemples de ménages collectifs sont les casernes militaires, les prisons, les orphelinats, les internats. En plus de ces deux types de ménages, le RGPL-2013 a aussi recensé les personnes itinérantes, les malades mentaux itinérants et les logements vacants. Les analyses de ce chapitre portent essentiellement sur les ménages ordinaires.

## 9.1 Famille et ménage

Le contexte socioéconomique du Gabon a un impact direct sur la création de nouveaux ménages et sur les caractéristiques des ménages et de leur chef. De même le contexte socioculturel influe sur la typologie et la composition des ménages à travers les liens familiaux, la circulation des enfants, le type de régime matrimonial, le type de famille (matrilinéaire ou patrilinéaire), etc. Des politiques et programmes nationaux en matière famille et de protection sociale ont aussi un impact sur la constitution et les caractéristiques des ménages.

Il est indispensable d'avoir une bonne connaissance du nombre et des caractéristiques des ménages, pour formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et programmes adéquats

9.1.1 Nombre de ménages et répartition spatiale et selon le sexe du chef de ménage

**Le RGPL a recensé 431 550 ménages ordinaires et 550 ménages collectifs, dont 86,0 % et 87,5 % respectivement se trouvent en milieu urbain.**

Tableau 141 : Nombre de ménages ordinaires et nombre de ménages collectifs recensés par milieu de résidence et province

Province	Ménages ordinaires			Ménages collectifs		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Estuaire	228 128	6 361	234 489	204	4	208
Haut-Ogooué	33 998	6 507	40 505	66	29	95
Moyen-Ogooué	10 887	7 144	18 031	53	14	67
Ngounié	14 024	7 064	21 088	30	10	40
Nyanga	8 997	2 776	11 773	14	7	21
Ogooué-Ivindo	6 698	5 053	11 751	5	16	21
Ogooué-Lolo	7 186	6 155	13 341	19	13	32
Ogooué-Maritime	37 608	2 826	40 434	27	9	36
Woleu-Ntem	23 693	16 445	40 138	27	3	30
Total	371 219	60 331	431 550	445	105	550

**Plus de la moitié des ménages ordinaires (54 %) se trouve dans l'Estuaire et respectivement 9 % dans le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem (Tableau 142). Les autres provinces ont chacune entre 3 et 5 % des ménages. Quant aux ménages collectifs, l'Estuaire en abrite 38 %, le Haut-Ogooué 17 % et le Moyen-Ogooué 12 %. Les autres provinces en ont chacune entre 3,8 et 7 %.**

**Tableau 142** : Répartition des ménages ordinaires et des ménages collectifs par province selon le milieu de résidence

Province	Ménages ordinaires			Ménages collectifs		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Estuaire	61,5	10,5	54,3	45,8	3,8	37,8
Haut-Ogooué	9,2	10,8	9,4	14,8	27,6	17,3
Moyen-Ogooué	2,9	11,8	4,2	11,9	13,3	12,2
Ngounié	3,8	11,7	4,9	6,7	9,5	7,3
Nyanga	2,4	4,6	2,7	3,1	6,7	3,8
Ogooué-Ivindo	1,8	8,4	2,7	1,1	15,2	3,8
Ogooué-Lolo	1,9	10,2	3,1	4,3	12,4	5,8
Ogooué-Maritime	10,1	4,7	9,4	6,1	8,6	6,5
Woleu-Ntem	6,4	27,3	9,3	6,1	2,9	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les 431 550 ménages ordinaires dénombrés, 431 471 ont été complètement recensés. Pour 79 ménages, le questionnaire a été partiellement rempli. Ils sont exclus des analyses qui suivent.

**Au niveau national, 311 317 ménages sur 431 471 sont dirigés par des femmes, soit 27,8 %. Ce pourcentage varie peu selon le milieu de résidence mais fortement selon la province.**

Le Tableau 143 donne le nombre de ménages dirigés respectivement par des hommes et des femmes par province et milieu de résidence. Le Graphique 69 donne les pourcentages de ménages dirigés par des femmes pour chaque province par milieu de résidence.

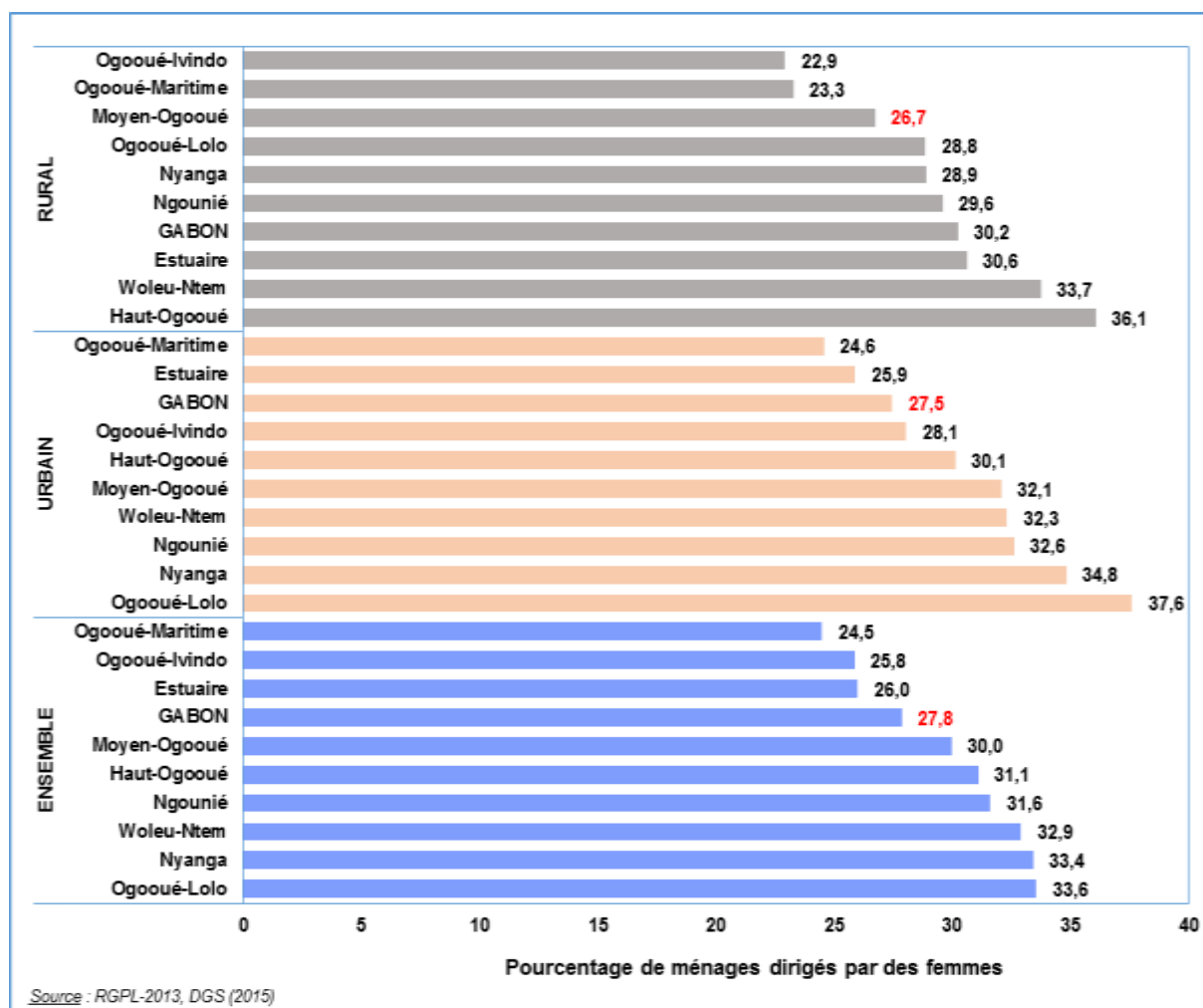
Il en ressort que le pourcentage de ménages dirigés par des femmes (311 317 en tout) est de 27,8 % au niveau national, 27,5 % en milieu urbain et 26,7 % en milieu rural. Les variations interprovinciales sont importantes. Le pourcentage de ménages dirigés par des femmes varie de 24,5 % dans l'Ogooué-Maritime à 33,6 % dans l'Ogooué-Lolo. On distingue trois groupes de provinces selon le niveau de ce pourcentage : L'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Ivindo et l'Estuaire (pourcentage compris entre 24,5 et 26) ; Moyen-Ogooué, Haut-Ogooué et Ngounié (pourcentage compris entre 30 et 31,6) ; et le Woleu-Ntem, la Nyanga et l'Ogooué-Lolo (pourcentage compris entre 32,9 et 33,6).

Les variations interprovinciales par milieu de résidence présentent des spécificités par rapport au schéma décrit ci-haut. Elles sont importantes que celles pour les deux milieux réunis (Graphique 69).

**Tableau 143** : Répartition des ménages ordinaires (nombre) selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Estuaire	169 056	59 015	228 071	4 413	1 946	6 359	173 469	60 961	234 430
Haut-Ogooué	23 753	10 241	33 994	4 160	2 347	6 507	27 913	12 588	40 501
Moyen-Ogooué	7 395	3 491	10 886	5 234	1 909	7 143	12 629	5 400	18 029
Ngounié	9 449	4 574	14 023	4 975	2 089	7 064	14 424	6 663	21 087
Nyanga	5 865	3 132	8 997	1 974	802	2 776	7 839	3 934	11 773
Ogooué-Ivindo	4 819	1 879	6 698	3 895	1 158	5 053	8 714	3 037	11 751
Ogooué-Lolo	4 485	2 701	7 186	4 379	1 775	6 154	8 864	4 476	13 340
Ogooué-Maritime	28 364	9 235	37 599	2 168	657	2 825	30 532	9 892	40 424
Woleu-Ntem	16 038	7 654	23 692	10 895	5 549	16 444	26 933	13 203	40 136

Total	269	101	371	42 093	18 232	60 325	311	120	431
	224	922	146				317	154	471

**Graphique 69 : Pourcentage de ménages dirigés par une femme par milieu de résidence et province**

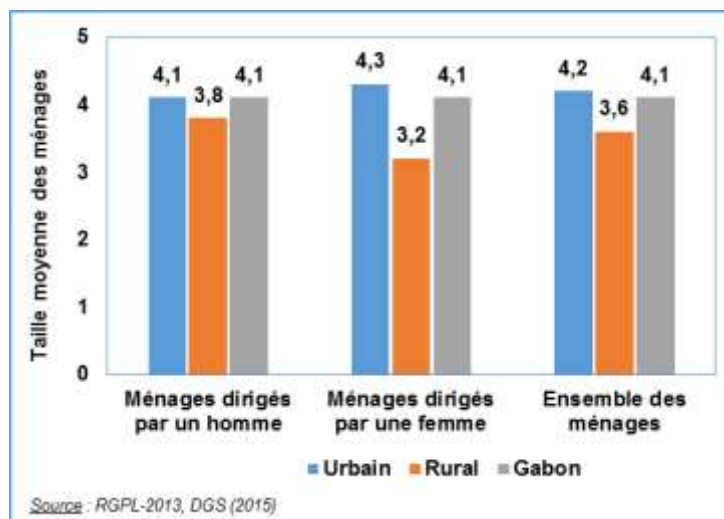
### 9.1.2 Taille moyenne des ménages et promiscuité résidentielle

La taille moyenne de ménages ordinaires est de 4,1 personnes par ménage. Elle ne varie pas selon le sexe mais est plus élevée en milieu urbain.

Au Gabon, les ménages comptent en moyenne 4,1 personnes, indépendamment du sexe du chef de ménage. La taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu urbain (4,2) qu'en milieu rural (3,6).

La taille moyenne des ménages de 4,1 personnes en 2013 marque un changement net par rapport à 5,2 personnes par ménage de 1993. Ceci est une conséquence de l'augmentation des ménages formés par les familles nucléaires et des ménages d'une personne que l'on observe dans les centres urbains (la section suivante porte sur la typologie des ménages).

**Graphique 70 : Taille moyenne des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage**



**Les variations interprovinciales de la taille moyenne des ménages sont tout aussi importantes : de 3,8 dans trois provinces à 5,6 dans le Haut-Ogooué.**

**Tableau 144 : Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence et province**

Province	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Estuaire	3,8	3,9	3,8	3,0	2,8	2,9	3,8	3,9	3,8
Haut-Ogooué	5,7	5,8	5,7	4,7	4,5	4,6	5,6	5,5	5,6
Moyen-Ogooué	4,1	4,2	4,1	3,4	3,0	3,3	3,8	3,8	3,8
Ngounié	4,9	4,5	4,7	4,5	3,2	4,1	4,7	4,1	4,5
Nyanga	4,7	4,4	4,6	3,5	2,4	3,2	4,4	4,0	4,3
Ogooué-Ivindo	5,4	5,5	5,5	5,0	4,2	4,8	5,3	5,0	5,2
Ogooué-Lolo	4,9	4,7	4,8	4,0	3,3	3,8	4,4	4,1	4,3
Ogooué-Maritime	4,0	3,9	4,0	3,1	2,6	3,0	3,9	3,8	3,9
Woleu-Ntem	4,2	4,5	4,3	3,3	2,8	3,1	3,8	3,8	3,8
Total	4,1	4,3	4,2	3,8	3,2	3,6	4,1	4,1	4,1

**Au Gabon, on compte en moyenne trois personnes pour deux chambres à coucher dans les ménages. Cet indice de promiscuité résidentielle de 1,5 personne par chambre à coucher ne varie pratiquement pas selon le sexe du chef de ménage mais varie plutôt selon le milieu de résidence.**

L'indice de promiscuité résidentielle au Gabon en 2013 est de 1,5 personne par chambre à coucher, soit en moyenne trois personnes pour deux chambres à coucher.

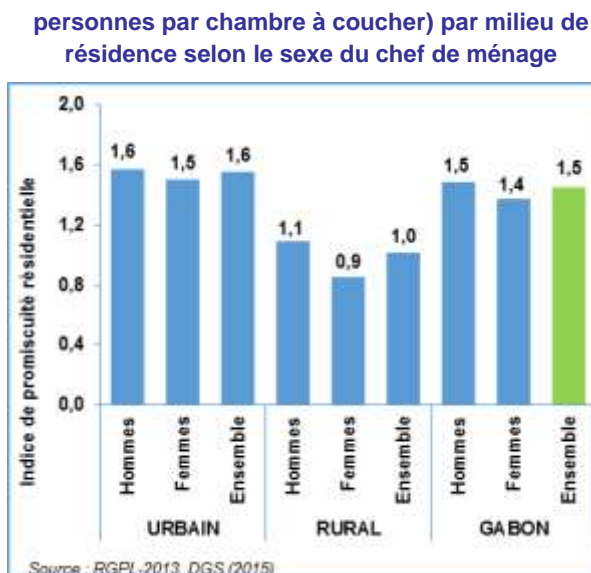
L'indice de promiscuité résidentielle varie selon le milieu de résidence. Il est plus élevé en milieu urbain où l'on compte 1,6 personne par chambre à coucher qu'en milieu rural (1,0).

L'indice ne varie pratiquement pas selon le

**Graphique 71 : Indice de promiscuité résidentielle des ménages ordinaires (nombre moyen de**



sexe du chef de ménage pour l'ensemble du pays (1,5 dans les ménages dirigés par les hommes contre 1,4 dans les ménages des femmes) et en milieu urbain (1,6 contre 1,5). Par contre en milieu rural, il y a une certaine différence : 1,1 personne par chambre à coucher dans les ménages dirigés par les hommes contre 0,9 dans les ménages dirigés par les femmes.



**L'indice de promiscuité résidentielle varie sensiblement selon la province, passant du simple (1,1) dans le Woleu-Ntem au double (2,0) dans Haut-Ogooué.**

L'indice de promiscuité résidentielle dépend de la province (Tableau 145). On distingue trois types de provinces : celle où l'indice est le plus faible, le Woleu-Ntem (1,1), celle où il est le plus élevé, le Haut-Ogooué (2,0) et le reste des provinces où l'indice varie de 1,3 à 1,6.

Quelle que soit la province, l'indice est plus grand en milieu urbain qu'en milieu rural. Par contre les variations selon le sexe du chef de ménage sont faibles, sauf dans le milieu rural de la plupart des provinces où le rapport de l'indice des hommes est 30 à 40 % supérieur à celui des femmes.

**Tableau 145 :** Indice de promiscuité résidentielle des ménages ordinaires (nombre moyen de personnes par chambre à coucher) sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Estuaire	1,5	1,5	1,5	0,9	0,8	0,9	1,5	1,4	1,5
Haut-Ogooué	2,2	2,0	2,1	1,6	1,4	1,5	2,1	1,9	2,0
Moyen-Ogooué	1,6	1,5	1,6	1,1	0,9	1,0	1,4	1,3	1,3
Ngounié	1,6	1,4	1,5	1,3	0,9	1,2	1,5	1,2	1,4
Nyanga	1,6	1,4	1,5	1,1	0,8	1,0	1,4	1,3	1,4
Ogooué-Ivindo	1,6	1,4	1,5	1,3	1,0	1,2	1,4	1,3	1,4
Ogooué-Lolo	1,6	1,4	1,5	1,2	0,9	1,1	1,4	1,2	1,3
Ogooué-Maritime	1,7	1,6	1,7	1,1	0,9	1,0	1,6	1,5	1,6
Woleu-Ntem	1,3	1,3	1,3	0,8	0,6	0,8	1,1	1,0	1,1
Total	1,6	1,5	1,6	1,1	0,9	1,0	1,5	1,4	1,5
Nombre de ménages	246 469	93 873	340 342	40 157	17 487	57 644	286 626	111 360	397 986

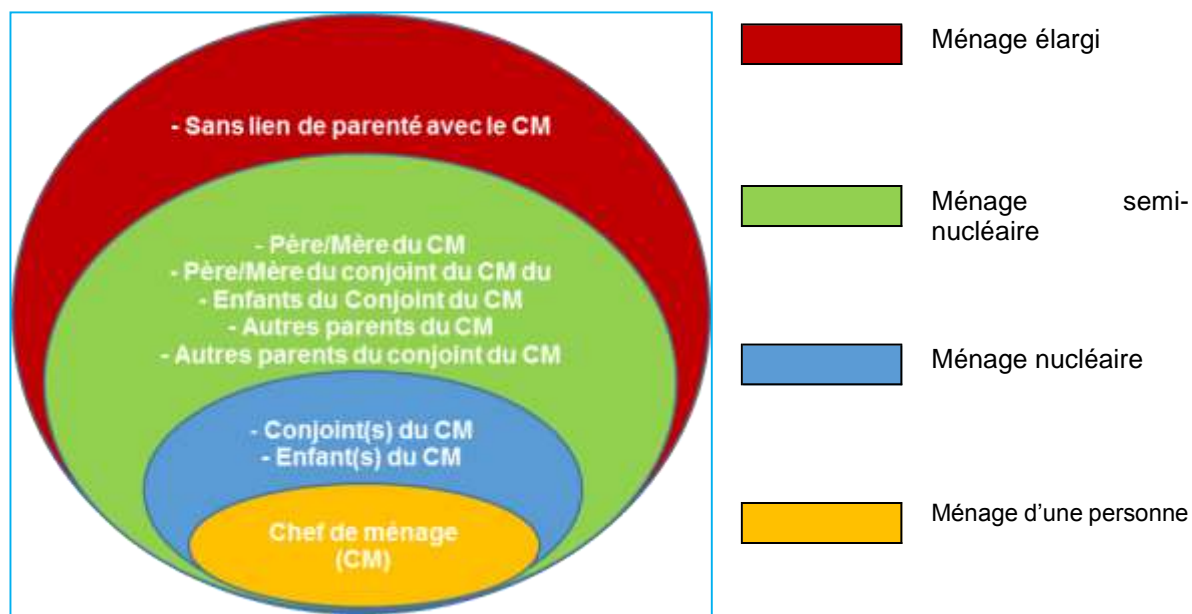
### 9.1.3 Typologie des ménages

**Le ménage nucléaire (composé du chef de ménage, de ses enfants et de ses conjoints) et le ménage semi-nucléaire (dont au moins un membre est un parent du chef de ménage autre que ses enfants) sont les deux types de ménage les plus répandus au Gabon, comptant respectivement pour 34 et 39 % de l'ensemble des ménages. On note que 23 % des ménages n'est composé que d'un seul individu.**

Selon les liens de parenté qui unissent le chef de ménage et les autres membres de son ménage, on peut classer les ménages selon la typologie à quatre modalités suivantes (Graphique 72) :

- *le ménage d'une personne* qui n'est composé que du chef de ménage ;
- *le ménage nucléaire*, composé du chef de ménage, de son conjoint et/ou de ses enfants ;
- *le ménage semi-nucléaire*, qui accueille des parents du CM et/ou ceux de son conjoint ; et
- *le ménage élargi*, qui compte au moins un membre sans lien de parenté avec le chef de ménage.

**Graphique 72 : Définition de la typologie des ménages selon le lien de parenté avec le chef de ménage**



Sur la base de cette typologie, il ressort que le ménage semi-nucléaire est le type de ménage le plus répandu au Gabon avec 167 921 ménages, soit 39 % (Tableau 146 et Graphique 73). Il est suivi des ménages nucléaires au nombre de 147 893, soit 34 % de l'ensemble des ménages. Les ménages d'une seule personne sont assez courants puisqu'ils sont 23 % des ménages. Par contre les ménages élargis sont rares puisqu'il n'y en a que 16 734, soit 4 % de l'ensemble des ménages.

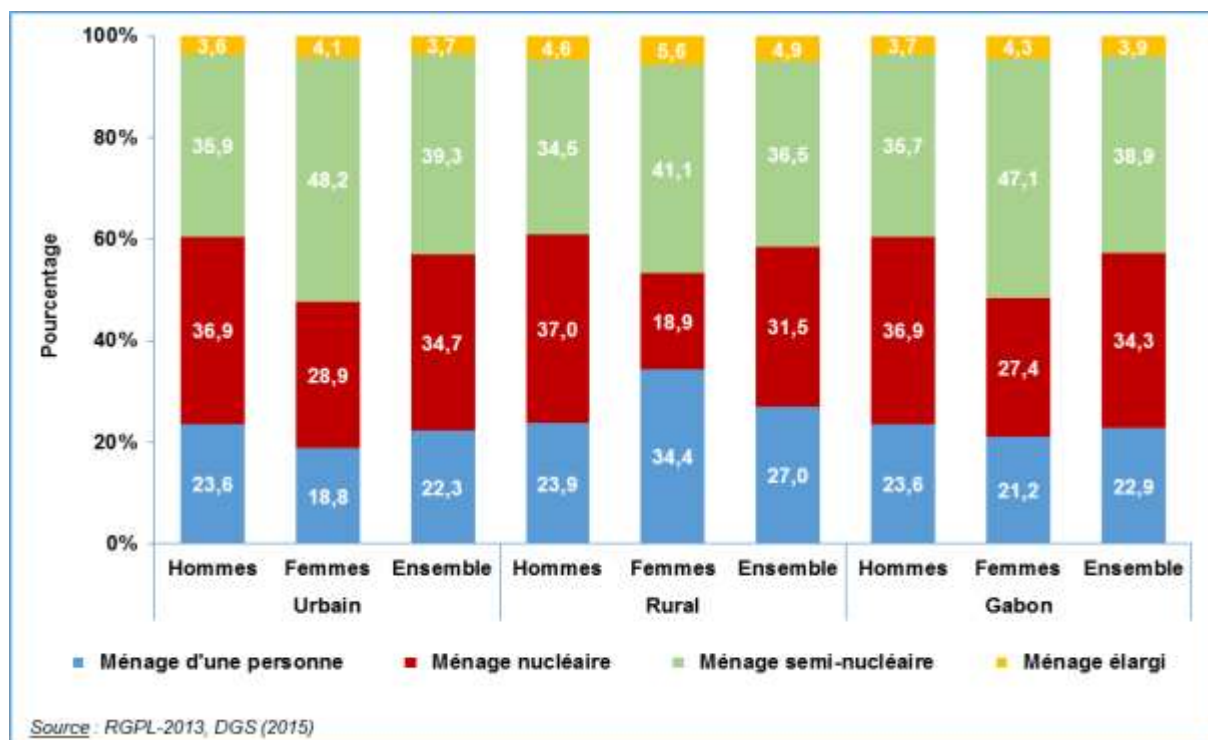
La répartition des ménages selon cette typologie présente des spécificités liées au sexe du chef de ménage et au milieu de résidence. Les ménages semi-nucléaires et élargis sont plus fréquents parmi les ménages dirigés par les femmes. Ils représentent respectivement 47 % et 4,3 % chez les femmes contre 36 % et 3,7 % chez les hommes. Par rapport au milieu de résidence, les ménages d'une personne et les ménages élargis sont plus répandus en milieu rural, respectivement 27 % et 4,9 % contre 22 et 3,7 % en milieu urbain. A l'opposé, les ménages nucléaires et semi-nucléaires sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural. Enfin, on note la très grande différence entre les ménages dirigés par les femmes en milieu urbain et en milieu rural. En milieu rural, plus du tiers des ménages des femmes (34 %) n'est composé que d'une personne contre 19 % en milieu urbain où près de la moitié des ménages dirigés par les femmes (48 %) est constituée de ménages semi-nucléaires. Chez les hommes les différences selon le milieu de résidence sont faibles.

**Tableau 146 : Typologie des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**

Type de ménage	Urbain			Rural			Total		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages
Ménage d'une personne	63 447	19 160	82 607	10 045	6 271	16 316	73 492	25 431	98 923

Ménage nucléaire	99 448	29 426	128 874	15 569	3 450	19 019	115 017	32 876	147 893
Ménage semi-nucléaire	96 746	49 163	145 909	14 524	7 488	22 012	111 270	56 651	167 921
Ménage élargi	9 583	4 173	13 756	1 955	1 023	2 978	11 538	5 196	16 734
Total	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

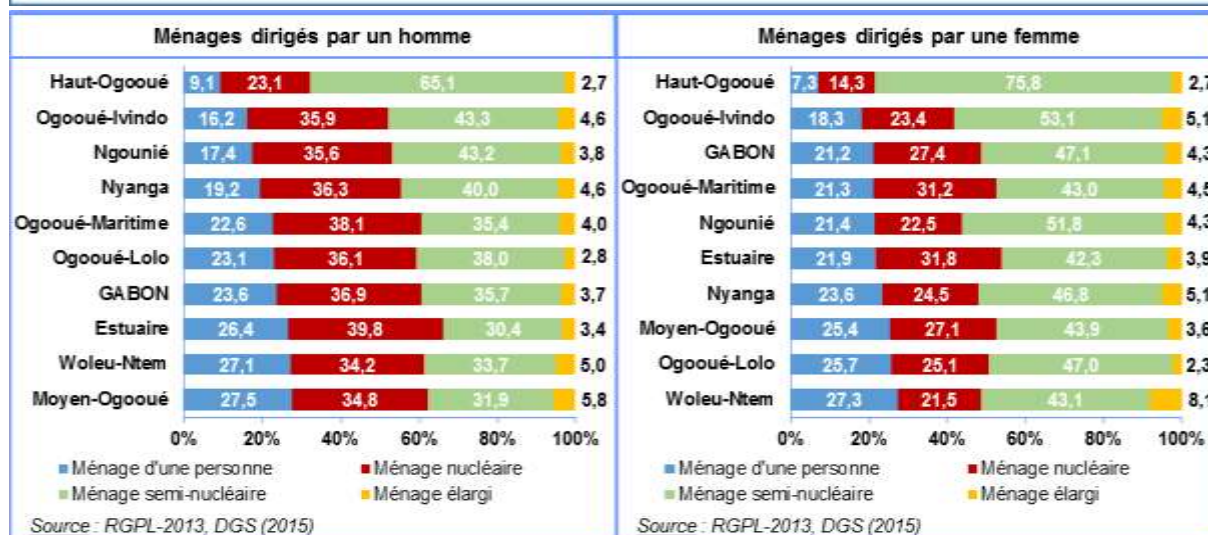
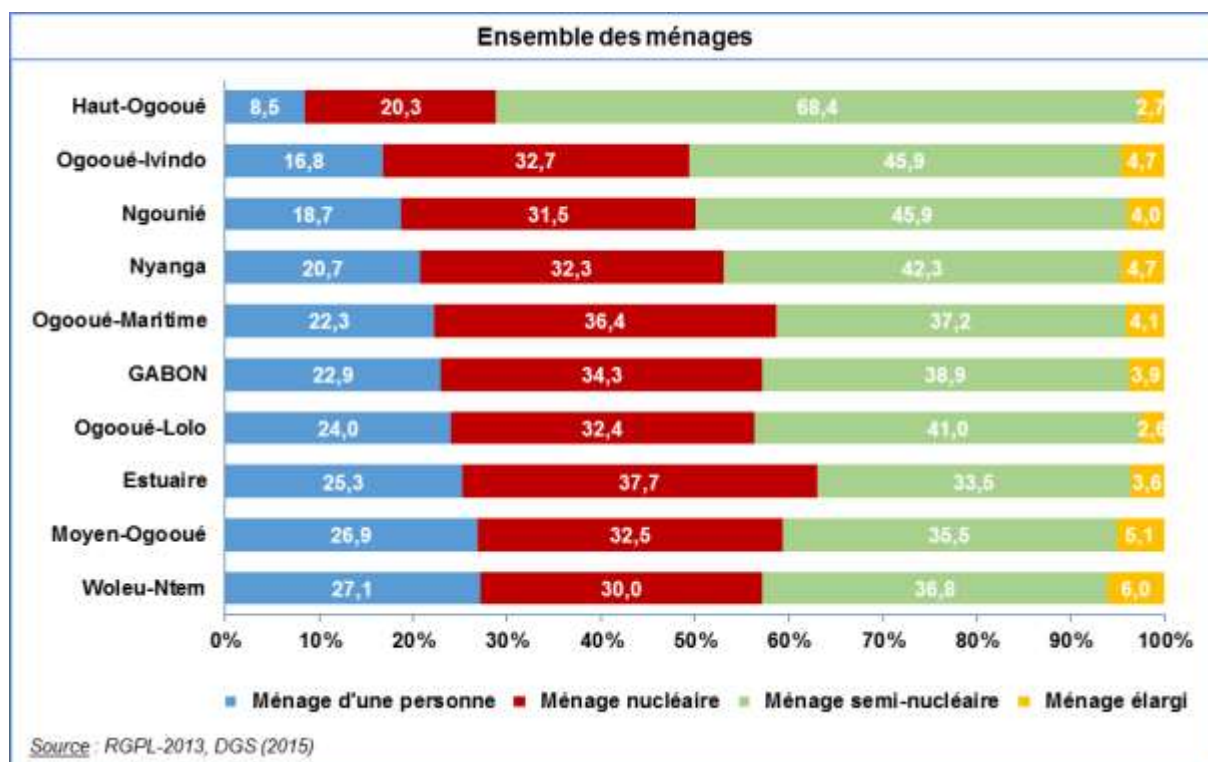
**Graphique 73 : Typologie des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



La répartition des ménages selon la typologie présente de très fortes variations selon la province. Les provinces qui se distinguent sont le Haut-Ogooué qui a la plus forte proportion de ménages semi-nucléaires (68 %), le Woleu-Ntem et le Moyen-Ogooué avec la proportion la plus élevée de ménages d'une personne (27 %) et l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime qui ont les pourcentages de ménages nucléaires les plus élevés (37 % et 36 % respectivement).

Les disparités interprovinciales concernent tous les types de ménages. Le pourcentage de ménages d'une personne varie ainsi de 8,5 % au Haut-Ogooué à 27 % dans le Woleu-Ntem, celui des ménages nucléaires de 20 % toujours dans le Haut-Ogooué à 38 % dans l'Estuaire. Quant aux ménages semi-nucléaires, c'est au Haut-Ogooué qu'ils sont les plus répandus avec 68 % des ménages qui sont de ce type contre 33 % dans l'Estuaire. Les ménages élargis restent peu nombreux quelle que soit la province, comptant pour 2,6 % dans l'Ogooué-Lolo à 6 % dans le Woleu-Ntem.

Ce schéma reste dans l'ensemble vérifié si l'on considère les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes séparément, avec plus de ménages semi-nucléaires chez les femmes.

**Graphique 74 : Typologie des ménages par province et selon le sexe du chef de ménage**

## 9.2 Les logements

### 9.2.1 Nombre et taux d'occupation des logements

Le RGPL-2013 a recensé au total 468 351 logements au Gabon dont 431 550 occupés et 36 801 vacants. La majorité de ces logements se trouve en milieu urbain (395 297, soit 84,4 %). Au total 35 % des logements vacants se trouve en milieu rural contre 14 % des logements occupés.

Le RGPL-2013 a recueilli des informations sur les logements occupés par les ménages et les recensé les logements vacants. En comptant un logement par ménage et en les additionnant aux logements vacants, le RGPL-2013 trouve 468 351 au Gabon. Parmi ces logements 431 550 sont occupés et 395 297 se trouvent en milieu urbain. L'Estuaire en compte le plus (246 661) suivi par le Haut-Ogooué (46 780), le Woleu-Ntem (46 331) et l'Ogooué-Maritime (42 385). L'Ogooué-Ivindo, la Nyanga et l'Ogooué-Lolo sont les provinces qui compte le moins de logements (entre 12 800 et 14 200).

Tableau 147 : Nombre de logements occupés et vacants par milieu de résidence et province

Province	Urbain			Rural			Total		
	Nombre de logements occupés	Nombre de logements vacants	Nombre total de logements	Nombre de logements occupés	Nombre de logements vacants	Nombre total de logements	Nombre de logements occupés	Nombre de logements vacants	Nombre total de logements
Estuaire	228 128	11 035	239 163	6 361	1 137	7 498	234 489	12 172	246 661
Haut-Ogooué	33 998	4 144	38 142	6 507	2 131	8 638	40 505	6 275	46 780
Moyen-Ogooué	10 887	1 600	12 487	7 144	1 982	9 126	18 031	3 582	21 613
Ngounié	14 024	1 024	15 048	7 064	1 484	8 548	21 088	2 508	23 596
Nyanga	8 997	1 335	10 332	2 776	828	3 604	11 773	2 163	13 936
Ogooué-Ivindo	6 698	552	7 250	5 053	522	5 575	11 751	1 074	12 825
Ogooué-Lolo	7 186	340	7 526	6 155	543	6 698	13 341	883	14 224
Ogooué-Maritime	37 608	1 706	39 314	2 826	245	3 071	40 434	1 951	42 385
Woleu-Ntem	23 693	2 342	26 035	16 445	3 851	20 296	40 138	6 193	46 331
Total	371 219	24 078	395 297	60 331	12 723	73 054	431 550	36 801	468 351

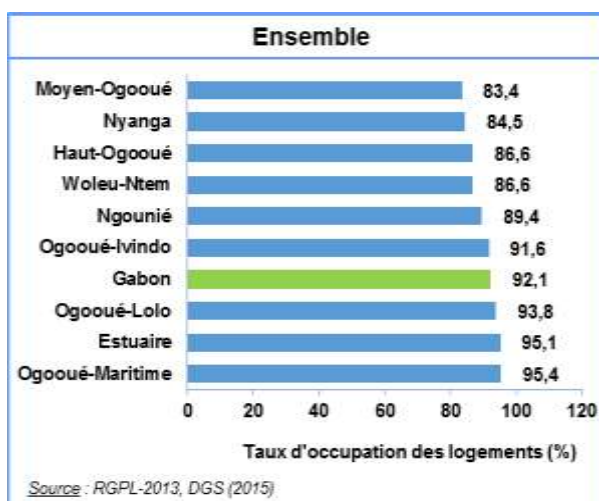
**Le taux d'occupation des logements est de 92 % mais varie d'une province à l'autre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et pour l'ensemble des deux milieux pris ensemble.**

Le taux d'occupation des logements, défini comme le pourcentage de logements occupés parmi l'ensemble des logements, se situe à 92 % au niveau national.

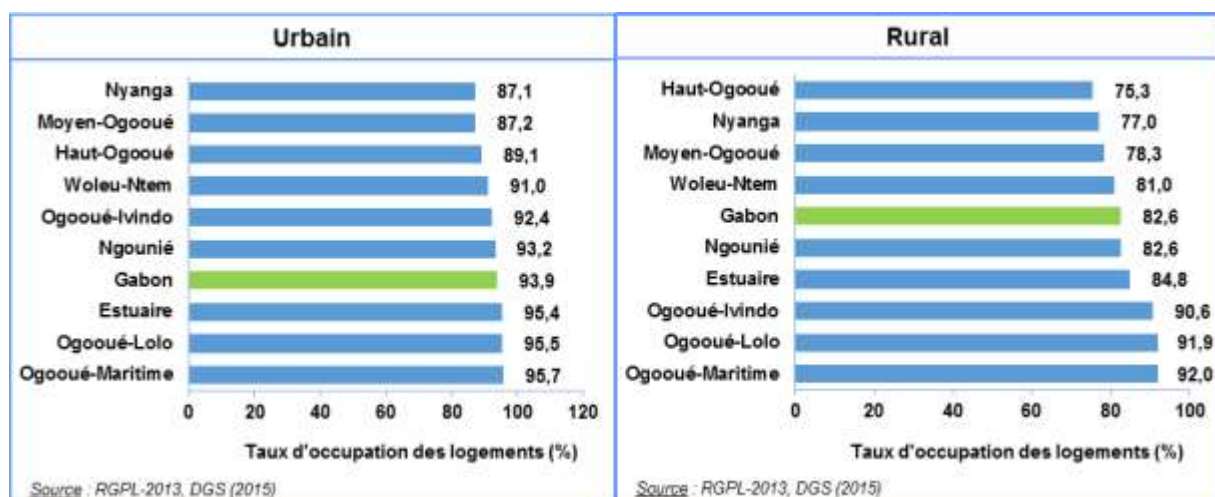
Il varie fortement d'une province à l'autre, allant de 83 % dans le Moyen-Ogooué à 95 % dans l'Ogooué-Maritime et l'Estuaire. Au total quatre provinces ont des taux d'occupation supérieurs à 90 % (Ogooué-Maritime, Estuaire, Ogooué-Lolo et Ogooué-Ivindo). Les cinq autres ont des taux inférieurs à 90 %.

Le taux d'occupation des logements varie aussi selon la province dans chacun des milieux de résidence comme illustré dans le Graphique 75.

Graphique 75 : Taux d'occupation des logements par province



Le Graphique 76 fait ressortir deux résultats. D'abord, il apparaît que les taux d'occupation des logements sont plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain quelle que soit la province. Ensuite, les variations interprovinciales de ce taux sont plus marquées en milieu rural, où il varie de 75 % dans le Haut-Ogooué à 92 % dans l'Ogooué-Maritime. En milieu urbain la variation n'est que 87 % dans la Nyanga à 96 % dans l'Ogooué-Maritime.

**Graphique 76 : Taux d'occupation des logements par province**

### 9.2.2 Type de logement

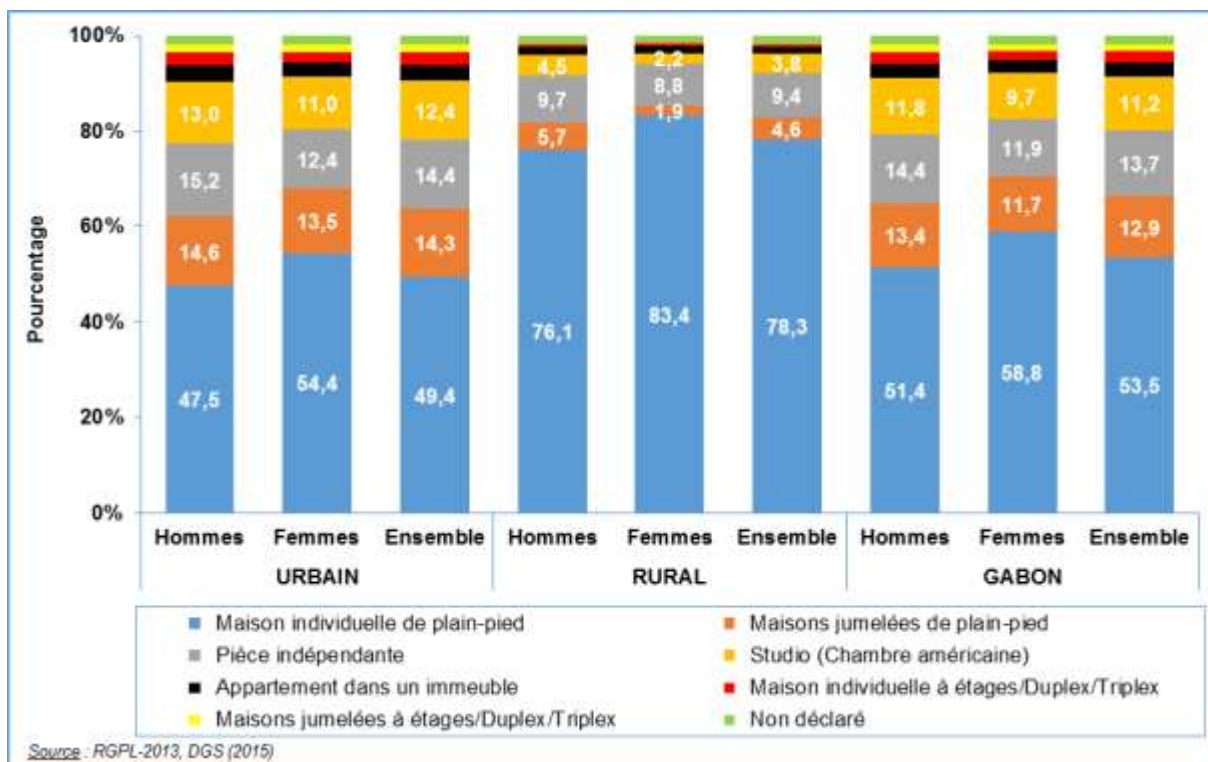
*De manière générale, les types de logement sont plus homogènes en milieu rural et plus diversifiés en milieu urbain avec la maison individuelle de plain-pied qui prédomine.*

La maison individuelle de plain-pied est le type de logement le plus répandu au Gabon avec des variations selon le milieu de résidence et le sexe des chefs de ménage. Plus de la moitié des ménages (53,5 %) habite ce type de logement, 78 % en milieu rural contre 49 % en milieu urbain, 59 % parmi les ménages des femmes contre 51 % chez les hommes (Tableau 148 et Graphique 77).

**Tableau 148 :** Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Type de logement	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maison individuelle de plain-pied	128 009	55 480	183 489	32 050	15 199	47 249	160 059	70 679	230 738
Maisons jumelées de plain-pied	39 353	13 757	53 110	2 395	354	2 749	41 748	14 111	55 859
Pièce indépendante	40 851	12 678	53 529	4 095	1 604	5 699	44 946	14 282	59 228
Studio (Chambre américaine)	34 905	11 261	46 166	1 880	407	2 287	36 785	11 668	48 453
Appartement dans un immeuble	9 187	2 968	12 155	609	255	864	9 796	3 223	13 019
Maison individuelle à étages/ Duplex /Triplex	7 249	2 337	9 586	244	101	345	7 493	2 438	9 931
Maisons jumelées à étages/ Duplex/ Triplex	4 698	1 552	6 250	49	12	61	4 747	1 564	6 311
Non déclaré	4 972	1 889	6 861	771	300	1 071	5 743	2 189	7 932
Total	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

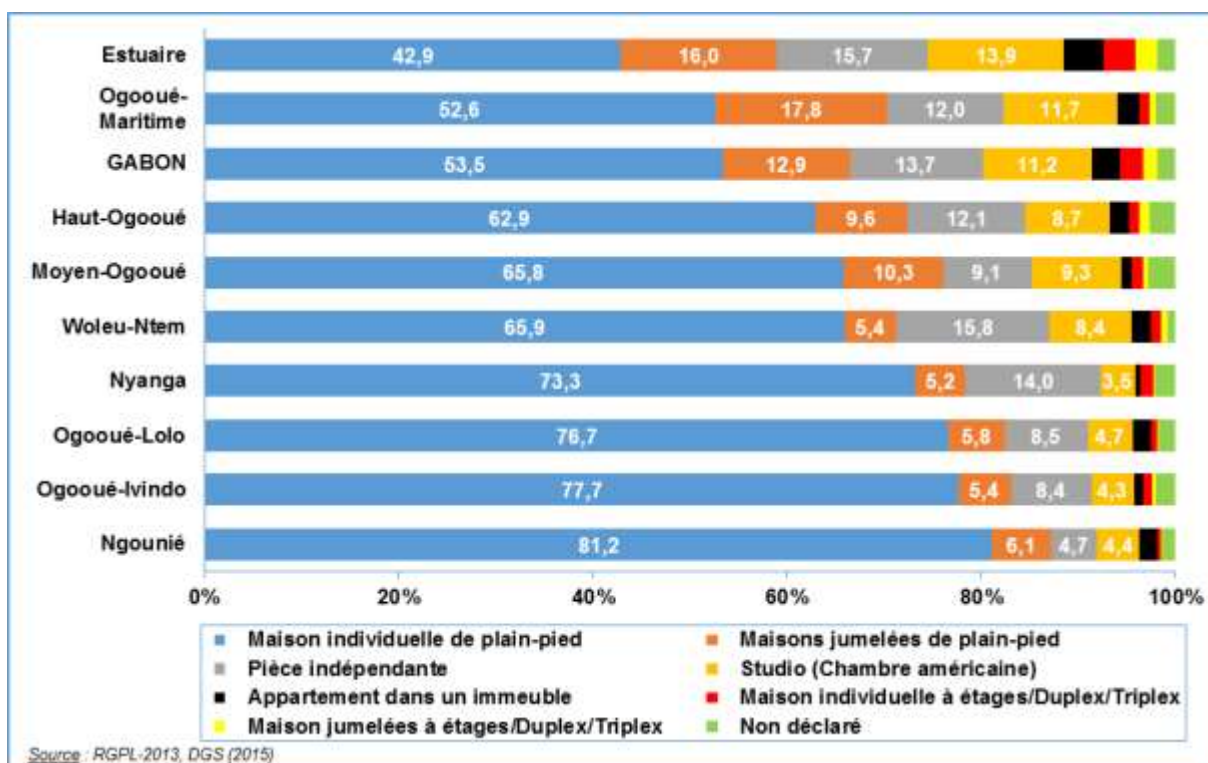
**Graphique 77 : Répartition (%) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



*La fréquence des différents types de logement varie très fortement selon la province.*

La maison individuelle de plain-pied est prédominante dans toutes les provinces, mais sa fréquence varie de 43 % dans l'Estuaire à 81 % dans la Ngounié. Les autres types de logement varie autant.

**Graphique 78 : Répartition (%) des ménages ordinaires selon le type de logement qu'ils occupent par province**



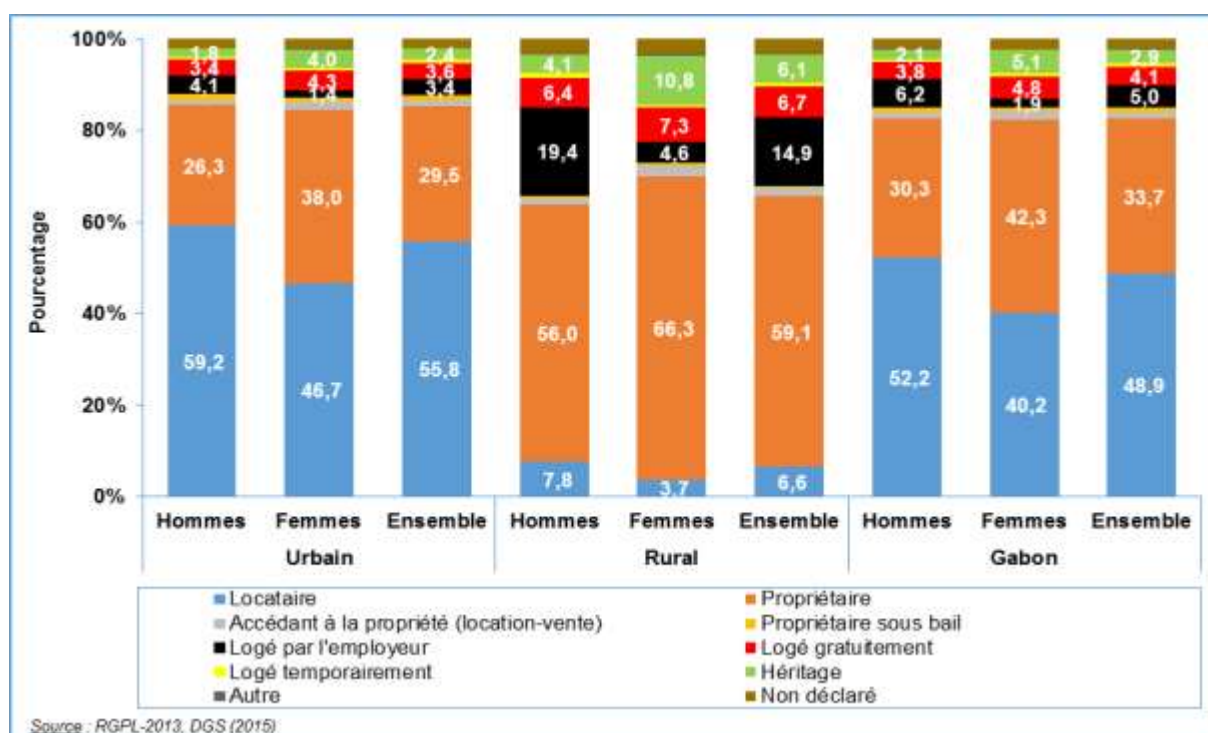
### 9.2.3 Statut d'occupation des logements

*L'accès à la propriété foncière n'est pas encore très généralisé au Gabon. Près de la moitié des ménages est locataire (49 %) et seul le tiers est propriétaire de son logement avec de grandes variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Plus de la moitié des ménages ruraux (59 %) est propriétaire contre 29,5 en milieu urbain. 42 % des femmes chefs de ménage est propriétaire contre 30 % des hommes (Tableau 149 et Graphique 79).*

Tableau 149 : Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Type de logement	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Locataire	159 352	47 593	206 945	3 285	677	3 962	162 637	48 270	210 907
Propriétaire	70 901	38 688	109 589	23 569	12 091	35 660	94 470	50 779	145 249
Accédant à la propriété (location-vente)	3 431	1 763	5 194	640	452	1 092	4 071	2 215	6 286
Propriétaire sous bail	3 139	976	4 115	167	103	270	3 306	1 079	4 385
Logé par l'employeur	11 133	1 466	12 599	8 153	830	8 983	19 286	2 296	21 582
Logé gratuitement	9 042	4 402	13 444	2 711	1 339	4 050	11 753	5 741	17 494
Logé temporairement	1 677	679	2 356	414	119	533	2 091	798	2 889
Héritage	4 903	4 115	9 018	1 731	1 968	3 699	6 634	6 083	12 717
Autre	314	172	486	93	84	177	407	256	663
Non déclaré	5 332	2 068	7 400	1 330	569	1 899	6 662	2 637	9 299
Total	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

Graphique 79 : Répartition (%) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

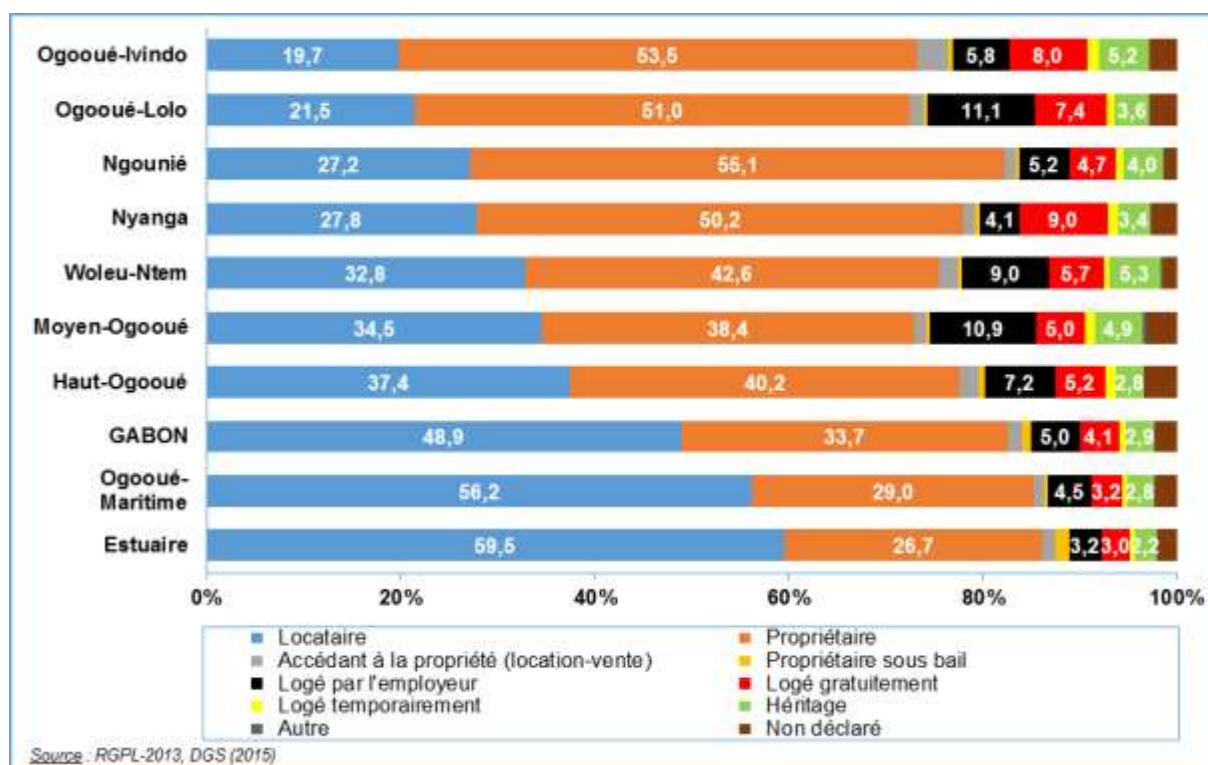




### Le statut d'occupation des logements varie très sensiblement selon la province.

Le pourcentage de ménages locataires est multiplié par trois en passant de l'Ogooué-Ivindo (20 %) à l'Estuaire (59,5 %). Inversement le pourcentage de ménages propriétaires varie de 27 % dans l'Estuaire à 53,5 % dans l'Ogooué Ivindo. Le pourcentage de locataires est supérieur à celui du niveau national (49 %) dans deux provinces (Estuaire et Ogooué-Maritime). C'est également dans ces provinces que le pourcentage de propriétaires est en deçà de celui du niveau national (34 %). Partout ailleurs, les propriétaires sont majoritaires.

**Graphique 80** : Répartition (%) des ménages ordinaires selon le statut d'occupation de leur logement par province



**L'auto-construction est le principal mode d'acquisition du logement parmi les 151 535 propriétaires et accédant à la propriété, sans grande différence selon le sexe du chef de ménage. Ce mode d'acquisition est plus répandu en milieu rural (75 %) qu'en milieu urbain (69 %).**

**Tableau 150** : Répartition des ménages propriétaires de leur logement ou accédant à la propriété selon le mode d'acquisition du logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Mode d'acquisition	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Gabon
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Auto construction	71,6	69,4	69,4	75,3	70,8
Héritage	6,6	8,8	8,4	3,9	7,3
Achat privé	4,5	3,8	5,0	1,6	4,2
Achat SNI	1,1	1,4	1,6	0,0	1,2
Achat CNSS	0,3	0,3	0,4	0,0	0,3
Achat Ministère de l'habitat	0,7	0,7	0,9	0,0	0,7
Achat société immobilière privée	0,5	0,4	0,6	0,0	0,5
Non déclaré	14,9	15,3	13,7	19,2	15,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	98 541	52 994	114 783	36 752	151 535

**Parmi les 210 907 ménages locataires, huit sur dix a un contrat tacite (de gré-à-gré) avec leur bailleur, sans variations selon le sexe du chef de ménage. La différence du taux de non déclaré trop importante entre urbain et rural ne permet pas une comparaison des deux milieux.**

**Tableau 151** : Répartition des ménages locataires de leur logement selon le type de contrat de location par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Mode d'acquisition	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Gabon
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Contrat tacite (de gré-à-gré)	81,1	80,8	81,3	66,6	81,0
Contrat de bail avec un particulier	9,4	9,2	9,3	10,1	9,3
Location avec la CNSS	0,2	0,3	0,2	0,0	0,2
Location par agence immobilière privée	1,2	1,1	1,2	0,0	1,2
Location avec la SNI	0,2	0,3	0,2	0,0	0,2
Non déclaré	7,9	8,3	7,7	23,3	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	162 637	48 270	206 945	3 962	210 907

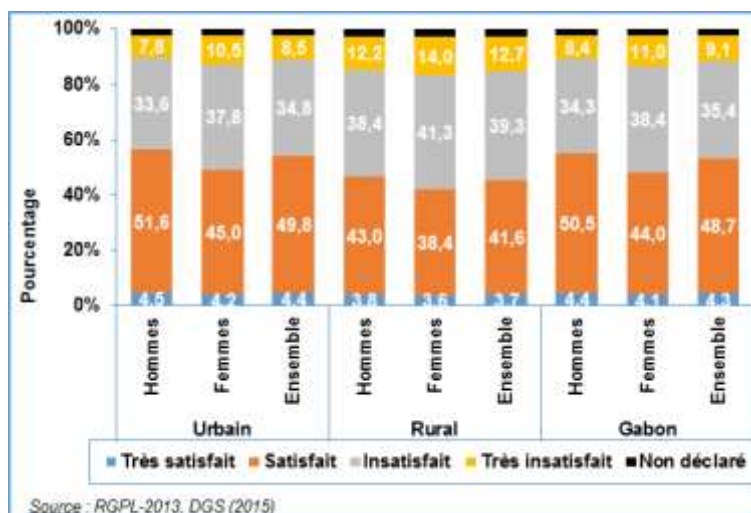
#### 9.2.4 Satisfaction par rapport au logement actuel

**Seule la moitié des ménages est satisfaite de son logement. Près d'un ménage sur dix (9 %) s'est déclaré très insatisfait de son logement.**

Parmi les 431 471 ménages entièrement recensés, seuls 18 746 et 209 931 se sont déclarés respectivement très satisfaits et satisfaits de leur logement, soit la moitié. Près d'un ménage sur dix s'est déclaré très insatisfait de son logement.

Les chefs de ménage femmes sont moins nombreuses à être satisfaites (48 %) que les chefs de ménages hommes (55 %). De même les ménages ruraux sont moins nombreux à être satisfaits que les ménages urbains (45 % contre 54 %).

**Graphique 81** : Répartition (%) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence



**Tableau 152** : Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

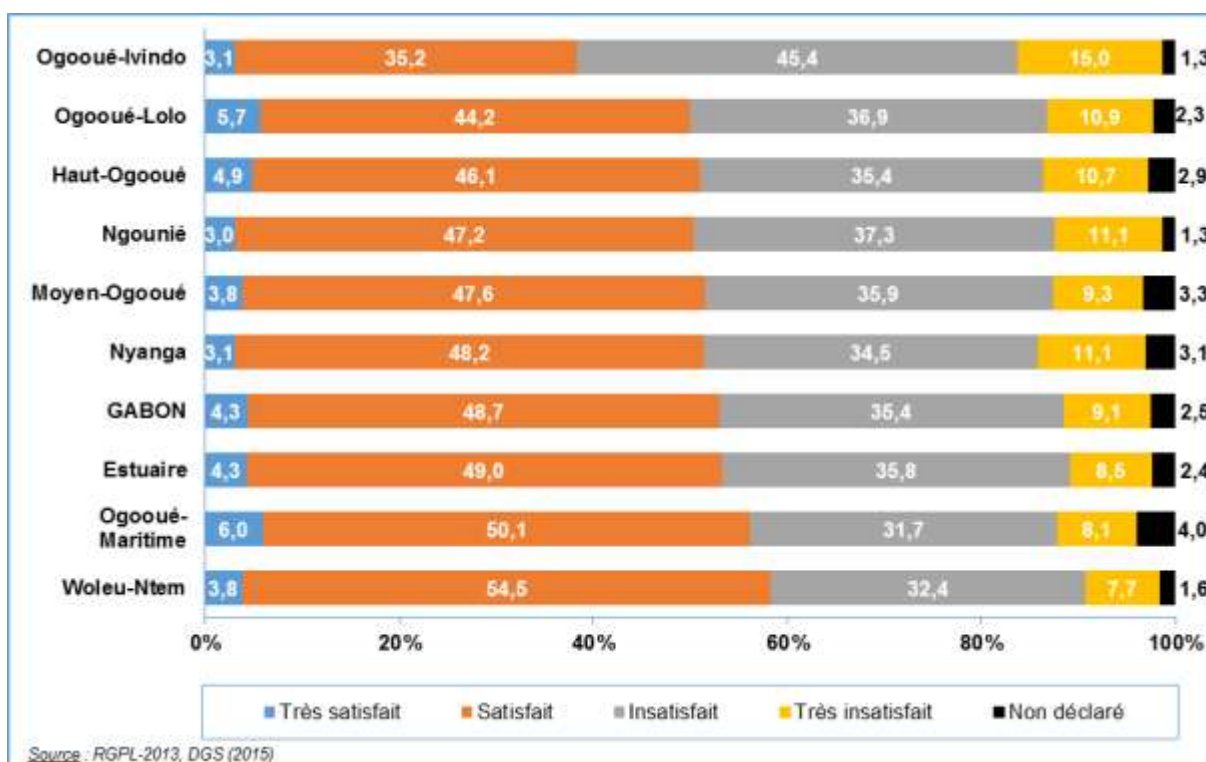
Satisfaction par rapport au logement	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Très satisfait	12 222	4 263	16 485	1 600	661	2 261	13 822	4 924	18 746
Satisfait	139 011	45 839	184 850	18 086	6 995	25 081	157 097	52 834	209 931
Insatisfait	90 552	38 567	129 119	16 164	7 525	23 689	106 716	46 092	152 808
Très insatisfait	20 876	10 702	31 578	5 120	2 555	7 675	25 996	13 257	39 253
Non déclaré	6 563	2 551	9 114	1 123	496	1 619	7 686	3 047	10 733

Total	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471
-------	---------	---------	---------	--------	--------	--------	---------	---------	---------

**Les variations interprovinciales du degré de satisfaction par rapport au logement sont très importantes : de 38 % seulement dans l'Ogooué-Ivindo à 58 % dans le Woleu-Ntem.**

On peut regrouper les provinces en trois catégories selon leur degré de satisfaction par rapport à leur logement actuel : l'Ogooué-Ivindo qui a le taux de satisfaction le plus faible (38 %), les provinces avec les taux les plus élevés, Woleu-Ntem (58 %) et Ogooué-Maritime (56 %) et le reste des provinces dont le taux de satisfaction varie de 50 à 53 %.

**Graphique 82 : Répartition (%) des ménages ordinaires selon la satisfaction par rapport à leur logement par province**



### 9.2.5 Difficultés d'accès au logement

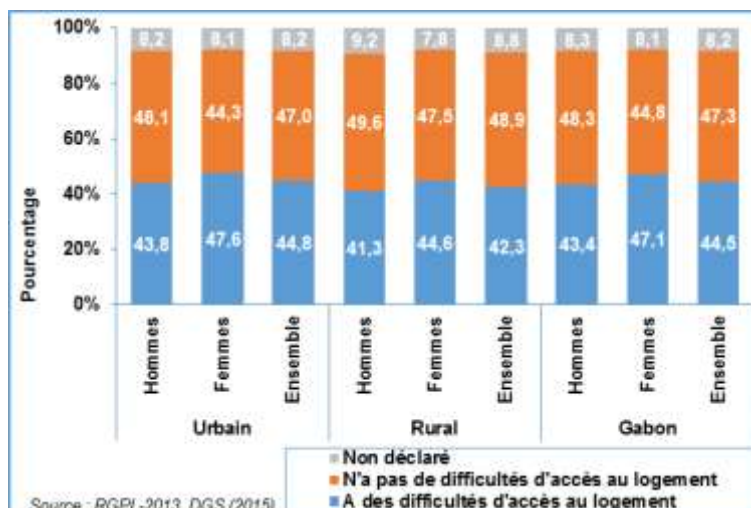
**Près de la moitié des ménages (47 %) a déclaré éprouver des difficultés d'accès à un logement. Les chefs de ménage femmes sont un peu plus nombreux dans ce cas que les hommes.**

Parmi les 431 471 ménages entièrement recensés, 191 818 ont déclaré avoir des difficultés d'accès au logement, soit 47 % (Tableau 153 et Graphique 83).

Ce pourcentage est un peu plus élevé parmi les chefs de ménage femmes (48 %) que parmi les homologues masculins (43 %).

De même les ménages urbains sont un peu plus nombreux à faire face à des difficultés d'accès au logement (45 %) que les ménages ruraux (42 %).

**Graphique 83 : Répartition (%) des ménages ordinaires selon la difficulté d'accès à un logement**



**Tableau 153 : Répartition (Nombre) des ménages ordinaires selon qu'ils éprouvent ou non des difficultés d'accès au logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**

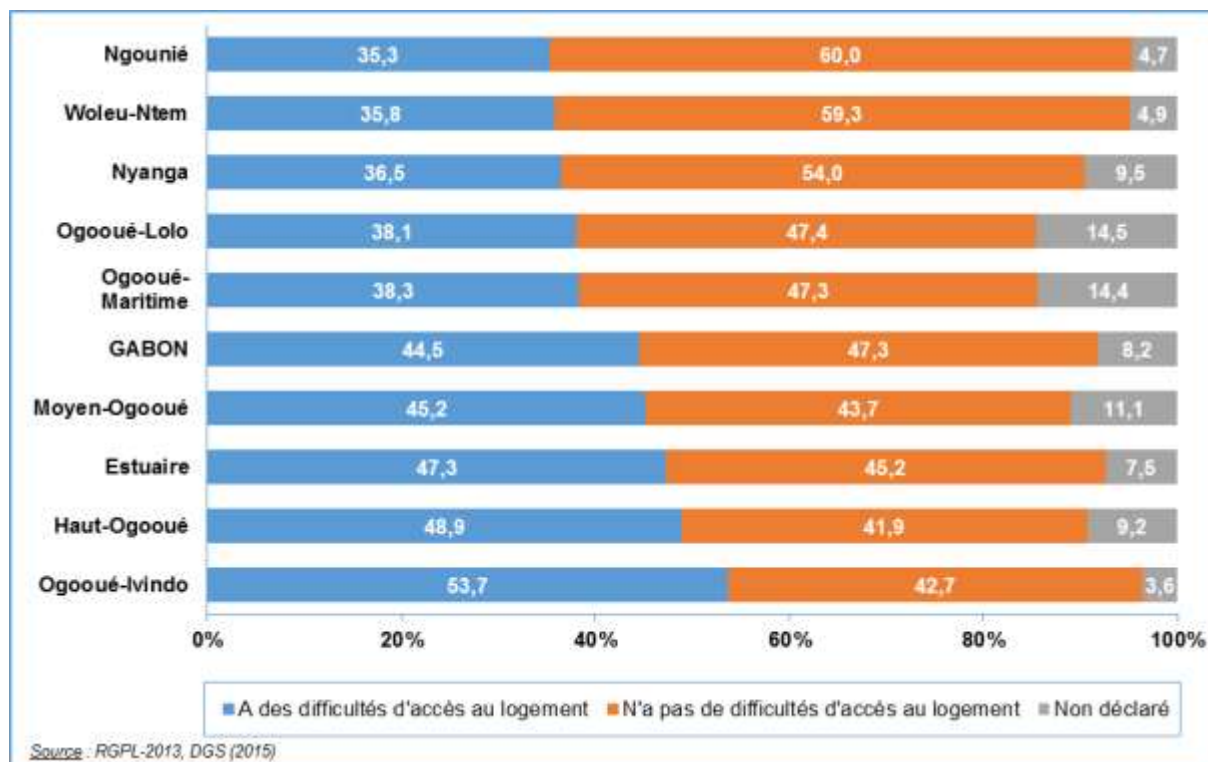
Difficultés d'accès au logement	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
A des difficultés	117 804	48 499	166 303	17 377	8 138	25 515	135 181	56 637	191 818
N'a pas de difficultés	129 394	45 170	174 564	20 861	8 666	29 527	150 255	53 836	204 091
Non déclaré	22 026	8 253	30 279	3 855	1 428	5 283	25 881	9 681	35 562
Total	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**Selon la province où ils sont situés les ménages éprouvent plus ou moins des difficultés à accéder à un logement. Ils sont 35 % à avoir de telles difficultés dans la Ngounié et 54 % dans l'Ogooué-Ivindo.**

Tout comme pour la satisfaction avec le logement, on peut catégoriser les provinces en trois groupes selon le pourcentage de leurs ménages qui ont des difficultés d'accès au logement<sup>17</sup> :

- celles avec les pourcentages de ménages ayant des difficultés d'accès au logement les moins élevés, compris entre 35 et 38 % et donc en deçà du niveau national (Ngounié, Woleu-Ntem, Nyanga et Ogooué-Lolo) ;
- celles dont ce pourcentage est supérieur à la moyenne nationale mais reste en deçà de 50 %, compris 45 et 49 % (Moyen-Ogooué, Estuaire et Haut-Ogooué) ; et
- l'Ogooué-Ivindo qui a détient le record du pourcentage de ménages éprouvant des difficultés d'accès au logement, qui est de 54 %.

<sup>17</sup> Les différences du taux de non déclaré entre provinces ne sont pas négligeables et peuvent biaiser quelque peu la comparaison entre certaines provinces.

**Graphique 84** : Répartition (%) des ménages ordinaires selon qu'ils éprouvent ou non des difficultés d'accès au logement par province

### 9.2.6 Estimation des besoins en logement

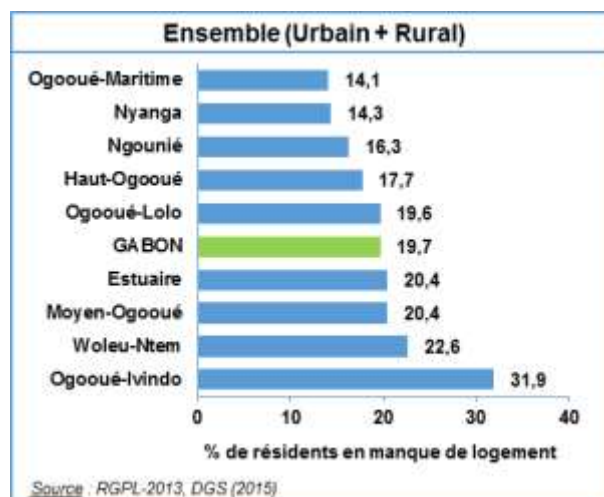
**La demande en logements au Gabon est très forte ; 345 468 personnes, soit un résident sur cinq, sont en manque de logement d'après les déclarations des ménages. L'ampleur des besoins en logement varie selon la province aussi bien en termes de nombre de personnes en manque de logement qu'en termes de leur pourcentage dans la population résidente.**

Le pourcentage de la population en manque de logement, estimé à 20 % au niveau national, varie très sensiblement d'une province à l'autre. Il est plus faible dans les provinces de l'Ogooué-Maritime et de la Nyanga où il est de 14 % et plus élevé dans la province de l'Ogooué-Ivindo où il atteint 32 %. Dans la majorité des provinces (5 sur 9), ce pourcentage se situe entre 18 et 23 %.

Tableau 154 : Effectif des membres des ménages ordinaires en manque de logement par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Gabon
Estuaire	176 610	5 085	181 695
Haut-Ogooué	32 509	7 306	39 815
Moyen-Ogooué	8 930	4 999	13 929
Ngounié	9 932	5 668	15 600
Nyanga	5 290	1 880	7 170
Ogooué-Ivindo	10 468	8 917	19 385
Ogooué-Lolo	6 152	5 200	11 352
Ogooué-Maritime	21 762	335	22 097
Woleu-Ntem	18 051	16 374	34 425
Gabon	289 704	55 764	345 468

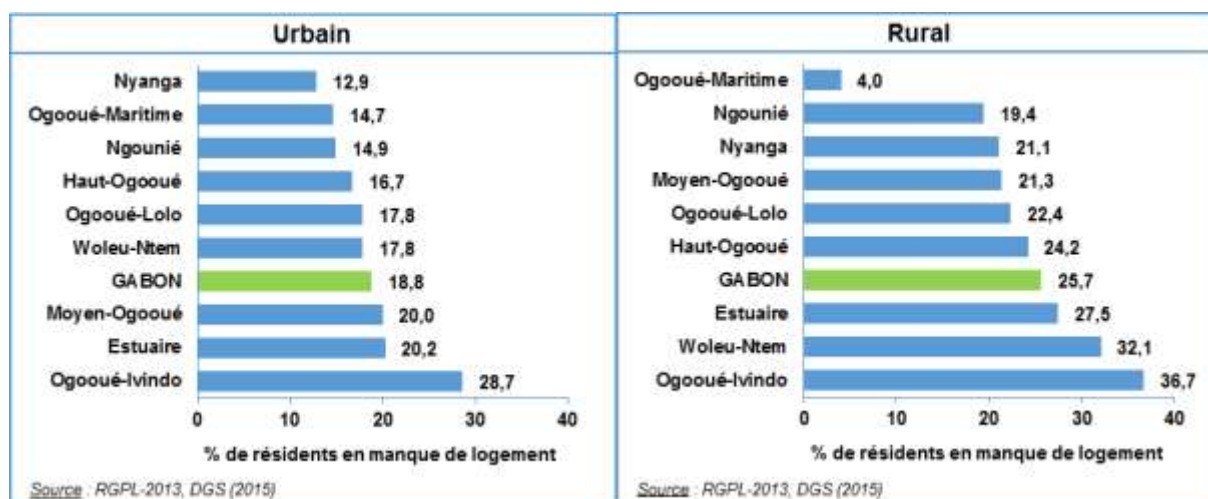
Graphique 85 : Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires en manque de logement par province



### Les besoins en logements en milieu urbain et en milieu rural varient en fonction des provinces.

Les besoins en logement sont proportionnellement plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain, quelle que soit la province sauf pour l'Ogooué-Maritime où c'est l'inverse qui est observé. Les variations interprovinciales sont également moins fortes en milieu urbain, à l'exception de l'Ogooué-Ivindo qui affiche un pourcentage de 29 % largement au-dessus des autres provinces.

**Graphique 86 : Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires en manque de logement en milieu urbain et en milieu rural par province**



Le nombre de logements désirés par les ménages est estimé à 259 579<sup>18</sup>. Ce qui signifie que pour satisfaire entièrement la demande en logements des ménages, il faudrait construire l'équivalent de 55 % de l'ensemble des logements actuellement disponibles dans le pays (occupés et vacants). La majeure partie de ces logements (215 328, soit 83 %) serait à construire en milieu urbain et 44 251 en milieu rural.

Aux ménages ayant déclaré qu'ils ont des membres en manque de logement, on leur a demandé le nombre de logements désirés. De leurs réponses, il est ressorti que le nombre de logements désirés par les ménages est de 259 579, soit 55,4 % de l'ensemble des 468 351 logements (occupés et vacants) recensés au Gabon. Au total 215 328 de ces logements, soit 83 %, seraient à construire en milieu urbain. Par province, c'est l'Estuaire qui accueillerait plus de la moitié de ces logements (53 %) suivi du Haut-Ogooué et du Woleu-Ntem avec chacun 10,6 % des logements. La Nyanga a la part la plus faible du déficit de logements (2 % seulement).

**Tableau 155 : Nombre de logements désirés par les ménages ordinaires et leur répartition par province et milieu de résidence**

Province	Nombre de logements désirés par les ménages ordinaires par province			Répartition (%) du nombre de logements désirés par province		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Estuaire	134 408	4 350	138 758	62,4	9,8	53,5
Haut-Ogooué	21 676	5 790	27 466	10,1	13,1	10,6
Moyen-Ogooué	6 411	4 321	10 732	3,0	9,8	4,1
Ngounié	6 424	4 074	10 498	3,0	9,2	4,0
Nyanga	3 396	1 515	4 911	1,6	3,4	1,9
Ogooué-Ivindo	8 155	6 011	14 166	3,8	13,6	5,5
Ogooué-Lolo	4 870	4 022	8 892	2,3	9,1	3,4

<sup>18</sup> Dans ce genre d'opérations, il arrive que les répondants surestiment leurs besoins réels, pensant augmenter leurs chances de bénéficier d'un programme de construction de logements basé sur leur déclaration et qui suivrait.

Ogooué-Maritime	16 472	201	16 673	7,6	0,5	6,4
Woleu-Ntem	13 516	13 967	27 483	6,3	31,6	10,6
Total	215 328	44 251	259 579	100,0	100,0	100,0

### 9.3 Cadre de vie

Cette section traite des points suivants : (i) les caractéristiques des terrains sur lesquels sont bâtis les logements, notamment leur accessibilité et leur exposition à différents types de nuisances ; (ii) les caractéristiques physiques des logements ; (iii) les questions liées à l'eau et à l'assainissement ; (iv) l'accès à l'énergie ; et enfin (v) les biens possédés par les ménages, en particulier leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

#### 9.3.1 Caractéristiques des terrains

Les RGPL a collecté des informations sur les caractéristiques suivantes des terrains sur lesquels sont bâtis les logements : terrain marécageux, terrain inondable, terrain exposé aux éboulements, terrain exposé aux érosions, terrain exposé aux déchets (ordures ménagères), terrain exposé aux eaux usées ou aux eaux de vanes, terrain non accessible par voiture, terrain exposé aux risques industriels (déchets industriels et pollution) et terrain exposé aux risques environnementaux (nuisances sonores, haute tension, etc.).

Pour chacune de ces caractéristiques, le pourcentage de ménages concernés est calculé. Est calculé ensuite le pourcentage de ménages dont le terrain est exposé à au moins un de ces 9 risques.

***Au Gabon, sept logements sur dix sont construits sur un terrain exposé à au moins l'un des 9 types de risques retenus par le RGPL. C'est essentiellement en milieu urbain que cette exposition au risque est la plus importante puisque 73 % des logements est bâti sur un terrain à risque contre 50 % en milieu rural. Il n'y a pas de différences selon le sexe du chef de ménage.***

Par risque, c'est la non-accessibilité du terrain par voiture qui vient en premier lieu avec 48 % des ménages dans cette situation. C'est la moitié des ménages urbains qui sont concernés par ce risque contre le tiers des ménages ruraux.

Viennent ensuite les risques qui concernent entre 16 et 21 % des ménages : terrain exposé aux eaux usées ou aux eaux de vanes, terrain inondable, terrain marécageux, terrain exposé aux déchets (ordures ménagères) et terrain exposé aux risques environnementaux (nuisances sonores, haute tension, etc.). Les risques les moins répandus sont l'exposition aux risques industriels (déchets industriels et pollution) avec 7 % des ménages, l'exposition aux éboulements (8 %) et l'exposition à l'érosion 13 %. Tous ces risques sont presque exclusivement urbains car concernant moins de 8 % des ménages ruraux.

**Tableau 156** : Caractéristiques des terrains sur lesquels sont bâtis les logements des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Caractéristiques du terrain	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Soumis à au moins un des risques	70,1	70,0	73,4	49,7	70,1
Terrain non accessible par voiture	47,7	47,9	50,1	33,2	47,7
Terrain exposé aux eaux usées ou aux eaux de vannes	21,3	20,3	23,4	6,6	21,0
Terrain inondable	19,4	19,5	21,5	6,9	19,4
Terrain marécageux	19,1	18,5	21,2	4,8	18,9
Terrain exposé aux déchets (ordures ménagères)	17,6	17,1	19,3	6,4	17,5
Terrain exposé aux risques environnementaux (nuisances sonores, haute tension, etc.)	16,4	16,2	17,9	6,7	16,4
Terrain exposé aux érosions	12,5	13,2	13,5	7,8	12,7
Terrain exposé aux éboulements	8,2	8,8	9,1	3,9	8,3
Terrain exposé aux risques industriels (déchets industriels et pollution)	7,5	6,8	7,7	5,0	7,3

### 9.3.2 Caractéristiques physiques des logements

*En milieu urbain gabonais, les deux principaux matériaux utilisés pour le sol des logements sont le ciment (49 % des ménages) et le carrelage (31 % des ménages). En milieu rural, le sol des logements est en terre dans 45 % des logements et en ciment dans 40 %. Les autres matériaux sont marginaux quel que soit le milieu de résidence (moins de 6 %). Le sol des ménages dirigés par les hommes sont de standing plus élevé que celui des ménages dirigés par les femmes.*

Le schéma décrit ci-dessus et qui ressort du Tableau 157 présente quelques petites variations selon le sexe du chef de ménage. En milieu rural, les ménages dirigés par les femmes ont plus souvent un sol en terre que ceux des hommes (52 % contre 41,6 %). Inversement les ménages des hommes a plus souvent un sol en ciment (41 %) que ceux des femmes (38 %). En milieu urbain, on constate le même avantage des ménages dirigés par les hommes, mais de moindre ampleur. Ils ont plus souvent le sol en carrelage (32 %) que ceux des femmes (29 %). De même ils ont le sol moins souvent en terre (5 %) que les ménages des femmes (8 %).



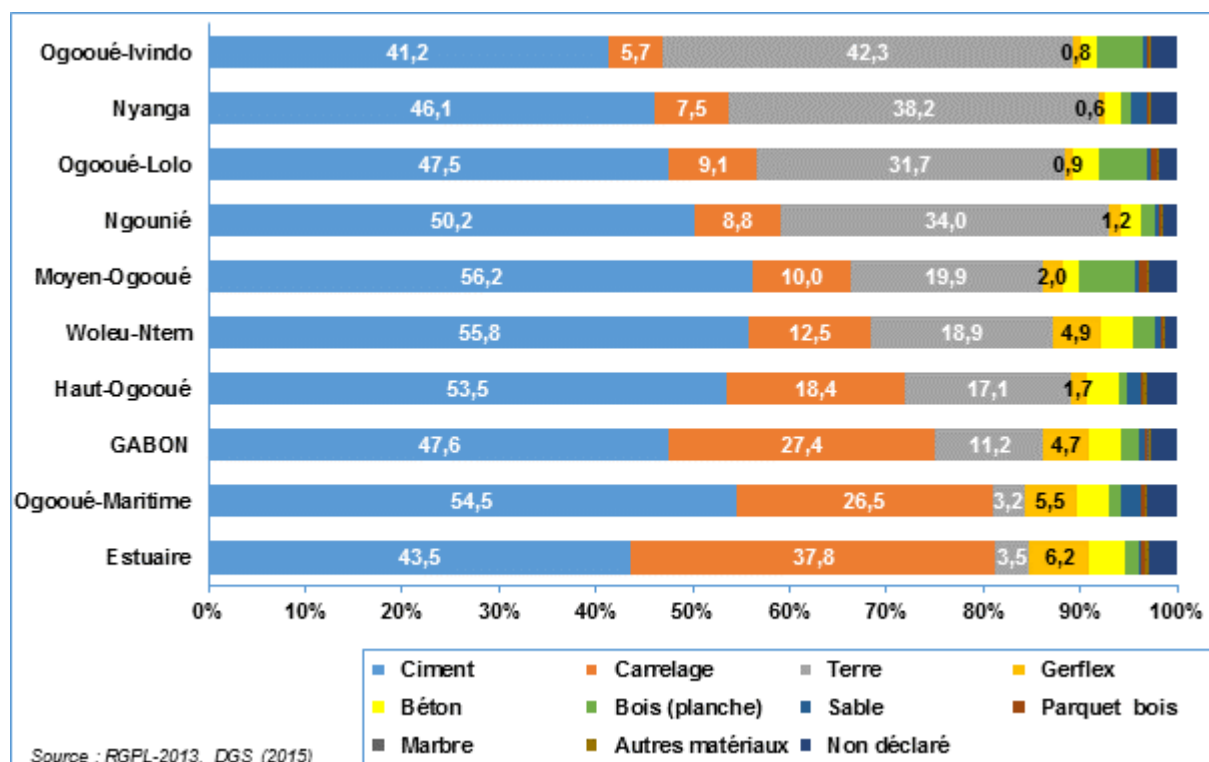
Tableau 157 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du sol de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Matériau du sol	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ciment	48,6	49,3	48,8	41,1	37,7	40,1	47,6	47,5	47,6
Carrelage	32,1	29,2	31,3	3,8	2,5	3,4	28,3	25,2	27,4
Terre	4,9	8,2	5,8	41,6	51,8	44,7	9,8	14,8	11,2
Gerflex	5,7	4,6	5,4	0,5	0,3	0,4	5,0	4,0	4,7
Béton	3,5	3,4	3,4	2,0	1,6	1,9	3,3	3,1	3,2
Bois (planche)	1,3	1,2	1,3	6,4	1,9	5,0	2,0	1,3	1,8
Sable	0,5	0,7	0,5	1,5	1,5	1,5	0,6	0,8	0,7
Parquet bois	0,3	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Marbre	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres matériaux	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3
Non déclaré	2,7	2,8	2,7	2,4	2,2	2,3	2,7	2,7	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**Les matériaux utilisés pour le sol des logements varient très sensiblement en fonction des provinces.**

L'Estuaire et l'Ogooué-Maritime se dégagent avec 81 % de leurs ménages ayant un sol en ciment ou en carrelage. A l'autre extrémité se trouvent l'Ogooué-Ivindo, la Nyanga, l'Ogooué-Lolo et la Ngounié où moins de 60% des logements ont des sols en ciment ou carrelage. Dans ces provinces la terre domine comme matériau du sol des logements (Graphique 87).

Graphique 87 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du sol de leur logement par province



**En milieu urbain, les deux principaux matériaux utilisés pour les murs des logements sont les parpaings (par 47 % des ménages) et les planches (par 27,6 % des ménages). En milieu rural ce sont les planches qui sont les plus utilisées (59 %) suivies de la terre battue (10 %).**

De légères différences existent entre ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Le parpaing est plus utilisé dans les ménages des hommes et les planches moins utilisés comparativement aux ménages des femmes.

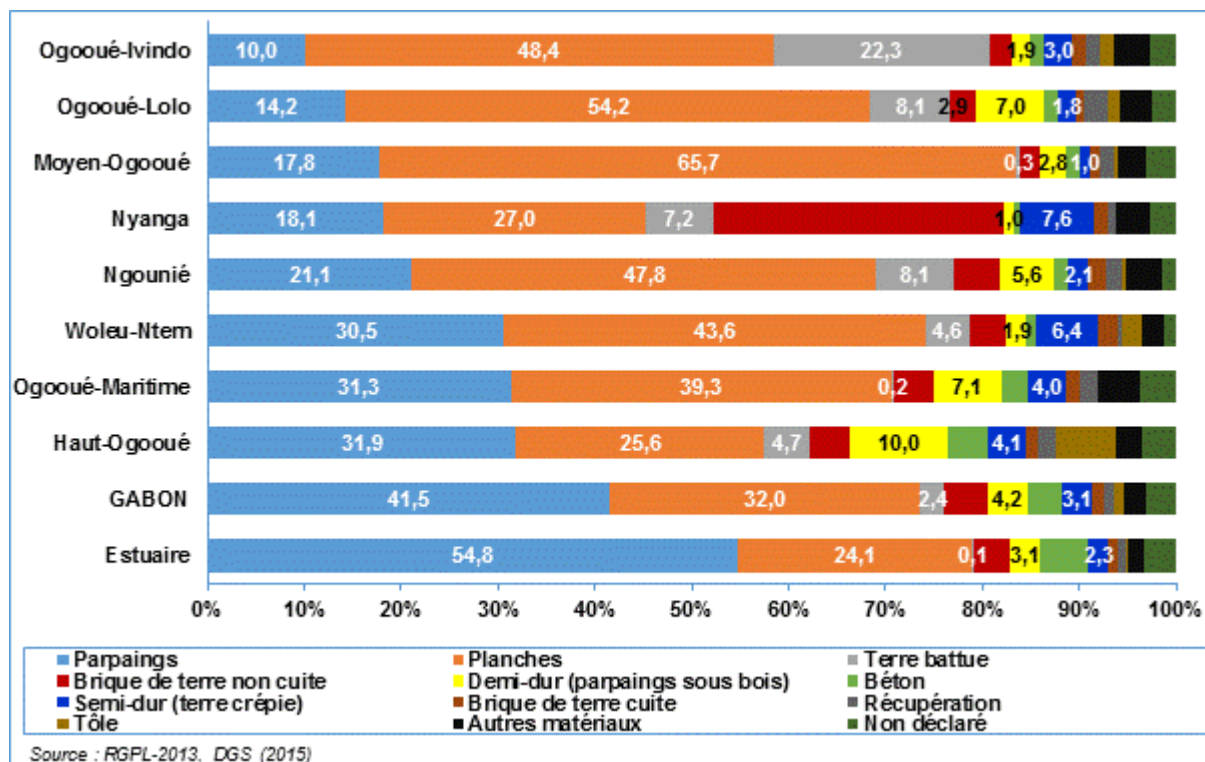
**Tableau 158** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du mur de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Matériau du mur	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Parpaings	48,6	42,6	46,9	9,0	6,9	8,4	43,2	37,2	41,5
Planches	26,5	30,5	27,6	60,0	57,5	59,3	31,0	34,6	32,0
Terre battue	1,0	1,6	1,1	9,8	11,1	10,2	2,2	3,1	2,4
Brique de terre non cuite	4,6	5,0	4,7	3,2	3,1	3,2	4,5	4,7	4,5
Demi-dur (parpaings sous bois)	4,3	5,0	4,5	1,9	2,8	2,2	4,0	4,6	4,2
Béton	4,2	3,6	4,0	0,8	0,7	0,7	3,7	3,1	3,6
Semi-dur (terre crépie)	2,9	3,1	3,0	3,2	4,6	3,7	2,9	3,4	3,1
Brique de terre cuite	1,2	1,2	1,2	1,2	1,5	1,3	1,2	1,2	1,2
Récupération	0,9	1,1	0,9	2,0	2,3	2,1	1,0	1,3	1,1
Tôle	0,6	1,1	0,8	1,9	3,3	2,3	0,8	1,4	1,0
Autres matériaux	2,1	2,1	2,1	4,6	4,2	4,5	2,4	2,5	2,4
Non déclaré	3,1	3,1	3,1	2,3	2,1	2,3	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**La fréquence d'utilisation des différents matériaux pour les murs varie fortement selon la province.**

Des similitudes et des spécificités provinciales existent en termes de matériau des murs (Graphique 88).

- Dans cinq provinces sur neuf, les planches sont le premier matériau de construction des murs avec des proportions variant de 27 à 48 %.
- L'Estuaire est la seule province où la majorité des ménages (55 %) a le mur du logement en parpaings. Ce pourcentage varie ailleurs de 10 % dans l'Ogooué-Ivindo à 32 % dans le Haut-Ogooué.
- La Nyanga se distingue par une forte proportion de ménages (30 %) utilisant les briques de terre non cuite comme matériau du mur. Ce pourcentage est inférieur à 5 % dans toutes les autres provinces.
- L'Ogooué-Ivindo a 22 % de ses ménages qui ont des murs en terre battue, pourcentage égal à 8 % dans le Ngounié et l'Ogooué-Lolo et inférieur à 5 % partout ailleurs.
- Dans le Haut-Ogooué, un dixième des ménages utilise le demi-dur (parpaings sous bois), pourcentage ne dépassant pas 7 % ailleurs.

**Graphique 88** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du mur de leur logement par province

**Les matériaux pour le toit sont moins diversifiés. Près de neuf dixièmes des ménages ont leur toit en tôle aluminium (68 %) ou en bac aluminium (20,5 %) avec quelques variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.**

Près de 9 ménages sur dix (88,5 %) ont leur toit fait de tôle aluminium ou de bac aluminium, ceci indépendamment du sexe du chef de ménage et du milieu de résidence. Mais l'utilisation du bac aluminium est très rare en milieu rural (7 %) comparé au 23 % du milieu urbain. Inversement, la tôle aluminium est plus souvent utilisée pour la confection de toit en milieu rural (82 %) qu'en milieu urbain (66 %). Les ménages dirigés par les hommes utilisent plus le bac aluminium et moins la tôle aluminium que ceux dirigés par les femmes.

Le troisième matériau le plus utilisé est le béton en milieu urbain (par 4,2 % des ménages) et la paille en milieu rural (par 3,2 % des ménages).

**Tableau 159** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du toit de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

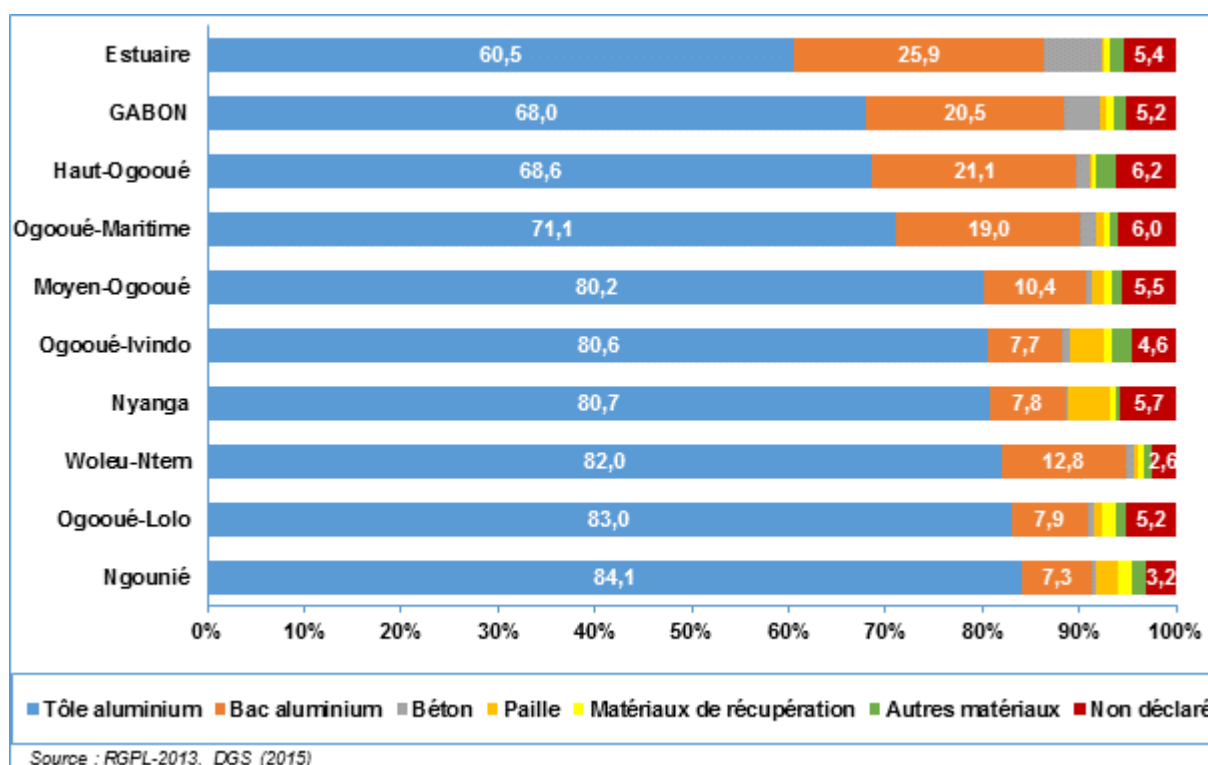
Matériau du toit	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Tôle aluminium	64,8	68,3	65,7	80,3	86,1	82,0	66,9	71,0	68,0
Bac aluminium	23,4	20,8	22,7	8,2	4,7	7,2	21,3	18,3	20,5
Béton	4,5	3,4	4,2	0,5	0,2	0,4	4,0	2,9	3,7
Paille	0,3	0,2	0,3	3,6	2,3	3,2	0,7	0,6	0,7
Matériaux de récupération	0,6	0,7	0,7	1,2	1,1	1,1	0,7	0,8	0,7
Autres matériaux	1,2	1,2	1,2	1,7	1,2	1,6	1,3	1,2	1,3
Non déclaré	5,2	5,4	5,3	4,6	4,3	4,5	5,2	5,2	5,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**Dans toutes les provinces la tôle aluminium et le bac aluminium sont les deux principaux matériaux de construction des toits utilisé par 86 à 95 % des ménages, mais quelques spécificités provinciales existent.**

La tôle aluminium est utilisée dans toutes les provinces par plus de 60 % des ménages pour leur toit. Cette proportion dépasse les 80 % dans toutes les provinces à l'exception de l'Estuaire, du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime où elle est respectivement de 60,5 %, 68 % et 68,6 %. Le bac aluminium est utilisé dans ces trois provinces entre 19 et 26 % des ménages, dans le Woleu-Ntem par 13 % des ménages et partout ailleurs entre 7 et 10 % seulement des ménages.

L'Estuaire se particularise par le fait que 5,9 % de ces ménages ont des toits en béton alors que ce pourcentage n'atteint 2 % nulle part ailleurs. Des proportions non négligeables de ménages utilisent la paille comme toit dans trois provinces : Nyanga (4,3 %), Ogooué-Ivindo (3,6 %) et Ngounié (2,2 %). Cette proportion ne dépasse pas 1 % dans les autres provinces.

**Graphique 89** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du toit de leur logement par province



**L'existence de plafond dans les logements n'est pas systématique au Gabon ; deux logements sur cinq n'en ont pas. Pour la moitié des logements, le plafond est fait de contre-plaque et dans 3,3 % des cas de béton.**

Le Tableau 160 donne la Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du plafond de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.

Il en ressort qu'en milieu urbain, un ménage sur trois (33 %) n'a pas de plafond, en milieu rural cette proportion est de 3 sur 4 (76,5 %). Le contreplaque est de loin plus utilisé en milieu urbain (par 56,4 % des ménages) qu'en milieu rural (17 %). Pareil pour le béton avec 3,8 % en milieu urbain contre 0,3 % en milieu rural.

Les ménages dirigés par les femmes sont proportionnellement plus nombreux à avoir des logements sans plafond, au niveau national, en milieu urbain et en milieu rural, avec un écart de dix points de pourcentage. Ils utilisent moins le contreplaque (44 %) que les ménages des hommes (53,5 %).

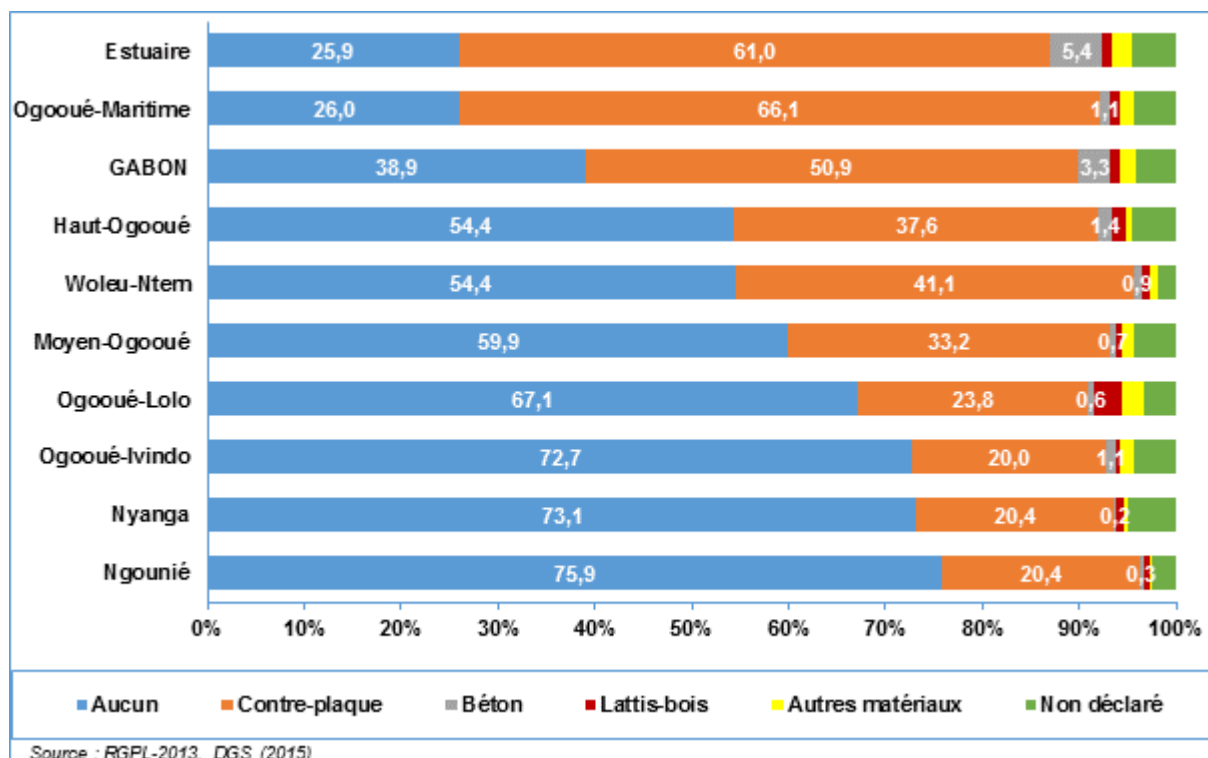
Tableau 160 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du plafond de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Matériau du toit	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucun	30,1	40,1	32,8	73,8	82,7	76,5	36,0	46,6	38,9
Contre-plaque	58,8	50,1	56,4	19,3	12,0	17,1	53,5	44,3	50,9
Béton	4,1	3,1	3,8	0,4	0,1	0,3	3,6	2,7	3,3
Lattis-bois	0,9	0,9	0,9	2,0	0,7	1,6	1,1	0,9	1,0
Autres matériaux	1,8	1,5	1,7	1,0	0,8	0,9	1,7	1,4	1,6
Non déclaré	4,2	4,2	4,2	3,5	3,6	3,5	4,1	4,1	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

*De très grandes variations existent entre provinces sur le pourcentage de ménages avec des logements sans plafond et sur le pourcentage utilisant le contreplaqué comme matériau de plafond.*

L'absence de plafond est généralisée dans toutes les provinces à l'exception de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime où c'est le quart des logements qui n'ont pas de plafond, alors qu'ailleurs c'est entre 54 et 76 % des ménages qui sont dans ce cas. Inversement le pourcentage de ménages avec un plafond en contreplaqué varie de 20 % dans la Ngounié, la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo à 66 % dans l'Ogooué-Maritime et 61 % dans l'Estuaire. L'Estuaire se particularise avec 5,4 % de ses ménages utilisant le béton comme plafond alors que ce pourcentage n'atteint pas 1,5 % ailleurs.

Graphique 90 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le matériau du plafond de leur logement par province



### 9.3.3 Accès à l'eau

Le RGPL a demandé aux ménages leur principale source d'approvisionnement en eau avec comme réponses possibles : Cours d'eau, Puits ouvert, Puits protégé, Hydraulique villageoise/Forage, Pompe publique/Borne fontaine, Robinet du voisin, Robinet dans le logement, Robinet dans la concession, Robinet hors de la concession, Eau en bouteille (Eau minérale), Autres sources, non déclaré.

#### *La principale source d'approvisionnement en eau des ménages dépend du milieu de résidence et pas du sexe du chef de ménage.*

Au niveau national, la principale source d'approvisionnement en eau est le robinet, situé soit dans la concession (29 %), soit dans le logement (21 %), soit celui du voisin (18 %). Ces trois sources sont suivies de loin par la Pompe publique/Borne fontaine (9 %) et le cours d'eau (8 %). Cependant, la source est très spécifique au milieu de résidence.

Les ménages ruraux s'approvisionnent essentiellement auprès des cours d'eau (42 %) et de l'hydraulique villageoise/Forage (26 %). Dans une moindre mesure les puits ouverts et les pompes publiques/bornes fontaines sont utilisés (par respectivement 9 % des ménages).

En milieu urbain, c'est plutôt les robinets qui sont les principales sources d'approvisionnement en eau : en premier lieu ceux situés dans la concession (33,5 %), suivis de ceux dans le logement (24 %) et enfin du robinet du voisin (21 %). Le robinet hors de la concession est utilisé par 7 % des ménages urbains. Tout comme en milieu rural, 9 % des ménages en milieu urbain s'approvisionnent auprès d'une pompe publique/borne fontaine. Aucune des autres sources n'est utilisée par plus de 2 % des ménages urbains.

**Tableau 161** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la principale source d'approvisionnement en eau par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Cours d'eau	7,3	8,7	2,0	42,4	7,7
Puits ouvert	2,8	3,3	1,9	9,1	2,9
Puits protégé	1,3	1,3	1,0	2,7	1,3
Hydraulique villageoise/Forage	3,7	4,6	0,4	26,0	4,0
Pompe publique/Borne fontaine	8,4	10,2	8,9	9,0	8,9
Robinet du voisin	18,0	17,7	20,7	0,5	17,9
Robinet dans le logement	21,1	19,5	23,7	2,1	20,7
Robinet dans la concession	29,8	27,1	33,5	1,7	29,0
Robinet hors de la concession	6,3	6,3	6,7	4,0	6,3
Eau en bouteille (Eau minérale)	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2
Autres sources	1,1	1,1	0,9	2,2	1,1
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	311 317	120 154	371 146	60 325	431 471

Certaines des sources citées sont des sources d'eau améliorées, supposées fournir de l'eau salubre. Ces sources sont : Puits protégé, Hydraulique villageoise/Forage, Pompe publique/Borne fontaine, Robinet du voisin, Robinet dans le logement, Robinet dans la concession, Robinet hors de la concession, Eau en bouteille (Eau minérale). Sur la base de cette classification on peut calculer le pourcentage de ménages s'approvisionnant auprès d'une source améliorée.

Les résultats sont présentés dans le Graphique 91 par province et dans le Graphique 92 par province pour chacun des milieux urbain et rural.

**Au niveau national, 88 % des ménages utilise une source améliorée pour leur approvisionnement en eau. Ce pourcentage est de 95 % en milieu urbain et deux fois moins en milieu rural (46 %). L'utilisation d'une source améliorée varie également selon la province.**

Au niveau national, la principale source d'approvisionnement en eau est le robinet, situé soit dans la

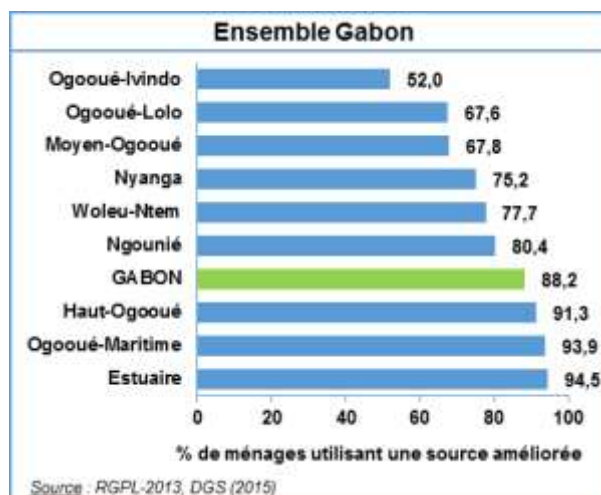
Au Gabon, près de 9 ménages sur dix (88 %) utilisent une source améliorée pour son approvisionnement en eau.

Ce pourcentage est dépassé dans 3 provinces : Estuaire (94,5 %), Ogooué-Maritime (94 %) et Haut-Ogooué (91 %).

Dans trois provinces, le pourcentage est faible et n'atteint pas 70 % : Ogooué-Ivindo (52 %), Ogooué-Lolo et Moyen-Ogooué (68 %).

Pour les trois provinces restantes le pourcentage de ménages utilisant une source améliorée pour son approvisionnement en eau varie de 75 % dans la Nyanga à 80 % dans la Ngounié.

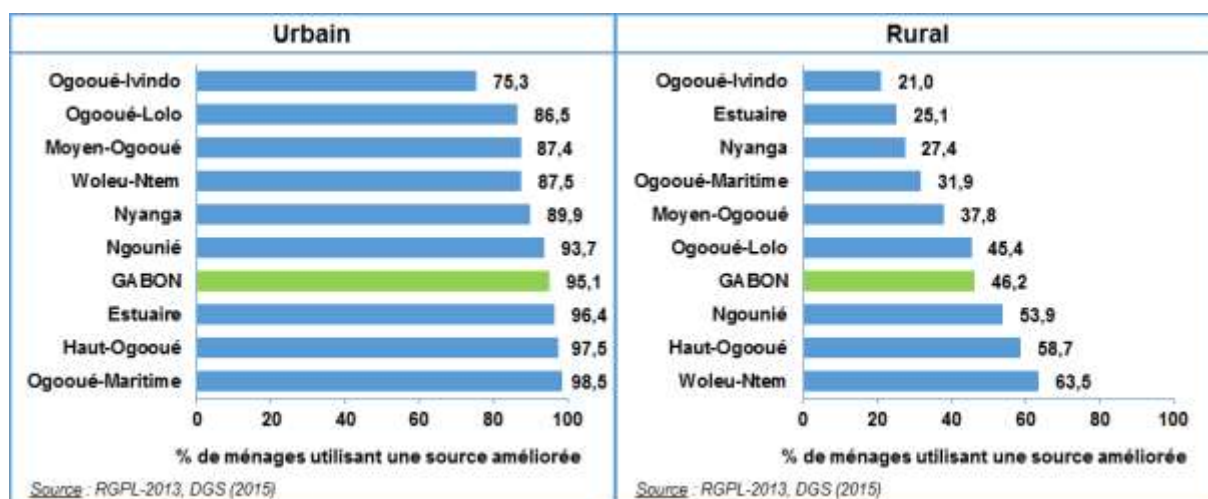
**Graphique 91 : Pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'approvisionnement en eau par province**



**Non seulement le milieu rural est lésé en termes d'accès à l'eau par rapport au milieu urbain, mais en plus les inégalités entre provinces y sont plus criardes qu'en milieu urbain. En effet, les variations interprovinciales de l'accès à une source d'eau améliorée sont faibles en milieu urbain et très marquées en milieu rural.**

L'utilisation d'une source améliorée pour l'approvisionnement en eau est de loin plus répandue en milieu urbain (95 % des ménages) qu'en milieu rural (46 % des ménages). Ce décalage s'observe quelle que soit la province (Graphique 92). De plus les variations interprovinciales de l'utilisation d'une source améliorée d'eau sont faibles en milieu urbain si on exclut l'Ogooué-Ivindo où le pourcentage est de 75 %. Pour les autres provinces, le pourcentage varie de 86,5 % dans l'urbain de l'Ogooué-Lolo à 98,5 % dans l'Ogooué-Maritime urbain. Les variations interprovinciales en milieu rural sont plus importantes vont de 21 % dans l'Ogooué-Ivindo à 63,5 % dans le Woleu-Ntem. A noter qu'en milieu rural de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime l'utilisation d'une source améliorée d'eau est très faible.

**Graphique 92 : Pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'approvisionnement en eau par province en milieu urbain et en milieu rural**



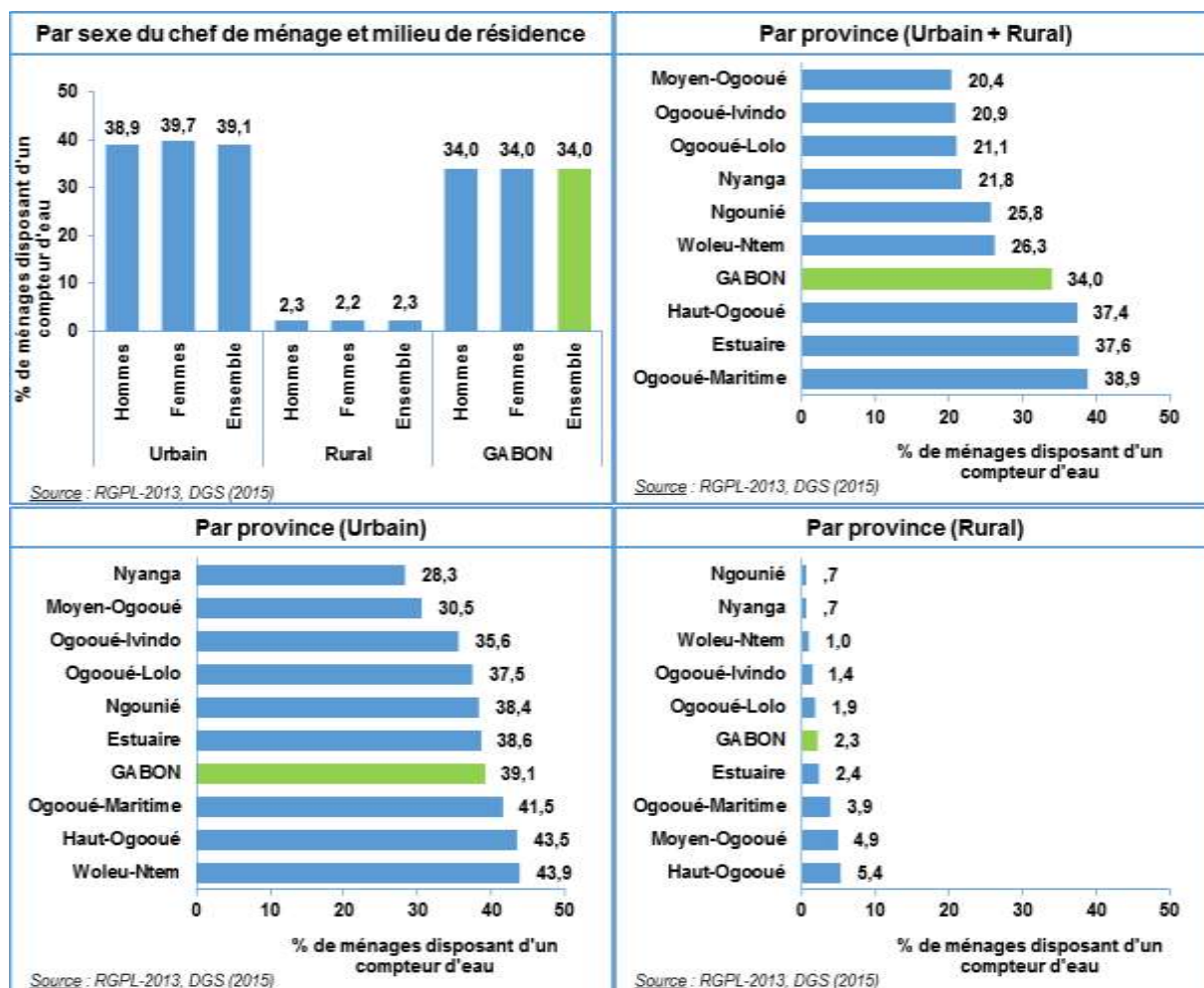
**Bien que 74 % des ménages gabonais utilise le robinet comme principal source d'approvisionnement en eau, seul 34 % de l'ensemble des ménages dispose de son compteur, avec de fortes variations selon le milieu de résidence et la province.**

Il ressort du Tableau 162 et du Graphique 93 que seul le tiers des ménages dispose de son compteur d'eau. En milieu rural, la possession de compteur par les ménages est quasi inexistant (2,3 %), et ceci quelle que soit la province. En milieu urbain c'est 39 % des ménages qui en ont, avec cependant de très fortes variations interprovinciales, de 28 % dans la Nyanga à 44 % dans le Woleu-Ntem.

**Tableau 162 :** Répartition des ménages ordinaires (%) selon qu'ils disposent ou non d'un compteur d'eau par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Possession d'un compteur par le ménage	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ménage dispose de son compteur	38,9	39,7	39,1	2,3	2,2	2,3	34,0	34,0	34,0
Ménage ne dispose pas de son compteur	57,5	56,8	57,3	88,7	86,9	88,1	61,8	61,3	61,6
Non déclaré	3,5	3,6	3,6	9,0	10,9	9,6	4,3	4,7	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**Graphique 93 :** Pourcentage de ménages disposant d'un compteur d'eau par sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province





### 9.3.4 Assainissement : type de toilettes

**Le type de toilettes dépend fortement du milieu de résidence et peu du sexe du chef de ménage. De manière générale, les ménages urbains ont les types de toilettes les plus modernes.**

A l'échelle nationale quatre types de toilettes sont les plus utilisés : les latrines simples (par 30 % des ménages), les WC internes avec chasse d'eau (par 24 % des ménages), les WC externes sans chasse d'eau (par 13,5 % des ménages) et la fosse (par 11 % des ménages).

D'importantes différences existent cependant selon le milieu de résidence. En milieu urbain les trois principaux types de toilettes utilisés par les ménages sont : les WC internes avec chasse d'eau et les latrines simples utilisés par respectivement 28 % des ménages suivi du des WC externes sans chasse d'eau qu'on retrouve dans 14 % des ménages urbains.

En milieu rural, les deux principaux types de toilettes qu'on rencontre le plus sont les latrines simples (dans 44 % des ménages) et la fosse (dans 28 % des ménages). On note cependant qu'en milieu rural, 8 % des ménages utilise la nature comme toilettes et 9 % a des WC externes sans chasse d'eau. Les autres types de toilettes sont rarement utilisés, par moins de 5 % des ménages.

**Tableau 163** : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le type de toilettes par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

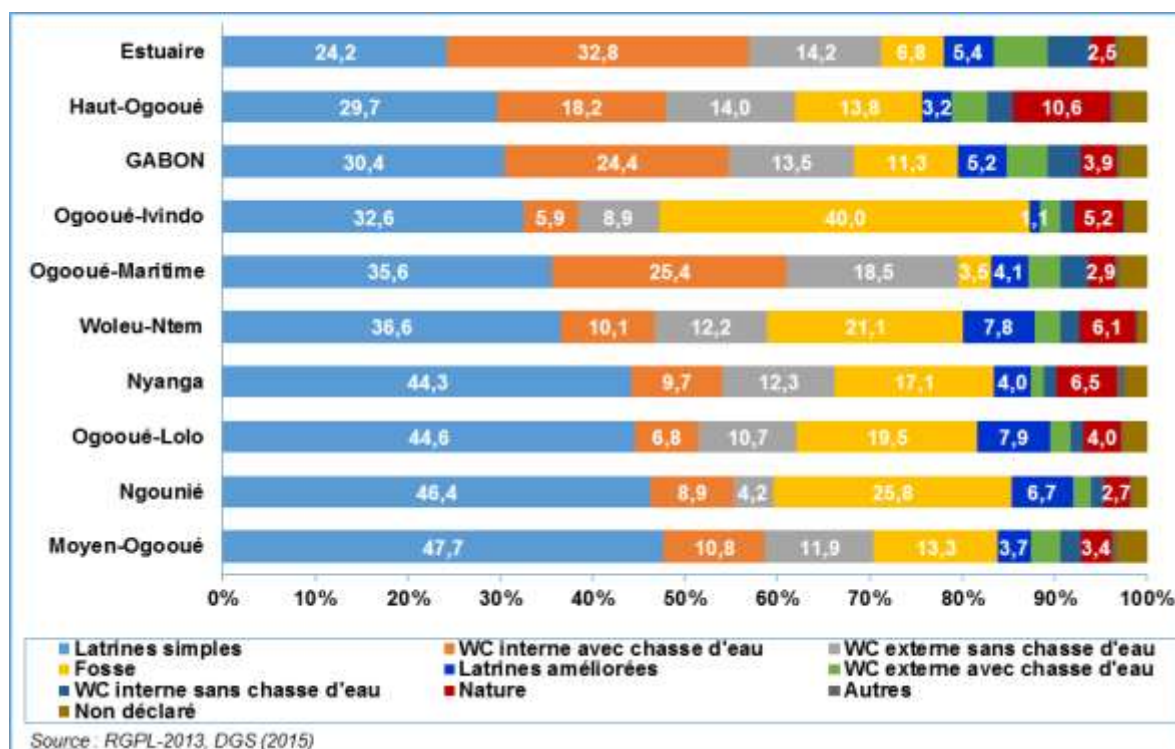
Principale source d'approvisionnement en eau	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Nature	3,6	4,7	3,2	8,2	3,9
Fosse	10,7	12,7	8,5	28,2	11,3
Latrines simples	29,6	32,5	28,3	43,8	30,4
Latrines améliorées	5,3	4,9	5,4	4,1	5,2
WC externe avec chasse d'eau	4,9	3,6	5,0	1,2	4,5
WC externe sans chasse d'eau	13,6	13,2	14,2	9,1	13,5
WC interne avec chasse d'eau	25,3	22,0	28,0	2,1	24,4
WC interne sans chasse d'eau	3,7	3,3	4,0	1,2	3,6
Autres	0,4	0,4	0,5	0,2	0,4
Non déclaré	2,8	2,7	2,9	1,9	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	311 317	120 154	371 146	60 325	431 471

**Pour chaque type de toilettes, le pourcentage de ménages qui l'utilisent varie sensiblement selon la province.**

Le Graphique 94, qui donne la répartition des ménages selon le type de toilettes utilisé, montre que les latrines simples sont le type de toilettes le plus utilisé dans toutes les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Ivindo (entre 30 % et 48 %). Dans l'Estuaire, elles sont utilisées par 24 % des ménages alors que le tiers d'entre eux utilise des WC internes avec chasse d'eau. Au Ogooué-Ivindo, c'est la fosse qui est le type de toilettes le plus populaire avec 40 % des ménages l'utilisant contre 33 % des ménages qui utilise les latrines simples.

L'utilisation des WC internes avec chasse d'eau varie de 7 % dans l'Ogooué-Lolo à 33 % dans l'Estuaire. Celle de la fosse de 3,5 % dans l'Ogooué-Maritime à 40 % dans l'Ogooué-Ivindo.

L'utilisation du quatrième type de toilettes le plus populaire, les WC externes sans chasse d'eau, varie également fortement selon la province. Dans la Ngounié 4,2 % des ménages utilise ce type contre 18,5 % dans l'Ogooué-Maritime.

**Graphique 94 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le type de toilettes utilisé par province**

### 9.3.5 Assainissement : évacuation des ordures ménagères

**Au Gabon, 90 % des ménages évacue leurs ordures suivant quatre modes.**

Les ménages évacuent majoritairement leurs ordures par le bac à ordure (48 %), dans la broussaille (15,6 %), dans les alentours des maisons, soit les transforment en fumier (12 %) avec des différences selon le milieu de résidence. Le bac à ordure est presque exclusivement utilisé en milieu urbain. La broussaille, les alentours de la maison et la transformation en fumier sont plus utilisés en milieu rural. Les ménages dirigés par les hommes utilisent plus les bacs à ordures que ceux des femmes.

**Tableau 164 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le mode d'évacuation de leurs ordures par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**

Mode d'évacuation	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Bac à ordure	56,7	50,6	55,0	8,1	2,3	6,4	50,1	43,3	48,2
Broussaille	11,4	13,5	12,0	37,5	37,8	37,6	14,9	17,2	15,6
Alentours des maisons	10,7	13,0	11,3	22,0	25,7	23,1	12,2	14,9	13,0
Fumier	9,7	11,9	10,3	24,4	28,4	25,6	11,7	14,4	12,4
Ramassage par un particulier	2,4	2,1	2,3	0,6	0,4	0,5	2,1	1,8	2,0
Ramassage par une société	1,9	1,7	1,9	2,5	0,8	2,0	2,0	1,5	1,9
Enfouissement	1,3	1,5	1,4	1,1	0,9	1,1	1,3	1,4	1,3
Cours d'eau	1,5	1,6	1,5	0,4	0,5	0,4	1,3	1,4	1,3
Incinération	0,8	0,7	0,8	0,5	0,3	0,4	0,8	0,7	0,7
Canal/ Caniveau	1,0	1,0	1,0	0,4	0,2	0,3	0,9	0,9	0,9
Autres	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4
Non déclaré	2,2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**L'évacuation des ordures ménagères de manière adéquate est loin d'être systématique parmi les ménages gabonais. Seul un peu plus de la moitié des ménages (53 %) le fait et ce pourcentage tombe à 9 % en milieu rural.**

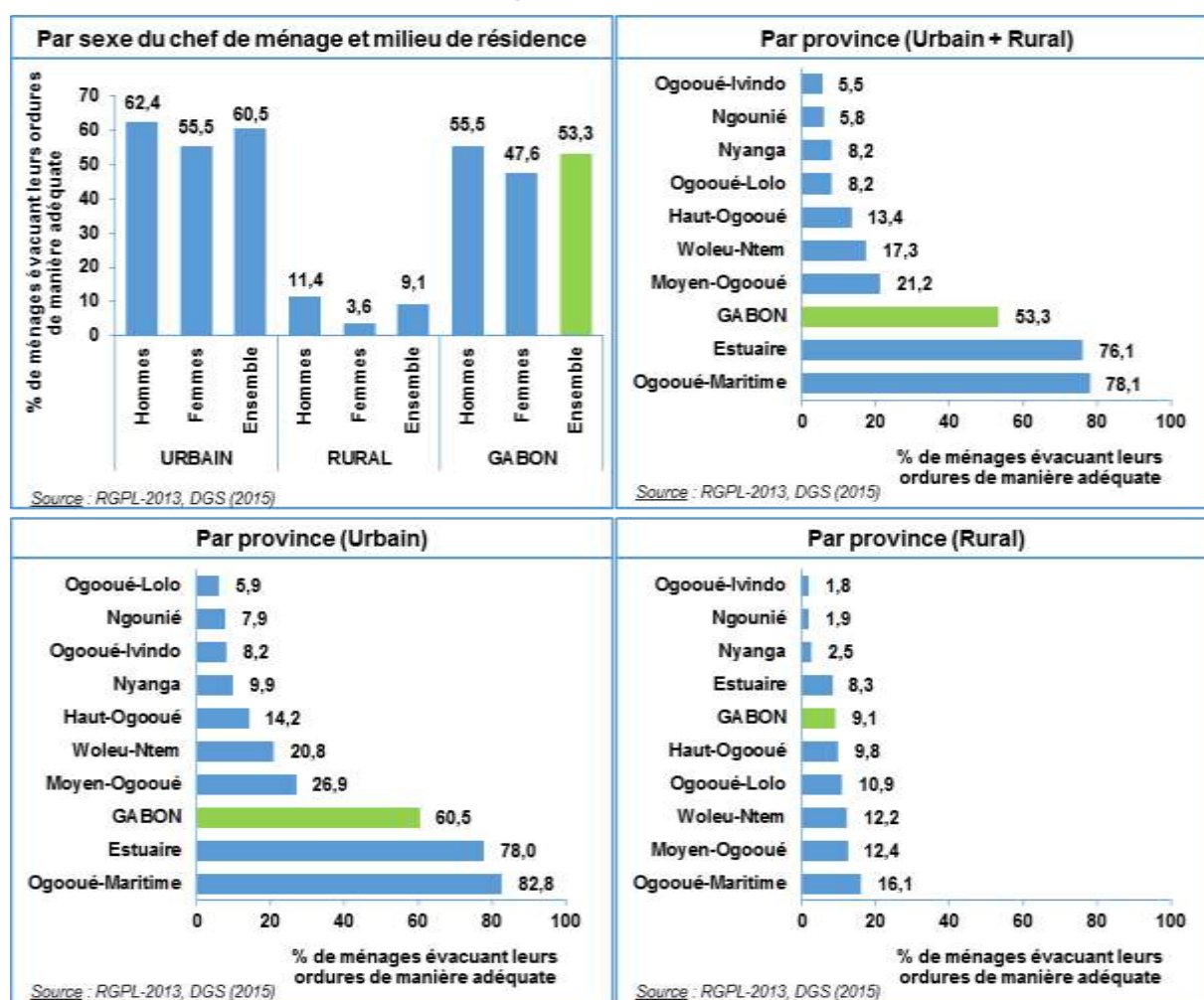
Parmi tous les modes d'évacuation des ordures ménagères, on peut en retenir trois comme étant adéquats : l'évacuation par bac à ordures, le ramassage par une société ou par un particulier. Sur cette base, on peut calculer le pourcentage des ménages évacuant de manière adéquate leurs ordures par sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province. Les résultats sont présentés dans le Graphique 95 ci-dessous.

Il ressort de ce graphique qu'un peu plus de la moitié des ménages (53 %) évacue leurs ordures de manière adéquate au niveau national, 60,5 % en milieu urbain et 9 % seulement en milieu rural. Dans toutes les provinces autres que l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime, il n'atteint pas 22 %.

Dans des provinces comme l'Ogooué-Lolo, la Ngounié, l'Ogooué-Ivindo et la Nyanga, le pourcentage de ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate n'atteint même pas 10 % en milieu urbain.

Les ménages dirigés par les hommes sont proportionnellement plus nombreux à évacuer de manière adéquate leurs ordures comparés à ceux des femmes (55,5 % contre 47,6 %).

**Graphique 95 : Pourcentage de ménages ordinaires évacuant leurs ordures de manière adéquate selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et la province**



### 9.3.6 Assainissement : évacuation des eaux usées

**Au total, 80 % des ménages évacue leurs eaux usées dans la broussaille, les fosses septiques, la cour/rue ou dans les canaux, qui sont les quatre modes d'évacuation les plus utilisés.**

Au Gabon, deux modes d'évacuation des eaux usées se distinguent nettement puisqu'utilisés respectivement par environ les trois dixièmes des ménages : les fosses septiques et la broussaille, avec respectivement 29 et 28 % des ménages qui y jettent leurs eaux usées (Tableau 165). Ces deux modes sont suivis de loin par la cour/rue (14 %) et le canal (9 %). Les autres modes sont utilisés par moins de 6 % des ménages.

Des différences existent selon le milieu de résidence et le sexe des chefs de ménage. La fosse septique se rencontre presque exclusivement en milieu urbain, dans 33 % des ménages contre 4,5 % en milieu rural. L'utilisation du canal suit la même tendance (10 % en milieu urbain, 2 % en milieu rural). Inversement la broussaille est plus utilisée en milieu rural (67 %) qu'en milieu urbain (22 %). L'utilisation de la cour/rue ne varie pas selon le milieu de résidence.

Selon le sexe du chef de ménage on note aussi quelques différences. Quel que soit le milieu de résidence, les ménages dirigés par les hommes utilisent plus les fosses septiques et moins la broussaille pour évacuer leurs eaux usées que les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 165 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon le mode d'évacuation de leurs eaux usées par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

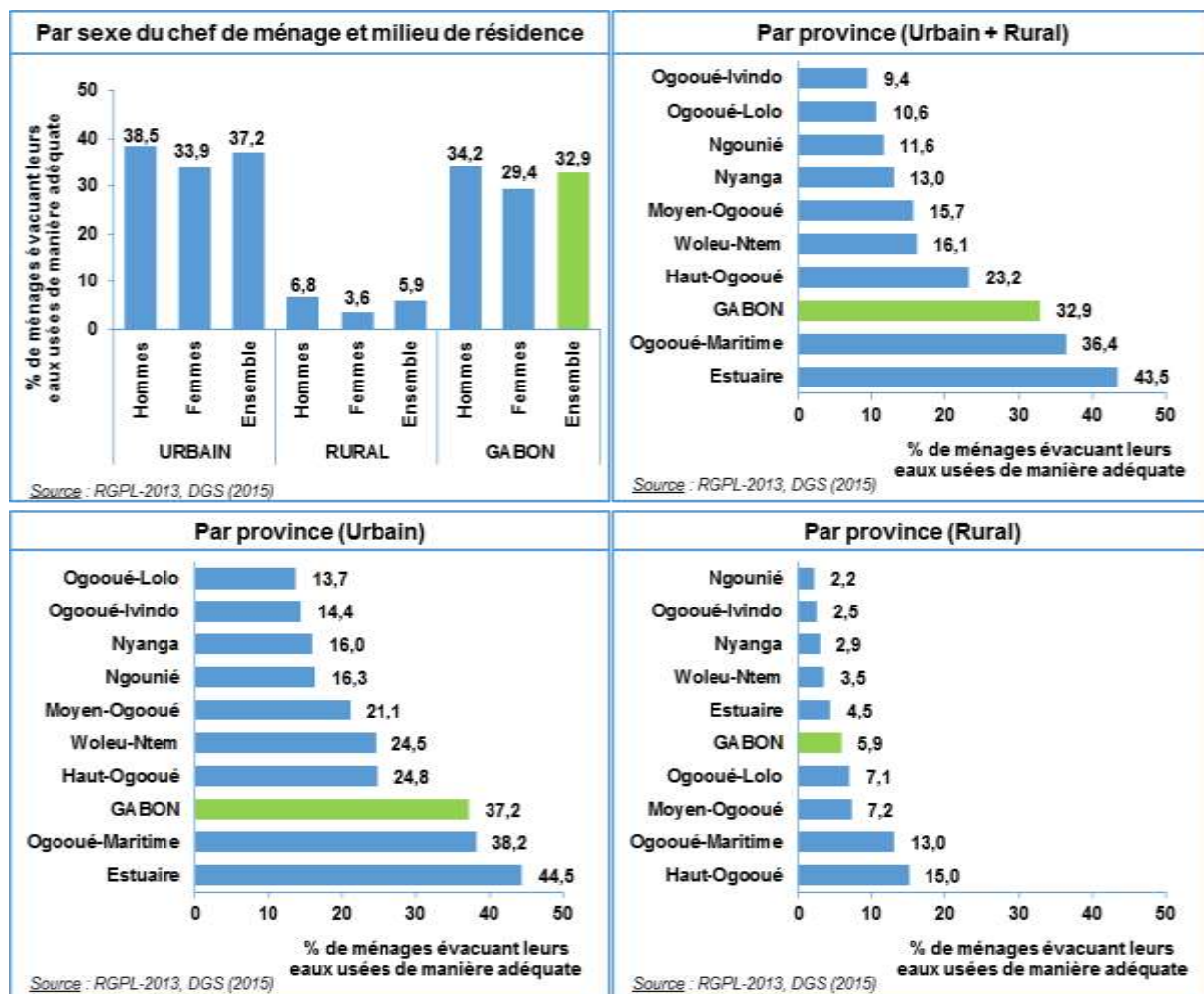
Mode d'évacuation	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Fosse septique	34,4	30,1	33,2	5,4	2,3	4,5	30,5	25,9	29,2
Broussaille	20,6	25,2	21,9	66,2	69,6	67,2	26,8	31,9	28,2
Cour/Rue	14,1	15,0	14,3	13,1	13,1	13,1	13,9	14,7	14,1
Canal	9,8	9,3	9,7	2,7	1,5	2,4	8,8	8,2	8,7
Cours d'eau	5,9	6,0	5,9	2,2	2,1	2,2	5,4	5,4	5,4
Caniveau	4,6	4,0	4,5	1,1	1,1	1,1	4,2	3,6	4,0
Rigole	4,0	3,8	4,0	3,7	3,9	3,7	4,0	3,8	3,9
Puisard	3,1	3,0	3,1	1,2	1,2	1,2	2,8	2,7	2,8
Autres	0,9	1,0	0,9	0,8	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9
Non déclaré	2,6	2,6	2,6	3,6	4,2	3,8	2,7	2,8	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471

**L'évacuation de manière adéquate des eaux usées est faite par une minorité de ménages (le tiers). En milieu urbain, c'est 37 % des ménages qui le font et seulement 6 % en milieu rural.**

En considérant que l'évacuation des eaux usées par le puisard et la fosse comme les modes d'évacuation adéquats et les autres modes non adéquat, on peut calculer le pourcentage des ménages évacuant de manière adéquate leurs eaux usées par sexe du chef de ménage, milieu de résidence et province. Les résultats sont présentés dans le Graphique 96 suivant.

Il en ressort que l'évacuation des eaux usées de manière adéquate est faite par une minorité de ménages (33 %). Le pourcentage est un peu plus élevé en milieu urbain (37 %) et n'est que de 6 % en milieu rural. Par province, seuls l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime dépasse la moyenne nationale, toutes les autres sont en deçà de 25 %, même dans leur milieu urbain. Enfin, les ménages dirigés par les hommes évacuent de manière adéquate les eaux usées plus que ceux des femmes, quel que soit le milieu de résidence.

**Graphique 96** : Pourcentage de ménages ordinaires évacuant leurs eaux usées de manière adéquate selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et la province



### 9.3.7 Existence et type de cuisine dans les ménages

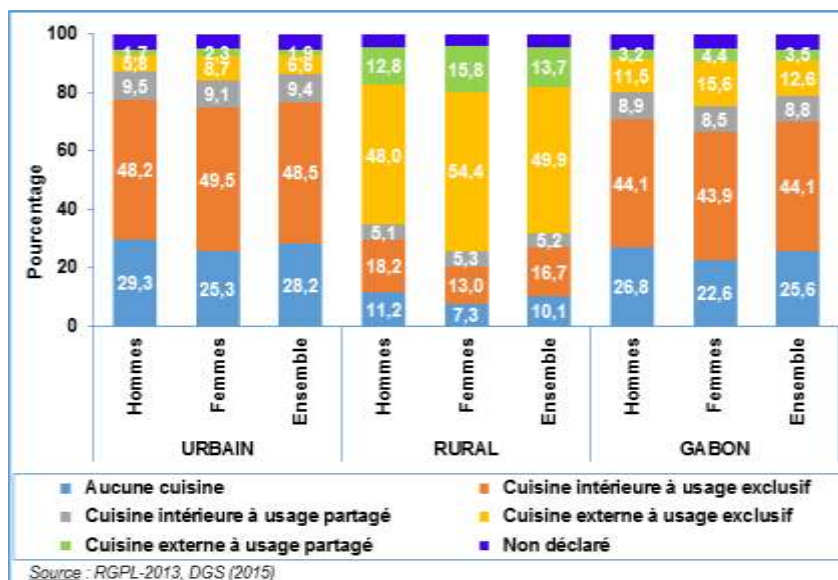
*Au Gabon, les ménages n'ont pas systématiquement de cuisine ; le quart n'en a pas.*

Le quart des ménages n'a pas de cuisine, phénomène plus répandu en milieu urbain (28 %) qu'en milieu rural (10 %).

Les ménages dirigés par les hommes ont plus tendance à ne pas avoir de cuisine (27 %) que ceux des femmes (23 %).

Le type de cuisine le plus répandu en milieu urbain est la cuisine intérieure exclusif (48,5 %) et en milieu rural la cuisine extérieure exclusive (50 %).

**Graphique 97 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon l'existence et le type de cuisine par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



**L'absence et le type de cuisine dans les ménages varient beaucoup en fonction de la province.**

Le pourcentage de ménages sans cuisine varie de 14 % dans l'Ogooué-Ivindo et la Ngounié à 31 % dans l'Estuaire. En règle générale, l'absence de cuisine est plus fréquente dans les provinces les plus urbanisées.

De même c'est dans les provinces les plus urbanisées que les cuisines intérieures à usage exclusive sont prédominantes. Dans les provinces les moins urbanisées, c'est la cuisine externe à usage exclusif qui est le type de cuisine le plus fréquent.

**Tableau 166 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon l'existence et le type de cuisine par province**

Province	Type de cuisine						Total	Nombre de ménages
	Aucune cuisine	Cuisine intérieure à usage exclusif	Cuisine intérieure à usage partagé	Cuisine externe à usage exclusif	Cuisine externe à usage partagé	Non déclaré		
Estuaire	30,6	49,1	8,8	4,3	1,2	6,0	100,0	234 430
Haut-Ogooué	20,4	43,2	13,1	13,7	4,1	5,5	100,0	40 501
Moyen-Ogooué	21,9	41,8	5,0	21,9	3,6	5,7	100,0	18 029
Ngounié	14,0	31,2	6,2	39,3	5,8	3,4	100,0	21 087
Nyanga	21,2	32,8	9,6	26,3	4,2	6,0	100,0	11 773
Ogooué-Ivindo	13,7	24,1	5,6	38,0	13,3	5,3	100,0	11 751
Ogooué-Lolo	15,1	32,6	6,5	33,0	7,6	5,2	100,0	13 340
Ogooué-Maritime	25,8	54,0	7,2	6,4	1,5	5,1	100,0	40 424
Woleu-Ntem	17,8	26,4	10,8	30,2	12,9	2,0	100,0	40 136
Gabon	25,6	44,1	8,8	12,6	3,5	5,3	100,0	431 471

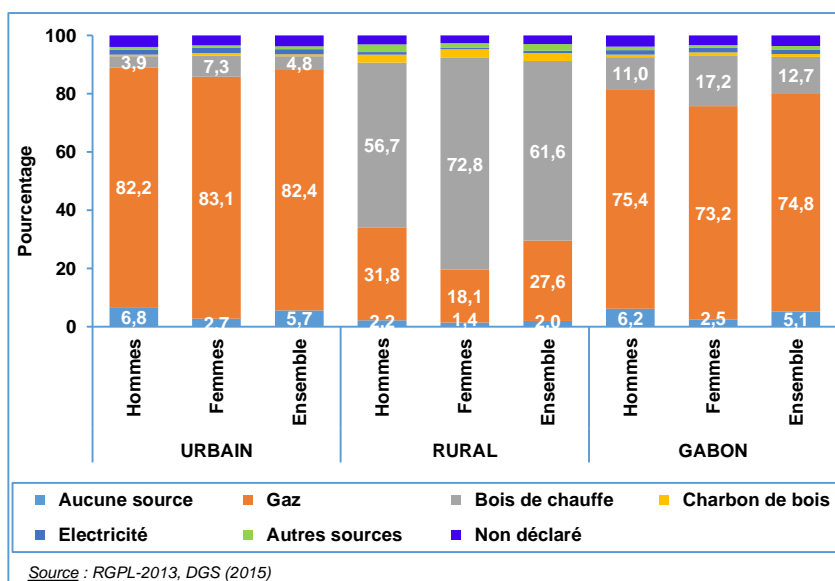
### 9.3.8 Sources d'énergie pour la cuisine et pour l'éclairage

**Au Gabon, le gaz est la principale source d'énergie des ménages pour faire la cuisine au niveau national et en milieu urbain. En milieu rural, c'est le bois de chauffe qui prédomine.**

Au total 5 % des ménages n'utilise aucune source d'énergie pour la cuisson. Pour ceux qui en utilisent, la principale source est le gaz. Mais en fait le gaz n'est prédominant qu'en milieu urbain où 82 % des ménages l'utilise contre 28 % en milieu rural. Dans ce milieu, c'est le bois de chauffe qui est la source la plus utilisée, par 62 % des ménages.

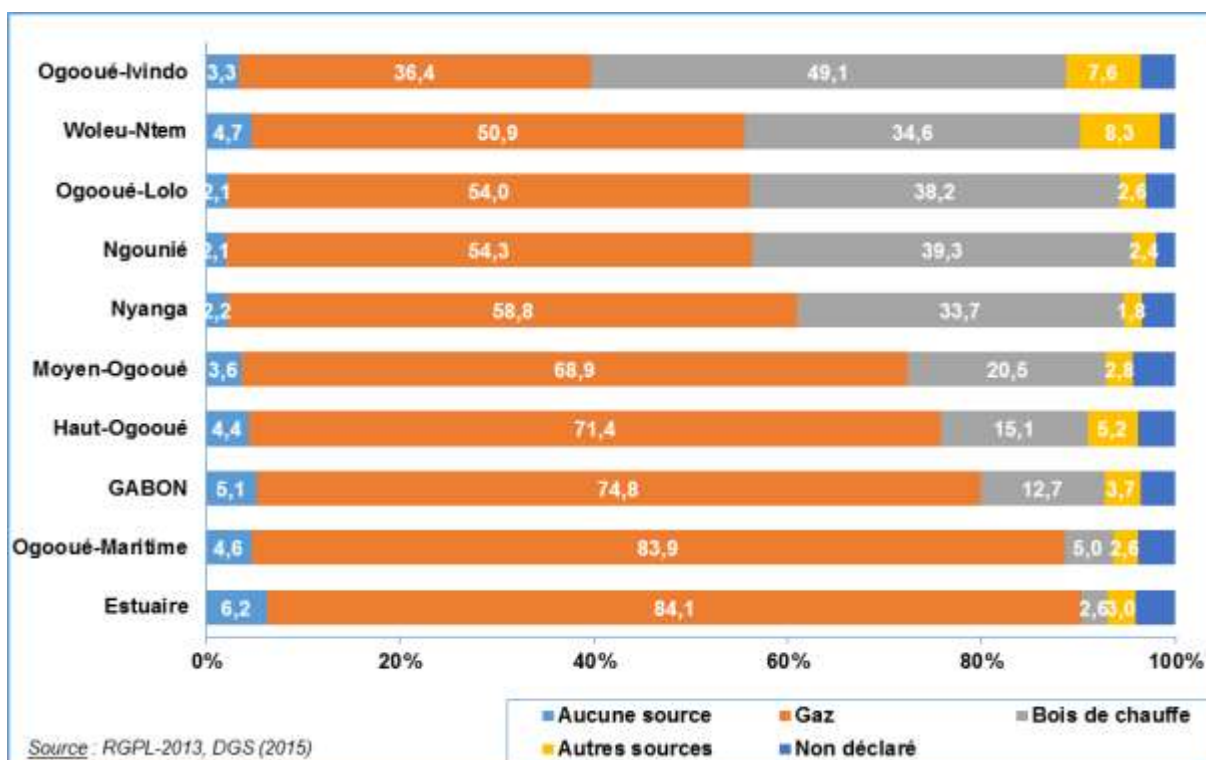
Il n'y a pas de différence de sexe du chef de ménage sauf pour le bois de chauffe plus largement utilisé dans les ménages des femmes (17 %) que des hommes (11 %).

**Graphique 98 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'énergie pour la cuisson par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



**Le gaz est largement prédominant dans les provinces les plus urbanisées du pays que sont l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime (84 %) et le Haut-Ogooué (71 %). Dans l'Ogooué-Ivindo, il n'est utilisé que par 36 % des ménages contre 49 % qui utilise le bois de chauffe.**

**Graphique 99 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'énergie pour la cuisson par province**



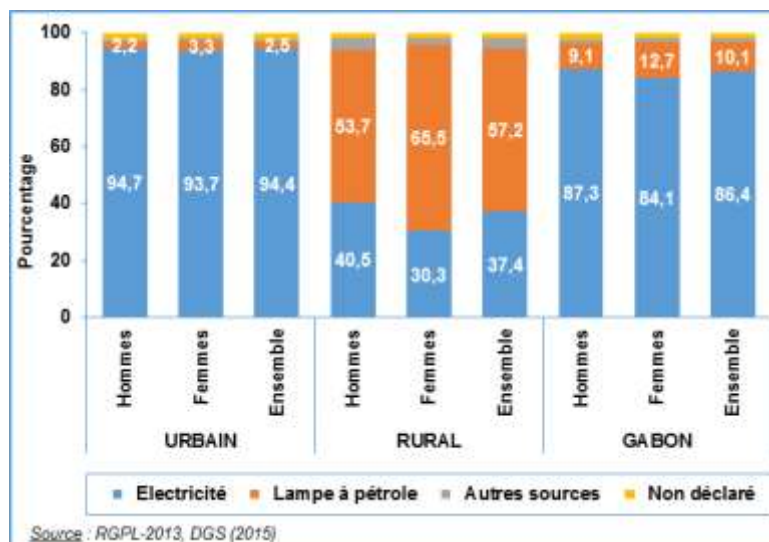
**L'utilisation de l'électricité pour l'éclairage est généralisée au Gabon et presque universelle en milieu urbain.**

Le Graphique 100 donne la répartition des ménages gabonais selon la source d'énergie utilisée pour l'éclairage en distinguant l'électricité, la lampe à pétrole et les autres sources. Le Tableau 167 donne la même répartition mais avec des modalités de la source d'éclairage plus détaillée.

La grande majorité des ménages gabonais, soit 86 %, s'éclaire à l'électricité, avec cependant de très grandes disparités selon le milieu de résidence. Son utilisation est presque universelle en milieu urbain avec 94 % des ménages s'éclairant à l'électricité. Ils ne sont que 37 % en milieu rural, où la majorité des ménages (57 %) s'éclaire avec une lampe à pétrole.

Les ménages ruraux dirigés par les femmes s'éclairent moins à l'électricité et plus à la lampe à pétrole que ceux des hommes. Ces différences n'existent pas en milieu urbain.

**Graphique 100 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'éclairage par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



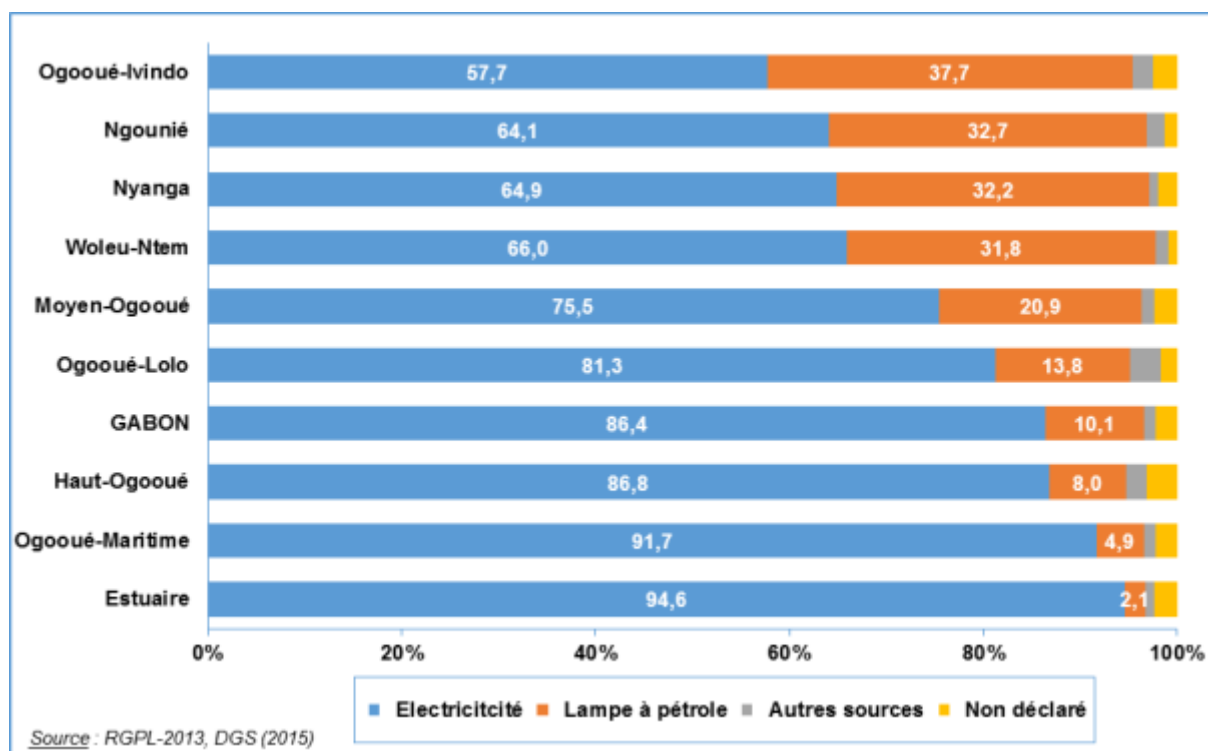
**Tableau 167 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'éclairage par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**

Source d'éclairage	Urbain			Rural			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Electricité									
Compteur dans le logement	31,3	32,0	31,5	7,6	9,1	8,0	28,1	28,5	28,2
Compteur dans la concession	37,6	34,8	36,9	4,4	5,1	4,6	33,1	30,3	32,3
Branché chez le voisin	19,2	20,5	19,5	3,3	4,4	3,6	17,0	18,0	17,3
Compteur hors de la concession	5,8	5,9	5,9	3,1	1,7	2,7	5,5	5,3	5,4
Groupe électrogène	0,6	0,4	0,5	20,3	8,1	16,6	3,2	1,5	2,8
Panneaux solaires	0,1	0,1	0,1	1,8	1,9	1,8	0,4	0,4	0,4
Total électricité	94,7	93,7	94,4	40,5	30,3	37,4	87,3	84,1	86,4
Lampe à pétrole	2,2	3,3	2,5	53,7	65,5	57,2	9,1	12,7	10,1
Lampe à gaz	0,2	0,2	0,2	0,7	0,9	0,8	0,3	0,3	0,3
Torche indigène (résine d'okoumé)	0,1	0,1	0,1	0,9	0,6	0,8	0,2	0,2	0,2
Autres sources	0,6	0,5	0,6	2,2	0,8	1,8	0,8	0,6	0,8
Non déclaré	2,2	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,2	2,1	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	269 224	101 922	371 146	42 093	18 232	60 325	311 317	120 154	431 471



**L'utilisation généralisée de l'électricité ne concerne pas toutes les provinces. Dans plus de la moitié d'entre elles (5 sur 9), c'est entre 58 et 75,5 % seulement des ménages qui s'éclaire à l'électricité. Ce n'est que dans deux provinces sur 9 (Estuaire et Ogooué-Maritime) que le pourcentage atteint les 90 %.**

**Graphique 101 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon la source d'éclairage par province**



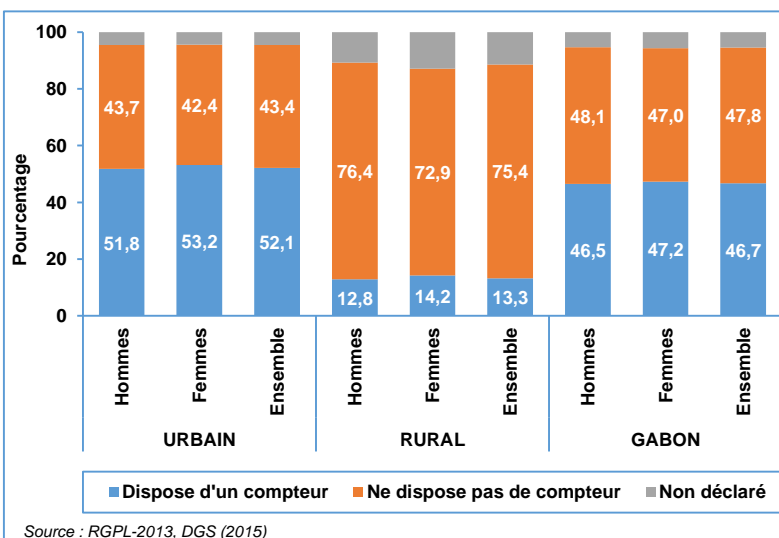
**Bien que l'utilisation de l'électricité pour l'éclairage soit généralisée au Gabon, moins de la moitié des ménages (47 %) dispose de son compteur d'électricité.**

Moins de la moitié des ménages (47 %) ont déclaré disposer d'un compteur d'électricité, même si la grande majorité d'entre eux s'éclaire à l'électricité.

Même en milieu urbain, le pourcentage est encore faible (52 %). En milieu rural, il est à peine de 13 %. Le pourcentage ne présente pas de variations selon le sexe du chef de ménage.

Comme le montre le Tableau 168 (page 176), beaucoup de ménages se branche chez le voisin ou utilise des compteurs collectifs.

**Graphique 102 : Répartition des ménages ordinaires (%) selon que le logement dispose ou non de son compteur d'électricité par sexe du chef de ménage et milieu de résidence**



**Au total 359 449 ménages utilisent l'électricité de compagnie d'électricité pour s'éclairer, mais seuls 201 530 ont déclaré avoir leur propre compteur d'électricité, soit 56,1 % seulement.**

Le Tableau 168 ci-dessous compare le nombre de ménages utilisant l'électricité de compagnie par source et le nombre de ménages ayant déclaré avoir son compteur d'électricité.

Il en ressort un grand gap entre les 359 449 ménages qui utilisent l'électricité de compagnie et les 201 530 ménages qui disposent de leur propre compteur, soit 56 %. Dans l'Estuaire, c'est presque la moitié seulement des ménages utilisant l'électricité de compagnie qui ont leur propre compteur.

**Tableau 168** : Comparaison entre le nombre de ménages utilisant l'électricité de la compagnie d'électricité et le nombre de ménages disposant de propre compteur par province

Province	Ménages utilisant l'électricité de compagnie					Possession d'un compteur personnel	
	Nombre de ménages branchés chez le voisin	Nombre de ménages avec compteur dans le logement	Nombre de ménages avec compteur dans la concession	Nombre de ménages avec compteur hors de la concession	Nombre total de ménages utilisant l'électricité de compagnie	Nombre de ménages ayant déclaré disposer de son compteur	Nombre de ménages n'ayant pas répondu
Estuaire	45 737	71 799	89 429	12 292	219 257	114 327	11 515
Haut-Ogooué	7 304	12 996	11 262	3 227	34 789	21 562	2 304
Moyen-Ogooué	3 099	3 436	3 300	831	10 666	5 756	1 381
Ngounié	3 005	4 653	3 685	1 283	12 626	8 364	938
Nyanga	2 224	1 945	2 197	995	7 361	4 561	710
Ogooué-Ivindo	1 304	2 241	1 992	607	6 144	4 228	744
Ogooué-Lolo	1 876	3 528	2 841	603	8 848	6 283	711
Ogooué-Maritime	6 406	12 512	15 355	1 896	36 169	20 408	2 057
Woleu-Ntem	3 684	8 770	9 491	1 644	23 589	16 041	3 198
Gabon	74 639	121 880	139 552	23 378	359 449	201 530	23 558

### **9.3.9 Accès des ménages aux technologies de l'information et de la communication**

Le Gabon mise désormais sur la croissance d'une économie engagée dans une diversification tirée par trois pôles : parmi lesquels « *l'économie des services notamment avec le rôle moteur attendu de l'accélération du développement des technologies de l'information et de communication (TIC)* ».

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des services qui transforment la structure et la manifestation des principaux phénomènes sociaux et économiques. Le Programme Gabon Numérique entrainera des progrès significatifs dans les domaines suivants : i) l'amélioration de l'accès par une plus forte couverture du territoire national, notamment en zones rurales (PSGE-Horizon 2025).

Le RGPL-2013 offre la possibilité d'évaluer la présence du matériel des TIC dans les ménages. L'accès de la population au téléphone et à Internet est une des 11 Priorités des Objectifs du Développement Durable (ODD) pour le Gabon<sup>19</sup> pour la période 2016-2030. Les résultats présentés ci-dessous pourraient être utilisés par les pouvoirs publics et le secteur privé pour élargir et améliorer la fourniture de services, et aussi évaluer leur impact sur la société gabonaise.

***Les ménages sont dans l'ensemble bien équipés pour certaines TIC (téléphone mobile, téléviseur et lecteur DVD) et moins bien pour d'autres (Téléphone fixe, ordinateur, internet, écran***

<sup>19</sup> Agenda mondial pour le développement post-2015 : Rapport de la Consultation nationale du Gabon sur l'Agenda international de développement post 2015, SNU, Libreville, mai 2013, 150 p.

**plasma, magnétoscope). Le milieu rural est faiblement équipé sauf pour le téléphone mobile. Quel que soit le type de TIC, les ménages dirigés par les femmes en sont moins bien équipés que ceux dirigés par les hommes.**

**Tableau 169** : Pourcentage de ménages possédant certains biens d'équipement de communication et de télécommunication par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Biens d'équipement	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Téléphone portable	91,0	86,3	93,2	67,7	89,7
Téléphone Fixe/Fax	2,1	1,3	2,1	0,4	1,9
Ordinateur	18,3	12,8	19,1	2,3	16,7
Internet	9,4	6,4	9,8	1,1	8,6
Radio	53,8	37,6	50,3	42,9	49,3
Téléviseur	74,0	68,2	78,6	34,1	72,4
Ecran plasma	17,9	12,6	18,6	2,9	16,4
Antenne/Décodeur	52,3	39,2	54,2	14,2	48,6
Lecteur de DVD	62,3	49,2	64,0	25,5	58,7
Chaîne HIFI	16,8	9,9	16,6	4,5	14,9
Magnétoscope (vidéo)	4,5	2,8	4,4	1,5	4,0
Nombre de ménages	311 317	120 154	371 146	60 325	431 471

**La téléphonie mobile est en train de devenir le principal mode de communication au Gabon. L'internet à domicile est encore balbutiant et se retrouve essentiellement en milieu urbain.**

Parmi les moyens de télécommunication électroniques recensés dans les ménages, le téléphone portable est le plus populaire. Il existe dans 9 ménages sur 10 alors que le téléphone fixe n'existe plus que dans un ménage sur 50. Notons que dans un ménage, il peut y avoir plusieurs téléphones mobiles.

Quant aux ordinateurs et à internet, les ménages en ont peu accès à domicile. Moins d'un ménage sur 5 (17 %) possède un ordinateur et moins d'un ménage sur 10 (9 %) a accès à Internet à domicile<sup>20</sup>. Encore que c'est essentiellement en milieu urbain qu'on retrouve des ménages ayant ces équipements. Comme le téléphone fixe sert de base à l'accès à l'Internet au Gabon comme dans la plupart des pays, on peut comprendre la faible proportion de l'accès à Internet.

La radiodiffusion et la télévision étaient les deux TIC les plus répandus au Gabon en 1993. Leur usage a beaucoup diminué pour laisser la place aux technologies de l'information et de la communication (NTIC). En 2013, la radio est moins présente dans les ménages : moins d'un ménage sur 2 a une radio alors que 2 ménages sur 3 ont une télévision.

**Le niveau d'équipement des ménages en technologies de l'information et de la communication varie selon la province.**

De manière générale, quel que soit l'équipement, l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime sont les provinces qui ont les pourcentages de ménages les plus élevés qui en possèdent. Les ménages les plus faiblement équipés sont plus fréquents dans les provinces de la Ngounié, de la Nyanga, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo.

Toutefois, le téléphone portable reste un moyen de télécommunication très répandu, quelle que soit la province. Le pourcentage de ménages dont au moins un membre en a varie de 71 % dans l'Ogooué-

<sup>20</sup> Les membres des ménages, sans avoir leur propre équipement, peuvent avoir accès aux ordinateurs et à internet par l'entremise d'établissements scolaires, universitaires, de centres d'accès public, de leurs lieux de travail ou d'autres ménages.

Ivindo à 94 % dans l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime.

Tableau 170 : Pourcentage de ménages possédant certains biens d'équipement de communication et de télécommunication par province

Biens d'équipement	Province									
	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Gabon
Téléphone portable	94,2	85,0	85,9	74,3	79,3	71,0	77,3	93,6	86,0	89,7
Téléphone Fixe/Fax	2,4	1,2	0,8	0,7	0,9	0,6	0,4	2,7	0,7	1,9
Ordinateur	22,5	9,5	7,3	5,6	5,9	4,9	5,2	21,8	5,8	16,7
Internet	12,7	2,8	3,3	2,2	1,8	1,7	1,9	8,2	2,5	8,6
Radio	53,3	42,1	39,6	35,7	39,5	36,5	37,0	48,1	56,0	49,3
Téléviseur	78,7	70,5	65,1	52,3	56,9	48,9	58,6	78,1	61,5	72,4
Ecran plasma	22,0	9,5	6,6	5,0	4,8	5,6	5,8	20,7	6,9	16,4
Antenne/ Décodeur	56,4	44,9	37,4	21,9	20,1	23,6	23,6	62,6	36,0	48,6
Lecteur de DVD	66,3	52,2	48,7	35,8	39,1	36,1	41,1	65,5	48,5	58,7
Chaîne HIFI	18,5	8,8	10,8	5,5	5,7	6,4	6,3	21,9	8,3	14,9
Magnétoscope (vidéo)	5,0	2,3	2,7	1,9	1,5	2,3	2,0	4,7	2,9	4,0
Nombre de ménages	234 430	40 501	18 029	21 087	11 773	11 751	13 340	40 424	40 136	431 471

### 9.3.10 *Autres biens d'équipement possédés par les ménages*

*Les ménages gabonais sont dans l'ensemble mieux équipés en appareils électroménagers qu'en TIC. Un ménage sur 7 a une voiture. Les ménages urbains sont de loin mieux équipés que les ménages ruraux. Pour certains équipements, les ménages dirigés par les femmes en sont plus équipés et pour d'autres c'est l'inverse.*

Les gabonais sont dans l'ensemble bien équipés en appareils électroménagers. Plus de la moitié d'entre eux dispose de ventilateur (70 %), de fer à repasser (67 %) et de congélateur (56 %). D'autres appareils sont également fréquents dans les ménages : Réchaud (disponible dans 42 % d'entre eux), cuisinière (41 %) et réfrigérateur (38 %). Plus du dixième des ménages (11 %) a au moins un climatiseur ou un split. Quant à la voiture, un ménage sur sept (14 %) en a.

Quel que soit le bien d'équipement, les ménages urbains sont proportionnellement plus nombreux à en être équipés que les ménages ruraux. Pour ce qui est des différences selon le sexe du chef de ménage, elles dépendent du type d'équipement. Pour le fer à repasser, le congélateur et la cuisinière, les ménages dirigés par les femmes en sont plus équipés que ceux dirigés par les hommes. L'inverse est observé pour les autres biens d'équipements.

Tableau 171 : Pourcentage de ménages possédant certains biens d'équipement ménager et de transport par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Biens d'équipement	Sexe du chef de ménage		Milieu de résidence		Total
	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	
Voiture	17,0	7,0	16,0	3,6	14,2
Ventilateur	72,6	62,2	78,0	18,6	69,7
Fer à repasser	66,5	68,1	72,4	34,0	67,0
Congélateur	55,1	57,3	60,9	23,9	55,7
Réchaud	43,1	40,5	44,0	32,2	42,3
Cuisinière	40,9	42,0	45,7	13,5	41,2
Réfrigérateur	40,5	32,5	43,5	5,9	38,3
Climatiseur/Split	12,0	8,9	12,7	1,6	11,1
Machine à laver	7,4	5,7	7,9	0,8	6,9
Chauffe-eau	7,2	5,1	7,4	1,9	6,6
Four à micro-onde	6,5	5,8	7,2	0,9	6,3
Groupe électrogène	2,9	1,8	1,5	9,2	2,6
Nombre de ménages	311 317	120 154	371 146	60 325	431 471

**X. LES INDICATEURS DES OMD ET DES ODD DU RGPL EN 2013**

Ce chapitre donne le niveau en 2013 des indicateurs des OMD et des ODD calculables avec les données du RGPL. Les indicateurs sont désagrégés par sexe et milieu de résidence.

**10.1 Les indicateurs des OMD en 2013 d'après les données du RGPL**

Le RGPL permet de calculer directement 14 des 60 indicateurs des OMD. Ces indicateurs portent sur 7 des 8 OMD, à l'exception de l'OMD 6 « *Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies* », et sur 8 des 21 cibles.

En tant qu'opération de dénombrement, le RGPL fournit surtout le dénominateur pour le calcul d'un grand nombre d'autres indicateurs des OMD.

**OBJECTIF 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

**Cible 1.B :** Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

**Indicateur 1.5 :** Ratio emploi/population

**Indicateur 1.7 :** Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

**Tableau OMD 172 :** Ratio Emploi/Population parmi la population résidente âgée de 16-65 ans par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Ratio Emploi/Population (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	58,3	33,3	46,2
Rural	60,5	40,7	50,8
Gabon	58,5	34,1	46,7

**Tableau OMD 173 :** Proportion (%) de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux parmi les occupés		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	28,8	28,2	28,6
Rural	39,1	64,8	49,2
Gabon	30,0	33,1	31,1

**OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous**

**Cible 2.A :** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

**Indicateur 2.1 :** Taux net de scolarisation dans le primaire

**Indicateur 2.3 :** Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

Tableau OMD 174 : Taux net de scolarisation dans le primaire (6-10 ans) par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux net de scolarisation (%)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Urbain	88,2	89,0	88,6
Rural	85,0	87,1	86,0
Gabon	87,8	88,8	88,3

Tableau OMD 175 : Taux d'alphabétisation des 15-24 ans par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux d'alphabétisation (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	86,7	87,5	87,1
Rural	64,5	64,4	64,4
Gabon	85,0	85,8	85,4

**OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

**Cible 3.A :** Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

**Indicateur 3.1 :** Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Tableau OMD 176 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur par milieu de résidence

Milieu de résidence	Rapport filles/garçons (%)		
	Au primaire	Au secondaire	Au supérieur
Urbain	97,2	111,2	122,9
Rural	86,5	102,8	179,5
Gabon	95,6	111,0	123,1

**OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

**Cible 4.A :** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

**Indicateur 4.1 :** Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

**Indicateur 4.2 :** Taux de mortalité infantile

Tableau OMD 177 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe

Taux de mortalité	Taux de mortalité des enfants (‰)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Taux de mortalité infanto-juvénile ${}_4Q_0$	66,0	55,1	60,4
Taux de mortalité infantile : ${}_1Q_0$	43,0	38,0	40,6

**OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle****Cible 5.A :** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle**Indicateur 5.1 :** Taux de mortalité maternelle**Cible 5.B :** Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015**Indicateur 5.4 :** Taux de natalité parmi les adolescentes

Ratio de mortalité maternelle : 277 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes

Tableau OMD 178 : Taux de fécondité générale par âge des 15-19 ans par milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux de fécondité par âge (‰)
Urbain	83
Rural	196
Gabon	91

**OBJECTIF 7 : Assurer un environnement durable****Cible 7.C :** Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base**Indicateur 7.8 :** Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée**Indicateur 7.9 :** Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

Tableau OMD 179 : Pourcentage des ménages utilisant une source d'eau améliorée par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage de ménages utilisant une source d'eau améliorée			Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	95,3	94,4	95,1	94,6	94,3	94,4
Rural	46,9	44,7	46,2	46,3	44,7	45,5
Gabon	88,8	86,9	88,2	88,7	88,1	88,4

Tableau OMD 180 : Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate (jetées aux bacs à ordures ou évacués par un service de ramassage) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate			Pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	62,4	55,5	60,5	55,4	54,6	55,0
Rural	11,4	3,6	9,1	9,1	6,9	8,0



Gabon	55,5	47,6	53,3	49,8	48,6	49,2
-------	------	------	------	------	------	------

**Tableau OMD 181 :** Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate (dans des fosses septiques ou puisards) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate			Pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	38,5	33,9	37,2	36,6	36,6	36,6
Rural	6,8	3,6	5,9	6,8	6,0	6,4
Gabon	34,2	29,4	32,9	33,0	32,8	32,9

## **OBJECTIF 8 :** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

**Cible 8.F :** En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

**Indicateur 8.14 :** Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants

**Indicateur 8.15 :** Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants

**Indicateur 8.16 :** Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

**Tableau OMD 182 :** Pourcentage des ménages ayant l'internet par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population vivant dans ces ménages par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage de ménages ayant l'internet selon le sexe du chef de ménage			Pourcentage de la population ayant l'internet selon le sexe		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	10,7	7,4	9,8	10,0	10,0	10,0
Rural	1,4	0,4	1,1	1,2	0,9	1,0
Gabon	9,4	6,4	8,6	9,0	8,9	8,9

## **10.2 Les indicateurs des ODD (Objectifs de développement durable) du RGPL en 2013**

La liste des indicateurs des ODD et leur mode de calcul ne sont pas encore définitifs. Cette section tente néanmoins de fournir quelques-uns des indicateurs proposés pour les ODD là où c'est possible. Mais dans bien des cas, ce sont plutôt des proxys des indicateurs que le RGPL fournit.

### **OBJECTIF 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**Cible 1.3 :** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

**Indicateur :** Pourcentage de personnes âgées recevant une pension

**Indicateur :** Pourcentage de personnes handicapées qui reçoivent des prestations d'invalidité

**Tableau ODD 183 :** Pourcentage de de personnes âgées de 65 ans et plus ayant une assurance par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
% de personnes âgées de 65 ans et plus ayant une assurance	64,6	69,5	67,6	78,3	80,0	79,3	70,1	73,8	72,3
% des un an et plus vivant avec un handicap bénéficiant d'une indemnité	38,0	38,4	38,2	49,2	51,0	50,1	41,1	41,5	41,3

**Cible 1.4 :** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

**Indicateur :** Pourcentage ayant une source d'eau améliorée

**Indicateur :** Pourcentage de la population utilisant le gaz ou l'électricité pour la cuisson

**Indicateur :** Pourcentage de la population ayant des WC avec chasse

**Indicateur :** Pourcentage de la population dont le logement est accessible par voiture

**Indicateur :** Pourcentage de la population ayant l'internet

**Tableau ODD 184 :** Pourcentage de la population résidente selon leur accès à certains services sociaux de base par sexe et milieu de résidence

Indicateur	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
% ayant une source d'eau améliorée	94,6	94,3	94,4	46,3	44,7	45,5	88,7	88,1	88,4
% utilisant le gaz ou l'électricité pour la cuisson	76,0	73,9	74,8	21,5	17,4	19,1	52,5	51,4	51,9
% ayant des WC avec chasse	22,2	18,6	20,0	2,3	1,6	1,9	13,6	11,8	12,6
% dont le logement est accessible par voiture	59,6	58,5	58,9	69,8	70,9	70,5	64,0	63,4	63,7
% ayant accès à l'internet	10,0	10,0	10,0	1,2	0,9	1,0	9,0	8,9	8,9

**OBJECTIF 3 :** Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

**Cible 3.1 :** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

**Indicateur :** Les décès maternels pour 100.000 naissances vivantes

Ratio de mortalité maternelle : 277 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes

**Cible 3.2 :** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

**Indicateur :** Les décès des enfants de moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes

Tableau ODD 185 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe

Taux de mortalité	Sexe		
	Garçons	Filles	Ensemble
Taux de mortalité infantile : ${}_1Q_0$ (‰)	43,0	38,0	40,6
Taux de mortalité juvénile ${}_4Q_1$ (‰)	24,0	17,8	21,0
Taux de mortalité infanto-juvénile ${}_4Q_0$ (‰)	66,0	55,1	60,4

**Cible 3.7 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

**Indicateur :** Taux de fécondité et taux de natalité des adolescentes (10-14, 15-19)

**Indicateur :** Taux de natalité des adolescentes

Tableau ODD 186 : Taux de natalité (Parité moyenne) Taux de fécondité des adolescentes (12-19 ans) par groupe d'âges et milieu de résidence

Groupe d'âges	Taux de natalité (Parité moyenne)			Taux de fécondité par âge (‰)		
	Urbain	Rural	Gabon	Urbain	Rural	Gabon
12-14 ans	0,0	0,1	0,1	---	---	---
15-19 ans	0,3	0,6	0,3	83	196	91
Ensemble (12-19)	0,2	0,4	0,2	---	---	---

**OBJECTIF 4 :** Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**Cible 4.1 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

**Indicateur :** Les taux de scolarisation par niveau et type d'enseignement

Tableau ODD 187 : Taux net de scolarisation au primaire et au secondaire par sexe et milieu de résidence

Taux net de scolarisation (%)	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Au primaire	88,2	89,0	88,6	85,0	87,1	86,0	87,8	88,8	88,3
Au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	42,4	47,1	44,8	10,2	12,4	11,3	38,9	43,7	41,3
Au secondaire 2 <sup>nd</sup>	12,2	14,2	13,2	2,1	2,6	2,4	11,4	13,3	12,4

cycle									
Au secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle	56,3	60,0	58,2	17,1	19,6	18,3	52,4	56,5	54,5

**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

**Indicateur :** Les taux de scolarisation par niveau et type d'enseignement (EFTP et tertiaire)

**Tableau ODD 188 :** Taux net de scolarisation des différents cycles par sexe et milieu de résidence

Taux net de scolarisation	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Au primaire (6-10 ans)	88,2	89,0	88,6	85,0	87,1	86,0	87,8	88,8	88,3
Au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle (11-14 ans)	42,4	47,1	44,8	10,2	12,4	11,3	38,9	43,7	41,3
Au secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle (15-17 ans)	12,2	14,2	13,2	2,1	2,6	2,4	11,4	13,3	12,4

**Tableau ODD 189 :** Taux brut de scolarisation des différents cycles par sexe et milieu de résidence

Taux net de scolarisation	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Au primaire (6-10 ans)	143,0	141,4	142,2	164,5	160,0	162,3	145,8	143,6	144,7
Au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle (11-14 ans)	132,2	141,4	136,9	40,5	47,0	43,5	122,0	132,3	127,2
Au secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle (15-17 ans)	61,3	69,1	65,2	10,3	11,9	11,1	57,1	64,9	61,0

**Cible 4.5 :** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

**Indicateur :** Indice de parité des sexes dans l'éducation

**Tableau ODD 190 :** Indice de parité de différents indicateurs de l'éducation (indicateur des filles sur celui des garçons multiplié par 100) par milieu de résidence

Indicateur	Indice de parité (%)		
	Urbain	Rural	Gabon
Taux de fréquentation scolaire des 6-16 ans	100,3	98,7	100,5
Taux de déperdition scolaire des 6-16 ans	92,6	100,3	87,0
Taux net de scolarisation au primaire (6-10 ans)	101,0	102,4	101,2
Taux net de scolarisation au secondaire 1 <sup>er</sup> cycle (11-14 ans)	110,9	121,3	112,5
Taux net de scolarisation au secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle (15-17 ans)	116,1	126,0	117,1
Pourcentage de jeunes de 15-34 ans ayant suivi une formation professionnelle	114,8	59,3	112,8

**Cible 4.6 :** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et au moins [x] % d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

**Indicateur :** Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (20-24 ans) dans une langue gabonaise

**Tableau ODD 191 :** Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (20-24 ans) par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux d'alphabétisation (% sachant lire et écrire)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Urbain	85,6	86,7	86,2
Rural	66,8	65,4	66,1
Gabon	84,1	85,2	84,7

**OBJECTIF 5 :** Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Cible 5.1 :** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

**Tableau ODD 192 :** Pourcentage de conjoints survivants spoliés\* partiellement ou entièrement des biens de son couple avec le défunt conjoint par milieu de résidence

Type de spoliation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Gabon
Effectif de conjoints survivants femmes			
Spoliée d'une partie des biens mais pas de tous	790	190	980
Spoliée de tous les biens du couple	1 111	343	1 454
Pourcentage de conjoints survivants femmes			
Spoliée d'une partie des biens mais pas de tous	8,7	6,6	8,2
Spoliée de tous les biens du couple	12,3	11,9	12,2

**Cible 5.3 :** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

**Indicateur :** Pourcentage de femmes de 20-24 ans qui étaient mariées ou en union avant 18 ans (c.-à-d. mariage des enfants)

**Tableau ODD 193 :** Effectif et pourcentage des adolescentes de 12 à 17 ans actuellement en union ou ayant été en union par groupe d'âges et milieu de résidence

Groupe d'âges / Situation matrimoniale actuelle	Effectif d'adolescentes actuellement en union (mariées ou en union consensuelle) ou ayant été en union			% d'adolescentes actuellement en union (mariées ou en union consensuelle) ou ayant été en union		
	Urbain	Rural	Gabon	Urbain	Rural	Gabon
12-14 ans						
Actuellement en union	525	92	617	1,0	1,7	1,1
En rupture d'union	43	4	47	0,1	0,1	0,1
Total	568	96	664	1,1	1,8	1,2
15-17 ans						
Actuellement en union	3 379	502	3 881	7,0	13,1	7,5
En rupture d'union	54	3	57	0,1	0,1	0,1
Total	3 433	505	3 938	7,1	13,2	7,6
12-17 ans						
Actuellement en union	3 904	594	4 498	4,0	6,5	4,2

En rupture d'union	97	7	104	0,1	0,1	0,1
Total	4 001	601	4 602	4,1	6,6	4,3

**Cible 5a :** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

**Indicateur :** Proportion de la population adulte de posséder des terres, selon le sexe, l'âge et l'emplacement

**Tableau ODD 194 :** Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Milieu de résidence	Urbain			Rural			Gabon		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages
Accédant à la propriété (location-vente)	1,3	1,7	1,4	1,5	2,5	1,8	1,3	1,8	1,5
Propriétaire	26,3	38,0	29,5	56,0	66,3	59,1	30,3	42,3	33,7
Propriétaire sous bail	1,2	1,0	1,1	0,4	0,6	0,4	1,1	0,9	1,0
Total	28,8	40,6	32,0	57,9	69,4	61,4	32,7	45,0	36,1

**OBJECTIF 6 :** **Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

**Cible 6.1 :** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

**Indicateur :** Pourcentage de la population utilisant les services d'eau potable gérés en toute sécurité

**Tableau ODD 195 :** Pourcentage des ménages utilisant une source d'eau améliorée par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage de ménages utilisant une source d'eau améliorée			Pourcentage de la population utilisant une source d'eau améliorée		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	95,3	94,4	95,1	94,6	94,3	94,4
Rural	46,9	44,7	46,2	46,3	44,7	45,5
Gabon	88,8	86,9	88,2	88,7	88,1	88,4

**Cible 6.2 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

**Indicateur :** Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité

**Cible 6.3 :** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant de [x] % à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

**Tableau ODD 196 :** Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate (jetées aux bacs à ordures ou évacués par un service de ramassage) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate			Pourcentage de la population évacuant leurs ordures de manière adéquate		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	62,4	55,5	60,5	55,4	54,6	55,0
Rural	11,4	3,6	9,1	9,1	6,9	8,0
Gabon	55,5	47,6	53,3	49,8	48,6	49,2

**Tableau ODD 197 :** Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate (dans des fosses septiques ou puits) par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des ménages évacuant leurs eaux usées de manière adéquate			Pourcentage de la population évacuant leurs eaux usées de manière adéquate		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	38,5	33,9	37,2	36,6	36,6	36,6
Rural	6,8	3,6	5,9	6,8	6,0	6,4
Gabon	34,2	29,4	32,9	33,0	32,8	32,9

**OBJECTIF 7 :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable**

**Cible 7.1 :** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

**Indicateur :** Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité

**Tableau ODD 198 :** Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité par sexe du chef de ménage et milieu de résidence et pourcentage de la population totale ayant accès à l'électricité par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité			Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité		
	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme	Ensemble des ménages	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	94,7	93,7	94,4	89,8	89,8	89,8
Rural	40,5	30,3	37,4	30,7	29,0	29,7
Gabon	87,3	84,1	86,4	64,2	65,6	65,1

**OBJECTIF 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**Cible 8.5 :** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

**Indicateur :** Taux de chômage par sexe et groupe d'âge

**Indicateur :** Taux de chômage des personnes vivant avec un handicap par sexe et groupe d'âge

**Tableau ODD 199 :** Taux de chômage des 16-65 ans par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âges (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
16-19	40,3	48,9	43,7	30,9	35,0	32,7	38,8	46,2	41,8
20-24	25,3	40,8	31,1	20,8	31,5	24,4	24,8	39,8	30,3
25-29	16,7	33,7	23,3	17,3	22,9	19,1	16,7	32,9	23,0
30-34	11,8	24,5	16,6	15,0	17,9	16,0	12,1	24,0	16,5
35-39	9,2	18,0	12,5	15,2	12,1	14,2	9,8	17,5	12,6
40-44	8,2	15,1	10,8	16,1	10,3	14,1	9,1	14,6	11,1
45-49	8,0	13,5	10,1	14,8	10,0	12,8	8,9	13,0	10,5
50-54	8,6	13,1	10,3	15,6	8,7	12,5	9,7	12,2	10,7
55-59	8,6	12,0	9,9	14,3	6,7	10,5	9,7	10,6	10,0
60-64	10,8	18,0	13,3	14,9	8,2	11,4	11,9	13,6	12,6
65	13,2	19,5	15,8	10,8	9,1	9,9	12,3	14,3	13,3
Total (16-65 ans)	12,7	23,2	16,6	16,4	14,1	15,5	13,1	22,1	16,5

**Tableau ODD 200 :** Taux de chômage des personnes vivant avec un handicap de 16-65 ans par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âges (ans)	Urbain			Rural			Gabon		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
16-19	65,7	53,1	60,3	30,0	38,5	33,3	57,5	50,0	54,4
20-24	41,7	47,8	44,2	25,5	51,2	36,5	39,1	48,4	43,0
25-29	32,0	38,9	35,0	22,4	34,3	25,6	30,6	38,6	33,9
30-34	27,4	33,1	29,9	23,0	18,2	21,5	26,7	31,5	28,7
35-39	20,9	28,4	24,1	19,6	23,5	20,9	20,7	27,8	23,6



40-44	19,7	22,9	21,1	23,7	10,8	19,8	20,6	21,2	20,8
45-49	15,9	24,1	19,2	22,4	6,8	17,0	17,5	20,5	18,7
50-54	19,6	23,2	21,1	16,0	8,9	13,5	18,6	20,0	19,2
55-59	17,0	20,0	18,2	18,0	7,3	13,2	17,3	15,7	16,6
60-64	25,4	25,5	25,4	29,7	4,8	18,2	27,5	14,7	21,7
65	51,9	26,2	36,2	7,3	2,6	5,0	25,0	14,8	19,5
Total (16-65 ans)	23,1	28,3	25,3	21,4	12,4	18,0	22,7	25,2	23,7

**Cible 8.6 :** D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

**Indicateur :** Pourcentage de jeunes (15-24 ans) pas dans l'éducation, emploi ou de formation (NEET)

**Indicateur :** Taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans

**Tableau ODD 201 :** Pourcentage de jeunes de 15-24 ans non scolarisés, sans emploi, ni en formation et Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans par sexe et milieu de résidence

Indicateur	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Pourcentage de jeunes (15-24 ans) non scolarisés, sans emploi, ni en formation	28,3	42,5	33,6	23,3	32,5	26,7	27,7	41,2	32,7
Taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans (%)	17,9	26,3	22,2	28,6	48,8	38,7	18,7	27,9	23,5

**Cible 8.7 :** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, supprimer le travail forcé et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

**Indicateur :** Pourcentage et le nombre d'enfants âgés de 5-17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et le groupe d'âge (ventilées par les pires formes de travail des enfants)

**Tableau ODD 202 :** Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5-17 ans qui travaille par groupe d'âges, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Gabon		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Effectif d'enfants qui travaillent									
5-9 ans	160	142	302	49	44	93	209	186	395
10-14 ans	436	375	811	102	92	194	538	467	1 005
15-17 ans	1 401	845	2 246	324	241	565	1 725	1 086	2 811
Total (5-17 ans)	1 997	1 362	3 359	475	377	852	2 472	1 739	4 211
Pourcentage d'enfants qui travaillent									
5-9 ans	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
10-14 ans	0,5	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	0,6	0,5	0,5

15-17 ans	2,9	1,8	2,3	7,6	6,3	7,0	3,3	2,1	2,7
Total (5-17 ans)	0,9	0,6	0,8	1,7	1,5	1,6	1,0	0,7	0,9

### 10.3 Annexe 1 : Indicateurs prioritaires pour les ODD identifiées par le Gabon

Le Gabon mise désormais sur la croissance d'une économie engagée dans une diversification tirée par trois pôles : (i) l'industrialisation à travers une transformation locale, grandissante des matières premières ; (ii) l'économie verte à travers la conservation de la biodiversité et (iii) l'économie des services notamment avec le rôle moteur attendu de l'accélération du développement des TIC.

Sous l'éclairage des priorités nationales en matière de développement durable, du bilan des OMD et du cadre des conclusions de la rencontre de Dakar, la consultation gabonaise a mis en exergue les onze (11) priorités suivantes :

Priorité des ODD pour le Gabon <sup>21</sup>	Indicateur de RGPL-2013
1. Un meilleur système de santé	- Le TMM est un bon indicateur du système de santé
2. Une bonne éducation	- Taux de scolarisation par sexe - Respect du ratio élève-enseignant (35 élèves / Classe au primaire et secondaire) - Respect de la carte scolaire dans la répartition des salles de classe
3. Un gouvernement réactif et honnête ;	
4. De meilleures offres d'emploi	- Taux de chômage des 20-24 ans et de 25-29 ans
5. De meilleures routes et de meilleurs transports en communs	- Proportion de localités accessibles par route
6. Un accès au téléphone et à l'internet	- Proportion de la population vivant dans un ménage ayant un téléphone - Proportion de la population vivant dans un ménage ayant l'internet
7. La protection contre le crime et la violence	
8. Une alimentation nourrissante à un prix abordable	
9. L'égalité entre les hommes et les femmes	- Taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur) - Proportion de femmes dans certains métiers élitistes
10. L'accès à un environnement sain, à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement	- Accès à l'eau, énergie de cuisson, WC avec chasse d'eau
11. Les libertés politiques	

<sup>21</sup> Agenda mondial pour le développement post-2015 : Rapport de la Consultation nationale du Gabon sur l'Agenda international de développement post 2015, SNU, Libreville, mai 2013, 150 p.

## CONCLUSION

Le présent rapport présente les résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements du Gabon de 2013 (RGPL-2013), dont la phase de dénombrement a eu lieu d'octobre à décembre 2013. Le RGPL-2013 est le sixième Recensement Général de la Population, après les opérations de 1960, 1970, 1980, 1993 et 2003. Les trois derniers répondent aux exigences de la Constitution (Article 1<sup>er</sup>, Alinéa 15) ainsi qu'aux recommandations des Nations Unies sur la tenue d'un recensement de population tous les dix ans. Cependant, malgré toutes ces opérations, seuls les résultats de 1960 et ceux de 1993 ont pu être exploités et rendus disponibles aux utilisateurs.

Après vingt ans depuis le dernier recensement publié, les présents résultats du RGPL-2013 viennent combler un vide dans la connaissance de la situation démographique du Gabon avec des données actualisées et fiables sur un grand nombre d'aspects :

- Effectif, structure par âge, répartition spatiale et évolution de la population, nationalité et pratique des langues gabonaises ;
- Situation matrimoniale, nuptialité, fécondité, mortalité et migrations ;
- Situation de quelques groupes spécifiques et sous-populations (enfants, adolescents, jeunes, femmes, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap et conjoints survivants) ;
- Scolarisation, instruction, formation professionnelle et alphabétisation ;
- Activité économique de la population ;
- Pratique des activités agricoles ;
- Famille, ménages, cadre de vie et logements ;
- Indicateurs des OMD et des ODD du RGPL en 2013 ;

Les informations présentés dans ce rapport sont indispensables pour une prise de décision plus éclairée sur les questions de population, notamment pour :

- l'élaboration, le suivi et l'évaluation de nombreux politiques et programmes nationaux et sectoriels, à l'instar du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), du Plan National du Développement Sanitaire (PNDS) ; et
- le suivi des engagements internationaux auxquels le Gabon a souscrit (Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire en 1994, Conférence Internationale sur la Femme à Beijing en 1995...), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus récemment les Objectifs du Développement Durable (ODD).
- l'implantation des entreprises et pour leur organisation ;

Le RGPL-2013 a le mérite de se situer à une période charnière : la fin d'époque des OMD (2000-2015) et le début de celle de l'Agenda post-2015, les Objectifs du Développement Durable (ODD) pour la période 2016-2030. De fait, les résultats permettront au Gouvernement, d'une part, de disposer de données à jour pour évaluer les performances accomplies concernant les OMD et, d'autre part, d'avoir les données de base pour le PSGE (Horizon 2025) et les ODD.

Il ressort des résultats que le Gabon a réalisé sur progrès substantiels dans certains domaines (généralisation de la scolarisation, parité dans l'éducation, baisse de la mortalité maternelle, généralisation de l'assurance, accès à l'électricité presque universelle en milieu urbain) mais doit faire face à un grand nombre de défis liés à l'emploi, surtout des jeunes, à un aménagement plus équilibré du territoire, à l'amélioration des conditions de logement et à la réduction des écarts importants entre urbain et rural dans presque tous les domaines. Heureusement, le Gabon est entré dans la fenêtre d'opportunité pour bénéficier du bonus démographique, pour autant que les mesures idoines soient prises pour profiter de tout le potentiel que représente sa jeunesse.

Tous ces résultats appellent à des mesures vigoureuses pour intégrer ces caractéristiques uniques de la population gabonaise dans les politiques et programmes de développement. Ils relèvent également la nécessité d'élaborer des politiques explicites visant à modeler la dynamique, la structure et la répartition spatiale de la population dans un sens qui soit compatible au projet d'émergence que le pays s'est fixé à l'horizon 2025. Par exemple, la forte concentration géographique de la population pose la problématique de l'aménagement adéquat du territoire, la répartition optimale des infrastructures, la création et la diversification des opportunités d'emplois partout dans le pays pour une occupation plus optimale du territoire national.

**ANNEXE 1 : PLAN DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DU RGPL**

La publication des résultats du recensement Général de la population et des logements (RGPL-2013) est la phase de grande visibilité de cette vaste opération nationale. Tenant compte des besoins multiformes en données et en indicateurs de programmes exprimés par les différents utilisateurs nationaux et internationaux, la division « Traitement, analyse et diffusion des résultats du RGPL-2013 » a élaboré un plan de publication des résultats définitifs, articulé en 8 volumes comprenant des rapports d'analyse thématique et des tableaux statistiques.

Il est envisagé en outre la diffusion d'autres produits du recensement tels que : dépliants, plaquettes et posters, pour la vulgarisation à très grande échelle dans les régions, les départements et les arrondissements, les résultats du RGPL-2013 qui intéressent le plus le grand public et ceux qui sont au centre des questions de population, développement et réduction de la pauvreté au Gabon. Les volumes s'articulent en thèmes.

**Volume 1 : « Rapport Général du Recensement »**

Le « Rapport Général du Recensement » a pour but de rendre compte de la manière dont les différentes procédures (administratives, financières et techniques) du recensement ont été définies puis mises en œuvre pour aboutir aux résultats obtenus. Le volume I est articulé en 5 rapports comme suit :

- Rapport 1 : Méthodologie générale ;
- Rapport 2 : Rapport de la cartographie censitaire ;
- Rapport 3 : Rapport général du dénombrement ;
- Rapport 4 : Rapport de traitement des données (Archivage, vérification, codification et saisie des données) ; et
- Rapport 5: Rapport administratif et financier.

**Volume 2 : « Analyse thématique »**

L'Analyse thématique permet d'avoir un meilleur éclairage sur la situation sociodémographique du pays et sur des aspects importants des interrelations entre population et développement au Gabon. Ces informations sont classées par sujet de préoccupation nationale.

Liste des thèmes retenus pour l'analyse thématique	
1. Evaluation de la qualité des données	12. Situation des personnes vivant avec un handicap
2. Etat et structure de la population	13. Situation des conjoints survivants
3. Etat matrimonial et nuptialité	14. Situation des femmes
4. Fécondité	15. Situation des enfants,
5. Mortalité	16. Situation des adolescents et jeunes
6. Migration	17. Situation des personnes âgées
7. Urbanisation	18. Situation des pygmées
8. Alphabétisation, scolarisation et instruction	19. Situation du logement
9. Caractéristiques socioculturelles	20. Ménages et conditions de logement
10. Caractéristiques économiques	21. Mesure indirecte de la pauvreté
11. Activités agricoles	22. Projections démographiques

**Volume 3 : « Rapport sur la Situation démographique nationale »**

Le volume III : « Situation démographique nationale » présente tous les principaux résultats du RGPL-2013. A ce rapport, s'ajoute des dépliants et des affiches de présentation des résultats comme suit :

1. Synthèse des principaux résultats du RGPL-2013 ;
2. Dépliants et affiches de présentation sommaire des principaux résultats du RGPL-2013.

**Volume 4 : « Tableaux statistiques »**

Ce volume comporte des tableaux statistiques des résultats du RGPL-2013. Dans le volume 4, on distinguera trois catégories de tableaux conformément au standard international :

1. des tableaux de base ou fondamentaux ;
2. des tableaux recommandés ; et
3. des tableaux additionnels.

**Volume 5 : « Les monographies provinciales et fichier des localités »**

1. Les monographies provinciales
2. Fichier des localités et des villages

Trois dimensions seront prises en compte dans l'analyse provinciale : Le profil sociodémographique; la cartographie des infrastructures et le fichier de localités de chacune des 9 provinces.

La production du fichier village/quartier consistera à lister dans une feuille Excel tous les villages et quartiers du Gabon avec pour chacun ses coordonnées géographiques, son rattachement administratif, ses équipements et ses caractéristiques démographiques (nombre de ménages, effectif de la population et répartition par sexe, grand groupe d'âge, les infracteurs sociaux de base, etc.).

**Volume 6 : Les analyses approfondies**

Des analyses approfondies seront programmées et conduites après l'analyse thématique et régionale par des cadres de la DGS à des fins de présentation à des conférences scientifiques, par des professeurs d'universités, des étudiants, des chercheurs indépendants et des institutions intéressées. De telles analyses visent à compléter et à approfondir les analyses thématiques antérieurement conduites.

**Volume 7 : L'Atlas géo-démographique**

L'Atlas couvrira un grand nombre de thèmes tels que l'historique du peuplement du Gabon et la situation démographique actuelle, les infrastructures, les caractéristiques physiques, climatiques et pédologiques du pays. Il sera donc produit après l'analyse thématique des données du dénombrement.

**Volume 8 : « Etudes sociodémographiques urbaines »**

Ce volume, « Etudes sociodémographiques urbaines » est consacré aux résultats des analyses sociodémographiques des grandes villes (chef-lieu de province ou ville de plus de 50 000 habitants.

---

**Autres produits du RGPL-2013**

1. Les analyses à la demande
2. Le Système d'Information Géographique (SIG) censitaire
3. La toponymie, les coordonnées et les codes géographique des localités
4. La base de sondage aréolaire
5. Les bases de données de population, des ménages et des logements
6. Contribution aux bases de données multisectorielles
7. Contribution aux bases de données sectorielles

**ANNEXE 2 : LISTE DU PERSONNEL DE LA DNR ET DU BCR****Personnel de la Direction Nationale du Recensement (DNR)**

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	TIWINOT	Francis Thierry	Directeur
2	NGUEMA	Jean Nestor	Directeur Adjoint
3	OWONO OWONO	Paolo Yves	Conseiller
4	BIYOGO	Jean Noel	Conseiller Technique
5	MBOULOU	Christian	Contrôleur budgétaire
6	MEZUI ME SIMA	Justin	Comptable
7	ELLA	Aristide	Assistant Technique
8	NFOUME ELLA	Edwige	Assistant Technique
9	NZE	Claudia Emeline	Assistant Technique
10	ETOME	Patricia	Assistant Communication
11	PONGUI PONGUI	Jean Benoit	Assistant Administratif
12	SITO	Edmond	Appui Informatique
13	POULISSI	Thierry	Appui Archivage
14	RASPE	Claudia Esterina	Appui Archivage
15	KENGUE	Pauline	Appui Archivage
16	BIDZAME NSOLET	Jean Guy	Appui Logistique
17	EROULAGO	Jacques	Appui Logistique
18	KASSA AGOZANO	Yvon Freddy	Appui Administratif
19	ANGUE ELLA	Sandrine Radia	Appui Administratif
20	AUGOULA AVOUNGOU	Hans K.	Appui Administratif et financier
21	NDA	Lisette	Secrétariat
22	BICHEPPIE MAKITA	Jocelyne	Secrétariat
23	NTSAME ELLA	Irène	Secrétariat
24	ADA MINTSA	Laura Charlène	Secrétariat
25	EKOMESSE BEKUI	Jean Serge	Chauffeur
26	KOUMBI KOUDOUSSE	Abdou	Chauffeur



**Personnel du Bureau Central du Recensement (BCR)**

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	<b>MOUSSAVOU</b>	<b>Noël</b>	<b>Directeur du BCR</b>
2	<b>ZIMA MEFE</b>	<b>Jean Pierre</b>	<b>Directeur Adjoint du BCR</b>
3	ADA MVE	Audrey	Cadre
4	DELICAT ASSAMBOU	Stenn Hermeland	Cadre
5	MBOUMBA NDJANA	Wynnïe Charlène Gisèle	Cadre
6	MFOUMBOU	Arnaud Michel	Chauffeur
7	MBA Ep. NIANG MPENDAGA	Catherine Marie Josée	Secrétaire
8	<b>BAKENDA</b>	<b>Jeannine Laure</b>	<b>Chef de Section Administration et finances</b>
9	REVAZA	Elvire Gwenaël	Chef de Section Adjoint, Administration et finances
10	NTO ESSONO	Léon	Cadre
11	RADJOUNBA	Lilian Gaël	Cadre D'appui
12	NZAMBA NZAMBA MOUITY	Guy	Chauffeur-Coursier
13	KOUMBA ITOUDI	Aude Roland Estelle	Secrétaire de Cellule
14	<b>NTSAME ONDO</b>	<b>Nicole</b>	<b>Chef de Section Traitement, Analyse et Diffusion</b>
15	NDONG NKOOGHO	Jean	Chef de Section Adjoint Traitement, Analyse et Diffusion
16	BAKITA	Roland	Cadre
17	BOUASSA	Lionnel	Cadre
18	BIVEGHE	Thomas Daquin	Cadre
19	TESSET	René Jacques	Cadre
20	WAMBERT MASSAMBA	Ghislain	Cadre
21	EKANG MEYO		Cadre d'appui
22	NKOGHE BEKALE	Serge	Cadre d'appui
23	<b>ZE NGUEMA</b>	<b>Désiré</b>	<b>Chef de Section Cartographie</b>
24	MAGANGA	Serges R.	Chef de Section Adjoint Cartographie
25	MOUDJIGUI	Dieu-Donné Paul	Cadre
26	MVE ONA	Ulrich Lilyan	Cadre
27	NDONG MISSANG	Jean Martin	Cadre
28	NDZU ZOULA	Davy Aymar	Cadre
29	ELLA ELLA	Aristide	Cadre d'appui
30	MAKAYA	Bertrand	Cadre d'appui
31	<b>BENGOBSAME</b>	<b>Hélène</b>	<b>Chef de Section Collecte</b>
32	EDJO MVE	Daniel	Chef de Section Adjoint Collecte
33	ANGUE ELLA	Rosine	Cadre
34	ENGOZOGHO	Arnaud	Cadre
35	MENGUE	Thierry	Cadre
36	MOUNGUENGUI GANIYOU	Alice Yrma	Cadre
37	NGUEMA	Jean Rodolphe	Cadre
38	ZANG TOUNG	Olga	Cadre
39	ZONG	Daniela	Cadre
40	BE ABA		Cadre
41	<b>OYE NDONG</b>	<b>Edwige</b>	<b>Chef de Section Communication</b>
42	MOUANAMBATSI	Yves Roger	Chef de Section Adjoint Communication
43	MENDAME MVE	Wilfried	Cadre
44	NDONG NGOUA	Célestin	Cadre
45	BOGOU KOUMBA	Marie Chantal	Cadre

**ANNEXE 3 : EFFECTIFS DE LA POPULATION DES CANTONS, COMMUNES, ARRONDISSEMENT PAR SEXE**

Tableau A 203 : Effectifs de la population des Cantons, Communes, Arrondissement par sexe

CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>Gabon</b>	<b>934 071</b>	<b>877 007</b>	<b>1 811 078</b>
<b>Estuaire</b>	<b>457 282</b>	<b>438 406</b>	<b>895 688</b>
Libreville	360 012	343 927	703 939
Libreville 1	60 911	58 587	119 498
Libreville 2	55 547	52 429	107 976
Libreville 3	65 576	57 853	123 429
Libreville 4	20 423	19 309	39 732
Libreville 5	83 939	81 236	165 175
Libreville 6	73 616	74 513	148 129
Komo-Mondah	45 736	44 360	90 096
Canton Komo Ntoum	1 066	971	2 037
Canton Mbei	741	816	1 557
Ntoum 1 (Ntoum-Centre)	11 336	11 362	22 698
Ntoum 2 (Nkoltang)	4 440	4 420	8 860
Ntoum 3 (Bikele)	10 173	10 223	20 396
Akanda 1 (Cap Estérias)	2 293	2 114	4 407
Akanda 2 (Angondjé)	15 687	14 454	30 141
Komo	8 929	8 646	17 575
Canton Komo	2 375	2 571	4 946
Canton Bokoué	3 477	3 333	6 810
Canton Engong	629	419	1 048
Commune de Kango	2 448	2 323	4 771
Noya	2 128	2 097	4 225
Canton Muni-Noya	45	38	83
Canton Océan-Mondah	734	817	1 551
Commune Cocobeach	1 349	1 242	2 591
Komo-Océan	357	196	553
Canton Remboué-Gongoué	30	23	53
Canton Océan-Gongoué	309	148	457
Commune de Ndzomoé	18	25	43
Owendo	40 120	39 180	79 300
Owendo 1	37 058	36 348	73 406
Owendo 2	3 062	2 832	5 894
<b>Haut-Ogooué</b>	<b>137 701</b>	<b>113 098</b>	<b>250 799</b>
Mpassa	74 636	55 058	129 694
Canton Djoumou	1 379	1 411	2 790
Canton Kassa	8 499	5 256	13 755
Canton Lekabi-Leconi	487	502	989
Canton Mvouna-Lekabi	753	839	1 592
Franceville 1	16 195	11 793	27 988
Franceville 2	20 339	17 162	37 501
Franceville 3	11 441	10 475	21 916
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Franceville 4	15 543	7 620	23 163
Lebombi-Leyou	33 624	30 945	64 569

Canton Lebombi-Lekedi	327	358	685
Canton Makala-Leyou	30	36	66
Canton Letenda-Letoue-Ogooué	59	68	127
Canton Mberesse-Mbili	84	76	160
Commune de Mounana	2 141	2 236	4 377
Mouanda 1	23 051	20 003	43 054
Mouanda 2	7 932	8 168	16 100
Sebe-Brikolo	9 107	7 336	16 443
Canton Lekori (Opoungo Abolo)	1 440	246	1 686
Canton Lekala	507	545	1 052
Canton Louami-Lelama	619	646	1 265
Canton Mouniandzi	610	564	1 174
Canton Sebe-Louri	250	231	481
Commune Okondja	5 681	5 104	10 785
Lekoko	2 544	2 376	4 920
Canton Lebombi	356	263	619
Canton Miagassa	114	142	256
Commune de Bakoumba	2 074	1 971	4 045
Ogooué-Letili	1 387	1 404	2 791
Canton Loula	461	449	910
Canton Malundou	353	433	786
Commune de Boumango	573	522	1 095
Djouori-Agnili	2 064	2 146	4 210
Canton Kayié	159	121	280
Canton Lekeye	589	708	1 297
Commune de Bongoville	1 316	1 317	2 633
Lekoni-Lekori	5 325	4 703	10 028
Canton Lebeyi	602	791	1 393
Canton Lessimi	413	356	769
Canton Limi	288	286	574
Canton Lewoumou	249	186	435
Commune D'Akiéni	3 773	3 084	6 857
Plateaux	4 517	4 537	9 054
Canton Djouélé-Labomi	439	365	804
Canton Djoua	152	183	335
Canton Louri	268	317	585
Commune de Leconi	3 658	3 672	7 330
Djoue	995	1 183	2 178
Canton Mpani	176	203	379
Canton Ngayi	383	470	853
Commune D'Onga	436	510	946
Lekabi-Lewolo	2 598	2 316	4 914
Canton Ekoula	500	582	1 082
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Canton Enkoro	237	221	458
Canton Ngoua	348	335	683

Commune de Ngouoni	1 513	1 178	2 691
Bayi-Brikolo	904	1 094	1 998
Canton Kolo	107	154	261
Canton Bayi	283	404	687
Commune Aboumi	514	536	1 050
<b>Moyen-Ogooué</b>	<b>35 268</b>	<b>34 019</b>	<b>69 287</b>
Ogooué et Lacs	27 264	27 082	54 346
Canton Lac Du Nord	305	190	495
Canton Lac Du Sud	666	436	1 102
Canton Ogooué-Mbine	2 064	2 356	4 420
Canton Ogooué-Amont	2 273	2 039	4 312
Canton Ogooué-Aval	287	260	547
Canton Ogooué-Ngounié	286	241	527
Canton Route Fougamou	2 003	2 165	4 168
Lambaréné 1	7 954	7 497	15 451
Lambaréné 2	11 426	11 898	23 324
Abanga-Bigne	8 004	6 937	14 941
Canton Samkita	182	197	379
Canton Bifoun-Weliga	677	740	1 417
Canton Ebel-Abanga	473	448	921
Canton Ebel-Alembé	3 071	2 276	5 347
Commune Ndjolé	3 601	3 276	6 877
<b>Ngounié</b>	<b>50 637</b>	<b>50 201</b>	<b>100 838</b>
Douya-Onoye	19 622	18 077	37 699
Canton Dibadi	80	98	178
Canton Dikoka	553	599	1 152
Canton Ngounié-Centrale	137	171	308
Mouila 1	12 099	10 513	22 612
Mouila 2	6 753	6 696	13 449
Tsamba-Magotsi	7 608	7 267	14 875
Canton Banda	1 701	1 870	3 571
Canton Dibwa	264	239	503
Canton Oumba	512	576	1 088
Canton Sindara	685	686	1 371
Canton Tandou	705	457	1 162
Commune de Fougamou	3 741	3 439	7 180
Boumi-Louetsi	6 167	7 056	13 223
Canton Bangandou-Ngounié	102	103	205
Canton Basse-Louetsi	811	1 009	1 820
Canton Douai	1 128	1 328	2 456
Canton Louetsi-Boumi	576	677	1 253
Canton Ngounié-Louetsi	197	216	413
Canton Wano-Ivindzi	556	638	1 194
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Commune de Mbigou	2 797	3 085	5 882
Ogoulou	4 139	4 222	8 361

Canton Oumba	618	611	1 229
Canton Haute-Dikobi	289	280	569
Canton Haute-Ogoulou	616	700	1 316
Canton Ogoulou-Onoye	919	992	1 911
Canton Vieux-Dibwa	621	576	1 197
Commune de Mimongo	1 076	1 063	2 139
Dola	3 493	3 486	6 979
Canton Dola-Nord	172	160	332
Canton Dola-Sud	339	286	625
Commune de Ndéndé	2 982	3 040	6 022
Ndolou	3 049	2 678	5 727
Canton Doubanga	91	96	187
Canton Dourembou	762	321	1 083
Canton Koumou	403	394	797
Canton Peny	183	155	338
Commune de Mandji	1 610	1 712	3 322
Louetsi-Wano	4 677	5 073	9 750
Canton Louetsi-Soungou	469	537	1 006
Canton Wano-Biroundou	451	566	1 017
Commune de Lebamba	3 757	3 970	7 727
Louetsi-Bibaka	1 292	1 442	2 734
Canton Haute-Louetsi	683	811	1 494
Canton Haute-Bibaka	48	42	90
Commune de Malinga	561	589	1 150
Mougalaba	590	900	1 490
Canton Basse-Mougalaba	135	426	561
Canton Haute-Mougalaba	199	221	420
Commune de Guietsou	256	253	509
<b>Nyanga</b>	<b>26 155</b>	<b>26 699</b>	<b>52 854</b>
Mougoutsi	15 332	16 457	31 789
Canton Doughegny	218	215	433
Canton Dousseougoussou	227	371	598
Canton Mougalaba-Douvoungou	339	377	716
Tchibanga 1	7 995	8 335	16 330
Tchibanga 2	6 553	7 159	13 712
Basse-Banio	3 642	3 550	7 192
Canton Loubetsi-Doumvou	89	83	172
Canton Mayombe	1 082	710	1 792
Canton Mouwambi	7	1	8
Commune de Mayumba	2 464	2 756	5 220
Douigny	2 417	2 818	5 235
Canton Douami-Muembi	134	205	339
Canton Doubandji	328	330	658
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Canton Migamba-Yara	437	383	820
Commune de Moabi	1 518	1 900	3 418

Doutsila	2 286	2 337	4 623
Canton Haute-Dola	460	534	994
Canton Haute-Ngongo	449	474	923
Commune de Mabanda	1 377	1 329	2 706
Haute-Banio	1 022	391	1 413
Canton Lagune	30	28	58
Canton Louzibi	128	117	245
Commune de Ndindi	864	246	1 110
Mongo	1 456	1 146	2 602
Canton Douki	332	433	765
Canton Voungou	868	451	1 319
Commune de Moulengui-Bindza	256	262	518
<b>Ogooué-Ivindo</b>	<b>32 684</b>	<b>30 609</b>	<b>63 293</b>
Ivindo	15 845	15 228	31 073
Canton Aboye	896	943	1 839
Canton Liboumba	844	864	1 708
Canton Mouniandji	1 266	1 310	2 576
Canton Ntang-Louli	945	548	1 493
Canton Ivindo	1 474	1 330	2 804
Makokou 1	6 817	6 700	13 517
Makokou 2	3 603	3 533	7 136
Lopé	7 019	5 363	12 382
Canton Fieng-Okano	2 153	967	3 120
Canton Lezinda	1 020	692	1 712
Canton Leledi	350	381	731
Canton Nke	334	239	573
Canton Offoue-Aval	79	127	206
Commune de Booué	3 083	2 957	6 040
Zadié	7 869	7 947	15 816
Canton Djouah	1 258	1 378	2 636
Canton Loué	1 954	1 974	3 928
Canton Mbengoué	553	570	1 123
Canton Sassamongo	672	713	1 385
Commune de Mekambo	3 432	3 312	6 744
Mvoug	1 951	2 071	4 022
Canton Beleme	227	242	469
Canton Dzoué	80	91	171
Commune d'Ovan	1 644	1 738	3 382
<b>Ogooué-Lolo</b>	<b>34 957</b>	<b>30 814</b>	<b>65 771</b>
Lolo-Bouenguidi	17 120	13 523	30 643
Canton Basse-Lombo	211	289	500
Canton Bouenguidi-Moualo	460	501	961
Canton Lolo Wagna	1 842	1 161	3 003
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Canton Moualo-Onoye	258	270	528
Koulamoutou 1	3 396	3 850	7 246

Koulamoutou 2	10 953	7 452	18 405
Mulundu	14 248	13 502	27 750
Canton Lassio-Sebé	3 854	3 416	7 270
Canton Leyou	2 180	2 180	4 360
Canton Ogooué-Amont	329	258	587
Canton Ogooué-Aval	1 391	1 003	2 394
Canton Pongui	552	597	1 149
Commune de Lastourville	5 942	6 048	11 990
Lombo-Bouenguidi	2 264	2 371	4 635
Canton Haute-Bouenguidi	994	1 194	2 188
Canton Haute-Lombo	463	405	868
Commune de Pana	807	772	1 579
Offoué-Onoye	1 325	1 418	2 743
Canton Offoué	199	223	422
Canton Onoye	262	292	554
Commune d'Iboundji	864	903	1 767
<b>Ogooué-Maritime</b>	<b>81 119</b>	<b>76 443</b>	<b>157 562</b>
Bendjé	72 346	68 401	140 747
Canton Lac-Anengue	432	346	778
Canton Océan	155	89	244
Canton Ogooué	754	601	1 355
Canton Ozouri	1 027	881	1 908
Port-Gentil 1	12 570	11 640	24 210
Port-Gentil 2	26 416	24 686	51 102
Port-Gentil 3	11 645	10 960	22 605
Port-Gentil 4	19 347	19 198	38 545
Ndougou	5 725	5 367	11 092
Canton Basse-Nyanga	238	213	451
Canton Lagune-Ndougou	73	72	145
Canton Rembo-Bongo	21	21	42
Commune de Gamba	5 393	5 061	10 454
Etimboué	3 048	2 675	5 723
Canton Lagune-Nkomi	816	594	1 410
Canton Lagune-Ngove	206	192	398
Canton Rembo-Nkomi	975	931	1 906
Commune d'Omboué	1 051	958	2 009
<b>Woleu-Ntem</b>	<b>78 268</b>	<b>76 718</b>	<b>154 986</b>
Woleu	37 275	37 128	74 403
Canton Bissock	984	1 088	2 072
Canton Elelem	1 414	1 406	2 820
Canton Kye	1 315	1 320	2 635
Canton Nye	1 454	1 594	3 048
Canton Woleu	1 531	1 612	3 143
<b>CANTONS / COMMUNES / ARRONDISSEMENT</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Oyem 1	15 133	14 614	29 747
Oyem 2	15 444	15 494	30 938



Ntem	25 258	24 454	49 712
Canton Ekorete	546	624	1 170
Canton Ntem 1	3 567	3 518	7 085
Canton Ntem 2	905	974	1 879
Canton Mveze	1 431	1 538	2 969
Canton Koum	1 559	1 647	3 206
Canton Kess	2 003	1 612	3 615
Canton Mboa'a	870	995	1 865
Commune de Bitam	14 377	13 546	27 923
Haut-Ntem	5 252	5 586	10 838
Canton Nord	776	830	1 606
Canton Sossolo-Ntem	1 207	1 345	2 552
Canton Sud	1 402	1 559	2 961
Commune de Minvoul	1 867	1 852	3 719
Okano	8 834	7 796	16 630
Canton Doum	748	705	1 453
Canton Doumadzou	986	854	1 840
Canton Lalara	1 378	948	2 326
Canton Okala	1 303	953	2 256
Commune de Mitzic	4 419	4 336	8 755
Haut-Como	1 649	1 754	3 403
Canton Como-Abanga	159	191	350
Canton Mbey	292	264	556
Commune de Medouneu	1 198	1 299	2 497



*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser  
au  
Bureau Central du Recensement  
BP 2119 – Libreville, GABON  
Tel. +241.72.04.55 / +241.76.14.12 / +241.72.13.69  
Email : [plan.dgsee@yahoo.fr](mailto:plan.dgsee@yahoo.fr)  
<http://www.stat-gabon.com/>*

---

